
BLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI
Grande
Palchetto



CEREMONIES

ET

COUTUMES

RELIGIEUSES

DE TOUS LES

PEUPLES DU MONDE.

AVERTISSEMENT.

UN petit Suplément ajouté à la fin de ce Tome 5. qui est le 7. & dernier selon les dates de la publication des Volumes, augmente le prix de l'ouvrage à l'égard des souscripteurs de f 3--10 pour le grand papier & de f 2--10 pour le petit. Le prix de ce Volume est en petit papier f 21
En grand papier f 28

Le Libraire avertit aussi le public qu'il lui reste encore une quarantaine d'Exemplaires complets de cet Ouvrage en grand papier, dont les figures sont des premières épreuves, & toutes choisies par B. Picart le Romain *(c'est-à-dire celles des cinq Volumes publiés du vivant de cet excellent dessinateur.)*

Le même Libraire débite actuellement l'Histoire des Yncas du Perou *en 2 Volumes in-4. enrichie de figures gravées avec beaucoup d'exactitude & de soin d'après les desseins de feu B. Picart le* Romain. *Le prix de cet Ouvrage, le dernier qui soit sorti de ses mains, est de f 10 en petit papier & de f 18 en grand, dont le Libraire n'a fait imprimer que 50 Exemplaires.*

CEREMONIES
ET
COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE

Repréſentées par des Figures deſſinées de la main de

BERNARD PICART:

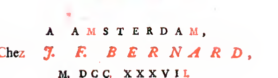
Avec une Explication Hiſtorique, & quelques Diſſertations curieuſes.

TOME CINQUIEME,

Qui contient les Cérémonies des Mahometans &c.







A AMSTERDAM,
Chez J. F. BERNARD,
M. DCC. XXXVII.





INTRODUCTION
A L'HISTOIRE
DU
MAHOMETISME.



'AI averti le Lecteur des raisons qui peuvent justifier la (*a*) separation que je fais ici du Mahometisme d'avec toutes les autres Religions: mais avant que de le décrire il est, ce me semble, nécessaire de donner quelqu'idée de la Nation chez qui Mahomet a pris naissance. Deux ou trois (*b*) Auteurs que je copierai souvent me serviront à former cette Introduction, & d'avance j'avouerai de bonne foi qu'ils ont droit de la réclamer. Cet aveu est premierement dû aux Auteurs, & après eux à tout le public, pour me mettre à couvert du crime de vol; crime si commun aujourd'hui, qu'à peine peut-on faire quatre pas dans la République des lettres sans rencontrer des Auteurs plagiaires & des Libraires qui s'offrent à réceler leurs larcins.

L'Arabie doit son nom à un petit canton de la Province de *Tehama*, nommé *Araba* d'*Yarab* fils de *Kahtan* & pere des anciens Arabes. D'autres ont prétendu que le nom de cette vaste contrée vient de ses deserts, ou du mêlange de ses Peuples, &c. Les anciens Auteurs Chrétiens ont appellé généralement tous les Peuples de l'Arabie *Sarasins*. Le nom de *Sarasin* vient d'un mot qui signifie Orient, ou selon *Bochart*, d'un mot qui signifie *piller*. On verra ci-après que cette Etymologie déplait à M. *Gagnier*.

I. *De l'origine des* ARABES.

Les Historiens de cette Nation divisent les *Arabes* en trois classes, qui sont

I. Les

(*a*) Voy. l'*Avert.* qui est à la tête du Vol. 4. des *Religions qui ne sont pas Idolatres.*

(*b*) Le *Discours* qui précéde la traduction Angloise de l'*Alcoran* que M. *Sale* a publiée à Londres in 4. en 1734. les deux dernieres *Vies* que nous ayons *de Mahomet*, l'une de M. le Professeur *Gagnier* encore vivant, & l'autre posthume de M. de Boulainvilliers.

I. Les *Arabes Primitifs* ou *Anciens*. Ceux-ci habiterent les premiers l'*Arabie* après le Déluge, & leur posterité s'est ou perdue ou confondue avec les Arabes qui sont venus après eux.

II. Les *Arabes purs*, & *non mêlangés*, c'est-à-dire, ceux qui après la confusion des Langues, vinrent s'établir dans cette partie de l'*Arabie*, appellée *Yemen*, ou *Arabie heureuse* : & ceux-ci furent les Descendans de *Kathân* ou *Yoktan*. *Kathân* eut deux fils, *Yarab* & *Giorham*. *Yarab* fut le fondateur du Royaume d'*Yemen*, *Giorham* de celui d'*Heyaz* ou *Hegiaz*

III. Les *Mostarabes*, par où l'on entend ceux qui se sont faits *Arabes*, soit en se mêlant, soit en s'alliant avec les *Arabes purs*. Ces Mostarabes sont la postérité d'*Ismaël*, fils d'*Ibrahim* ou d'*Abraham*, de qui *Mahomet* se disoit descendu en ligne directe. Commençons par les deux premieres Classes d'Arabes : je n'en parlerai qu'autant que cela est nécessaire pour connoître les commencemens du Mahometisme.

Selon M. *Gagnier*. » Le premier des ARABES PRIMITIFS ou ANCIENS qui habita l'*Arabie* immédiatement après le Déluge fut ce *Giorham*, » que j'ai nommé & que l'on appelle *Giorham premier*, pour le distinguer d'un » autre *Giorham*. Ce *Giorham* I. étoit un des descendans de *Seth*, fils d'*Adam*. » Il fut du nombre de ceux qui se sauverent dans l'Arche de *Noé*. Les Historiens *Arabes* continue-t-il, veulent qu'il y ait eu dans l'Arche jusqu'à quatre vingt personnes, quoique l'Ecriture ne fasse mention que de huit. Au » sortir de l'Arche *Giorham* alla s'établir dans l'*Arabie*, & c'est tout ce que l'on » sait de son Histoire. Il ne reste pas même la moindre trace de sa posterité «. On n'est obligé de croire cette tradition qu'autant que l'on croit les choses dénuées de preuves certaines & de monumens autentiques. Telles sont aussi les origines des Chinois, des Suedois, &c.

On comprend aussi, sous le nom d'*Arabes Primitifs*, ou *Anciens*, quatre Tribus qui ont formé quatre Peuples ; les *Adites*, les *Thamudites*, les *Giadisites* & les *Tasmites*, tous descendans de *Sem*, fils de *Noé* ; & c'est ce qui a été cause que l'on a appellé *Sem* le Pere des *Arabes*. Rapportons en peu de mots l'histoire de ces quatre Peuples, que l'*Alcoran* cite comme des exemples de la vengeance Divine sur les Impies.

1. *Ad*, Pere des *Adites*, étoit fils d'*Ars* appellé *Uz* dans la Bible, fils d'*Aram*, fils de *Sem*, fils de *Noé*. Après la confusion des Langues, il s'avança jusques dans la partie Méridionale de l'*Arabie*, appellée *Hadramawt*, dans un quartier nommé *Al-Alkaf*; c'est-à-dire, *Sables mouvans*. Ce quartier s'étend depuis l'*Yemen* jusqu'au pays d'*Oman*.

Schedad, fils d'*Ad*, fut le premier Chef, ou Roi si l'on veut, de ces *Adites*. Il regna selon les Auteurs Orientaux avec beaucoup de magnificence & d'éclat, & porta l'orgueil jusqu'à se flater que ses sujets le regarderoient comme un Dieu. Ces mêmes Auteurs sont aussi prodigues en fables à l'égard de ce *Shedad*, que les anciens Grecs à l'égard de leurs Heros; mais le détail en est inutile ici. Il n'y a rien de certain touchant les Successeurs de ce *Shedad* : tout ce que l'on sait, c'est que les *Adites* s'étant abandonnés à l'Idolâtrie, Dieu leur envoya, selon le témoignage de l'*Alcoran*, leur frere *Húd* pour leur prêcher l'Unité de l'Etre Suprême. On prétend généralement que ce Prophéte *Húd* est *Heber*. Abulfeda raconte l'Histoire de la Mission de *Húd* de la maniere suivante : *Húd*, ou pour se conformer à l'idée générale, *Heber*, que les Juifs tiennent aussi pour un grand Prophéte, fut envoyé de Dieu aux *Adites*, qui adoroient trois Idoles. On nous

dit

dit que ces Peuples, de même que les *Thamudites*, étoient des Géans d'une grandeur démesurée, & c'est à quoi l'Alcoran fait allusion, quand il dit : *Souvenez-vous du tems auquel Dieu vous fit succeder au Peuple de Noë, lorsqu'il augmenta votre stature* (a)

Húd prêcha donc aux *Adites*; mais ils rejetterent sa mission, & persévererent dans l'impieté. Dieu punit ces incrédules; il envoya contre eux un vent étouffant qui souffla sept nuits & huit jours continuels. Ce (b) vent étoit si brûlant & si dangereux qu'en le respirant, il causoit une entiere dissolution du corps. C'est ainsi que périrent tous ces incrédules à l'exception de *Húd*, & de ceux qui crurent à ses Prophéties. *Húd* vêcu encore plusieurs années, & son tombeau est, selon les uns dans le Pays d'*Hadramawt*, & selon les autres à *Heg'r*, dans le Territoire de la *Mecque*.

La même tradition porte aussi qu'il y avoit parmi les *Adites* un grand Personnage nommé *Locman*, différent du Philosophe *Locman*, qui vivoit du tems de *David* le Prophére. Le *Locman* dont il s'agit ici étoit dans une telle réputation à cause de sa sainteté, que ses compatriotes affligés d'une extrême sécheresse, qui détruisoit, & les hommes & les bêtes, le crurent seul capable de fléchir la colére de Dieu par ses prieres.

Après que les *Adites* incrédules eurent été exterminés, ce *Locman* resta dans le territoire sacré de la *Mecque*. Dieu lui dit : *Choisis ce que tu aimerois le mieux. Je te l'accorderai excepté l'immortalité.* Il répondit : *Seigneur accordés moi de vivre l'âge de sept aigles.* Dieu lui accorda sa demande : il prit un Aiglon sortant de l'œuf, & après la mort de celui-ci il en prit un autre, & ainsi de suite jusqu'au nombre de sept. Chacun de ces aigles vêcut quatre vingts ans, & *Locman* mourut avec le dernier.

Le vulgaire, conclud *Abulfeda* Historien Mahometan, croit tout uniment cette fable. Repondons lui avec ingenuité que la même simplicité se trouve ailleurs. Les Poëtes *Arabes* n'ont pas manqué non plus de célébrer cette fable dans leurs vers.

D'autres Auteurs de la même Nation font mention de ces *Adites*, qui étant restés à la *Mecque* avec *Locman*, éviterent pour lors d'être envelopés dans la ruine de leurs Compatriotes; mais qui ne finirent pas moins tragiquement dans la suite que les premiers. puisque Dieu irrité contre eux à cause de leur méchanceté les métamorphosa en Singes : & c'est ce qu'on trouve dans un passage de l'Alcoran, que l'on pourroit bien regarder comme une fiction allégorique très-conforme au génie des Orientaux. Au reste c'est la coutume parmi les *Arabes*, que quand on parle d'une chose ancienne ; ou de quelque vieux conte du tems passé, on dit en proverbe : *ce sont des choses arrivées du tems d'*Ad, comme l'on a dit chez les anciens *Grecs* : *ce sont des choses arrivées du tems de* Saturne, *&* d'Ogyges.

2. *Thamud*, pere des *Thamudites*, fils de *Gether*, fils d'*Aram*, fils de *Sem*, fils de *Noë*, vint après la confusion des Langues s'établir dans le Pays de *Heg'r*, situé entre la Province de *Hegjáz*, & la *Syrie*. Sa posterité s'abandonna comme celle d'*Ad* à l'Idolatrie ; & l'on rapporte qu'ayant ouï dire que les *Adites* avoient été presque tous détruits par un vent impétueux & étouffant, ils se creuserent des maisons dans les cavernes des rochers, pour se mettre à cou-

(a) Gelall'din explique ainsi ces paroles : *le plus haut d'entre eux étoit de cent coudées, & le plus petit de soixante.*
(b) Voy. dans *Chardin* & autres voyageurs la description de ce vent & de ses dangereux effets.

couvert de cet effroyable fléau. *Les* ADITES, *disoient-ils insolemment, ne sont péris, que parce que leurs maisons étoient bâties sans ciment.* Dieu, pour les ramener dans le droit chemin, leur envoya leur frere *Sáleh*, qu'on nous avertit de ne pas confondre avec *Selah*, comme l'a fait (*a*) d'*Herbelot* dans sa *Bibliothéque Orientale*; mais qu'on pourroit prendre probablement pour *Phaleg*, comme l'a cru le savant *Bochart*.

Abulfeda cité par Mess. *Sale* & *Gagnier* raconte ainsi cette Histoire : Dieu, dit-il, envoya *Sáleh* aux *Thamudites*. *Sáleh* étoit fils d'*Obaïd*, fils d'*Asaf*, fils de *Másakh*, fils d'un autre *Obaïd*, fils de *Hadher*, fils de *Thamud*. *Sáleh* leur prêcha l'unité de Dieu; mais très-peu de ces *Thamudites* crurent, & qui plus est ce peu de croyans ne se trouva que dans la lie du Peuple. Les autres demanderent au Prophéte un miracle capable de les convaincre, promettant de croire à cette condition. Ils vouloient que *Sálch* fit sortir une *Chamelle* (la femelle du chameau) d'un certain rocher qu'ils lui marquerent. *Sáleh* se mit donc en priere, & demanda ce miracle à Dieu. Aussitôt il sortit de ce rocher une *Chamelle* qui venoit de mettre bas. Mais bien loin de croire, comme ils l'avoient promis, les incrédules *Thamudites* couperent les jarrêts à la *Chamelle*. Dieu irrité les détruisit trois jours après par des tempêtes effroyables & des tremblemens de terre mêlés de tonnerres, au milieu desquels, selon la tradition Arabe, la voix de l'Ange *Gabriel* se faisoit entendre & crioit d'une maniere épouventable, *périssés tous*. Après cette destruction *Sáleh* se retira dans la *Palestine*; mais il revint dans la suite s'habituer en *Hegjáz*, & il y persévera dans le culte du Dieu jusqu'à sa mort, qui arriva la cinquante-huitiéme année de son âge. La tribu des *Thamudites* n'est pas moins citée que celle des Adites aux Peuples Mahometans pour montrer les effets de la colere de Dieu sur les impies & les incrédules.

3. *Gjadis* frere de *Thamud*, & pere des *Gjadisites*, vînt après la confusion des Langues, habiter le Pays qui est situé entre l'une & l'autre (*b*) *Kablah*, c'est-à-dire, entre la *Méque*, & *Médine*, & tout le plat Pays de la presqu'Isle d'*Arabie*, appellé *Al-Yemâm*.

4. *Tasm* fils de *Lûd*, fils de *Sem*, fils de *Noé*, pere des *Tasmites*, vint aussi s'habituer dans les mêmes Pays que les *Gjadisites*: & ces tribus resterent confondues ensemble sous le gouvernement de *Tasm*.

Abulfeda raconte l'Histoire de ces deux Tribus de la maniere suivante. » Un » des descendans de *Tasm*, qui regnoit sur les deux Tribus des *Tasmites* & » des *Gjadisites*, Prince méchant & voluptueux, fit une Loi, par laquelle il » défendoit de marier aucune fille des *Gjadisites*, avant qu'il en eut pris ce » qu'on appelloit autrefois (*c*) le *droit* (*d*) *du Seigneur*. Cet excès ayant infiniment déplu aux *Gjadisites*, ils conspirerent entre eux pour se défaire de ce Tyran; & dans la résolution d'exécuter ce projet, ils inviterent le Roi & les principaux de sa cour à un grand festin qu'ils avoient fait préparer en pleine campagne. » Lorsque la joye eut commencé d'animer ces miserables conviés, les *Gjadisites*, » qui

(*a*) Cette remarque est de M. *Sale*.

(*b*) Voy. ci-après touchant la signification de ce mot.

(*c*) Je substitue ces paroles à la traduction que nous donne de ce passage d'*Abulfeda* un des Auteurs de la *Vie de Mahomet*, qui connoit sans doute infiniment mieux la politesse de l'Arabie, que celle de la France son Pays natal.

(*d*) Sans alleguer à perte de vue l'étendue de ce droit établi dans les Indes Orientales, en Europe, en Afrique, &c. je remarquerai seulement que l'Angleterre & l'Ecosse en reconnoissoient l'autorité sous le nom de *Culiage* ou *Cullage*.

» qui avoient caché leurs épées dans le sable, se jetterent sur le tyran, & le » massacrerent avec tous les conviés. Ils en firent autant aux *Tasmites*. Ceux » qui échaperent du massacre implorerent le secours du Roi de l'*Yemen*, au» trement l'*Arabie heureuse*: le Roi qui regnoit alors étoit *Hasan* fils d'*Asaad*. » Ce Prince ayant écouté leurs plaintes, attaqua les *Gjadisites*, & les détrui» sit de telle maniere que depuis ce tems-là il ne fut plus parlé ni des *Gjadisites*, » ni des *Tasmites*: en sorte quand on veut parler de quelque chose d'incroya» ble, ou de douteux, on dit par maniere de Proverbe; *ce sont des Fables de* » Tasm, c'est-à-dire des contes faits à plaisir.

Voilà tout ce que l'on peut dire des anciennes Tribus perdues des premiers *Arabes*. Il n'en reste que les monumens incertains & fabuleux que l'on vient de rapporter; & c'est cependant sur ces monumens que les Poëtes *Arabes*, & en général les Ecrivains de la Nation établissent leurs fictions, leurs allusions & leurs Proverbes. Les plus graves Historiens citent fort sérieusement ces fables, & l'Alcoran même (supposé qu'il faille le prendre à la lettre) les regarde souvent comme le fondement de sa morale. Passons de ces tems fabuleux aux commencemens de la certitude historique. Il s'agit des Arabes purs.

Les ARABES PURS sont les descendans de *Kahtân*, fils d'*Ebert*, fils de *Schalekh*, fils d'*Arfaxad*, fils de *Sem*, fils de *Noé*. Ce *Kahtân*, fils d'*Eber* est le même que *Yoktan*, fils d'*Eber*, & frere de *Phaleg*, dont il est parlé dans la Genése. Un Arabe nommé *Saadiah Gaon* tient ce fait pour si certain, qu'il n'a fait nulle difficulté comme l'a remarqué *Pocock*, de substituer le mot de *Kahtân* à celui de *Yoktan*, dans sa version *Arabe* du *Pentateuque*, & *Elmacin*, Auteur *Chrétien*, a fait aussi la même chose dans son Histoire. Il y dit, qu'Ebert *eut plusieurs Fils, entr'autres* Kahtân, *qui fut le Pere des* Arabes, *& qu'il est aussi appellé* Yoktan. Ce *Yoktan*, qui eut plusieurs enfans, établit sur eux trois principaux Chefs: le premier s'appelloit *Sama*; le second *Awfar*, & le troisiéme *Hawila*. Les enfans de *Kahtân* habiterent l'*Yemen*.

Kahtân eut deux fils: le premier fut *Ya'arab*, le Pere des *Arabes* qui ont habité l'*Yemen*. J'ai déja dit que quelques-uns croyent, que le nom des *Arabes* vient d'*Ya'arab*. L'autre fils de *Kahtân* fut *Gjorham* second, surhommé ainsi pour le distinguer du premier dont on a parlé. Ce *Gjorham* second fut le Pere des *Gjoramites*, qui habiterent le Païs d'*Hégiâs*, les mêmes chez qui *Ismaël*, fils d'*Abraham* prit alliance en épousant une femme *Giorhamite*.

Ya'arab eut un fils nomme *Saba*, dont il est parlé dans l'Alcoran. Dans les généalogies de la *Genése Saba*, ou *Scheba*, se trouve immédiatement entre les fils de *Yoktan*; au lieu que les Historiens *Arabes* le reculent jusqu'à la troisiéme génération.

Le nom propre de *Saba* est *Abd Schems*; c'est-à-dire, *Serviteur du soleil*. C'est ainsi que le dit *Abufleda*, qui ajoute qu'ayant remporté plusieurs victoires & emmené un grand nombre de ses ennemis captifs, il fut surnommé *Saba*, c'est-à-dire, faiseur de captifs. De ce *Saba* sont sorties toutes les Tribus des *Arabes* de l'*Yemen*: & voici le détail de ces Tribus & de leurs familles pour ceux qui voudrent s'y amuser.

Saba eut plusieurs fils entr'autres *Hamiar*, *Cahlân*, *Amru*, *Ash'ar*, & *Amelah*.

Les Tribus issues d'HAMIAR, fils de *Saba*, sont les *Kodhaïtes*, descendus de *Kodha'a*, fils de *Málec*, fils d'*Hamiar*, fils de *Saba*. D'autres veulent que ce *Kodha'a* fut le fils de *Málec*, fils d'*Amru*, fils de *Zaid*, fils de *Málec*, fils d'*Hamiar*, fils de *Saba*. *Kodha'a* étoit Roi de la Province de *Shagr*; & l'on voit encore son Tombeau sur le sommet d'une Montagne du même nom.

De *Kodha'a* sont issus les *Calbites*, descendans de *Calb*, fils de *Wabra*, fils de *Tha'alba*, fils de *Holwán*, fils d'*Amrân*, fils d'*Al-Haf*, fils de *Kodha'a*. Les *Calbites* s'établirent dans les tems du Paganisme à *Dawnato'l-Gjandal*, à *Tabuc*, & sur les frontiéres de la *Syrie*.

Zobaïr, fils de *Habab* le *Calbite*, tiroit son origine d'une des familles des *Calbites*, de même que le fameux *Zaïd*, fils de *Haretha* le *Calbite*. Ce *Zaïd* fut esclave, ensuite affranchi & fils adoptif de *Mahomet*.

De *Kodha'a*, sont encore issues les Tribus des *Marahaites* & des *Gjohaïnites*. Cette derniere Tribu étoit très-nombreuse, & se subdivisoit en plusieurs grandes familles. Elles occupoient les parties Septentrionales de la Province d'*Hegjáz*, vers les Côtes de la Mer de *Gjodda*. Les *Balutes* & les *Tanuchites* avoient le même origine, ainsi que la Tribu des *Salihites*, qui habitoient dans les Déserts de *Syrie*. Ceux-ci furent vaincus & détruits par les Rois de *Gassan*.

De *Kodha'a* sortoient les *Nahdites*, & de ceux-ci descendoit *Al-Saxhab* fils d'*Amru* le *Nahdite*, qui fut Pere de *Châled*; & les *Odhraites*, de qui descendoit *Atwa*, fils de *Haram*.

Des *Hamiarites* sortit la Tribu des *Shaabanites*, issue de *Shaaban*, fils d'*Hamiar*.

Les Tribus issues de CAHLAN, fils de *Saba*, sont nombreuses. On en remarque sept considérables, sçavoir: 1. *Al-Azd*. 2. *Tai*. 3. *Madhegj*. 4. *Hamdân*. 5. *Kenda*. 6. *Morád*. 7. *Ammar*.

I. *Al-Azd*, de qui sont sortis les *Azdits*, étoit fils d'*Al-Gawth*, fils de *Nabet*, fils de *Málek*, fils d'*Azd*, fils de *Zaïd*, fils de *Cahlán*, fils de *Saba*.

Les principales familles venues d'*Al-Azd*, sont:

1. Les *Gassanites*, Roi de *Syrie*, descendus d'*Amru*, fils de *Marân*, fils d'*Al-Azd*.

2. Les *Awsites*, habitans d'*Yathreb*, depuis appellée *Médine*.

3. Les *Khazregjites*, aussi habitans d'*Yathreb*. Ces deux familles se convertirent au *Mahometisme* & furent les (a) *Ansariens*; c'est-à-dire, les *Auxiliaires* du faux Prophete *Mahomet*.

D'*Al-Azd* sont encore sortis les *Khozaïtes*, les *Barekites*, les *Dawsites*, les *Atikites*, les *Gafekites*.

Les *Khozaïtes* ont reçu leur nom d'un mot qui signifie *séparation* ou *division*; parce qu'étant séparés des autres Tribus de l'*Yemen*, par la grande inondation que l'Alcoran appelle *Sil Al-Arem*, laquelle causa une espece de Déluge & mit sous l'eau beaucoup de terrain, ils furent obligés de se réfugier dans le Pays d'*Hegjáz*, où ils se fixerent dans un lieu nommé *Batn-Marr*, voisin de la *Mecque*. Dans la suite il y devinrent si puissans qu'ils s'y rendirent maîtres de l'Intendance du Temple & de la Principauté de la *Mecque*, par une supercherie qu'ils firent aux Enfans d'*Ismaël*, qui la possédoient depuis la destruction des *Gjoramites*. Ce sont là ces mêmes *Khozaïtes*, qui, dans le tems que *Mahomet* négocioit la paix avec les *Koraishites*, en l'année de la campagne d'*Hodaibia*, se rangerent de son parti, & firent alliance avec lui. Ils se maintinrent toujours dans la possession de l'Intendance du Temple, jusqu'à ce qu'étant échue à l'un d'entr'eux nommé *Abu-Gabshân*, qui vivoit du tems de *Cosa*, fils de *Keláb*; ce *Cosa* qui étoit un des Ancêtres de *Mahomet*, suivant l'arbre généalogique du Prophete trouva moyen d'enlever par supercherie les clefs du Temple à *Abu Gabshân* & de se maintenir ensuite par la violence dans l'usurpation de cette Intendance. On raconte

(a) *Ansar* protecteur, ou défenseur. Voy. d'*Herbelot* articles d'*Ansar*.

re cette usurpation de la maniere suivante. *Cosa* & *Abu-Gabshân* s'étant rencontrés dans la Ville d'*Al-Taïef*, se mirent à faire la débauche ensemble. *Cosa* résolut alors d'enyvrer le *Khosaïte*, & quand il vit que celui-ci commençoit d'être en belle humeur, il lui proposa adroitement de lui vendre les clefs de la (a) *Ca'aba* pour une outre d'excellent vin. *Abu-Gabshan* convint avec lui à ce prix & livra sur le champ les clefs. Aussi-tôt après le marché conclu *Cosa* envoya son fils *Abdo'ldâr* porter les clefs à la *Mecque*, & celui-ci étant arrivé dans la Ville se mit à crier de toute sa force: O Koraïshites, *voici les clefs du Temple de votre Pere Ismaël. Je vous les apporte. Dieu vous les livre par mes mains, de bonne foi, sans fraude, sans supercherie. Abu-Gabshân* revenu de son yvresse, se ressouvint de sa faute & s'en repentit; mais il n'en étoit plus tems: & de-là est venu, dit-on, un Proverbe dont le sens est, que se repentir après coup, c'est se repentir comme *Abu-Gabshân*. Les Poëtes, nous dit encore *Abulfeda*, se sont egayés sur cette avanture, & il rapporte à cette occasion des vers Arabes fort ingénieux en cette Langue, mais qui, selon M. *Gagnier* très-savant en littérature Arabesque, ne plairoient pas en François; & il faut l'en croire sur sa parole. Cependant *Kosa* ne perdit point de tems & profita du desordre que cette nouvelle répandue par toute la Ville y avoit causée: il assembla promptement les principaux *Koraïshites*, attaqua à l'improviste les *Khozaites*, les chassa de la *Mecque* & les obligea de se retirer dans leur ancien Quartier de *Batn-Marr*.

De ces mêmes *Khozaïtes* étoient sortis les *Al-Mostalekites*, qui furent vaincus par *Mahomet*.

Les *Barekites* étoient de la postérité d'*Amru-Mazikia Al-Azdite*: ils habitoient dans les montagnes situées au midi de l'*Yemen*; & c'est du nom de ces montagnes qu'ils ont été appellés *Barekites*.

Les *Dawsites* étoient enfans de *Daws* fils de *Adthân*, fils d'*Abdo'llah*, fils de *Wahifân*, fils de *Ca'ab*, fils d'*Al-Hareth*, fils de *Ca'ab*, fils de *Mâlec*, fils de *Nasr*, fils d'*Azd*: ils ont eu des Rois, qui ont regné sur les frontiéres de l'*Yeraë*. Le célebre *Abu-Horaïra*, ami particulier du faux Prophete Mahomet, & l'un des six Auteurs des Traditions, étoit dela Tribu des *Dawsites*. On ne s'accorde pas sur son nom, quoique la plupart conviennent qu'il s'appelloit *Amir* fils d'*Amer*.

Les *Atikites* & les *Gâfekites* ont deux Tribus: qui se sont aussi rendues célebres au tems des commencemens du *Mahométisme*.

D'*Al-Azd* sont encore descendus les *Al-Gjolandites* de qui sortirent les Rois d'*Oman*, qui tous portoient le surnom d'*Al-Gjolandi*. Ce Royaume d'*Oman* subsista jusqu'au tems du *Mahometisme*. Alors leurs derniers Rois *Gjifar* & *Abda* se convertirent & firent leur profession de foi devant *Amru* fils d'*Al-As*.

II. *Al-Taï* fait la seconde branche des enfans de *Cahlan*, d'où sont descendus les différentes Tribus des *Taïtes*. Au tems de l'inondation d'*Al-Arem*, dont il a été déja parlé, ces Tribus se réfugierent en *Nag'd*, qui est une Province de l'*Hegjaz*, & s'établirent aux environs des montagnes d'*Agja* & *Salma*, que dans la suite l'on nomma les montagnes de *Taï*, nom qu'elles portent encore aujourd'hui. *Taï* lui-même s'appelloit *Odad*. *Odad* étoit fils de *Zaïd*, fils de *Cahlan*, fils de *Saba*.

Il y avoit six familles principales de *Taï*, qui portoient les noms de leurs Chefs: à sçavoir de *Gjodailah*, de *Nabhân*, de *Bowlan*, de *Salaman*, de *Hana*, de *So-*

(a) Le Temple de la *Mecque*. Voy. ci-après.

Sodus. On prononçoit *Sodus* pour mettre de la différence entre ce nom & *Sadus*, qui est celui du Chef d'une autre Tribu descendue de *Rabiah*, fils de *Nazar*.

De *Salaman*, sont issus les *Bohtarites*; de *Hana* descendoit *Alas* fils de *Kalaïsah*, qui régna après *Nooman*.

Entre les familles de *Taï*, l'on compte les *Thoalites* de qui descendoit un certain *Amru*, le plus habile Archer de son tems, un *Zaïd Al-Khaïl*, c'est-à-dire *le Cavalier*, que le Prophéte des Musulmans appella *Zaïd Al-Chaïr*, c'est-à-dire *le Bon*.

De *Taï* descendoit *Hattem*, dont on vante l'extrême générosité chez les Arabes: aussi a-t-il donné lieu à ce proverbe très-commun chez eux; *plus libéral que Hatem*.

III. *Madhegj:* son nom étoit *Malec*, fils d'*Odad*, fils de *Zaïd*, fils de *Cahlan*, fils de *Saba*.

De *Madhegj:* sont sorties les familles de *Kawlan*, & de *Gjanb*. De cette derniere étoit *Moawi Al-Khaïr Al-Gjanbi*.

De *Madhegj* est issue la Tribu d'*Awa*.

De *Madhegj* sont issus aussi les enfans de *Sa'ad*. Ce *Sa'ad* fut surnommé *Ab Al-Aschira*, c'est-à-dire *le pere de la nombreuse famille*, parce qu'il eut la satisfaction avant sa mort de voir ses enfans, & les enfans de ses enfans tous à cheval avec lui jusqu'au nombre de trois cens hommes. *Voilà*, disoit-il, *ma famille; elle est capable d'inspirer la terreur à l'envie même*, & de-là leur est venu le surnom de *nombreuse famille*, qui leur est particulier. De ces *Saladites* sont aussi sortis les *Gjosites* & les *Zobaïdites*.

Des familles de *Madhegj* étoient issus les *Al-Nachaïtes*, entre lesquels *Al-Aschar* est remarquable: son nom étoit *Malec*, fils d'*Al-Hareth*, compagnon de *Mahomet*, & ensuite *Ali*, fils d'*Abu-Taleb*.

Des *Nachaïtes* étoit issus *Sonan*, fils d'*Anas*, qui tua *Hosaïn*, fils d'*Ali*, & le *Cadhi*, ou Juge *Shoraïch*.

De *Madhegj* descendoit encore *Anas* pere d'une Tribu de laquelle étoit *Al-Aswad le menteur*, ou *le faux Prophéte*, qui s'attribua le don de Prophétie dans l'*Yemen*. De cette même Tribu d'*Anas* sortoit encore *Amar*, fils d'*Yaser*, Compagnon du Prophéte *Mahomet*.

IV. De *Hamdam* étoit issue la postérité de *Rabia*, fils de *Malec*, fils de *Zaïd*, fils de *Cahlan*, qui furent en réputation avant & après l'établissement du *Mahometisme*.

V. *Kenda*: son nom étoit *Thawr*, fils de *Gofaïr*, fils d'*Al-Hareth* de la postérité de *Zaïd*, fils de *Cahlan:* il fut surnommé *Kenda*, mot qui signifie ingrat, parce qu'il fut ingrat & méconnoissant envers son pere. Le pays de *Kenda* est dans l'*Yemen* joignant la Province d'*Hadhramut*. *Hagjar*, fils d'*Ada*, compagnon d'*Ali* étoit issu de *Kenda*. Il fut mis à mort par *Moawia*; & de cette Tribu étoit aussi le *Cadhi* ou Juge *Shoraïch*.

Des *Kendites* sortirent les familles de *Sacafee*, & de *Sacun*, fils d'*Ashras*, fils de *Kenda*. *Moawia*, fils de *Gjodbage*, qui tua *Mohammed*, fils d'*Abu-Becre*, étoit aussi originaire des *Sacunites;* & de ces mêmes *Sacunites* étoit encore *Hosaïn*, fils de *Nomaïr*, qui commanda l'armée de *Yezid*, fils de *Moawia*, après *Moslem*, fils d'*Okba* son Lieutenant......

VI. De *Morad* sont descendus tous les *Moradites* de l'*Yemen*. Leur pays est aux environs de *Zabid*, dans les montagnes de l'*Yemen*.

VII. D'*Anmar* sont descendus les *Anmarites*, divisés en deux branches: à sça-

voir,

voir, les *Bagjalites* & les *Chata'anites*. Des *Bagjalites* defcendoit *Gjoraïr*, fils d'*Abdo'llah* le *Bagjalite*, Compagnon du Prophéte des Mufulmans. Il fut appellé le Jofeph de fa Nation, à caufe de fa grande beauté. Un Poëte Arabe a loué ce *Gjoraïr* dans des vers dont M. *Gagnier* a rendu le fens de la maniere fuivante. » Si *Gjoraïr* n'étoit point de la Tribu de *Bagjala* elle mériteroit de » périr. O le beau garçon ! ô la méchante Tribu ! Cela ne frappe nullement l'oreille de nos François : mais qui fçait à quel point l'élegance Arabefque eft portée dans l'original ?

Les Tribus forties d'Amru fils de *Saba* ont eu pour Chef,

1. *Lachm*, fils d'*Ada*, fils d'*Amru*. De ce *Lachm* font defcendus les enfans d'*Al-Dar* : & de cette famille étoit *Tamim* le *Darite*, autre Compagnon de *Mahomet*. Du même *Lachm* font iffus les *Mondars*, Rois de *Hirah*, fçavoir les enfans d'*Amru*, fils d'*Ada*, fils de *Nafr*, le *Lachmite*.

2. *Gjodham* frere de *Lachm* ; il eut deux fils *Gjofm*, & *Gjoram*, pere d'une Tribu nombreufe & illuftre. De *Gjofm* étoit iffu *Atib* fils d'*Aflam*.

D'Ashaar fils de *Saba* defcendoit la Tribu des *Ashaärites*, *Abu-Mufa l'Ashaärite* étoit de cette Tribu : on l'appelle communément *Abdo'llah*, fils de *Kaïs*.

Les Tribus forties d'Amela fils de *Saba* étoient du nombre des huit que l'inondation d'*Aram* força de fe retirer en *Syrie* dans le voifinage de *Damas*, fur la Montagne appellée encore aujourd'hui *Amela*. L'époque de cette inondation, que les Ecrivains Arabes ont décrite comme une efpéce de Déluge, fe place à peu près au tems d'Alexandre le Grand.

Telle eft la généalogie des Tribus des vrais Arabes, de la poftérité de *Saba*, petit-fils de *Kahtan* ou *Yoktan*, qui ont habité l'*Yemen*, & plufieurs autres Provinces.

On voit par ce petit détail, que toutes ces Tribus ont eu leurs Rois pendant plufieurs fiécles ; & il feroit inutile d'en dire davantage ici. Ceux qui entendent l'Arabe ne manqueront pas d'aller aux fources, & ceux qui l'igorent s'embarafferont peu de pénétrer plus avant dans des origines obfcures & incertaines, qui ne peuvent faire plaifir qu'à des perfonnes confommées dans l'érudition Arabefque.

Mahomet & fes Succeffeurs convertirent ces Arabes à leur nouvelle Religion : les uns fe rendirent par la perfuafion & la douceur ; les autres par la force des armes ; & plufieurs par les idées dont le Mahometifme flatte les fens. Le Paganifme n'étoit pas la feule Religion établie en Arabie avant *Mahomet*. Les Juifs s'y trouvoient auffi en grand nombre ; & le commencement de leur établiffement étoit, nous dit-on, dès le tems de Moïfe & de Jofué : mais il eft plus raifonnable de le mettre au tems de leur difperfion. Ils firent alors un fi grand nombre de Profelytes dans l'Arabie, qu'en peu de tems ils y occuperent des villes & des fortereffes. On prétend qu'*Abu-Carb Afab*, dont il eft fait mention dans l'*Alcoran*, & qui regnoit 700. ans avant *Mahomet* dans l'*Yemen*, introduifit le premier le Judaïfme dans fon pays. Quoiqu'il en foit ces Juifs étoient divifés, comme les autres Arabes, en Tribus ; & comme eux ils avoient des Princes qui les gouvernoient. *Mahomet* leur implacable ennemi les chaffa de leurs fortereffes, & les contraignit enfin par toutes fortes de perfécutions & d'outrages, d'abandonner l'*Arabie*. Environ 70. ans avant *Mahomet* un certain *Jofeph* furnommé *Dhu-Nowas*, Prince Arabe & Juif avoit traité les Chrétiens avec la même violence.

Pour ce qui eft des *Chrétiens*, *Mahomet* les traita plus humainement ; car il fe contenta de leur impofer un tribut, & il leur permit le libre exercice de leur Religion.

Parlons présentement des *Arabes* de la troisiéme Classe : il s'agit des MOST-ARABES ou ARABES MELES. On va voir leur origine & leurs progrès dans la Généalogie de *Mahomet* telle que je la rapporte ici : nous entrerons en même-tems dans le détail de leurs différentes Tribus ; & j'y observerai le même ordre que j'ai suivi en parlant des deux premieres Classes des *Arabes*.

GENEALOGIE *de* MAHOMET.

MOHAMMED, ou MAHOMET, selon la prononciation ordinaire à laquelle il est bien juste de se conformer, descendoit en droite ligne d'*Ismaël*, fils d'*Ibrahim*, [*Abraham*] : & voici l'ordre de sa Généalogie en remontant de *Mahomet* à *Ismaël*. Comme M. *Gagnier* a donné dans l'Introduction qui précéde sa *Vie de Mahomet*, le détail historique de ce qui concerne les Ancêtres de ce Legislateur Arabe, je rapporterai ce détail dans les propres termes de cet Historien qui n'a puisé que dans les Sources Orientales.

» MAHOMET surnommé *Abul-Kasem*, comme qui diroit Pere de *Kasem*: » son fils premier né (*a*), étoit fils d'*Abdo'llah*, fils de *Hashem*, fils d'*Abd Menaf*, fils de *Cosa*, fils de *Kelab*, fils de *Morrah*, fils de *Ca'ab*, fils de *Lowa*, » fils de *Galeb*, fils de *Fehr*, fils de *Malek*, fils d'*Al-Nadhr*, fils de *Kenanah*, » fils de *Hozaimah*, fils de *Modreka*, fils d'*Al-Yas*, fils de *Modhar*, fils de *Nazar*, » fils de *Ma'ad*, fils de *Adnan*.

» Cette Généalogie, continue M. *Gagnier*, qui remonte depuis *Mahomet* jus» qu'à *Adnan*, est certaine, selon tous les Chronologistes *Arabes*, qui con» viennent pareillement qu'*Adnan* étoit un des descendans d'*Ismaël* : mais les » Historiens ne s'accordent pas sur le nombre des Générations entre *Adnan* & » *Ismaël*. Les uns en comptent environ quarante, & d'autres n'en marquent » que sept. Quoiqu'il en soit, en voici le nombre dans l'ordre le plus probable, » au sentiment d'*Abulfeda*, & des plus habiles Chronologistes.

» *Adnan* étoit fils d'*Odd*, fils d'*Odad*, fils d'*Al-Yesa*, fils d'*Al-Homaïsa*, fils » de *Salaman*, fils de *Nabet*, fils de *Hamal*, fils de *Kidar*, fils d'*Ismaël*, fils » d'*Ibrahim*. Cette Généalogie est fondée sur une Tradition attribuée à *Omm-* » *Salaman*, qui étoit une des femmes du *Prophète de Dieu*, & qui assuroit lui » avoir entendu dire, qu'*Adnan* étoit fils d'*Odad*, fils de *Zeïd*, fils de *Beradi*, » fils d'*Araku'l-Tharam*. Par *Zeïd*, ajoute *Omm-Samala*, le Prophéte enten» doit *Homaïsa*, *Bera* est *Nabet*, & *Aaraka'l-Tharam* signifie *Ismaël*. Cette ex» pression, qui veut dire *Veines* ou *sources d'eau*, fait allusion à la source d'eau » que Dieu fit sortir dans le Désert (*b*) pour étancher la soif d'*Ismaël*. On » croit que c'est ce Puits, qui s'appelle aujourd'hui *Zem-zem*, proche de la » *Ca'ab*, (c'est ainsi que les Musulmans appellent ce fameux Temple de la » *Mecque*, dont on parlera dans la suite.)

» Passons à l'ordre direct de la Généalogie, depuis *Ismaël* jusqu'à *Mahomet*. » (*c*) *Ismaël*, fils d'*Ibrahim*, naquit dans le Pays de *Canaan*, lorsque son Pere » étoit

(*a*) Par un usage très-ancien chez les *Arabes*, les Peres prenoient leur surnom du nom de leur Fils aîné.

(*b*) Gen. Ch. XXI. vs. 19.

(*c*) *Abulfeda*, Hist. *Vie d'Ismaël*, p. 9. Gen. XVI. 16. Gen. XVII. 23 - 24 - 25. Cette citation & celles qui suivent sont de M. *Gagnier*.

» étoit âgé de quatre-vingt-six ans. Sa Mere *Hagar* étoit servante d'*Ibrahim*. » A l'âge de treize ans il fut circoncis avec son Pere *Ibrahim*. *Ibrahim* étant âgé » de cent ans, il lui naquit un autre fils nommé *Isaak*, que lui donna sa fem- » me *Sara*. Alors il relégua *Ismaël* avec *Hagar* sa Mere à la *Mecque*. La ja- » lousie de *Sara* lui fit faire cette démarche. Elle lui dit, (*a*) *chassez Ismaël* » *& sa Mere ; car le fils d'une servante n'héritera point avec mon fils*, *Ibrahim* » prit donc *Hagar*, avec son fils *Ismaël* (*b*) : il les conduisit en *Arabie* dans la » Province d'*Hegjaz* (*c*) : & il les laissa à la *Mecque*. Cette Ville comme son » Territoire étoit alors habitée par les *Gjorhamites*, descendus de *Gjorham*, fils » de *Khatan*, ou *Yoctan*, fils d'*Eber*, Pere des *Arabes purs*. *Ismaël* s'allia par- » mi ces Peuples (*d*) : il prit pour femme *Ra'ala*, fille de *Madhadh*, douzié- » me Roi des *Gjorhamites*. Il eut de *Ra'ala* douze fils, d'où sont descendus » ceux qu'on appella depuis *Most-Arabes* ; c'est-à-dire, *Arabes entés* ou *mêlés* ; » mais plus communément *Ismaëlites*, du nom de leur Pere, & *Hagareniens*, » de *Hagar*, Mere d'*Ismaël*. Mais quant au mot de *Sarazins*, il n'y a aucune » raison pour croire qu'il vienne de *Sara*, femme d'*Abraham*, d'autant plus » qu'il n'y a aucun rapport ni dans l'étymologie ni dans la chose. L'opinion » la plus commune vouloit autrefois qu'il fut dérivé d'un mot qui signifie *vo-* » *ler*, *commettre des Brigandages* ; ce qui convenoit assez au naturel des *Arabes*, » comme S. *Jerôme* l'a remarqué. Mais le sçavant *Edouard Pococke* a découvert » le premier, & prouvé invinciblement, que la véritable origine (*e*) de ce nom » vient d'un autre mot *Arabe* qui signifie l'*Orient*, à cause de la situation de » l'*Arabie*, qui tire vers l'Orient de la Terre-sainte. Ainsi les *Sarazins* sont » proprement les Orientaux. On remarquera aussi que ce mot de *Sarazin*, » n'est en usage que parmi les *Grecs*, d'où les *Latins* l'ont tiré. Les *Arabes*, en » parlant d'eux-mêmes ne s'en servent jamais : & pour ce qui est du mot » d'*Arabe* & d'*Arabie*, on peut voir ce qu'en dit le même *Pococke*.

» *Hagar* Mere d'*Ismaël* mourut à la *Mecque* quelque tems après le mariage » de son fils. Elle fut enterrée dans un lieu nommé *Hagira*. Ensuite Dieu » ayant commandé à *Ibrahim* de bâtir la *Ca'aba* . . . . il partit de *Syrie*, vint » trouver *Ismaël* son fils à la *Mecque*, & lui dit, *ô Ismaël*, mon fils, Dieu » m'a commandé de lui bâtir une Maison. *Ismaël* répondit : *me voici tout prêt* » *de vous obéir*, *Seigneur*. Dieu, *reprit* Ibrahim, vous commande de me four- » nir ce qui est nécessaire pour cela. *Commandez*, reprit *Ismaël*, *& je le ferai*. » *Ismaël* donc se mit en devoir de lui obéir : *Ibrahim* commença de bâtir, & » *Ismaël* conjointement avec lui travailloit au bâtiment & fournissoit la pierre. » Quand ils eurent achevé le bâtiment, ils se mirent à prier & dirent : (*f*) *O* » *Seigneur*, *daignez accepter de nous cette Maison*, *car c'est vous qui exaucez*, *&* » *qui sçavez tout*. *Seigneur*, *rendez-nous bons* Musulmans, *& faites que de notre* » *race il sorte une Nation* Musulmane. *Montrez - nous les Rites sacrés que nous de-* » *vons*

(*a*) *Abulfeda*, ibid. Vie d'*Ibrahim*, p. 3.

(*b*) *Ismaël*, selon l'Alcoran, *Surate* 37. *vs*. 103. *& suiv*. est celui qui devoit être sacrifié.

(*c*) *Elmacin*, *Part. I. de son Hist. p.* 35. parle en ces termes : » Et *Ibrahim* les envoya tous deux » [Hagar & Ismaël] dans la Terre d'*Hegjaz*, ou *Ismaël* s'habitua, & épousa une des Filles des *Arabes* » d'*Hegjaz* ; & *Ismaël* parla *Arabe*. Ses enfans furent appellés *Ismaelites*. Des femmes *Arabes* [qu'il épousa] » il eut douze fils puissans portant l'arc, comme l'Ange l'avoit prédit à *Agar*.

(*d*) L'Ecriture Sainte dit au contraire : *Habitavit in Deserto Pharan*, *& excepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti*.

(*e*) Voy. *Pococke*, Not. p. 33. 34. & 35.

(*f*) *Alcoran Sur* 2. *v*. 128.

» *vons observer, & tournez-vous vers nous, car vous vous tournez volontiers, & » vous êtes misericordieux. Seigneur, suscitez au milieu d'eux un Apôtre d'entr'eux* » (Mahomet) *qui leur récite vos Signes* .... (le mot de *Signe* signifie un » verset de l'*Alcoran*, comme on le verra dans la suite), *qui leur enseigne le Livre* » de l'Alcoran *& la Sagesse* (la Sonna) *& qui les purifie : car vous êtes le Tout-* » *puissant, le Sage. Ibrahim* se tenoit debout sur une pierre dans le tems qu'il » bâtissoit le Temple, & c'est cette pierre qui est appellée encore aujourd'hui » le marchepied d'*Ibrahim*, où les vestiges de ses pieds demeurerent imprimés. » Ce Temple a subsisté dans l'état qu'*Ibrahim* l'avoit bâti jusqu'à ce que les » *Koraïshites* le démolirent l'année 35. de la naissance de l'Apôtre de Dieu, & » le rebâtirent de nouveau. L'Edifice de la *Ca'aba* fut fait depuis l'an centié- » me de l'âge d'*Ibrahim*; & entre cet Edifice & l'Epoque de l'Hegire ou fuite » du Prophéte, il y a environ deux mille sept cens quatre-vingt-treize ans. » Ensuite Dieu envoya *Ismaël* aux Tribus *Arabes* de la Province de l'*Yemen* » (l'Arabie heureuse,) & aux *Amalekites*, pour leur prêcher l'*Islamisme* (la Re- » ligion *Musulmane*,) ce qu'il fit durant l'espace de 50 ans, mais cependant » peu crurent en lui. Enfin *Ismaël*, après avoir vêcu cent trente-sept ans, » mourut à la *Mecque*, & fut inhumé dans le tombeau de sa Mere *Hagar*. La » mort d'*Ismaël* arriva 48. ans après celle d'*Ibrahim*.

» I. Des douze fils d'*Ismaël*, les Historiens *Arabes* n'en nomment que deux, » dont l'aîné étoit NABET. Il succéda à son pere dans la charge de Pré- » fet, Intendant ou Garde du Temple, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort. » Après lui les *Gjorhamites* s'emparerent de la Garde du Temple, qu'ils con- » serverent l'espace de trois cens ans ou environ, jusqu'à ce qu'ayant préva- » riqué dans l'observation des Loix de Dieu, & s'étant écartés du droit che- » min, Dieu leur envoya diverses maladies, comme l'hémorragie & diverses » sortes d'ulcéres. Les enfans d'*Ismaël* s'étant au contraire multipliés & forti- » fiés, ils attaquerent les *Gjorhamites* leurs oncles, les battirent, les chasserent » de la *Mecque*, & les poursuivirent jusques dans le Pays de *Gjohaina*, où ils » périrent tous de maladies, & sur-tout du flux de sang, que Dieu leur envoya » en punition de leurs crimes.

» 2. Le second des enfans d'*Ismaël* fut KIDAR. (a) *Kidar* est le même » que *Kedar*, ou *Cedar*, dont il est parlé dans la (b) Genese entre les fils d'*Is-* » *maël*, & dans la Prophétie de Jéremie. Il est joint avec les enfans d'*Orient*, » & c'est par lui que continue la Généalogie des Ancêtres du Prophéte depuis » *Ismaël*. Cela se connoît par la Lumiere Prophétique, qui éclatoit sur sa face, » comme elle avoit éclaté de pere en fils sur tous ses prédecesseurs depuis » *Adam*. Outre cela Dieu l'avoit orné de sept avantages particuliers; sçavoir, la » vertu guerriére, la force du corps, la vigueur dans l'exercice de la lute, » l'adresse & l'agilité à la danse, l'art de la chasse, la science de monter à che- » val & la vigueur, sur-tout (la vigueur conjugale). Il épousa cent femmes d'en- » tre les filles d'*Isaac*, dans l'espérance qu'étant pures il en auroit lignée; mais » il se trouva qu'elles furent toutes stériles, & ne conçurent point. Enfin il lui » fut dit ce qui suit en songe : *certainement Dieu a imprimé sur ta face la lumiere* » *Prophétique*

(a) *Abulfeda, Vit. Moham.* p. 13. rapporte les plaintes pathétiques que fit *Amer*, fils d'*Al Arath Gjorhamite*, sur le désastre de sa Tribu.

(b Gen. XXV. 13. Jérem. XLIX. 28. Esa. LX. 7. 1. Chron. I. 29. Ezech. XXVII. 21. Ps. CXX. 5. Jérem. II. 10.

» *Prophétique de son bien aimé & de son Mustapha* (Elu) : *or il doit être* Arabe *de* » *nation ; ainsi tu ne dois point prendre d'autres* femmes *qu'elles ne soient* Arabes. » *Cherches en donc une qui soit* Arabe, *& qui porte le nom de* FAKHERA (*a*). » S'étant reveillé, il s'appliqua tout entier à la recherche d'une telle fille, & » enfin il la trouva. C'étoit la fille du Roi des *Gjorhamites*, issus du Patriar- » che *Seth*. L'ayant épousée, il en eut un fils nommé

» 3. HAMAL ; il nâquit du tems de *Jacob*....... son pere surpris d'ad- » miration dit, *je n'avois point trouvé dans le Livre de l'horoscope du Capricorne*, » *qui est Signe Ascendant* d'Ibrahim *l'ami de Dieu*, *que* (*b*) *la Lumiere Prophéti-* » *que du Bien-aimé*, *du* Mustapha, *&* Elu *se dût communiquer aux hommes ou* » *aux femmes issues de la race de* Seth, *avec lesquels aucun de la race de Cabil* » (Caïn *n'a été mêlé. Hamal* eut pour fils

» 4. NABET. La lumiere prophétique de l'Apôtre de Dieu éclata mani- » festement sur son visage. Il marcha dans la bonne voye. Il aimoit la chas- » se, & suivoit les traces de ses Peres. Il lui nâquit un fils nommé

» 5. SALAMAN.

» 6. HOMAÏSA.

» 7. AL-YESA'.

» 8. ODAD, ainsi nommé à cause qu'il avoit la voix forte. Il étoit de » haute stature, robuste & magnifique. On dit qu'il fut le premier des Des- » cendans d'*Ismaël*, qui apprit à se servir du roseau pour écrire. *Odad* excella » par-dessus tous ses contemporains dans l'Art de l'Ecriture (*c*) Il lui nâquit » un fils nommé

» OD, qui eut pour fils

» ADNAN, sur la face duquel étoit empreinte la lumiere prophétique » de l'Apôtre de Dieu : néanmoins on ne sait pas quelle fut sa Religion. Il eut » deux fils, dont l'un fut *Acc*, de qui sont sortis les *Accites*. Le second dans » la ligne de la généalogie prophetique fut

» 11. MA'AD. La lumiere prophétique parut aussi sur sa face : on ne sait » pas de quelle Religion il étoit. Il fut nommé *Ma'ad*, nom qui signifie *Ra-* » *visseur & Brigand*, parce qu'il se rendit fameux par ses combats, & ses cour- » ses contre les *Israïlites*. Il n'alloit jamais à la guerre qu'il n'en revint victo- » rieux & chargé des dépouilles de ses Ennemis. *Zohari* rapporte...... » que *Moïse* ayant eu nouvelle, que les enfans de *Ma'ad* au nombre de vingt » avoient donné une allarme dans le camp des Israëlites ; qu'ils y avoient causé » bien du désordre, & fait un grand butin, invoqua Dieu contre eux ; mais » qu'il n'en eut point de réponse, quoiqu'il priât par trois fois. Sur quoi il dit ; » *Seigneur je vous ai invoqué contre ce Peuple, & vous ne m'avez point répondu !* » Le Seigneur lui dit : *O Moïse, tu m'as invoqué contre un Peuple duquel doit naî-* » *tre à la fin des tems le meilleur des miens*, (le Prophéte *Mahomet*.) On rap- » porte aussi que *Bocht-Naser* (*d*) (Nebucadnesar) ayant résolu de conquérir le » Pays des *Arabes*, afin de mettre ensuite à mort leurs Prophétes, & de dé- » truire leur Temple, ordonna au Prophéte *Jeremie* de se saisir de *Ma'ad*, de » qui

(*a*) C'est-à-dire, *Précieuse*.
(*b*) Voy. ci après touchant la *Lumiere Prophétique*.
(*c*) Hors de la Ligne *Odad* eut pour fils *Tai*, dont *Hatem* fut un des descendans, &c. *Vita Mohom*.
(*d*) Ce trait d'ignorance est remarquable. On y voit *Nebucadnezar* & *Jeremie* contemporains de *Moïse*.

» qui devoit naître *Mahomet*, *Mustapha*, ou l'Elu par excellence; de l'emmener en *Syrie*, & de le séparer d'avec sa femme, de crainte qu'il ne couchât avec elle : & c'est ce qui fut exécuté par *Jéremie*. Mais *Nebucadnezar*, après avoir subjugué l'Arabie le renvoya en liberté dans la Province de *Tehemah*, où est située la *Mecque*. Quelques-uns disent que cela arriva à *Adnân*, mais il est plus probable que ce fut à *Ma'ad*, qui eut pour fils *Kodha'ah*, hors de la ligne généalogique, duquel sont sortis les *Kodaïtes*; & dans la ligne de la généalogie.

» 12. NAZAR, qui surpassoit en esprit & en beauté tous ceux de son tems, la lumiere prophétique de l'Apôtre de Dieu parut sur sa face : mais on ne sait point (non plus que des précédens) quelle étoit sa Religion. *Nazâr* eut quatre fils, entre lesquels on trouve, dans la ligne de la généalogie prophétique,

» 13. MODHAR sur le visage duquel la lumiere prophétique de l'Apôtre de Dieu étoit imprimée, (comme on l'a déja remarqué de ceux qui l'ont précédé.) Il se faisoit aimer de tous ceux qui le regardoient, & surpassoit le reste des hommes par la douceur & la beauté de sa voix. Il fut, aussi-bien que *Rabia'h* son frere, Musulman sincére & fidéle dans la Religion d'*Ibrahim* l'Ami de Dieu. Leurs deux freres étoient *Anmar*, & *Ayâd*. *Modhar*, quoique cadet de *Ayâd*, qui étoit l'aîné de tous, fut établi par son pere *Nazâr* Préfect ou Garde de la *Ca'aba*. Quant au partage de ses biens, *Nazâr* se voyant près de sa fin en fit la distribution entre ses quatre fils de la maniere que la Tradition le rapporte dans le Livre qui a pour titre *Al. Eckfa*. Voici les propres termes de son Testament (& comment il fut expliqué ensuite) : 1. *Je légue à* Modhar *ma tente rousse, faite de peaux de chameau, & aussi de mes autres biens tout ce qui ressemble en couleur à ma tente.* 2. *Je légue à* Rabi'ah *mon tapis noir, & de mes autres biens tout ce qui lui ressemble en couleur.* 3. *Je donne à* Ayâd *cette housse de châmeau picquée, qui est de couleur grise, d'un gris blanc, ou blanchâtre, & de mes autres biens tout ce qui lui ressemble en couleur. Je laisse enfin à* Anmar *ce coussin brun avec son siége, & de mes autres biens tout ce qui lui ressemble en couleur.* Puis il ajouta : *s'il survient quelque difficulté entre vous sur l'explication des termes de mon Testament, vous n'aurez qu'à consulter* Al-Afa'a *le* Gjorhamite, *qui demeure dans la Ville de* Nagjran. Après sa mort ses enfans, qui ne pouvoient s'accorder entre eux, partirent pour aller trouver *Al-Afa'a*. Mais comme ils étoient en chemin, *Modhar* voyant l'herbe broutée d'une certaine maniere dit (*a*) ; *le chameau qui a brouté cette herbe est louche ou borgne. Rabi'ah* son frere dit ; *ce chameau est épaulé & boiteux. Ayâd* dit ; *il a la queue coupée. Anmar* dit ; *il a le goût dépravé.* S'étant un peu avancés, il vint à leur rencontre un homme, qui leur demanda des nouvelles de son chameau qu'il avoit perdu. *Modhar* prenant la parole *n'est-il pas borgne* ? dit-il, cela est vrai répondit l'homme. *Rabia'h* dit ensuite, *n'est-il pas épaulé & boiteux* ? Oui, *répondit-il. Ayad* dit, *n'a-t-il pas la queue coupée* ? cela est encore vrai, dit l'homme. Enfin *Anmar* lui demanda *s'il n'avoit pas le goût dépravé* ? Par Dieu, il est » ainsi,

(*a*) M. d'*Herbelot* rapporte cette Histoire avec des circonstances différentes, & comme l'ayant tirée du *Nigjaristan*. *Voyez la Biblioth. Orient. pag.* 121. *col.* 1. Il la donne comme un échantillon de l'esprit subtil des *Arabes*. & dit qu'elle a été mise en vers très-élegans par *Mir Chosrou*. Poëte *Persan* du premier rang.

» ainsi, *s'écria cet homme* : ce sont là toutes les marques particulieres auxquel-» les je le reconnois certainement. Alors ils lui protesterent, qu'ils n'avoient » point vu un tel chameau ; mais lui au contraire insista disant, comment » pourrois-je vous croire, puisque vous me dépeignez mon chameau par tou-» tes ses proprietés, & tel qu'il est en effet? ils continuerent leur chemin vers » *Nagjran*, & dès qu'ils furent arrivés chez *Al-Afa'a* Roi des *Gjorhamites*, cet » homme les prit à partie devant lui. O *Roi*, dit-il *faites-moi justice contre* » *ces gens qui m'ont enlevé mon châmeau, & ne veulent pas me le rendre*. Ils ré-» pondirent ; Sire, nous ne l'avons pas seulement vu. *Comment donc*, leur dit » le Roi, *avez-vous pu le dépeindre aussi exactement que vous avez fait, si vous* » *ne l'avez point vu ?* Alors *Modhar* prenant la parole dit, *j'ai remarqué que* » *l'herbe n'étoit broutée que d un côté, d'où j'ai conclu qu'il est borgne*. Ensuite » *Rabi'ah* dit, *j'ai observé qu'un de ses pieds de devant appuyoit plus fortement sur* » *l'herbe que l'autre, par où j'ai connu qu'il est épaulé, & boiteux*. *Ayâd* s'expli-» qua ainsi : *J'ai vu qu'il avoit rendu ses excremens en un tas, d'où j'ai conclu,* » *qu'il ne devoit point avoir de queue......* *Anmar* ajouta : *j'ai pris garde que le* » *chameau avoit passé par les endroits de l'herbe les plus agréables & les plus odorifé-* » *rans sans y toucher, & qu'ensuite étant venu à d'autres endroits, où l'herbe étoit* » *séche & mauvaise, il l'avoit broutée ; ce qui m'a fait juger qu'il doit avoir le goût dé-* » *pravé*. *Al-Afa'a*, après avoir entendu les parties, prononça ainsi son juge-» ment, s'adressant à l'homme : *Mon ami, ces gens parlent avec sincérité ; ils ne* » *se sont point emparés de votre chameau. Allez-donc le chercher ailleurs*. Après cela » le Roi s'entretint avec eux, & leur demanda le sujet de leur voyage ...

Ils le lui apprirent, & le Roi leur répondit. *Soyez les bien venus. Proposez* » *moi vos raisons ; je déciderai selon le droit & la justice*. Nous allons les pro-» poser !, *répondirent-ils*, nous nous reposons entierement sur votre équité. » Après qu'ils eurent produit le Testament de leur pere, & allegué leurs raisons, » il décida la cause, & leur partagea l'héritage en la maniere suivante. Il ad-» jugea à *Modhar* la tente rousse, & tout ce qui lui ressembloit en couleur ; sa-» voir l'or, avec les chameaux de couleur rousse : & de-là *Modhar* fut surnom-» mé *le Roux*. Il assigna à *Rabia'h* tout ce qui ressembloit en couleur au tapis » noir, comme les bêtes noires, les meubles de cette couleur, & les chevaux » noirs ; d'où il fut appellé le cavalier. Il mit *Ayâd* en possession de la housse » de couleur de gris blanchâtre, avec l'argent, les troupeaux de brebis, & les » chameaux blanc ou gris blanc. Enfin il déclara qu'*Anmar* auroit, avec le coussin » brun, la terre d'*Hamyar* ou le Pays des *Homerites*, outre les mulets tous les ef-» fets & tous les bestiaux qui tiroient sur le brun, d'où il fut surnommé *le Brun*.

» Le Procès étant ainsi terminé à la satisfaction des parties, le Roi les in-» troduisit dans la Sale du Festin, y fit entrer ses plus familiers Courtisans & » leur recommanda de s'entretenir avec eux, leur ordonnant en même tems » de lui rendre un compte exact de cette conversation ingénieuse. Cependant » il enjoignit au Grand-Maître de ses troupeaux de faire apprêter un Agneau » des plus gras ; & à son Echanson de fournir le meilleur vin, & de présenter » du miel le plus exquis..... Après le repas la conversation recommença. » ils dirent unanimement, que la viande étoit très-bonne & très-grasse : sur-» quoi *Rabi'ah* répondit : *cela est vrai, mais* Calba (a) *l'avoit soufflée & succée* » au-

(a) *Calba*, en *Arabe*, signifie *une Chiene* ; & c'est aussi le nom d'une Tribu des *Arabes*. En cela consiste l'équivoque.

» *auparavant*. Ensuite ils dirent tous que le vin étoit excellent, à quoi *Mod-*
» *har* reprit : *vous avez raison, mais la vigne d'où ce vin est sorti étoit plantée sur*
» *un sépulchre*. De même ils dirent du miel qu'il étoit exquis, & *Ayâd* repli-
» qua : *j'en tombe d'accord, mais les Abeilles qui ont fait ce miel, avoient le crane*
» *d'un Géant pour ruche*. Enfin ils louerent tous la magnificence & la liberalité
» du Roi. A quoi *Anmar* dit : *j'en conviens avec vous, mais après tout sa Ma-*
» *jesté s'est écartée de la louable coutume qu'elle avoit aprise de son pere*. Le Grand
» Maître d'Hôtel ayant rapporté au Roi de point en point ce qui s'étoit dit,
» Sa Majesté fit appeller le Maître des troupeaux, & lui demanda de quelle
» sorte de viande il avoit servi ; il répondit : Sire, c'est de l'agneau que nous,
» qui sommes les enfans de *Calba* vos Serviteurs, avons soufflée & succée en l'ap-
» prêtant, & il ne peut se trouver de viande ni plus grasse ni plus délicate que
» celle-là. Le Roi interrogea de même l'Echanson sur le vin, & celui-ci ré-
» pondit. Le vin que j'ai en ma garde est très-bon : la vigne d'où il est sorti
» est plantée sur le tombeau de *Gjadac*. Il interrogea aussi celui qui avoit ser-
» vi le miel ; & il répondit : oui je leur ai présenté le miel le plus exquis que
» j'aye ; parce que j'avois mis les Abeilles qui l'ont fait dans un crane d'hom-
» me. Le Roi ayant admiré la subtilité de leurs équivoques, & curieux de
» savoir comment ils avoient appris toutes ces particularités, qui n'étoient
» connues que de ses Officiers, leur envoya secrétement un homme pour les
» questionner sur les choses qu'ils avoient dites. *Modhar* répondit ; *si j'ai parlé*
» *de la maniere que j'ai fait, en voici la cause : quand on boit du vin, la joye s'em-*
» *pare du cœur, & dissipe en un moment par ses vapeurs les soucis & les chagrins :*
» *mais en buvant de votre vin, j'ai senti en moi un effet tout contraire, d'où j'ai*
» *conclu que ce vin devoit être d'une vigne plantée sur un sépulchre, qui, comme on*
» *dit communément, ne produit que de la tristesse & de la mélancholie*. *Rabi'ah* ré-
» pondit ; *j'ai parlé comme j'ai fait, parce que la chair de brebis ressemble à celle des*
» *autres bêtes dont on mange, qui d'ordinaire ont de la graisse sur la chair : mais il*
» *en est tout autrement de celle de chien, qui n'a point de gras au dessus. Or j'ai*
» *vu que la viande qu'on nous a servie étoit entierement semblable à la chair de*
» *chien ; & (vous savez que) l'on dit en proverbe* (Arabe) *d'une personne de qui on*
» *n'a reçu aucune faveur :* je n'ai pas même flairé de lui l'odeur de la chair de
» chien. *Ayâd* répondit ; *je me suis exprimé de la maniere que j'ai fait, parce que*
» *je vous proteste qu'en mangeant de votre miel, j'ai été saisi de l'odeur d'un crâne de*
» *tête d'homme, & que cela m'a causé un grand dégoût*. Enfin *Anmar* répondit;
» *il est vrai que j'ai taxé le Roi d'une chose en quoi il ne ressemble pas à son pere.*
» *C'est qu'après nous avoir fait préparer un festin, il n'a point mangé avec nous ; par*
» *où j'ai connu qu'il ne ressemble pas à son pere, qui n'en usoit pas de la sorte*. *Al-*
» *Afa'a* entra ensuite lui-même dans la sale du festin, & après leur avoir fait
» bien des caresses les congédia. Quand ils furent sortis, il dit, admirant la vi-
» vacité de leur esprit, ces gens-là sont des Démons transformés en hommes «.

(J'ai hazardé de rapporter tout de suite cette Histoire de *Modhar* & de ses peres en employant les propres termes de M. *Gagnier*. Le Lecteur la regardera sans doute comme une espéce d'amusement qu'on veut lui donner au milieu de la sécheresse de ces détails historiques. M. *Gagnier* interrompt ensuite la ligne directe de *Modhar*, & rapporte les lignes collaterales. Je passe cela comme inutile à ce qui concerne uniquement *Mahomet*.)

» *Modhar* avancé en âge eut pour fils *Al Yas*. Ce nom signifie *désespoir*. Il
» lui fut donné parce que *Modhar* son pere étant vieux désespéroit d'avoir un fils.
» L'au-

» L'autre nom d'*Al-Yas* étoit *Habib*, c'est-à-dire *Bien-aimé*. *Al-Yas* fut fidéle ; » la Lumiere Prophétique de l'Apôtre de Dieu étoit empreinte sur sa face, » Ayant appris par révelation, quelle devoit être la dévotion du Prophéte dans » la célébration du Pélerinage de la *Mecque*, il en fut ravi d'admiration. Il a été » celui des enfans d'*Ismaël*, qui s'est opposé le plus vigoureusement à ceux qui » s'écartoient de la Tradition & de la Religion de leurs Peres ; & il fit tant par » sa vertu & ses bons exemples, qu'il les .... ramena à l'observance des » traditions de leurs Ancêtres. Il fut aussi le premier qui rétablit l'honneur » & la dignité du Temple de la *Mecque* ; c'est pourquoi les *Arabes* le révére- » rent & l'honorerent comme un défenseur de la véritable sagesse ; & comme » un aussi grand Philosophe que *Locman*. Aussi fut-il appellé comme lui le » *Prince du Peuple & le Seigneur de sa Tribu*. Aucune affaire ne se décidoit sans lui.

» Hors de la ligne généalogique, *Modhar* eut pour fils *Kaïs* surnommé *Ai-* » *lan*. Quelques-uns disent qu'*Aïlan* est le nom du cheval, d'autres disent du » chien de *Modhar*. Il y en a qui prétendent qu'*Aïlan* étoit fils de *Modhar* » & frere d'*Al-Yas* ; que *Kaïs* étoit fils de cet *Aïlan*. Quoiqu'il en soit, Dieu » rendit *Kaïs* illustre par de grandes choses. On compte entre ceux de sa poste- » rité les Tribus des *Hawâzenites*, d'où sont sortis les enfans de *Sa'ad*, fils de » *Becre*, fils de *Hawâzen*, chez lesquels *Mahomet* l'Apôtre des *Musulmans* a été » nourri & élevé dans son enfance.

» On met encore entre les Tribus issues de *Kaïs* celle des enfans de *Keláb*, » d'où sont descendus les Seigneurs de *Haleb*, ou *Aleppe*, le premier desquels » fut *Saleh*, fils de *Merdâs* ; & les Tribus d'*Okaïl*, d'où sont sortis les Rois de » *Meusel*. Du même *Kaïs* sont venus aussi les enfans d'*Amer*, de *Saâsaâ*, & » de *Chafagja* ; ceux-ci ont été de toute ancienneté, & sont encore aujourd'hui » (à ce que nous dit M. *Gagnier*, qui parle comme contemporain d'*Abulfeda* » son Auteur) Seigneur dans la Province d'*Erak*.

» D'*Hawâzen* sont sortis les enfans de *Rabia*, fils d'*Amer*, fils de *Saâsaâ*, fils » de *Mo'awiâ*, fils de *Becr*, fils d'*Hawâzen* ; ainsi que la Tribu de *Gjosm* : fils » de *Mo'awia*, fils de *Becr*, fils d'*Hawâzen*. De *Gjosm* est aussi sorti *Doraïd*, » fils d'*Al-Semma*.

» De *Kaïs* sont encore issus les enfans d'*Helâl*, & de *Thakif* : le nom propre » de *Thakif* étoit *Amrou*, fils de *Monbah*, fils de *Becre*, fils d'*Hawâzen*. Quel- » ques-uns font descendre les *Thakifites* d'*Ayâd*, d'autres disent des restes des » anciens *Thamudites*. Les *Thakifites* étoient les habitans de la ville de *Târef*.. » ....

» De *Kaïs* sont aussi sortis les enfans de *Nomaïr*, de *Bâhela*, de *Mâzen*, & » de *Gatfân*, qui étoit fils de *Sa'ad*, fils de *Kaïs-Aïlân* ; & les enfans d'*Abas*, » fils de *Bogaïdh*, fils de *Raïth*, fils de *Gathfân*, fils de *Sa'ad*, fils de *Kaïs-* » *Aïlân*.

» Entre les enfans de *Kaïs* fut *Antara Abasite*...... qui dès qu'il com- » mença de porter le turban, signala sa bravoure dans les guerres de *Dahes* & » *Gabra*. De *Kaïs*, sont issus les *Asgjaites*, de *Kaïs* venoient aussi les Tribus de » *Solaim*.

» De *Kaïs* sortirent encore les enfans de *Dohbiân*, fils de *Bogaidh*, fils de » *Raith*, fils de *Gatfan*, fils de *Sa'ad*, fils de *Kaïs-Aïlân*.

» Entre les enfans de ce *Dhobiân*, étoient les enfans de *Fazara*, parmi lesquels » fut *Hesn*, fils de *Hodhaifa*, fils de *Bedr*, dont la liberalité est célébrée par le » Poëte *Zohaïr*, un des sept fameux Auteurs des Moallakaks : *Vous le verrez*,

» dit

» dit le Poëte (que M. *Gagnier* a la complaisance de nous citer avec cette satis-» faction que donne une érudition peu commune, & peu à portée du goût » des Lecteurs ordinaires; vous le verrez) *lorsque vous aprocherez de lui, sautant* » *de joye & aussi gay, que si vous lui donniez la chose que vous lui demandez. Hesn* » se fit *Musulman*, & fut apostat ensuite.

» Il s'alluma une longue guerre entre les *Dhobiànites*, & les *Abasides*. Cette » guerre fut appellée la guerre de *Dàhés* & *Cabra* : ce font les noms des deux » Chevaux, qui coururent contre deux autres nommés *Al-Chatar* & *Al-Fana.* » Une querelle étant survenue touchant ceux de ces chevaux qui avoient eu » l'avantage, on en vint aux mains, & ensuite aux armes. La guerre en question » dura 40. ans. De là est venu le Proverbe; *c'est la guerre de* Dahés *&* Cabra, » quand on veut parler de procès difficiles à accommoder....

» Du même *Kaïs* descendoit *Adwàn*, fils d'*Amron*, fils de *Kaïs-Ailàn.* Ceux » de sa Tribu habitoient dans la ville de *Taïef* avant les *Thakifites*....

» Voilà ce qui regarde *Kaïs*, fils de *Modhar*, hors de la ligne généalogi-» que. Pour revenir à *Al-Yas*, il eut pour fils *Modrecah* dans la ligne généalo-» gique.

» Son nom étoit *Amer*, mais il fut surnommé *Modrecah*, mot qui signifie » *poursuivant*, ou *obtenant*, parce qu'il avoit comme recueilli en sa personne » toutes les vertus de ses peres. La lumiére prophétique (ne manqua pas » d'être) empreinte sur sa face. Il fut quelques années sans pouvoir se déter-» miner sur le choix d'une femme, jusqu'à ce qu'enfin il fut averti en songe » de prendre sa cousine germaine.....

» Hors de la ligne généalogique *Al-Yas* eut un autre fils nommé *Tabecha* »..... Celui-ci & *Modrecah* son frere furent appellés *Khendafites*, aussi bien » que les Tribus qui en sont descendues, du surnom de leur mere *Chendaf* (*a*), » dont le nom propre étoit *Lili*, fille de *Holwàn*, fils d'*Amràn*, fils d'*Al-Hàf*, » fils de *Kodha'ah.*

» Les Tribus descendues de *Tàbecha* sont les enfans de *Tamin*, de *Rabbab*, de » *Dhabbah*, & de *Mozaina*, tous appellés *Khendafites* du nom de leur mere. *Ma-* » *drecah*, eut pour fils dans la ligne généalogique.

» *Khozaïmah*, dont on ne dit rien, sinon qu'on assure de lui comme de » tous les autres, que la lumiere prophétique paroissoit sur son visage.

» Hors de la ligne généalogique *Modrecah* eut pour fils *Hodhaïl*, d'où » sont sorties toutes les Tribus appellées *Hodhaïlites.* Du nombre de ceux-ci » étoit *Abdo'llah*, fils de *Mas'oud*, compagnon de l'*Apôtre Mahomet*, & aussi » *Abu-Dhowaib* le Poëte, *Galeb*, *Sa'ad*, & *Kaïs* (*b*) *Khozaïmah* dans la ligne » généalogique eut pour fils

Kenàna honoré aussi de la lumiére prophétique. Il fut nommé *Kenàna* » du mot *Ken*, qui signifie *ombrage*, ou *couverture*, parce qu'il fut le protec-» teur & l'azyle de son Peuple.

» Hors de la ligne généalogique *Khozaïmah* eut deux fils, *Al-Hawn*, & *Asad.* » De *Hawn* sont sorties la Tribu d'*Adhal*, & celle d'*Al-Doish* frere d'*Athal.* » Ces deux Tribus portent conjointement le nom d'*Al-Karch*, parce qu'elles » étoient jointes & comme liées ensemble.

» D'*Asad*

(*a*) C'est-à-dire, *qui marche fiérement.*
(*b*) M. *Gagnier* remarque ici qu'au lieu de ces trois que *Pococke* nommé, *Abulfeda* met un, &c. La plus grande partie des Lecteurs se souciera fort peu de cette remarque.

» D'*Asad* font venus les *Cahelites*, les *Dowdanites*, & autres, tous compris » fous le nom d'*Asadites*. *Kenana* eut pour fils dans la ligne généalogique.

» *Al-Nadhr*; il fut ainsi appellé à cause..... de sa beauté. C'est lui, » dit *Gjannabi*, que Dieu, à cause de sa simplicité & de sa candeur, appella » *Koraïsch*, d'où vient que tous ceux qui font issus de *Al-Nadhr*, portent le nom » de *Koraïshite*. Cependant continue M. *Gagnier*, *Abulfeda*, qui écrivoit avant » *Gjannabi*, soutient que le nom de *Koraisch* appartient à *Fehr* ...... & » non point à *Ald-Nahr*; & il semble que *Gjannabi* en convienne en parlant du » même *Fehr*. *Ald-Nahr* eut une vision pendant son sommeil ...... il vit » un térébynth sortant de son dos, étendant ses branches selon le nombre de » ses ancêtres & de ses descendans : entre ces rameaux, il en vit un qui s'éle- » voit jusqu'au Ciel, brillant d'une lumiére semblable à celle dont il avoit lui- » même le visage illuminé. Sur ce rameaux paroissoit comme suspendu un per- » sonnage ayant le visage blanc, & sortant de derriere son dos. Dès qu'il fut » éveillé, il alla trouver une Pythonisse, (c'est-à-dire, tout court une Sorciere) » à laquelle il raconta son songe. Elle lui dit : *Si tant est que votre vision soit vé-* » *ritable, elle signifie que Dieu vous élevera à de grands honneurs, en vous faisant* » *le pere d'un petit fils, qui vous touchera de plus près & plus particulierement qu'au-* » *cun de ceux qui vous ont précedé.*

» Hors de la ligne généalogique *Kenânah* eut plusieurs autres fils à savoir, *Mal-* » *kân*, *Abd-Manah*, *Amrou*, *Amer*, & *Mâlek*.

» De *Malkân*, font issus les *Malkanites*.

» D'*Abd-Manah*, font sortis plusieurs Tribus, entre autres les enfans de *Ga-* » *far*, ou les *Gafarites*, de qui venoit la famille d'*Abu Dhar*, & les enfans de » *Becr*. De ceux-ci font sortis les *Doïlites*, qui ont donné l'origine à la famil- » le d'*Abul-Aswad* le *Doïlite*.

Des Tribus d'*Abd-Manah* étoient aussi sortis les enfans de *Laïth*, les en- » fans d'*Al-Hâreth*, les enfans de *Madhage*, & les enfans de *Dhamrah*.

» D'*Amru*, fils de *Kenânah*, font issus les *Amruites*.

» D'*Amer*, fils de *Kenânah*, les *Amerites*.

» De *Mâlek*, fils de *Kenânah*, les enfans de *Ferâs*.

» Des Tribus de *Kenânah* font venus les *Al-Ahabishites*.

» Le Chef de ces *Al-Ahâbishites* fut *Al-Habasch*, fils d'*Amru*. Ces deux mots » *Al-Habasch*, qui est le nom propre d'un homme, & *Al-Habascha*, qui est le » nom du pays des *Abissins* étant prononcés de la même maniere, il est arrivé » (nous dit ici M. *Gagnier* après son garant *Abulfeda*) qu'en entendant pronon- » cer l'un on l'a pris souvent pour l'autre. On s'est même imaginé que ceux » de cette Tribu étoient originaires d'*Al-Habasha*, qui signifie l'*Ethiopie*, & par » conséquent étoient *Abissins* ou *Ethiopiens*....

» *Malek* fut orné aussi de la lumiére prophétique ; il fut appellé *Mâlek*, c'est- » à-dire, Roi, parce qu'il regna sur les *Arabes* ; & il eut pour fils unique dans » la ligne généalogique.

» *Fehr* à qui la lumiére prophétique ne manqua point ; c'est lui qui propre- » ment fut surnommé *Koraïsch*. Tous ceux qui descendirent de lui furent ap- » pellés *Koraïshites*, à l'exclusion des autres qui n'en étoient point descendus. » Quant à l'origine du mot *Koraïsch*, on dit que *Fehr* fut surnommé de cette » maniere à cause de sa bravoure & de sa hardiesse ; en quoi, ajoute-t-on, il res- » sembloit à un monstre marin (dont le nom Arabe est) *Koraïsch*, qui mange les » autres monstres marins..... D'autres tirent l'origine de ce mot du verbe

» *Karasha*, qui signifie *recueillir*, *amasser*, *assembler*; & le rapportent à l'action » de *Cosa*, fils de *Kelab*, arriere petit fils de *Fehr*, qui, pour se rendre maître » de la *Ca'aba*, assembla tous les descendans de *Fehr*, pour venir à bout avec » leur secours de l'usurpation qu'il en vouloit faire. Cela étant .... le nom » de *Koraïsch* convient mieux aux enfans de *Fehr* qu'à *Fehr* lui-même, & c'est » comme qui diroit une troupe de gens ramassés.

» *Fehr* eut pour fils dans la ligne généalogique.

» *Galeb*: la lumiere prophétique étoit empreinte sur son visage.

» Hors de la ligne généalogique *Fehr* eut deux autres fils, *Mohâreb* & *Al-* » *Hâreth*.

» De *Mohâreb* sont descendus les *Mohârebites*, ou les enfans de *Shaibân*.

» D'*Al-Hâreth* sont issus les enfans d'*Al-Chologe*, d'où est sorti *Abu-Obaïdah*, » fils d'*Al-Gjarâh*, un des dix martyrs dont il est parlé dans l'Histoire de *Maho-* » *met*. *Gâleb* eut pour fils dans la ligne généalogique

Lowa: la lumiere prophétique étoit empreinte sur sa face. Hors de la li- » gne généalogique *Gâleb* eut pour fils

» *Tatem* surnommé *Al-Adram*, c'est-à-dire, *Sans-barbe*, d'où ceux de sa poste- » rité furent appellés les *Adramites*. *Lowa* eut six fils, entre lesquels dans la » ligne généalogique fut

» *Ca'ab*: la lumiere prophétique étoit empreinte sur sa face. Il fut le pre- » mier qui changea le nom du sixiéme jour de la semaine, que nous appellons » le vendredi. Avant ce tems-là le vendredi se nommoit *Arnba* chez les *Ara-* » *bes* (a). Il appella *Gjama'a*, c'est-à-dire, jour de Congrégation ou d'Assemblée. » Par conséquent d'un jour profane il en fit un jour consacré au Service Divin. » Il assembloit le Peuple (nous dit-on, sur la foi des Legendes Mahometanes, » ou des Legendaires Arabes) tous les vendredis de la semaine, & leur faisoit » un Sermon, dans lequel il prédisoit la Mission future du (*nouveau*) *Prophéte* » *de Dieu*. Il assuroit en même tems, que le Prophéte seroit un de ses descen- » dans; il exhortoit & recommandoit de le suivre, & d'avoir la foi en lui. Il » réeitoit à cette occasion des vers de sa composition, dont voiei un petit frag- » ment: *ô plut à Dieu que je fusse moi-même le témoin oculaire du mystère de sa vo-* » *cation. Mais hélas ce sera alors que les* Coraïshites, *niant la vérité qu'il leur an-* » *noncera, se révolteront contre lui, & machineront sa perte par la trahison*, &c. «. (Le sublime de ce fragment ne frapera pas beaucoup ceux qui ont le malheur d'être nés privés du gout Arabesque.)

» Tant que *Ca'ab* vêcut il eut une grande autorité sur les *Arabes*: mais après » sa mort ils se relâcherent du culte qu'ils devoient à Dieu. Toutes les belles » exhortations de *Ca'ab*, & ce qu'il leur avoit appris fut enseveli dans l'oubli, » jusqu'à l'année de la guerre de l'*Eléphant*. Depuis la mort de *Ca'ab* jusqu'à » l'année de cette guerre, qui fut aussi celle de la naissance de *Mahomet*, on » compte 520. ans, & jusqu'à la Mission du Prophéte, selon *Giannabi* 560. » ans. D'où il suit que *Ca'ab* vivoit dans le premier siécle de l'Eglise Chrétien- » ne, avant la ruine de *Jerusalem*, & qu'il étoit contemporain des Apôtres .. » .... mais on ne sait ni le jour de sa naissance, ni combien il a vêcu.

» Hors de la ligne généalogique *Lowa*, eut selon *Abulfeda*, 5. autre fils, sa- » voir, *Sa'ad*, *Hozaima*, *Al-Hâreth*, *Amer* & *Asâma*. De quatre d'entre-eux » sont

(a) *Arnba* veut dire, *jour de joye & de plaisir*.

» sont sorties autant de Tribus; *Al-Hareth* n'a point eu de postérité. De la Tribu d'*Amer* étoit *Amru* fils d'*Abdud* ou *Abd-wodd Amérite*, Cavalier *Arabe*, qui » fut tué par *Ali* dans la Guerre *du Fossé*...... *Ca'ab* dans la ligne généalogique, eut pour fils,

» *Morra* : la lumiere prophétique fut empreinte sur sa face.

»Hors de la ligne généalogique *Ca'ab* eut pour fils*Hosais* & *Ada*. D'*Hosais* sont » sortis les enfans de *Gjemach*. Entre les plus remarquables de ceux-ci fut *Omaia*, » fils de *Chalaf*, ennemi de l'Apôtre de Dieu, & son frere *Obba*, fils de *Chalaf*, » qui lui ressembloit par la haine qu'il avoit pour le Prophéte.

» De *Hosais* sont encore issus les enfans de *Saham*, desquels descendoit *Amru*, » fils d'*Al-As*.

» D'*Ada*, fils de *Ca'ab*, sortoient les *Adites*, d'où *Omar* tiroit son origine. *Omar* » étoit fils d' *Al Chettàb*, & fut un des successeurs de l'Apôtre de Dieu au *Kalifat*. » De la même origine étoit *Sa'id* fils de *Zaid* un des dix martyrs *Morra* dans la » ligne généalogique, eut pour fils

» *Kelab*, son nom étoit *Hakim*, ou selon d'autres *Adwa*; le surnom de *Kelàb* » signifie *Chien*; ce qui donna occasion......... de faire cette question à un » *Arabe: pourquoi avez-vous la coutume de donner à vos enfans des noms, qui signi- » fient quelque chose de mauvais, comme ceux de* Chien, *de* Loup, *& d'autres sem- » blables animaux? au contraire vous donnez à vos esclaves des noms de choses agréa- » bles. Par exemple, vous les appellez* Associé, familier, gain, *&c.* L'arabe ré- » pondit (avec fort peu de justesse, pour ne rien dire de pis): *nous dounons » de tels noms à nos enfans, par rapport à nos ennemis afin qu'ils les traitent en* » Chiens, *en* Loups, *en* Ours *&c. pour nos esclaves nous leurs imposons des noms » qui ont du rapport à nous: nous leur insinuons qu'ils doivent se conduire envers nous, » comme étant dans nos intérêts, & qu'ils doivent nous faire le bien que portent leurs » noms.*

» Hors de la ligne généaologique *Morra* eut deux fils *Taïem*, & *Yokdha*.

» Des *Taïemites* descendoit *Abu-Becr*, surnommé *Al-Seddik* (le *Témoin fidele*) » Beau-pere de l'*Apôtre de Dieu*, & ensuite son successeur au Khalifat; de ce *Taïe- » mites* descendoit aussi *Talha*, un des dix martyrs.

» De *Yokdha* sont issus les enfans de *Makhzum*, desquels tiroit son origine *Khàled*, fils d'*Al-Walid*; & aussi *Abu-Gehel*, fils de *Heshàm*, qui s'appelloit en son » nom propre *Amru*, fils de *Heshàm* le *Makhzumite*. *Kelàb* dans la ligne généa- » logique, eut pour fils,

» *Kosa*: son nom étoit *Zaïd*; la lumiere prophétique étoit empreinte sur sa » face. Le surnom de *Kosa* lui fut donné, ou pour marquer son extrême ac- » tivité & son amour pour la vérité, ou parce qu'on l'éloigna pour un tems » de sa Patrie, & qu'il fut enmené par sa mere *Fatima* dans le pays des » *Kodhaïtes* après la mort de son pere, & peu de tems après qu'elle l'eut sevré. » Il revint enfin au mois de *Moharram* en Pélérinage à la *Mecque*, accompagné » des mêmes *Kodhaïtes*, grand, beau, & bien fait, orné de sagesse, & le plus » sçavant des *Koraïshites*, qu'il confirma dans le culte du vrai Dieu. Ayant » résolu de se mettre en possession de la garde de la *Ca'aba*, voici comment » il s'y prit.....

» La garde de la *Ca'aba*, (j'ai déja dit que la *Ca'aba* est le Temple de la *Mecque*,) fut premierement entre les mains des *Gjorhamites* après *Nabet*, fils d'*Ismaël*. Depuis la décadence de ceux-ci, & leur fuite précipitée de la *Mecque*, » les enfans d'*Ismaël* rentrerent en possession de cette charge. Dans la suite les

» *Khozaïtes* s'en emparerent avec le secours des enfans de *Becre*, fils d'*Abd-Manà*, » fils de *Kenàna*. Celui d'entr'eux qui obtint cette dignité fut *Amru*, fils d'*Al-* » *Hareth* le *Gabschadite*, Les *Koraïshites*, qui n'étoient pas les plus forts, furent » contraints de se tenir en repos, quoiqu'ils ne manquassent pas d'ambition..... » Les *Khozaïtes* jouissoient donc paisiblement de la garde du Temple, qu'ils » avoient reçue de leurs Ancêtres par droit d'héritage de pere en fils, (*a*) lors- » que *Kosa* demanda à *Halil*, qui fut le dernier de ces gardiens, *Haia* sa fille en » mariage. *Halil* connoissant la noblesse de l'extraction de *Kosa*, & voyant d'ail- » leurs la grande passion qu'il témoignoit pour sa fille, la lui accorda. Outre l'In- » tendance du Temple qu'avoit *Halil*, comme je l'ai dit, il gouvernoit aussi la » *Mecque*, & y administroit la justice &c.

Cependant *Kosa* demeuroit chez son beau-pere ; sa femme *Haïa* lui donna » trois fils ; sçavoir, *Abdo'l-Dar*, *Abd-Menâf*, & *Abdo'l-Ozza*. *Kosa* se voyant » soutenu d'une..... famille, de plus ayant acquis de grandes richesses avec une » autorité considérable ; & d'autre côté les affaires de *Halil* étant allées en déca- » dence, forma le dessein de se rendre maître du Gouvernement de la *Mecque*, » & d'enlever aux *Khozaïtes* & aux enfans de *Becre* l'Intendance de la *Ca'aba*, sous » prétexte que les *Koraïshites* dont il étoit le Chef, devant être seuls reconnus » pour la véritable postérité d'*Ismaël*, ils avoient seuls par conséquent le droit » de rentrer en possession de l'Intendance &c. Il choisit pour l'exécution de cet- » te entreprise le tems de la fête du Pélerinage ; il assembla secrétement ses » *Koraïshites*, & les ayant postés aux environs du lieu appellé *Mozdalefa*, où se » fait la course, entre le mont *Arafa* & la vallée de *Muna*, il attendit le jour que » l'on fait la cérémonie de jetter les cailloux dans cette vallée de *Muna*. Les Of- » ficiers (Intendans, ou Maîtres de cérémonies) de la *Ca'aba*, ayant achevé » de jetter les cailloux, & donné au peuple la permission d'en faire autant, » comme on commençoit de se retirer vers les côtés de la colline d'*Al-Akaba*, » & tout le peuple étant occupé à l'exercice de la course ; *Kosa* & les siens » prirent ce moment pour sortir de leurs embuscades, & attaquerent à l'impro- » viste les *Khozaïtes* & les *Becrites*. Ils en firent un si grand carnage, qu'ils les » obligerent à la fin de leur demander quartier. Ensuite on en vint à un pour- » parler, dans lequel après avoir choisi pour arbitre un nommé *Ya'amer*, fils » d'*Awf Kenanite*, la souveraine Puissance (c'est-à-dire le gouvernement de la » *Mecque* &c.) fut adjugée à *Kosa*, & les parties obligées à se faire une mutuelle » satisfaction pour tout le sang répandu. *Kosa* devenu maître du Gouvernement » & de l'Intendance du Temple, prit le titre de Roi, & reçut le serment de fi- » délité de ses nouveaux sujets. En même temps il se mit en possession des vais- » seaux & meubles sacrés ; c'est-à-dire du voile, du gobelet à boire pour les pé- » lerins, du tapis, de la piscine & du drapeau : en un mot il se rendit maître du » temporel & du spirituel de la *Mecque*. Il y régla la Police, distribua la ville » en quatre quartiers, & assigna au dedans de son enceinte des maisons à ceux » des *Koraïshites* qui lui avoient prêté main forte dans son expédition.

» Hors de la ligne généalogique *Kelab* eut pour fils *Zahra*, de qui sont issus » les *Zahrites*.

» De cette Tribu étoit *Sa'ad*, fils d'*Abu-Wakkâs*, un des dix martyrs, com- » me

(*a*) Remarqués que M. *Gdgnier* a rapporté tout autrement cette histoire sur la foi d'*Abulfeda*. Voy. ci-dessus page 6.

» me aussi *Amenah* mere de l'Apôtre de Dieu, & *Abdo'l-Ramam*, fils d'*Awf*. *Ko-*
» *fa* dans la ligne généalogique eut pour fils

» *Abad-Menâf* : son nom propre étoit *Al-Moghaira*. Il fut déclaré Prince du » vivant de son Pere, & les *Koraïshites* lui prêterent le serment de fidelité. Il » eut encore pour surnom celui d'*Al-Kamar*, c'est-à-dire, *la Lune*, à cause de » sa beauté. Il recommandoit la piété envers Dieu, & l'usage de la priere. La » lumiere prophétique ne manqua pas d'être empreinte sur sa face. Il portoit » d'une main le drapeau de *Nazâr*, & de l'autre l'*Arc* d'*Ismaël*. Il mourut à la » *Mecque*, & fut enterré sur la colline dite *Al-Hagiun*, lieu de sépulture qui dans » la suite devint commun.

» Hors de la ligne généalogique *Kosa* eut deux autres fils *Abdo'l-Dar*, & » *Abdo'l-Ozza*.

» D'*Abdo'l-Dâr* sont sortis les enfans de *Shaiba*, qui furent les portiers du » Temple. Du même *Abdo'l-Dâr* tiroit aussi son origine *Al-Nadhre*, fils d'*Al-* » *Hâreth*, un des plus grands ennemis du *Saint Apôtre de Dieu*, *Mahomet*. *Al-* » *Nadhre* fut mis à mort par son ordre après la Bataille de *Bedr*.

» D'*Abdo'l-Ozza* étoit issu *Al-Zobair*, fils d'*Al-Awâm* un des dix martyrs. Du » même *Abdo'l-Ozza* tiroit son extraction *Khadigja*, fille de *Chowailed*, femme » du Prophéte, de même que *Waraka*, fils de *Nawfal*.

» *Abd'-Menâf* dans la ligne généalogique eut

» *Hâshem* : celui-ci fut l'ayeul du *Prophéte*, son nom propre étoit *Amru*, nom » qui étoit accompagné du surnom d'*Al-Olâ*, ou le *Sublime*, à cause de sa hau- » te dignité. Il fut surnommé *Hâshem*, c'est-à-dire, celui *qui rompt du pain*, par- » ce que, comme on va le voir, dans le tems de la cherté il distribua libérale- » ment du pain aux habitans de la *Mecque*. *Hâshem*, après la mort de son pe- » re, entra en possession du *gobelet* & du *tapis*. A l'égard du *gobelet* & de la » piscine qui avoient servi à l'usage des confédérés de *Kosa*, il les remit dans le » vestibule de la *Ca'aba*, & il s'en servoit ordinairement pour boire de l'eau » fraîche de puits avec les Pélerins. Quant au *tapis*, il le destina à l'usage du » public. Dans ces tems d'Idolâtrie les *Koraïshites* avoient accoutumé de ti- » rer (le saint tapis) à chaque fête du Pélerinage : ils le déposoient entre les » mains des *Khosaites*. Ceux-ci préparoient sur le *saint tapis* un festin, pour » ceux des Pélerins qui n'avoient ni argent, ni autres moyens. Ils étoient les » bien venus, & ils pouvoient manger sans qu'il leur en coutât rien. C'est ainsi » qu'*Abd-Menâf* en avoit usé après *Kosa*, & que *Hâshem* en usa après *Abd-Me-* » *nâf*, jusqu'à ce qu'une grande disette étant survenue, *Hâshem* voulant subve- » nir aux besoins publics, amassa une grosse somme d'argent, fit un voyage » en *Syrie*, & y acheta une grande quantité de farine dont il fit faire des » gâteaux. Etant revenu à la *Mecque*, il distribua ces pains ou gâteaux, fit tuer » & apprêter des chameaux, dont il fit un festin au peuple, lequel fut soulagé » par ce moyen de la grande famine qu'il avoit soufferte.....

» *Ata*, un des Auteurs des Traditions (Mahometanes) en rapporte une ve- » nue d'*Abdo'llah*, fils d'*Abbâs* : dans le tems, dit-il, que les *Koraïshites* souf- » froient une grande famine, *Hâshem* les divisa en deux Caravanes toutes deux » montées sur des chameaux. Il en envoya une durant l'hyver en *Yemen*, (l'*Arabie* » *heureuse*) vers le midi, & l'autre durant l'été en *Syrie*, vers le Nord. A leur » retour il distribua au Peuple le profit qu'elles avoient fait ; ce qui ramena une » telle abondance, que les pauvres, au rapport de la Tradition, devinrent aussi » riches que les riches mêmes.

» Après *Hashem*, *Abdo'l-Motalleb* se servit du tapis dans toutes les fêtes du
» Pélerinage, & après lui *Abu-Taleb* en fit de même, jusqu'au tems que l'*Isla-*
» *misme*, ou la Religion *Musulmane*, fut établie (ou plutôt rétablie, suivant Ma-
» homet.) Le Prophéte lui-même continua cette pieuse pratique, & particulie-
» rement l'an neuviéme de l'Hegire, lorsque pour célébrer la fête du Pélerinage,
» il envoya *Abu-Becre* de *Medine* à la *Mecque*, avec une grosse somme d'argent,
» pour être distribuée aux pauvres. Il fit lui-même cette cérémonie en personne
» l'année suivante, en faisant son dernier Pélerinage à la *Mecque*, qui fut appellé
» pour cette raison, le *Pélerinage* d'*Adieu*. Après lui ses successeurs les *Khalifes*,
» *Abu-Becre*, *Omar*, *Othmân* & *Ali* se servirent du même tapis à toutes les fêtes
» du Pélerinage, & firent aussi le festin. Plusieurs *Khalifes* continuerent la même
» pratique, jusqu'à ce qu'enfin cet usage s'est aboli.

» Mais pour revenir à *Hashem*, on peut dire que par sa sage conduite il re-
» leva l'éclat de son peuple jusqu'au plus haut point. Il avoit continuellement
» table ouverte, & fournie de toute sorte de mets, soit en tems de joye,
» soit en tems de calamité. *Ebn Al-Sobaïl* avoit soin de servir les viandes:
» tout le monde y étoit admis, sur-tout si l'on étoit reconnu gens de bien &
» craignant Dieu. La lumiere de l'*Apôtre de Dieu* (ne pouvoit manquer d'être
» empreinte) sur le visage d'*Hâshem*, & il en venoit de si grands rayons, qu'il
» sembloit que c'étoient ceux du Soleil, tant ils dardoient la lumiere de tous
» côtés, & jusques-là que les Grands qui s'approchoient de lui étoient obligés
» de mettre leur main devant les yeux, pour n'en être pas éblouis. Les plus
» grands Seigneurs des Pays voisins venoient à l'envi faire leur cour à *Hâshem*,
» le priant avec instance de prendre leurs filles en mariage (ceux qui connoissent
les Usages Orientaux n'ignorent pas qu'une des plus grandes marques d'estime
que puisse donner un Prince, ou quelque autre grand Seigneur que ce soit,
c'est d'accepter de la main d'un pere la fille qu'il lui offre, pour être enfermée
dans son Serrail.)

» On nous dit aussi que l'Empereur *Heraclius* envoya des Ambassadeurs à
» *Hâshem*, avec une Lettre, dont voici les termes: *j'ai une fille qui surpasse en*
» *beauté toutes les personnes de son Sexe; elle n'a aucune tache sur le visage qui la*
» *disgracie. Venez donc me trouver, afin que je vous la donne en mariage; car la*
» *renommée de votre bonté, de votre excellence, & de votre dignité est parvenue*
» *jusqu'à moi.* Le dessein de cet Empereur (nous disent gravement les Auteurs
» Arabes) étoit d'attirer par cette alliance dans sa famille la lumiere de l'*A-*
» *pôtre de Dieu*, si célébrée dans l'Evangile «. (Deux choses méritent d'être
remarquées ici, l'une est l'ignorance des Arabes qui fait *Heraclius* contempo-
rain d'*Hâshem*, ayeul de *Mahomet*, tandis que celui-ci l'étoit au contraire d'*He-*
raclius, & que l'*Hegire*, ou fuite de *Mahomet*, tombe dans l'année 12. du regne
de cet Empereur. L'autre est la hardiesse avec laquelle ces mêmes Arabes in-
ventoient les fables les plus grossieres, pour faire honneur aux héros & propa-
gateurs du *Mahometisme*.)

» *Hâshem* mourut à *Gaza* en *Syrie*. Sa mort arriva vingt ou vingt-cinq ans
» avant la Guerre de l'Eléphant. Entre les Traditions extraordinaires (& fa-
» buleuses de ces Arabes) il y en a une qui porte, que *Hâshem* & son frere
» *Abd-Shems* naquirent jumeaux & que leurs fronts étoient joints ensemble:
» ensorte qu'après y avoir appliqué tous les médicamens possibles pour les sépa-
» rer, on n'en put venir à bout qu'en les séparant d'un coup d'épée. Cette action
» ayant été rapportée à un des sages de l'*Arabie*, il dit: *puisqu'ils ne se sont*
» *point*

» *point divisés d'eux-mêmes, & qu'il a fallu une cause étrangere, pour les séparer,* » *c'est une marque, qu'il y aura une inimitié perpétuelle entre leurs enfans, & que* » *l'épée mettra la division entr'eux.* La tradition ajoute que cela arriva, comme il » avoit été prédit.

» Dans le livre qui porte pour titre, *le jardin* ou verger *des amans*, & dans » celui qui est intitulé la *Médecine des maladies*, il est dit, que *Hâshem* vint au » monde le premier; que son bras étoit attaché au front de son frere, & » que l'incision pour les séparer étant faite, il en coula du sang. D'autres disent » qu'il coula seulement du sang entre eux deux, sans qu'il se fit aucune incision « (fable pour fable, la derniere est aussi bonne que la premiere.)

» Hors de la ligne généalogique *Abd Menâf* eut pour fils *Abd-Shems*, *Al-Mo-* » *talleb* & *Nawfal*.

» D'*Abd-Shems* naquit *Ommaïah*, ou *Ommiah*, de qui sont sortis les *Ommaïa-* » *des*, ou *Ommiades*, entre lesquels fut *Othmân*, fils d'*Affan*, fils d'*Abu'l-As*, » fils d'*Ommaïa*, fils d'*Abd-Shems*, & aussi *Moawiah*, fils d'*Abu-Sofiân*, fils de » *Harb*, d'*Oommaïa*; *Said*, fils d'*Al-As*, fils d'*Ommaia*; *Okba*, fils d'*Abu-Maait*, » fils d'*Abu-Amru*, fils d'*Ommaia*; *Okba*, fils de *Rabïa*, fils d'*Abd-Shems*; & la » fille de cet *Okba*, nommée *Hend*, mere de *Moahia*. L'Apôtre de Dieu fit » mourir *Okba* de mort violente après la Bataille de *Bedr*.

» D'*Al-Motalleb*, fils d'*Abd-Menâf*, sont issus les *Al-Motallabites*, de qui des- » cendoit l'*Imam Al-Shafei*.

» De *Nawfal* sont descendus les *Nawfalites*.

» *Hashem* dans la ligne généalogique eut pour fils unique, (car on ne sait » pas qu'il en ait eu d'autre.)

» *Abdo'l-Motalleb*; son nom étoit *Shaiba Al-Hamd*, c'est-à-dire, *vieillesse véné-* » *rable*, parce qu'en naissant il avoit la tête toute blanche; & il fut surnommé » *Abdo'l-Motalleb*, parce qu'étant encore enfant, il perdit son pere, & fut » élevé par son oncle *Al-Motalleb*. La lumiere de l'Apôtre de Dieu se mani- » festa sur sa face. Il fut le premier des *Arabes*, au rapport d'*Al-Sohail*, qui » teignit sa chevelure en noir. On dit aussi qu'il avoit accoutumé au commen- » cement du mois de *Ramadhân* de monter sur la platte-forme de sa maison, & » d'y faire un festin aux pauvres; qu'ensuite il faisoit transporter la table encore » chargée de viandes sur le sommet des montagnes, pour servir de pâture aux » oiseaux, & aux bêtes sauvages. Il fut appellé pour cette raison *le Prodigue*, » & le *Libéral*, puisqu'il avoit tant de bonté que de régaler ainsi les oiseaux du » ciel. Il étoit doux, affable, de facile accès, prompt à écouter & à accorder » ce qu'on lui demandoit, d'un naturel excellent, & tout-à-fait généreux.

» Ce fut par lui que Dieu révela l'endroit où étoit l'eau du puits de *Zem-zem*, » environ cinq cens ans depuis les *Giorhamites*. Pendant tout ce tems-là l'eau & » le puits étoient demeurés ensevelis. (Pour ce qui concerne l'origine du mot de *Zem-zem*; (*a*) voici ce qu'en dit un Auteur Arabe cité par M. *Gagnier*.) Ce puits » a reçu son nom du verbe *Zem*, qui signifie sourdre ou sortir hors de terre, » & selon d'autres en redoublant la syllabe *Zem*, sourdre avec un murmure ou » une espéce de gazouillement, qui se fait entendre au fonds du puits. *Zem-zem*, » dit un autre Auteur, est le puits d'*Ismaël*, que Dieu fit *sourdre* miraculeu- » sement de terre pour étancher la soif de ce Patriarche des *Arabes*. La décou- » verte du puits est rapportée par l'Auteur du Livre intitulé *les Dons agréables*; » &

(*a*) Voy. encore ci-après.

» & voici ses termes. Lorsque Dieu voulut punir les *Gjorhamites* des sacriléges
» qu'ils avoient commis dans le Temple de la *Mecque*, leur Prince *Amru* fils d'*Al-*
» *Hareth* prit les épées de *Kolaah* avec les cuirasses, les deux *Gazelles* (*a*) d'or,
» qui avoient été consacrées dans le Temple par un Roi d'*Arabie*, la pierre
» noire & plusieurs autres choses précieuses, & jetta le tout au fond du puits
» de *Zem-zem*. Ensuite il le fit combler jusqu'au haut, & s'enfuit avec ses
» gens vers l'*Arabie heureuse*. Depuis ce tems-là ce puits resta entierement in-
» connu jusqu'à *Abdo'l-Motalleb*, lequel dans une vision qu'il eut, entendit une
» voix qui lui ordonna de creuser le puits de *Zem-zem* suivant certains indices
» que cette même voix lui donna. *Abdo'l-Motalleb* se mit donc en devoir de
» creuser accompagné d'*Al-Hareth* le seul fils qu'il avoit alors. Mais les *Ko-*
» *raishites* s'opposerent à son entreprise & interrompirent son travail, en disant:
» *Ne creuse pas dans cette terre, qui est le lieu de notre adoration.* Alors *Abdo'l-*
» *Motalleb* fit vœu à Dieu, que s'il lui envoyoit à son secours dix fils, il lui
» en offriroit un en sacrifice. Cependant il continua toujours de disputer le
» terrain contre les *Koraishites* avec le seul fils qu'il avoit, jusqu'à ce qu'enfin
» dans le cours de certain nombre d'années Dieu le fit pere de onze autres fils,
» ce qui le persuada entierement de la vérité de sa vision. Il recommença donc
» .... à creuser le puits malgré toute l'opposition des *Koraishites*. D'abord il
» trouva les trésors que les *Gjormahites* avoient jettés dans ce puits, ensuite
» creusant plus avant il trouva de l'eau. Il fit fondre les épées, il en fabriqua
» une porte de fer pour la *Ca'aba*: & ayant pareillement fondu les deux *Gazelles*
» d'or il en fit des lames, dont il revêtit la porte. C'est le premier or dont la
» *Ca'aba* ait été ornée. *Dans la suite du tems (dit un autre Auteur cité aussi par M.*
» Gagnier; *c'est celui du Livre intitulé* la Médecine des Maladies) *quelques* Ko-
» raïshites *Idolâtres, entre lesquels étoit* Abu-Lahal, *tous gens sans conscience &*
» *sans Religion, se mirent à faire la débauche durant plusieurs nuits. Emportés par la*
» *chaleur du vin, ils enleverent la porte & les lames d'or, & les vendirent à des Mar-*
» *chands étrangers, pour avoir dequoi satisfaire à leur yvrognerie : mais leur crime ne*
» *demeura pas long-tems impuni, car ayant été découverts & pris, les uns furent fusti-*
» *gés, les autres eurent les mains coupées.*

» *Abdo'l-Motalleb* dans la ligne généalogique eut

» *Abdo'llah*, le plus beau de tous les *Koraishites* : toutes les filles des *Korais-*
» *hites* l'aimoient si éperduement (à ce que racontent les Arabes) qu'elles en
» devenoient folles à l'extravagance ; ensorte qu'il eut des avantures semblables
» à celle de *Joseph* avec la femme d'*Azir*, ou *Putifar* «. (Ecoutons une historiette
Arabesque au sujet de cet *Abdo'llah.*)

» Un jour *Abdo'llah* raconta à son pere un miracle des plus surprenans : *ô*
» *mon pere*, dit-il, *après m'être promené dans le champ des cailloux de la* Mecque,
» *comme j'étois au haut du mont* (*b*) Yathreb, *il sortit deux lumieres de mon dos ;*
» *l'une s'éleva vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident. En même-tems ces deux*
» *lumieres, après avoir fait dans l'air plusieurs cercles entrelacés l'un dans l'autre, se*
» *rejoignirent ensemble sous la forme d'une nuée subtile & rarefiée, qui se dissipa vers*
» *le ciel, & disparut à mes yeux. Un moment après cette nuée ressortit du ciel &*
» *se rapprocha de moi en un clein d'œil. Comme je m'assis au même lieu tout saisi d'é-*
» *tonnement*

(*a*) Animal de la grandeur d'un Chevreuil.

(*b*) *Yatreb* est le nom d'une montagne proche la *Mecque*; & c'est aussi l'ancien nom de la ville de *Médine*.

» *tonnement, j'entendis une voix, qui sembloit sortir de dessous moi, & qui me* » *disoit : paix soit à toi, ô* Abdo'llah, *dans le dos duquel est renfermée la lumiere* » *de* Mahomet. *Puis ayant cherché un endroit sec pour m'y asseoir sous un arbre,* » *il me parut que l'arbre reverdissoit & recourboit ses branches sur moi ; & que* » *quand je m'en éloignois, la terre où il étoit planté, sembloit se mouvoir vers moi,* » *comme pour me féliciter. Abdo'llah-Motalleb*, après avoir écouté ce récit, s'écria; » *ô mon fils, je tire un bon augure de cette vision : j'espére que de ton dos sortira en-* » *fin ce précieux Dépôt. J'ai eu moi-même une vision, qui me présageoit la même* » *chose.*

» Cependant le vœu qu'avoit fait *Abdo'l-Motalleb* pensa faire évanouir en » un moment toutes ses grandes espérances : car quand le nombre des dix fils » qu'il avoit demandé à Dieu fut complet, il voulut accomplir le vœu qu'il » avoit fait de lui en sacrifier un. Pour cet effet il écrivit les noms de ces fils, » afin de tirer au sort celui qui devoit être la victime. Les ayant jettés dans le » creux de la *Ca'aba*, le nom d'*Abdo'llah* sortit. Aussitôt *Abdo'l-Motalleb* le prit » par la main pour l'immoler en sacrifice. Mais les *Koraishites* effrayés lui crié- » rent, *attendez, peut-être trouverons-nous quelque moyen de satisfaire votre Dieu;* » *car enfin si vous venez à commettre un tel meurtre, chacun croira qu'il lui sera permis* » *de se jetter sur son fils & de l'immoler ; cela passera en loi. Allez donc trouver la* » *Pithonisse* (c'est-à-dire, la devineresse ou la Sorciere) *qui habite dans la Provin-* » *ce* d'Hegjâz : *sans doute elle vous prescrira quelque chose qui pourra vous consoler.* » Ils allerent donc en *Hegjaz*, & lorsqu'ils eurent raconté à la Pithonisse le su- » jet de leur voyage, combien, *leur dit-elle, avez-vous de chameaux pour l'expia-* » *tion du vœu*? Dix, répondirent-ils : *Retournez donc, reprit-elle, dans votre* » *pays, faites venir votre jeune maître d'un côté, & les dix chameaux de l'autre.* » *Jettez le sort sur lui & sur les chameaux. Si le sort tombe sur votre maître aug-* » *mentez le nombre de dix autres chameaux, & recommencez à jetter le sort : &* » *s'il tombe encore sur votre maître, ajoutez dix chameaux à ces deux premieres di-* » *xaines. Recommencez toujours de même jusqu'à ce que votre Dieu soit appaisé : &* » *quand enfin le sort tombera sur les chameaux, égorgez-les aussitôt pour en faire un* » *sacrifice.* C'*est ainsi que vous appaiserez votre Dieu, & que votre maître sera* » *sauvé.* Etant de retour ils exécuterent ponctuellement tout ce que la Pitho- » nisse avoit ordonné. Il arriva effectivement que le sort continuant de tom- » ber toujours sur *Abdo'llah*; il falloit ajouter dixaine à dixaine jusqu'à ce qu'en- » fin le sort tomba sur les chameaux, qui se trouverent au nombre de cent (*a*). » C'est ainsi qu'*Abdo'llah* fut racheté pour cent chameaux, & de-là est venue la » Loi du prix de cent chameaux pour l'expiation d'un meurtre. C'est aussi à » cause de ce vœu d'*Abdo'talh-Motalleb*, & du rachat de son fils *Abdo'llah*, que » l'*Apôtre Mahomet*, qui étoit fils d'*Abdo'llah*, avoit coutume de dire de lui- » même : *je suis fils de deux hommes, qui avoient été destinés à être immolés en sacri-* » *fice.* Le premier de ces deux hommes étoit *Ismaël*, & le second *Abdo'llah*.

» *Abdo'llah* étant parvenu à l'âge de vingt-cinq ans, ou de trente-cinq (*b*), » son

(*a*) M. *Gagnier* remarque sur la foi des Ecrivains Arabes, que pour plus de certitude *Abdo'llah-Motalleb* jetta lui-même le sort par trois fois consécutives, & qu'il tomba constamment sur les chameaux.

(*b*) (Cette remarque qui suit est aussi de M. *Gagnier*.) » Selon *Abulfeda* il devoit être de beaucoup plus » jeune, puisqu'il naquit vingt-cinq ans seulement avant la guerre de l'Elephant, qui fut l'année de la naif- » sance de *Mahomet*. *Ahmet-Ben-Joseph* fait naître *Abdo'llah* dans la vingt-quatriéme année d'*Anusherwan*, » d'où il s'ensuivroit que *Mahomet* étant né l'an quarante-deuxiéme du même *Anusherwan*, *Abdo'llah* n'étoit » âgé que de dix-huit ans, quand *Mahomet* vint au monde.

» son Pere lui donna pour femme *Amenah*, fille de *Waheb* fils d'*Abdo'l-Menâf.* » Elle avoit été recherchée en mariage par les plus nobles d'entre les *Koraishites;* » mais elle les avoit tous refusés. Dieu avoit orné cette Dame d'une très-grande » beauté, & de tant de vertu, qu'elle fut appellée la plus sage d'entre les fem- » mes de son Peuple.

» Il y a une Tradition d'*Ebn Abbas*, qui porte que *la nuit même qu'*Abdo'l- » lah *consomma son mariage avec* Amenach, *l'on compta jusqu'à deux cens filles d'en- » tre les enfans de* Makhzum, d'Abd-Shems, *&* d'Abd-Menâf, *qui moururent » sans avoir été mariées* «. (*La tristesse & le chagrin qu'elles eurent de ce qu'*Abdo'llah *les avoit négligées, & leur avoit préféré* Amenah, *fut la cause de la mort de ces pauvres filles.*)

» Il se passa quelques années depuis le mariage d'*Abdo'llah*, avant que Dieu » permit que la *Lumiere de l'Apôtre de Dieu* se manifestât au monde «. (Voyons donc les choses merveilleuses qui précedérent, ou qui furent les avant-coureurs de la naissance de cet Apôtre.)

» Hors de la ligne généalogique *Abdo'l-Motalleb* eut douze fils, tous oncles » de l'Apôtre de Dieu. Les voici dans l'ordre (*a*) qu'*Abulfeda* les met : 1. *Ham- » za.* 2. *Al-Abbâs.* 3. *Abu-Taleb.* 4. *Abu-Lahab.* 5. *Al-Ghidak*, quelques-uns » veulent que celui-ci soit le même que *Gjahel*, que l'on verra ci-après, 6. *Al- » Hareth*, celui-ci étoit certainement l'aîné de tous les fils d'*Abdo'l-Motalleb*, se- » lon *Gjannabi*, comme nous l'avons vû. 7. *Gjahel.* 8. *Al-Mokawam.* 9. *Lhe- » râr.* 10. *Al-Zobair.* 11. *Kalhem* surnommé le *gros Courtaut*, ou le *Trappu.* » 12. *Abdo'l-Ca'aba.* Selon quelques-uns celui-ci est le même qu'*Al-Mokawam.* » *Gjannabi* (Auteur Arabe cité fréquemment par M. *Gagnier*) observe que de » tous ces oncles du Prophéte, il n'y en a eu que quatre, qui soient parvenus » jusqu'au tems de l'*Islamisme*, savoir *Abu-Taleb*, *Abu-Ca'ab*, (il veut dire *Abdo'l- » Ca'abah*) *Hamza*, & *Al-Abbas.* Il ajoute, qu'*Abdo'l-Motalleb* eut six filles, » desquelles il n'y en a eu qu'une qui ait survêcu aux autres, jusqu'au tems de » l'*Islamisme.* Elle s'appelloit *Safiâ.* . . . .

» Le tems que le *Prophéte de Dieu* devoit être conçu étant venu, *Abdo'llah* » coucha (pour cet effet) avec sa femme *Amenah* dans une maison de campa- » gne d'*Abdo'l-Motalleb*, la nuit d'un vendredi (jour remarquable par la cir- » constance du projet.) Ce vendredi étoit l'un des trois jours de la fête en la- » quelle on immoloit les victimes dans la vallée de *Muna*, & cela précise- » ment au moment que l'on faisoit la cérémonie de jetter les cailloux contre » Satan (autre circonstance remarquable. Cette année étoit) la 881. de l'Ere » d'*Alexandre le Grand* «.

Le jour qui précéda cette conception *Abdo'llah* passant dans la vallée de *Muna*, rencontra, dit-on, une certaine Dame de qualité nommée *Fatema*, la plus belle femme que l'on pût voir. D'abord il ne fit aucune attention à elle ; mais cette Dame, qui avoit lû les livres qui prédisoient, qu'il devoit naître d'*Abdo'llah* un grand Prophéte, s'approcha de lui ; & voyant réluire sur sa face la lumiere prophétique, elle lui dit civilement : *je vous prie de me dire qui vous êtes.* Quand il lui eut répondu qu'il étoit *Abdo'llah ; vous plairoit-il*, continua-t-elle avec la même politesse, *de coucher avec moi cette nuit, & je vous donnerai cent*

(*a*) (M. *Gagnier* remarque ici que) M. d'*Herbelot* dans sa *Bibliotheque Orientale* p. 598. & 599. renverse entierement cet ordre.

tent chameaux ? Mais il lui tourna brusquement le dos en la refusant, & s'en alla rendre à sa femme *Amenah* le devoir que *Fatema* avoit exigé de lui. Le lendemain *Abdo'llah* ne pût s'empêcher de se ressouvenir avec plaisir de la Dame qu'il avoit vue ; & sans doute plus charmé de sa beauté que le jour d'auparavant, il retourna au même endroit où *Fatima* l'avoit abordé si librement. Il ne manqua pas de l'y trouver, & pour lors en l'abordant à son tour, d'un air plus galant, il lui demanda si elle seroit d'humeur d'accepter le parti qu'elle lui avoit offert le jour précédent. *Je le voulois bien alors*, *répondit-elle* ; *mais il n'en est pas de même aujourd'hui. Qu'avez-vous fait depuis notre entrevue d'hier ?* Je me suis, répondit-il, approché comme mari d'*Amenah* ma femme. *Par Dieu*, s'écria-t-elle, *ce n'est plus ma faute*, *& personne ne me peut blâmer. Ayant vu briller la lumiére prophétique sur votre visage* ; *je souhaitois avec passion de pouvoir l'attirer en moi*, *mais Dieu ne l'a pas voulu* ; *il l'a portée ailleurs. Tel étoit son bon plaisir*. Ils se séparerent ainsi.

Les Arabes remarquent qu'il n'y avoit aucune Pythonisse (Prophéteſſe ou devineresse) parmi les *Koraïshites*, ni même parmi les Tribus de la Nation, qui ne sut la conception de l'*Apôtre des Musulmans*. En ce même jour finit l'année des Rois, qui avoient fait en vain des efforts pour empêcher l'heureuse conception du Prophéte. Le Trône d'*Eblis*, ou de Satan, fut précipité avec lui au fond de l'enfer; & toutes les Idoles des Gentils furent renversées. On raconte que les *Koraishites* souffroient alors une disette extraordinaire, & étoient reduits à une extrême nécessité, lorsque tout à coup la terre reprit sa vigueur : les arbres se trouverent chargés de fruits, & on apporta de toutes parts abondance de provisions à ces *Koraïshites* afamés. Un évenement si extraordinaire changea le nom de l'année : elle fut appellée *l'année de la délivrance & de la joye* (des *Koraïshites*.) Dès que Dieu permit que cette année commençât, il n'y eut plus de femme au monde, qui ne souhaitât d'accoucher d'un enfant mâle, (*a*) dans l'espérance que la Majesté du futur Prophéte viendroit resider en lui. Alors aussi Dieu, en vertu de la glorieuse conception de son Prophéte & de son apparition, *détruisit miraculeusement les Maîtres des Eléphans*, *& rendit leur perfidie vaine*. Tels sont les propres termes, que M. *Gagnier*, nous (*b*) rapporte de l'*Alcoran*, & tels furent les grands & miraculeux évenemens, si célébrés dans l'Histoire Arabe, & attribués par tous les Historiens de cette Nation à la naissance de *Mahomet*, laquelle arriva deux mois après. Reprenons M. *Gagnier* pour raconter cette Histoire. » L'Eléphant (dont il s'y agit) fut amené devant *la Mecque*, au » milieu du mois de *Moharram* de cette année-là.

» En ce tems-là les *Habashites*, ou *Abissins*, que nous appellons aujourd'hui » *Ethiopiens*, étoient les maîtres de la partie Méridionale de l'*Arabie*, & en avoient » chassé & subjugué les *Hemiarites*, après avoir vaincu (*c*) *Dhu-Nowas* le der- » nier de leurs Rois, environ 70. ans avant la naissance de *Mahomet*. Ce mal- » heureux Prince ayant embrassé le *Judaïsme*, exerça sa cruauté envers les *Chré-* » *tiens* d'une maniere si barbare, qu'il les faisoit jetter dans une fournaise » de feu creusée dans la terre, ou ils étoient brûlés tout vifs : ce qui obligea » le *Nagjashi* ou *Negus*, Roi d'*Ethiopie*, d'envoyer une puissante Armée con- » tre lui. Elle le défit & le réduisit à une telle extrémité, qu'emporté par » le

(*a*) Imitations de l'espérance qu'avoient les femmes Juives de voir naitre le Messie dans leur famille.
(*b*) Alcoran Sur. 105. v. 2.
(*c*) Il a été parlé de ce *Dhu-Nowas* ci-devant page.

» le désespoir, plutôt que de se rendre, il poussa son cheval dans la mer, & y » périt.

» Le Viceroi qui au tems dont nous parlons, commandoit pour le *Negus* » *dans l'Arabie* étoit *Abrahah*, surnommé *Al-Ashram*, c'est-à-dire *le Balafré*, à » cause de la cicatrice d'une blessure qu'il avoit reçue au visage. Le siége de son » Gouvernement étoit la Ville Royale de *Sana'ah*, capitale de toute l'*Arabie heu-* » *reuse*. Il est appellé par les Historiens le *Seigneur*, ou le *Maître de l'Eléphant*. » Ce Prince jaloux & envieux de la gloire du Temple de la *Mecque*, si respec- » té dans toute l'*Arabie*, à cause du fameux Pélérinage (des *Musulmans*) bâtit » une Eglise magnifique dans sa Ville Capitale, & publia en même-tems un » Edit par lequel il ordonnoit à tous les *Arabes* d'y faire leur Pélerinage au lieu » d'aller à la *Mecque*.

» Il arriva cependant qu'un certain *Arabe* de la Tribu de *Kenân* étant entré » secrétement dans cette Eglise, eut l'insolence d'y faire ses nécessités. *Abrahah* » indigné de cette profanation jura d'en tirer vengeance en détruisant le Temple » de la *Mecque*; & (pour exécuter ce dessein) se mit en campagne avec son » Armée. Un Eléphant (*a*) d'une prodigieuse grandeur, sur lequel *Abrahah* étoit » monté, rendoit cette Armée encore plus formidable.

» Quand *Abrahah* fut arrivé jusqu'à *Taïef*, environ à une journée de la *Mec-* » *que*, il envoya un de ses Officiers nommé *Al-Aswad*, fils de *Makfud*, pour » se saisir des bestiaux & des effets appartenant aux Habitans, autant qu'il en » trouveroit à la campagne. Il donna à cet Officier une lettre, dans laquelle » étoient ces mots: je n'ai pas dessein de faire la guerre; je veux seulement dé- » truire le Temple de la *Ca'aba*. *Abdo'l Motalleb*, Prince des *Koraïshites* répon- » dit: *par Dieu nous ne consentirons jamais que cette maison soit détruite. Nous en* » *laissons la défense à Dieu lui-même, puisque c'est lui qui en est le maître. Que cette* » *querelle se vuide donc entre Dieu & votre Roi (si notre foiblesse ne nous permet pas* » *de nous opposer à votre violence.*

» *Abdo'l-Motalleb*, accompagné de l'envoyé, alla ensuite trouver le Roi dans » son camp. Il fut introduit auprès d'*Abrahah*: ce prince le reçut honorable- » ment. Il descendit même de son Trône, le fit asseoir auprès de lui, l'interro- » gea fort civilement sur le sujet de sa venue. *Abdo'l-Motalleb* lui demanda la » restitution des bestiaux, qu'on lui avoit enlevé. *Je croiois, dit le Roi, que* » *vous me prieriez de ne point détruire la* Ca'aba, *qui est l'objet de votre culte reli-* » *gieux*. *Abdo'l Motalleb*, répondit: *Sire, ces bestiaux m'appartiennent; je les re-* » *demande. A l'égard de la maison de Dieu, c'est à lui qui en est le Maître a la* » *défendre*. *Abrahah* ordonna donc que les bestiaux lui fussent rendus. *Abdo'l-* » *Motalleb* les ayant reçus s'en retourna vers les *Koraïshites*, & leur ordonna de » se retirer dans les lieux fortifiés, & sur le sommet des montagnes pour éviter » la fureur du soldat, quand les ennemis seroient entrés dans la Ville. Après » cela, *Abdol-Motalleb* s'en alla à la *Ca'aba*, & en embrassant l'anneau de la » porte fit cette priere: *ô Dieu défendez-vous même votre azyle, puisque nous som-* » *mes hors d'état de repousser la violence par la force. Ne permettés pas que la croix* » *triomphe aujourd'hui de vos serviteurs: nos ennemis sont les vôtres. Détruisés les* » *& conservés notre* Ca'aba.

» Cependant *Abrahah* ayant commandé la marche, l'Armée s'avança plus » après

(*a*) Quelques Auteurs disent qu'il y en avoit jusques à treize

» près de la *Mecque*. Mais comme il faisoit des efforts pour y entrer, il se » trouva arrêté tout court toutes les fois qu'il poussoit son Eléphant vers la » Ville. Cet Eléphant, dont le nom étoit *Mahmoud*, c'est-à-dire *Loué*) pliant » les génoux, se jettoit à terre comme assoupi ou endormi, & refusoit d'avan- » cer. Dès qu'on lui commandoit de se relever, il le faisoit promptement; » mais il tournoit le dos à la *Mecque*. On le frappa rudement pour le faire » retourner, mais il se mit en fureur. On tâcha même de le tromper, en lui » faisant faire volte face vers l'*Yemen*, comme pour s'en retourner, & en effet » il marcha de ce côté-là. Mais quand on tourna la bride vers la *Syrie*, & » vers l'Orient, l'Eléphant se mit à faire des bonds, & ne cessa d'être retif. (Enfin l'on tâcha plusieurs fois & toujours en vain de le ramener vers la *Mecque*, L'Eléphant fut toujours désobéissant & opiniâtre.)

» Dans cette confusion Dieu, pour punir l'obstination téméraire des Abissins, » envoya contre eux une Armée d'oiseaux (*a*) qui parut en l'air comme une » nuée venant du côté de la Mer. Ces oiseaux fondirent tout d'un coup sur » l'Armée d'*Abrahah*. Ils ressembloient à des hirondelles, & étoient de couleur » Blanche & noir, entremêlée de verd & de jaune. Chaque oiseau étoit » armé de trois petites pierres de la grosseur d'un poix, ou d'une lentille: ils » en tenoient une au bec & deux dans leurs pieds. La pierre portoit en écrit » le nom de celui qu'elle devoit frapper. En même tems les oiseaux lancerent » ces pierres sur la tête des ennemis; elles tomberent sur eux avec tant de for- » ce & d'impétuosité, qu'elles les percérent du haut en bas. Tous ceux qui » en furent frapés périrent miserablement de cette maniere; le reste de l'Armée » Ethiopienne fut mis en fuite; une pertie fut entraînée dans la Mer par un » torrent d'eau que Dieu envoya; les autres fuirent vers l'*Yemen* avec *Abrahah* » leur Roi, & périrent en chemin. A l'égard d'*Abrahah*, Dieu le frapa d'une » playe, laquelle courant par toutes les jointures de ses membres, les fit peu à » peu tomber par morceaux, jusqu'à ce qu'elle pénétra au cœur, & lui fendit la » poitrine en deux. C'est ainsi qu'expira ce malheureux Roi, dès qu'il fut ar- » rivé dans sa capitale, (suivant la Merveilleuse Legende des *Mahometans*.)

» Cependant les *Koraïshites*, qui du haut des montagnes avoient apperçu » cette nuée d'oiseaux, & la déroute de toute l'Armée ennemie, se trouvoient » en suspens entre la crainte & l'espérance: mais *Abdo'l-Motalleb* envoya son fils » *Abdo'llah* (le pere de Mahomet) monté sur un bon cheval, pour reconnoître » les ennemis, & savoir ce qui se passoit. *Abdo'llah* ne tarda guere à revenir & » revint à bride abatue en criant, *l'Armée ennemie est périe*. *Abdo'l-Motalleb* sor- » tit avec tout son monde. On s'enrichit tout à son aise des dépouilles » de l'ennemi.

» (Les Legendes Arabes assurent encore que) de toute cette Armée il ne ré- » chapa qu'un seul homme, qui fut *Abu-Yaksum*. Celui-ci se mit à fuir au moment » qu'un de ces funestes oiseaux voltigeoit sur sa tête & l'alloit tuer, & il ne cessa » de courir qu'après avoir passé la mer. Etant arrivé en présence du *Negus*, » il lui rendit compte de la déroute de l'Armée « *Abu-Yaksum* eut à peine achevé son recit, que l'oiseau qui l'avoit poursuivi le frapa, & le fit tomber mort aux pieds du Roi.

Telle

(*a*) C'étoient des corneilles, dit M. de *Boulainvilliers*, Vie de Mahomet p. 97. mais après tout qu'est-ce que cela fait au Lecteur.

Telle fut, suivant les Légendaires Arabes, la fin malheureuse de l'entreprise d'*Abrahah*, contre le Temple de la *Mecque*. Cette Histoire est citée dans l'*Alcoran* au chapitre de l'*Elephant*. Si le Lecteur demande quel jugement on doit faire de ce récit, la premiere idée, & celle qui paroit la plus naturelle, c'est de le mettre au rang des fables. Cependant le fond peut en être vrai, & ce ne seroit pas le premier évenement extraordinaire, qui se seroit trouvé digne d'être métamorphosé en miracle. Un habile homme, tel que l'a été Mahomet; ne manquoit pas de moyens pour ajuster certaines circonstances à ses intérêts, & de revêtir le tout d'un merveilleux, qui frape plus ou moins les Peuples, selon les climats où ils naissent. Les Dissertations suivantes prouveront la vérité de ce que je dis.



PRE

GENEALOGIE DE MAHOMET
Depuis Ismael Fils du Patriarche Abraham, tirée des Memoires les plus nouveaux de la Tradition des Mahometans.

1 Ismael 2 Kedar 3 Selum 4 Jesjab 5 Hemaisa 6 Jase. 7 Ader 8 Ad 9 Ednan *qui fut d'une rare beauté* 10 Moad *Grand Capitaine Ennemi des Juifs* 11 Nisar *dont les Turcs disent avoir encore l'Etendart* 12 Modar. 13 Elias. 14 Medrike 15 Chazaima 16 Canane 17 Nodar 18 Malic. *Celebre entre les Prophetes* 19 Phehar 20 Galib 21 Loway 22 Kaab.



PREMIERE

DISSERTATION

SUR LE

MAHOMETISME.

Abregé de la Vie de Mahomet.



JE ne ferai point ici la fonction de simple Copiste : dans tout ce que je vais rassembler de remarquable de l'Histoire de *Mahomet*, je prendrai la liberté d'y répandre mes raisonnemens & mes réflexions de la maniere que je l'ai fait dans les autres Dissertations. Réunissons donc les matériaux suivant la méthode que j'ai employée ; & sans affecter de condamner avec un zéle aveuglement orthodoxe le redoutable fondateur d'une Religion, qui semblable à un torrent a débordé avec une fureur incroyable du fond de l'Arabie dans l'Asie, l'Afrique & l'Europe ; voyons si dans la hardiesse de ses projets Mahomet a manqué de proportionner sa nouvelle Religion aux idées communes des hommes, & principalement de ses compatriotes Arabes ; s'il n'a pas sû profiter adroitement de leurs passions, de leurs mœurs, de leurs usages, ajoutons même, & du tempérament soumis au climat comme tout le reste de la Nature ; s'il a manqué de se prévaloir de l'état du Christianisme de son tems ; & enfin s'il a manqué d'employer à propos l'entousiasme & les miracles.

L'Introduction que l'on vient de lire est chargée de choses fabuleuses : tout au moins, elle est un tissu d'incertitude. Cela se prend pour bon chez les Musulmans, de la même maniere que toutes les autres Nations prennent leurs premieres origines & les choses extraordinaires qui ont suivi leur fondation. Si, après être sorti de ces incertitudes, le lecteur daigne passer à cet abregé de la vie de *Mahomet*, qu'il ne croye pas y trouver des choses exactement vrayes dans

toutes leurs circonſtances, ni de merveilles plus ſûres & mieux (*a*) prouvées dans toute leur étendue. Ici comme ailleurs, le nouveau Législateur a ſû travailler, ſans autre miracle, ſur les diſpoſitions des peuples. Ici comme ailleurs l'entouſiaſme a bien ſervi un faux Miſſionnaire céleſte : le préjugé, l'ignorance, l'intérêt & la politique ſe ſont rencontrés pour établir le Prophéte & maintenir ſon ſyſtême. A la bonne heure qu'une Religion qui paroît du premier abord ſi charnelle & ſi humaine, n'ait pû ſe diſpenſer de mêler la fable, l'incertitude, & l'erreur aux vérités qui la concernent : mais il eſt bien fâcheux que le Chriſtianiſme ait été comme forcé de ſubir plus d'une fois le même ſort ſous la tyrannie des hommes.

Preſque perſonne n'ignore que *Mahomet* naquit à la Mecque. Il naquit en cette *année de l'Elephant*, dont on a parlé (*b*), qui eſt la 578. (*c*) de J. C. & la 4. du regne de l'Empereur Juſtin le jeune. Les Arabes, en nous marquant le jour & l'heure de cette naiſſance, nous apprennent que ce Miſſionnaire céleſte ſortant du ſein de ſa mere, eut l'honneur d'être annoncé à l'Arabie & aux pays circonvoiſins par une lumiere extraordinaire qui frappa les villes & les villages. Je m'imaginerois volontiers que ce miracle a dû imiter l'étoile, qui annonça aux Mages Orientaux la venue de J. C. dans le monde. *Mahomet* ſorti du ſein de ſa mere ſe mit à genoux, montra le Ciel de ſa main, & regardant en même-tems cette habitation lumineuſe où nous fixons la demeure de l'Etre ſuprême & des bienheureux, il annonça en ces mots toute la Religion des Muſulmans. » Dieu eſt grand, il n'y a point de Dieu que Dieu ſeul, & je ſuis, » moi ſeul l'Apôtre de Dieu «. A ces deux merveilles il faut en ajouter d'autres, ſans compter, nous dit-on, l'avantage qu'eut l'Apôtre Arabe de naître ſans prépuce; preuve manifeſte qu'il naiſſoit fidelle. Les Juifs avoient attribué le même avantage à quelques-uns de leurs Patriarches & Prophétes &c. avant que les Arabes l'attribuaſſent à *Mahomet*. Satan & ſes Anges furent précipités du haut des étoiles, & par leur chûte les oracles, les divinations, les ſortiléges &c. dûrent ceſſer. Ceci eſt encore une prérogative qu'on pourroit ſuppoſer que l'*Alcoran* a volée à J. C. s'il étoit bien prouvé que les oracles ceſſerent à la naiſſance du Redempteur du genre humain. Un ſecond miracle fut l'extinction du feu ſacré des Mages. Je paſſe un grand lac tari, un tremblement de terre violent qui fendit les murailles du Palais de Coſroës, Roi de Perſe, & lui prédit la prochaine deſtruction de la Monarchie Perſane par un Arabe.

Sept jours après la naiſſance de *Mahomet Abdo'l-Motalleb* ſon ayeul fit un feſtin aux *Koraïshites*. C'étoit le feſtin du nom : le petit enfant y reçut celui de (*d*) *Mahomet*. A peu près dans ce tems-là, ou ſuivant quelques Auteurs, deux mois après ſa naiſſance, le petit *Mahomet* perdit ſon pere, & ce pere le laiſſa ſans bien. *Halima* fut ſa nourrice : Dieu la combla de bénédictions pour l'amour de ſon nourriſſon, & même tout le pays ſe reſſentit à cette occaſion des bienfaits du Ciel. Pluſieurs merveilles caractériſerent auſſi l'enfance du petit Prophéte :

(*a*) Il n'y a ſorte de fable & d'exagération qui n'ait été miſe en œuvre par les *Muſulmans*, pour faire valoir leur Prophéte; & d'autre côté les Hiſtoriens Chrétiens l'ont noirci par divers Menſonges qu'ils ont cru favorables au Chriſtianiſme.

(*b*) Voy. ci-deſſus p. 29. & M. *Gagnier*, Vie de Mahomet.

(*c*) La 571. de J. C. dit le Comte de *Boulainvilliers*. Vie de *Mahomet* &c. p. 194. à la pointe de l'aurore du lundi 8. du mois de Rabie premier, qui revient exactement au 9. d'Avril de cette année 571. On peut voir dans *Bayle* article de *Mahomet* note (*a*) les variations des Auteurs ſur l'année de cette naiſſance.

(*d*) *Mohammed loué* ou *glorifié*. Il fut le quatriéme *Iſlamite* qui porta le nom de *Mahomet* ou *Mohammed*.

phéte : par exemple, sa pureté religieuse fut prouvée par une netteté constante, qui n'arrive jamais aux petits-enfans. Mais pour mettre véritablement le seau à une pureté, qui devoit aller au-de-là de tous les efforts humains, deux Anges allerent prendre *Mahomet* à la campagne, où il étoit avec son frere de lait auprès des troupeaux. Ils le coucherent par terre, lui fendirent le ventre & lui ouvrirent la poitrine d'où ils ôterent une tache noire. Ensuite ils le laverent par-tout le corps avec de l'eau de neige qu'ils avoient apportée tout exprès dans un bassin, & lui ayant rempli la poitrine de lumiere, ils la refermerent, & il resta aussitôt guéri. Qui sait au reste s'il n'y a pas là de l'allégorie ? pour la *tache noire*, je croirois que c'est le péché originel, dont l'*Alcoran* (*a*), nous parle comme d'un fardeau qui avoit pesé sur le dos de Mahomet avant cette purification. Le fardeau dont il s'agit pourroit bien être aussi cette chaleur criminelle, cette iniquité que les SS. Ecritures placent dans les reins de l'homme. Mais alors ce seroit à tort qu'on attribueroit au Prophéte l'inestimable avantage d'avoir été soulagé d'un fardeau que les plus grands Heros anciens & modernes ont supporté volontiers, & que le Legislateur Arabe a soutenu avec tant de force & de dignité, qu'on peut bien dire qu'il n'a pas cédé à (*b*) Hercule sur cet article. Disons donc que la purification ne servit qu'à diminuer la pesanter du fardeau & revenons à la suite du miracle de cette purification Angelique. (*c*) Il frappa, comme on peut bien croire, le petit camarade de *Mahomet* ; & il ne manqua pas de l'annoncer à sa mere. Pour *Mahomet* il étoit resté debout, les yeux levés au Ciel, & le corps tout brillant de lumiere. *Halima* le trouva dans cet état, & ne manqua pas de le dire à son mari, qui bien loin d'admirer la chose, conclut que *Mahomet* avoit eu une attaque de mal caduc. C'est ici la premiere origine de la tradition, qui a fait attribuer cette maladie au Prophéte des *Musulmans*. D'autres prétendent que *Mahomet* étoit hypochondre, d'autres qu'il étoit entousiasmé & énergumene, ou possédé. Au reste il me paroît assez étrange qu'on ait pû s'imaginer qu'un homme attaqué d'épilepsie pouvoit profiter à point nommé des accès du mal pour persuader que Dieu l'inspiroit alors. C'est trop prendre les Arabes pour dupes. Croyons donc plutôt avec *Bayle*, que le fanatisme & l'entousiasme de *Mahomet* étoient une véritable imposture, & ajoutons-y que, comme on l'a vû de nos jours, il savoit se donner cet entousiasme. Ce prétendu mal fut cause qu'*Halima* rendit l'enfant à sa mere en lui disant qu'elle craignoit *que le Diable ne se fut saisi de lui.*

La cicatrice de la playe faite par les Anges au ventre ou sur la poitrine du petit *Mahomet* lui resta toute sa vie. Cette cicatrice regnoit, à ce que nous dit plus d'une Legende Arabe, depuis le creux de l'estomac jusqu'au bas du ventre. Supposé que l'on regardât cette vision comme une allégorie, qui a pour objet la source du *Péché originel*, il sera bien permis au lecteur de faire ici telles réflexions qu'il jugera convenables.

Mahomet resta sans mere à peine âgé de six ans ; il n'en avoit que huit lors qu'il perdit *Abdo'l-Motalleb* son ayeul, & pour lors il passa sous la tutelle d'un (*d*) oncle, qui le mena en Syrie quelques années après. Il y fut reconnu *Apôtre de Dieu* d'un nommé *Bohaïra*, que l'on croit être le même (*e*) qui avec un

(*a*) Ch. 94.

(*b*) *Mahomet* faisoit bien du chemin en une heure. Le frere *Fredon* de *Rabelais* n'en approchoit pas ; & pour le pauvre Horace avec son *Inachiam ter nocte potes*, à quoi seroit-il bon ici ?

(*c*) Le P. *Maracci* raconte cette histoire avec d'autres circonstances.

(*d*) *Abu-Taleb.*

(*e*) D'autres ne font qu'un même homme de *Sergius* ou *Sargïous* & de *Bohaira*. (Voy. *Boullainvilliers* ubi sup. p. 264.) contre M. Prideaux, Auteur d'une *Vie de Mahomet*.

I 2

un autre méchant Moine nommé *Sergius*, complota pour le nouveau fanatiſme. A l'égard de *Sergius* connu dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique par ſes héréſies, quelques Ecrivains ont voulu que non-ſeulement il ait aidé à la fondation du Mahometiſme ; mais auſſi à *fabriquer l'Alcoran*. On verra ce qui en eſt dans la note (*a*). Quoiqu'il en ſoit, *Bohaïra* trouva quelque choſe de divin à la figure de *Mahomet*, & outre cela vit une nuée qui couvroit la tête du petit Prophéte & la garantiſſoit du Soleil. Le Moine remarqua auſſi, que lorſqu'il lui prenoit en gré de s'aſſeoir, les arbres qui l'environnoient ſe couvroient d'un nouveau feuillage pour le mettre mieux à l'ombre. Outre des indices ſi certains du caractére prophétique de cet enfant, *Bohaïra* voulut l'examiner de plus près, & il trouva le *ſeau de prophétie* imprimé entre les épaules du Prophéte. *Retournez-vous-en*, dit-il à *Abu-Taleb* oncle & tuteur de l'enfant, *& prenez garde qu'il ne tombe dans les mains des Juifs ; car cet enfant doit exécuter des choſes très-importantes de la part de Dieu*. *Abu-Taleb* ſuivit le conſeil du Moine & retourna à la Mecque.

L'adoleſcence du Prophéte fut marquée de ſageſſe, de modeſtie & d'eſprit. A cet eſprit ſe joignoient la beauté du corps, & la décence dans les actions. Ces qualités lui firent donner le nom d'*Al-Amin*, c'eſt-à-dire, le fidelle. A quatorze ans, d'autres diſent à vingt, il porta les armes ſous *Abu-Taleb* dans une guerre des *Koraïshites*. A vingt-cinq il devint facteur de *Khadigja*, qui étoit une riche Marchande de la Tribu de ces mêmes *Koraïshites*, & fit pour elle un ſecond voyage en Syrie. A *Boſra*, où étoit le monaſtére du Moine *Bohaïra*, il fit de nouveaux miracles qui eurent pour témoin, outre ce *Bohaïra*, le Moine *Neſtor*. Les deux Moines frappés d'admiration avec deux autres perſonnages de même valeur crurent au Prophéte, quoique non manifeſté encore, puiſqu'il n'étoit qu'un ſimple facteur : & voilà les ſeuls qui eurent la foi au Prophéte avant ſa manifeſtation. Ils ſont donc les premiers Muſulmans.

Mahomet ayant reglé ce qui concernoit les affaires de *Khadigja* en Syrie revint à la Mecque à cheval eſcorté de deux Anges, qui le couvroient de leurs ailes. Elle les vit, & les fit voir à ſes compagnes. Une viſion ſi merveilleuſe ſuffiſoit pour exciter l'eſtime & l'admiration d'une veuve déja un peu ſurannée, & ſans doute née avec un tempérament ſuſceptible d'une paſſion, qui, quand elle prend les femmes ſur le commencement du retour, eſt bien propre à leur faire voir des choſes étranges, & tout autrement qu'elles ne ſont vûes du reſte du genre humain. Mais diſons plutôt qu'elle découvrit bien des ſecrets dans la phyſionomie avantageuſe (*b*) de *Mahomet* jeune &

(*a*) Voici ce que le Comte de *Boulainvilliers* raconte dans ſa *Vie de Mahomed* p. 222. » On ſuppoſe » vulgairement un complot de *Mahomed* & du Moine *Sergius*, par lequel on prétend que celui-ci lui » apprit les moyens de réformer la Religion de ſon pays, & de rendre celle qu'il annonceroit plus croyable » & plus conforme au goût général des peuples ; en prenant ſa morale dans le Judaïſme & dans le Chriſ- » tianiſme, rejettant néanmoins ce qu'il trouveroit dans l'une & dans l'autre de trop contraire aux incli- » nations naturelles des hommes vers le plaiſir & l'uſage des femmes. On prétend encore qu'il lui apprit » à mettre en uſage l'épilepſie, en faiſant accroire que c'étoit l'effet d'une eſpéce de raviſſement . . . . » pendant lequel un pigeon dreſſé à venir prendre quelques grains de ris dans ſon oreille faiſoit croire » qu'il recevoit alors par le miniſtére d'un Ange « (c'eſt l'Ange Gabriel dont il eſt ſi ſouvent fait mention dans l'Alcoran) les différens articles, (chapitres & verſets) de l'*Alcoran* qu'il prononçoit enſuite au peuple ; mais que le Moine apoſtat lui envoyoit ſecretement après les avoir compoſés. . . . . . Ce conte paroît groſſierement inventé à M. de *Boulainvilliers*. Il ne lui paroît pas poſſible d'y ajouter foi après avoir fait réflexion ſur le caractére des Arabes *ſi* adroits & *ſi* clairvoyans. Voyez ce que j'ai dit plus haut ſur l'épilepſie de *Mahomet*, & ce qu'on remarquera dans la ſuite touchant la compilation de l'*Alcoran*.

(*b*) Voy. *Bayle* Dict. art. de *Mahomet*.

& robuste. Les merveilles que voyoit la veuve se trouverent fortifiées de celles qu'un esclave de *Mahomet* avoit vûes. Des Moines, des femmes, des esclaves, voilà les premiers témoins de la mission de cet Apôtre. La veuve amoureuse ne pût tenir trois mois entiers contre sa passion; car il n'y en avoit que deux & vingt jours que *Mahomet* étoit de retour. Forcée par la violence de son amour elle fit faire une déclaration au Prophéte; & quoique le Prophéte eut répondu favorablement, l'impatiente *Khadigja* pressée sans doute lui fit une seconde déclaration très-énergique en ces termes; *épousés moi.*

Laissons le détail de ce mariage si avantageux à l'Apôtre par les grands biens qu'il lui procuroit. D'abord *Mahomet* ne pensa qu'à jouir d'une si bonne fortune, & d'un loisir qui pouvoit être semblable à celui de ces Ecclésiastiques, qui dans quelques pays où sont établies certaines Sectes du Christianisme, n'ont guere d'autre occupation que celle de *prêcher & de faire des élus.* Comme eux il pouvoit bien ne penser d'abord qu'à mettre des enfans au monde, & il le pouvoit beaucoup mieux qu'eux dans cette heureuse oisiveté que donnent les grandes richesses: à quoi sans doute l'amoureuse *Khadigja* contribuoit aussi de son mieux, puisqu'elle lui donna huit enfans, quatre garçons & quatre filles. Pour les garçons, ils moururent tous quatre en bas âge: les filles vêcurent & furent mariées ensuite. *Mahomet* passa environ quinze ans dans l'oisiveté; du moins on parla si peu de lui, qu'on n'en remarque qu'un amour constant pour la retraite & la solitude: & voilà justement cette retraite semblable à celle de *Numa* le Legislateur des Romains, ou si l'on veut des exemples plus dignes de *Mahomet* selon les préjugés vulgaires, semblable à celle d'un nombre infini de *Legendaires cloîtrés*: retraite qui a procuré au monde une Religion qui n'a été que trop funeste à l'Orient, quoiqu'il faille lui rendre cette justice que parmi beaucoup de mauvaises choses, elle en a conservé d'excellentes: & c'est ce qu'on verra mieux dans la suite. *Mahomet* faisoit ses retraites dans une caverne près de la *Mecque*. Enfin à l'âge de quarante ans Dieu le décida Prophéte. Il alla en cette qualité au *rouge* & *au noir*. Par les *rouges* il faut entendre toute Nation, qui n'est ni noire ni basanée. Dans M. *Gagnier* on trouve (*a*) que le rouge pourroit bien signifier Edom, qui en Langue Hébraïque signifie *rouge*. Cela étant le *noir* signifiera simplement les Negres & les Ethiopiens.

La Mission de *Mahomet* consistoit à établir la Loi de Dieu, selon qu'elle est contenue dans l'*Alcoran*, & cette Loi devoit abolir les Loix anciennes, par où il faut entendre principalement l'abolition du Paganisme. Ce n'est pas que *Mahomet* n'en voulut aussi au *Judaïsme* & au *Christianisme*, sur tout au dernier, que son principe de l'Unité de Dieu attaquoit assez directement; car il s'imaginoit, faute d'entendre le Christianisme, ou égaré dans les détours de la controverse, qui regnoit depuis plusieurs siécles sur la Divinité de J. C. que les Chrétiens adoroient trois Dieux; à cause de quoi & lui & ses successeurs ont attribué hardiment le nom d'*Infidelle* aux Chrétiens. Selon M. *Gagnier* (*b*) *Mahomet* ne prétendoit que reformer le *Judaïsme* & le *Christianisme*, sans les abolir entierement. Cependant tous les Docteurs *Musulmans* ne prêchent qu'une Religion dans laquelle leur *Mahomet* a comme fondu les deux que je viens de nommer, sans les faire absolument disparoître. Selon M. de *Boulainvilliers*, *Mahomet* (*c*) attaqua violemment le Christianisme plongé dans le déreglement, à peine en état d'être

(*a*) *Vie* &c. Livre I. Ch. 7.
(*b*) *Vie* &c. ubi sup. Ch. 7. Liv. I.
(*c*) *Vie de Mahomet* p. 237. & suiv.

d'être distingué du Paganisme, rempli de superstitions honteuses, déchiré par les divisions de l'Etat, & si prophané entre les mains des Ecclésiastiques de ce temslà, que J. C. & ses Apôtres n'auroient pû le reconnoître, s'ils étoient revenus au monde. Etoit-il si difficile de substituer alors une Religion à une autre? De commencer de prêcher un *Evangile nouveau* (si j'ose appeller ainsi cet *Alcoran* moitié spirituel & moitié charnel) dans un pays, & chez des Peuples entierement propres à favoriser la nouvelle Religion, & de l'étendre ensuite la force à la main chez d'autres où les désordres du siécle pouvoient reduire en problême, *s'il valoit mieux rester Chrétien que de se soumettre à la Loi de Mahomet*? A Dieu ne plaise pourtant que je prétende, en parlant ainsi, plaider pour le *Mahometisme*. Pourvû que l'on ne perde point de vue la distinction qu'il faut mettre entre se *dire Chrétien* & *vivre comme Chrétien*, on ne trouvera rien de mauvais dans ce que je viens de rapporter, & je veux croire aussi, contre l'opinion que paroit en avoir (*a*) M. *Gagnier*, que le Comte de *Boulainvilliers* n'a nullement prétendu humilier le Christianisme devant *Mahomet*. En tout cas je déclare avec toute la sincerité possible, que je suis bien éloigné d'un dessein si criminel.

Soit donc que ce nouveau Prophéte ait prétendu abolir entierement le Paganisme & refondre seulement les Religions Juive & Chrétienne; ou les détruire également avec les Idolâtres & les Gentils; il est toujours sûr qu'il n'a appellé *vrais croyans* que ceux qui croyoient à l'*Alcoran*, par lequel il se déclaroit le restaurateur de l'*Islamisme*; c'est-à-dire selon lui, de l'ancienne & véritable Religion professée par Abraham & les Prophétes, comme cela se trouve écrit au Ch. 2. de l'*Alcoran*. Le Prophéte reçut dans une vision nocturne & en la nuit connue sous le nom de *nuit du décret* les véritables dons prophétiques avec la Mission. Il avoit accoutumé d'aller en retraite dans sa caverne au mois de *Ramadhan*. Au tems du *décret* il y resta jusqu'à ce que la nuit où Dieu devoit lui donner la mission fut arrivée. On place communément la *nuit du décret* entre le 23. & le 24. de *Ramadhan*, & vers la mi-Janvier. Alors l'Ange *Gabriël* apparut à *Mahomet*, & lui dit (*b*) lis: à quoi le futur Prophéte répondit, *je ne sais pas lire*. Mais *Gabriël* reprit aussitôt, *lis au nom de Dieu, qui a créé l'homme*, (c'est-à dire, la posterité d'Adam,) *d'un peu de sang congelé*. Il ne faut pas être fort versé dans l'œconomie du corps humain, pour savoir quelle est cette chose que *Mahomet* appelle dans son (*c*) *Alcoran* du *sang congelé*. *Lis* continua *Gabriël*, *car ton Seigneur est infiniment honorable; il a enseigné l'usage de la plume à l'homme, il lui a enseigné ce qu'il ne savoit pas*. Cela se passoit sur la montagne de (*d*) *Hora*, qu'on peut appeller le *Sinaï* de *Mahomet*; & c'est-là aussi qu'étoit la caverne qui servoit de lieu de recueillement à cet *Arabe*. Après ces paroles il s'avança jusques vers le milieu de la montagne, & il entendit une voix du Ciel, qui lui déclara qu'il étoit l'Apôtre de Dieu, & que celui qui lui parloit étoit *Gabriël*. Après cette vision *Mahomet* tomba en foiblesse n'ayant pû supporter l'éclat de l'Ange: mais pour prévenir cet accident (*e*) l'Ange n'apparut dans la suite au Prophéte des *Musulmans* que sous une forme humaine. *Mahomet* ne manqua

pas

(*a*) *Preface* de M. *Gagnier* à la tête de la *Vie de Mahomet*.
(*b*) L'Ange tenoit à la main le commencement du Ch. 96. de l'*Alcoran*.
(*c*) Voy. *Sale* p. 496. de sa Tradiction Angloise de l'*Alcoran*. note sur le Ch. 96.
(*d*) Autre imitation prise de Moïse.
(*e*) Dans toutes les visions de *Mahomet* l'Ange Gabriël est le S. Esprit; puisque selon les Ecrivains *Musulmans* cet Ange est le dépositaire & le ministre de tous les Mistéres Divins, & des graces que Dieu répand sur les hommes, &c. Voy. d'*Herbelot*. Bibl. Orientale.

pas de communiquer la vision à *Khadigja*, qui munie d'une vraye foi pour un Prophéte que l'amour lui avoit fait choisir pour époux répandit bientôt la nouvelle de cette vision. *Waraka*, qui la reçut immédiatement de cette femme, rendit témoignage au Prophéte, & fut comme le précurseur de sa Loi. Ce fut aussi après cette premiere vision que Dieu, & les Anges par la volonté de Dieu se communiquerent intimement au Legislateur Arabe : mais n'oublions pas que dans le tems même de cette premiere vision l'Apôtre reçut le rite de l'ablution avec la priére ; & que *Khadigja* s'acquitta la premiere de ces deux pratiques sous les yeux de *Mahomet*.

Les Proselytes suivirent bientôt après que la grande vision nocturne eut passé de bouche en bouche. *Ali*, *Zaïd* esclave de *Mahomet*, *Abu Becre* & nombre d'autres dont les noms sont rapportés par les Ecrivains de la *Vie de Mahomet* furent les premiers. Cependant le nouveau Prophéte ne manifesta véritablement sa vocation que trois ans après la vision; soit qu'il préparât sous main les ressorts, ou que la politique ne lui permit point encore de se manifester trop ouvertement. Mais il est plus vraisemblable que les mêmes motifs, qui forcent les Historiens de se taire sur une infinité d'évenemens, & les Peuples de se déguiser à eux-mêmes & à leur posterité les erreurs & les abus que leurs chefs autorisent sur des principes établis de longue main, qu'on leur fait gouter dès la naissance, & que peu-à-peu les hommes prennent pour bons & solides ; il est dis-je vraisemblable que ces motifs ont influé sur l'histoire des commencemens du *Mahometisme*, & fait obmettre diverses choses, qui déveloperoient beaucoup mieux les moyens qui furent employés à l'établir. Quoiqu'il en soit au bout des trois ans une nouvelle vision suivit, laquelle l'effraya de telle maniere qu'il (*a*) descendit précipitamment du Mont *Hara* en criant à ses gens *envelopés moi.* Mais l'Ange Gabriël l'arrêta de la part de Dieu, & lui remit entre les mains ces paroles de l'*Alcoran* (*b*). » O toi qui es envelopé, leve toi, va prêcher, » glorifie le Seigneur, purifie tes vêtemens, évite l'abomination (c'est-à-dire » suivant quelques commentateurs de l'*Alcoran*, l'Idolâtrie) ne donne point » dans l'espérance de recevoir beaucoup plus que tu n'as donné, repose toi, » (ou plutôt mets ta confiance en Dieu) « Après cet ordre, *Mahomet*, qui jusques-là n'avoit qu'appellé, invité presque toujours indirectement, ou comme ami les hommes à la vérité, la leur prêcha publiquement & avec autorité. Il trouva les premieres oppositions à sa mission dans sa famille ; mais il ne se rebuta pas. Il reprocha l'idolâtrie & annonça la damnation à ses compatriotes, qui lui refuserent de se convertir, & même se déclarerent ses ennemis jusqu'à ménacer de proscrire tous ceux qui se soumettroient à la nouvelle Mission.

Ici commence l'Epoque appellée la premiere *Hegire*, ou fuite des *Musulmans*. Persecutés par les *Koraïshites* ils se sauverent en petit nombre en Ethiopie : pour *Mahomet*, qui étoit resté à la Mecque, il reçut dans une vision (*c*) le Chapitre 53. de l'*Alcoran*. Ses Compatriotes continuant à le persécuter par toutes sortes de moyens, il se retira dans une maison, qui depuis est devenue une espé-

ce

(*a*) Voy. *Boulainvilliers* ubi sup. p. 280.

(*b*) C'est le commencement du Ch. 74. de l'*Alcoran* sur quoi on peut voir les notes de M. *Sale* ubi sup. Cette révelation y est rapportée avec quelques différences. Voy. aussi la note du même Auteur sur le Ch. 73.

(*c*) Ce Chapitre tomba du Ciel par le ministére de l'Ange *Gabriël*.

ce de Chapelle, sous le nom de (*a*) *Maison du Roseau*, en vertu du respect qu'elle a mérité pour avoir logé *Mahomet* avec ses Disciples & ses Proselytes qui sans compter ceux qui s'étoient refugiés en Ethiopie, étoient 39. en tout. Là il se fit une recrue de nouveaux Fidelles, malgré les outrages qu'il recevoit continuellement, & l'imputation de magie dont on chargeoit ses miracles. On n'ose presque pas douter que ce trait de calomnie n'ait été copié de l'Histoire de J. C. ou de celle de Moïse. Cependant il est bien permis de croire aussi que dans un pays où l'on avoit de très-fortes préventions sur le pouvoir de l'Art Magique, il étoit tout naturel de s'imaginer que *Mahomet* pouvoit opérer beaucoup de merveilles par le pouvoir de cet Art. Après tout quelle nécessité y a-t-il de vouloir qu'en tout & partout *Mahomet* n'ait jamais été qu'un copiste de Moïse & de J. C. Il a pris en tant d'occasions des voyes si différentes, & sans passer ici à d'autres exemples que son Histoire nous fournit, les conversions qu'il a faites sont dues à des moyens si opposés (*b*) à ceux que Dieu mit en œuvre pour la propagation du Christianisme, qu'il est impossible de faire ressembler les deux Religions l'une à l'autre par l'établissement & par l'agrandissement. Qu'on lise les premiers chapitres de l'Histoire de *Mahomet*, on y verra par des exemples sensibles la différence des commencemens, & la nécessité où s'est trouvé l'Apôtre des *Musulmans* de convertir les gens tout autrement que n'ont fait les Apôtres de J. C.

On nous dit bien que l'Apôtre de l'*Islamisme* ne faisoit aucune difficulté d'exposer sa vie pour la propagation de sa Doctrine; qu'avec une éloquence simple & naturelle, il a gagné doucement un grand nombre d'ames à la nouvelle croyance, que soit adresse ou autre chose, il faisoit des opérations merveilleuses; qu'il avoit des élevations d'esprit & de cœur, qui ne pouvoient qu'étonner ses ennemis comme ses amis, tant elles paroissoient dignes de l'esprit de Dieu: quoique comme je l'ai déja dit, il y ait toute apparence que tout se réduisoit à savoir se procurer cette sainte frayeur & ce fanatisme par lesquels les Sibylles, & presque tous ceux qui prononçoient des oracles dans le Paganisme ont su tromper les Payens. Mais il n'en est pas moins certain qu'il auroit trouvé malgré cela des difficultés insurmontables, si ses premiers sectateurs n'eussent enfin ajouté la force des armes à ses extases & à ses visions prophétiques; à ses miracles, prestiges ou illusions; à cette communication qu'il disoit avoir avec Dieu par la médiation de l'Ange Gabriël. J'oserois bien dire de lui qu'il ne pouvoit être que par cette voye des armes vrai *Prophéte dans son pays*.

S'il est possible de trouver quelque rapport du faux Prophéte Arabe à J. C. le voici: mais à quoi se reduit-il? Et cela feroit-il capable de donner le mérite du Christianisme au Mahometisme? Ils avoient l'un & l'autre une généalogie d'illustres ancêtres, qui remontoient jusqu'aux premiers siécles du monde; ils étoient l'un & l'autre pauvres, & dans une condition obscure J. C. reputé par les Juifs fils de charpentier; le faux Prophéte des Arabes reduit à garder des troupeaux, & ensuite à être petit facteur d'une petite marchande. Enfin la tache de naissance que les Juifs reprocherent si insolemment à Jesus-Christ sous le nom de *Galiléisme* ne pouvoit pas moins être reprochée à *Mahomet*. Finissons ce petit parallele par une remarque. Si l'Histoire de l'Arabe étoit aussi simple que celle de J. C. & de l'Evangile; aussi dépouillée de ces narrations pleines d'hyperboles, qui regnent dans le style de ceux qui ont écrit en faveur de l'établissement du *Mahometisme*, il ne feroit pas difficile de sentir que l'hu-

(*a*) *Baith-Soran* située sur la Colline de *Safa*.
(*b*) Voy. *Boulainvilliers* ubi sup. p. 145. & suiv. page 176. & suiv. p. 243. & suiv. & alibi.

l'humilité, la patience, la résignation ne pouvoient jamais toutes seules fonder cette Religion.

Nous verrons bientôt comment il fallut faire la (a) guerre pour l'autoriser : mais avant cela elle resta toujours assez resserrée, & *Mahomet*, nous dit-on, ne pût éviter des persécutions continuelles, au milieu desquelles il nous est dit aussi que l'Ange *Gabriel* le consoloit par des promesses & des Prophéties d'un caractere qui me paroit tout pareil à celui des *mille & une nuit*. Entre ces promesses il y en avoit une qui le flatoit de la conversion des *Arabes* & des *Barbares*, au nombre desquels il y a apparence qu'elle mettoit une partie des Romains d'Asie, quoique *Mahomet* se fut réjouï quelque tems auparavant d'une grande victoire remportée par les Romains sur *Kosroës* Roi de Perse : mais sa joye réfléchissoit sur l'entiere décadence des Perses & de leur Religion, par où il espéroit de mieux élever la domination de la sienne. Une des plus périlleuses épreuves que subit l'Apôtre, fut celle qu'il soutint devant un certain *Habib*, à qui il annonça par un esprit, ou par un présentiment prophétique la guérison miraculeuse de sa fille sourde, muette & aveugle, paralytique des pieds & des mains. Cette prédiction se rencontra avec une eclypse de Lune où l'artificieux *Mahomet* profita d'une ignorance, qui en avoit servi bien d'autres long-tems avant lui. Il est vrai que le miracle de l'Eclypse étoit accompagné d'une longue broderie ; mais outre que les superstitieux & les ignorans ne voyent jamais un Phénomene, quel qu'il soit, sans y voir d'autres merveilles ; on sait assez, que par une foiblesse d'esprit ordinaire au peuple, la vue est contagieuse, & que les ignorans & les idiots croyent qu'il est de leur honneur de voir ce que d'autres voyent, ou qu'ils disent voir. A cela se doivent ajouter toutes les exagérations Arabesques, & les tours d'adresse dont *Mahomet* & ses supôts ont pû se servir.

Mais quoi qu'il en soit, il s'agit ici de raconter & non pas de réfuter. La suite du miracle fut une ample moisson de nouveaux fidelles. Elle leur donna bien-tôt la supériorité sur les Arabes Idolatres, Juifs & Chrétiens.

Mahomet perdit sa femme K*hadisjia* dans la dixiéme année de sa *Mission Prophétique*. Il la remplaça fort peu après d'une autre qui ne resta pas sa seule femme. On nous raconte qu'il fit alors la conquête spirituelle des *Génies de Nisibe*, & qu'il les rendit *Islamites* ou *Musulmans*. Les Génies, selon les Arabes (b), sont des Etres, ou des Esprits mitoyens entre les Anges & les hommes; agens libres, non assujettis à un corps comme nous le sommes, capables de bien & de mal, *convertibles* par l'exhortation & la repentance comme notre espéce. Ces Génies étoient auparavant Juifs.

L'an onziéme de la *Mission* se fit la conversion des *Chasregiites*, qui étoient d'entre ceux qu'on appelloit *Arabes purs*. *Mahomet* leur donna le nom d'*Ansariens* (auxiliaires) (c) à cause qu'ils aiderent puissamment l'Apôtre à maintenir la nouvelle Religion. En l'an 12. il fut transporté de la *Mecque* à Jérusalem & ensuite aux plus hauts Cieux, en une nuit. Au moins il le dit ainsi lui-même dans son *Alcoran*, & ce fut *Gabriel* qui l'accompagna pendant ce voyage, tenant par la bride (d) l'*Al-Borack*, sur lequel *Mahomet* étoit monté. A Jérusalem, il

(a) Dieu dit à *Mahomet* dans le *Voyage nocturne* ; O Mahomet, *je t'envoye avec l'épée*. Voy. *Gagnier* ubi sup. p. 241.

(b) Voy touchant les *Génies* des Orientaux *Bibl. Orient.* d'*Herbelot* article Genn & ailleurs.

(c) *Gagnier* Vie &c ubi sup. L. I. Ch. dern.

(d) La jument toute blanche de *Mahomet*, laquelle étoit d'une vitesse extraordinaire ; à cause de quoi elle fut surnommée *Al-Borack*, *fulgurans*, c'est à dire, *qui fait des éclairs*.

il rencontra *Abraham*, *Moyse*, & *Jesus*, mais avant que d'y arriver il fut appellé par des voix, dont l'une l'invitoit au Judaïsme, l'autre au Christianisme, & la troisiéme à la vanité du monde. *Al Borack* heureusement conduit par l'Ange *Gabriel* le sauva de ces dangers. Passons le reste de cette (*a*) vision nocturne, dans laquelle il y a des traits fort ingénieux parmi (*b*) quelques-uns qui paroissent ridicules & extravagans, & d'autres qui semblent défier (*c*) le plus outré Fanatisme de nos *Quietistes*. Au reste les Auteurs Arabes sont partagés au sujet de ce voyage. Les uns croyent que *Mahomet* a voulu persuader qu'il l'avoit fait corporellement, & les autres qu'il ne l'avoit fait qu'en esprit. On pourroit peut-être avancer que ce voyage n'étoit qu'une fiction allégorique, si les témoignages de réalité que l'Apôtre voulut en donner aux Arabes incrédules ne (*d*) prouvoient en cette occasion son Fanatisme ou son imposture.

La nouvelle foi fit de grands progrès à *Medine*. Je n'en donnerai aucun détail; mais en l'an 13. de la Mission, Mahomet, après avoir obtenu de ses proselytes un nouveau serment de fidélité, & la promesse de faire la guerre pour lui au *noir* & au *rouge*, c'est-à-dite aux ennemis de sa Loi, fut obligé (*e*) de fuir de la Mecque à Medine pour se sauver des mains des *Koraishites*, qui cherchoient à le faire périr. Il fut reçu à *Medine* avec respect & vénération. Ce qu'il y fit d'abord de plus remarquable, fut de bâtir une mosquée, ensuite des maisons pour ses femmes, avec une desquelles âgée seulement de neuf ans, le Prophete qui n'étoit plus jeune, consomma dévotement son mariage. Il y réunit aussi deux sortes de Musulmans, qui étoient les *Mohageriens*, ou réfugiés de la Mecque, & les *Ansariens*, ou auxiliaires de Medine: & pour se les attacher plus fortement il établit entr'eux une espéce de fraternité dans laquelle un *Mohagerien* avoit pour frere un *Ansarien*, & ils devoient s'assister mutuellement comme s'ils eussent été réellement freres.

En la même année l'Apôtre prit les armes avec les croyans, & commença la guerre sainte contre les infidelles de la Mecque, ce qui ne l'empêcha pas de penser aussi au spirituel & de regler le Culte Religieux. Il fixa la (*f*) *Kebla*; c'est-à-dire qu'il ordonna aux fidelles faisant leurs prieres de se tourner toujours vers la *Caaba*, qui est le Temple de la Mecque, en quelque endroit du monde qu'ils fussent. Ce commandement fut substitué par *Mahomet* à l'usage qu'il avoit observé jusqu'alors lui-même de faire la *Kebla* vers Jérusalem. Le changement de *Kebla* ne manqua pas d'être confirmé par des visions & par des oracles du Ciel. L'Apôtre établit aussi la maniere d'appeller ses croyans à la priere,

(*a*) Voy. la Relation de ce *Voyage nocturne* dans la *Vie de Mahomet* ubi sup. L. II. Ch. 1. & suiv. jusqu'au 12. inclusiv.

(*b*) Voy dans *Gagnier* ubi sup. Ch. 10. p. 239. les entretiens de *Mahomet* avec Dieu, &c.

(*c*) Voy. dans *Gagnier* ubi sup. Ch 10. la maniere dont Dieu se manifesta au Prophete après que les Anges eurent ôté le voile de l'unité par ordre de Dieu.

(*d*) V. ibid Ch. 13. ce qui est rapporté sur la foi des Historiens Arabes.

(*e*) La premiere année de l'*Hegire* est mise au commencement de l'an 14. de la Mission dans d'*Herbelot* art. *Hegrah*. On peut voir aussi dans cet article les variations des Auteurs à l'égard de l'année de J. C. en laquelle l'*Hegire* ou fuite de *Mahomet* doit être fixée. On dit que cette fuite se fit en plein midi. Les *Mahométans* la commencent au mois de *Moharram* dont le commencement répond au 16. de notre mois de Juillet. Voy. dans le même d'*Herbelot* les circonstances miraculeuses de cette fuite, les complots de Satan avec les *Mecquois* contre *Mahomet*, &c. Voy. aussi *Sale* traduction Angloise de *l'Alcoran*.

(*f*) Voy. d'*Herbelot* Biblioth. Orient. sur ce mot, qui se prend littéralement pour la partie du monde que l'on regarde en faisant sa priere: sur quoi il rapporte un passage pris d'un Poëte Persan, dont le sens est, qu'il n'y a point de *Kebla* pour le vrai fidelle, parce que Dieu est partout, & qu'il faut l'adorer d'esprit & de cœur.

re. Il rejetta le son du cor en usage chez les Juifs, pour qui l'on prétend qu'il eut au commencement des égards par politique & par intérêt. Il choisit donc la cresselle en usage chez les Chrétiens : mais une révélation vint tout à propos pour la lui faire rejetter & recevoir en sa place la publication de la priere à haute voix du haut des tours des Mosquées.

Ensuite fut institué le grand jeûne de *Ramadhan*, ce qui arriva environ dix-huit à dix-neuf mois après la seconde fuite de *Mahomet*, qui fixe l'Ere des *Mahometans* connue sous le nom d'*Hegire*. C'est dans ce mois de *Ramadhan*, nous dit *Mahomet* lui-même, que l'*Alcoran* est tombé (ou descendu) du Ciel. Cela seul ne devoit-il pas justifier l'établissement de ce jeûne solemnel, pour mieux inspirer aux croyans le respect, la vénération, la crainte & le préjugé pour sa Loi? On nous parle aussi des réglemens qu'il fit concernant l'aumône, les choses licites & illicites, la police, &c.

Une victoire remportée sur les *Koraïshites* justifia pleinement, selon les Arabes, & la justice & la vérité de la Religion *Musulmane*. *Bedre*, qui est, ou étoit un puits voisin de la côte d'Arabie, fut le lieu où se donna la bataille, pendant que le S. Prophete assis dans une loge qu'on avoit faite exprès pour lui, prioit Dieu pour ses fidelles soldats comme (*a*) *Moyse*, qu'il voulut sans doute imiter encore, avoit prié Dieu autrefois sur une colline, pendant que les Juifs combatoient les *Amalecites*. Vers la fin du combat lorsque la victoire commençoit de se déclarer, le Prophete sortit impétueusement de sa loge pour combatre aussi; mais l'Ange *Gabriel*, ce fidelle gardien du Prophete, l'empêcha de se jetter dans la mêlée & le conduisit à un fossé pratiqué pour saigner le puits, où *Mahomet* trouva du gravier menu, qu'il jetta, par ordre de l'Ange, au visage des *Koraïshites*, en prononçant ces paroles : *que leur visage soit confondu*! Ce gravier miraculeux, en bouchant les yeux & le né aux *Koraïshites*, acheva de mettre le désordre & la consternation parmi eux. Toute leur armée fut mise en déroute & détruite entierement par les *Musulmans*. Ici les Arabes crédules, enyvrés toujours de cet entousiasme religieux auquel l'éducation nous dispose & que l'exemple d'autrui cultive, ne manquent pas de nous parler de plusieurs escadrons d'Anges commandés par *Gabriel*, lesquels se joignirent aux *Musulmans*.

La défaite des *Koraïshites* arriva un vendredi 17. du mois de *Ramadhan*. *Abu-Gjehel* y périt misérablement. Cet *Abu-Gjehel* étoit le Chef des *Koraishites* le défenseur de la *vieille Religion* du pays, & sans doute aussi des biens & de la fortune de sa Patrie contre les usurpations de *Mahomet*. Nous pouvons supposer tout cela & même le croire, quoique privés des monumens qui pourroient nous certifier la vérité : mais au défaut de ces monumens qui n'existent plus, disons hardiment que *Mahomet* n'a pas été moins prévoyant que tant d'autres Chefs de Sectes & de Partis, d'Usurpateurs d'Etats, de Conquerans de Monarchies, & de Fondateurs de nouvelles Loix &c. La force Majeure a noirci pour jamais cet *Abu-Gjehel* dans l'esprit des *Musulmans*, & il sera appellé chez eux jusqu'à la consommation des siécles (*b*) le *Pharao de la Nation*. Ajoutons ici une petite circonstance sur laquelle on pourra faire une réflexion qui est applicable à tous les partis ; c'est que les *Musulmans* qui périrent dans le combat furent mis au rang des Martyrs.

Ma-

(*a*) Exode Ch. XVII.
(*b*) Voy. une citation dans la *Vie de Mahomet* ubi sup L. III. Ch. 4.

Mahomet victorieux poussa vivement les *conquêtes temporelles & spirituelles*, malgré l'échec que ses fidelles reçurent dans une bataille donnée entre Medine & le mont *Ohod*, (c'est-à-dire, (*a*) seul) bataille qui auroit ruiné entierement la *nouvelle Religion* & son fondateur, si la terreur panique ne s'étoit emparée des *Koraïshites* victorieux. Il fit aussi la guerre à la Tribu des *Nadhirites* Juifs de Religion, & il est à remarquer ici en passant, que quelques tems auparavant l'alliance des *Juifs* & des *Musulmans* (*b*) s'étoit rompue; & qu'ensuite de cette rupture *Mahomet* prit pour les Juifs une aversion dont il ne revint jamais.

La défense (*c*) de boire du vin & d'employer le sort (on comprend aussi sous ce terme les jeux de hazard) descendit du Ciel dans le tems de la destruction des Juifs *Nadhrites*. On prétend que l'*Apôtre* fit cette défense à ses fidelles à cause qu'il avoit couru risque de perdre la vie dans un festin où (*d*) il s'étoit trouvé avec des Juifs *Nadhirites*. Ceux-ci comploterent avec les *Koraïshites*, & renouvellerent la guerre contre *Mahomet*. Les Arabes l'ont nommée guerre des Nations & des ligues, & aussi *guerre du fossé*, à cause du retranchement qu'il fit autour de *Medine* pour la garantir de l'ennemi. Les miracles foisonnerent à cette guerre comme aux précédentes,& présagerent une victoire que les prieres reïterées de *Mahomet* donnerent aux armes de ses croyans. Dieu envoya la division dans l'Armée des Ligués: mais comme les Ecrivains Arabes ajoutent qu'un vent d'Orient mêlé de pluye & de grêle incommoda extrêmement l'Armée des *Arabes ligués*, croyons que le miracle de leur défaite fut uniquement dû à cette cause toute simple, toute naturelle. Aussi est-il dit dans l'*Alcoran* (*e*) que Dieu envoya le vent contre les infidelles: à la vérité l'*Alcoran* ajoute que Dieu envoya aussi des légions d'Anges. Mais une tradition fait dire au Prophete des *Musulmans*: » J'ai remporté la victoire par le moyen du vent d'Orient, & j'ai succombé lorsque celui d'Occident soufloit.

L'Ange *Gabriel* incita l'Apôtre Arabe à une nouvelle guerre qui fut contre les Juifs *Koraidhites*. Il ordonna aux croyans qu'en vertu des ordres donnés de la part de Dieu, ils dirigeroient leurs prieres contre les Juifs, à qui cette guerre fut très-funeste. Ayant eu le malheur de combattre avec les Anges, comme tous les autres ennemis de *Mahomet*, ils ne purent éviter d'être défaits, & *Mahomet* les fit égorger; en quoi il voulut peut-être imiter les ancêtres de ces Juifs, qui avoient traité de même les Cananéens & leurs autres ennemis. La preuve de ce que je dis se trouve dans ces paroles (*f*) de l'*Alcorans*, qui paroissent copiées de celles qu'on lit de Moïse dans le Livre du *Deuteronome*. » Vous avez fait mourir une » partie des *Koraïdhites*, vous avez fait le reste captifs & esclaves. Dieu vous » a donné leur pays en héritage avec leurs maisons & leurs richesses. Il vous » a donné un pays dans lequel vous n'étiés jamais entrés &c». Diverses expéditions suivirent celle-ci, dont je ne donnerai aucun détail, pour parvenir à la premiere tentative que fit *Mahomet*, pour attirer les Chrétiens à son *Islamisme*. Ce fut en l'an sixiéme de l'Hegire qu'il essaya de persuader les Chrétiens, non pas,

(*a*) Parce qu'il est séparé des autres montagnes d'Arabie.
(*b*) *Vie de Mahomet* ubi sup. L. III. Ch. 4. où l'on peut lire ce qui occasionna cette rupture.
(*c*) *Alcoran* Ch. 2. & Ch. 5.
(*d*) Voy. *Gagnier* Vie &c. ubi sup. L. III. Ch. 11.
(*e*) *Alcoran* Ch.
(*f*) Ch. XXXIII.

pas, nous dit-on, par la force & par les armes; il n'étoit encore ni assez établi, ni assez puissant pour les attaquer de cette maniere, & son fanatisme véritable ou supposé, par lequel il se procuroit si souvent des visions d'Anges & des révélations du Ciel, n'auroit pû lesoutenir contre les forces de l'Empire Chrétien, quoique déchû de son ancienne vigueur. Il commença donc par l'invitation & par la persuasion. *Abdo'l-Rahman*, ou selon notre prononciation, *Abderam* fut le pacifique Missionnaire qu'il leur choisit: mais on peut bien juger par les paroles que prononça le Legislateur des *Musulmans*, en donnant à *Abdo'l-Rahmon* la charge de Missionnaire, que si dès-lors *il n'étoit pas armé en guerre*, c'est que la foiblesse ou la politique ne le permettoit pas encore. La vocation de Missionnaire fut adressée à *Abdo'l-Rahman* en (a) ces termes: »marche, & fais la guerre sainte au nom de Dieu, & pour la voix, (c'est-»à dire, pour la Religion) de Dieu. Quiconque niera Dieu (par là il faut en-»tendre l'*Islamisme*) tu le combattras. N'agis point en perfide, ne tue point »les enfans en bas âge. . . . . . car il arrivera qu'un jour ils se rendront obeis-»sans &c.

Le Prophete *Mahomet* avoit résolu de faire le pélerinage de la *Mecque*, & il avoit fait un (b) songe tout à propos pour y encourager les siens: cependant ce que les Historiens Arabes appellent la *guerre*, ou *la visite sacrée* d'*Al-Hodaïbia* précéda ce pélérinage avec quelques autres évenemens. *Hodaibia* est un Bourg dépendant de la *Mecque*, situé à l'entrée du territoire sacré de cette Ville, à une journée de la *Ca'aba*. Le Prophéte y fit sourdre de l'eau d'un puits par le moyen d'une fleche qu'il commanda d'y jetter; & par ce miracle apaisa les murmures de ses *Musulmans* prêssés de la soif. Je suppose le Lecteur persuadé que tant de miracles, ou pour ne pas avilir la dignité de ce mot que je n'ai peut-être que trop employé jusqu'à present, tant d'opérations merveilleuses, ne pouvoient qu'augmenter de jour en jour la confiance des peuples: aussi nous fait-on remarquer deux choses; c'est que le respect & la vénération pour *Mahomet* étoient portés au plus haut point chez ces *Musulmans*. Par exemple après qu'il avoit fait l'ablution sacrée, ils se jettoient presque sur lui pour recevoir l'eau dans laquelle il s'étoit lavé; ils ramassoient avec soin les poils de sa barbe & les cheveux de sa tête; ils se jettoient par terre pour recevoir ses crachats, &c. L'autre chose remarquable est qu'un certain *Arwa*, que les *Koraishites* avoient député vers *Mahomet*; fut si frappé de ces marques de vénération, & de la soumission religieuse que le peuple lui témoignoit, qu'il ne pût s'empêcher de dire avec une espéce d'entousiasme aux *Koraishites*. »J'ai vû les »Kosroës de Perse, les Cesars de Rome, les Negus d'Ethiopie avec toute leur »magnificence, mais je n'ai jamais vû de Roi au milieu de ses sujets sem-»blable à Mahomet au milieu de ses compagnons. Outre cela j'ai vû un »peuple qui ne le trahira jamais, de quelque maniere que les choses puissent »aller. Ainsi pensés à ce que vous avez à faire». Un autre Député après *Arwa* frapé comme lui d'admiration, & d'un respect accompagné du même entousiasme pour cet extérieur éclatant & superficieux qui environnoit *Mahomet*, ne manqua pas de le représenter avec ces exagérations qu'il est si difficile de retenir après avoir vû des choses extraordinaires. C'est certainement à de telles des-

(a) Gagnier Vie &c. ubi sup. L. IV. Ch. 5.
(b) Idem. L. V. Ch. 1.

defcriptions que la *foi nouvelle* dût l'acquifition d'un grand nombre de Profelytes, qui entrerent dans le *Mahometifme* plus qu'à moitié perfuadés par ces *ouidire merveilleux:* & cela établit une *foi aveugle*, par laquelle les propagateurs de cette Religion fe font foutenus & qui a diftingué généralement tous ceux qui l'ont fuivie. Il eft donc inconteftable qu'avec ce merveilleux & le préjugé qu'il a fait naître, il n'a nullement été difficile de préparer d'avance les cœurs de ceux que la force des armes n'avoit pas encore conquis. Un des premiers effets de cette difpofition des cœurs envers *Mahomet* fut le ferment que lui prêterent unanimement fes fidelles. C'eft cette cérémonie qui eft connue dans l'Hiftoire Arabe fous le nom d'inauguration volontaire, & qui fe fit auprès d'un arbre nommé *Hodba*, d'où le Bourg *Hodaibia* a pris fon nom. *Mahomet* y prêta auffi le ferment aux fiens. L'inauguration fut fuivie de la paix que les *Koraishites* lui demanderent. Ils furent frapés, nous dit-on, d'un trait de générofité que la politique exigeoit de *Mahomet*, qui fans doute connoiffoit très-bien la fituation où les efprits de ces Arabes fe trouvoient, prèvenus déja par tant de bruits qui s'étoient répandus en fa faveur. Ce trait de générofité fut qu'il leur renvoya 80. prifonniers que les *Mufulmans* avoient fait fur eux. La paix ne fe fit néanmoins qu'à condition que le Prophéte s'abftiendroit une année entiere d'aller à la *Mecque*, & d'y faire fon pélerinage; que cependant après l'année révolue il lui feroit permis de s'acquiter de cet acte de dévotion, mais qu'il féjourneroit tout au plus trois jours dans la Ville de même que ceux de fa fuite, & que pendant ce tems-là ils n'auroient d'autres armes que leur épée dans le foureau. Cette paix déplut d'abord aux *Mufulmans*, & vraifemblablement *Mahomet* s'en feroit trouvé affez mal, s'il n'eut eu l'adreffe de fe les reconcilier par quelques nouveaux prodiges. Un des plus dignes d'être remarqué fut (*a*) le *Chapitre de la Conquête* ou *de la Victoire*, qui defcendit du Ciel tout à propos pour la confolation des *Mufulmans*, & par lequel la conquête de la *Mecque* leur étoit promife: à la vérité cette conquête n'arriva que deux ans après. En attendant il fe convertit un grand nombre de femmes au *Mufulmanifme*, & *Mahomet* les reçut au nombre de fes fidelles; quoique cela parut contraire à la convention, qui portoit que ceux des *Koraishites*, qui s'échaperoient pour fe rendre *Mufulmans* feroient renvoyez: mais une équivoque fauva fes femmes. L'Apôtre refufa de les rendre aux *Koraishites*, fous prétexte qu'elles n'étoient pas nommément comprifes dans la convention, Au refte en fait d'établiffement de Religion, une recrue de femmes n'eft nullement méprifable; toute l'Hiftoire ancienne & moderne, facrée & prophane nous apprend qu'elles retiennent ou gagnent les *Ames* par plus d'un moyen. D'ailleurs de quelle utilité ne devoient pas être les femmes dans ces climats méridionaux? dans une Religion qui en admettoit la pluralité? fous un Chef que le tempérament difpofoit à cette pluralité? en forte qu'elle devenoit un des articles de la nouvelle Foi. Cependant le prudent Apôtre jugea devoir éprouver ces femmes, parce qu'il ne fe fioit pas aveuglement à ces converfions. L'épreuve confiftoit à leur faire faire une abjuration folemnelle, & à jurer quelles n'avoient quitté leur Religion que par un motif de confcience, & avec un défir fincere d'embraffer la *Foi Mufulmane*. En vertu de ce ferment, le Prophéte féparoit la femme devenue fidelle de fon mari infidelle, & permettoit de fe remarier à celles dont il avoit caffé le mariage.

L'éva-

(*a*) Ch. 48. de l'*Alcoran*. Le Prophéte s'y exprime au tems paffé; ce qui eft affez ordinaire dans le ftyle prophétique.

L'évafion (a) d'un Profelyte *Koraishite*, qui fe rendit enfuite Chef de nouveaux *Mufulmans* avec lefquels il ravageoit le pays, fut fans doute fecrétement favorifée par le Prophete. Quoiqu'il en foit, cette évafion lui fut très-avantageufe; puifqu'elle fit annuller l'article par lequel les *Koraishites* transfuges étoient renvoyés, & qu'il fut accordé à *Mahomet*, qu'à l'avenir ceux qui fe retireroient vers lui pourroient y refter en fureté.

En l'an feptiéme de l'*Hegire*, *Mahomet* prêchant aux fidelles (car il faifoit auffi l'office de Prédicateur) leur annonça la réfolution qu'il avoit prife d'envoyer des Ambaffadeurs aux Souverains étrangers, & de les inviter folemnellement à fe faire *Mufulmans*. Sur le cachet avec lequel il ferma les lettres qu'il leur écrivit il fit graver ces paroles: MAHOMET APÔTRE DE DIEU. D'abord, nous difent les Hiftoriens, il écrivit à *Kofroës* Roi de Perfe, qui déchira la lettre, bien loin de la lire; & cette action donna lieu à *Mahomet* de lancer une (b) Prophétie contre ce Roi, laquelle portoit, *que Dieu déchireroit le Royaume de Kofroës, comme il avoit déchiré la lettre*. Le Viceroi d'Arabie eut ordre *de travailler à remettre Mahomet en fon bon fens, ou de le faire pétir*: mais fes Hiftoriens nous rapportent, que le Viceroi, bien-loin de lui nuire, fe rendit *Mufulman* lui-même; après avoir été convaincu par la vérité des prédictions du (c) Prophéte de la vérité de fa Miffion.

Les mêmes Arabes nous difent qu'il écrivit auffi à l'Empereur *Heraclius*, & que ce Prince, après avoir reçu la lettre avec beaucoup de refpect, renvoya l'Ambaffadeur comblé de préfens; que même *Heraclius* fe fit *Mufulman*. Ils ajoutent enfin que *Mahomet* écrivit de femblables Lettres au Sultan d'Egypte, au grand *Negus* d'Ethiopie, au Sultan de la partie de l'Arabie la plus voifine de la Syrie, & à deux ou trois autres petits Souverains Arabes.

Paffons rapidement fur le prétendu *enforcelement de Mahomet* qui, au rapport des Ecrivains de fa vie, étoit l'ouvrage des Juifs. Je n'en dirai rien finon que ce fut un nouveau prétexe pour leur faire la guerre & achever de les détruire. A cette guerre contre les Juifs, appellée la *guerre de Kaïbar*, (d) *Ali* & quelques autres Heros Mufulmans fe fignalerent par des exploits qui certainement vont de pair avec ceux des *Rolans* & des *Amadis*, dont les *proüeffes* ont été imaginées fur le plan des *Heros Arabes*, *Sarafins* & *Maures*. On nous raconte auffi que le Prophéte manqua de mourir du poifon qu'une Juive lui donna avec de la chair de brebis rotie, après l'expédition de *Kaïbar*. Il lui fut infpiré que le mets étoit empoifonné, ainfi il n'en mangea pas; mais il en avoit gouté, & le don de Prophétie (e) ne lui ayant fervi qu'à moitié, il fe reffentit toujours de cet accident pendant les trois années qu'il vêcut encore.

Au milieu de tous les progrès du *Mahometifme*, qui depuis quelque tems commençoit de fortir de l'Arabie, & de faire fentir aux pays voifins l'efficacité de fes dogmes, le Prophéte mari d'un grand nombre de femmes éprouva les mêmes

(a) Voy. *Vie de Mahomet* de *Gagnier*. L. V. Ch. 3.

(b) Voy. dans *Boulainvilliers* ubi fup. p. 354. & fuiv. l'Hiftoire de cet évenement, & ce qu'il dit de la Prophétie de *Mahomet* contre les Perfes. M. de *Boulainvilliers* fait beaucoup valoir l'accompliffement de cette prédiction de *Mahomet*, laquelle eft contenue dans le commencement du Ch. 30. de l'*Alcoran* intitulé *les Grecs*, ou *les Romains*. Mais quoiqu'il en dife, cette Prophetie n'étoit qu'une fuite de la fagacité de *Mahomet*, & même M. de *Boulainvilliers* femble convenir de cela vers la fin de fon récit. Voy. auffi les notes de M. *Sale*, dans fa traduction Angloife de l'*Alcoran*.

(c) Les Arabes difent qu'il fit fçavoir au Viceroi la mort de fon maître, & la maniere dont fon propre fils *Siroës* l'avoit affaffiné; quelques heures après que ce meurtre eut été commis.

(d) V. *Gagnier* ubi fup. L. V. Ch. 6. & autres.

(e) La brebis rotie parla, felon une Legende Arabefque.

mes foibleſſes de l'amour que d'autres grands hommes, auſſi bien pourvûs de femmes que lui, avoient éprouvées pluſieurs ſiécles auparavant : mais il n'imita ni leur répentance, ni leurs regrets. Pour juſtifier un crime de fornication qu'un amour illégitime alloit lui faire commettre & que cet *Alcoran*, qu'il diſoit lui venir de la main de Dieu, défendoit expreſſement, il ſe procura une nouvelle révélation, par laquelle Dieu le diſpenſoit de la Loi de l'*Alcoran*. Je laiſſe le détail de ce qui concerne la peine décernée aux fornicateurs & de la prétendue abſolution divine, puiſqu'on peut voir l'un & l'autre dans cet *Alcoran* au commencement du Ch. 24. & (*a*) au Ch. 66. Les Docteurs *Muſulmans* ont voulu juſtifier ce déreglement de leur Apôtre, & le faire regarder à leurs peuples comme un privilége tout particulier que Dieu lui avoit accordé : ainſi, ajoutent-ils la Loi ſubſiſte toujours dans toute ſa force contre ce péché. Mais cette exception ne pouvoit qu'être contraire à la ſageſſe de Dieu, qui n'ignoroit pas que l'exemple de l'Apôtre auroit toujours plus de force que la Loi ſur les *Muſulmans* anciens & modernes. J'oſe même dire qu'il pouvoit bien leur être permis d'employer en cette occaſion les paroles du jeune homme (*b*) de la Comédie.

Mahomet, fit ſon *Al-Kadha* ou ſa *viſite de conſommation*, (ou ſelon une autre maniere de traduire, d'*accompliſſement*) l'an 7. de l'*Hegire*. Cet *Al-Kadha* eſt en termes vulgaires le Pélerinage de *Mahomet* à la Mecque, dont il ne lui étoit permis de s'aquitter qu'à l'année révolue, ſelon le Traité. Il eſt néceſſaire de repréſenter en peu de mots cet acte fameux de cérémonie & de dévotion. Le Prophete ſe mit en marche avec tout l'appareil d'un Legiſlateur, qui joint le temporel au ſpirituel, & prépare les voyes à la Religion qu'il veut établir, par la terreur qu'excitent les armes du ſiecle. L'Apôtre étant arrivé à ſix milles de Medine, y fit d'abord la promeſſe ſolemnelle de s'acquitter religieuſement de toutes les cérémonies & de tous les rits de la viſite ſacrée : ſes fidelles y firent la même promeſſe. Arrivé plus près de la Mecque on laiſſa les armes & les bagages, après quoi l'on continua la marche, & l'Apôtre entra d'un air triomphant dans la ſainte Ville. Il y fit la viſite ſacrée, embraſſa & baiſa dévotement la pierre noire de la *Ca'aba*, & par des efforts tout merveilleux fit avec ſes *Muſulmans* les ſept tours du Temple, quoique les *Koraïshites*, qui furent témoins de cette dévotion, euſſent oſé les défier de s'en acquiter, les croyant accablés des fatigues du voyage. » (*c*) *Mahomet*, nous dit-on, fit les trois premiers tours » en courant légérement, & d'un pas leſte & ſerré, par bonds & par ſauts, » en ſecouant les épaules ; les quatre autres en marchant grâvement d'un pas » ordinaire . . . . . la raiſon pourquoi le Prophete marcha plus lentement aux » quatre derniers tours, c'eſt qu'il voulut épargner les *Muſulmans*, & ménager leurs forces épuiſées par la fatigue du voyage : il crut qu'il ſuffiſoit de » faire voir aux *Koraishites* leur vigueur dans les trois premiers circuits ; & cette coutume a toujours été pratiquée juſqu'à aujourd'hui ». Cette citation n'eſt pas inutile. Je décris des uſages religieux dont il eſt néceſſaire de montrer la ſource. Après les ſept tours le Prophéte fit proclamer la priere ; enſuite monté ſur ſon chameau il courut ſept fois entre deux collines ſur leſquelles on

(*a*) Voy. auſſi *Gagnier*. Vie &c. ubi ſup. L. V. Ch. 9.

(*b*) *Terent.* in Eunucho Act. 3. ſc. *virgo in conclavi ſedet ſuſpectans tabulam quandam ubi inerat pictura hæc Jovem* &c. *egomet quoque id ſpectare cæpi. & quia conſimilem luſerat jam olim ille ludum, impendio magis animus gaudebat mihi* &c. *ego homuncio hoc non facerem! ego verò illud feci ac lubens.*

(*c*) *Gagnier* Vie &c. L. V. Ch. 10.

on voyoit alors deux Idoles des *Koraïshites*, ce qui fit quelque peine aux fidelles qui le suivoient : mais Dieu, pour calmer leurs scrupules, envoya du Ciel un passage de l'*Alcoran* (*a*), qui déclare que ces deux collines sont deux monumens de Dieu : & que les Pélerins qui feront le tour de ces deux collines ne seront point réputés avoir commis un péché. Cette même (*b*) cérémonie se pratique encore, & les Arabes, en nous disant qu'elle est aussi ancienne que leur Patriarche *Ismaël*, la regardent comme un article de la Religion d'*Abraham*. Soixante-dix chameaux furent sacrifiés dans le dernier acte de la dévotion, & les *Musulmans* se raserent. *Mahomet* s'acquitta dans le même endroit & presqu'immédiatement après d'une autre cérémonie qui lui étoit assez ordinaire : ce fut de consommer son mariage avec une nouvelle femme ; & les Arabes ont soin de nous faire remarquer, que cette dévote Mahometane voulut être enterrée sous l'arbre même qui avoit servi de pavillon au Prophéte pendant la consommation.

On met en l'année huitiéme de l'*Hegire* la premiere guerre des *Musulmans* contre les Romains. On comprenoit alors sous ce nom tous les sujets de l'Empire Grec. Cette guerre commença la grande destruction de l'Empire d'Orient par les *Musulmans*, qui depuis ce tems-là ne cesserent de s'élever sur ses ruines. Il se donna une bataille près de *Muta*, ville dépendante de la Syrie. D'abord la victoire sembloit vouloir se déclarer pour les Grecs : mais les Généraux *Musulmans* plus heureux ou plus habiles resterent enfin victorieux. Les Historiens *Musulmans* nous parlent ici de la prévoyance de leur Apôtre, qui connut que les *Koraïshites* violeroient bientôt la tréve ou le traité fait avec lui, & pour cet effet envoya des troupes vers la mer pour être à portée d'enlever les Caravanes. Dans le style de nos guerres cela s'appelleroit tout au moins chercher un prétexte à rompre & même commencer la rupture. Quoiqu'il en soit, ils nous disent que cette rupture commença par des alliés des *Koraïshites* ; mais on reconnoit dans le récit de ces Historiens, que malgré la réparation offerte presqu'aussitôt après la faute commise, *Mahomet* ne voulut pas manquer de profiter d'un motif si spécieux de venger ses alliés, par lequel il étendoit infailliblement ses conquêtes & se rendoit maître de ces lieux saints qui étoient les premiers objets de la dévotion des fidelles. Aussi nous dit-on, que son Armée grossit en s'avançant vers la Mecque ; qu'il ne trouva sur sa route que des peuples consternés, ou prévenus, par conséquent hors d'état de s'opposer à ses progrès ; & que par la voye des armes, par les ménaces, & par la persuasion il fit en chemin divers prosélytes de distinction, très-propres à en faire d'autres parmi le vulgaire.... Au milieu de ces heureuses dispositions, *Mahomet* n'attaqua pas les *Koraïshites* en Apôtre, mais en Conquerant, & fit donner le signal contr'eux en ces termes ; » voici un jour de carnage, dans lequel on pourra violer l'azyle » sacré, s'il est nécessaire «. En effet ses Généraux ne trouvant presque point de résistance entrerent dans la Mecque le fer à la main, & passerent au fil de l'épée autant de *Koraïshites* qu'ils rencontrerent. A la vérité l'Apôtre fit semblant (*c*) de désavouer ces cruautés.

L'Apôtre

(*a*) Dans l'*Alcoran*. Ch. 2.

(*b*) Sur l'*Hagge* ou Pélerinage, &c. voy. l'article qui en traite dans la *Biblioth. Orientale* d'Herbelot. On y trouve les differentes manieres de faire ce Pélerinage, & les précepres que donnent les Docteurs *Musulmans* à ce sujet.

(*c*) *Vie de Mahomet* ubi sup. L. VI. Ch. 1.

L'Apôtre fit son entrée dans la Mecque aussitôt que le soleil commença de monter sur l'horison, récitant tout haut & avec une humilité affectée un Chapitre de l'*Alcoran* intitulé (*a*) la victoire. C'est ce même Chapitre qui descendit du Ciel après l'expédition d'*Hodaïbia*. l'Apôtre alla tout droit à la *Caaba*, fit les sept tours du Temple avec dévotion sans descendre de son chameau, & toucha la pierre noire du bâton qu'il avoit à la main. Ensuite il mit pied à terre, & étant entré dans la *Caaba*, il y fit abattre toutes les Idoles, entr'autres celle d'Ibrahim (Abraham) qui tenoit à la main les flêches ou les baguettes dont les Arabes Idolâtres se servoient pour deviner par le sort. En entrant dans le sacré Temple *Mahomet* récita tout haut à plusieurs reprises cette formule, *Dieu est grand, &c.* il la récita en se tournant vers tous les côtés du Temple, il fit la priere avec les inclinations, & fixa la *Kebla*. Après cela il sortit, fit une seconde fois la priere avec les inclinations, après quoi rentrant dans le Temple il finit la dévotion par un sermon. Nous avons déja fait remarquer que *Mahomet* faisoit la fonction de Prédicateur. Il (*b*) avoit fait faire une espéce de chaire à cette intention. Les *Kalifes* qui lui succéderent s'en servirent après lui. *Mahomet* abattit aussi les trois cens soixante Idoles, qui environnoient la *Caaba*. Les Arabes toujours merveilleux dans leur récits,observent que *Mahomet* en les touchant de sa cane disoit ces paroles, *la vérité est venue, que le mensonge disparoisse & ne revienne jamais ! le mensonge n'est que vanité ;* qu'après cela les Idoles tomboient, ou se renversoient sur le dos. L'Idole qui étoit sur le faîte de la *Caaba* ne fut pas oubliée. *Ali* monta sur le dos de *Mahomet* pour y atteindre & la renverser. Après ce pieux ouvrage l'Apôtre fit encore une fois les sept tours, descendit ensuite & alla au (*c*) puits de *Zem-zem*, s'y arrêta au marchepied d'*Ibrahim*, but de l'eau sacrée à longs traits & fit l'ablution. Les *Musulmans* imiterent ces actes de cérémonie & de dévotion.

L'Apôtre fit une exhortation aux habitans de la Mecque sur ce que Dieu leur faisoit la grace de les retirer du Paganisme par son moyen. En même-tems il ne manqua pas de leur apprendre que Dieu les avoit rendu ses esclaves par la victoire qu'il lui avoit donnée sur eux. *Comment donc, vous traiterai-je aujourd'hui ?* continua-t-il, *favorablement*, répondirent ces Arabes ; à quoi il leur répliqua, *allez-donc, vous êtes affranchis ;* & par ces paroles leur rendit cette liberté que le droit de conquête leur avoit fait perdre.

Tout cela fut accompagné de merveilles & d'oracles du Ciel qu'il est inutile de copier. L'Apôtre disposa des charges sacrées de la *Caaba*. Il renouvella le serment de fidelité aux croyans, & ceux-ci le lui renouvellerent aussi tant hommes que femmes. Après la destruction des Idoles dans la Mecque, il n'attaqua pas avec moins de zéle celles des autres lieux d'Arabie, & ses officiers coururent partout le pays pour le seconder dans l'exécution de ce dessein. Tels furent les moyens qui procurerent la conversion des habitans de la Mecque, & enfin de

(*a*) Ch. 48. Voy. la note de M. *Sale* sur ce Chapitre.

(*b*) *Gagnier*, Vie &c. L. V. Ch. 11.

(*c*) Le puits de *Zem-zem* est aussi appellé tout simplement le *puits de la Mecque*. Voy. outre ce qui a été dit ci-devant dans l'*Introduction*, l'histoire de ce puits dans d'*Herbelot* article *Zem-zem*.

Les Arabes étoient superstitieusement attachés à ce puits, à cause qu'ils prétendoient qu'il renfermoit l'eau que Dieu avoit fait sourdre en faveur d'*Hagar* & de son fils *Ismael*. Il y a donc apparence qu'à cause de cela & aussi pour mieux se dévouer les *nouveaux convertis* de la *Mecque*, *Mahomet* fut bien aise de conserver & d'augmenter même la vénération des peuples pour ce puits prétendu-miraculeux. Aussi a-t-il sa legende qui dit, que son eau rend la santé, fortifie la mémoire, & même lave & efface les péchés.

de la plus grande partie des Tributs Arabes : mais comme on ne se défait pas si facilement des préjugés de naissance & d'éducation, la conversion risquoit de n'être encore qu'extérieure, si les Arabes Idolâtres eussent été victorieux à cette (a) Bataille d'*Honaim*, dont les Historiens *Mahometans* nous donnent une description toute merveilleuse à leur ordinaire, & l'*apostasie* des Proselytes n'auroit pas été alors moins subite que leur conversion. Cependant l'Apôtre fortifioit ces convertis par des actes de clémence & de générosité capables de les consoler d'avoir été forcés de rendre hommage à la Religion des vainqueurs.

La réputation des armes de *Mahomet* augmentant de jour en jour la crainte & le respect de ses voisins, plusieurs d'entr'eux s'offrirent d'eux-mêmes au *Mahometisme* : & c'est ainsi que même dans le Christianisme la prospérité a souvent donné plus de crédit à la foi que la controverse. L'an 9. de l'*Hegire* est mémorable dans l'Histoire du *Mahometisme* par le grand nombre d'Ambassadeurs & de Députés &c. qui vinrent rendre leurs hommages à l'Apôtre de la nouvelle foi dans Medine la ville de sa naissance. A cause de cela les *Musulmans* donnerent à cette année le nom d'*année des Ambassades*. Le sort des *Koraïshites* étant décidé les autres Arabes le regarderent aussitôt comme la décision du leur, parce que les *Koraïshites* tenoient le plus haut rang entre ces Arabes en qualité de maîtres & gardiens du saint Temple, possesseurs de la Mecque & du territoire sacré, véritable postérité d'*Ismaël*, &c. Tous ces avantages avoient établi un autre préjugé pour eux, qui étoit d'avoir plus de lumieres que les autres, comme étant tout près du *sanctuaire divin*. Ainsi les *Koraïshites* étant, si l'on peut le dire, *vaincus en corps & en ame*, chacun comprit que par cette double victoire la *Foi Islamite* alloit devenir nécessairement la meilleure.

Tout cela fut suivi d'une proclamation de la guerre sainte contre les Romains. Les préparatifs pour cette guerre qui n'eut point d'effet, soit par la crainte que le nom de *Mahomet* inspiroit déja aux Romains, ou pour d'autres raisons qu'on ignore, sont aussi de l'an 9. de l'*Hegire*. Au retour de cette guerre projettée seulement, & connue pourtant dans les Historiens *Musulmans* sous le nom de (b) guerre de *Tabuc*, *Mahomet* fit la conquête spirituelle des *Thakifites*, peuple voisin des Arabes. D'abord ils ne vouloient se soumettre qu'à condition de conserver leur Idole, & d'être exempts de la priere (peut-être de celle des Musulmans.) L'Apôtre refusa ces deux conditions, & sur la priere ajouta ces paroles dignes d'être remarquées : *Il ne peut y avoir rien de bon dans une Religion dans laquelle on ne fait point de priere.*

J'attribue à la prospérité des armes spirituelles & temporelles de *Mahomet* cette révocation des priviléges & édits accordés aux Idolâtres contenue dans quelques versets (c) de l'*Alcoran*, qu'à son ordinaire il supposa descendus du Ciel. La révocation dont il s'agit est aussi de l'an 9. *Mahomet* voyoit sa Religion assez bien établie pour oser substituer la force & l'autorité aux raisons. Sous le nom d'Idolâtres dont il est parlé dans cette révocation, il faut comprendre les Chrétiens comme les Payens. Aux uns & aux autres l'Apôtre annonçoit une destruction prochaine en ces termes : » quand les mois sacrés seront passés (ces » mois sont au nombre de quatre) tuez les Idolâtres par-tout où vous les trou- » verez

(a) Voy. la description de cette Bataille dans la *Vie de Mahomet* ubi sup. L. VI. Ch. 5.
(b) *Tabuc* est à moitié chemin de Medine & de Damas.
(c) Ch. 9. intitulé le *Chapitre de l'immunité*.

» verez, assiégez-les & leur dressez toutes sortes de piéges«. La lecture de cette déclaration céleste fut faite en public à la Mecque pendant la solemnité du Pélerinage sacré, toutes les tribus des Arabes étant assemblées. A cet oracle prétendu-divin, qui pouvoit tout simplement désigner la reprobation temporelle des Idolâtres, il en fut ajouté un autre encore plus efficace, & qui pouvoit seul rendre légitimes devant Dieu & devant les hommes toutes les violences qui seroient faites aux Infidelles. *Ali* déclara par ordre du Prophéte *Mahomet qu'aucun infidelle n'entreroit jamais dans le Paradis*. Comme infidelles il leur fut défendu de s'approcher du Temple sacré, *parce que*, dit *Mahomet*, il *n'appartient pas aux Idolâtres de visiter la Maison de Dieu*. C'est en vertu de cette défense que tout Infidelle qui ose approcher de la *Caaba* doit être sur le champ puni de mort.

Je passe les Ambassades d'obédience que le Prophéte reçut de divers Princes voisins en l'année dixiéme de l'Hegire, avec plusieurs nouvelles conversions dont l'histoire fait mention : mais je dois remarquer que ce même *Ali* dont je viens de parler fut revêtu la même année de la qualité de Missionnaire. Le Prophéte lui donna l'étendart & lui mit le turban sur la tête pour marque de sa mission, qui fut en *Yemen* (l'Arabie heureuse.) Le Missionnaire partit à la tête de trois cens hommes qui battirent les Idolâtres Arabes, & par conséquent les convertirent. *Ali* fit tout de suite plusieurs autres conversions. L'Histoire porte qu'il prêchoit aux Infidelles ; mais la même Histoire rapporte aussi que l'épée étoit plus efficace que le sermon.

Cette même année le Prophéte fit le *Pélerinage* de la Mecque, qui est un article fondamental de la Religion des *Musulmans*, & d'une telle importance pour les fidelles, que celui qui est en état de le faire, si tout au moins il ne le fait pas une fois en sa vie, est regardé comme un infidelle. Cette pratique religieuse est incomparablement plus ancienne que *Mahomet*, jusques-là même que les Arabes prétendent qu'elle a été observée par les plus anciens Patriarches. A en juger par ce que j'ai rapporté de la visite de *Mahomet*, il semble qu'on ne doit pas confondre la solemnité du Pélerinage (*a*) avec la visite. Le Prophéte entreprit ce Pélerinage avec toute la magnificence possible. Il avoit cent mille hommes pour escorte : toutes ses femmes le suivoient dans des litiéres, & l'on conduisoit un nombre infini de chameaux ornés de banderoles, couronnés de fleurs pour le sacrifice solemnel. Pendant la route le Prophéte fit plusieurs fois la priére & les inclinations ordinaires, loua Dieu & repéta la formule de sa foi. En faisant le vœu du Pélerinage (*b*) il paroît qu'il le distingua particulierement de ce que nous avons appellé *visite*. Quoiqu'il en soit, voici comment un sçavant Auteur (*c*) de la *Vie de Mahomet* nous a décrit cette cérémonie. » L'Apôtre de Dieu, » nous dit-il, entra dans la Mecque par les mêmes endroits par où il avoit » passé à la prise de la Mecque. . . . . . D'abord il baisa dévotement l'angle » de la (*d*) pierre noire, puis il fit les sept circuits autour de la *Caaba* . . . . » les trois premiers en courant légerement d'un pas leste, agile & serré, par » bonds & par sauts, & secouant les épaules ; les quatre autres en marchant » gravement d'un pas ordinaire. Après cela il s'approcha du marchepied d'Ibra-» him

(*a*) Voy. ci-dessus page 48. & d'*Herbelot* &c.
(*b*) Voy. *Gagnier*, Vie &c. L. VI. Ch. 16.
(*c*) Idem Ibid.
(*d*) Touchant la *pierre noire*. Voy. ci-après.

» him & revint à l'angle de la pierre noire qu'il baisa pour la seconde fois.... » Ensuite il monta sur une colline, d'où contemplant la *Caaba*, & se tour- » nant vers le point de la *Kebla*, il prononça la formule de l'Unité de Dieu, » (que je rapporterai ici toute entiere pour la faire connoître au Lecteur) *Dieu est* » *grand, il n'y a point de Dieu que Dieu seul. Il n'a point de compagnon. Le regne* » *est à lui : louange soit à lui seul. Il est puissant par dessus toute chose. Il est le* » *seul fort* (Ensuite il passa entre les deux collines, comme il avoit fait aupara- » vant à la visite du Temple.) Après cela le Soleil étant déja au couchant, » il fit un discours au Peuple pour l'instruire des rites & des cérémonies du » Pélerinage, & se tint debout jusqu'à ce que le Soleil fut couché... alors » il alla plus loin faire la priére de Vêpres...... il se coucha ensuite tout » plat à terre pour y dormir jusqu'au lever de l'aurore, auquel tems il recita » la priére de l'aurore, & alla se porter à l'enceinte du lieu sacré de la » *Caaba*, où il se tint debout en priére tout le tems de l'aurore, & avant que » le soleil se levât, il courut promptement par la vallée de *Mohasser* à celle de » Mina où sont les cailloux. Il ramassa de ces cailloux jusqu'au nombre de » sept, & les jetta (l'un après l'autre) contre Satan, récitant à chaque fois la » formule (qu'on a rapportée.) Enfin il vint à l'endroit où l'on immole les » victimes, & il fit là un discours au Peuple pour lui enseigner les rites & les » cérémonies de l'immolation..... Alors descendirent du Ciel ces paroles » qui sont le seau & la ratification de l'*Alcoran ; malheur aujourd'hui à ceux q i* » *ont renié votre Religion..... C'est aujourd'hui que je l'ai mise dans sa perfec-* » *tion, & que j'ai accompli sur vous ma grace ... mon bon plaisir est que l'Islamis-* » *me soit votre Religion.....* Selon les Docteurs *Musulmans* il faut entendre » par le mot de *Religion* les décisions, les statuts & les commandemens de la » Loi.... & ils ajoutent que depuis ce tems-là il ne descendit du Ciel au- cun précepte négatif ni affirmatif «. Dans ce fameux Pélerinage l'Apôtre immola 63. chameaux de sa propre main, conformément au nombre des années qu'il avoit vêcu. *Ali* en immola trente-sept pour accomplir la centaine. Après la cérémonie l'Apôtre se rasa la tête, commença cette opération par le côté droit, & la finit par le côté gauche. Ensuite il jetta sa chevelure. *Khaled* un de ses officiers attacha de ces cheveux à son Turban, & cette Sacrée Relique le secou- rut puissamment dans tous les combats où il se trouva dans la suite. Toute la cérémonie se termina par un saint repas où l'on mangea les restes des chameaux immolés, après quoi le Prophéte fit sa priére, but de l'eau de *Zemzem*, & fit encore une fois les sept tours. J'oubliois presque le Pélerinage au mont *Ara- fa* qui est à un mille de la Mecque ; lieu respectable, à cause que, selon les *Musulmans*, Adam & Eve, après leur péché, furent condamnés à une sépara- tion de cent vingt ans, pendant laquelle ils se cherchoient sans se trouver, jus- qu'à ce qu'à la fin de cette rude pénitence Dieu permit qu'ils se rencontrassent sur le sommet du mont *Arafa*, où, selon les mêmes *Musulmans*, se renouvella l'assaut conjugal interrompu depuis si long-tems. En mémoire de cet évenement, nous dit-on, ce lieu est particulierement destiné à la pénitence & à la retraite. Le Prophéte s'y acquita de ces dévoirs, & y pria Dieu pour ses péchés, & pour ceux de ses Fidelles. Cette dévotion se trouve expressement recommandée dans (a) *l'Alcoran*.

Dansle ours de ce fameux Pélerinage que j'ai décrit assez au long à cause de son

(a) *Alcoran*. Ch. 2. Voy. aussi la note de M. *Sale* sur ce passage.

son importance, *Mahomet* entreprit de reformer le calandrier des Arabes à sa maniere & le remit à douze mois, en y supprimant l'intercalation, qui chez ces Arabes faisoit de chaque troisiéme année une année de treize mois. Voilà ce que dit le Savant d'Oxford, (*a*) qui a compilé d'après les Ecrivains Arabes cette *Vie de Mahomet* que je cite si constamment. Il ajoute » que cette coutume s'étoit établie chez » les Arabes à l'occasion du Pélerinage de la Mecque.... lequel dans les anciens » tems, se célébroit toujours durant les dix premiers jours de *D'Hul-Hagija*(le mois » du Pélerinage) d'où il arrivoit dans l'année, qui étoit seulement de douze » mois lunaires, le tems du Pélerinage tomboit successivement dans toutes » les saisons de l'année, à cause de la différence qu'il y a entre le mois lunai- » re & le mois solaire qui fait l'année lunaire d'environ onze jours plus cour- » te que l'année solaire. Les Arabes, pour rémedier à cet inconvénient du » changement des saisons, & pour fixer le Pélerinage à la saison d'automne, » qui est la plus commode, tant à cause que la chaleur est plus moderée..... » que parce que les fruits de la terre sont dans leur maturité, se servirent de » l'intercalation qu'ils avoient apprise des Juifs, & ainsi leur année devint so- » laire..... *Mahomet* préferant l'Institution Divine à la commodité des hom- » mes rejetta & abrogea l'intercalation, & rétablit l'année, telle que les *Musulmans* la suivent encore aujourd'hui, purement lunaire & vague « en sorte que le même mois, selon la remarque du Pere *Maracci*, se trouve dans toutes les saisons.

Le Prophéte reforma un autre abus, que je vais rapporter aussi dans les propres termes du même Savant. » Les Arabes éludoient le précepte... qui leur » ordonnoit de tenir quatre mois de l'année pour saints, à savoir, *Moharram*, » *Regjeb*, *D'hu'l-Ka'ada* & *Dhu'l-Hagija*. Pendant ces quatre mois il leur étoit » défendu de combattre, ni de faire aucun acte d'hostilité : quand ils étoient » engagés à faire la guerre dans quelqu'un de ces mois, ils ne faisoient » pas difficulté de violer le précepte.... ils en transféroient l'observation au » mois suivant. Si par exemple ils avoient la guerre au mois de *Moharram*, » ...... (ils suppleoient au précepte violé par la substitution du mois de *Safar* » à *Moharram*, & l'on réparoit ainsi un péché commis par une nécessité abso- » lue) cette translation s'appelloit *Al-Nasa*, c'est à-dire, délai... le Prophéte » condamna cette frauduleuse translation comme une innovation que l'infidelité » avoit inventée « : & d'autre côté pour éviter les malheurs qui pouvoient suivre la trop scrupuleuse observance de ces mois sacrés, il permit aux *Musulmans* de combattre & de se défendre dans ces mois, selon ces paroles de l'*Alcoran* ; » combattés contre les Infidelles dans tous les mois de l'année, puisqu'ils ne » font pas difficulté de combattre contre vous pendant ce tems-là.

Nous voici arrivés au dernier période de la *Vie de Mahomet*. La derniere Ambassade qu'il reçut fut de la part des Arabes d'*Yemen* dans le mois de *Moharram* l'an 11. de l'*Hegire*: la derniere expédition qu'il ordonna fut du mois de *Safar*, qui dans le calandrier Mahometan suit *Moharram*. Deux jours après avoir ordonné cette expédition il tomba malade d'une maladie, qui étoit proprement la suite du poison qu'il avoit pris trois années auparavant. Je passe ici l'assemblée qu'il fit alors de toutes ses femmes, ses entretiens avec une de celles qu'il consideroit le plus, le fanatisme des discours qu'il tint à sa fille *Fatima*, ou peut-être aussi ceux qu'une fiévre chaude lui suggeroit dans le délire ; je passe, dis je tout cela, pour rapporter des traits bien plus remarquables de sa fin ; c'est qu'étant con-

(*a*) M. *Gagnier*.

consumé d'une fiévre ardente il se fit verser (a) une prodigieuse quantité d'eau sur le corps, afin de rappeller ses esprits par ce rafraîchissement extraordinaire, & par ce moyen se mettre en état de parler dans son bon sens aux Fidelles, qu'ensuite il se fit porter à la Mosquée, & monta en chaire; qu'après y avoir recité tout haut la formule de l'*Unité*, autrement la formule des croyans, il demanda pardon à Dieu; qu'il offrit à chacun de lui faire réparation des injures & du dommage qu'il pouvoit lui avoir fait; que cette réparation publique étant faite; il descendit de la chaire, récita la priere de midi, & restitua une petite somme d'argent avec intérêt à un homme qui se porta pour son créancier, ajoutant ces paroles véritablement dignes d'un Chrétien, après avoir satisfait cet inconnu; *il est beaucoup plus facile* (ou plutôt il est bien plus supportable) *de souffrir le deshonneur de ce monde que celui de l'autre.* On ajoute qu'il pria Dieu pour les Martyrs Musulmans & pour les morts enterrés dans un certain cimétiere; *intercedant pour eux*, nous dit l'Auteur qui me fournit cette particularité, *selon le pacte & la Communion qui est entre les vivans & les morts.* Ses Historiens rapportent aussi qu'il pria & prêcha publiquement dans la Mosquée tant que ses forces le lui permirent, & qu'en particulier comme en public il s'attacha constamment aux exercices de pieté: à la vérité y mêlant toujours son fanatisme, ou peut-être, comme je viens de le dire, les delires que sa fiévre lui causoit. Tels furent par exemple, les ordres qu'il voulut qu'on observât après qu'on l'auroit enseveli & porté sur les bords de sa fosse, où il prétendoit que trois Anges ses bons amis ne manqueroient pas de venir prier pour lui: ensuite de quoi l'*Ange de la mort* accompagné de ses Legions devoit venir les relever, pour l'être à son tour par d'autres Anges, &c. Les Arabes nous disent avec un sens froid de Legendaire, que dans les trois derniers jours de la maladie du Prophéte, Dieu envoyoit assiduement l'Ange *Gabriel* s'informer de l'état du malade, & qu'il ne cessa point d'aller & de venir plusieurs fois par jour, s'adressant très-souvent au malade même, pour être plus sur de l'état où il se trouvoit.

Mahomet dans le fort de sa maladie laissa quelques ordres que les *Musulmans* respectent comme des articles essentiels du testament du Prophéte. Voici ces Articles. 1. Chassés les Idolâtres de l'Arabie. 2. Laissés jouïr les proselytes des privilèges que je leur ai accordé. 3. Soyés constans & assidus à la priére. Sur ces trois articles on observe, 1. que les *Musulmans* ne souffient aucune Religion que la leur dans l'Arabie 2. que les *Musulmans* n'employent pas moins les *Renegats* que ceux qui sont nés & élevés *Croyans*, jusques là même qu'on en voit de placés dans les plus importantes Dignités de la Monarchie *Ottomane*: ce qui cependant n'empêche pas que les *Renegats* ne soient généralement aussi méprisés chez eux que le sont chez nous ceux que nous appellons *proselytes*. Les *Mahometans* sont trop bien persuadés par la raison & par les exemples, que les préjugés d'enfance & les habitudes contractées restent dans le cœur, pour regarder comme vrais fidelles les prétendus convertis à la foi de *Mahomet*. Chez eux comme chez nous le grand motif des conversions de ceux qui passent à eux est (b) dû au vice & au

(a) Sept grandes outres toutes pleines. Citation prise dans la *Vie de Mahomet* ubi sup. L. VI. Ch. 18.

(b) La Hollande & l'Angleterre peuvent donner de beaux témoignages de la bonne foi, de la probité & des autres vertus Chrétiennes de ces proselytes deserteurs de leur Religion pour dans la suite n'en avoir aucune. Si après les avoir examiné sur les devoirs de la Religion, on parloit à ceux que la societé civile doit attendre d'eux, on les trouveroit propres à toutes sortes de manœuvres: espions auprès des Ambassadeurs comme un certain Directeur de la politique moderne; maq.... charitables & généreux pour l'amour des jeunes gens de famille, comme l'Auteur de C.... ravisseurs des enfans d'autrui pour les convertir à la foi qu'ils

au déreglement. 3. La priére est dans une telle estime chez les *Musulmans* qu'ils ne croyent pas qu'on puisse être mis au nombre des vrais Fidelles si l'on ne prie exactement & de cœur dans les tems prescrits, & outre cela mentalement dans toutes les actions de la vie, même dans celles qui paroissent le plus opposées à la priére. Au reste aucun Chrétien n'ignore que le Christianisme ne s'exprime pas moins fortement sur cet article. S. Paul après J. C. ordonne de prier sans cesse.

A ces ordres renfermés dans les trois articles que je viens de rapporter, le Prophéte ajouta un dernier témoignage de sa haine pour les Juifs. *Que Dieu*, dit-il, *maudisse les Juifs, car ils ont changé en Temples les sepulchres de leurs Prophétes!* Dans les derniers jours de sa vie il affranchit tous ses esclaves & fit quelques autres actions plus ou moins mêlées de bien & de mal, selon que l'état de son corps, & celui de son esprit lui en laissoient la liberté. Enfin le dernier moment arriva, lequel lui fut annoncé par l'Ange *Gabriël*, qui avoit laissé l'*Ange de la mort* à la porte de la chambre du mourant. Cependant cet Ange n'osant entrer sans la permission du Prophéte agonisant, ni lui demander son ame, il falut que le Prophéte lui permit d'entrer & d'exécuter sa commission. Tout l'entretien de *Mahomet* avec les deux Anges est fort édifiant pour les *Musulmans*; mais comme il le feroit fort peu pour des Chrétiens, j'en suprime les particularités, & je me contente de dire après les premiers, qu'il pria constamment Dieu dans son agonie. Quel contraste! dira-t-on ici: mais dans quel homme ne se trouvent-t-ils pas ces contrastes? & d'ailleurs un homme qui meurt n'est pas le même qu'il étoit, lorsqu'il voyoit vingt ou trente années de vie devant lui. Enfin il ne nous est pas plus permis de décider de la derniere heure de *Mahomet* que de celle de quelque homme que ce puisse être.

Mahomet sortit du monde le lundi 12. du mois appellé le premier *Rabbi* en l'année onziéme de l'*Hegire*. On remarque qu'il nacquit un lundi, qu'il commença l'exercice prophétique un lundi, qu'il s'enfuit de la Mecque pour se retirer à Medine un lundi; qu'il fit son entrée à Medine un lundi, qu'il prit la Mecque un lundi. On en croira ce qu'on voudra: mais quoi qu'il en soit il n'est pas le seul à qui l'on a attribué une semblable *fatalité de jours*.

Mahomet a tout au moins vêcu 63. ans: Apôtre seulement designé, ou si l'on veut prédestiné jusqu'à l'âge de 40. ans que la révelation prétendue descendit sur lui; Apôtre exerçant l'Apostolat à Medine, à la Mecque, & dans les expéditions militaires vingt & trois ans depuis la révelation. Je ne décris ni les prodiges, ni les visions, ni les mouvemens de tristesse qui suivirent cette mort: mais les *Musulmans* convinrent unanimement qu'elle n'étoit pas ordinaire, & l'on décida qu'il falloit l'appeller une *assomption*. *Il n'est pas mort*, dit l'un d'eux, *il a été enlevé, ravi en extase comme Jesus. Il est allé vers son Seigneur*, dit un autre, *il y est allé comme Moïse, qui s'absenta quarante jours de son Peuple, & revint ensuite* On ajoute enfin qu'il s'éleva des disputes très-sérieuses sur cet article; les uns niant absolument que le Prophéte fut mort, & les autres assurant qu'il l'étoit *Abu-Beker Kalife* ou successeur de *Mahomet* appaisa ces contestations: il décida que *Mahomet* étoit mort, & que l'Arrêt de mort lui avoit été prononcé comme à tous les autres Apôtres, Prophétes, &c. mais sa mort, comme je l'ait dit, fut distinguée de toute autre par des circonstances merveilleuses & extraordinaires.

La

qu'ils n'ont pas eux-mêmes; comme le distilateur le V. qui s'est fait Historien à A..... ardens à fournir par des voyes licites & illicites de nouveaux Citoyens à l'Etat; ardens à l'éclairer des fausses lumieres de leur esprit par des livres composés sur toutes sortes de sujets; livres conçus, formés & produits presqu'en même tems; ensorte qu'on peut fort bien les comparer à des *inpromptu*. Effets surprenans de cette grace qui les a converti!

La mort de *Mahomet* étant reconnue unanimement ; on fit l'ablution générale de son corps, on oignit & parfuma les parties du corps qui touchent la terre dans l'adoration, qui sont les pieds, les mains, les genoux & le front. On lui fit cette autre ablution que les *Musulmans* appellent (*a*) *Wodhu* laquelle consiste à laver la face, les bras, le creux de la main, la plante des pieds. Enfin l'on embauma le corps. *Ali*, continue-t-on, fit la cérémonie de l'ablution, & cela par le commandement du Prophéte, qui avoit déclaré que tout autre que lui qui verroit sa nudité deviendroit aveugle. Pour éviter ce malheur, ceux qui aidoient à faire l'ablution sous la direction d'*Ali* avoient un bandeau sur les yeux. Il fallut de très-grandes précautions lorsqu'on arriva à certains endroits de ce corps sacré. Une voix inconnue ordonna de redoubler le respect : il fut défendu à *Ali* de voir..... mais comme dans cette ablution il falloit nécessairement toucher, une tradition nous apprend qu'il se fit alors une certaine élévation au Ciel, à laquelle *Ali*, s'écria saintement, O Prophéte, &c. il ne s'attendoit pas sans doute à ce phénomene. Mais, je le repéte sur la foi de la tradition, c'étoit le Ciel que cette élévation extraordinaire avoit pour objet. A l'élévation miraculeuse se joignit une odeur très-agréable, une odeur de musc, qui s'exhaloit du corps du Prophéte. Nos Legendaires remarquent aussi que la bonne odeur est attachée à la sainteté. De combien de Saints ne parlent-ils pas qui exhaloient une douce odeur ? ainsi je ne doute nullement que les *Musulmans*, si souvent mauvais imitateurs des Chrétiens, n'ayent pris cette vertu des Saints du Christianisme pour la donner à leur Prophéte. Après l'ablution *Ali* prit quelques vieux haillons & les trempa dans l'eau qui avoit servi à laver le corps sacré. Aussitôt la vertu du corps passa aux haillons : & comme *Ali* les gardoit précieusement & souvent les portoit sur soi ; les haillons lui communiquerent bientôt les propriétés qu'ils avoient reçues. Il devoit déja l'augmentation de sa mémoire & de sa pénétration au privilége d'avoir lavé le corps du Prophéte.

Après l'ablution & les obséques qui la suivirent on fit la priere pour *Mahomet* lui-même & la famille du Prophéte pria la premiere. Tous les autres *Musulmans* suivirent selon leur rang & dans l'ordre convenable. On recita soixante & douze prieres. A l'égard de la sépulture, la Mecque, Medine & Jérusalem furent les trois villes en faveur desquelles on disputa : mais Medine l'emporta sur les deux autres. Voici ce qu'on nous dit sur le tombeau de *Mahomet*. Copions encore ici le (*b*) sçavant Professeur d'Oxfort, qui lui-même a copié les Docteurs Arabes. » On creusa la terre dans la maison d'*Ayesha*, (qui étoit une de ses » femmes) sous le lit dans lequel il avoit couché..... *Ali* fut le premier » qui descendit dans cette fosse après qu'on y eut descendu le corps : après lui » descendirent successivement tous ceux qui avoient eu soin des funerailles... » .. On avoit pavé le fond de la fosse de briques au nombre de neuf, & l'on » jetta de tous les côtés du cercueil la terre pour remplir les cavités ; ensorte » que le tombeau devint bossu ou convexe...... On a donc eu raison de » se moquer de l'opinion populaire (si répandue chez les Chrétiens) que le » corps de *Mahomet* fut mis dans un cercueil de fer & demeura suspendu en » l'air par la force des pierres d'aiman dont la voute (du sépulchre) étoit for- » mée..... «. Les Arabes ont eu grand soin de recueillir les complaintes,

(*a*) On en parlera plus amplement dans la suite.
(*b*) *Vie* &c. ubi sup. L. VI. Ch. 20.

tes, qui recommencerent après la cérémonie des funerailles : & il ne faut pas douter que l'entousiasme de ces Auteurs ne les ait fort embellies. Passons aux qualités personnelles de l'Apôtre des *Musulmans*.

D'abord le portrait que l'on nous fait de son corps est plus ou moins flaté, selon que les Auteurs de sa vie ont eu plus ou moins de cet entousiasme : mais quoiqu'il en soit, laissant à part les ridicules excès de ceux dont il a échauffé l'imagination, il paroît que le *Prophéte* n'étoit ni beau, ni laid, ni trop bien fait, ni trop mal fait. Tous les Arabes lui attribuent cette *lumiere prophétique*, dont il a été parlé dans l'introduction. Cette lumiere, qui avoit passé de pere en fils depuis Adam jusqu'à lui, rendoit son visage aussi éclatant que le soleil, à ce que nous disent ces Arabes. N'oublions pas la salive du saint Prophéte, qui étoit, disent-ils encore, si douce, si savoureuse, qu'on en auroit pû nourrir les petits enfans ; ni le prétendu *seau de Prophétie*, qui disparut à sa mort. Ce seau étoit une loupe que le Prophéte avoit entre les deux épaules. Enfin n'oublions pas le respect que lui portoient les mouches & les moucherons ; ensorte que ces insectes lui laissoient la liberté toute entiere de se promener à l'air & au soleil sans crainte : & par ce moyen sa peau restoit toujours douce & luisante.

Si l'imagination des *Musulmans* a trouvé dequoi s'échauffer dans la description du corps de *Mahomet* leur Apôtre, elle n'a pas moins trouvé dans les qualités de son esprit. Le moins qu'ils en disent est, qu'il surpassoit tous les hommes en intelligence, en raison, en mémoire, en pénétration, en bonté, en vertu. Il y a tout lieu de présumer que du côté de l'esprit il surpassoit infiniment ses compatriotes ; qu'il l'avoit extraordinairement souple & adroit ; qu'avec cette adresse il avoit beaucoup d'éloquence naturelle, une douceur & une affabilité qu'il employoit à propos & qui ne l'empêchoient pas d'user quelquefois de sévérité, puisqu'on en trouve des exemples assez remarquables dans sa vie. Il paroît aussi qu'il sçavoit se rendre maître de son humeur : & pour ses défauts il les a déguisés avec un artifice inimitable, s'il est vrai que des accès de mal caduc auquel il étoit sujet il ait eu l'habileté d'en faire des saillies & des accès prophétiques, & qu'il ait sçû convertir en révelation du Ciel une extravagance périodique à laquelle il étoit sujet. Outre cela il possédoit des vertus qui ne pouvoient presque manquer de lui attirer un grand nombre de sectateurs : telles étoient la justice & l'amour de la vérité qu'il affectoit dans toutes ses actions, la popularité qui le rendoit civil, patient & complaisant à l'excès, la charité qui, selon ce qu'on nous en raconte, a pû le faire appeller le *Pere des pauvres*. Il distribuoit perpétuellement des aumônes, & ne pouvoit jamais se résoudre à en refuser. Outre cela il entretenoit constamment quarante pauvres à ses dépens. En un mot sa charité, ou pour ne rien dire de trop en faveur de l'ennemi des Chrétiens, sa libéralité étoit telle que souvent il ne lui restoit rien du tout dans sa maison. Le faste & le luxe étoient entierement bannis de chez lui, & malgré les grands biens dont il pouvoit être maître quand il lui plaisoit, on assure qu'il ne se réservoit que ce qui étoit absolument nécessairement à l'entretien de sa famille. On voit par ce petit détail que *Mahomet*, en qui l'on reconnoît de grands vices, avoit aussi des grandes vertus. Oserons-nous dire de cet ennemi du nom Chrétien à la face de plusieurs milliers de dévots, qu'avec ce mêlange de vices & de vertus c'étoit un grand homme ? Eh pourquoi ne rendroit-on pas justice à ce Heros de l'Arabie ? Ne la rend-t-on pas aux Alexandres & aux Césars ? On dira que la différence est grande entre le Heros Arabe & ceux-ci. Alexandre &

César

Cesar n'ont été ni perſécuteurs, ni tout à la fois *conquerans de corps & d'ames*. Or n'eſt-il pas démontré depuis pluſieurs ſiécles qu'on ne ſçauroit être tout enſemble vertueux & perſécuteur? C'eſt un axiome de Religion.

Finiſſons la deſcription des bonnes qualités de *Mahomet*; vrayes ou fauſſes, affectées ou naturelles, qu'importe? On dit des choſes ſi étonnantes de ſon abſtinence & de ſa ſobriété, qu'on pourroit fort bien les mettre de pair avec pluſieur Anachoretes d'Egypte & des environs de l'Arabie qu'il avoit pour contemporains: & qui ſait, ajoutera-t-on, ſi de même que certains dévots auſſi peu meſurés dans leurs idées que dans leur ſtile ont appellé *Satan le Singe de Dieu*, on ne devroit point appeller le faux Prophéte des Turcs le *Singe des Saints de ſon ſiécle*? On ne peut nier que *Mahomet* n'ait mis à profit tout ce qui pouvoit éblouir les peuples, Quoiqu'il en ſoit, on nous apprend qu'il ne vivoit que de dattes & d'eau fraîche pendant quelques mois de l'année; que pour reprimer ſa faim il ſe lioit une pierre ſur le ventre; que s'il étoit obligé de s'aſſeoir pour prendre ſon repas il ſe ceignoit les reins & les cuiſſes d'une forte bande, mais que preſque toujours il mangeoit & buvoit debout & dans une ſituation incommode; que par humilité il mangeoit avec ſon valet; qu'il n'étoit vêtu que de l'aine; qu'il faiſoit lui-même ſes ſouliers & ſes habits, balayoit ſa maiſon, aprêtoit à manger à ſes gens, &c.

Au milieu d'une vie ſi dure, le Prophéte qui avoit onze femmes, d'autres diſent quinze, dix-ſept, vingt & une (a) & même juſqu'à vingt & cinq, ſe conſoloit dans ſon petit Serrail, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre. On lui fait dire, *que les femmes rejouiſſoient ſon œil & excitoient ſa ferveur dans la priere.* Il pouvoit être dans le principe de ceux qui ſe permettent les plaiſirs du mariage pour leur ſanté. Une trop rude abſtinence leur cauſant certaines obſtructions.... il s'éleve des vapeurs. Ces vapeurs attaquent l'imagination, troublent l'attention, &c. Mais les Docteurs *Mahometans* (b) juſtifient leur Prophéte d'une maniere plus ſérieuſe que cela.

A la mort de *Mahomet* il ſe trouvoit à ſa ſuite cent vingt & quatre mille *Muſulmans*, leſquels pouvoient être appellés ſes compagnons. Ils étoient diſtribués en pluſieurs claſſes dont (c) le lecteur ſe ſouciera peu de ſavoir l'ordre & le rang. Seulement je parlerai de ceux que l'Auteur que je cite appelle *aſſeſſeurs*. Ces *aſſeſſeurs* étoient, nous dit-il, de pauvres gens étrangers, qui n'avoient ni feu,

(a) On remarque touchant ces femmes, qu'il en mourut cinq avant lui, que ſix furent répudiées, & que les dix autres reſterent veuves après la mort du Prophéte. Ceux qui font cette remarque ne lui comptent pourtant que quinze, ou dix-ſept femmes, mais ils lui comptent des concubines. Voy. *Vie de Mahomet* de M. de *Boulainvilliers*. p. 257. & ſuiv.

(b) Voy. le même Auteur p. 261. & ſuiv. On y trouve que les Docteurs diſent gravement que l'ardeur de *Mahomet* étoit un don tout particulier par lequel Dieu le conſoloit dans les diſgraces auxquelles il s'expoſoit pour l'amour & à la gloire de Dieu. Ils oppoſent l'incontinence de *Mahomet* à cette double incontinence des Chrétiens, qui conſiſte dans l'adultére & la fornication, &c. qui ne croiroit, en liſant cela, que les *Mahometans* valent beaucoup mieux que les autres ſur cet article? & que dans leurs familles on n'y voit jamais de fruit *bâtard enté* au préjudice du *fruit légitime*. Ils prétendent, & c'eſt toujours M. de *Boulainvilliers* qui parle, que *Mahomet* a voulu donner aux *Muſulmans* par ſon propre exemple le moyen de repeupler le monde, auquel *les Superſtitions Chrétiennes avoient ôté une partie de ſes habitans des deux ſexes, pour faire habiter des deſerts & des Monaſteres, & fruſtrer la Nature de la poſtérité qu'elle en devoit attendre*. Enfin ces bons Docteurs nous aſſurent, » que la force de l'ame eſt ſi relative à celle du » corps, que Dieu en donnant la premiere au Prophéte, n'a pû lui refuſer des qualités qui ſont des effets » de la plus parfaite conſtitution des croyans «. Remarquons ici qu'il ſemble que les Eccléſiaſtiques des autres Religions, tant ceux qui peuplent légitimement par un mariage permis dans leurs Sectes, que ceux qui violent la défenſe qui leur en eſt faite, ont obtenu auſſi quelque petite portion de cette perfection des organes corporels, pour accompagner en eux la force de l'ame dont ils ont beſoin.

(c) Voy. *Vie* &c. ubi ſup. L. VII. Ch. 5.

feu, ni lieu, ni parens, & vivoient ſous la protection de *Mahomet*, qui leur fourniſſoit l'azyle & la ſubſiſtance. Le nom d'*aſſeſſeur* leur fut donné, parce que d'ordinaire ils étoient aſſis ſur un banc autour de la Moſquée du Prophéte, laquelle leur ſervoit de retraite. Le Prophéte à l'heure de ſes repas, les appelloit & les faiſoit manger avec lui : mais ſi le nombre de ces pauvres étoit trop grand, le Prophéte recommandoit à ſes compagnons ceux dont il ne pouvoit prendre ſoin lui-même. Après tous ces compagnons de *Mahomet*, on trouve les *Tabeïtes* dans les Ecrivains Arabes, c'eſt-à-dire, ceux qui ſuivoient ſa doctrine ſans être proprement ſes compagnons & ſes amis. Ils n'étoient que ſes contemporains, mais ils n'avoient jamais eu l'honneur de le voir ni de converſer avec lui. A la vérité, ajoute-t-on, quelques-uns d'entr'eux avoient eu commerce de lettres avec le Prophéte, & cela les rendoit ſans doute très-reſpectables. C'eſt cette même idée de vénération & de reſpect que l'on ne manque jamais d'attacher ſcrupuleuſement à tout ce qui a été ſous la dépendance des Prophétes & des Saints, & qui perſuade qu'il ſe fait des *écoulemens de leur ſainteté ſur tout ce qui les environne*; c'eſt, dis-je, cette même idée qui a fait paſſer juſqu'à nous le catalogue des domeſtiques du Prophéte des *Muſulmans*, entre leſquels on remarque ſon grand muletier, celui qui lui donnoit l'oreiller, les ſouliers, le cure-dent, &c. la liſte exacte de ſes valets, de ſes eſclaves, de ſes bergers, de ſes palfreniers, de ſes crieurs. Et juſqu'où ne va pas le dénombrement ſcrupuleux des choſes que le ſaint attouchement de l'Apôtre a ſanctifié! Puiſqu'on nous a conſervé les noms de ſes mules, de ſes chevaux, de ſes ânes & de ſes chameaux avec des particularités ſur leur âge & ſur leur mort, ſans y oublier diverſes merveilles. Les Arabes parlent auſſi avec dignité du coq du Prophéte. Ce coq étoit blanc : il chantoit une hymne tous les matins, & c'eſt cette hymne que tous les coqs de la terre repétent en abregé après le coq *Muſulman*. Les ennemis de *Mahomet* trouveront ici dequoi jurer contre ſes folies, & les dévots dequoi ſoupirer ; mais j'aime mieux croire que tout ce qui concerne ce coq n'eſt qu'une fiction allégorique trop forte, ou tant ſoit peu *fanatique*, ſi l'on trouve que le terme d'allégorie ſoit encore trop favorable à cet *Antechriſt*: & je crois auſſi que la viſion de ce coq dans le voyage du Prophéte au Ciel eſt une autre allégorie.

Toutes les armes du Prophéte ont mérité auſſi un détail exact. Nous ſçavons par le témoignage des Arabes qu'il avoit neuf ou dix épées merveilleuſes; deux lances, trois arcs, un carquois qui certainement ne l'étoient pas moins; qu'entre ſes cuiraſſes il s'en trouvoit une qui avoit ſervi au Geant *Goliath* & au Roi *David* ſon vainqueur. Les Juifs avoient précieuſement conſervé cette Relique juſqu'à ce que *Mahomet* la leur enleva après leur défaite. Renvoyons à cette *Vie de Mahomet* très-détaillée (*a*) qui nous eſt venue d'Oxfort les lecteurs qui voudront ſçavoir des particularités touchant les boucliers, les caſques, les piques, les bâtons, les calotes, les turbans, &c. de cet Apôtre des *Muſulmans*. Le merveilleux n'eſt nullement épargné dans ce que les Arabes en diſent.

Je reſſerre ici en peu de mots & pour concluſion ce que les Legendaires *Mahometans* ont eu ſoin de recueillir fort au long pour montrer les autres prérogatives ſurprenantes de l'Apôtre & la maniere admirable avec laquelle Dieu l'a diſtingué du reſte du genre humain. Outre que le Diable fut précipité du Ciel quand l'Apôtre *Mahomet* naquit, que l'Ange fendit la poitrine à l'Apôtre & que le ſeau

(*a*) *Vie de Mahomet*, &c. L. VII. Ch. 8.

ſeau de Prophétie ſut mis entre ſes deux épaules, &c. il a fait lui ſeul plus de miracles que tous les autres Prophétes enſemble, & le moins qu'on en compte de ſa façon c'eſt un millier : auſſi a-t-il eu plus de Sectateurs que tous les Prophétes qui l'ont precedé, & les Anges mêmes ſont venus pour l'entendre & profiter de ſes inſtructions. Au ſortir du ſein de ſa mere les Idoles des nations furent renverſées, & pour lui il commença de vivre en adorant Dieu. Il nâquit circoncis, il parla & pria dans ſon berceau ; la nature lui fut ſi affectionnée que les nuées ſe rendoient autour de lui pour le garantir du Soleil. Dieu lui donna la ſcience univerſelle, à l'exception de cinq myſtéres, que même il lui communiqua dans la ſuite ; à condition néanmoins de les tenir cachés au reſte des hommes. Il le fit Prince & Seigneur de tous les enfans d'Adam, il lui donna quatre Anges pour conſeillers. C'eſt par le Prophéte *Mahomet* que la Nation des Arabes ſes compatriotes eſt devenue l'élite des Nations ; auſſi ſubſiſtera-t-elle la derniere. Tous ceux qui reſtent fidelles à ſa Doctrine jouïſſent d'un nombre infini de priviléges dont Dieu a privé tous les autres Peuples ; & les Anges combattent uniquement pour eux. L'*Alcoran* diſtingue ces fidelles d'une maniere excellente en les appellant ſeuls *riches*, *puiſſans*, *fidelles*, *croyans*, &c. tandis que le reſte des hommes ne mérite de ſa part que les noms d'*infidelles*, de *pauvres* &c. Ces fidelles *Muſulmans* auront la prééminence ſur tous les Peuples au jour de la réſurrection. Ils ſortiront du tombeau ſous les auſpices de *Mahomet*, qui reſſuſcitera avant tous les autres, & ſe rendra à la place où ſe tiendra le jugement, eſcorté de ſoixante & dix mille Anges & monté ſur ſon *Al-Bora*. Ses fidelles ſe rangeront ſous ſes étendars munis de leurs bonnes œuvres, & même de celles qui auront été faites pour eux, & à leur intention : au lieu que les Nations qui l'ont précédé n'auront pour tout mérite que le peu de bien qu'elles pourront produire. Heureuſes encore de pouvoir ſe préſenter avec un peu de bien ! tandis que les infidelles ſes contemporains, & tous ceux qui dans la ſuite des ſiécles n'auront pas cru à ſa Doctrine ſeront traités comme des pauvres & des miſerables.

Tous ces priviléges ſont admirables : j'en obmets un grand nombre qui certainement ne le ſont pas moins : mais je n'en dois pas oublier deux particuliers que le *Prophéte* ſi ſouvent *charnel*, s'il eſt permis de ſe ſervir ici de ce terme, eut ſoin de ſe réſerver. Ce fut de baiſer une femme en un jour de jeune & même de faire quelque choſe de plus, ſuppoſé que le beſoin fut trop preſſant : & comme quatre femmes ne lui ſuffiſoient pas, bien que, ſelon les *Muſulmans*, les Prophétes ſes prédeceſſeurs en ayent eu aſſez avec quatre ; il lui fut non-ſeulement permis de paſſer ce nombre, mais encore de regarder amoureuſement toutes les femmes étrangeres, & de ſe retirer ſécretement avec elles. Qu'on ne s'imagine pas que ces excès de convoitiſe diminuaſſent ni devant Dieu, ni devant les hommes la ſainteté & la pureté du Prophéte. Outre qu'il nous eſt repréſenté exempt de toutes ſortes de péchés, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'il commit aucune action malhonnête, tout ce qui ſortoit de ſon corps étoit pur, même juſqu'aux moindres ſuperfluités, comme ſon urine, ſes cheveux, &c. Il n'eſt donc pas ſurprenant que ce corps ne ſe corrompit point après ſa mort ; & c'eſt ce qui, ſelon les Arabes, eſt arrivé à d'autres Prophétes qu'à lui. Il lui falloit donc quelque choſe de plus qu'à eux, parce qu'un tel privilége n'auroit pas aſſez diſtingué l'Apôtre des *Muſulmans*. Voici des diſtinctions excellentes. Un Ange garde ſon tombeau, & dans ce tombeau l'Apôtre, qui y vit encore, ne manque jamais de prier dans le tems de la priere de ſes fidelles. L'Ange qui garde le tombeau l'avertit exactement des prieres qu'ils

font pour lui, & lui rend compte de toutes les fautes qu'ils commettent, afin qu'il intercéde pour eux, & leur en obtienne la remission.

Ceci me donne occasion de placer ici tout ce qui concerne la visite du Tombeau de *Mahomet*. Les *Musulmans* la mettent au rang des plus importans devoirs de leur Religion ; & cela n'est pas étonnant. Outre que, suivant les traditions des Docteurs Arabes, *Mahomet* l'a recommandée, on sait assez que dans une Religion fondée au milieu de l'ignorance le *respect extérieur* ne pouvoit que prévaloir sur l'*intérieur*. Le dévot qui se prépare à cette visite doit réciter en chemin des prieres pour le Prophéte la face tournée vers Medine lieu de sa naissance. Il est obligé de redoubler sa dévotion, aussitôt qu'il apperçoit le sommet des arbres du territoire de cette Ville, & de répeter alors sans interruption la formule des prieres, dans le stile, si je l'ose dire, & presqu'à l'imitation de ce qu'on appelle *Indulgence*; demandant à Dieu que cette visite lui soit utile, que ce *Sanctuaire du saint Prophéte* soit capable de le garantir (lui pécheur) du feu de l'enfer, &c. Avant que d'entrer dans la Ville il faut se laver, se parfumer, prendre ses plus beaux habits, & distribuer des aumônes. Une priere jaculatoire suit l'entrée dans la Ville, & une autre priere l'entrée dans la Mosquée. Dans cette derniere priere on prie pour *Mahomet*, & pour toute sa famille. Après cela le dévot se met en marche vers le tombeau ; mais il s'arrête en chemin à l'endroit où le Prophéte prioit. Cette station n'est pas la seule, il s'en fait d'autres à la discrétion du Pélerin. Arrivé près du tombeau il faut se prosterner à terre, adorer Dieu, le remercier de ce qu'on est enfin arrivé dans ce lieu très-Saint. Au tombeau même, c'est-à-dire à trois ou quatre coudées de distance du tombeau & du côté de la tête du Prophéte il faut encore prier & pour le Prophéte & pour ses deux successeurs *Abu-Beker* & *Omar*, le visage tourné vers le midi, c'est-à-dire, vers la Mecque, debout, sans s'appuyer contre le mur qui environne le tombeau, & sans même le toucher : ce qui feroit manquer au respect qui est dû à la sainteté du lieu. On nous décrit l'acte de dévotion du Pélerin de la maniere suivante, & selon la rubrique des Rituels *Mahometans* : » (*a*) quand le Pélerin salue le Prophéte, il doit se tenir debout, » la vue baissée vers la terre, la prunelle de l'œil fixe, dans un état de vénération, de respect, (de recueillement) le cœur entierement détaché de » toute affection mondaine, l'esprit uniquement occupé de la Majesté du lieu, » comme (doit l'être celui qui pense sérieusement qu'il est devant Dieu) en » présence du Prophéte, exposé à sa connoissance, au même endroit où il étoit » autrefois présent & debout. Il (le dévot) le saluera du plus intime de son » cœur, d'un ton.... doux & affectueux «. Le stile des priéres dont on nous donne la traduction approche beaucoup du mystique de certaines priéres qui sont en usage chez les Chrétiens. On remarque aussi quelques évolutions toutes pareilles à celles de nos dévots : mais il faut se taire. Les comparaisons sont odieuses, & surtout à ceux qui ont pour principe de Religion d'être extérieurement reguliers devant les hommes, & d'une maniere qui puisse leur persuader qu'ils le sont intérieurement devant Dieu.

» Après que le Pélerin aura achevé la visite du tombeau . . . . il aura la » dévotion de se transporter le vendredi d'après la visite à un cimétiere nommé *Al-Baki*, (c'est un cimétiere où sont enterrés un grand nombre de com- » pagnon

(*a*) *Gagnier* Vie, &c. ubi sup. L. VII. Ch. 19.

» pagnons du Prophéte) il visitera de même les sépulchres des principales Da-
» mes de la famille du Prophéte, de ses domestiques, de ses successeurs, &c.
» . . . . . il visitera aussi les autres lieux Saints dignes d'être visités, & les plus
» célebres sépulchres. . . . . Tels sont les tombeaux de *Fatima*, fille du Prophéte,
» d'*Ibrahim* son fils, & d'un grand nombre de martyrs *Mahometans* . . . . . (en
» revenant de faire ces tours devots) il passera au puits nommé *Aris* dans le-
» quel le Prophéte cracha. . . . . Le Pélerin y fera l'ablution sacrée, & boira
» de l'eau de ce puits . . . . il n'oubliera pas une trentaine de Mosquées &
» d'Oratoires de Medine & divers puits où le Prophéte se lavoit, d'où l'on pui-
» soit l'eau qui lui servoit de boisson «.

Pour mieux sentir l'importance de cette dévotion, il faut écouter l'Oracle de *Mahomet*. *Une seule priére faite dans ma Mosquée* (à Medine) *vaut mieux*, dit-il, *que mille prieres faites dans toute autre Mosquée* (excepté le saint Temple de la Mecque.) On lui fait dire aussi qu'il intercedera tout particulierement auprès de Dieu pour celui qui finira ses jours à Medine. Peut-on douter après cela de l'excellence de cette visite sacrée que j'ai décrite? Je parle en *Mahometan*.





DISSERTATION

SUR LES COMMENCEMENS

DU MAHOMETISME,

Et sur les causes de son établissement.



ON a pû remarquer par l'abregé que je viens de donner de la Vie de MAHOMET, plusieurs circonstances qui favoriserent son nouveau systême de Religion. Divers Auteurs insistent beaucoup sur une de ces circonstances; c'est la corruption du Christianisme, qui depuis qu'il avoit gagné la supériorité sur le Paganisme, non-seulement s'étoit *revêtu* des superstitions dont il avoit travaillé auparavant à *dépouiller* les Payens, sans craindre même de (*a*) les conduire à d'autres excès, parce qu'on avoit pour prétexte de les attirer au Christianisme en rendant les deux Religions un peu plus semblables au moyen de certaines pratiques: mais outre cela n'avoit cessé de se charger de controverses inutiles & de fausses subtilités sur des choses inintelligibles à l'esprit humain: en quoi ils avoient eu l'art de surpasser ces mêmes Payens, qui leur avoient paru si méprisables & par leurs disputes sophistiques, & par leur culte absurde & superstitieux. Les habiles gens du Paganisme ne manquerent pas de récriminer contre les Chrétiens, (*b*) lorsqu'ils les virent se jetter dans tous ces excès, & chercher à les soutenir par l'autorité des Princes du siécle, qui leur permettoient de se donner (*c*) tous les mouvemens convenables à l'ambition.

Un Auteur moderne moins distingué par sa naissance que par son esprit s'est beaucoup plû (*d*) à représenter les excès de cette corruption, & il l'a fait trop pa-

(*a*) En voici un exemple assez remarquable. S. *Gregoire* le grand, pour gagner les Anglois au Christianisme, leur accorda fort prudemment, selon lui, pour les fêtes du Christianisme les bœufs qu'ils employoient aux fêtes de leur Paganisme. V. Ep. 71. L. 9. in *Operib.* *S. Greg.* le passage qui commence, *quia boves in sacrificiis Dæmonum multos occidere solent*, &c. Il ne leur étoit donc plus permis de sacrifier des bœufs au Demon, mais seulement de se *gorger de leur chair* pour suppléer à ces sacrifices: & cela s'est pratiqué fort heureusement jusqu'à notre tems.

(*b*) Voy. l'Epigramme de *Claudien* qui commence; *Per cineres Pauli, per cani limina Petri*, &c. & dans *Ammien Marcelin* à la fin du L. 21. le caractere qu'il donne de l'Empereur *Constance*, si propre à autoriser les superstitions & les subtilités. *Christianam Religionem absolutam & simplicem anili superstitione confundens; in qua scrutanda.... excitavit dissidia plurima, quæ progressa fusius aluit concertatione verborum.*

(*c*) *Catervæ antistitum.... discurrentes per Synodos.... omnem ritum ad suum trahere conabantur arbitrium.* Id. Ib.

(*d*) *Boulainvilliers* ubi sup. p. 224. p. 237. & 238. p. 243. & 244. &c.

pathétiquement, s'il faut ainsi dire, pour n'être pas soupçonné d'irréligion chez les *dévots*, & même chez les *dévots* Protestans. C'est sur cette description pathétique, qu'un Anglois a dit: » (*a*) conformément aux préjugés de sa Secte, » que le culte des Saints & des Images étoit si outré dans ce tems-là qu'on peut » dire qu'il surpassoit tout ce qui se pratique aujourd'hui chez les *Romains* ». Cette réflexion porte sans doute sur l'usage établi alors de faire présent d'une image à des Officiers distingués, comme pour leur servir de préservatif dans les emplois auxquels ils étoient destinés; de munir les armées d'images qui en étoient les protectrices, & de faire marcher ces Images à la tête des cohortes & des légions dans de petites chapelles ambulantes &c. usages que M. de *Boulainvilliers*, & le Protestant Anglois après lui, n'avoient garde d'oublier. Outre cela l'Hérésie des *Collyridiens* née en Arabie, ou tout au moins dans le voisinage, a pû paroître un principe d'Idolatrie aux Chrétiens Arabes & à ceux des environs. Ces *Collyridiens* attribuoient la Divinité à la Sainte Vierge, & lui offroient une espéce de gateau nommé (*b*) *Collyris*, d'où ils avoient reçu le nom de *Collyridiens*. Ainsi je crois devoir avouer sans peine que *Mahomet* a pû affecter d'opposer à ces cultes pleins d'excès l'unité de Dieu, le précepte de n'adorer que lui seul, pour mieux persuader aux ames simples la sincérité de ses intentions dans l'établissement du nouveau systême; & que cela pût l'autoriser aussi à ruiner le mystere de la Trinité &c. selon que cela se voit dans (*c*) l'*Alcoran*.

L'intolérance des Chrétiens pût aussi favoriser les progrès du *Mahometisme*. Quelques années (*d*) avant *Mahomet*, *Justinien*, pour montrer qu'il ne vouloit point ceder au zéle de quelques Prélats persécuteurs, s'avisa de bruler les Hérétiques, c'est-à-dire ceux qui ne se rendoient pas aux opinions dominantes. En vertu de ce zéle il détruisit les Samaritains de la Palestine: & l'on peut bien croire que les descendans de ces Samaritains détruits & persécutés ne manquerent pas de favoriser *Mahomet* en haine du Christianisme. Outre que les désordres du gouvernement des Chrétiens dans ce pays-là ne pouvoient qu'aigrir les peuples cont'eux & leur faire souhaiter de se soustraire à quelque prix que ce fut à l'avarice, à la luxure & à toutes les autres méchancetés des Chrétiens, tant Ecclésiastiques que séculiers. Au reste ces Samaritains ne furent pas les seuls persécutés conformément à la rigueur des Edits Impériaux. Il se trouva dans la Palestine & dans les pays voisins divers Hérétiques, qui, pour se sauver des pesécutions, se réfugierent en Arabie. *Mahomet* leur emprunta divers dogmes & les inséra dans son systême.

Mais tout cela ne suffisoit pas encore: il falloit, avec les désordres de l'Eglise Chrétienne & des mœurs de ceux qui s'appelloient alors Chrétiens, la décadence de l'Empire Grec ou Romain, & celle de la Monarchie Persanne; sans quoi le *Mahométisme* auroit été étouffé dans son berceau: car quelques spécieux que paroissent plusieurs dogmes de *Mahomet*, & une partie de ses préceptes moraux, il est pourtant vrai que sa Religion ne pouvoit se maintenir que par la force, & que tôt ou tard il falloit avoir recours à l'épée pour la prêcher efficacement aux Nations. Mais qu'auroit pû faire cette épée, si les forces de ces Monarchies eussent été aussi saines, aussi vigoureuses qu'autrefois? La foiblesse de

(*a*) *Sale* dans la Dissertation qui précede la Traduction de l'*Alcoran* Sect. 2. p. 33.
(*b*) Ou *Collyra*, terme de même signification dans *Aristophane*.
(*c*) Chap. 6.
(*d*) Dans le milieu du 6. siécle.

de la Monarchie des Perses contribua sur tout aux grands succès de *Mahomet*, & l'on voit aussi que la prospérité des *Musulmans* commença par des conquêtes sur la Perse. On prétend avec raison que des brouilleries intestines causées par les doctrines de *Manes* ou *Manichée*, & d'un certain (*a*) *Mazdac* hâterent beaucoup la ruine de cet Empire : & si l'on y ajoute les détronemens continuels des derniers Souverains de la Monarchie, les parricides, & les intrigues des enfans contre leurs Peres, on sera moins surpris de voir un petit facteur devenu Prophete ou Fanatique, causer par la réunion de tous les Arabes sous sa Loi, la chute entiere de la plus grande Monarchie de l'Orient. Cette réunion fut d'autant plus fatale à la Perse, qu'avant cela même les Arabes ne pouvoient que s'attirer le respect des étrangers (*b*) par l'état florissant de leur Pays. Outre cela ils avoient des qualités toutes propres à faire des conquerans & des vainqueurs. On nous les représente comme accoutumés à une vie dure, ennemis du luxe & de la mollesse des Grecs & des Perses : ils étoient extrêmement sobres dans le manger & ne faisoient point d'usage du vin. L'Arabie étoit peuplée par elle-même, & l'étoit encore aux dépens de l'Empire Grec, d'où la persécution, comme je l'ai déja dit, avoit chassé beaucoup de sujets qui s'étoient réfugiés en Arabie.

Mahomet né dans ces favorables circonstances, eut tout le génie & tout le bonheur nécessaires pour en profiter. A ce que j'ai déja remarqué sur cet article, il faut ajouter que la division de l'Arabie en Tribus indépendantes lui fut extrêmement avantageuse ; que dans cette chaleur d'imagination si ordinaire aux climats Méridionaux, & qui prédominoit en lui, il peut être vraisemblable qu'une espéce de piété ou de dévotion l'ait porté à se faire le restaurateur de la foi d'Abraham & des (*c*) Prophetes, sans en excepter J. C. même ; Que semblable à Dom Quixotte & *réparateur des torts* comme lui, il ait voulu en vrai *Chevalier errant* vanger sur les Religions qu'il appelloit fausses les outrages qu'elles lui paroissoient faire à Dieu. Qu'ensuite l'ambition se soit mêlée dans ses projets, & qu'il ait cherché à devenir chef politique & chef spirituel de l'Etat, cela est encore assez vraisemblable ; & sans doute il ne l'est pas moins que son fanatisme a été plus artificiel que naturel ; parce que, comme nous l'avons déja dit, il a marqué trop de sagesse & trop de prudence dans la conduite de ses projets, pour les croire des fruits d'une maladie d'ypochondre, ou des suites de convulsions &c.

Un Auteur Anglois (*d*) semble insinuer qu'il ne manquoit à *Mahomet* que des lumieres acquises & une véritable connoissance des principes du Christianisme pour en faire un Réformateur. Au contraire nous le regardons généralement comme l'ennemi le plus capital de la Religion après *Satan*. A la vérité la haine

(*a*) Vòy. *Sale* Differtat. &c. ubi sup. p. 36. Ce *Mazdac* prêchoit la communauté des femmes & celles des biens, sous prétexte que les hommes étant descendus d'un même pere, ils sont tous freres. Il prétendoit éteindre par ce moyen des divisions que les femmes & les richesses causent dans le monde : ce qui n'arriveroit plus, disoit-il, lorsque ces deux choses seroient aussi communes que l'eau, le feu & l'herbe. Cet Imposteur se fit un grand nombre de Sectateurs, entre lesquels étoit le Roi de Perse *Cobades*, qui lui offrit sa propre femme pour gage de sa conversion. Après la mort de *Cobades*, la Religion des Mages ayant été rétablie en Perse, il fut ordonné que ceux qui étoient nés du commerce illégitime que le Roi avoit autorisé par son exemple seroient faits esclaves ; & l'on croit assez que ces ordres ne causerent pas moins de brouilleries que la doctrine impie du faux Prophete *Mazdac*. Voy. cette histoire tout au long dans *Poccockii* specimen &c. p. 70.

(*b*) *Sale* ubi sup. Sect. 2. p. 37.

(*c*) Voy. Ch. 2. de l'*Alcoran*.

(*d*) *Sale* ùbi sup. p. 40.

ne est moins forte depuis que divers savans ont travaillé à déveloper les principes de ses dogmes & de sa morale. Ce qui nous irrite le plus contre *Mahomet* c'est cette effroyable destruction des Eglises d'Orient, ces usurpations des plus religieux monumens de la Chrétienté, & la prodigieuse rapidité avec laquelle les Arabes & les Sarasins porterent le croissant jusques dans le cœur de l'Europe. Mais la premiere cause de ces destructions d'Eglises &c. étoit dûe aux Chrétiens eux-mêmes. Ils faciliterent aux *Mahometans* les moyens de s'emparer du bien d'autrui : & soit pour se vanger d'une injure, ou pour d'autres motifs aussi peu dignes de l'Evangile de J. C. des Chrétiens introduisirent les Mahometans jusques dans le cœur de l'Espagne & de la France.

Les ennemis domestiques de *Mahomet* (j'appelle ainsi ceux de ses compatriotes qui se déclarerent contre lui) doivent être regardés aussi comme des instrumens de sa grandeur. Quelque désir qu'il eût d'être reconnu pour un homme extraordinaire député ou ambassadeur de Dieu, pour apprendre aux hommes la volonté de cet Etre suprême; il y a toute apparence qu'il seroit resté simple Prophete, si les ennemis dont je parle ne l'avoient forcé de prendre les armes pour se défendre contre eux & de s'enfuir avec précipitation pour aller chercher du secours & s'empêcher d'être opprimé. Le succès surpassa certainement l'espérance du Prophete. En se défendant il défit ses ennemis, & ces premiers avantages formant un parti pour lui, il se vit bientôt Chef d'armée & en état d'être conquérant. Telles sont les oppositions qui de tous tems ont formé les Héros & les Grands Hommes. Les Cesars ne se sont pas faits autrement; & qui ignore que de nos jours quelque chose de pareil a donné un Prince Eugene à l'Empire? Ce fut alors que *Mahomet*, tout à la fois Prophete, Législateur, Chef d'Armée & Conquérant, disposa, s'il faut ainsi dire, de l'entousiasme des vainqueurs & des vaincus. Dès qu'il eut surpris l'admiration des uns & des autres, tout devint surnaturel en lui, & l'on crut toutes ses actions mystérieuses. Etoit-il dans la retraite au fond d'un rocher? il y recevoit les conseils de Dieu. On chercha dans les tems les plus reculés les Oracles & les prédictions, qui le promettoient au monde. On le trouva même prédit dans les (*a*) Pseaumes sous le nom de (*b*) *Couronne de gloire*, ou de *Mahomet*, & dans un passage du Deuteronome, où il est dit que Dieu est venu du mont de Sinaï, qu'il s'est levé de *Sair*, qu'il s'est manifesté de Paran. Ces trois manifestations, disent les *Mahometans*, signifient la Loi donnée à Moïse, l'Evangile donnée à J. C. & l'*Alcoran* revelé à *Mahomet*. Enfin on le trouva dans l'Evangile, sous le nom de Paraclet (*c*) que J. C. promit à ses disciples après son départ de ce monde. Je ne doute pas même que les Arabes, pour mieux distinguer leur Prophete du reste des hommes en dons merveilleux, n'ayent inventé en sa faveur (*d*) cette *lumiere prophétique* qui s'est

(*a*) *Pseau.* 50. Voy. *Pocock* not. *in Abulphar. de orig. Arab.* p. 183. 184. & 185. touchant ces prétendues Prophéties.

(*b*) *Corona laudata*: ce dernier mot en Langue Syriaque est *Mahmud*.

(*c*) Consolateur. Voy. touchant *Mahomet Paraclet* d'*Herbelot* ubi sup. artic. *Paraclitha*.

(*d*) La *Lumiere prophetique* des Arabes n'est, ce me semble, que le seul effort de la raison, par lequel les hommes s'élevent sans révélation jusqu'aux plus sublimes devoirs de la Religion naturelle. Ces efforts de raison suppléent en eux à la révélation des Juifs & des Chrétiens. On pourroit comparer ces efforts à de petits ruisseaux, qui conduisent à Dieu ces fidelles inconnus & cachés aux yeux des hommes, tandis que les fidelles déclarés arrivent au Ciel par le *Fleuve de la Grace*. Voy. aussi *Vie de Mahomet* de *Boulainvilliers* ubi sup. p. 201. où l'on trouve que selon les *Musulmans*, cette lumiere ne s'éteindra jamais entierement parmi les hommes; que par elle on acquiert *une habitude de prudence & de sagacité, qui découvre souvent l'avenir à l'homme, & même le fond des cœurs de ceux qui lui parlent*. Cependant ils la distinguent du don de Prophétie &c.

s'est répandue sur tous les Ancêtres de *Mahomet*, quoique d'une maniere extraordinairement inférieure à l'éclat qu'elle a eu en lui. Après cela pour donner une autorité tout à fait légitime à sa mission, il n'a pas seulement fallu justifier ses vices & ses défauts; on a dû y trouver aussi des (*a*) principes de vertu.

S'il faut rabattre beaucoup des éloges excessifs que les *Musulmans* ont donné à leur Prophete, il est pourtant bien permis de lui accorder d'excellentes qualités. Il est absurde de s'imaginer, (*b*) nous dit un Anglois, qu'un *miserable bandit* dénué de toute vertu, sans principes, sans lumieres ni acquises, ni naturelles, ait pû se mettre à la tête du plus surprenant projet qui soit jamais entré dans l'esprit humain. Je suis forcé de répeter ici ce que j'ai déja dit en d'autres termes. S'il n'avoit pas du sçavoir, il avoit au moins de l'esprit & de la pénétration; s'il n'avoit pas de la Religion, il avoit au moins une hypocrisie pleine d'adresse. Accordons lui aussi quelque connoissance des devoirs moraux, de ces devoirs dont on n'a pas refusé la pratique à divers Payens, qui valoient moins que *Mahomet*.

Pour achever le caractere de ce Prophete, voici ce que l'Auteur de la traduction Angloise de l'*Alcoran* a recueilli sur cet article. Il avoit le jugement excellent & la mémoire très-heureuse. Par l'expérience qu'il s'étoit acquise dans ses voyages, il avoit extrêmement profité dans la connoissance des hommes, c'est-à-dire des Arabes, des Syriens, & des autres voisins de l'Arabie. Il parloit peu, il avoit beaucoup d'affabilité, beaucoup d'égalité dans l'humeur; il avoit de grands égards pour ses inférieurs. Sa conversation étoit gaye & libre, mais cependant sans y rien mêler d'offençant pour ses amis. A tout cela on ajoute qu'il étoit extraordinairement prévenant & officieux envers ceux qu'il vouloit gagner. C'est en vain qu'on chercheroit dans ce caractere le fanatisme involontaire, & les convulsions épileptiques.

Mahomet, ajoute le même Auteur, crut devoir commencer le nouveau systême de Religion dans son domestique; il convertit d'abord sa famille, & même, par des vües politiques qu'il est inutile d'expliquer, il commença les conversions par sa femme, & continua par ceux qui lui étoient les plus dévoués après elle. La mission prophétique ne fut divulguée qu'après avoir fait une petite recrue de gens affidés, entre lesquels se trouvoient un *Abu-Beker*, qui étoit un personnage d'autorité à la Mecque: mais avant que de déclarer publiquement sa vocation, il voulut s'assurer d'*Ali* son proche parent, jeune homme dont le caractere lui parut propre à défendre des nouveautés de Religion: car outre qu'on nous le dépeint comme présomptueux, entreprenant & hardi; il étoit né d'un tempérament si plein de feu, que cela seul étoit capable de tourner son imagination vers les excès du faux zéle & du fanatisme. Lorsque *Mahomet*, en déclarant hautement son apostolat à toute sa parenté, lui demanda de l'assistance; personne ne daignant répondre aux pressantes exhortations de l'Apôtre, *Ali* seul ne re-

(*a*) Par exemple, on justifie la polygamie de *Mahomet* par l'usage des Arabes de son tems & par l'excessive chaleur du pays qui porte à l'incontinence. On a aussi déguisé cette incontinence sous le saint prétexte de peupler la terre des *Musulmans*, & de créer des élus. Pour accomplir un si légitime dessein, il falloit outre plusieurs femmes quelques concubines & même autoriser les jeunes gens à fructifier dès qu'ils le pourroient, ainsi que l'a remarqué Chardin. Voy. sur ce qu'on avance pour justifier les vices de *Mahomet*, ce que j'ai dit ci-dessus. *Sale* ubi sup. p. 40. & 41. *Boulainvilliers* ubi sup. p. 168. & suiv. cet Auteur s'y étend beaucoup sur les motifs qui peuvent avoir porté *Mahomet* à permettre la polygamie & le concubinage.

(*b*) *Sale* ubi sup. p. 41.

refusa pas d'être son second. Il se leva, & lui promit en présence de cette assemblée de l'assister dans toutes les occasions, menaçant en même tems avec une espéce d'entousiasme d'exterminer ceux qui s'opposeroient à lui : mais tout cela n'empêcha pas l'assemblée de se moquer du prétendu apostolat de *Mahomet*, & même de s'en divertir ouvertement, jusqu'à ce que les prédications publiques de l'Apôtre, & les Proselytes qu'il faisoit commencerent de donner de l'ombrage aux *Koraïshites*. Alors on passa du mépris & de la raillerie aux persécutions, & ces persécutions ne manquerent pas de hâter encore les progrès de l'*Islamisme*. Comme j'ai déja donné l'abregé de ces progrès, je ne les répeterai point ici, & je me contenterai de faire quelques remarques, qui acheveront de convaincre le Lecteur de l'habileté de *Mahomet*.

Personne n'ignore que de tout tems la Divination & l'Astrologie ont eu un crédit extraordinaire parmi les Orientaux. *Mahomet* profita de cette foiblesse. Il mit dans ses intérêts (*a*) un Astrologue Arabe pour précher au Peuple de grands changemens, & l'établissement d'une nouvelle Religion. Ainsi quand *Mahomet* vint à point nommé accomplir la prédiction, les esprits des Peuples étoient déja préparés à l'évenement.

Lorsque ce faux Prophéte aprit que les *Koraïshites* s'étoient ligués contre sa nouvelle Religion, il travailla d'abord à les diviser par le moyen de ses émissaires : & peut-être n'en feroit-il pas venu à bout sans une fraude pieuse qui lui réussit. L'acte de ratification de la ligue des *Koraïshites* avoit été déposé dans la *Caaba* ; sans doute pour le rendre plus respectable & plus solemnel : mais les vers en rongerent toute l'écriture, excepté le nom de Dieu. Cela étoit encore ignoré des *Koraïshites*, lorsque *Mahomet*, qui fut instruit de cet accident par quelqu'un de ses espions, déclara à son oncle *Abu-Taleb*, que Dieu témoignoit par des signes évidens combien cette ligue lui étoit desagréable ; & en même tems il lui raconta ce qui étoit arrivé. Ne pourroit-on pas croire que *Mahomet* avoit trouvé des gens assez dévoués à ses intérêts pour faire eux-mêmes en sa faveur ce qu'il attribuoit à des vers ? *Abu-Taleb* lui-même, si accrédité chez les *Koraïshites*, ne pouvoit-il pas avoir contribué à la fraude ? Quoiqu'il en soit, *Abu-Taleb* ne manqua pas de publier cet accident, comme une marque certaine de la colere de Dieu : & parce qu'il paroissoit impossible que son neveu en eut connoissance il le fit valoir en cette occasion comme un homme extraordinaire à qui Dieu reveloit les choses les plus cachées. Les *Koraïshites* envoyerent examiner l'acte, qui se trouva effectivement dans l'état que *Mahomet* l'avoit dit : & ce fut par ce stratagême qu'*Abu-Taleb* fit rompre une ligue qui pouvoit être fatale aux projets du nouveau Prophéte. Regardons cette fraude pieuse comme un véritable coup d'Etat.

Mahomet ne proposa de la part de Dieu à ses *Musulmans* le pouvoir d'attaquer & de se défendre qu'après s'être assuré de leur fidelité par des fermens réiterés ; mais cette fidelité ne fut exigée, & ces fermens renouvellés, qu'alors qu'il falloit mettre nécessairement les *Musulmans* à l'épreuve, & dans des circonstances où le Chef n'ignoroit pas qu'il étoit impossible de reculer. Alors aussi presque toutes les apparences étoient pour lui, & il commençoit de sentir ses forces. En cet état la révelation vint l'autoriser fort à propos à prendre les armes contre ses compatriotes Idolâtres, & même contre tous les Infidelles au nombre desquels étoient les Chrétiens, ainsi qu'il est connu de chacun. A la vérité on prétend qu'il affecta d'éviter le caractere de persécuteur, sur tout à l'égard

(*a*) Bayle dans ses *Pensées sur les Cometes* §. 81. n'a pas oublié cette circonstance.

gard de ces derniers, dont cependant la conduite auroit pû autoriser l'intolérance de *Mahomet*, puisqu'ils se persécutoient les uns les autres pour de simples mots: au lieu que le faux Prophéte pouvoit se justifier par la promesse qu'il faisoit de reformer des erreurs bien plus capitales que des mots équivoques ou inexplicables. Selon (*a*) *Ricaut*, ce fut un trait de politique inévitable que d'offrir la paix aux Chrétiens; & il ajoute » que pour mieux faire paroître qu'il n'avoit » pas dessein de les persécuter, il fit un Traité avec eux, dont l'original a été » trouvé (*b*) dans le Monastere des Religieux du Mont Carmel près du Mont » Liban«. L'Auteur que je cite a inseré ce curieux Traité dans son livre. Il est daté du dernier jour de la Lune du quatriéme mois, dans la quatriéme année de l'*Hegire* à Medine. Mais *Ricaut* ajoute avec raison, que la date du Traité dont il s'agit prouve que c'étoit le tems de l'enfance de l'*Islamisme*. » *Mahomet* faisoit » alors la guerre aux Arabes, & il craignoit que les Chrétiens ne se déclarassent » contre lui «. Le Traducteur Anglois de l'*Alcoran* a remarqué (*c*) judicieusement, que la patience & l'humilité de *Mahomet* diminuerent à mesure que ses forces s'accrurent, & qu'il étoit trop habile pour ignorer que des projets comme le sien ne font du chemin qu'avec l'épée; sans quoi leur progrès est si lent & si incertain, qu'ils risquent à tous momens d'être renversés. Après cela il cite l'autorité de ce fameux (*d*) politique du 16. siécle pour prouver que tous les *Prophétes armés*, comme *Thesée*, *Cyrus*, *Romulus*, &c. *ont bien réussi dans leurs desseins*, *tandis que ceux qui ont essaié de prophétiser sans armes ont* (*e*) (généralement) échoué.

Mahomet, après sa seconde fuite à *Medine*, bâtit un Temple, ou une Mosquée dans cette Ville pour l'exercice de sa nouvelle Religion. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut moins un acte de pieté, que de politique semblable peut être à celui que nous lisons de *Jeroboam* dans les SS. Ecritures: non que *Mahomet* prétendit faire oublier la *Caaba* aux Arabes qu'il convertissoit. Mais comme l'état de ses affaires le forçoit de ceder encore au tems, il falloit les fixer dans un changement si subit d'idée, les distraire de tout autre culte, & pour ainsi dire, avoir la dévotion de ses nouveaux convertis sous ses yeux. *Mahomet* n'ayant cessé de prêcher qu'il étoit envoyé de Dieu pour reformer l'*Islamisme*, c'est-à-dire, selon lui, la Religion des Anciens Patriarches, il n'avoit garde de vouloir négliger la conquête de la *Caaba*, qui étoit le plus ancien monument de cette Religion. Vraisemblablement si *Jeroboam* avoit eu ou la force, ou les moyens, ou l'habileté de *Mahomet*, il n'auroit nullement méprisé le Temple de Jerusalem, qui n'étoit pas moins respecté des Juifs, que la *Caaba* l'étoit des anciens Arabes, & l'est aujourd'hui (*f*) de tous les *Mahometans*.

Je ne renverrai pas plus loin la description de ce fameux Temple de la Mecque

(*a*) Voy. le raisonnement de cet Auteur dans son *Etat de l'Emp. Ottoman*. L. II. p. 306. Edit. de Rouen 1677.

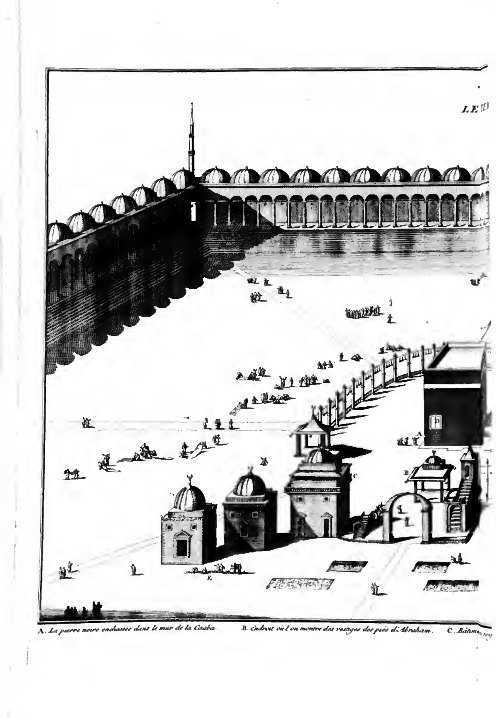
(*b*) *Ricaut* ajoute que les Turcs nient que ce Traité soit de *Mahomet*. Il est certain qu'il a des marques visibles de supposition. Telle est par exemple, le soin extrême que *Mahomet* y prend des Monasteres, des Chapelles, des lieux de Pélerinage, &c. la tendresse qu'il témoigne pour les intérêts du Clergé Chrétien, &c.

(*c*) *Sale* ubi sup. 49.

(*d*) *Machiavel*.

(*e*) Je mets ce petit correctif, parce que la remarque de l'Anglois & de *Machiavel* n'est pas absolument juste.

(*f*) Voy. d'*Herbelot* Bibl. Orient. art. *Caaba* au sujet de deux autres Temples que les Arabes d'*Yemen*, & de *Chorasan* voulurent fonder pour détourner les dévots d'aller à la *Caaba*: ceux d'*Yemen* par jalousie, les autres par excès de dévotion.

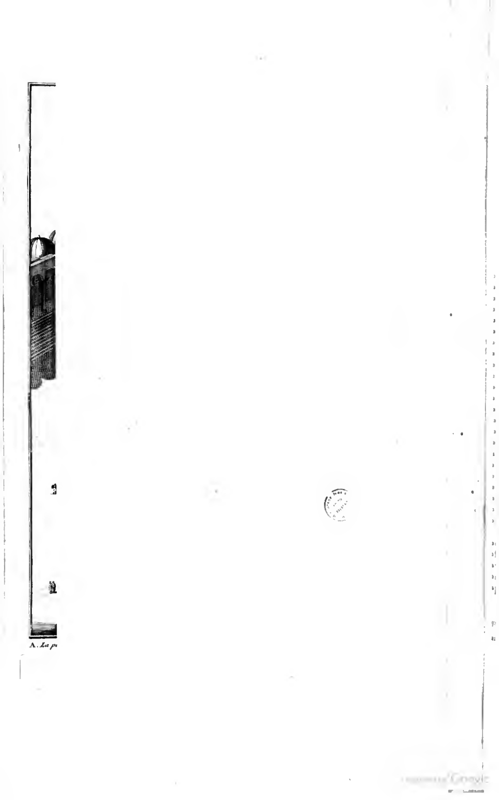


A. La pierre noire enchassee dans le mur de la Caaba *B. Endroit ou l'on montre des vestiges des piés d'Abraham.* *C. Bâtim*

LE TEMPLE DE LA MECQUE.



...ment qui renferme le puits de Zemzem. D. Port...



A. La p

que dont plusieurs Relations ont fait mention sous le nom de *Maison quarrée*. Les Arabes l'appellent constamment la *Caaba*, & les *Musulmans* en général (a) *Mezged Al-Haram*, c'est-à-dire, la Maison sacrée, & *Beit-Allah*, c'est-à-dire, Maison de Dieu. Disons en passant qu'après la *Caaba* le second Temple en dignité, c'est la Mosquée de Medine, cette Mosquée que *Mahomet* lui-même fonda, comme je viens de le dire. Ce Temple est appellé par excellence *Mezged-al-Nabi*, la Maison du Prophéte, & doit être visité après la *Caaba* par les Pélerins véritablement dévots. Selon la tradition des Arabes, ce Sanctuaire, destiné de tems immémorial aux sacrifices & aux prieres, & à tout ce qu'il y a de plus solemnel dans l'ancien & dans le moderne *Islamisme*, a été bâti par *Abraham* & *Ismaël*. Si cela étoit bien vrai, il seroit au moins respectable par une antiquité qui surpasseroit tous les monumens que nous connoissons, sans même excepter les Piramides d'Egypte. Voici donc la description de ce Temple, telle que je la trouve dans un (b) Auteur très-moderne.

» Nous devons, dit-il à la recherche & aux soins d'un (c) Ecclésiastique Suedois, qui a voyagé long-tems en Egypte, la Description particuliere de ce » Temple fameux, dont aucun Chrétien n'avoit jamais approché; laquelle a » été depuis quelques années rendue publique par le Célebre Reland, & » traduite depuis en François, avec un Plan représentatif : par lequel on prétend que dans la partie méridionale de la Ville, & presque au pied de la » Montagne, il y a une étendue considerable, renfermée par des Portiques, » lesquels ne paroissent au dehors que comme de simples murailles sans aucun » ornement, & dans une élevation de 15. à 20. pieds seulement. Cette muraille est de marbre blanc; les pierres, qui en sont taillées en quarré, sont » toutes égales, & portent 2. coudées sur chaque face. Il y en a deux pour » former l'épaisseur de la muraille, qui par ce moyen se trouve avoir quatre » coudées de large. Le marbre est poli en dedans des Portiques, & paroit » brute au dehors, tant dans la structure entiere de la muraille que dans l'entablement, qui n'est autre chose qu'un quart de rond d'environ une coudée » & demie d'épaisseur, sur lequel sont assises les Coupoles dorées qui surmontent cette muraille, & qui couvrent toute l'étendue des Portiques au dedans. » L'espace renfermé par cette muraille est un quarré parfait, qui porte 80. toises ou environ sur chaque face, & dont l'intérieur n'est pourtant précisément » que de 75. toises. Mais à chaque angle du quart extérieur, il se trouve un » bâtiment élevé en forme de Minaret, avec trois balcons en étages différens; » où on est conduit par un escalier, qui est pratiqué en dedans. L'usage de » ces Minarets est pour appeller le Peuple à la priere, aux heures du jour & de » la nuit destinées à cela.

» Chacun de ces Minarets est surmonté d'une aiguille d'environ 200. pieds » de hauteur, laquelle est dorée à la pointe, & surmontée d'un croissant, qui » fait à peu près l'effet de nos girouettes. Leurs balcons sont toujours ornés » pendant la nuit, de plusieurs lampions que l'on y tient allumés par une » espéce de bienséance & de considération pour les Pélerins qui peuvent arriver » pendant la nuit. Entre chacun de ces Minarets, & au milieu de chaque » fa-

(a) *Mezged*, signifie une *Mosquée*, & de-là par corruption les Italiens ont fait *Mesquita*, & les François *Mosquee*.

(b) *Boulainvilliers* ubi sup. p. 59. & suiv. La planche que l'on voit ici achevera de mettre le Lecteur au fait. Elle est gravée d'après le plan que M. Reland a publié.

(c) *Michel Eneman* Professeur à Upsal.

» façade de la muraille extérieure, se trouve un bassin quarré de 12. toises de » face, revêtu de marbre, & profond de quelques pieds; dans lequel il y a » de l'eau pour servir aux Purifications legales, nécessaires avant les différentes » prieres des *Musulmans*. L'eau y est conduite de fort loin par un aqueduc, » qui est l'ouvrage du *Kalife Moktader*, XVIII. Empereur de la race des Abas- » sides; & ne provient néanmoins que d'un reservoir pratiqué dans la monta- » gne de Gassouan, qui est entretenu par la fonte des neiges, de sorte qu'elle » n'est d'aucun usage pour la boisson. Mais comme elle est reputée eau cou- » rante, on s'en sert pour les fréquentes ablutions auxquelles tout *Musulman* est » obligé. Chaque face de la muraille a trois portes, construites en arc sur- » baissé, lesquelles donnent entrée dans le dedans du Portique. Il y en a une » précisément au milieu, & les deux autres aux extrêmités, & près de cha- » que Minaret. Leurs battans sont de cuivre, d'une pésanteur immense, sans » autre ornement que des feuillages de diverses formes, qui ont servi à déter- » miner les noms de ces différentes portes. On les ouvre & on les ferme à » certaines heures; mais en tout tems on observe toujours d'en laisser quatre » ouvertes vers chaque partie du monde, afin que l'on ne puisse pas dire qu'il » y ait aucun tems où les pêcheurs, de quelque Païs qu'ils soient, ne puissent » parvenir à l'azile universel, ou comme ils le nomment, au sein de la mi- » séricorde. Quand on est entré sous les Portiques, on apperçoit d'abord un » espace creux de 1200. toises de superficie, dans lequel on descend par 16. » grandes marches de marbre, qui regnent dans toute la longueur des mêmes » Portiques, & environ le même espace. Ces marches sont peu élevées, & » la descente en a été rendue très-aisée, pour éviter les accidens que l'inatten- » tion ou l'enthousiasme des personnes transportées de dévotion pourroit » causer.

» Au milieu de cet espace on découvre un bâtiment d'une structure toute » particuliere. C'est un édifice quarré, un peu plus haut qu'il n'est long & » large, où l'on ne voit qu'une étoffe noire dont les murailles sont entierement » couvertes, à l'exception de la plate-forme, qui est d'or coulé en table, la- » quelle reçoit les eaux du Ciel, qui n'en verse que très-rarement en ce Païs- » là. C'est-là ce bâtiment célebre, préferé à tous les édifices que les Maîtres » du monde ont élevé avec tant de travaux & de dépenses; l'humble maison » d'Abraham l'ami de Dieu, construite dans le tems de ses persécutions, lors- » qu'étant Pélerin & errant sur la Terre, Dieu lui revela qu'il avoit choisi ce » lieu de toute éternité, pour y placer sa bénédiction, & y recevoir les vœux » & les prieres de ceux qui, rendant hommage à sa puissance & à la vérité » de son Etre, lui demanderoient les choses nécessaires pour le bonheur éter- » nel. C'est le même bâtiment qu'*Ismail* a reçu de son pere, comme son hé- » ritage & la portion dûe à son ainesse; dans lequel il a habité jusqu'à sa mort, » & près duquel il a voulu reposer jusqu'à la résurrection; comme le témoi- » gne son sépulcre, qu'on y voit encore, sans aucun changement depuis tant » de siécles. Enfin, c'est-là cette sainte Maison, connue sous le nom de *Caaba* » ou de *Maison quarrée*, vers laquelle les Arabes adressent non-seulement leurs » vœux les plus ardens, mais vers laquelle toutes les Nations du Monde, qui » reconnoissent la vérité & l'unité d'un Dieu, tournent (*a*) leur visage au tems de » la priere, & dirigent leur intention en conséquence de ce choix éternel qu'en » a

(*a*) Selon les *Mahometans*.

„ a fait la Divinité. Mais au reste, cette *Caaba* n'est construite que de pierres du Pays, assemblées & liées par un simple mortier de terre rouge, qui „ s'est endurci par le tems. Elle est posée assez exactement par rapport aux „ points Cardinaux du Globe. Sa hauteur est de 24. coudées, non compris „ l'appui qui regne autour de la terrasse : sa longueur nord & sud est pareil„ lement de 24. coudées; mais sa largeur de l'Orient au Couchant n'est que „ de 23. & l'on compte la coudée sur le pied de quatre pour la hauteur d'un „ homme ordinaire. La terrasse de pierres plates, qui sert de couverture à „ cette maison, a été revêtue d'or : on y a joint une goutiere de même me„ tail, qui rejette l'eau vers le Septentrion, précisément sur la pierre qui cou„ vre le tombeau d'*Ismaël* L'appui qui regne autour de cette terrasse, à la „ hauteur de trois coudées, est pareillement d'or massif; ce qui chargeroit pro„ digieusement une autre muraille moins solide que celle-ci.

„ Le côté oriental de cet édifice est une ouverture en forme de porte ; & „ c'est le seul jour qu'il puisse recevoir du dehors. Cette ouverture est placée „ loin du milieu, & précisément à trois coudées de l'angle exposé au Sud-est.

„ Elle n'est point non plus au rez-de-chaussée du terrain, mais à la hauteur de „ 4. ou 5. coudées : ce qui pourroit faire penser que le plancher inférieur ren„ ferme une espace vuide, s'il n'étoit plus naturel de croire qu'il est soutenu „ par un massif, qui, selon l'idée de l'ancienne structure des bâtimens, éle„ vant le plancher fort haut au-dessus du niveau de la terre, le rend beaucoup „ plus sain pour l'habitation. Cette porte est fermée par deux battans d'or „ massif, attachés à la muraille par des gonds & des pentures du même me„ tail : mais le seuil n'est fait que d'une seule pierre naturelle, sur laquelle tous „ les Pélerins viennent humilier leurs fronts, & la baisent avec le plus grand „ respect. Les Monarques de l'Orient ne s'exemptoient point de cette vénera„ tion, & remplissoient avec zéle tous les autres devoirs des Pélerins ordinai„ res, avant qu'ils eussent pris la coutume de s'acquiter de ce Pélerinage par „ commission. Haron le *Justicier*, qui vivoit au tems de Charlemagne, est „ le dernier des *Kalifes* qui l'ait fait en personne : il l'avoit fait huit fois pen„ dant sa vie. Plusieurs autres grands Princes s'en sont néanmoins acquité de„ puis ce tems-là, & entre eux on cite principalement *Bajaseth* II. Empereur „ des Turcs, qui apprit dans le cours de son voyage la mort de son pere *Ma„ homet* II. en 1483. La porte de la *Caaba* s'ouvre rarement, parce qu'il n'y „ a rien dans l'étendue de la chambre qui puisse augmenter la dévotion des Pé„ lerins. On n'y voit que l'or dont les deux planchers d'en-haut & d'en-bas, „ aussi bien que les murailles, sont entierement couverts. Les Arabes avoient „ autrefois placé des Idoles dans ce lieu saint : mais depuis que *Mahomet* les en „ a proscrits, quelque profanation que la guerre & les discordes civiles ayent „ attiré dans le Temple de la Mecque, on n'a point fait un pareil outrage à la „ sainteté de ce lieu.

„ A l'égard du dehors de l'édifice, il est caché aux yeux du Peuple par le „ moyen d'une tenture de soye noire, qui la couvre en entier. On la renou„ velle tous les ans à la fête de *Bairam*, qui est la Pâque des *Musulmans* ; & „ les plus puissans Princes de cette Religion se chargent tour-à-tour de cette „ dépense. Au surplus, la tenture dont je parle laisse voir la balustrade qui „ s'éleve autour de la plate-forme supérieure, vraisemblablement pour frapper „ davantage les yeux des spectateurs. On pose encore au dessous de cette ba„ lustrade, à la descente de 6. pieds ou environ, une bande composée d'un

„ tissu d'or, qui environne tout le bâtiment, & en releve la majesté par son „ extraordinaire richesse. Il ne faut pas oublier de dire ici, que c'est de ce „ voile de couleur noire que *Mahomet* prit l'idée, après qu'il eut forcé la ville „ de la Mecque, de changer la couleur de ses étendards, qui étoient blancs „ auparavant. C'est aussi par une imitation de ce même voile de la sainte „ Maison que les *Kalifes*, successeurs de *Mahomet*, prirent l'usage de faire cou-„ vrir la principale entrée de leur Palais d'une pareille étoffe : elle étoit tendue „ du faite de la maison jusqu'à terre, & couvroit le seuil de la porte ; sur le-„ quel tous les Fidelles, sans en excepter les Rois, étoient obligés de s'humi-„ lier en le touchant de leur front, avant que d'approcher de la Personne Sacrée „ des *Kalifes*.

„ Quant aux autres circonstances qui accompagnent cette Maison, la Des-„ cription de RELAND nous apprend qu'elle est entourée d'un pavé de mar-„ bre fort étroit ; & que vers l'angle du Sud-Est, mais proche du mur méri-„ dional, hors de l'enceinte du pavé est posée une très-grosse pierre, qui pa-„ roit être un bloc de marbre noir non poli ni taillé, qui est nommée du nom „ absolu de PIERRE SAINTE, en Arabe *Brachtan*, mot qui signifie *luire*, „ *briller*, ou *être blanc* : parce que l'on suppose qu'elle n'a perdu son éclat qu'à „ cause des péchés des hommes. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle est le „ reste de quelque ancien simulacre, conservé par la superstition des premiers „ Arabes : d'autant plus qu'il est prouvé, tant par la sainte Ecriture que par „ une infinité d'autorités profanes, que ces sortes d'Idoles étoient informes, „ & ne représentoient aucune figure. Les uns croyent que celle-ci pouvoit „ être consacrée à Saturne, qui est appellé le Dieu *Remphan*, & honoré à cause „ du mal dont on le croyoit auteur.

„ D'autres veulent que c'ait été un simulacre de Venus, qui a toujours été „ l'une des principales Divinités de l'Orient : non celle que les Grecs ont ho-„ noré, & les Latins après eux ; mais bien cette Etoile brillante & lumineuse „ qui dévance ou suit le Soleil, & à laquelle nous appliquons le nom de Ve-„ nus. Mais quoi qu'il en soit *Mahomet*, en détruisant les Idoles qui profa-„ noient ce Lieu Saint, n'osa par la crainte du Peuple toucher à celle-ci. Il se „ contenta de lui supposer une origine religieuse, capable de détourner les idées „ vulgaires à un autre objet : ce qu'il fit en persuadant à ses Disciples, que les „ péchés des Hommes avoient privé cette pierre de sa blancheur, & qu'elle „ ne la reprendroit qu'après le Jugement final qui doit purifier toute la Na-„ ture.

Du même côté oriental presque vis-à-vis le milieu, mais à trois coudées „ de distance se voit un autre édifice quarré ; dont les faces qui sont à jour, „ ont chacune dix coudées, & à peu près autant d'élevation jusqu'au haut. „ Le toit est placé sur quatre colonnes qui sont aux quatre angles du bâti-„ ment : il est plat & néanmoins composé de trois étages, dont le dernier est „ surmonté d'une petite coupole terminée par un croissant d'un argent doré & „ surdoré, qui a autant d'éclat que l'or pur, & a été donné par un *Kalife* „ pour couvrir une fameuse pierre qui y est reverée. C'est celle qui conserve „ les vestiges miraculeux des pieds d'*Abraham*, laquelle s'amollit sous les pas du „ Patriarche pour en recevoir l'impression, qui s'y voit encore. Cette „ pierre est encore comptée par les interprêtes de l'*Alcoran*, comme l'un des „ signes évidens que Dieu a donné aux Fidelles pour marquer le choix qu'il a „ fait de ce Temple pour se rendre favorable à leurs vœux. Au dessus de ce „ bâ-

„ bâtiment, mais en tirant vers le Nord, on voit encore une édifice ancien, „ dans lequel on entre par une porte assez élevée. On y trouve à l'entrée un escalier „ de 18. marches, qui conduit à une espéce de tribune couverte, & surmon- „ tée d'une pyramide. C'est de cette tribune que les *Imans*, ou Prêtres de „ ce Temple, ont coutume de faire leurs Prédications au Peuple & aux Péle- „ rins: fonction dans laquelle ils ont succédé aux premiers Hérauts de leur Re- „ ligion & à *Mahomet* lui-même, qui a annoncé au Peuple de ce même en- „ droit, la plus considerable partie de son *Alcoran*. A peu de distance de „ cette tribune, & en tirant vers le Nord, se voit la fin de la belle colonna- „ de qui forme l'enceinte intérieure de la *Caaba*, & de laquelle nous parlerons „ incontinent. Mais en ce même lieu commence un mur d'appui, construit „ de marbre comme tout le reste; lequel formant une espéce de quarré long „ au dehors de la ligne de la colonnade, renferme la tribune dont il vient „ d'être parlé, le Monument d'*Abraham*, & une espéce d'escalier de bois porté „ sur des roues, par lequel on approche de la porte de la *Caaba*, lorsqu'on veut „ l'ouvrir pour la satisfaction de quelques Pélerins zélés qui désirent en consi- „ dérer l'intérieur.

„ Au milieu de ce quarré & en face de la partie Orientale de la *Caaba*, s'é- „ leve une porte antique appuyée sur deux jambages fort épais & massifs, éle- „ vés d'environ 15. coudées, & terminés par une voute qui en est soutenue; „ laquelle est construite en arc surbaissé si mince au milieu, qu'il n'y demeure „ pas un quart de coudée d'épaisseur. Cette porte, qui est appellée la vieille, „ étoit autrefois la seule entrée pour parvenir à la sainte Maison. C'est celle „ où *Mahomet* faisoit afficher ses Ordonnances religieuses & civiles, & dont les „ clefs étoient confiées depuis plusieurs siécles à la Tribu des (a) *Koreïshites*. „ Elle avoit autrefois de gros battans d'airain, que le *Kalife Moktadir* fit enlever „ pour en former son cercueil, & il donna à leur place l'argent doré qui couvre „ le monument d'*Abraham*.

„ A la gauche de cette porte; mais à la distance de 30. coudées, pendant „ lesquelles le mur d'apui est continué, se trouve un gros bâtiment quarré, qui „ présente un de ses angles à celui de la *Caaba* qui regarde le Sud-Est: il est „ orné de chaque côté de deux portes & de deux fenêtres, qui dénotent une „ construction étrangere & imitée de l'Architecture des Grecs. Elle n'a d'ail- „ leurs rien de plus remarquable que son toit; qui est doré & orné de quatre „ étages, surmontés d'une coupole & d'un croissant. Ce bâtiment couvre la „ principale ouverture du puits nommé *Zemzem*, que la tradition & la Doctrine „ des *Musulmans* supposent être le même que l'Ange découvrit à *Agar* mere d'*Is- „ maël*, lorsqu'ils furent chassés dans le Desert. Plus bas il y a encore deux bâtimens „ de même forme, qui présentent pareillement leurs angles sur une même li- „ gne, lesquels donnent d'autres entrées pour arriver au même puits, con- „ truits sans doute pour prévenir les inconvéniens que pourroit causer la foule „ des Pélerins qui se rendent à ce même endroit. Chacun de ces bâtimens a „ des toits de structures semblable au premier, & à peu près de même éleva- „ tion,

(a) On a vû que ces *Koreïshites*, de la Tribu desquels *Mahomet* descendoit, étant devenus les ennemis du Prophéte & de sa Doctrine, le contraignirent de quitter la Ville de la Mecque, l'accusant de séduction & d'innovation dans le culte public. Cependant *Mahomet* ayant ensuite repris le Temple sacré sur eux, il leur rendit généreusement les mêmes clefs, qu'il avoit refusées à son gendre, en lui disant, que la justice & la vérité devoient faire le soutien de sa famille, & non la violence & la force.

„ tion , & sont tous également bâtis de marbre blanc. Du côté du Nord „ on trouve un mur de marbre élevé de 6. coudées, & qui est tracé en demi-cercle, de telle façon que chacune de ses extrêmités déborde la largeur de la „ *Caaba* d'environ 3. coudées. Dans l'enceinte de ce mur est le sepulcre d'*Ismaël*, qui n'est autre chose qu'une tombe de marbre à platte terre & sans „ inscription, laquelle est arrosée des eaux qui découlent de la plate-forme de „ la *Caaba* C'est-là tout ce qui se voit à l'Orient, & au Nord de cette sainte „ Maison. Les côtés du couchant & du midi sont entierement vuides.

„ Mais ce qui attire davantage la surprise & l'attention des spectateurs, c'est „ la magnifique colonnade, disposée en cercle autour de la *Caaba*; de telle sorte „ néanmoins qu'elle n'en enferme qu'une partie : puisque commençant au Sud-Est, vis-à-vis la *pierre noire*, elle vient se terminer au Nord-Est auprès de l'ancienne Tribune dont il a été parlé. Ainsi on peut estimer qu'elle ne remplit à peu près que les trois quarts du cercle : & toutefois cette distance se „ trouve être de 780. coudées ou de 1365. pieds. Cet espace est orné de 52. „ colonnes de marbre blanc, de la hauteur de 20. coudées construites sans proportion, & sans d'autres chapitaux qu'une espéce de Turban qui les termine. Elles n'ont point aussi de bases, mais elles sont jointes les unes aux autres par une balustrade, où elles sont enclavées. Sur cette balustrade regne „ une tablette qui sert à porter environ 2000. lampions d'argent, que l'on y „ fait brûler pendant la nuit. Ces mêmes colonnes sont jointes par le haut „ avec de grosses barres d'argent, sur chacune desquelles sont suspendues avec „ des chaines d'or, des lampes que l'on allume pareillement & qui forment une „ illumination très-considerable, sans parler de celle qui se voit autour du monument d'*Abraham* & des autres bâtimens de ce sanctuaire.

„ Enfin au dehors de la colonnade sont encore placés trois autres bâtimens „ quarrés & ouverts, soutenus de colonnes, & couverts de toits de différentes „ formes. Ils servent de Mosquées aux trois principales Sectes orthodoxes du „ *Mahometisme*, qui s'y rendent pour faire leurs dévotions. Celui des (*a*) Hambalites, qui est le plus simple dans sa structure, est placé du côté méridional „ à l'endroit où finit la colonnade : de sorte qu'il laisse un espace vuide jusqu'au „ bâtiment qui couvre le *Zemzem* ou puits d'*Ismaël*. Le second, qui est pour „ les *Malekites*, est placé à l'Occident & soutenu de 8. colonnes; & le troisiéme, qui a un toit à deux étages, orné de colonnes en haut & en bas, est „ placé au Nord vis-à-vis le tombeau d'*Ismaël* : c'est celui des Disciples de *Kanifah*. Le grand espace qui se trouve vuide au delà de ce bâtiment est pavé „ de marbre, & ne sert qu'à recevoir ceux qui viennent y faire leur priere. „ Les Esclaves portent des tapis pour la faire commodement : on y entre toujours sans chaussure & sans ornemens extérieurs, & l'on y garde un silence „ & une propreté si exacte, que quoique les *Musulmans* soyent toujours religieux dans leurs Temples, on s'apperçoit qu'ils distinguent celui-ci par dessus „ tous les autres, & qu'ils en sont le principal objet de leur foi.

„ En sortant du Temple on repasse par les mêmes Portiques qui y donnent „ entrée; & c'est là qu'on est frappé de la magnifique structure de ce bâtiment. „ On apperçoit d'abord les superbes dégrés qui servent à y monter. Au dessus „ on voit des arcades formées par 55. colonnes sur chaque face distantes entre „ el-

(*a*) Voy. ci-après touchant ces Sectes.

» elles d'environ 18. pieds, & de pareille hauteur jusqu'au commencement du » cintre de chaque arcade. La largeur des galeries est aussi de 18. pieds. Mais » la voute & les arcades mêmes sont trop surbaissées, selon l'idée que nous » avons de l'architecture ordinaire : ce qui feroit paroître ce Bâtiment trop bas, » s'il n'étoit relevé par les Dômes qui en forment le toit. Ces Dômes qui ne » sont que de plomb doré, se trouvent au nombre de 27. sur chaque face, » & renferment précisément deux arcades chacun. Ils sont terminés par un » croissant de 3. pieds, lequel, avec l'élevation propre de chaque Dôme, fait en- » viron 22. pieds au-dessous de l'entablement : de sorte que la hauteur totale de » ces Portiques, prise au-dessous des degrés & sur le sol du Temple, est en- » viron de 12. toises. Ce point de vûe doit être d'autant plus beau, que les » arcades sont traversées par des barres de métail doré, sur lesquelles sont sus- » pendues des lampes de même à plusieurs mêches, qui non seulement éclairent » toute la galerie pendant la nuit, mais répondent à l'illumination qui se voit au- » tour de la *Caaba*. Toutes ces lampes s'allument régulierement le soir, à l'ap- » parition de la premiere Etoile, & ne s'éteignent de même que quand le jour » est assez grand pour en faire disparoître la lueur. Les colomnes qui ferment » les arcades sont en tout au nombre de 220, les Dômes au nombre de 108, » non comptis les 4. grandes aiguilles ou minarets; & les arcades au nombre » de 216. Telle est la description que RELAND, nous a donnée d'un lieu » duquel jamais aucun Chrétien n'a eu la hardiesse de s'approcher : description » que les Arabes ni les Turcs ne sont pas capables de faire eux-mêmes, vû l'ex- » trême négligence qu'ils professent pour tous les arts agréables, entr'autres » pour la peinture & le dessein; mais qu'un Suedois habile a recueillie des en- » tretiens qu'il a eu sur ce sujet avec différens Pélerins, pendant un long sejour » qu'il a fait en la ville du Caire.

» A l'égard de l'antiquité de l'édifice en lui-même, nous avons déja rapporté » l'opinion commune sur celle qui étoit attribuée à la *Caaba* & aux Bâtimens » qui l'accompagnent. Le Temple n'étoit renfermé que d'une muraille forte, » mais peu spacieuse, laquelle ne donnoit qu'une seule entrée dans le lieu saint. » Le *Kalife Omar* I. fit augmenter cette clôture, en considération du grand » nombre de Pélerins, dont la multitude augmentoit à proportion du progrès » du *Musulmanisme* : mais il n'y mit aucun ornement nouveau, & ne pensa à » y appliquer aucune partie des immenses richesses qu'il possédoit; la simplicité » de ses idées sur la Religion ne lui permettant pas de croire que Dieu pût » être mieux honoré par la décoration nouvelle d'un Bâtiment si ancien, » qu'en le laissant subsister dans la forme où il lui avoit toujours été agréa- » ble «.

Après cette description je dois rapporter pour la satisfaction des lecteurs quelques priviléges de cette visite de la *Caaba*, divers accessoires & autres choses remarquables, par où je finirai cette petite Dissertation. *Mahomet* a trop exalté le mérite de cette Maison dans son *Alcoran*, trop insisté sur les bénédictions spirituelles & temporelles que le fidelle recueille en ce sacré lieu, trop réiteré enfin que ce Temple leur seroit, comme celui de Jerusalem aux Juifs, l'image de l'unité dans le culte, & la Mecque le centre de la dévotion; pour ne pas être persuadé que les vûes ordinaires aux grands Legislateurs ont été les siennes en cette occasion. Mais parce qu'un culte particularisé de cette maniere ne pouvoit frapper les peuples sans le merveilleux; & qu'avec cela le merveilleux ne peut éviter à la fin de tomber dans l'indifférence, si l'on n'y attache des avantages sen-

ſibles & réels qui *perpétuent* ſon crédit ; le faux Prophéte & ſes ſucceſſeurs ont eu la précaution d'ajouter des ſignes extérieurs ornés de prodiges, accompagnés ordinairement d'une utilité ſenſible au peuple, ſouvent même plus évidente à l'ignorant qu'au ſavant, à cette unité de lieu, à ce reſpect, ou plutôt à cette frayeur religieuſe que l'on accorde communément à l'antiquité d'un tel monument, au prétendu rétabliſſement du vrai culte Religieux dans cet ancien Temple ; en un mot à certains préceptes recommandés, par où le fidelle *Muſulman* pouvoit ſe diſtinguer de toutes les autres Religions, & ſe donner à ſoi-même le pas ſur elles & en cette vie & en l'autre.

D'abord on nous (*a*) apprend que les graces temporelles & ſpirituelles découlent néceſſairement de ce Sanctuaire. Il y a plus : la ſimple vûe de ce Temple ſans aucun acte de dévotion eſt méritoire devant Dieu ; auſſi méritoire, nous diſent quelques Docteurs dignes d'être mis en parallele avec certains Docteurs du Chriſtianiſme, que ſi l'on s'acquittoit des devoirs ſpirituels que la Religion exige. Enſuite on nous parle de cette pierre merveilleuſe, dans laquelle on voit les veſtiges des pieds du Patriarche Abraham. On ne manque pas d'y faire obſerver (*b*) quatre circonſtances également merveilleuſe, qui ſont 1. cette impreſſion des pieds d'Abraham dans une pierre très-dure, 2. la profondeur de cette impreſſion qui va juſquà la cheville 3. la longue durée de l'impreſſion, 4. La maniere dont elle s'eſt conſervée depuis tant de ſiécles. Pour achever de donner à ces quatre circonſtances une autorité religieuſe & les imprimer à jamais dans la mémoire des dévots, on leur apprend que la pierre s'eſt amollie par la volonté de Dieu ſous les pieds du Patriarche ; que Dieu a détourné à d'autres objets ceux qui auroient pû employer leur pouvoir à détruire cette pierre, &c.

Après cela on montre la *pierre noire*, témoignage certain de la corruption des hommes, puiſque Dieu, dit-on aux *Muſulmans* dévots, lui a ôté ſa blancheur & ſon éclat, pour repréſenter au genre humain la perte de la premiere innocence. Paſſons le puits ouvert en faveur d'*Hagar* : il en a été parlé plus haut : mais n'oublions pas que la montagne d'*Arafat*, où ſe fit la miraculeuſe reconciliation d'Adam avec Eve, eſt un excellent type de celle des hommes à Dieu. C'eſt-là auſſi que Dieu a promis d'entendre favorablement les prieres de ceux qui ſe convertiront à lui : & par conſéquent les Pélerins ſont obligés de viſiter cette montagne.

De même dans le chemin qui conduit de la Mecque à la montagne, il y a des routes & des pratiques toutes myſtérieuſes & typiques : telles enfin que ſi l'on les négligeoit, un rigide *Mahometan* ſe perſuaderoit qu'on mettroit ſon ſalut en compromis. Et pour ſuivre ſalutairement ces routes, il faut y pratiquer certaines choſes. » Les Pélerins, nous dit un Auteur (*c*) qui copie aſſez réguliere- » ment d'*Herbelot*, paſſent par la vallée de *Mina*.... En menant eux-mêmes leurs » victimes ils ſont obligés de s'y purifier en ſe faiſant raſer la tête : ils jettent » enſuite ſept petites pierres ramaſſées dans le chemin, pour exprimer leur déta- » chement intérieur des choſes de la terre & des plus chéres de leurs paſſions «. De-là ils paſſent à une autre vallée pour gagner un endroit où les Pélerins doivent faire quelques prieres avant que d'arriver à une certaine Moſquée qui eſt comme

(*a*) D'*Herbelot* Biblioth. &c. ubi ſup.
(*b*) Voy. *Bibl. Oriental.* ubi ſup.
(*c*) *Boulainvilliers* ubi ſup. p. 87.

comme leur rendez-vous, où ils doivent prier encore. Ce chemin est sacré; rien de prophane n'y passe, afin de ne pas troubler la dévotion des Pélerins.

Le droit d'azyle est aussi de tems immémorial le privilége de la *Caaba*. Outre qu'aucun fidelle ne s'est jamais avisé de le révoquer en doute, on observe qu'aucun impie n'a entrepris de violer ce droit sans en avoir été puni aussi exemplairement que les impies des autres Religions l'ont été en pareil cas. (*a*) Ce droit d'azyle sert à la sûreté des criminels selon le monde, pourvû qu'ils soient dans le Temple même, & non pas simplement dans les Portiques, qui l'environnent où la franchise ne s'étend pas. A l'égard des criminels devant Dieu, c'est-à-dire des pécheurs, ils y trouvent un pardon assuré; une abolition générale de tout le mal qu'ils ont commis, la délivrance certaine de toutes les peines de l'enfer: & c'est ainsi que le promit une voix divine à un *Musulman* qui desiroit ardemment de savoir quels étoient les priviléges de cet azyle sacré.

A toutes ces preuves de la sainteté & de la dignité de la *Caaba*, & du choix particulier que Dieu en a fait pour y être servi par les *Musulmans*, il en faut ajouter de moindres à la vérité, mais qui cependant ne sont nullement méprisables: & les voici. (*b*) Les oiseaux respectent la couverture de ce sacré Temple & ne s'y arrêtent pas. Le cœur du *Musulman* est naturellement incliné vers ce saint lieu. Cela veut dire, ce me semble, qu'il est impossible d'être *Musulman* sans acquerir aussitôt de la dévotion à la *Caaba*, comme si l'on disoit en Italie, qu'il est impossible d'être bon Catholique sans s'affectionner aussitôt & de tout son cœur à la Chapelle de N. D. de Lorette, & en Espagne, que le vrai Christianisme & le zéle pour S. Jacques sont deux choses si inséparables qu'on ne sauroit éviter de les faire marcher ensemble. Au reste en rapportant ces petits foibles, ou, si l'on veut, ces ridicules excès du *Mahometisme*, je répeterai ce que j'ai déja dit au sujet (*c*) de cette Religion. Ne grossit-on pas les objets pour la rendre plus ridicule? Ne prend-t-on pas pour principes de Religion les réveries des dévots, la charlatanerie d'un Clergé aussi artificieux qu'ailleurs, & l'entousiasme des mystiques & des Poëtes? mais achevons de rapporter les preuves qui confirment la distinction dûe à ce Temple de la Mecque. On a remarqué que le dévot ne le regarde jamais sans être attendri, sans jetter des larmes de dévotion; que les saints Prophétes & les Patriarches y font invisiblement leurs tours & leurs processions; que les Anges le gardent & le défendent.

Mettons au rang des priviléges que donne la visite du saint Temple de la Mecque celui (*d*) de porter le turban verd; privilége attribué aussi à tout *Musulman* né pendant le voyage de sa mere à la Mecque.

Croiroit-on qu'à cette excessive dévotion pour le Sanctuaire de la Mecque, & à ces excellens priviléges qu'il procure aux Pélerins qui le visitent, il se mêleroit

(*a*) D'*Herbelot* ubi sup.

(*b*) Ce qui fait le merveilleux de cette remarque est sans doute cette quantité surprenante de pigeons qu'on assure qui se trouvent dans le territoire de la Mecque; vrais descendans, nous disent sérieusement des Auteurs Chrétiens, de celui qui parloit à l'oreille au Prophéte *Mahomet*. *Gabriel le Sionite* est un de ces Auteurs. Il parle de la généalogie de ces pigeons dans son petit livre de *Urbibus Orient*. Que cette histoire du pigeon soit un petit trait de malice de quelques Chrétiens, cela n'est nullement impossible: mais toujours est-il probable que ce conte, si c'en est un, doit son origine aux usages à quoi l'on employe ces oiseaux en Orient. Personne n'ignore qu'ils y sont postillons & messagers. Ceux qui sont initiés dans l'érudition Grecque trouveront aussi dans *Anacreon* une colombe messagere de ce Poëte & portant ses lettres; & si l'on veut remonter jusqu'au Déluge, ne pourra-t-on pas dire que celle de Noë étoit élevée de même.

(*c*) Voy. aussi les Eclaircissemens de M. *Reland* sur la Religion des Mahometans, que j'ai inseré dans ce Volume.

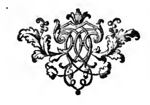
(*d*) C'est aussi le privilége de ceux qui prétendent être descendus de *Mahomet*.

leroit des débauches & des excès criminels, des mouvemens de haine, des querelles, la discorde, &c. des réchûtes dans le péché, un oubli de ses devoirs, &c. C'est pourtant de quoi les *Mahometans* se plaignent eux-mêmes, sans atendre la censure des autres Religions. Je me contente de renvoyer sur cet article à l'Auteur cité (*a*) à la marge. C'est ainsi que dans toutes les Religions l'homme est toujours homme. Un *Musulman* disoit ingénieusement de ses confreres de Pélerinage. *On dame les pions quand ils ont traversé tout le damier ; & pour lors ils deviennent les piéces les plus importantes du jeu : mais tout le contraire arrive à nos Pélerins. Après avoir traversé de vastes pays pour accomplir leur dévotion à la Mecque, ils en reviennent avec une grande diminution de mérite & de vertu.*

Je renvoye à la description des cérémonies religieuses des *Mahometans* ce qui reste à dire sur ce sujet, & je rapporterai seulement ici le sentiment d'un certain (*b*) *Hallage* au sujet du Pélerinage de la Mecque. Il eut la hardiesse d'écrire que celui qui ne pouvoit pas s'acquitter du Pélerinage prescrit par la Loi devoit séparer un endroit de sa maison pour en faire une chapelle propre à représenter le Temple sacré, la tenir extrêmement propre, n'y donner accès à personne & y pratiquer en particulier toutes les cérémonies & tous les commandemens que la Loi de *Mahomet* a établi pour remplir les devoirs du Pélerinage en vrai *Musulman*. Après avoir achevé chez soi cette dévotion représentative, il devoit, continuoit ce Docteur Mahometan, assembler une trentaine de pauvres orphelins, les nourrir dans cet appartement consacré à sa dévotion, les habiller & leur faire quelques autres aumônes avant que de les renvoyer. Cette charité, selon lui, valoit bien le grand Pélerinage, & acquittoit le *Musulman* aussi efficacement avec Dieu que le bruyant appareil d'une dévotion publique, la méthodique régularité qui force d'abord les hommes, les habitue & les asservit ensuite à certains usages éclatans de Religion où l'on voit des sociétés d'hommes se donner le mot, s'il faut ainsi dire, pour écouter en public pendant quelques heures les ordres de Dieu ; sans qu'ils jugent fort à propos de s'en ressouvenir encore à quatre pas de l'endroit où ils leur ont été donnés.

(*a*) D'*Herbelot* dans sa *Biblioth. Orient.* article *Hagge*. C'est le nom qu'on donne au Pélerinage de la Mecque.

(*b*) Voy. d'*Herbelot*, article d'*Hallage* dans la *Biblioth. Orientale*. Il vivoit dans l'onziéme siécle du Christianisme & au commencement du quatriéme de l'Hegire. *Hallage* paya de sa tête les nouveautés qu'il vouloit introduire au préjudice du Pélerinage de la Mecque. Cet *Hallage* étoit un mystique ou contemplatif *Mahometan* ; & quelques-uns même ont cru qu'il étoit Chrétien.



DIS-



(a) DISSERTATION

SUR LES

FAUSSES IDÉES

Et les préjugés qu'on a pris contre le Mahometisme, traduite du Latin de M. RELAND.

§. I.

Que la plupart des Religions ont été mal décrites par leurs Adversaires, & premierement celle des Juifs.



C'EST le fort de toutes les Religions, tant anciennes que modernes, d'avoir été d'abord mal entendues, mal expliquées, & ensuite mal traitées; à quoi les ennemis de ces Religions n'ont pas manqué de mêler l'injustice & la calomnie. Les Juifs qui avoient reçu de Dieu, c'est-à-dire, qui avoient puisé dans la source même de la justice & de la sainteté, leurs institutions & leurs Loix, qui par conséquent pouvoient se glorifier de le servir d'une maniere plus digne de lui, n'ont nullement été à couvert de ces mauvais traitemens: ils n'ont pas mieux évité les faux exposés de la calomnie & les mensonges répandus à leur sujet par des ennemis, remplis d'ailleurs de mérite.

C'est ainsi que *Tacite*, habile Historien, qui ne manquoit ni de secours, ni d'occasions pour s'instruire sur le Judaïsme par le moyen des Juifs même, est tombé dans les fautes les plus grossiéres. Par exemple, il dit (b) qu'on les a appellé

(a) Cette Dissertation n'est autre chose que la Préface donnée par M. *Reland* à la tête de son *Traité de la Religion Mahometane*. M. D** qui l'a traduite avant moi l'a fait avec beaucoup de négligence. Outre cela il a souvent substitué ses propres pensées à celles de l'original, il y a fait des additions triviales; & comme il se croit du talent pour la Poësie, il a glissé quelquefois dans sa traduction des vers qui ne doivent rien à ceux de la *Pucelle*. J'ai fait main basse sur ces additions. A mon égard je n'ai pris que la liberté de diminuer quelquefois, & même de supprimer ce qui ne me paroissoit pas nécessaire. Quelquefois aussi j'ai abregé le discours pour lui donner plus de force. *Le* génie du pays où M. *Reland* étoit né, c'est d'aimer des discours fort détaillés, dût-il même y avoir des répétitions. La longueur des phrases & des périodes y est en juste proportion avec la lenteur de l'imagination: mais la Langue Françoise est plus vive. Quoiqu'il en soit, si l'on n'est pas content de moi, je consens qu'on me mette à côté de ce *Critique* traducteur de quelques lambeaux de Pline le Naturaliste, Peintre, Sculpteur, Théologien & Poëte. Je sais qu'il ne convient jamais de citer son propre Ouvrage. Je demande pourtant la permission au lecteur de lui indiquer la page 38. des *Reflexions Morales*, *Satyriques*, &c. Il y trouvera *Critique* & peut-être qu'il m'y trouvera aussi.

(b) Histor. Lib. V. Cap. 2.

appellé Juifs (*Judæos* au lieu d'*Idæos*) du mont (*a*) *Ida*. Il ajoute que ce Peuple fut chassé d'Egypte, à cause d'une certaine maladie dont il étoit infecté (*b*), qu'en mémoire & en reconnoissance de ce qu'un (*c*) âne leur avoit indiqué le moyen d'étancher leur soif & la route qu'ils devoient tenir dans le désert où ils s'étoient égarés, ils avoient consacré un Temple & des honneurs religieux à cet animal, &c.

Plutarque aussi peu instruit que (*d*) Tacite avance dans ses *Propos de Table* que les Juifs adoroient le pourceau, en qualité d'inventeur de l'agriculture. Il ajoute que ces mêmes Juifs solemnisoient la *Fête des Tabernacles* à l'honneur de *Bacchus* (*e*), & enfin que ce peuple avoit consacré le jour du *Sabbat* à ce Dieu. Ils se mocquoient généralement de l'oisiveté de ce jour & de plusieurs usages frivoles à leurs avis, quoique d'ailleurs il n'y eut rien de repréhensible. C'est ainsi que le Poëte *Rutilius* s'est diverti avec (*f*) mépris des Juifs de son tems qui n'entretenoient point de feu le Samedi, non plus que les Caraïtes d'Orient; & cela pour se conformer littéralement à un passage de (*g*) l'*Exode*. Il les raille sur leurs *froids Sabbats*, *frigida Sabbata*; il leur reproche qu'ils ont le cœur encore *plus froid* que leur Sabbat, & que l'oisiveté à laquelle ils s'abandonnent ce jour-là est l'image ridicule d'un Dieu accablé de fatigue. C'est qu'il ignoroit, ou peut-être vouloit ignorer, l'origine de la consécration de ce jour auquel Dieu est dit s'être reposé après avoir créé tout l'Univers en six jours.

§. II.

Que la Religion Chrétienne n'a pas été mieux menagée que celle des Juifs.

Après que les premiers Chrétiens se furent séparés du Judaïsme d'où ils étoient originaires, à combien de calomnies ne furent-ils pas exposés, & combien honteuses & flétrissantes ne furent pas les idées que les Gentils en donnerent? Ils répéterent contr'eux plusieurs calomnies qui avoient été répandues contre les Juifs: & résolus de les regarder comme une branche du Judaïsme, ils ne se donnerent jamais la peine de les distinguer. On leur attribua toutes les extravagances, toutes les impuretés qui se trouvoient dans la doctrine & dans les mœurs des *Gnostiques* & des autres Hérétiques des premiers siécles: on dit qu'ils adoroient

(*a*) Montagne qui est dans l'Isle de *Crete*.

(*b*) Les ordonnances rigoureuses de Moïse au sujet des lépreux, rendent vraisemblable qu'il y en avoit beaucoup parmi les Israëlites.

(*c*) *Effigiem animalis, quo monstrante errorem sitimque depulerant, penetrali sacravere*. Id. ibid. cap. 4.

(*d*) L. IV.

(*e*) Les apparences étoient pour les Payens: parce que les Juifs célébroient aussi les vandanges pendant cette Fête.

(*f*) *Reddimus obscœna convicia debita Genti.*
Quæ genitale caput propudiosa metit.
Radix stultitiæ, cui frigida Sabbata cordi;
Sed cor frigidius Religione sua est.
Septima quæque dies turpi damnata veterno,
Tanquam lassati mollis imago Dei.
Cætera mendacis deliramenta Catastæ
Nec pueros omnes credere posse reor.
Atque utinam numquam Judæa subacta fuisset
Pompeii bellis, imperioque Titi!
Latiùs excisæ pestis contagia serpunt,
Victoresque suos Natio victa premit.

(*g*) Ch. XXXV. 3. *Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures le jour du Repos.*

adoroient un Dieu *qui avoit les ongles* (*a*) *d'un Ane*; qu'ils rendoient un hommage honteux aux parties naturelles de leurs Prêtres, qu'ils servoient à leurs initiés un Enfant couvert de farine; qu'après s'être regalés de la chair (*b*) de cet Enfant, ils éteignoient les flambeaux, pour se mêler criminellement ensemble, hommes & femmes; (*c*) qu'ils menaçoient le monde & les astres d'incendies & de malheurs. Les Peres se plaignent de ces calomnies & de plusieurs autres semblables: & il y a apparence que celles que j'ai rapportées n'ont été forgées que sur l'ignorance des rites de la pénitence & de la communion, tels qu'on les pratiquoit alors. Enfin la calomnie fut portée à un tel point, qu'on travestit en *Athéisme* la Doctrine de l'*Unité* de Dieu prêchée par les Chrétiens; ensorte que l'on employoit contr'eux la formule usitée dans les Mystéres du Paganisme ECARTES LES ATHÉES (*d*). Mais écoutons (*e*) *Tertullien* au sujet de tant d'odieuses imputations. » Nous passons pour homicides, pour incestueux, » pour sacriléges, pour la peste publique du Genre humain, pour des scélerats » coupables de tous les crimes, ennemis des Dieux, des Césars, des bon» nes mœurs & de toute la Nature: jusques-là qu'il suffit de passer pour Chré» tien, pour être censé malfaiteur; le nom seul est devenu un crime «. Il est bien vrai qu'il se trouve un Pline, le plus honnête (*f*) homme de son tems, qui mieux instruit du caractére des Chrétiens & de celui de leur Religion, les dépeignit tout autrement à l'Empereur *Trajan*, dans une Lettre assez bien circonstanciée. Outre Pline il se trouva quelques autres Payens assez modérés sur le compte des Chrétiens & de leurs mystéres. Il s'en trouva qui, judicieux examinateurs parlerent des Chrétiens d'une maniere aprochante de la vérité. Mais que le nombre de ces Payens retenus a été petit au prix de ceux qui se sont déchaînés, & de ces emportés qui ont pris plaisir à défigurer le Christianisme aux yeux de tout l'Univers!

§. III.

Les Protestans n'ont pas mieux été traités par les C. R.

Si nous descendons maintenant jusqu'à notre tems on trouvera que les hommes n'ont point dégeneré de ces anciens préjugés, ni de la haine de Religion (*g*). Combien d'imputations fausses ne trouve-t-on pas dans les Auteurs Catholiques prévenus, & dans les aveugles dévots de cette Communion, lorsqu'il s'est agi de représenter ou les dogmes, ou le caractére des Protestans?

N'ont-ils pas dit que nous haïssons les bonnes œuvres? que nous faisons Dieu Auteur du mal? que nous méprisons la Sainte Vierge MARIE, cette bienheureuse mere de J. C. les Anges, les Saints, &c. que nous avons corrompu le texte

(*a*) *Ononychites.*

(*b*) Telle étoit, comme l'avoue M. *Reland*, la fausse idée que les Payens avoient de l'Eucharistie, & qui prouve, ce me semble, que les Chrétiens d'alors s'exprimoient autrement sur ce sujet que les Réformés.

(*c*) Autre fausse idée sur le dernier jugement, que beaucoup de Chrétiens regardoient alors comme prochain.

(*d*) Αἶρε τοὺς Ἀθέους.

(*e*) Voyez les premiers Chap. de son *Apologétique*; & entr'autres p. 14. de l'Ed. d'Amst. 1701.

(*f*) *Pline* le Jeune. voyez sa Lettre à *Trajan*, Lettres de Pline Liv. X. Lett. 97.

(*g*) Je paraphrase un peu cet endroit de la Dissertation, pour ne pas choquer les Catholiques que M. *Reland*, & son premier traducteur M. D.. ce *Des-Marolles ressuscité*, n'ont pas épargné.

texte des livres facrés, & que nous n'avons d'autre régle que les lumieres de notre efprit dans la décifion des myftéres de la Foi ? Quelques-uns de leurs Docteurs n'ont-ils pas fuppofé encore à notre Réformation qu'elle s'eft faite comme un nouveau Chrift, ou plutôt une Idole abominable, objet du culte de ceux qui fe difent Réformés & Proteftans, oppofée totalement à ce Chrift annoncé par les Apôtres & par leurs Difciples à toute l'Eglife ? Nous enfeignons, difent-ils, que Chrift eft abfolument né à la maniere ordinaire, & tel que le refte des hommes ; enfant infirme, fans jufteffe de raifon & de jugement, &c. qui a comme reculé lorfqu'il s'eft agi de remplir les fonctions de fon miniftére, & qui a prononcé en mourant des paroles pleines de défefpoir. Ils ajoutent que notre emportement dans l'erreur eft tel, que nous ne craignons pas d'avancer, malgré le témoignage de l'Ecriture, la grandeur des miracles de Dieu & les merveilles de fes ouvrages, que Dieu ne peut rien faire contre les Loix de la Nature dont il eft le Créateur. Ils nous accufent enfin d'enfeigner que le S. Efprit eft tellement inamiffible, que nonobftant les vices les plus infames & les plus exécrables, il eft impoffible qu'il abandonne nos fidelles ; & que la continence eft tellement au-deffus des forces humaines, qu'aucun homme ne fauroit éteindre le feu de la convoitife fans le fecours du mariage.

Genebrard (a) n'a point fait de difficulté de prédire dans la (b) *Chronologie*, qu'il nous a donnée de fa façon, que *Luther* ameneroit bientôt le Royaume de *Mahomet* & fon regne dans l'Europe ; que les Miniftres de la Secte & fes difciples défertoient à l'envi du *Lutheranifme* au *Mahometifme* : mais il n'eft pas étonnant que cet Auteur, & bien d'autres avec lui, en nous confondant tous enfemble fous le même nom de *Luthériens*, nous ayent accufé de favorifer le *Mahometifme*. Il fuffit que comme les *Mahometans*, nous rejettions les Images ; que nous croyons l'immutabilité des Décrets de Dieu, pour autorifer cette injufte accufation. Ecoutons l'Abbé *Maracci* dans fon *Prodrome* (c) de l'*Alcoran*. » *Mahomet*, » dit-il, & fes Sectateurs ont toujours été ennemis déclarés des faintes Images : » impiété qui a eu premierement pour imitateurs l'Empereur *Leon* l'Ifaurien, » fon fils *Conftantin Copronyme*, & les autres Iconoclaftes de fon fiécle, contre » lefquels le fecond Concile de Nicée fut convoqué ; & dans ces derniers tems » les *Calviniftes* & les *Sacramentaires*, Enfans, & Difciples des *Mahometans*.

Mais quoique cet habile homme nous attaque d'une maniere fi aigre, & qu'il nous appelle injurieufement *Enfans & Difciples des Mahometans*, comme fi nous euffions appris d'eux à rejetter le culte des Images ; ou comme fi c'étoit un crime que de rejetter un abus, parce que le *Mahometifme* le rejette auffi ; cela ne m'empêchera pas de rendre juftice au mérite de ce favant Italien, qui a fi bien

(a) Il eft bon de conferver ici comme un monument d'ignorance & de malice antichrétienne dans ceux qui fuivent aveuglement leurs préjugés la note du précédent traducteur de cette piéce ; & la voici. (Dans la 1. Edition M. *Reland* avoit rapporté d'autres calomnies de ce *Genebrard*, qu'il a retranchées de la 2. comme, par exemple, *que nous étions divifes en CXXVI. Sectes très-pernicieufes, dont les noms inventés à plaifir font mourir de rire ; que Luther avoit eu un grand commerce avec le Diable, & qu'enfin il avoit fini par la corde ; que Calvin lui-même, coupable de non conformité, en avoit été puni de Dieu par un ulcere malin fur l'inftrument de fon crime, & qu'il étoit mort dans le défefpoir &c.* Mr. *Reland* ne devoit pas fupprimer de telles calomnies. Elles fervent à faire voir que Rome eft *menteufe & meurtriere* dès le commencement jufqu'à la fin.) Il y a toute apparence que M. D** a ignoré qui étoit ce *Genebrard*. Il faut donc lui apprendre que *Genebrard* étoit Archevêque d'Aix, contemporain de plufieurs Réformateurs.

(b) Pag. 107. de la Chronologie.

(c) C'eft-à-dire, *Préliminaires*, ou *Prolégomenes* : le paffage en queftion eft à la pag. 70. de la troifiéme partie.

bien servi (*a*) les belles Lettres. Nous sommes des hommes, tous également sujets à l'erreur & aux préjugés. Ils ne nous emportent que trop souvent au de-là des bornes; & sur tout quand nous croyons qu'il s'agit des intérêts de notre Religion.

§. IV.

Que les C. R. ont tort de nous comparer aux Mahometans.

Je dois craindre aussi qu'on ne m'accuse de favoriser le *Mahometisme*: car qui sait si l'examen que je fais de cette Religion, & le tableau que j'en donne au naturel n'autoriseront pas nos adversaires à renouveller ce calomnieux reproche avec plus de confiance que jamais? Seroit-ce-là cependant une raison suffisante pour me détourner de mon dessein? Non; il faut chercher la vérité par tout où l'on peut espérer de la découvrir, & ce sera toujours une entreprise louable que d'arrêter le cours du mensonge. Il faut donc exposer hardiment aux yeux du Public une Religion repandue dans la plus grande partie de l'Asie & de l'Afrique, & qui occupe même des Etats considerables en Europe; il faut dis-je, la montrer, d'un côté sans la flater, sans fard & sans déguisement; & de l'autre sans la noircir, sans l'enveloper, s'il faut ainsi dire, dans les nuages de la médisance & de l'erreur. On la verra ici telle qu'elle est enseignée dans les Mosquées & dans les Ecoles des *Mahometans*; & c'est-là le véritable moyen de l'attaquer ensuite avec succès, & de la détruire tout au moins dans notre esprit, si tant est que nous ne le puissions pas dans l'esprit des Turcs & des autres Infidelles.

Au reste quand même je n'aurois pas entrepris ce travail, mon silence & mon inaction n'auroient pas arrêté le cours de l'injuste accusation qu'on nous fait: & peut-être aussi que ceux qui s'instruiront des dogmes du *Mahometisme* ne manqueront pas d'y trouver de quoi recriminer contre les C. R. En effet les dogmes & les pratiques de leur Eglise, comme les prieres pour les morts, l'intercession des Anges & des Saints, la visite des sépulcres, les Pélerinages à certaines Eglises, la distinction des viandes, les jeûnes reglés, le mérite des œuvres, &c. tous ces dogmes dis-je, & toutes ces pratiques ont beaucoup plus de conformité que notre Reforme avec les dogmes & les pratiques des *Mahometans*. Dira-t-on cependant que tout cela est mauvais parce qu'il est conforme à la Religion de *Mahomet*? D'ailleurs parce que ces *Mahometans* ont parlé suivant la vérité (*b*) des perfections divines & des attributs de Dieu, dira-t-on qu'il faille rejetter ces vérités? Il n'y a pas même du bon sens à le penser.

§. V

Paralléle singulier de Vivaldo *entre les Luthériens & les Mahometans.*

Je ne saurois m'empêcher de mettre ici le paralléle original de *Vivaldo* entre les Luthériens, c'est-à-dire, tous les Protestans, & les Sectateurs de *Mahomet*; paralléle dont on peut dire que toutes les faussetés y sont sensibles. » Premie» rement

(*a*) Sur tout par son Ouvrage sur l'*Alcoran*, Ouvrage généralement estimé, quoiqu'il ne soit pas sans défauts.

(*b*) Ils ont même parlé de Dieu avec toute la dignité possible, & il ne faut qu'ouvrir la *Biblioth. Orient.* d'Herbelot pour en être convaincu.

» rement, dit-il (*a*) *Mahomet* s'eſt vanté de poſſeder ſeul le vrai Evangile, » c'eſt-à-dire, ce qu'il faut retenir préciſement du V. & du N. Teſtament, en » rejettant tout le reſte; de même l'impie Luther a oſé dire, qu'avant lui l'Al- » lemagne n'avoit point eu d'Evangile. En ſecond lieu le *Mahometiſme* eſt par- » tagé en LXX. Sectes; & l'on n'en compte pas moins des Evangeliques: en » troiſiéme lieu *Mahomet* a ordonné qu'on ne jugeât des matieres de Religion » que par ſes écrits, & de même les Hérétiques donnent les leurs pour régle » de foi. En quatriéme lieu le faux Prophéte a racourci le carême de dix » jours, & l'a renſermé dans une ſeule (*b*) Lune, qui par ſucceſſion de tems » peut ſe trouver tour-à-tour dans chaque ſaiſon de l'année; mais Luther ne » s'eſt pas contenté de changer ainſi le carême: il l'a même aboli avec tous » les jeûnes. En cinquiéme lieu *Mahomet* a ſubſtitué le vendredi au diman- » che; mais les Luthériens ont ſupprimé tout le reſpect qui eſt dû aux jours de » fêtes. En ſixiéme lieu *Mahomet* a détruit les Images; & les Luthériens com- » me lui les ont prophanées & renverſées. En ſeptiéme lieu *Mahomet* ſe moc- » que du culte de tous les Saints, & les Sectateurs de Luther en ſont tout au- » tant. En huitiéme lieu *Mahomet* a rejetté le Baptême, & Calvin ne l'a pas » cru néceſſaire. En 9. lieu les *Mahometans* ne circonciſent que ceux qui ont » atteint l'âge de raiſon; & (*c*) *Adrien Namſtod* ne fut baptiſé qu'en ſa dix-ſep- » tiéme, ou dix-huitiéme année. En dixiéme lieu, *Mahomet* a permis le di- » vorce, & de même *Oecolampade*, après avoir abandonné ſa premiere femme, » en prit une autre. Onziémement les *Mahometans* prennent autant de femmes » qu'ils en veulent, ou du moins qu'ils en peuvent entretenir; & *Bucer* & » *Olendorp* ont approuvé auſſi cet uſage. En douziéme lieu les *Mahometans* » nient l'imputation des bonnes œuvres à tout autre qu'à celui qui les fait; & » les Luthériens ſoutiennent que nos bonnes œuvres ſont des péchés. Enfin *Ma-* » *homet* a rejetté le franc arbitre, & les (*d*) Luthériens l'ont auſſi proſcrit.

§. VI.

Paralléle du même Vivaldo entre les Mahometans & les Catholiques Romains.

Je ſuis perſuadé que ce bon Pere s'eſt non-ſeulement félicité d'un ſi heureux paralléle; mais qu'il s'eſt même imaginé qu'il n'y auroit ni replique, ni recrimination de notre part. Diſons mieux, il s'eſt, comme on dit, enferré lui-même; il a inventé le ſecret de l'art, en faiſant lui-même enſuite le paralléle de la Doctrine de ſon Egliſe avec celle des *Mahometans*. Or ſuivant ce paralléle nous ſommes également les uns & les autres Diſciples de *Mahomet*. Pour en être mieux convaincu, & auſſi afin de n'être point accuſé d'en impoſer, j'allegerai ici les propres termes de cet Auteur: & cela eſt d'autant plus néceſſaire que ſon livre ne ſe trouve que difficilement. Convenons de bonne foi que la perte n'eſt pas fort grande. » Il dit donc qu'il y a pluſieurs choſes en quoi les *Ma-* » *hometans* ſe rapprochent des Chrétiens Catholiques. Premierement ils adorent » le

(*a*) Il ſe trouve dans les Notes de *Vivaldo* ſur un Livre de Dom *Pedro de la Cevalleria*, intitulé, *le zêle de Christ contre les Juifs & les Sarraſins.*

(*b*) C'eſt le mois de *Ramadan.*

(*c*) C'étoit un Anabaptiſte du XVI. Siécle.

(*d*) Il ſe trompe c'eſt *Luther*, qui proſcrivit le franc arbitre; mais ſes *Diſciples* l'ont réhabilité. Il eſt de même faux que les *Mahometans* le nient: mais ils ſe contrediſent. Voy. d'*Herbelot Biblioth. Orient.* article *Ham* & ailleurs.

» le vrai Dieu & par conséquent ils ne font point Idolâtres. Quoi qu'ils nient » que J. C. foit le Fils de Dieu, ils le regardent pourtant comme un très-» grand Prophéte après lequel il n'y en a eu aucun parmi les Juifs. Ils » confessent que J. C. a été conçu par l'opération de l'esprit de Dieu, & qu'il » est né d'une Vierge, fans opération humaine; qu'il a reçu de Dieu la puis-» fance de faire des miracles, de guérir les hommes de leurs maladies & de » leurs infirmités, de chasser les Démons, de ressusciter les morts, & de faire en » général tout ce qui est rapporté de lui par nos Evangelistes. De plus ils » croyent que ce même Jesus, qu'ils appellent *Neich*, a penetré & penetre ac-» tuellement dans tous les secrets des cœurs; qu'il connoit à fond tout ce qu'il » est possible de connoître; & c'est ainsi qu'il est instruit dans toute la sagesse » de *Moïse*, & dans toute la Morale; qu'il connoit tout ce que font les hom-» mes de plus caché dans leurs maisons, & tout ce qu'ils renferment dans leurs » trésors. Ils croyent que J. C. a méprisé les richesses, secoué le joug des » convoitises charnelles, furmonté toute forte de plaisirs comme autant de pie-» ges du péché. Les *Mahometans* ont aussi appris de leur Maître, que la Sainte » Vierge Marie fut saluée par l'Ange *Gabriël* en ces termes; ô MARIE, » *c'est vous que Dieu a choisie, ornée & couronnée de grace! C'est vous que le Sei-» gneur a choisie entre toutes les femmes, & préférablement à toutes les meres des en-» fans des hommes! C'est vous qu'il a placée entre les hommes & les Anges dans son » délicieux Paradis!* Ils soutiennent aussi qu'il n'y a aucun homme qui n'ait été » tenté de Satan excepté JESUS & MARIE fa Mere: témoignage précieux » & véritablement admirable de la Conception Immaculée de la très-pure & » très-heureuse Vierge! Outre cela ils chantent les Pseaumes de David, de » même que nous les chantons dans nos Eglises, & lorsqu'ils visitent le sépul-» cre de leur Prophéte, ils ne se croyent point dûement purifiés, si en même » tems ils ne rendent un femblable hommage à celui de la très-fainte Mere » de Dieu. Enfin si quelque Juif a envie de se faire de leur Religion, on » l'oblige avant toutes choses à croire en J. C. & on lui fait cette demande: » *Croyez-vous que J. C. est né d'une Vierge par le souffle*, ou *l'esprit de Dieu & » qu'il est le dernier Prophéte qui ait paru parmi les Hébreux*? S'il repond oui, on » l'initie au *Mahometisme*.

§. VII.

D'où vient que l'on connoit si peu la Religion Mahometane.

(a) On a tant d'exemples de l'ignorance volontaire ou involontaire, où l'on est des Religions différentes de la notre, & il est si bien prouvé par l'Histoire ancienne & moderne, même par l'Histoire facrée, que la plupart des Religions n'ont pas été connues par leurs ennemis, ou qu'ils les ont chargées malicieusement de calomnies, qu'après cela on ne doit plus être furpris que la Religion *Mahometane* ait fubi le même fort. Une chose y a contribué fur tout: c'est la connoissance qu'il falloit avoir de l'Arabe, pour bien juger de cette Religion, & pour pénetrer dans fes mysteres. Or les Grecs, & presque tous ceux qui ont écrit parmi nous fur ce fujet ont ignoré cette langue: & d'ailleurs il faut faire attention au caractere des *Mahometans*, qui se communiquent fort peu aux étrangers en matiere de Religion, &

(a) Je paraphrase ici le texte.

& ne se soucient guere (*a*) de dispute & de controverses. Si donc il y a jamais eu une Religion mal expliquée par ses ennemis, exposée au mépris du monde, jugée indigne de réfutation, c'est certainement la Religion de *Mahomet*. Quand on a voulu difamer un dogme, ou le noter de libertinage & d'impieté, on l'a aussitôt qualifié de *Dogme Mahometan*, tel même que les Turcs feroient scrupule de le reconnoître. Ne diroit-on pas après cela, que cette Religion n'est qu'impureté, un véritable bourbier? mais que cela ne nous surprenne point, après le beau parallèle où l'on a si bien comparé le Diable avec *Mahomet:* parallèle qu'on trouve dans le discours de je ne sai quel Auteur (*b*) contre le *Mahometisme*. (*c*) Telle est la force des préjugés: mais à qui le doit-on souvent? à la paresse & aux mauvaises études. Si l'on voit qu'un jeune homme, qui se destine à la Théologie témoigne une forte envie de connoître à fond la Doctrine de *Mahomet*, on l'envoye s'instruire dans la (*d*) *Somme des Controverses de Hoornebeck*, où il en est tellement quellement parlé; ou à la *Confusion de la Secte Mahometane* de *Jean-André Maure*; ou aux *Institutions Théologiques* de *Forbesius*, ou à l'ouvrage d'*Ommius* intitulé le *Turcisme mis en évidence;* ou enfin à l'*Alcoran* de la traduction de *Robert de Retz*, ou à d'autres, qui en écrivant sur cette matiere sont (*e*) tombés dans des erreurs capitales, pour ne rien dire de pis: mais on ne l'avertit point ce jeune homme, qu'il ne sauroit se dispenser d'apprendre l'Arabe, & d'entendre *Mahomet* dans sa propre Langue, s'il veut être en état de connoître sa Doctrine, & de la refuter ensuite; que de plus il doit lire les Auteurs Arabes, & même s'exercer dans cette lecture, qu'il faut enfin qu'il s'accoutume à voir de ses propres yeux, & non pas des yeux d'autrui.

On défend sa paresse & son ignorance en disant que le *Mahometisme* ne vaut pas la peine d'être examiné, que c'est perdre absolument son tems, & se tourmenter sans fruit que de vouloir examiner les impertinences de l'*Alcoran*, & les songes creux d'un malheureux fanatique. L'*Alcoran de Mahomet*, dit gravement le R. P. *Dom Martin Alphonse Vivaldo*, Auteur du livre qui a pour titre (*f*) le *Chandelier d'or de la S. Eglise de Dieu; savoir, Jesus-Christ*, dans les mêmes notes, que nous avons deja citées, sur l'Ouvrage de Dom *Pedro de la Chevallerie*, *ne doit nullement être lû; c'est un livre méprisable en toute maniere, & qu'il faut jetter au feu, & c'est ainsi que je suis d'avis qu'on traite tous les exemplaires qu'on pourra trouver de cette production bestiale; pour l'effacer entierement de la mémoire des hommes.*

Mais disons hardiment que les *Mahometans* ne sont pas aussi extravagans que nous nous l'imaginons. Outre que le bon sens est de tout pays & de tout climat; je ne saurois me persuader qu'une Religion qui a fait des progrès si étonnans en Asie, en Afrique, & même en Europe, soit aussi dépouillée d'idées capables de surprendre les hommes, ni aussi absurde que le suppose généralement la plus grande partie des Chrétiens. (Je dis même qu'elle s'est rendue recommandable par des apparences de vérité) quoique j'avoue néanmoins qu'elle est très-mauvaise

(*a*) Voy. cependant *Bayle* article de *Mahomet* touchant les Auteurs qui ont été les apologistes du *Mahometisme*.

(*b*) M. *Reland* ne nomme point cet Auteur; mais il indique la pag. 358. de son Livre, où se trouve ce curieux parallèle: & c'est *Bibliander* Reformateur de Zurich, qui publia ces discours à la suite de l'*Alcoran*. Cette petite remarque est dûe à M. D**.

(*c*) J'ajoute ces lignes afin que la transition soit plus libre.

(*d*) Hoornbeek *summa controversiarum* J. A. Mauri *confusio Sectæ Mahometanæ*. Forbesii à Corse *Instructiones Theologicæ*.

(*e*) On doit appliquer ceci aux controverses des Protestans & des Catholiques.

(*f*) *Candelabrum aureum Ecclesiæ Sanctæ Dei J. C.* &c.

ſe qu'elle doit être en horreur aux véritables Chrétiens, & enfin qu'elle eſt la peſte du Chriſtianiſme. Je le répete donc encore, elle eſt déteſtable; rien n'eſt plus vrai: mais que faut il donc en conclure? qu'il ne faut point s'embaraſſer de la connoître? Plaiſante conſéquence! comme s'il ne falloit pas faire des efforts pour découvrir les ruſes & les artifices du Démon, afin de s'en garantir. Tout au contraire, il me ſemble qu'on doit travailler avec un extrême ſoin à connoître cette Religion, que les Chrétiens n'ont jamais conçue autrement que comme une Religion ſenſuelle; par-là même très-dangereuſe. Au reſte pour ſe convaincre que le *Mahometiſme* eſt moins ridicule & moins oppoſé au bon ſens qu'on ne le croit vulgairement parmi les Chrétiens, on n'a qu'à lire ce qui ſuit de l'Abbé *Maracci*.

» Croyez-moi, (dit-il dans la Préface de ſes *Prolégomènes* ſur l'*Alcoran*) (a) la » choſe n'eſt pas comme on la croiroit bien : il y a plus de venin, dans cette » Secte, que ne ſe l'imaginent ceux qui ne la connoiſſent qu'imparfaitement » & ſur le rapport de quelques ignorans. Car autrement, que voudroit dire » cette multitude d'hommes de toutes les Nations, non-ſeulement d'entre les » Gentils qui reſtent encore, mais même d'entre les Juifs, les Chrétiens, & » les Religieux même de nos monaſteres, qui ſe jettent tous les jours dans le » *Mahometiſme*. C'eſt le libertinage, dit-on, qui les y attire. Cela peut être » à l'égard de quelques-uns; mais je crois auſſi qu'il y a quelque autre motif, » qui s'en mêle & qui les trompe par les apparences du bon & du vrai. Car » enfin il faut ſe ſouvenir que cette Secte, méchante & ſuperſtitieuſe tant qu'il » vous plaira, a pourtant conſervé tout ce qu'on trouve de plus plauſible & » de plus probable dans la Religion Chrétienne, avec tout ce qui nous paroît » de plus conforme à la Loi & à la lumiere de la Nature. Elle a proſcrit de » ſa

(a) Je rapporte ici le texte Latin de l'Abbé *Maracci*, & je conſerve l'élegant morceau da traduction de M. D**, afin qu'on juge de ſon exactitude & de ſa fidélité. » Crede mihi lector, res non ita ſe ha- » bet, ut ſupponitur. Majus latet in hac ſecta venenum, quam putent hi qui de ea nihil, niſi quod ab » ignariſſimis audierunt, cognovere. Alioquin cur tam ingens mortalium turba, non ſolùm Ethnicorum » qui adhuc ſuperſunt, ſed Judæorum, Chriſtianorum, & ipſorum qui in religioſis clauſtris degunt, ad » Mahumetiſmum dilabitur? Vivendi licentia, inquies, illos allicit. Ita puto : ſed aliquid aliud eſt quod » illos ſub boni verique ſpecie decipit. Habet nimirum hæc ſuperſtitio quicquid plauſibile ac probabile » in Chriſtiana religione reperitur, & quæ naturæ legi ac lumini conſentanea videntur. Myſteria illa fi- » dei noſtræ, quæ primo aſpectu incredibilia & impoſſibilia apparent, & præcipuè quæ nimis ardua hu- » manæ naturæ cenſentur, penitus excludit. Hinc moderni idolorum cultores facilius ac promtius Sara- » cenicam quam Evangelicam legem amplectuntur, & in poſterum amplectentur, niſi à miſſionariis noſ- » tris, bis quæ ego in meo opere pono argumentis, præveniantur ac præmuniantur. *In præfatione ad Al- » corani refutationem idem mentem ſuam exponit uberius pag. 9.* Ego ſemper in ea opinione fui (expe- » rientiâ id mihi & ratione ſuadente) quod ſi Alcoranus & Evangelium gentibus illis proponantur, ſem- » per Alcoranum potius & Mahumeticam ſuperſtitionem quam Evangelium & Chriſtianam religionem am- » plexuræ ſint, niſi antea & de Evangelii veritate & de Alcorani mendaciis ac fraudibus probè inſtruan- » tur. Prima quippe facie ea quæ hic habet naturæ præſertim corruptæ dictamini magis conformia appa- » rent quam quæ illud proponit : nempe unum eſſe Deum, omnipotentem, omniſcientem, rerum omnium » conditorem ac moderatorem, cui nihil commune ſit cum rebus creatis : pias ac frequentes ad illum pre- » ces fundendas : eleemoſynas in pauperes erogandas : peregrinationes ſacras obeundas : jejuniis corpus » afflictandum : juſtitiam ſervandam : modeſtiam, beneficentiam, pietatem, aliaſque virtutes excolendas : » nemini injuriam faciendam : à furtis, adulteriis, cædibus, aliiſque criminibus abſtinendum : res munda- » nas utpote fluxas, ſpernendas : bonis operibus incumbendum. Præterea reddendam eſſe rationem Deo » ab omnibus operum ſuorum : bonis paratam eſſe in cœlo æternam felicitatem in iis rebus quas humana » natura vehementius ſolet appetere : malis perpetuum in Gehenna ſupplicium & alis hujuſmodi quæ re- » verâ paſſim in Alcorano leguntur. Si verò audiat Ethnicus proponi ſibi à miniſtro Evangelico Deum » unum & trinum, Deum hominem factum, Deum pauperem, crucifixum, mortuum ac ſepultum, myſ- » terium euchariſtiæ, neceſſitatem ſacramenti pœnitentiæ, monogamiam, conjugii nexum indiſſolubilem, » vitam perpetuæ cruci conjunctam, beneficentiam erga inimicos, felicitatem ſummam ſitam in bonis quæ » nec oculus vidit nec auris audivit, nec in cor hominis adſcenderunt, & alia hujuſmodi, vel humani in- » tellectus captum excedentia, vel naturali conditioni & imbecillitati difficillima, ſi non impoſſibilia, & hæc » cum Alcoranica doctrina comparaverit, ſtatim ab his refugiet, & ad illa obviis ulnis accurret.

» sa créance tous ces mystéres de l'Evangile, qui nous semblent d'abord incroyables & inaccessibles ; (*a*) *comme elle a aussi retranché de sa Morale tous ces préceptes gênans & difficiles à l'humanité, que nous y trouvons ; & par-là, comme vous voyez, elle a levé les deux grands obstacles, que trouve en nous communément la vraye Religion, l'un de l'esprit & l'autre de la chair* ; ce qui fait, que les (*b*) Payens d'aujourd'hui, qui se sentent assez disposés à renoncer à leur Idolatrie, embrassent plus promptement & plus facilement la loi *Mahometane*, que la Loi Evangelique ; ce qui arrivera toujours de même à moins que les Missionnaires, qu'on destine à leur conversion, (*c*) *ne soient prémunis, de bonne heure, de certains avis salutaires qu'on peut leur donner* . . . . .

L'Abbé s'explique encore plus clairement dans la Préface qu'il a mise à la tête de sa *Réfutation de l'Alcoran* : » Et par raison & par expérience, dit-il, j'ai » toujours cru que l'*Alcoran* & l'Evangile étant proposés aux infidelles, ils » choisiront toujours le premier plutôt que le second ; à moins qu'auparavant » on ne leur démontre la vérité & la divinité de l'un, aussi-bien que la fourberie & les mensonges de l'autre. Car si on ne s'arrête qu'à la Doctrine, » il ne faut pas douter que le Livre de *Mahomet*, envisagé de prime abord ne » presente à l'esprit des idées assez conformes à la raison, surtout à une raison » corrompue & ennemie des mystéres ; savoir, par exemple, qu'il n'y a qu'un » seul Dieu tout sage & tout puissant, Créateur & modérateur de toutes choses & qui n'a rien de commun avec les Créatures ; qu'il faut le prier avec » assiduité & avec ferveur ; qu'il faut être libéral envers les pauvres ; entreprendre de saints Pélerinages ; mortifier sa chair par le jeûne, garder la justice, la » modération, la bonté, la piété, & toutes les autres vertus (*d*) *civiles & domestiques* ; qu'il ne faut nuire à personne, mais s'abstenir avec soin du vol, » du meurtre, de l'adultére, & de tout autre crime quelconque ; qu'il faut mépriser les choses de ce monde comme incertaines & passageres, & s'attacher » principalement aux bonnes œuvres (*e*), *dont le fruit ne périt jamais* ; qu'enfin » nous devons tous un jour rendre compte à Dieu de notre conduite, les bons, » trouver dans le ciel une félicité éternelle, dans la jouïssance des biens que la » Nature souhaite avec le plus d'ardeur, & les méchans, dans la Gehenne, un » supplice qui n'aura jamais de fin. Toutes ces Doctrines & autres semblables » sont répandues dans l'*Alcoran*, (*f*) *& plus plausibles en apparence, que certaines Doctrines Evangéliques*. Car si d'autre côté un Payen vient à entendre » la bouche d'un de nos Missionnaires, que le seul vrai Dieu, qu'on lui annonce est un & trois ; qu'un Dieu s'est fait homme ; qu'il a été pauvre, » qu'il a souffert, qu'il a été crucifié, qu'il est mort, & qu'il a été enséveli ; » (*g*) qu'il se fait un grand miracle dans le mystere de l'Eucharistie ; que le » Sacrement de la Pénitence est absolument nécessaire ; que la Monogamie » (l'uni-

(*a*) Additions de M. D** par où il fait dire à l'Abbé *Maracci* une chose fausse, qui est l'imputation faite à *Mahomet* d'avoir retranché les préceptes moraux.

(*b*) Voy. *Bayle* article de *Mahomet* note (DD) cette question pourquoi les *Mahometans* acquiérent plus de proselites que les Chrétiens.

(*c*) L'Original ne dit point cela ; il y a mot à mot, à moins que nos Missionnaires ne préviennent ce mal par le moyen des argumens que je rapporte dans mon ouvrage pour leur servir de défense ou de préservatif.

(*d*) Addition de M. D.

(*e*) Autre addition.

(*f*) Autre addition.

(*g*) Il y a simplement dans l'original le *Mystere de l'Eucharistie*.

» (*a*) (l'unité du mariage) est indispensable, & le (*b*) nœud du sacré lien indissoluble ; que la vie doit être une croix perpétuelle ; qu'il faut être bienfaisant envers ses ennemis mêmes, & placer la souveraine félicité en des choses que l'œil n'a point vûes, que l'oreille n'a point ouïes & qui ne sont jamais montées dans le cœur de l'homme ; & autres semblables maximes, qui passent la portée de l'entendement humain, ou qui sont très-difficiles, si elles ne sont pas impossibles à notre état & à notre imbecillité naturelle : qu'un Payen, dis-je, vienne à entendre toutes ces belles choses, & à les comparer ensuite à la Doctrine de l'*Alcoran*, & vous verrez de quel côté il se rangera.

§. VIII.

Réfutation de ce qu'on dit communément, qu'il n'est pas nécessaire d'étudier la Religion Mahometane.

Mais, dit-on, nous n'avons pas beaucoup de commerce avec les *Mahometans* ; ils refusent de disputer de Religion avec nous : mais enfin s'il faut absolument disputer contr'eux, nous avons le secours de plusieurs Livres Latins pour les combattre. Pourquoi donc perdre son tems à étudier l'Arabe, & quelle en est l'utilité ?

Répondons d'abord à ceux qui ne croyent pas que l'étude de la Religion *Mahometane* soit nécessaire, sous prétexte, disent-ils, que nous n'avons pas beaucoup de commerce avec les *Mahometans*. J'avoue (*c*) que nous n'en sommes pas si voisins que les C. R. & d'autres Sectes Chrétiennes, & j'ajoute que je ne voudrois pas qu'on s'appliquât à refuter *Mahomet*, préferablement aux adversaires qui sont au milieu de nous, ou avec lesquels nous avons des liaisons continuelles. Si l'on interprétoit ainsi ma pensée, on se tromperoit fort & l'on me feroit injure : mais bien loin de pouvoir dire que nous n'avons aucun commerce avec les *Mahometans*, nous avons des relations très-importantes avec eux à Constantinople, sur les frontieres de la Hongrie soumise au *Mahometisme*, dans l'Empire Turc, aux côtes d'Afrique, dans la Syrie, dans la Perse, dans les Indes Orientales ; où nos Colonies & les villes que nous fréquentons pour notre commerce renferment un nombre infini de *Musulmans*. Au reste quelles mauvaises conséquences ne tirerat-on pas de cette prétendue inutilité d'étudier des opinions fausses? par-là on déclare la guerre aux études & l'on ruine les Sciences. Quiconque voudra s'attacher à approfondir les choses abstruses & éloignées de la connoissance du vulgaire, telles que sont les Langues & les mœurs des anciens peuples ou des Nations modernes éloignées de notre pays trouvera aussitôt des censeurs qui le condamneront lui & son travail, en lui objectant que ce travail est inutile, & cela s'appelle ce me semble accuser les gens d'extravagance. Mais des discours de cette nature ne sauroient venir de gens sages, qui montrent par leur vie & par leurs actions qu'ils ont appris à donner une juste valeur aux choses, & à distinguer les plus importantes de celles qui le sont moins ; qui s'attachent ensuite aux unes & aux autres d'une maniere proportionnée à leur valeur. (*d*) Quoiqu'il en soit je n'insisterai

(*a*) Il falloit dire n'avoir qu'une femme.

(*b*) Pourquoi ne pas dire naturellement que le Mariage est indissoluble, au lieu de ce tour qui sent le phebus ?

(*c*) Il y a apparence que l'Auteur se fait faire cette objection par des Protestans.

(*d*) Je supprime ici l'onction qui est répandue dans l'original.

rai pas davantage là-dessus, & il suffit de dire que si les censeurs de nos études vouloient eux-mêmes ne s'attacher qu'au nécessaire on verroit bientôt changer la face du Christianisme, & au lieu qu'il est défiguré par les dissensions & les fausses subtilités, &c. à quoi contribue le peu de soin qu'on a de distinguer les choses essentielles de celles qui ne le sont point, il reprendroit certainement sa premiere dignité. Mais nos censeurs ne se trouvent pas dans cette disposition, (a) ils aiment bien mieux blamer le travail d'autrui. Demandons leur à plus juste titre quelle est l'utilité de leurs conversations frivoles & des *riens* à quoi ils passent leur vie. Demandons leur encore s'ils croyent, que le soin de l'Etat, la tranquillité de la vie, celle de la societé civile, les mouvemens qu'on se donne pour obtenir quelque emploi dans l'Eglise ou à l'Académie soient les seules choses nécessaires: principalement ces dernieres qu'on pourroit bien mettre au rang des inutiles à en juger uniquement par les vûes qui les font souvent rechercher. Si cela paroît trop fort, disons du moins qu'on n'en fait pas un usage légitime, quand on n'y cherche qu'un vain nom & le desir de paroître. C'est ainsi que nous n'avons que trop de gens qui ne se bornent qu'à ce nécessaire. A de telles gens il est bien permis de ne point s'embarasser de *Mahometisme*, & de répeter sans cesse qu'on peut bien se sauver sans cela. Je finis sur cet article en les priant pour l'amour d'eux-mêmes de se conformer à leur principe, de n'employer leur tems qu'aux choses nécessaires à leur salut, & de négliger également les inutiles & celles qui sont opposées à ce salut.

Pour moi, bien loin de croire l'examen & la connoissance du *Mahometisme* des choses inutiles, je crois au contraire que cela doit servir à exciter dans nos cœurs la reconnoissance envers Dieu à la vue des erreurs qui enveloppent cette Religion professée par des gens qui possedent d'excellentes vertus morales, & si peu communes parmi les Chrétiens. Nous devons, dis-je, remercier Dieu de sa grace; car qu'y a-t-il en nous qui nous rende préférables à tant de milliers de gens qui ne valent pas moins que nous?

§. IX.

S'il est bien vrai qu'il ne soit pas permis aux Mahometans de disputer de Religion.

Mais, dit-on encore, les *Mahometans* ne veulent pas disputer de Religion. J'avoue qu'ils n'ont aucun penchant à la dispute & qu'ils se tiennent inviolablement attachés à l'*Alcoran*, sans répondre autre chose à un Chrétien, qui les attaque, sinon qu'ils croyent & pratiquent constamment ce que Dieu a commandé dans l'*Alcoran* qu'ils regardent comme le Livre de Dieu même. Or comme ils sont extrêmement persuadés de ce principe, il est inutile de disputer avec eux sur la validité de tel ou tel dogme, de tel ou tel rit, parce que pour le justifier ils renvoyent à l'*Alcoran*. Il ne faut donc les attaquer que sur l'autorité de l'*Alcoran*, & ensuite leur montrer par des passages de l'*Alcoran* même, que ce livre n'est pas un livre divin (b), ce qui est probable, par exemple, par des passages évidemment injurieux à la souveraine vertu de Dieu. Tel est celui (c) où *Mahomet* ose dire que Dieu, dans une révélation, lui accorda le privilege de satisfai-

(a) J'ai pris la liberté d'abréger ici le texte, & je me suis contenté de conserver simplement le sens de l'original.
(b) J'ai ajouté cette liaison.
(c) Voy Chap. 33. de l'*Alcoran*.

faire ses passions & de prendre les femmes d'autrui; (*a*) en quoi l'on peut dire qu'il portoit l'impudence & le blasphéme jusqu'à faire la Divinité complice de ses crimes & de ses passions. On trouve assez d'autres choses de cette nature dans cet *Alcoran*. Ensuite on pourroit leur montrer que la Doctrine de l'*Alcoran* est contraire à celle de l'Evangile, que *Mahomet* reconnoît pourtant pour très-véritable, & prouver par la Tradition, que les (*b*) exemplaires de l'Evangile n'ont jamais été corrompus. On pourroit leur montrer aussi l'absurdité de leur argument *des choses abrogeantes & des choses abrogées* qu'il y a dans l'*Alcoran*, & leur faire sentir qu'avec un tel raisonnement on pourroit sauver toutes les absurdités & toutes les contradictions des Livres les plus ridicules.

Mais qu'il en est peu entre ceux qui vont en Levant qui seulement sachent médiocrement l'Arabe! bien loin d'être en état de tirer des livres *Mahometans* ce qu'on y trouve de douteux, de faux & d'absurde, pour servir ensuite d'objections contre le *Mahometisme*. S'il étoit bien vrai que les *Mahometans* fussent ennemis des disputes de Religion, je demanderois comment il peut être possible qu'en Perse, aux Indes, & ailleurs les Missionnaires du Pape en convertissent un si grand nombre à la foi de l'Eglise Romaine; & cependant le fait est connu & incontestable. Car sans parler ici de *Raimond Lulle*, dont les Actes publiés par *Sollerus* nous assurent qu'il avoit souvent disputé avec eux en Afrique & ailleurs, voici un témoignage récent & non suspect, puisqu'il est d'un très-habile homme, qui nous a donné la meilleure version que nous ayons encore vûe du Livre de *Mahomet*. C'est à l'Abbé *Maracci* que nous devons ce témoignage & voici comment il parle dans la Préface de sa traduction. » (*c*) C'est » une chose, dit-il, que je sais de science certaine, aussi bien que tous ceux » qui connoissent un peu les *Mahometans*, qu'il est très permis aux Chrétiens de » disputer avec eux & de vive voix & par écrit, lors même qu'on se trouve » sur leurs terres, pourvu d'un côté, que ce ne soit pas d'une maniere publi» que, quoi qu'en quelques endroits on le souffre; & que de l'autre, on le » fasse avec modération, sans mépriser ou injurier l'Auteur, ou le Livre de » l'*Alcoran*; & qu'enfin ce ne soit qu'avec des personnes discretes, avec qui » on ait quelque liaison d'amitié ou de familiarité. (*d*) *En ce cas-là rien n'em-* » *pêche que modestement, & comme pour s'instruire plus à fond de ce qu'on ne sait* » *pas, on ne leur demande raison de certains articles de leur créance, sur-tout par* » *rapport à quelques passages de nos SS. Ecritures, qu'ils appliquent ou qu'ils expli-* » *quent*

(*a*) Voy. les Notes de M. *Sale* sur le Ch. 33. de l'Alcoran.

(*b*) Voy. *Bayle* article de *Mahomet*, où il cite un passage de *Pocock* à ce sujet, lequel se trouve p. 186. du *specimen*.

(*c*) Je mets ici le texte Latin: la version est de M. D**. » Certum apud me, & apud eos qui rem » bene norunt, omnino est, & linguâ & calamo fas esse cum Mahumetanis etiam in ipsorum regionibus, » à Christianis disputari; dummodo id publicè non fiat (quamvis & hoc alicubi permittatur) & citra » omnem in Mahumetum & Alcoranum injuriam aut convitium; & cum iis quibuscum amicitiam ac fami» liaritatem contraxeris. His poteris modestè & veluti discendi cupidus multa circa eorum legem ac sectam, » præsertim è sacris litteris perperam ab ipsis usurpata, proponere, rationem exquirere, quæ in contrarium » faciant sine contentione objicere, si quid ipsi contra religionem nostram proferant prudenter refellere, imò » & religionis ipsius mysteria exponere, eorumque veritatem demonstrare. Faciunt hoc quotidie & impunè » missionarii nostri & sæpe non sine fructu. *Quid? quod non sermonibus tantum, sed scriptis editis, Mahom-* » *medani & nostri de religione controversias disceptent. Scripserat aliquis librum continentem dogmata Christiana* » *hoc titulo*, Speculum verum ostendens. Libri titulum & doctrinam admiratus (*sunt ipsa Guadagnoli verba*) » nobilis quidam Persa *Ahmed filius Zin Alabedin*..... plura objecit speculo, & quasi illud expoliturus » suarum objectionum congeriem *Politorem speculi* nominavit, in quo universa Catholicæ fidei documenta » evertere conatur, præcipuè divinæ Trinitatis & Divinitatis Christi mysteria, eorum loco substituens Ma» hometi mendacia.

(*d*) Cela n'est pas traduit avec toute la précision possible.

» *quent de travers ; qu'ensuite on ne leur fasse quelques difficultés sur leurs idées, & » qu'on ne resolve leurs objections les plus ordinaires* ; après quoi, on pourra passer à » l'exposition de nos mystéres & à la démonstration de la vérité Evangelique ; » & c'est-là ce que font tous les jours nos Missionnaires impunément & quel- » quefois même fort heureusement.

Il y a plus ; c'est que les Chrétiens ont disputé avec les *Mahometans* non-seulement de vive voix, mais par écrit même sur des points de Religion. » Un » certain Auteur avoit composé un Livre en faveur du Christianisme, sous le » titre de *Speculum verum ostendens*, c'est-à-dire, *le miroir qui montre la vérité*. Un » Persan nommé (*a*) *Ahmed* en ayant admiré le titre & la matiere prit la plume » pour le refuter, & donna au recueil d'objections qu'il faisoit contre cet ouvrage » le titre de *politor speculi*, c'est-à-dire, à la lettre *le polisseur du miroir*, comme s'il » eut voulu *repolir* le Catholicisme. Le Persan faisoit les derniers efforts » dans ce livre, pour renverser tous les fondemens de la foi Chrétienne, surtout » les mystéres de la S^te. Trinité & de la Divinité de J. C. & établir sur leur ruine » les mensonges de *Mahomet* «. Ce sont-là les propres paroles de *Guadagnoli*, qui a écrit contre le livre du Persan une apologie imprimée à Rome.

Pour bien entendre ce qu'on dit ordinairement des *Mahometans*, qu'il ne leur est pas permis de disputer de Religion, il faut distinguer trois choses, les *tems*, les *lieux* & la *maniere* même de disputer.

1. Au premier égard, il est très-vrai que la liberté de disputer a été plus grande en un tems qu'en un autre. Aujourd'hui, par exemple, il n'est plus permis dans l'Empire Ottoman, d'attaquer publiquement la Religion *Mahometane*, mais il n'en étoit pas de même autrefois, & pour se convaincre de la vérité de ce que je dis, on n'a qu'à lire l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, composée par l'Abbé *Renaudot*, Ouvrage dans lequel cet Abbé nous donne des preuves de son érudition en littérature Orientale. Voici comme il parle à la page 377. de ce Livre : » Autrefois, dit-il, il étoit permis aux Chrétiens Orientaux de disputer » publiquement en faveur de leur Religion, de vive voix & par écrit. Cela » paroît par ce que nous en avons en Mss. de ces disputes. Telles sont entr'au- » tres, celle d'*Abraham de Tiihane* avec *Abdelrahman*, celle de deux Religieux » avec un Juif nommé *Amram*, celle d'*Elie*, Metropolitain de Nisibe, dans le » Diarbekir, avec le Vizir *Abulkacem*, fils de *Huccin* Megrobite, celle d'*Isa*, » fils de *Zaraa*, avec *Abulhacer* Balchite, une autre d *Abucora*, ou *Abucaras* ; & » qui est proprement une dispute apologetique en forme de conférence pour la » défense de la Religion Chrétienne, en présence du Kalife *Almamon*, une au- » tre conférence touchant la Trinité & l'Incarnation tenue au Caire, l'an de » l'Egire 639. qui répond à l'an de Christ 1270. de la façon d'un certain *Eb-* » *nassal*, une autre encore d'un Moine avec le Vizir d'un Prince d'Afrique, » écrite par *Ebn-Altaib* Nestorien, une autre qu'eut avec le Moine *Chouc* » *Eljechua*, un Æchmalotarque ou chef de la captivité parmi les Juifs, laquel- » le se tint dans la ville de *Meru*, ou *Maruwe*, capitale du *Chorazam*, & en- » fin un Dialogue entre un Neophyte & son Maître, touchant la fausseté de » la Prophétie de *Mahomet*, avec la refutation de son *Alcoran* : sans parler en- » core d'une infinité de petits écrits sur le même sujet, dont on pourroit faire » une liste plus considérable. « Tout cela montre évidemment que les dispu-

tes

(*a*) Fils de *Zin Alabedin*. J'ai un peu raccommodé cet endroit sur l'original & supprimé le jargon de M. D**.

tes de Religion n'ont pas toujours été défendues en Turquie, & qu'il pourroit arriver qu'on rendit un jour à cette occasion la même liberté qu'on y avoit auparavant.

2. Outre cela je voudrois aussi qu'on distinguât les *Lieux*. On ne traite pas également par-tout les Chrétiens avec la même sévérité. Par exemple, il y a plus de liberté dans la Perse que dans la Turquie en ce qui concerne la Religion, & même généralement en toute autre chose. Personne aussi n'ignore que nos Marchands ont en divers endroits des Indes Orientales un très-grand commerce avec les *Mahometans*, & que l'on n'y a rien à craindre d'eux, parce qu'ils n'y sont point en état de nuire : d'où il résulte qu'on y peut disputer de Religion sans crainte & avec succès.

3. Enfin je voudrois qu'on fit plus d'attention à la maniere de disputer. Qu'entendons-nous après tout, par disputer de Religion? Supposons qu'il soit défendu en certains pays d'expliquer au peuple le V. & le N. Testament, & de leur en recommander la lecture ; de l'autoriser de vive voix & par écrit ; de fournir aux *Mahometans* les livres de nos Théologiens, d'appeller *Mahomet* un faux Prophéte, & de déclarer à haute voix, que J. C. est infiniment préférable ; supposons, dis-je tout cela, n'y a-t-il point d'autre moyen de frayer le chemin à l'Evangile & de préparer les *Mahometans* à la connoissance de la vérité de la Religion Chétienne? Doit-on ignorer que s'il y a une Religion qui se puisse démontrer par la lumiere naturelle, & qui ait avec elle un parfait rapport ; c'est certainement le Christianisme, Religion juste & raisonnable (*a*) à tous égards. Voyons en peu de mots ce qui pourroit se dire en cet occasion.

N'est-il pas permis de parler de Dieu & de soi-même dans les pays *Mahometans*? Faisons d'abord attention à notre existence, que nous avons un corps & une ame, & que ne nous étant point faits nous mêmes, nous devons tirer notre origine d'une cause supérieure, qui est Dieu. Cela nous engage ensuite à considérer la Nature de cet Etre suprême. Nous découvrons que Dieu doit être infiniment parfait ; qu'à juger de l'homme par la raison qu'il lui a donnée, il doit l'avoir formé pour une fin très-digne de lui, c'est-à-dire, pour le servir : & c'est-là aussi ce qu'avouent les *Mahometans* eux-mêmes dans l'Alcoran Ch. LI. v. 56. Examinons-nous ensuite, & voyons si notre entendement est en état de concevoir la vérité, & de discerner les choses utiles de celles qui ne le sont pas, les bonnes choses des nuisibles, les nécessaires des indifférentes ; si notre volonté est inclinée à aimer Dieu, à lui obéir & à lui rendre ce qui lui est dû ; si de même elle l'est pour rendre aux hommes ce qu'on leur doit. Après nous être bien examinés sur ces articles, nous trouverons que nous ne sommes pas tels que nous devrions être à cet égard, & qu'au contraire nous sommes bien différens de ce que nous devrions être en qualité d'ouvrage de la main de Dieu. Nous reconnoîtrons par ce moyen notre misere, en ce que tels que nous sommes nous ne saurions lui être agréables, ni nous unir à lui par la pratique du bien.

Jusques-là les *Mahometans* ne sauroient refuser de nous écouter, puisqu'ils paroissent si convaincus de la misere de l'homme & de son inclination au péché,

(*a*) On a beaucoup écrit en Angleterre pour prouver cela. Mais ces mystéres obscures & sublimes du Christianisme, que deviennent-ils entre les mains de ces Auteurs? Voilà ce qu'objectent les Orthodoxes de toutes les Communions Chrétiennes. J'appelle ici & ailleurs *Orthodoxes* ceux qui suivent rigidement la *Doctrine courante* de leur Communion.

ché, qu'ils ne font pas difficulté de dire, que *celui qui vit long-tems découvre en soi-même certaines choses, qu'il ne voudroit pas même souhaiter à ses plus grands ennemis.* Il doit donc être permis à chacun de rechercher quelle peut être la source du mal, & quel est le moyen qu'il a plû à Dieu d'employer pour se reconcilier l'homme. Pourroit-on se fâcher contre un homme occupé à cette recherche, puisqu'elle le conduit à l'origine de son salut? Non sans doute. D'abord la lumiere naturelle toute seule nous apprend, que Dieu a pû trouver le moyen de nous reconcilier à lui : & ce moyen il a pû le reveler. Il s'agit de savoir où se trouve cette revelation. Ces livres que nous appellons le V. & le N. T. ont tous les (*a*) caractéres de Divinité, que pourroit souhaiter un *Mahometan*, ou tel autre que ce puisse être. Si cela ne leur plaît pas, qu'ils disent eux-mêmes quels sont les caractéres qu'ils demandent pour croire un livre divin, & nous serons voir que tous ces caractéres se trouvent évidemment dans les SS. Ecritures. (*b*) Les vérités sublimes auxquelles les lumieres de la raison n'auroient jamais pû atteindre seules, telles que sont, par exemple, l'origine du mal qu'il faut dériver du péché d'Adam, la voye du salut ouverte aux hommes par l'une des trois personnes, qui, comme médiatrice, a satisfait à la justice de Dieu : ces vérités, dis-je, qui toutes surnaturelles qu'elles sont, n'ont rien de contraire à la raison, se trouvent revelées dans nos SS. Ecritures, sans parler ici des Prophéties & des autres marques de Divinité qu'on y voit.... Qu'on propose donc ces choses, & plusieurs autres semblables, dans une conversation libre & familiere, & l'on verra que ce ne sera pas sans fruit. L'*Alcoran* tombera devant nos SS. Livres, & son autorité se fondra, s'il faut ainsi dire, comme la cire au soleil. Si l'on se trouve dans des circonstances à n'oser parler si ouvertement, on peut leur céder plus ou moins & se gouverner selon les régles de la prudence. Quoiqu'il en soit, je me flatte qu'en ménageant adroitement les circonstances on reveillera l'attention de ces infidelles; sur-tout si l'on insiste sur certaines vérités.

Mais il m'est permis de le dire, la difficulté de disputer avec eux & l'éloignement qu'ils ont pour la dispute, ne sont pas les véritables obstacles de leur conversion. D'abord la vérité est que les Chrétiens Orientaux sont fort grossiers & si peu instruits dans la Religion, qu'à peine savent-ils les premiers principes de la foi Chrétienne : aussi ne sont-ils pas en état de la défendre cette foi, ni de refuter par conséquent les Sectateurs de *Mahomet*. Après cela les Chrétiens d'Europe qui voyagent ou s'établissent en Orient, n'y sont conduits que par des motifs ((*c*) de curiosité) ou d'intérêt. Ils s'embarrassent fort peu de sauver des ames, & l'avantage de convertir un *Mahometan* leur paroît trop peu de chose. Ajoutez à cela qu'ils sont denués des secours nécessaires à une entreprise si importante, tels que sont la connoissance des Langues, celle de la Philosophie, & même celle de la vraye Théologie. (Mais que ne feroit pas (*d*) sur toutes choses l'espoir d'une récompense ?) Si Messieurs les Etats Généraux

(*a*) Toute cette maniere de raisonner est, à ce qu'il me semble, encore trop foible pour convaincre tout autre que des Chrétiens. Ce n'est pas par ses propres préjugés que l'on forcera des infidelles.

(*b*) Mais ces vérités, qui nous paroissent à nous qui sommes nés Chrétiens des caractéres de Divinité, paroitront peut-être aux infidelles des marques de supposition. On ne peut donc les alléguer aux infidelles qu'après leur avoir persuadé plusieurs vérités beaucoup plus simples.

(*c*) Ceci est ajouté.

(*d*) Ce qui est renfermé entre des parentheses n'est pas de l'original. Au reste cette espéce de commerce de proselytes produiroit un autre bien : il rendroit les Marchands plus religieux & plus éclairés qu'ils ne le sont généralement la Science suivroit le gain ; ——— *Virtus post nummos.*

raux en avoient établi une de mille florins pour chaque *Mahometan* converti, je ne doute presque pas que plusieurs de leurs Citoyens ne se destinassent aussi-tôt à cette bonne œuvre, & que la conversion des Infidelles ne devint une des branches du commerce de ceux qui vont trafiquer aux Indes. Mais tant s'en faut qu'aujourd'hui nos Chrétiens s'appliquent à cette bonne œuvre, qu'au contraire ils semblent avoir juré d'éloigner les Turcs & les autres *Musulmans* de notre foi par leur mauvaise vie & par leurs mœurs dereglées. Des fourberies indignes d'un Chrétien, une vie dissolue, un débordement général, des societés honteuses, des liaisons indignes de gens d'honneur, des mensonges bas & sordides, enfin des pratiques artificieuses & obliques; voilà pour la gloire du nom Chrétien ce qui a donné lieu chez les Turcs à un proverbe très-commun, qui doit nous couvrir d'opprobre, à moins que nous n'en effacions la honte par une vie mieux reglée. Si à Constantinople ou ailleurs un Turc raconte ou affirme quelque chose de surprenant & d'incroyable; supposé qu'on ne paroisse pas lui ajouter foi, rien n'est plus ordinaire que de le voir se récrier avec dépit, (*a*) *me prenez-vous pour un Chrétien*? c'est-à-dire, me croyez-vous l'ame assez basse, pour mentir de gayeté de cœur, ou par interêt? En vérité nous sommes forcés de rougir de ces reproches, & d'avouer en même-tems (*b*) que nous les méritons bien.

Que le Lecteur me permette ici une petite digression. Quand je considere le peu de conformité qu'il y a entre la vie des Chrétiens & leur Religion, entre leur conduite, & cette lumiere Evangelique, dont chacun fait gloire; lumiere que Dieu nous a communiquée comme à l'exclusion de tant de Peuples, en qui, suivant nous les vertus & les bonnes œuvres ne méritent pas même ce nom; je ne saurois m'empêcher de déplorer cet aveuglement général, cette corruption presque universelle, qui nous empêche de faire attention à la seule chose qui le mérite le mieux (je veux dire, notre destinée après cette vie, selon le bon ou le mauvais usage que nous aurons fait de la Religion) & sans quoi tout ce qui nous occupe ici bas ne nous servira pas d'un fêtu. Si nous sommes bien persuadés qu'il faut servir Dieu, il faut donc le servir comme on le doit, & conformer sa vie & ses mœurs, à la volonté de l'Etre suprême, à moins que nous ne voulions être l'opprobre de J. C. à qui nous avons fait le serment de fidelité, comme un soldat le fait à son Capitaine. Si au contraire nous aimons mieux servir le monde, abjurons tout d'un coup le nom & la profession de Chrétien, pour nous conformer au siécle, & ne nous embarassons plus de l'opposition qui se trouve entre ces deux maîtres.

§. X.

Réfutation de ce qu'on dit communement, que nous avons assez de Livres, tant en Latin qu'en Langues Modernes, pour connoître avec certitude par leur moyen la Religion Mahometane.

A l'égard de ce qu'on assure avec tant de confiance, que nous avons assez de

(*a*) Quelqu'un a dit subtilement, qu'il semble que nous voulions réellement prouver aux Turcs par notre conduite que notre Religion subsiste par elle-même, & qu'elle n'a pas besoin de notre pieté ni de nos mœurs pour cela.

(*b*) J'ai pris la liberté de donner quelque part à l'occasion du p.... or.... un assez long détail de la méchanceté des Chrétiens; mais pour l'amour des orthodoxes & des ames foibles je me garderai bien de citer l'ouvrage.

de livres en Latin, &c. qui refutent les principes du *Mahometisme*, je prouverai évidemment que la plupart de ces prétendus *réfutateurs* ont moins combattu la Religion *Mahometane*, que l'ombre ou le phantôme de cette Religion. Par exemple, entre ces Auteurs l'un s'efforce de prouver contre les *Musulmans*, que Dieu n'est pas un corps mais un esprit; l'autre, que les Démons ne sont pas les amis de Dieu, mais ses ennemis; un autre encore, que les purifications du corps ne contribuent en rien à la pureté de l'ame; & autres choses semblables. Quand ils ont disputé à perte de vue sur tous ces articles, ils s'imaginent d'avoir refuté avec beaucoup de force les *Mahometans* & leurs dogmes. Cependant ni *Mahomet*, ni ses Disciples n'ont jamais avancé aucun de ces dogmes: & c'est ainsi que ces Auteurs tombent dans le Sophisme qu'on appelle (*a*) *ignorance de la question*, & qu'au lieu de ruiner de véritables erreurs ils combattent (*b*) les fictions de leur cerveau.

§. XI.

Que la connoissance de l'Arabe est plus utile qu'on ne pense.

On nous dit enfin que l'utilité (des Langues Orientales, & particulierement) de l'Arabe n'est pas assez considerable, pour y employer son tems & sa peine; à moins cependant qu'on n'ait resolu d'aller vivre parmi les Arabes, ou en d'autres pays *Mahometans*. On avoue qu'en ce cas-là il est nécessaire de savoir ces Langues, parce que pour avoir mal prononcé des mots Arabes on a été quelquefois en danger de mort: mais ce qu'on dit-là n'est qu'un subterfuge ordinaire aux ignorans. Est-ce à de telles gens à juger de l'utilité de l'Arabe? & doit-il leur être permis de prononcer avec assurance, & comme en dernier ressort, que la connoissance de ces Langues est inutile aux Théologiens? Cela s'appelle, si (*c*) je ne me trompe flater la paresse des jeunes gens.

Mais combien de grands hommes n'avons-nous pas qui prouvent par leurs découvertes l'utilité des Langues Orientales? Par exemple, un *Pokock*, un *Bochart*, un *Erpenius*, un *Golius*, un *Castellus*, un *Hottinger* & quantité d'autres. C'est pourtant aux lumieres de ces savans que l'on doit l'explication de quantité de passages & de mots difficiles, inintelligibles même aux Docteurs Juifs, & qui ne se trouvent qu'une seule fois dans l'Ecriture; entre autres dans le livre de *Job*, dans les Prophétes & ailleurs. Nous consulterons, disent-ils, les Dictionaires; on n'en manque pas. Mais je repliquerai que ces Dictionaires différent souvent les uns des autres, & selon les divers partis dans lesquels ils ont été composés; que par cette raison, l'on y favorise les opinions reçues dans la Secte qui les

(*a*) *Ignorantia elenchi*, c'est-à-dire, prouver ce qu'il ne faut pas prouver; ou disputer sur ce qui n'est pas mis en question.

(*b*) Je supprime ici beaucoup d'érudition déplacée où l'on trouve l'extravagance de Caligula, qui reduisit les grands préparatifs qu'il avoit fait pour conquerir l'Angleterre, à ordonner à ses soldats d'amasser des coquilles sur les bords de l'Océan, & d'en remplir leurs casques & leurs poches; celle des Athéniens qui prirent autrefois les armes contre des fourmis qui gardoient un trésor; celle des anciens Germains qui se lancerent, avec leurs épées nues, dans la mer pour la combattre; celle des *Psylles* qui voulurent se battre contre le vent de midi. De même je supprime toute la fin de l'article, qui n'est proprement que du verbiage qui n'apprend rien au *Lecteur*, non plus que la pitoyable addition que M. D ** y avoit faite sur la campagne de 1712.

(*c*) Je supprime encore ici une page du Latin de M. *Reland*, parce qu'elle ne contient que des traits propres à une harangue d'Academie.

les a vu naître ; enfin qu'après les avoir conſerés entre eux on ſe trouve très-ſouvent plus incertain qu'auparavant. Ainſi des conſultations de cette nature ne ſuffiſent pas, parce que nous ſommes hors d'état de faire un choix libre en jugeant par nos propres lumieres. Si l'on conſulte les Dictionaires des Juifs ſur quelque mot difficile, le premier que l'on ouvrira apprendra que le terme en queſtion eſt exprimé dans le *Targum* de telle, ou de telle maniere ; que la ſignification de telle & telle racine a de l'*affinité* avec telle autre, & n'en différe que par la tranſpoſition d'une lettre &c. Pour les Chrétiens ils ont beaucoup plus de ſecours que les Juifs ſur l'Ecriture Sainte, comme par exemple, celui des anciennes verſions Grecques; une connoiſſance étendue des langues, ou plutôt des Dialectes Orientales, comme le Samaritain, le Syriaque & l'Arabe. Ils peuvent ſe ſervir très-utilement de ces connoiſſances ; & s'ils ne trouvent pas un certain mot dans l'Hebreu, ils peuvent l'aller chercher dans ces Langues, ou plutôt dans ces Dialectes, qui reſſemblent à l'Hébreu : tout de même que ſi au bout de quatre ou cinq ſiécles il n'étoit reſté qu'un livre Flamand, & que cette Langue ne ſe trouvât plus que dans ce livre, vraiſemblablement il faudroit avoir recours aux Langues de nos voiſins Allemans & autres pour l'expliquer.

Mais on objecte qu'il arrive aſſez ſouvent que les mêmes mots ont une ſignification différente chez deux Peuples tout-à-fait voiſins, & que par conſéquent il n'eſt pas fort certain qu'un mot Arabe ſignifie la même choſe en Hébreu. J'avoue que cela n'eſt pas certain, mais au moins cela eſt probable ; d'autant plus que pour un ſeul mot qui aura changé de ſens en paſſant d'un pays à un autre, j'en produirai cent, qui auront conſervé leur ancienne ſignification. Dira-t-on que cela eſt encore incertain ; mais quelle certitude ſaudra-t-il donc? Car c'eſt-là tout ce que l'on peut ſouhaiter quand on ne ſauroit atteindre à la certitude Mathématique.

Enfin l'on ajoute que toutes les remarques de Grammaire ou de Critique, au ſujet de la conformité de certains mots Hebreux avec leurs Dialectes, par où l'on prétend parvenir à éclaircir l'Ecriture, ſe trouvent toutes redigées dans les ouvrages des ſavans où nous pouvons les conſulter ſans beaucoup de peine. A cela je répons que par nos études & par nos recherches nous pouvons faire de nouvelles découvertes ; car tout n'eſt pas épuiſé, tout n'a pas été éclairci. Et d'ailleurs, je le répete, ne vaut-il pas mieux voir les choſes de ſes propres yeux, que des yeux d'autrui ? Ne vaut-il pas mieux uſer de ſon propre jugement que d'avoir une foi aveugle ? mais il eſt vrai qu'aujourd'hui l'on ne s'en rapporte que trop facilement au travail des autres : & voilà comment on pourra tomber inſenſiblement dans cette foi implicite, dont on accuſe les C. R. Je ne ſuis que trop convaincu que ſi nos propoſans n'avoient point d'examen à ſubir ſur la Langue Hébraïque, il ſeroit à craindre, (*a*) qu'on ne la négligeât entierement tout-à-fait. A quoi bon même l'apprendre ? nous dit-on, ſi ce n'eſt pour cet examen ? Les verſions de la Bible ſont exactes & approuvées par les ſavans, & d'autres ſavans les ont faites. C'eſt ainſi que nous retomberons peu-à-peu dans cette barbarie, dont nous avons ſi heureuſement ſécoué le joug, il y a quelques ſiécles. Je

(*a*) Souvent même on pourroit dire en cette occaſion, *examinator eſt examinandus*. Par exemple, l'examinateur choiſit un Pſeaume bien clair & le moins Poëtique du *Pſeautier*. Il le donne à expliquer au Propoſant : mais l'un & l'autre en ont faic auparavant la conſtruction à tête repoſée dans leur cabinet par le moyen de *Bytneri Lyra Davidis*.

Je n'en dirai pas davantage au ſujet d'une Langue qui eſt proprement la *Langue Sainte* des *Mahometans*.

§. XII.

Que l'étude des Belles-Lettres & des Langues étrangeres eſt inſéparable de la Religion.

Voici ce qu'il faut remarquer encore au ſujet de la Religion *Mahometane*: c'eſt que cette Religion, quoique bâtie ſur des fondemens très-foibles, ſe ſoutient toujours, & paroit même inébranlable. D'où lui eſt venue cette force? De la ſource que j'ai indiquée: de la décadence des Belles-Lettres, des Langues, & de l'Hiſtoire; de celle des antiquités & des monumens des ſiécles en Orient. Voilà certainement les cauſes auxquelles on doit attribuer la force du *Mahometiſme*, & qui empêchent que la vérité ne perce. Je ſuis perſuadé que la lecture des bons Auteurs anciens & modernes, l'étude de la Philoſophie, la culture des Sciences & celle du raiſonnement, la lecture de l'Hiſtoire, &c. reveilleroient la réflexion dans l'eſprit des *Mahometans*, & que leur Religion ne ſoutiendroit jamais l'examen contre de tels ſecours. Je ne crois pas même qu'elle fut en état de ſe ſoutenir devant la Philoſophie Stoïciene: & qui doute après cela qu'on ne vint à bout de deſabuſer les Peuples de ces fables *Mahometanes*? Nous ſavons par expérience que le mépris des études tant ſacrées que prophanes; en un mot, que l'ignorance quelle qu'elle ſoit ne manquent jamais de mener l'eſprit à la ſervitude; qu'alors l'ame s'apéſantit de plus en plus ſous le joug de l'autorité humaine, & que la corruption des mœurs eſt une ſuite infaillible de la négligence des Sciences & de la litterature? A peine eut-on commencé de tirer les anciens Auteurs Grecs, Latins & Hébreux de la pouſſiere, à lire avec ſoin l'Hiſtoire des ſiécles précedens: à peine eut-on porté la vue, (*a*) avec le ſecours de ces commencemens de lumieres, ſur les premiers âges du Chriſtianiſme, qu'on apperçut auſſitôt combien le Chriſtianiſme avoit dégeneré parmi nous. La vérité ſe fit jour & confondit la ſuperſtition & l'erreur. La providence répandit particulierement ſa clarté ſur nous, & affermit dans nos Provinces cette vérité (*b*) embraſſée par nos Peres, & ſcélée de leur ſang, parce qu'il étoit impoſſible de la défendre autrement contre nos perſécuteurs. C'eſt par cette voye que nous ſommes enfin parvenus à jouir d'une heureuſe tranquillité; mais ſi nous avons le malheur de négliger ces études auxquelles nous devons notre retour à la lumiere, qui ne voit que cette négligence frayera le chemin à la ruine de la Religion? le paſſé doit nous inſtruire & nous faire craindre pour l'avenir: c'eſt Dieu lui-même qui nous a rendu les études néceſſaires, quelque peu eſſentielles qu'elles paroiſſent à un grand nombre de Chrétiens. Citons ici un ſeul exemple tiré de l'utilité de la Chronologie; c'eſt à ſes recherches que nous devons la certitude du tems de la venue du Meſſie & l'accompliſſement des anciens Oracles à ſon égard, d'où il reſulte que ces études ſont néceſſaires pour certifier la vérité, & la divinité de l'Ecriture Sainte. Il en eſt de même de la connoiſſance des medailles, dont les

(*a*) M. *Reland* fixe ici l'Epoque du retabliſſement des Etudes au 14. ſiécle & au tems de *Petrarque*. Cependant le véritable rétabliſſement des lettres n'a commencé qu'au 15. ſiécle.

(*b*) C'eſt un Proteſtant Hollandois qui parle.

les Savans (*a*) ont très-bien reconnu l'utilité, puiſqu'il eſt comme démontré que cette Science éclaircit en pluſieurs endroits l'Hiſtoire du V. & du N. T. Je paſſe quelques autres connoiſſances qui mériteroient l'attention d'un jeune homme qui ſe conſacre à la Théologie, mais que l'on regarde aſſez généralement comme inutiles, ou comme indifférentes. En voilà aſſez ſur cette matiere.

§. XIII.

Quel eſt le but qu'on s'eſt propoſé dans l'Ouvrage qui traite (b) de la Religion Mahometane.

Avant que de finir je dois dire deux mots ſur mon compte. D'abord je prie le lecteur d'agréer l'Ouvrage que je lui préſente concernant la Religion *Mahometane*. Il eſt diviſé en deux livres : dans le premier les *Mahometans* parlent eux-mêmes, & je parle dans le ſecond. Mon deſſein n'a été ni de pallier, ni de farder une Religion que je déteſte ; ainſi je ſuis bien éloigné de me déclarer ſon apologiſte. Qui me regarderoit comme tel me feroit injure ; mais j'ai dû prendre le parti de cette Religion, quand il s'eſt agi de la juſtifier de pluſieurs fauſſes accuſations, ſans quoi j'aurois manqué à ce qui ſe doit à la vérité. Que ſi malgré cela il ſe trouve quelqu'un qui préfere des fauſſetés établies de longue main, pour avoir toujours le plaiſir de traiter les *Mahometans* avec toutes ſortes d'outrages, bien ou mal fondés n'importe ; je ne m'y oppoſerai pas. L'expérience m'apprend tous les jours que le monde veut être trompé, & qu'il aime d'être gouverné par des préjugés.

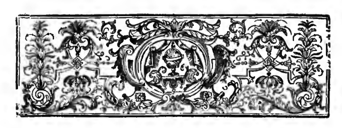
Mais quoiqu'il en ſoit, entre pluſieurs ſiſtêmes de Théologie *Mahometane* que j'ai eu occaſion de lire & d'examiner, compoſés par des Arabes très-ſavans & célébres parmi les *Mahometans*, celui que je donne ici m'a paru plus court & plus méthodique qu'aucun autre : & c'eſt ce qui m'a engagé à le publier en Latin. S'il m'eſt échappé quelque choſe de contraire à l'orthodoxie, ou qui puiſſe cauſer du ſcandale à des ames foibles ; ou ſi je me ſuis trompé quelquefois, je demande encore en grace qu'on n'interprête point mal ma penſée.

Enfin je dois avertir qu'en appellant MAHOMET, SALICH, DULKEHHEL, &c. Prophétes, je parle ſelon le ſentiment des *Mahometans*. De même lorſque je dis que *Mahomet* n'a point confondu les deux Maries dans ſon *Alcoran*, je veux dire, Marie Sœur de Moïſe, & Marie Mere de JESUS : car pour la penſée même de *Mahomet*, nous ne pouvons l'apprendre que par ſes Ecrits, & il ne paroît nullement qu'il ait confondu ces deux perſonnes dans ſon *Alcoran* : du moins je ne crois pas qu'on le puiſſe prouver à aucun *Mahometan*, qui au contraire le niera conſtamment. Cependant je ſouhaiterois qu'il fut poſſible de le prouver, parce que cela ſeul ſuffiroit pour décréditer l'*Alcoran*, comme une invention purement humaine. Je ſais qu'un Chrétien n'a aucun doute là-deſſus : mais il n'en eſt pas ainſi des *Mahometans*, qui ne ſe rendent que plus obſtinés & plus courageux lorſqu'ils s'apperçoivent qu'il nous eſt impoſſible de parer ſur un article que nous regardons comme extrêmement important.

DIS-

(*a*) Voyez la Diſſertation de M. *Vaillant* le pere ſur l'année de la naiſſance de J. C. découverte par les médailles, dans l'*Hiſtoire de l'Academie Royale des Inſcript. & Bell. Lett.* Tom. II. pag. 532. Ed. de *Paris* (Tom. IV. p. 181. Ed. d'*Amſt.* 1719) cette remarque eſt de M. D**.

(*b*) Publié par M. *Reland* la premiere fois en 1705, & la ſeconde en 1717.



[a] DISSERTATION SUR L'ALCORAN.

QUI dit *Alcoran* chez les *Mahometans*, dit l'équivalent de ce qu'est la *Bible* chez les Chrétiens. Ces deux mots signifient également (*b*) le *livre par excellence*. L'*Alcoran* a reçu aussi le nom d'*Alforcan*, ce qui veut dire distinction, parce qu'il distingue le vrai du faux, & ce qui est juste de ce qui ne l'est pas ; ou plutôt dans le même sens que les Juifs employent le mot de *Perek* ou *Pirka*, pour désigner une portion de l'Ecriture. Il porte encore le nom de *Kitab*, c'est-à-dire, le livre, & d'*Al-Moshaf*, le Volume ou le Code par excellence : & ce nom fut donné à l'*Alcoran* par (*c*) *Abu-Becre*, qui, dit-on, rassembla les feuillets dispersés de l'*Alcoran*, & les réunit en un seul volume. Enfin on l'appelle aussi *Al-Dhikr*, & *Tanzil*. *Al-Dhikr* veut dire *remontrance* ou exhortation ; (*d*) *Tanzil*, une chose descendue du Ciel : à cause de quoi les *Musulmans* écrivent ce qui suit en lettres d'or sur la couverture de leurs *Alcorans* ; » qu'il n'y ait que des personnes » pures qui se donnent la hardiesse de toucher ce livre. Cet *Alcoran* est un » présent descendu du Ciel & envoyé de la part du Roi des siécles «. Que ces noms donnés à l'*Alcoran* soient des épithetes absolument semblables aux nôtres quand nous parlons de la Bible, c'est de quoi personne ne doute ; & vraisemblablement les *Mahometans* pourroient donner un pareil détail touchant nos livres sacrés, & copier nos idées & nos réflexions générales, comme nous copions ici les leurs. J'oubliois presque les surnoms de *noble parole* (*Kelam Scherif*) & de *livre précieux* (*Ketab-Asiz*) qu'employent ordinairement les *Musulmans* en parlant de leur *Alcoran*. C'est d'*Herbelot* qui dit cela, & qui ajoute » que » quand

(*a*) Le fond de cette Dissertation est presque toujours tiré du *Discours préliminaire* de M. *Sale* sur l'*Alcoran* & de la *Bibliotheque Orientale* de M. d'*Herbelot*.

(*b*) *Alcoran* signifie proprement *lecture*. La premiere syllabe est un article. Selon la même signification les Juifs appellent la *Bible Micra*, *de cara lire*. Le mot Arabe *Coran* vient aussi du mot Hébreu. D'autres prétendent parmi les Docteurs Arabes que le mot de *Coran* vient du verbe *Caraa*, qui veut dire assembler, ainsi *Coran* signifieroit *collection*, parce que l'*Alcoran* a été donné par chapitres & par versets ; contre l'opinion de ceux qui prétendent qu'il a été forgé tout d'un coup. Le P. *Maracci* est un de ceux qui le croyent, & l'on peut voir ses raisons dans la premiere partie de son *Prodrome*, où il traite de l'*Alcoran*.

(*c*) Premier Kalife après *Mahomet*.

(*d*) D'*Herbelot* dans sa *Biblioth. Orient.* article de l'*Alcoran*.

» quand les Auteurs *Musulmans* citent quelque passage de ce livre, c'est en écri-
» vant seulement en gros caractére ou en lettre rouge, *Dieu dit*.

L'*Alcoran* est divisé en cent quatorze Chapitres, qui ne sont nullement d'égale grandeur, comme on peut le voir à l'ouverture du livre. C'est-là cette division selon laquelle chaque partie se trouve appellée *Surate* dans plusieurs Auteurs qui ont écrit en François de la Religion des *Mahometans*. *Surate* est donc un mot Arabe *francisé*, qui revient pour nous au mot de *Chapitre* : mais il faudroit dire *Sura*, dont le pluriel est *Sowar*. Ce mot signifie proprement *ordre*, ou *suite*, ou *rangée* de quoi que ce soit. Veut-on quelque chose de plus sur cette matiere? la *Sura* des Arabes, revient au *Seder* des Juifs, qui en comptent 53. dans la division du *Pentateuque*. Chaque Chapitre de l'*Alcoran* a son titre particulier, qui est pris quelquefois, ou d'un certain sujet qu'on y traite, ou d'une personne dont on y parle; mais (*a*) d'ordinaire le titre est pris du premier mot qui a paru digne de remarque à ceux qui en ont assemblé les versets; bien que le mot qui donne le nom au chapitre soit assez souvent fort éloigné du commencement, & que même quelquefois il se trouve presqu'à la fin. Cela paroît ridicule : mais, (*b*) nous dit le Traducteur Anglois, il se peut que le verset ou le passage dans lequel ce mot se rencontre, ait été écrit ou revelé avant d'autres qui l'ont dû précéder ensuite. Cependant le mot est resté possesseur du titre, après que le Chapitre a été mis dans cet ordre qu'il a aujourd'hui : & il est à remarquer encore qu'à cause de cette désunion des versets certains chapitres ont plusieurs différens titres, ce qui vient sans doute de la différence des manuscrits & des copies.

Entre ces Chapitres de l'*Alcoran*, les uns ont été revelés à la Mecque & les autres à Medine, & cela est marqué dans les titres de ces Chapitres, de même que l'on y marque aussi les noms des deux villes, lorsqu'une partie du Chapitre a été revelée à la Mecque & l'autre à Medine. Remarquons encore que chaque verset est regardé comme un signe, ou plutôt comme un petit réservoir de graces & de merveilles divines; à cause de cela les Arabes appellent ces versets d'un nom qui revient en (*c*) Hébreu, comme en François, à celui de *signe*. De plus chaque verset a ordinairement son nom propre, comme le Chapitre auquel il appartient.

Il y a sept (*d*) Editions principales de l'*Alcoran*, qui sont citées avec distinction par les Commentateurs de ce livre. Deux de ces éditions ont été faites à Medine, la troisiéme à la Mecque, la quatriéme à *Cufa*, la cinquiéme à *Bosra*, la sixiéme en Syrie; la septiéme est appellée communément l'édition vulgaire, ou la Vulgate. La premiere de ces éditions contient six mille versets, la seconde & la cinquiéme six mille deux cens quatorze, la troisiéme 6219, la quatriéme 6236, la sixiéme 6226, & la derniere 6225. Cependant elles contiennent toutes également le même nombre de mots 77639. ou 99464, & le même nombre de lettres 323015. ou 33013. C'est à la superstition *Mahometane* que l'on doit une supputation que les Juifs n'ont pas moins scrupuleusement observée à l'égard des versets, lignes, lettres &c. du vieux Testament; en quoi des Chrétiens

(*a*) Cette remarque est fort nécessaire, parce qu'elle peut servir à désabuser les *bonnes gens*, qui s'imaginent que c'est par pure extravagance que *Mahomet* a nommé les Chapitres de son *Alcoran*, le *chapitre de la vache*, *du chameau*, *de la figue*, &c.

(*b*) *Sale* Sect. 3. du *Discours préliminaire*, &c.

(*c*) *Ayat* en Arabe, *Ototh* en Hébreu.

(*d*) Ou plutôt sept copies manuscrites.

tiens aussi superstitieux, ou du moins aussi vetilleux, les ont imité en (*a*) faisant le calcul des paroles, &c. du N. T. La superstition des *Musulmans* est allée jusqu'à suputer combien de fois une même lettre est employée dans l'*Alcoran* : & voilà comment l'excès de respect tourne en bagatelle, comme l'excès de zéle tourne en cruauté.

C'est-là ce qui regarde la division de l'*Alcoran* par chapitres & versets : mais il y en a une autre en soixante égales portions, chacune subdivisée encore en quatre ; autre imitation des Juifs, sur laquelle il est, ce me semble, inutile de s'arrêter. Chacune de ces (*b*) soixante sections ou portions fait une espéce d'office qu'on récite en différentes occasions, & il y a dans les Mosquées des gens gagés pour les dire ou pour les lire. Cependant d'autres nous disent (*c*) que cet *Alcoran* est plus ordinairement divisé en trente portions, dont ensuite chacune est partagée de même en quatre : ce qui se fait ainsi pour l'usage de ceux qui doivent lire l'*Alcoran* dans les grandes Mosquées & dans les Chapelles voisines de ces Mosquées où sont enterrés les Princes & les grands Seigneurs. On appelle ces lecteurs *Mocris*. Il y en a trente dans chaque Chapelle ; chacun y lit sa section, & de cette maniere l'*Alcoran* est lû une fois par jour dans chacune. Ces pieuses lectures ont pour but, à ce qu'on nous dit aussi, de soulager les ames de ceux qui sont enterrés dans les Chapelles : mais je n'en dirai pas davantage ici au sujet de ces priéres des *Musulmans* pour leurs morts : & je remarquerai seulement deux choses ; l'une que le même usage s'observe à Medine sur le tombeau de *Mohomet*, où les *Mocris* prient pour lui comme pour les autres fidelles ; l'autre que la fonction de ces *Mocris* est aussi d'enseigner la maniere de lire l'*Alcoran*.

On sait que chaque chapitre de l'*Alcoran* porte à la tête, (excepté pourtant le Chap. 9.) ces paroles, *au nom de Dieu très-miséricordieux*. Cette formule connue chez les *Musulmans* sous le nom de *Bismillah* est comme la livrée de leur Religion. Elle est constamment au commencement de leurs écrits publics & particuliers, & vaut cette formule des Juifs, *au nom de Dieu* &c. & celles des Chrétiens, *au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit*. Elle vaut enfin la Croix, & le JESUS, MARIA, par où beaucoup de Catholiques ne manquent jamais de commencer leurs actes publics & même leurs lettres de commerce, sur-tout en Espagne & en Italie. Il y a tel Chrétien qui dira que je rapporte bien soigneusement des minuties : mais il faut considérer aussi que dans toutes les Religions les minuties deviennent souvent des usages essentiels. L'Auteur que (*d*) je cite croit que *Mahomet* a pris des *Mages* la formule de l'*Alcoran* avec beaucoup d'autres choses : mais on sait assez qu'autant que ses lumieres le lui ont permis, il a dépouillé les autres Religions de ce qu'il a crû pouvoir convenir à la sienne. Cette formule avec les titres des Chapitres & plusieurs autres petites choses, du moins estimées telles par les *Musulmans* d'une *haute dévotion*, ne sont pas simplement de *saints accompagnemens* d'une Ecriture divinement inspirée : la plupart des Docteurs & des Commentateurs veulent même que tout cela soit aussi venu de Dieu par révelation : & c'est ainsi que les Rabins ont dit que Dieu avoit revelé les points, les accens & les lettres des livres sacrés du V. T. Cependant les

(*a*) Voy. les suputations de Leusden *in compend.* N. T.
(*b*) D'*Herbelot* ubi sup.
(*c*) *Sale* ubi sup.
(*d*) *Sale* ubi sup.

les *Musulmans* raisonnables croyent que ces titres, la formule & autres pareilles choses ne sont que d'institution humaine.

Ajoûtons à ces petites remarques qu'il y a dans l'*Alcoran* 29 Chapitres, qui commencent par une certaine lettre de l'alfabet; & comme en matiere de Religion tout ce qui est tant soit peu difficile & singulier paroît tirer au mystere, les *Musulmans* en ont cherché dans ces lettres. Mais ne pouvant pénetrer dans ces mysteres prétendus, ils les ont traités de très-profonds, & enfin les plus habiles d'entre eux en sont venus à déclarer qu'ils étoient impénetrables aux hommes, excepté au *Prophéte* seul. Malgré cela l'orgueil & la curiosité n'étant pas moins de l'apanage des dévots que de celui des autres hommes, des Docteurs zélés pour *Mahomet* ont donné l'essor à leurs conjectures, & en imitant la méthode & les heureuses découvertes de certains Juifs Cabalistes ils ont voulu que chaque lettre renfermât ou un nom, ou un attribut de Dieu, quelqu'une de ses œuvres, quelqu'ordonnance, ou quelque Décret divin. Et de cette façon les lettres, comme les versets ont pris possession du titre de *signes*, qui, ainsi que je l'ai déja dit, est donné aux versets de l'*Alcoran*.

Je ne saurois m'empêcher de donner au lecteur quelque idée des mystéres de ces lettres, après quoi il en pourra faire lui-même certaines applications à ce qu'enseignent certains Théologiens, non-seulement dans le Judaïsme, mais même dans le Christianisme. Il y a dans l'*Alcoran* cinq chapitres qui commencent par ces lettres A. L. M. Les uns en font trois mots Arabes dont le sens, est que *Dieu est propice ou favorable, qu'il doit être glorifié*; ou qui signifient, selon d'autres interpretes, à *moi & de par moi* ce qui s'attribue à Dieu. D'autres y trouvent trois autres mots qu'on doit rendre par ceux-ci; (*a*) *je suis le Dieu très-sage.* D'autres y trouvent *Allah* (Dieu,) *Gabriel* & *Mahomet*. A la vérité il faut un double effort d'imagination pour cette derniere découverte : mais il en faut pour le moins autant pour celle-ci, que les défenseurs modernes des types pourront envier aux *Musulmans*, à cause qu'elle est extrêmement ingénieuse. A, est la premiere lettre & la plus simple, par où commence la faculté de parler : cette lettre dépend de la partie inférieure du gosier. L, appartient au palais; elle met, pour ainsi dire, à moitié chemin de la faculté de parler : mais l'M. qui est une lettre *Labiale*, en est conséquemment la fin. Or qui ne voit que Dieu se trouve dans ces trois lettres? puisqu'il est le commencement, le milieu & la fin de toutes choses; que nous devons commencer, continuer, finir nos actions par lui, &c. A ces découvertes ajoûtons en une qui n'est pas moins ingénieuse, & qui est peut-être plus raisonnable; c'est que l'Ecrivain, en transcrivant ces chapitres sous les ordres de *Mahomet*, crut devoir mettre à la tête trois mots Hebreux qui signifient (*b*) *Mahomet lui commanda* : ce qui pourroit persuader que cet Ecrivain étoit Juif, & autoriseroit peut-être l'ancienne opinion si répandue autrefois, qu'un Juif & un Moine avoient travaillé avec *Mahomet* à composer l'*Alcoran*.

L'*Alcoran* est écrit avec une élégance inimitable & dans la Dialecte des *Koraïshites*, ce qui n'empêche pas qu'on n'y trouve assez fréquemment des expressions & des mots pris des autres Dialectes Arabes. Je ne déciderai pas des raisons qui peuvent avoir porté *Mahomet* à ce mêlange, ni s'il l'a fait comme les Grecs, pour donner plus de force & plus de cadence au discours, en choisissant en

(*a*) *Ana allah Alem* : & pour y trouver une signification mysterieuse, il faut s'attacher à la premiere lettre du premier mot, à celle du milieu du second, & à la derniere du troisieme.

(*b*) *Amar li Mohammed.*

en différentes Dialectes les expressions les plus vives, & les plus énergiques ; ou s'il céda à une paresse d'esprit naturelle, qui le rendoit ennemi de la peine & du travail, comme certains faux Critiques de nos jours l'on dit d'Homere ; jusques-là même qu'il ont comparé la prétendue paresse de ce Poëte à celle d'un Poëte François qui assortiroit bizarrement le stile d'un Poëme épique de Provençal, de Languedocien, de Norman, &c. pour faire ses vers tout à son aise. Ceux qui entendent l'Arabe avoueront l'un & nieront l'autre à l'égard de *Mahomet*, & je m'en rapporte volontiers à leur connoissance. Ils conviennent unanimement que l'*Alcoran* n'est point la production d'un Auteur nonchalant & paresseux. Quoi qu'écrit en prose, nous disent-ils, cette prose cadencée est extrêmement harmonieuse. On ne sauroit nier que cette maniere d'écrire n'ait géné l'Auteur : mais cette géne augmente même la beauté de la composition, & donne à la prose le sublime & la dignité de la Poësie, pourvû que les tours poëtiques n'y dominent pas sur la prose. On avoue cependant que la géne qu'on se donne pour trouver ces tours fait interrompre & suspendre souvent le sens ; que de cette interruption il n'y a pas loin à l'obscurité ; qu'à cause de cela *Mahomet* a été contraint quelquefois d'employer des répétitions ; qu'en les négligeant il est tombé dans l'obscurité, de même que pour avoir été forcé d'être trop précis & trop serré. Quoi qu'il en soit, les connoisseurs, & surtout les *Musulmans* donnent de très-grands éloges à l'*Alcoran*. Il est plein de figures extrêmement hardies & dans le goût Oriental, d'*expressions sententieuses* & de *tours prophétiques* imités généralement des livres de l'ancien Testament, particulierement de ceux des Prophétes. C'est cette lecture qui, en dévelopant une disposition d'esprit naturelle à *Mahomet*, l'a déterminé à employer, comme ces Prophétes, l'interruption & la suspension du sens avec le stile coupé. Ce qui prouve, continue-t-on, que *Mahomet* n'a épargné ni l'art, ni l'esprit dans cet ouvrage, c'est que le sublime y est ménagé à propos ; & que les beautés y sont toujours bien placées. S'il parle de Dieu, s'il décrit ses attributs, c'est avec beaucoup de majesté, s'il prononce des Oracles, c'est avec une élévation proportionnée à la dignité du sujet. Enfin l'on nous assure que (*a*) les Arabes sont tellement enchantés des beautés harmonieuses de l'*Alcoran*, qu'ils affectent autant qu'ils peuvent, d'en imiter l'esprit & le caractére, & même de copier ses tours & ses expressions. Ceux qui se piquent d'écrire avec élégance employent le stile de l'*Alcoran*, le citent & y renvoyent fréquemment. En un mot, il est impossible de bien entendre les Auteurs Arabes, sans être versé dans la lecture de l'*Alcoran*.

A tous ces avantages qui rendent ce livre si respectable chez les *Musulmans*, il faut ajouter que ceux qu'on appelle *Sonnites* ou orthodoxes soutiennent que l'*Alcoran* (*b*) est éternel & increé, existant en Dieu même, l'essence des décrets divins &c. D'autres se contentent d'assurer que (*c*) l'*Alcoran* a été tiré du livre de ces Décrets dès la création du monde, qu'il fut mis en dépôt dans les Cieux, d'où il a été apporté à *Mahomet* &c. Tous le regardent unanimement comme un miracle perpétuel, plus grand même que de ressusciter un mort, parce que l'*Alcoran* est un ouvrage inimitable, au dessus des forces de l'esprit humain ; qui renferme en soi des caractéres incontestables de Divinité, que l'on peut prouver, comme l'existence de Dieu, *A priori*, c'est-à-dire en prenant les preuves dans l'ouvrage même. *Mahomet* voulant montrer la divinité de sa mission par celle

(*a*) *Sale* ubi sup.
(*b*) *Sale* ubi sup.
(*c*) D'*Herbelot* ubi sup.

celle de cet *Alcoran* défia tous les beaux esprits Arabes de produire quoi que ce fut qui approchât de la valeur d'un chapitre de ce livre, ni qui put lui être comparé pour l'élégance. Un seul Poëte nommé *Labid* osa afficher par maniere de défi un Poëme de sa façon à la porte du Temple de la Mecque. *Mahomet* y afficha de même le second chapitre de l'*Alcoran*, & fit disparoître aussitôt toute l'élégance d'un Poëme auprès duquel aucun autre bel esprit n'osa jamais prendre place : mais *Labid* eut à peine lû les premiers versets du chapitre, qu'il l'admira & se convertit, en déclarant que des paroles si sublimes portoient leur conviction avec elles, & ne pouvoient venir que d'un Prophéte inspiré. Ce *Labid* fut dans la suite un des plus ardens défenseurs de *Mahomet*.

Croyons avec (*a*) l'Auteur Anglois qui me fournit ces particularités qu'il a puisées dans les sources mêmes, que l'harmonie des expressions, que l'art & la finesse du stile, que l'enchantement, s'il faut ainsi dire, des tours ont extrêmement contribué à faire gouter la doctrine de l'*Alcoran*. C'est ainsi que les argumens de *Mahomet* ont pu éblouir ; ces argumens qui, proposés par lui avec la simplicité de l'Evangile & dépouillés d'une Rhétorique captieuse, n'auroient sans doute pas même surpris les plus idiots. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici des exemples de ce que peut faire sur l'esprit humain l'harmonie des phrases, & la cadence des paroles jointes à des manieres agréables, à une voix qui frappe mélodieusement l'oreille, &c. Tout cela forme l'éloquence ; & quand même cette éloquence ne produiroit que l'admiration dans l'homme, en faudroit-il davantage pour la rendre maîtresse de l'ame ? Il est surpris : c'est tout ce qu'exigent (*b*) ceux qui s'élevent au-dessus des autres par ces voyes extraordinaires, qui produisent les révolutions.

Tout ce qui a été dit dans les Dissertations précedentes fait assez connoître l'usage & la nécessité de l'*Alcoran*. Le projet de *Mahomet* exigeoit la supposition d'une Loi supérieure à des Loix humaines, & cette Loi ne pouvoit être supérieure qu'en supposant la révélation. Mais il étoit si probable que le projet échoueroit contre trois Religions alors dominantes dans l'Arabie, qu'il (*c*) prit le parti de refondre ces trois Religions ensemble pour mieux gagner ceux qui en faisoient profession. Le projet ne paroîtra pas si difficile à exécuter qu'on pourroit se le persuader, si l'on considére les étroites liaisons de ceux qui suivoient les trois différentes Religions, & que vivant tous ensemble dans les mêmes lieux, ils s'entre-communiquoient leurs dogmes & leurs erreurs. D'abord il commença par les réunir sous la croyance (*d*) d'un seul Dieu, en laissant aux uns leurs usages

(*a*) *Sale* ubi sup.
(*b*) *Eloquentiam quæ admirationem non habet nullam judico* ; dit Ciceron *Epist. ad Brut.*
(*c*) Voy. une citation dans *Sale* ubi sup. laquelle a du rapport à ce que je dis ici.
(*d*) Rien n'est plus repeté dans tout l'*Alcoran* que l'*unité de Dieu*, & l'*unité de Religion*. Ensuite il nous assure que pour rétablir les désordres où les hommes sont tombés en s'éloignant de l'une & de l'autre unité, Dieu a envoyé en divers tems trois Prophétes, *Moyse*, *Jesus-Christ* & *Mahomet*. Le Judaïsme n'a guéres menacé que des peines temporelles, ni promis que des avantages charnels. Le Christianisme plus élevé a promis des récompenses spirituelles aux croyans, & menacé les incrédules des peines proportionnées aux récompenses destinées à ces croyans. Le *Mahometisme* a mêlé le spirituel & le charnel. Il est charnel avec le Judaïsme, il est spirituel avec le Christianisme ; alors il s'éleve à un tel point que ses préceptes ont toute la dignité des préceptes Evangeliques : mais on ne doit point en être surpris, puisqu'ils appartiennent à l'Evangile, & rien ne leur fait tort que d'être mêlés avec des absurdités & des erreurs que *Mahomet* a reçues, à ce qu'on prétend, des faux Chrétiens & des faux Juifs. » Ce qu'il y a, nous dit d'*Herbelot* dans sa *Bi-» bliotheque Orientale*, de plus vraisemblable touchant la composition de l'*Alcoran* est, que plusieurs Evê-» ques, Prêtres, Moines, & autres gens ayant été relegués . . . . . dans les deserts de l'Arabie & de » l'Egypte, après plusieurs hérésies condamnées par les Conciles . . . . . . il s'en trouva d'assez méchans » pour fournir à *Mahomet* des mémoires peu fidelles & mal conçus du V. & du N. T. . . . . Les Juifs y con-

ges (*a*) les plus essentiels, avec un respect extérieur pour leur ancien Législateur, & aux autres la pratique (*b*) des préceptes & de la morale avec le même respect pour celui qui la leur avoit donnée. La réunion s'acheva par les moyens que j'ai déja rapporté, sans qu'il soit nécessaire de les répeter ici.

On prétend qu'une des plus subtiles finesses de cet artificieux Prophéte dans l'établissement de sa nouvelle Religion a été de s'être fait révéler son *Alcoran* par versets accommodés exactement, pour l'ordinaire, à la circonstance des tems & à ses vûes politiques. Si cet *Alcoran* (*c*) formé dans le Ciel, ensuite mis en dépôt dans un (*d*) des sept cieux, qui sont sous le firmament, mais communiqué

» contribuerent aussi . . . . Ils se vantent que douze de leurs principaux Docteurs ont été les Auteurs de » ce livre, dans la vue qu'ils avoient de confondre les Chrétiens sur l'universalité de leur Religion . . . . » il faut remarquer, continue-t-il, que l'*Alcoran* est plein des sentimens erronés de Nestoriens, d'Eutychiens, &c. » Voyez aussi ce que M. *Sale* rapporte dans une note sur ces paroles du Ch. 56. de l'*Alcoran*; *certainement quelqu'un lui aide ou lui enseigne à composer l'Alcoran*. On trouve aussi dans le Chap. 25. diverses objections des Arabes, rapportées par *Mahomet*.

(*a*) Voyez M. de *Boulainvilliers* dans sa *Vie de Mahomet*, sur la circoncision, la distinction des viandes, les ablutions, &c. usages qui ont pû flater les Juifs, parce qu'ils paroissent pris du Judaïsme. Mais outre que la Circoncision n'a pas été particuliere aux Juifs, *& qu'elle a été regardée comme une précaution nécessaire dans les pays chauds pour prévenir certains accidens de maladie, d'incommodité ou de mal-propreté auxquels la Circoncision donne un remede efficace*; il semble que *Mahomet* n'a fait que conserver un usage qu'il a trouvé tout établi chez les Arabes, Enfans d'*Abraham* par *Ismael*, comme un précepte de Religion, ou tout au moins comme utile à la conservation de la santé. *Mahomet auroit sans doute fait violence à la Nation Arabe, s'il l'avoit forcée d'y renoncer.* Sur la défense de manger des viandes immondes, il croit que ce précepte a principalement égard à la santé des peuples. L'Arabie n'est nullement propre à entretenir des cochons, & par conséquent ces animaux étant mal nourris, ne peuvent que nuire à ceux qui se nourrissent de leur chair. La ladrerie, à laquelle on sait que les cochons sont sujets, ne peut que se communiquer aux hommes, qui sont plus suceptibles en Arabie & aux environs des maladies qu'on appelle lépre, ladrerie, &c. *à cause de la nature des alimens & de la salure des eaux.* Le Législateur, poursuit-il, qui a autorisé la coutume par une Loi, en défendant de manger d'une viande naturellement mauvaise, n'a fait qu'augmenter la précaution publique, & garantir par un motif de Religion le même peuple chez qui l'usage & la raison avoient déja obtenu l'abstinence d'un aliment qui lui pouvoit être si préjudiciable, &c. Sur les purifications & les lotions, il nous dit, que de tout tems elles ont été en usage dans les pays chauds & surtout en Arabie; que la chaleur extrême & la qualité des habillemens dont on est obligé de se couvrir étant mal proportionnés à cette chaleur, parce que le linge & la toile y sont fort rares, on se trouve dans la nécessité d'user souvent du bain, qui est le seul moyen de procurer du soulagement au corps, qui sans cela se trouveroit surchargé d'ordures par la transpiration toute seule, quand même la légereté des sables & l'impétuosité des vents ne couvriroit pas de poussiere plusieurs fois par jour des hommes obligés de vivre continuellement dans les campagnes, &c. Je renvoye à cet Auteur sur le précepte qui concerne la propagation & la pluralité des femmes, laquelle ne paroît avoir été chez les Juifs qu'une simple permission, ou plutôt une connivence du Legislateur.

(*b*) Je me garderois bien de parler de cette maniere, si je ne savois que l'on revient peu à peu depuis quelque tems à l'égard de *Mahomet*, de cet injuste préjugé, qui ne trouve rien que de mauvais dans une Secte héterodoxe. Le *P. Simon*, qui se mit autrefois à la bréche pour justifier le *Mahometisme* en certaines choses, n'auroit pas tant à craindre aujourd'hui le reproche que lui fit le fameux *Arnaud d'avoir fardé la Religion de Mahomet.* V. Lettre 32. du tome 3. des *Lettres du P. Simon.* Il est cependant certain que *Mahomet* a inseré dans sa Religion d'excellentes choses dont il est redevable au Christianisme, par exemple, outre ce qui concerne l'unité de Dieu, l'amour & le respect qu'on lui doit, &c. on trouve dans les Auteurs *Mahometans* de très-beaux préceptes sur la charité, sur la vengeance & le pardon des injures, &c. Mais le *Pharisaïsme* de plusieurs Docteurs Chrétiens est tel, qu'il leur défend de trouver quoique ce soit de bon dans tout autre parti que celui auquel ils ont juré hommage.

(*c*) Voy. ce qui a été remarqué ci-dessus page pour être véritablement orthodoxe, il faut croire que l'*Alcoran* est *éternel & incréé*, qu'il est même l'essence de Dieu. Cela pourroit bien être imité de l'idée que nous donne l'Evangile de cette *parole de Dieu, qui étoit Dieu, qui étoit dès le commencement avec Dieu.* &c. Les véritables *Musulmans* ajoutent que l'*Alcoran* a été écrit sur une table qu'ils appellent la *table bien gardée & la table des décrets*, parce que tout ce qui est arrivé, & tout ce qui arrivera s'y trouve écrit ou gravé, comme arrêts immuables de la Providence.

(*d*) La copie de l'*Alcoran* fut portée par l'Ange *Gabriel* dans le dernier des sept Cieux, c'est-à-dire le plus bas de tous. Cela se passa au mois de *Ramadhan* dans la *nuit du decret* ou *du pouvoir.* Voy. ci-dessus page 38. & suiv. L'*Alcoran* Ch. 97. dit que *cette nuit vaut mieux qu'un millier de mois.* Voy. d'*Herbelot* Biblot. Orient. sur l'origine de ce verset. La *nuit du décret* revient tous les ans, mais quoi qu'on ne sache pas précisément quand elle arrive, on la met d'ordinaire dans le mois de *Ramadhan*, à cause que c'est un mois de jeûne & de pénitence qui dispose les hommes à recevoir les graces du ciel. Cette opinion, continue d'*Herbelot*, n'ôte pas le doute, & à cause de cela les *Musulmans* employent neuf nuits à célebrer celle-là.

qué ſeulement verſet à verſet (*a*) au Prophéte, & après le Prophéte à (*b*) ſes Sectateurs eut été remis en un ſeul tems, & tout à la fois à ceux-ci, vraiſemblablement il auroit eſſuyé de grandes contradictions, & les projets de *Mahomet* ſe feroient bientôt diſſipés à l'examen d'une révelation dont toutes les piéces auroient paru ſi *découſues*. Au contraire en ſuppoſant que ces piéces n'étoient envoyées du Ciel, qu'à meſure que Dieu les jugeoit néceſſaires pour convertir ou pour inſtruire les Peuples, il juſtifioit la ſageſſe des voyes de la Providence & pouvoit parer ainſi contre les difficultés des incrédules. Si d'ailleurs cela autoriſoit ceux-ci à diſputer à l'*Alcoran* l'éternité que le *Mahometiſme* lui attribue; on ſe ſauvoit par le dogme de la prédeſtination abſolue, ſuivant lequel Dieu avoit *prédeterminé* de toute éternité les évenemens, qui ont donné lieu à la révelation des morceaux dont l'*Alcoran* eſt compoſé. (*c*) Voilà à peu près ce que nous dit l'Editeur Anglois de l'*Alcoran*. Le Lecteur jugera de la validité de ces raiſons. J'ajouterai ſeulement qu'il me paroit que *Mahomet* a voulu imiter la maniere des anciens Prophétes, qui ne prononçoient pas tout de ſuite ni en un ſeul tems les Prophéties dont nous avons les recueils dans les SS. Ecritures. Ils les donnoient détachées, & ſans ſe mettre en peine de les lier les unes aux autres; ils les affichoient, ils les prononçoient dans les places publiques, & à la porte de la Ville, devant des témoins, &c. Et comme en parlant toujours au nom & de la part de Dieu, on pouvoit dire que leurs Prophéties *tomboient du Ciel*, il y a apparence que *Mahomet* a voulu certifier ſon inſpiration par cette expreſſion allégorique. Les Prophétes du Paganiſme obſervoient auſſi le même deſordre que ceux des Juifs; ſi tant eſt qu'on doive dire qu'il y a du deſordre à laiſſer ſans liaiſons des choſes qui ne doivent point être liées. Je n'en donnerai pour preuve que les Prophéties des Sibylles. On ſait que ces Prophéties avoient couru long-tems détachées (du moins c'eſt l'opinion la plus probable) mais que dans la ſuite elles furent compilées (*d*) à Rome & miſes en dépôt dans le Temple de Jupiter au Capitole, (*e*) comme devant être le plus ferme fondement de la Religion de l'Etat & le gage précieux de ſa deſtinée, avec quelques autres (*f*) Livres Sacrés, auxquels on déferoit à peu près le même reſpect qu'à ceux des Sibylles.

On cite comme un des plus ſublimes endroits de l'*Alcoran* ce paſſage du Chap.

(*a*) Cette communication de l'*Alcoran* verſet à verſet dura 23. ans, comme on l'a dit, mais cependant *Mahomet* eut la ſatisfaction de le voir tout entier une fois par an; & même il eut la conſolation de le voir deux fois la derniere année de ſa vie.

(*b*) A ſes confidens qui écrivoient les verſets revelés tels que leur Apôtre les prononçoit. Ces verſets, ajoute-t-on, étoient écrits confuſement ſur des feuilles de palmier & ſur des morceaux de peau. *Abu-Beker*, comme je l'ai déja dit, raſſembla le tout, & fut même obligé d'avoir recours à la mémoire de ceux qui avoient fréquenté familierement *Mahomet*, pour rendre ſa collection plus complette.

(*c*) *Sale* ubi ſup.

(*d*) Les anciens Romains, qui ne donnoient pas moins volontiers dans le merveilleux que les autres Peuples ont fait préſenter le Recueil des Prophéties de la Sibylle à *Tarquin* l'ancien, ou à *Tarquin* le ſuperbe, par une femme qui diſparut auſſitôt après avoir reçu la ſomme qu'elle en demandoit.

(*e*) *Te quoique magna manent regnis penetralia noſtris*,

dit Enée à la Sibylle de Cumes.

Hic ego namque tuas fortés, arcanaque fata,
Dicta meæ genti ponam, lectoſque ſacrabo
Alma viros. Foliis tantùm ne carmina manda. Virg. Æneid. L. VI. v. 712

(*f*) Les vers de la Nymphe *Bagôe*, ou de la Sibylle Erythrée, qui traitoient de l'art de déviner par les éclairs (*ars fulgicrarum*) les Oracles des *Freres Martiens*... (*Martii fratres*) à quoi il faudroit joindre divers autres Livres Sacrés, comme étoient ceux de *Tages*, les *Sacra Aruntia* & autres Rituels Toſcans, &c.

Chap. 11. où Dieu arrête les eaux du Deluge en ces termes : *O terre, engloutis tes eaux, o cieux retenés la pluie ; aussitôt les eaux s'abaisserent, le décret fut accompli, l'Arche s'arrêta sur la montagne* (a) d'Al-Judi : *& ces paroles furent entendues*, malheur à la Nation impie ! Ce passage est effectivement fort beau ; on peut dire aussi que le Chapitre d'où il est tiré renferme généralement de très-bonnes choses, & il en est de même des Chap. 3. 7. & 13. sans parler d'un grand nombre d'autres. Dans le 3. on trouve de beaux préceptes sur la patience, l'humilité, la bénéficence, la persévérance, contre l'usure, &c. Dans le 7. on trouve ces préceptes conformes au Christianisme, *soyés indulgens*, ou plutôt *pardonnés sans peine, ne commandés jamais que ce qui est juste, & ne contestés point avec l'ignorant.* D'Herbelot ajoute au sujet de ce passage, que *Mahomet* en reçut une plus ample explication en ces termes ; *Recherchés celui qui vous chasse, & donnés à celui qui vous ôte* (le votre) *pardonnés à celui qui vous offense, car Dieu veut que vous jettiez dans vos ames les racines de ses plus grandes perfections.* Ce commentaire (ou plutôt cette paraphrase d'une partie du verset que je viens d'alleguer) se rapporte entierement à la morale de l'Evangile ; & il en est de même de ces paroles Evangeliques du Ch. 13. qui terminent l'énumeration de plusieurs devoirs ; *ceux qui changent le mal en bien* (ou qui rendent le bien pour le mal) *auront pour récompense le Paradis*, &c. Avec ces passages, & quantité d'autres relatifs aux préceptes de J. C. on pourroit faire le parallèle de la Morale de l'*Alcoran* avec celle de l'Evangile, comme on l'a entrepris plus d'une fois de cette même Morale avec celle du Paganisme. Mais à propos de ce parallèle, je serois tenté de rapporter ici en abregé celui qu'un (b) Auteur moderne a bien osé hazarder des idées populaires & charnelles des fidelles de l'une & de l'autre Religion sur le Paradis & l'Enfer, &c. Je m'en abstiendrai pourtant par égard pour une infinité de *bonnes ames* à qui l'on a dit que cet Auteur est un *maudit Hérétique*, qui se mêle de voir & d'entendre ce qu'on ne doit ni voir, ni entendre. Finissons plutôt cet article par des particularités qui ne donnent aucun ombrage.

Croiroit-on, après ce qui a été rapporté du zéle des *Musulmans* pour l'*Alcoran*, que chez eux on eut seulement osé hésiter sur sa perfection ? Cependant elle a été revoquée en doute » (c) Plusieurs Docteurs ...... n'ont point fait » difficulté de dire qu'il peut y avoir des livres qui le surpassent en doctrine & » en éloquence. Il y en a même qui y ont trouvé des (d) contradictions & » des doutes si bien fondés, qu'ils n'ont pas crû qu'il fut possible de les resou- » dre.... Il se trouve aussi des varietés dans les exemplaires..... On a » écrit sur leur différence..... sur les Loix de l'*Alcoran*, qui se trouvent » abrogées les unes par les autres ...... &c ». Tout cela, & la nature de ce Livre destiné à servir de régle de foi aux *Musulmans*, comme le V. T. aux Juifs & le N. T. aux Chrétiens » a fait naître un si grand nombre de Com- » mentaires & d'interprétations sur (cet) *Alcoran* que l'on pourroit faire un » gros

(a) Montagne qui est entre l'Armenie & la Mesopotamie.
(b) *Espion Turc* Tome 2. Lettre 19.
(c) Voy. d'*Herbelot* ubi sup.
(d) Les Docteurs *Mahometans* éludent les objections que l'on fait au sujet de ces contradictions en disant que Dieu a commandé plusieurs choses pour un certain tems seulement, &c. Il y a trois sortes de passages *abrogés* dans l'*Alcoran*. 1. Ceux qui le sont, & pour la lettre & pour le sens. 2. Ceux qui le sont pour la lettre sans toucher au sens ; 3. ceux qui le sont pour le sens, dont la lettre reste. Voy. M. *Sale* ubi sup. Il rapporte des exemples de ces trois sortes de passages.

» gros volume des seuls titres . . . . . «. Outre cela il a été paraphrasé allegorisé ; on a extrait de l'*Alcoran*, comme chez nous de la Bible, des fleurs, des sentences, &c. & il ne faut pas douter qu'à force de rafiner & de subtiliser sur le texte de ce Livre, on ne lui ait fait dire enfin beaucoup de choses auxquelles l'Auteur n'avoit jamais pensé. Je ne touche point ici aux controverses qui s'élevérent contre l'éternité de l'*Alcoran :* mais je crois devoir dire quelque chose d'une prétendue Secte, qui a fait de ce Livre un (*a*) Etre animé, tantôt homme & tantôt bête. Cette Secte avoit pour chef un certain *Al-Jahedh*. Sur quoi pouvoit être fondée (*b*) son opinion ? Ne cachoit-elle pas quelque allegorie ? Peut-être vouloit-on dire que l'*Alcoran* étoit raisonnable ou déraisonnable, selon qu'il étoit bien ou mal expliqué par les *Musulmans*. Les plus orthodoxes disent de même que l'*Alcoran* a deux faces, l'une d'homme & l'autre de bête : & l'on nous assure que cela ne doit s'entendre que du double sens dont ce Livre est susceptible, qui est le sens litteral, & le spirituel, ou moral.

Avant que de passer à la Confession de foi *Mahometane*, qui doit suivre cette petite Dissertation, il faut remarquer que les Sectateurs de *Mahomet* appellent leur Religion *Eslamisme*, ou *Islamisme* du mot *Islam*, par lequel ils prétendent signifier, (*c*) la résignation, ou la soumission du corps & de l'ame au service & aux commandemens de Dieu. On peut aussi rendre ce mot par (*d*) *Religion qui sauve*, ou par *état de salut*. Selon les *Mahometans* tous les hommes naissent dans l'*Islamisme*, mais l'éducation, l'exemple, l'imitation, les fausses vues, &c. les en détournent. Cette opinion est fondée sur la simplicité de la Religion naturelle, qui nous méne droit à l'unité de Dieu & à la régle générale de nos devoirs. Suivant ce principe tous ceux qui, avant la Mission de *Mahomet*, ont cru l'unité de Dieu & fui l'idolâtrie sont tenus pour bons *Musulmans*. Dieu, disent-ils encore, n'a jamais permis que le monde fut entierement privé de fidelles. Il y a eu des *Musulmans* depuis Adam jusqu'à Noë : mais du tems de celui-ci il n'y en avoit que 80. dans le monde. Après la mort d'Abraham, il resta deux Prédicateurs de la famille de ce Patriarche, *Ismaël* & *Isac*, &c. Comparés ces idées à celles que nous avons de la perpetuité de la véritable Eglise dans les tems les plus marqués de la corruption du genre humain.

L'*Islamisme* a deux parties ; l'*Iman*, c'est-à-dire, la foi toute simple, la spéculation ; & le *Din*, c'est-à-dire, la Religion, ou à proprement parler la pratique des devoirs particuliers au *Mahometisme*, & celle des préceptes moraux, dans laquelle il y a des *Mahometans* qui se distinguent d'une maniere surprenante & qui force nos fidelles de dire d'eux, comme les *Mahometans* le disent des honnêtes gens Chrétiens, *c'est dommage qu'ils soient infidelles*. La dévotion de ceux-ci ne plie pas toujours sous le joug d'une régularité extérieure, & il leur est permis, au milieu de cette infidelité dont ils se trouvent comme investis suivant nous, de s'élever

(*a*) Voy. *Sale* ubi sup. d'*Herbelot* ubi sup.

(*b*) Ne mettons pas au rang de ces *Jahedhites* le Kalife *Al-Whalid* de la race des *Ommiades*, que tous les bons *Musulmans* traitent d'impie & de reprouvé à cause de l'emportement qu'il témoigna contre l'*Alcoran*. On raconte qu'ayant consulté ce livre au hazard, il en eut pour réponse à l'ouverture, le *méchant rebelle ne trouvera que du mal ;* ce qui irrita si fort *Walid*, qu'en le perçant à coups de flêches, il lui repondit, *tu censures donc les rebelles & les mechans ? & je le suis moi ce rebelle. Au jour du dernier jugement, lors que tu te présenteras devant Dieu, dis lui, Seigneur*, c'est le Kalife *Walid*, *qui m'a traite de la sorte*. Pocok. *spec. hist. Arab*. p. 223.

(*c*) d'*Hherbelot* ubi sup.

(*d*) *Sale* ubi sup.

ver aux plus ſublimes idées de la Religion. Je rapporterai dans une (*a*) note deux penſées priſes dans deux Auteurs *Mahometans*, leſquelles renferment plus de vraye *ſpiritualité* qu'un grand nombre de livres de dévotion, qui ſont chez nous les délices du *petit Peuple*.

Les *Mahometans* croyent que leur Religion eſt comme le ſeau de toutes les révelations, enſorte qu'il n'y en a point à attendre après elle. Ces révelations ont été portées aux hommes par des Prophétes inſpirés en divers âges du monde. Elles ſont, diſent-ils, contenues en cent quatre Livres Sacrés, dix deſquels ont été remis à Adam, cinquante à Seth, trente à Edris, qui eſt Enoch, dix à Abraham, les quatre derniers, qui ſont le Pentateuque, les Pſeaumes, l'Evangile & l'*Alcoran*, ont été diſtribués à Moïſe, à David, à J. C. & à *Mahomet*, le dernier des Prophétes, après lequel on n'en doit point attendre d'autre. Mais que ſont devenus cent livres de Prophéties qui ont précedé ces quatre Recueils, les ſeuls que nous connoiſſons? Ils ſont perdus, repondent-ils, & ſi bien perdus, que même on ignore entierement ce qu'ils contenoient. A la vérité les Sabéens ſe vantent d'avoir pluſieurs livres faits par les Patriarches, qui ont vêcu avant le Deluge: mais dans le Chriſtianiſme nous ne connoiſſons d'autre monument de ce tems-là qu'un fragment de Prophétie d'*Enoch*, qu'il eſt permis de citer, parce qu'il a été inſeré par S. Jude dans ſon Epitre. Encore le croit-on tiré d'une certaine *Apocalypſe d'Enoch*, livre apocryphe, dit-on, qui étoit rempli de fables, & compilé ſans doute aſſez long-tems avant S. Jude, pour s'être acquis un titre d'autorité.

Les *Mahometans* ſoutiennent auſſi que les Juifs & les Chrétiens ont alteré le Pentateuque, les Pſeaumes & l'Evangile. La parole de Dieu s'y trouve en quelques endroits, mais defigurée par la corruption que les uns & les autres ont répandue ſur le tout. L'*Alcoran* accuſe principalement les Juifs de grandes falſifications. Si quelque choſe peut autoriſer la mauvaiſe opinion que les *Mahometans* ont des Juifs & des Chrétiens ſur cet article, c'eſt certainement les fables & les viſions des Rabins & des faux Juifs, & la malice, ou la fourberie de quelques Sectes Héretiques des premiers ſiécles du Chriſtianiſme. Quoiqu'il en ſoit, les *Mahometans* n'ont que des compilations apocryphes de ces livres. Un voyageur Anglois cité par l'Auteur (*b*) que je cite, nous dit qu'ils ont un Exemplaire fort corrompu du Pentateuque. M. *Reland*, comme on le verra ci-après, nous parle d'un Pſeautier Arabe & Perſan, auquel ils ont ajouté des prieres de Moïſe, de Jonas & autres: mais M. d'*Herbelot* nous dit que le (*c*) *Zebour* des *Mahometans* (c'eſt ainſi qu'ils appellent le livre des Pſeaumes de David) ne contient pas les mêmes Pſeaumes que les notres; mais ſeulement des extraits mêlés de pluſieurs autres choſes qui n'ont aucun rapport ni à David, ni à ſes Pſeaumes. Pour ce qui eſt de l'Evangile ils ne connoiſſent (au moins on (*d*) l'aſſure

(*a*) 1. Les vers d'un Poëte Perſien, qui dans la ferveur de ſa répentance parle à Dieu de la maniere ſuivante: *Seigneur je vous préſente quatre choſes qui ne ſe trouvent point dans vos tréſors, le néant, l'indigence, le péché & le régret.* 2. ce paſſage d'un autre Auteur *Mahometan*. « *Le Kebla*, c'eſt-à-dire, le point fixe « des Rois c'eſt leur couronne, ... celui des admirateurs de la beauté un peu de terre, &c. mais le *Kebla* des gens de bien c'eſt de combattre leurs paſſions, c'eſt la priere, l'amour de Dieu, l'union inſéparable avec lui, ſa gloire & ſa Majeſté Divine, &c.

(*b*) *Edouard Terry* cité par *Sale* ubi ſup.

(*c*) D'*Herbelot* art. *Zebour*.

(*d*) D'*Herbelot* ubi ſup. art. *Engil*, c'eſt-à-dire, Evangile, nous dit que par ce mot les *Mahometans* entendent le N. T. comme par *Torath*, qui ſignifie Loi, ils prétendent déſigner le Vieux. Cependant ajoute-t il, par *Engil*, les *Mahometans* n'entendent pas notre Evangile, mais celui que *Mahomet* cite dans ſon

re ainsi) que l'Evangile dont leur Apôtre a fait usage dans l'*Alcoran*, & que l'on croit être celui qui porte le nom de (*a*) *S. Barnabé*, écrit en Arabe, & tout-à-fait différent du notre, mais fort semblable, ajoute-t-on, à ces fausses traditions que *Mahomet* a mises en œuvres touchant J. C. &c.

Les *Mahometans* connoissent aussi les Prophétes de l'ancien Testament, & même ils les citent dans l'occasion, sans croire pourtant que leur autorité soit divine. Puisque je nomme ici les Prophétes il n'est pas inutile d'apprendre au Lecteur qu'ils comptent par (*b*) centaines de milliers ceux que Dieu a suscité parmi les hommes. Dans un si grand nombre de Prophétes ils distinguent 313. Apôtres destinés à ramener les hommes de la corruption, & dans ces 313. six qui ont prêché des Loix abrogées successivement les unes après les autres jusqu'à celle de *Mahomet* exclusivement. Ces Legislateurs envoyés de Dieu sont Adam, Noé, Abraham, Moïse, J. C. & *Mahomet*. Tous les Prophétes sont reconnus exemts d'erreurs capitales & de grands péchés, & quelques différentes qu'ayent été leurs Loix & leurs institutions, ils ont tous également fait profession de l'*Islamisme*.

Il ne reste plus qu'à donner une idée de la maniere que les *Musulmans* éclairés s'expliquent sur la Religion & la Divinité considerées comme un bien nécessairement commun à tous les hommes. Ils croyent de la Religion qu'elle est étroitement liée au bonheur de la societé civile, & que l'une ne peut subsister sans l'autre. Un de leurs (*c*) Poëtes appelle la Religion & l'Etat des *jumeaux inseparables*. Un autre ajoute qu'ils ont pris naissance ensemble, & que la mort de l'un

son *Alcoran*: ils sont prévenus que le notre est faux & corrompu. Quand ils empruntent quelque trait de Morale de la Doctrine de J. C. ils le paraphrasent, ou lui donnent un autre tour, pour ne point paroître le devoir au Christianisme. Il est pourtant vrai qu'aujourd'hui ceux qui sont un peu mieux instruits que ne l'est ordinairement le Peuple ne doutent nullement que notre Evangile, & celui qui existoit dans le tems de *Mahomet* ne soyent les mêmes; mais ils n'en sont pas moins prévenus contre la bonne foi des Chrétiens sur cet article. Les *Mahometans* accusent ceux-ci d'en avoir retranché tout ce qui étoit favorable à *Mahomet*. Outre cela leurs Auteurs citent des passages qui ne se trouvent point dans nos Evangiles. Voy. D'*Herbelot* ubi sup.

(*a*) Cet Evangile se trouve manuscrit & en Italien dans la *Bibliotheque* du Prince Eugene. On le croit traduit de l'Arabe vers le milieu du 15. siécle, & c'est-là, nous dit-on, ce que les *Mahometans* opposent aux quatre Evangiles du Christianisme. S. Barnabé s'y trouve l'Apôtre familier de J. C. & de la Vierge, défenseur du mérite de la Circoncision, &c. On y lit que les peines des *Mahometans* ne seront point éternelles; que J. C. n'étoit qu'un simple Prophéte; que les Juifs ne le prirent point au Jardin des Olives, & qu'il leur fut enlevé par le ministére de quatre Anges; que Judas fut crucifié en sa place, Dieu l'ayant rendu si semblable à J. C. que non-seulement les Juifs y furent trompés, mais la Vierge Marie même & les Apôtres; cependant au milieu de cette fascination qui dura jusqu'à sa passion prétendue, J. C. obtint la permission de les consoler. Alors S. Barnabé prit la liberté de demander à J. C. comment Dieu avoit souffert que sa mere & ses Disciples fussent abusés jusqu'à croire qu'il étoit mort avec tant d'ignominie; à quoi J. C. répondit « Dieu est trop pur pour voir le moindre défaut dans ses » serviteurs sans les en châtier séverement. L'attachement trop fort de ma mere & de mes Disciples étoit » l'effet d'un amour terrestre & corrompu; pour les en punir Dieu leur a envoyé cette affliction (ma » mort prétendue) afin de les garantir ainsi de la peine du feu éternel. Pour moi qui ai vécu innocent » dans ce monde (je suis néanmoins puni de ce que) les hommes m'ont appellé Dieu & fils de Dieu. Il a » voulu que je fusse le mépris des hommes dans ce monde, de peur qu'au jour du jugement je ne de- » vinsse celui des Demons (j'ai été comme l'opprobre du genre humain, parce que) ils ont crû que j'avois » été véritablement crucifié, (au lieu que Judas m'a été substitué pour souffrir la mort.) Je resterai » dans cet état d'opprobre (causé par l'illusion où sont les hommes) jusqu'à la venue de *Mahomet* l'En- » voyé de Dieu, & c'est lui qui retirera de l'erreur tous ceux qui seront fidelles à la Loi de Dieu ». J'ai abregé cet extrait qui est bien plus long dans le manuscrit Italien, & ce qui est renfermé dans les parenthèses est ajouté pour rendre la traduction plus claire. On veut que cet Evangile ait été traduit en Italien pour l'usage des Renegats: mais peut-être qu'aucun Proselyte n'a été confirmé dans la foi *Mahometane* par cet Evangile, excepté quelques miserables, qui n'ont jamais rien lû des Evangiles du Christianisme, & qui ne connoissent la Religion dans laquelle ils ont été baptisés que par des signes de croix & le chapelet.

(*b*) 124000. ou 224000. Voy. *Sale* ubi sup.

(*c*) D'*Herbelot* ubi sup. p. 296.

l'un semble être fatale à l'autre. Enfin l'on cite ces paroles d'un Poëte Turc, qui établissent plus expressément encore la nécessité de la Religion; *ne vous mettez pas en peine que l'Etat périsse, pourvû que la Religion demeure.* On ne peut pas dire, au contraire; *ne vous mettez pas en peine que la Religion périsse, pourvû que l'Etat demeure.* Leurs Docteurs s'élevent aussi contre l'autorité de la raison. Ils la disent incapable de discerner l'erreur sans le secours de la foi, ils l'appellent elle-même *erreur*. Adhérer, ajoutent-ils, à ses propres sentimens & à ses lumieres est le chemin de l'impiété, &c. La foi jointe aux bonnes œuvres ouvre aux fideles la porte des bénédictions du ciel & de la terre. Enfin la Religion est comparée à un palmier dont les branches s'élevent, s'il faut ainsi-dire, au ciel. Dieu est le souverain bien de l'homme. Malgré ces beaux sentimens on prétend que le *Mahometisme* est plein de *Deistes* & de *Latitudinaires*, qui comparent la Religion, (c'est-à-dire, celle des *Musulmans*) à un grand chemin par lequel les hommes vont droit à Dieu, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait à droite & à gauche divers sentiers qui ménent aussi à lui. On comprend assez que la Religion dominante doit toujours être le grand chemin. Il semble aussi (a) que *Mahomet* favorise les *Latitudinaires*; car dit-on, il n'a pas exclu du salut ceux qui vivent en gens de bien dans la Religion où ils sont nés. Cependant on trouve d'autres passages du même Livre, où l'*Islamisme* est appellé le *droit chemin*, le seul qu'il faut suivre. L'*Islamisme* est la (b) ligne droite que *Mahomet* a tracée pour les *Musulmans*. A droite & à gauche de cette ligne il en trace d'autres; mais en même-tems il les avertit que c'étoient de fausses routes gouvernées par des Demons.

Il y a des Docteurs *Mahometans* qui portent le libertinage plus loin que les *Latitudinaires*, en se jettant, nous dit-on, dans un dangereux Pyrrhonisme, qui ne connoit rien de certain que les deux extrêmités de la ligne, c'est-à-dire, le commencement de la vie & la fin, qui est la mort. Toute la Religion de l'homme spirituel & intelligent ne consiste, disent-ils, qu'en ces deux termes: mais il me semble que ce sentiment pourroit fort bien recevoir une interpretation favorable. Y a-t-il rien en effet de plus certain que ces deux extrêmités! & les connoître, c'est-à-dire, se soumettre & s'humilier à la vue des suites fâcheuses de l'une, persévérer dans l'espérance en voyant la nécessité de l'autre, après avoir vécu dans une agitation perpétuelle en ce monde, n'est-ce pas là connoître la Religion en homme sage & intelligent?

D'autres enfin semblent expliquer avec beaucoup de noblesse l'idée qu'ils ont de l'immensité de l'Etre suprême; mais ils cachent des principes fort mauvais. *Dieu est par tout*, disent-ils, *Seigneur*, *nous sommes par tout chez vous. Nous nous disions à nous-mêmes, il se trouvera peut-être un chemin qui nous conduira ailleurs; & quel chemin prendrions-nous qui ne nous conduise à vous?* mais tous ces beaux termes renferment ou l'idée Platoniciene, qui fait de Dieu le principe géneral de tous les Etres, ou celle des Stoïciens qui fait de Dieu l'ame du monde; ou celle des (c) *Hylozoites*, qui vivifie la matiere; ou enfin celle de quelques Docteurs

(a) Voy. Ch. 2. de l'*Alcoran* & les notes de M. *Sale*, &c.
(b) *Biblioth. Orient.* ubi sup.
(c) Selon ces vers de *Manile* l. 1. *Astron.* où après avoir parlé de l'ordre merveilleux de l'Univers il dit;

Ac mihi tam præsens ratio non nulla videtur,
Qua pateat mundum divino numine verti,
Atque ipsum esse Deum, nec forte coisse magistra.

teurs Juifs & Sectateurs d'Aristote, qui en établissant la coëternité de Dieu & de la matiere, en sorte qu'il n'y ait en Dieu que la priorité de Nature les unit pourtant nécessairement l'un à l'autre; car les *Mahometans* qu'on taxe de libertinage & de *Déisme* enseignent que (*a*) Dieu est un cercle qui renferme toutes choses, & que c'est en cela que consiste l'immensité de Dieu. *Toutes les lignes, toutes les voyes différentes des Religions aboutissent à ce cercle.* (Il valloit mieux dire que Dieu est le centre du cercle, & que toutes les lignes tirées de la circonférence de ce cercle vont se réunir au centre, c'est-à-dire, à Dieu.) Sans prétendre plaider pour le sentiment de ces *Mahometans*, ni examiner s'il est effectivement celui des *Déistes* & des *Spinosistes* de l'Europe, je dirai seulement qu'ils ne parlent pas de l'immensité de Dieu d'une maniere différente (*b*) de celle du Prophête David; & peut-être que la comparaison du cercle à Dieu pourroit s'expliquer aussi favorablement qu'un passage du (*c*) Poëte *Aratus* l'a été par St Paul.

Mais les Docteurs *Musulmans* qui pensent avec le plus de justesse & de dignité sur le premier objet de la Religion croyent que la raison humaine doit être soumise à la raison éternelle, que tout doit céder à cette premiere vérité, quand elle fait marcher devant soi les motifs *de crédibilité*. Ils sont persuadés aussi qu'il faut abandonner toute sorte d'avantages temporels pour elle; & souvent même cette persuasion va jusqu'à les jetter dans une *Quiétude* parfaite.

A l'égard du cours des idées qui dans la société civile donnent plus ou moins de mérite à la Religion dominante; il varie ici comme ailleurs. (*d*) La flaterie, la force & la politique enseignent aux Peuples à supporter les vices & l'infidelité de leurs maîtres, & il peut leur arriver comme à nous d'adorer pour un tems des opinions qui sont des erreurs, dès qu'elles cessent d'être soutenues de l'autorité de l'Etat. Si de ces motifs nous passons à d'autres qui ne servent pas moins à exciter ou à retenir la Religion des particuliers, & à lui donner de vrayes ou de fausses couleurs, nous découvrirons infailliblement en Orient ce qu'un Auteur fort ingénieux a fait découvrir (*e*) par un Maronite dans le centre du Christianisme: beaucoup d'habitude dans les Peuples, beaucoup de forfanterie & d'hypocrisie dans les Grands. Mais quelque corrompus que soyent les principes des uns & des autres, tous les *Mahometans* reconnoissent généralement comme les Chrétiens, que la Religion est nécessaire, & pour la gloire de Dieu & pour le bonheur de l'homme; sans quoi il est dégradé de l'humanité. Un de leurs Poëtes dit avec raison, (*f*) *que la Religion sert de jouet aux impies*

(*a*) D'*Herbelot* ubi sup. p. 196.

(*b*) Pseau. 139.

(*c*) Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν —— *car nous sommes ses enfans*, ou plutôt sa production. Act. Ch. 17. V. 28. Voy. aussi Ps. 104. v. 27—30. Job. Ch. 34. v. 14. & ailleurs. Au reste je ne saurois m'empêcher de blamer ici la précipitation de ceux qui condamnent certains sentimens & certaines expressions comme prophanes, tandis qu'on trouve des choses tout aussi fortes dans les SS. Ecritures. Comparés, par exemple, les v. 19. 20. 21. du Ch. 3. de l'Ecclésiaste, les v. 7. 8. 9. du Ch. 14. de Job, &c. avec les endroits de quelques Poëtes anciens & modernes. Osera-t-on accuser de libertinage ces Auteurs sacrés? Ils se sont pourtant exprimés comme ces Poëtes.

(*d*) Les Arabes disent que les hommes suivent la Religion de leurs Princes; & les Persans, que tous les vices & toutes les réveries des Princes deviennent des vertus pour leurs sujets. D'*Herbelot* ubi sup. p. 297.

(*e*) « Il tempo é il maturo riflesso mi fecero poi auveduto che tutta la Religione di Roma consiste in « una cerimonia di culto esteriore, che... potrebbe chiamarsi un certo uso di vita in piccoli, una hi« pocresia ne' grandi. *Divorz. Celes.* L. 1.

(*f*) La pensée de l'Arabe revient à celle du Poëte Latin; *Relligio peperit scelerata atque impia facta.* Lucret.

pies & aux prophanes; mais un autre, en lui rendant la justice qu'elle mérite, nous dit qu'elle méne les sages à Dieu par l'obéissance, les pénitens par la crainte, les (véritables) dévots par le désir, & les justes par l'amour (qu'ils doivent à Dieu.)

Je conclus par les distinctions qu'établit un Auteur *Musulman* entre les différentes choses qui sont permises ou deffendues par la *Loi* (*de Mahomet*, & par celui qui lui ont fait des suplemens.) D'*Herbelot* nous fournit ces distinctions, & il faut le copier encore. » (*a*) Tout ce qui est clairement déclaré dans la » parole de Dieu, c'est-à-dire, (l'*Alcoran*) s'appelle *Fardh*, & celui qui ne le re- » çoit pas est infidelle.

» Tout ce qui est clair par la raison s'appelle *Vageb*. Celui qui ne l'observe » pas est un ignorant & un miserable, mais il n'est pas infidelle.

» Il y a du mérite à observer la *Sonna*, (c'est-à-dire, la Tradition.) Celui qui » ne l'observe pas est digne de reprimander, mais non pas de punition (la *Sonna* » revient à la *Mischna* des Juifs:) elle est la seconde Loi, ou la Loi orale.

» *Mosteheb* est-ce qui mérite d'être observé; mais ne l'étant pas il ne mérite » ni punition, ni reprimande.

» Tout ce qui peut-être obmis ou observé indifféremment & sans distinction » s'appelle *Mobah*.

» *Maclouh* est une chose pour laquelle on ne loue point celui qui s'en abstient, » de même qu'on ne blâme point celui qui en use.

» (*b*) *Haram*, est ce qui mérite reprimande & châtiment; en un mot tout ce » qui est expressément défendu par la Loi, & le contraire de *Halal*, qui signifie » tout ce qui est permis par la Loi.

» (*c*) *Adab* tombe sur tout ce que le Prophéte *Mahomet* a pratiqué une ou » deux fois «.

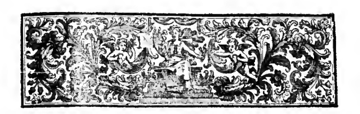
(*a*) d'*Herbelot* ubi sup. art. *Ferhaudh*.

(*b*) *Haram* signifie aussi une chose sacrée, dont l'accès n'est pas permis à des infidelles; par exemple, la *Caaba* de la Mecque, le Tombeau de *Mahomet* à Medine, &c. ni à des hommes, fidelles ou non, comme le Serail. Outre cela on appelle *Haram* l'appartement des femmes, ou le quartier qu'elles occupent.

(*c*) Il paroit par d'*Herbelot* ubi sup. article *Adab*, que ce mot peut signifier *mœurs*, *manieres*, *usages*, *methode*.



CON-



[a] CONFESSION DE FOI DES MAHOMETANS, OU [b] TRAITÉ

Touchant les Articles que chaque Mahometan est tenu de recevoir & de croire pour être bon Musulman.

I.

*De l'*Existence *de* Dieu.

Les Articles de notre Foi, que tout bon *Musulman* est obligé de croire & de recevoir avec une entiere assurance, sont au nombre de XIII. dont voici le premier & le principal :

C'est de croire du cœur, de confesser de la langue & d'affirmer d'une franche & constante volonté, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Seigneur & Gouverneur de l'Univers, qui a tiré toutes choses du néant; en qui il n'y a ni image, ni ressemblance ; qui n'a engendré qui que ce soit, comme il n'a été engendré de personne, qui n'a jamais été Fils, comme il n'a jamais été Pere. C'est ce maître & souverain arbitre de toutes choses que nous sommes tenus d'adorer & de servir nous autres *Musulmans*. Ainsi, que nul d'entre nous ne s'écarte de cet article, mais que chacun le grave profondement dans son cœur ; car il est indubitable.

II. *Du*

(*a*) Ce morceau a été traduit par M. D**, & c'est lui aussi qui a fait les notes. Il étoit bien juste de les lui conserver : la beauté du style & la beauté de ces notes figurent parfaitement bien ensemble.

(*b*) C'est le titre du MS. Latin, qui m'a été remis. L'Original est Espagnol en Lettres Arabes, & je conjecture que c'est quelque Rénegat qui en est L'Auteur, & qu'il l'a composé à l'usage de ses Compatriotes. M. *Reland* l'allégue souvent, & s'en sert avec succès pour expliquer certaines choses du *Catechisme des Mahometans*.

II.

Du Prophéte MAHOMED *& de son* ALCORAN.

Le second Article & ses principales raisons : il faut croire du cœur & confesser de la bouche, que le Dieu très-haut, après s'être revelé aux hommes par ses anciens Prophétes, nous a enfin envoyé son élu, le bienheureux *Mahomet*, avec la Loi sainte & divine qu'il avoit (*a*) créée par sa grace, & qui est contenue dans le vénérable *Alcoran*, qui nous a été remis de sa part. C'est par ce saint Livre, que Dieu a abrogé toutes les Loix précédentes, & qu'il a retiré de leurs doutes & des leurs erreurs les Peuples & les Nations, pour les conduire à une stable & permanente félicité. C'est pourquoi nous sommes obligés d'en suivre exactement les Doctrines, les rites & les cérémonies & d'abandonner toute autre Secte, ou Religion quelconque, antérieure & postérieure à cette derniere révelation. Cet Article nous distingue & nous éloigne de toute espéce d'Idolâtrie, de toute rapsodie menteuse, de toute fausse Prophétie, & de toutes ces Sociétés, Religions, ou Sectes différentes de la nôtre, ou erronées, ou abrogées, ou exagérées, sans foi & sans vérité : comme il paroît tous les jours par les notions (*b*) diverses des infidelles, qui répudient leurs réglemens & leurs usages, après les avoir institués ; qui changent leurs principes à tout moment, parce qu'ils ne connoissent pas la bonté de Dieu, & qui flétrissent (*c*) eux-mêmes leurs propres cérémonies par des innovations & des réformes continuelles.

III.

De la PROVIDENCE *& de la* PRÉDESTINATION.

Le troisiéme Article & ses principales raisons : il faut croire du cœur & tenir pour assuré, qu'excepté Dieu même, qui a toujours été & qui sera, toutes choses doivent périr un jour, & que l'Ange de la mort doit retirer à lui toutes les ames des mortels destinées à l'extinction totale & universelle, de la part de Dieu notre maître, & notre puissant Seigneur, qui a pû & qui a voulu produire du néant & ensuite arranger ce monde universel, avec toutes les choses qui y sont bonnes ou mauvaises, douces ou amères ; qui a pû aussi, qui a sû & a voulu établir deux Anges, l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, pour enregistrer les œuvres d'un chacun de nous, tant les bonnes que les mauvaises, afin que connoissance juridique en soit prise & sentence prononcée au grand jour du Jugement. Il est donc nécessaire de croire la Prédestination ; mais il n'est permis d'en parler à qui que ce soit, qu'après s'être rendu habile dans l'étude de notre Loi écrite, qui est l'*Alcoran*, & de notre Loi Orale, qui est la *Sonna* (*d*).

Du

(*a*) ART. II. L'Auteur se déclare pour la *Création* de l'Alcoran, contre le sentiment du *Catechisme Mahumetan* qui tient pour l'*Incréation*.

(*b*) Ces coups de dent que l'Auteur donne ici aux Chrétiens des derniers siécles, me font soupçonner ce que j'ai dit ; que c'est l'Ouvrage d'un Rénegat, qui ne peut retenir sa colére contre ceux qu'il a abandonnés.

(*c*) Il y a ici quelques traits vifs contre les Superstitions de l'Eglise Romaine, où il est aisé d'entrevoir le pinceau d'un transfuge & d'un apostat.

(*d*) ART. III. Voyez ci-après. Du reste notre Auteur paroît assez réservé sur l'article de la Prédestination. Il ne veut point qu'on en parle, qu'on ne soit devenu habile. Ceci me persuade encore que ce

ne

Du reste puisque toutes choses doivent prendre fin (*a*), faisons de bonnes œuvres & conduisons-nous de telle sorte, que nous puissions vivre éternellement, & d'une vie qui est la vie & l'essence réelle, qu'on ne pourra jamais obtenir que par la pratique de la vertu : comme l'ont prêché les anciens Prophétes, avant que le sacré volume de l'*Alcoran* nous eut été envoyé du Ciel.

IV.

De l' INTERROGATION *du Sépulcre.*

Le quatriéme Article & ses principales raisons : il faut croire du cœur & tenir pour certaine & assurée, l'*Interrogation* du Sépulcre ; laquelle sera faite à chacun de nous après la mort par le ministére de deux Anges, sur ces quatre questions principales : qui a été notre *Seigneur* & notre Dieu ? Qui a été notre *Prophéte* ? Quelle a été notre *Religion* ? & de quel côté a été notre *Kibla* ? Celui qui sera en état de répondre, que Dieu a été son unique Seigneur, & *Mahomet* son Prophéte, trouvera une grande clarté dans son tombeau, & il reposera lui-même dans la gloire. Mais celui qui ne répondra pas bien à ces questions, se trouvera enveloppé dans les ténébres jusqu'au jour du jugement. Craignons donc un sort si terrible, où il n'y aura ni secours, ni consolation à attendre d'aucune part ; & regardons comme un effet de la bonté Divine, d'avoir disposé ainsi les choses pour la consolation des justes & pour la terreur des méchans. Car si nous nous examinons nous-mêmes dès cette vie, il nous accordera sa grace après sa mort jusques au jour du jugement (*b*).

V.

De l' ANÉANTISSEMENT *futur de toutes choses.*

Le cinquiéme Article & ses principales raisons : il faut croire de cœur & tenir pour assuré, non-seulement que toutes choses doivent périr un jour & être anéanties ; savoir les Anges, les hommes, & les Démons &c. mais encore que cela doit arriver à la fin du monde, lorsque l'Ange *Israfil* enflera la trompette, en telle sorte qu'excepté le Dieu Souverain, il ne restera rien de vivant, dans l'universalité des choses, immédiatement après le bruit terrible, qui fera trembler les montagnes, affaisser la terre & changer la mer en couleur de sang. Le dernier de tous, qui expirera dans cette extinction totale sera *Azariel*, l'Ange de la mort ; & alors véritablement sera manifestée la grande puissance du Dieu très-haut. Qui ne craindroit un bruit si terrible & un fracas si épouvantable ? Qui ne seroit touché d'une solitude si affreuse ? Qui ne s'efforceroit de bien vivre, pour abonder en bonnes œuvres, dans l'espérance d'une (*c*) Compensation

ne peut être qu'un Moine Espagnol & Rénegat, qui ait composé cet Ouvrage. L'air de Prédicateur qu'il s'y donne à la fin de chaque article est pour moi une nouvelle conviction.

(*a*) Ceci est tiré visiblement de la seconde Ep. de S. Pierre, Ch. III. vs. 8. & suiv. jusqu'à la fin du Chapitre.

(*b*) ART. IV. On voit manifestement que toutes ces moralités sont imitées des SS. Livres, & que l'Auteur étoit un homme élevé dans le Christianisme. S. Paul a dit avant lui, que *si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions point jugés*, & quantité d'autres santences qu'on trouvera répandues dans cette espéce de Confession de Foi.

(*c*) ART. V. Voyez sur cette compensation future l'article IX. où l'Auteur explique fort nettement sa pensée.

tion équitable & falutaire ? Qui ne . . . . du Soleil & de la Lune ? Qui dès à préfent ne commenceroit à gémir de fes péchés & à pleurer fa derniere fin, foit qu'elle arrive de nuit ou de jour ? Arrêtons-nous à ces penfées & marchons armés d'efpérance & de bonnes œuvres : car tout ce qui n'eft point tel, nous eft feulement prêté en cette vie paffagere & nous rend fujets à la mort & au châtiment. Heureux fi nous faifons une attention convenable à ces grandes vérités ; toutes chofes nous deviendront utiles & favorables, l'indigence comme la richeffe, l'amertume comme la douceur & l'adverfité comme la profpérité. Tout nous élevera & donnera à nos ames cette nobleffe (a). . . .

VI.

De la RÉSURRECTION *future.*

Le fixiéme Article & fes principales raifons : il faut croire du cœur & tenir pour certain qu'avant toutes chofes, après l'extinction totale de l'Univers, Dieu reffufcitera premiement dans le ciel l'Ange de la mort, & enfuite rappellera toutes les ames, & les réunira chacune au corps qui leur appartient ; bien entendu que les unes feront diftinées à la gloire & les autres à la Gehenne. Mais fur la terre le premier que Dieu reffufcitera, fera notre bienheureux Prophéte *Mahomet*. Pour la terre elle-même, elle s'ouvrira de tous côtés, elle fera changée en un inftant, & par le commandement de Dieu, le feu (b) s'y mettra de toutes parts, & s'étendra jufqu'à toutes fes extrêmités. . . . . . Alors Dieu préparera une grande place toute unie & affez fpacieufe pour contenir toutes les Créatures, appellées à rendre compte de leur conduite paffée. Que ce jugement folemnel, définitif & irrévocable nous réveille de notre fécurité ; car il ne fera fait grace à rien de créé. Toute ame y fera jugée par la même régle & fans acception des perfonnes.

VII.

Du JOUR *du* JUGEMENT.

Le feptiéme Article & fes principales raifons : il faut croire du cœur & tenir pour certain, qu'il y aura un *Jour* de *Jugement*, où Dieu ordonnera que toutes les Nations ayent à comparoître dans un lieu deftiné à ce grand Procès, affez ample pour que fa Majefté y paroiffe avec éclat, & que fes fentences y puiffent être ouïes de tout le monde. C'eft dans cette place magnifique & fpacieufe que fe formera l'affemblée de toutes les Créatures univerfelles, environ vers le milieu du jour & dans la clarté du midi, & c'eft alors qu'avec fon Prophéte, je veux dire, le bienheureux *Mahomet* & en préfence de tous les hommes, Dieu jugera en juftice & en équité toutes les Nations de la terre en général

(a) Cette Lacune avec la précédente, auffi bien que toutes les autres, fe trouvent dans le MS. Latin, dont je me fuis fervi. Ici il me femble que l'Auteur vouloit dire quelque chofe de l'agilité & de l'activité néceffaire au paffage difficile & épineux du *Pont aigu*, dont il fera parlé dans l'Art. XI.

(b) ART. VI. Ceci eft encore copié de nos SS. Livres, & entr'autres du Ch. III. de la feconde Epit. de S. Pierre, vf. 8. & fuiv. Ce qu'il ajoute que Dieu nous jugera tous fans acception de perfonne, & la conféquence morale qu'il en tire, eft encore pris du même Auteur facré ; ce qui me confirme dans l'opinion où je fuis que c'eft ici l'Ouvrage d'un Apoftat, qui humainement parlant, n'étoit ni fot, ni mauvais Prédicateur.

neral & chaque perſonne en particulier. Pour cet effet, il ſera donné à chacun de nous un Livre ou Catalogue de ſes propres œuvres ; aux bons de telle ſorte, qu'ils le recevront & le tiendront de la main droite, & aux méchans de telle maniere, qu'ils le recevront & le tiendront de la main gauche (*a*) .... Quant à la durée de ce Jour elle ſera auſſi longue que la durée du preſent ſiécle. Ce ſera un jour de ſoupirs & de douleurs, un jour de tribulation, & d'angoiſſe, où il faudra boire juſqu'à la lie la coupe de déplaiſir & de tourment. Mais c'eſt ce qu'éprouveront particulierement les impies & les pervers: tout leur préſentera des idées de deuil & de triſteſſe ; tout deviendra pour eux aloé & amertume. Ils n'obtiendront aucun moment de repos ; ils ne verront rien d'aimable ; ils n'entendront aucune voix qui leur faſſe plaiſir ; leurs yeux ne verront que les ſupplices de la Gehenne ; leurs oreilles n'entendront que les cris & les hurlemens des (*b*) Démons, & leur imagination épouvantée ne leur offrira que des ſpectres & des tortures.

VIII.

*De l'*INTERCESSION *de* MAHOME

Le huitiéme Article & ſes principales raiſons : il faut croire du cœur & tenir pour aſſuré, que notre vénérable Prophéte *Mahomet* intercédera pour ſon Peuple avec ſuccès, au grand jour de l'examen, lorſque ce Peuple ſe trouvera dans une affliction amere & dans une grande tribulation. Ce ſera la premiere interceſſion : mais à la ſeconde Dieu ſera entierement fléchi, & tous les fidelles *Muſulmans* ſeront tranſportés dans un état glorieux ; tandis qu'il ne ſera reçu aucune priére ou excuſe en faveur des autres Nations. A l'égard de la grandeur de la peine qu'auront à ſouffrir les coupables d'entre nous, qui auront tranſgreſſé les préceptes de l'*Alcoran*, il n'y a que Dieu ſeul qui la connoiſſe, comme il n'y a que lui qui ſache quelle en ſera précifément la durée, ſi elle ſera plus longue ou plus courte que celle de l'examen ou du jugement. Mais c'eſt à nous à abréger cette durée par nos bonnes œuvres, par nos largeſſes, & par tous les efforts dont nous ſommes capables, en nous appellant nous-mêmes en jugement dès cette vie, avec toute l'attention de notre eſprit & de nos ſens ; avant que nos péchés & nos crimes nous citent au tribunal de Dieu : puiſqu'auſſi bien c'eſt lui qui nous conſerve en ſa miſericorde & qui nous donne ce tems de répi, pour nous mettre en état de nous rapprocher de lui par une conduite vertueuſe (*c*).

IX.

De la COMPENSATION FUTURE, *dans le Jugement dernier.*

Le neuviéme Article & ſes principales raiſons : il faut croire du cœur & tenir pour certain, qu'il y aura une reddition de compte à faire à chacun de nous devant

(*a*) ART. VII. Dans le Catéchiſme, on ajoute *derriere leur dos*, parce qu'ils auront les mains liées de ce côté-là. C'eſt apparemment ce qui étoit dans la lacune.

(*b*) Il y a dans le Latin, *Satanarum*, des Satans. Ceci fortifie ma conjecture ſur la patrie & le caractere de l'Auteur.

(*c*) ART. VIII. Tous ces traits de morale, qui tombent ſi à propos à la fin de chaque article, paroiſſent également puiſés dans nos idées Evangeliques.

devant Dieu, concernant le bien & le mal que nous aurons fait en ce monde. Avant tous les autres seront appellés à cet examen, tous ceux qui auront été du Peuple de *Mahomet*, parce que ce seront eux qui témoigneront contre toutes les Nations étrangeres. En ce jour-là, il arrivera que Dieu ôtera des bonnes œuvres, de la balance de celui qui aura été diffamé; & s'il ne trouve point de bonnes œuvres chez le diffamateur, il ôtera des miséres du diffamé, pour les insérer dans le compte du diffamateur : ensorte que sa grande justice sera mise dans une parfaite évidence (*a*). A moins donc que nous ne voulions subir le sort de cette terrible compensation, ne songeons point à faire injure aux autres, ou à diminuer leurs biens, ou leur honneur, ou leur bonne renommée. Car nous pouvons nous assurer que si nous faisons tort à nos fréres, telle soustraction sera faite à nos bonnes œuvres, ou plutôt telle aggravation à nos dettes; lesquelles il faudra pourtant solder, dans le tems de la derniere affliction, & lorsque pour étancher notre soif, ou simplement pour rafraîchir notre langue, nous donnerions, si nous pouvions, tout ce que nos yeux ont jamais vû ici bas de plus beau & de plus riche.

X.

De la BALANCE *&* *du* PURGATOIRE.

Le dixiéme Article avec ses principales raisons : il faut croire du cœur & confesser de la bouche, que toutes nos actions bonnes & mauvaises, seront un jour pesées à la balance, les unes contre les autres; ensorte que ceux dont les bonnes œuvres l'emporteront sur les mauvaises, entreront dans le Paradis, & qu'au contraire, ceux dont les mauvaises œuvres l'emporteront sur les bonnes, seront condamnés aux flammes de la Gehenne. Et pour ce qui est de ceux dont les bassins balanceront, parce qu'ils auront fait autant de bien que de mal, ils seront retenus dans un lieu mitoyen entre le Paradis & l'Enfer, où l'on aura égard à leurs mérites & à leurs demérites, puisque sans endurer d'autre peine que la détention, ils n'auront aucune part à la gloire des Justes béatifiés. Il est vrai que tous ceux d'entre eux qui se trouveront *Musulmans*, sortiront enfin de leur captivité & seront introduits dans le Paradis, à la seconde intercession du Prophéte, notre bienheureux *Mahomet*, qui signalera sa grande piété à intéresser, pour notre soulagement, la puissance & la misericorde du Très-haut aussi-bien que sa justice, déja pleinement satisfaite par la longue captivité des coupables. C'est pourquoi pesons nos bonnes œuvres dès-à-présent, afin que nous travaillions assiduement à leur procurer le poids & la victoire sur les mauvaises; si nous n'aimons mieux que celles-ci l'emportent & nous excluent ensuite de notre *Examen*, du séjour de la gloire. Ne . . . . ce qui est le comble de la félicité de nos ames : de peur qu'il ne nous faille pleurer & lamenter en ce jour de ténèbres. Encore une fois, ornons plutôt nos ames dès-à-présent, des attraits de la vertu, pendant que nous en avons le tems; pendant que nous sommes encore à portée d'éviter la peine future, & que nous nous trouvons, pour ainsi dire, à la main les aides & les soulagemens qui nous conviennent. Car après cette vie, il ne sera plus tems de nous racheter de

(*a*) ART. IX. Otez la fiction de cette idée, pour n'en conserver que le moral, & vous conviendrez qu'elle a quelque chose de brillant & même de nouveau pour la plupart des Lecteurs.

de la perdition, il n'y aura plus de lieu à la répentance, & nous ne trouverons même de répondant que lorsque nous aurons satisfait pour nos péchés.

XI.

Du PONT AIGU *& du passage qu'il en faut faire.*

Le onziéme Article avec ses principales raisons : il faut croire du cœur & tenir pour assuré, que tous les hommes du monde auront à passer un jour par le Pont aigu, dont la longueur sera égale à celle de notre monde, dont la largeur n'excédera point celle d'un fil d'aragnée & dont la hauteur sera proportionnée à l'étendue. Les justes y passeront plus vîte qu'un éclair ; mais les impies & les méchans ne sauroient le franchir en autant de tems, que doit durer le présent siécle ; & cela par le défaut de bonnes œuvres. C'est pourquoi ils tomberont & se précipiteront dans les feux de l'enfer, avec les blasphémateurs & les infidelles, avec les hommes de petite foi & de mauvaise conscience, qui auront fait peu d'aumônes parce qu'ils ont manqué de vertu. Cependant il y en aura d'entre les Justes, qui le passeront plus vîte & plus légerement que quantité d'autres, qui y seront tentés de tems en tems, & sur chaque précepte qu'ils auront mal observé (*a*) en cette vie. Bon Dieu ! quel nous paroîtra ce Pont formidable ? Quelle vertu, quelle grace secrete du Très-haut ne faudra-t-il pas pour le franchir ? De quels yeux attendrons-nous cette divine faveur ? Quels deserts, quelles reptiles, quelles sauterelles ne trouverons-nous pas en notre chemin ? Quelle faim, quelle sécheresse, quelle lassitude n'y essuyerons-nous point ? Mais quel trouble, quelles douleurs & quelles afflictions n'auront pas à dévorer tous ceux qui n'auront point pensé à ce terrible passage ? Prions Dieu qu'avec la santé de nos corps, il nous accorde aussi la grace de ne pas rester ses débiteurs en cette vie ; car les (*b*) Arabes ont accoutumé de dire & avec raison, *qu'il n'y a point d'obstacle plus caché, que celui auquel on ne sauroit remédier par quelque expédient ou quelque artifice que ce puisse être.*

XII.

Du PARADIS.

Le douziéme Article & ses principales raisons : il faut croire du cœur & tenir pour assuré, qu'il y a un Paradis auprès de Dieu, qui est préparé aux bienheureux d'entre les fidelles, à savoir aux Sectateurs de la vraye Religion & de notre saint Prophéte *Mahomet*, où ils seront placés avec lui dans une clarté perpétuelle & dans la jouissance de tous les (*c*) plaisirs célestes, toujours beaux, dans la vigueur de leur âge & plus brillans que le soleil, & où ils seront trouvés dignes de contempler & d'adorer la face du Dieu très-haut. Pour ceux qui seront détenus dans le supplice de la Gehenne, à savoir les transgresseurs & les pécheurs,

(*a*) ART. XI. Voyez au sujet de ce pont aigu une note sur le cinquiéme chapitre du *Catechisme des Mahometans.*

(*b*) Ce n'est donc pas un Auteur Arabe qui parle ici. Ne seroit-ce point un Européen & un Rénegat ?

(*c*) ART. XII. Il est notable que cet Auteur ne dise rien des plaisirs grossiers, ou qu'il n'employe aucune expression qui puisse faire de la peine aux personnes élevées dans le Christianisme. Ne seroit ce point ce que j'ai insinué plus haut ? Que c'est ici un Rénegat, qui ne présente le *Mahometisme* que par son beau côté & qui ménage même jusqu'à ses expressions.

cheurs, qui ont cru néanmoins en un seul Dieu, ils seront relâchés à la 2. intercession du Prophéte, qui les lavera aussitôt dans le sacré Lavoir, d'où étant sortis plus blancs que la neige & plus éclatans que le soleil; ils se verront placés dans le Paradis, pour jouir avec les autres bienheureux de toute la gloire qu'ils pourroient souhaiter. C'est ce qui arrivera au corps qui a été formé de la boue; & que sera-ce de l'état de nos ames, auxquelles il sera donné d'envisager éternellement la lumiere & la resplendeur de la Majesté divine? Ayons donc continuellement dans le cœur l'idée de . . . . . & en gardant la Foi, attachons-nous à faire des œuvres d'un tel caractére, que nous n'ayons aucun sujet de craindre le feu de l'enfer; feu si vif & si perçant, qu'il n'y a aucun tourment de froid ou de chaud qui lui soit comparable. Appliquons-nous, dis-je, principalement aux bonnes œuvres; ne refusons point nos forces à l'observation exacte, & du jeûne de notre vénérable mois de *Ramadan* (*a*), & des *Prieres* & des *Cérémonies* prescrites, & ne frustrons point nos pauvres de la *dixme* de tous nos biens? Nous savons ce que dit sur ce sujet notre saint (*b*) Volume: « Prépare-» toi de ton opulence des douceurs pour l'avenir, de tes richesses de la louan-» ge, de ta pauvreté un soutien immanquable, de ton infirmité une vigueur » constante, & de ta Science le salut de ton ame. «

XIII.

De L'ENFER.

Le treiziéme & dernier Article & ses principales raisons: il faut croire du cœur & tenir pour assuré, qu'il y a un enfer préparé aux méchans, aux refractaires, aux transgresseurs de la Loi divine, maudits de Dieu pour leurs œuvres mauvaises, & à qui il seroit plus avantageux de n'être jamais nés & de n'avoir jamais vû la lumiere du jour. C'est à de tels qu'est préparé un lieu de supplices, ou plutôt un feu qui les brûlera sans les toucher; un feu de bize & de glace où il n'y aura que des vers & des serpens & autres bêtes venimeuses ou féroces, qui les mordront, sans les atteindre & qui exciteront en eux de grandes douleurs. Là sera le séjour des méchans & des Démons, où ceux-ci tourmenteront ceux là sans fin & sans cesse avec toute sorte de fureur & de cruauté; & de peur que les sentimens de la douleur ne s'y ralentissent, il leur succédera toujours une nouvelle peau, à la place de celle qui aura été brûlée ou amortie. C'est à nous autres bons *Musulmans*, à concevoir & à entretenir une juste horreur pour ce Lieu infame: une telle pensée est du devoir d'un homme de Dieu. Pour ce qui est des autres hommes, qui ont déclaré la guerre à notre Religion, ils verront un jour les tourmens de la Gehenne. Craignons tous ce supplice & ces terreurs épouvantables; confirmons notre Foi par les sentimens du cœur & par la confession de la langue, & gravons-là dans le fond de nos entrailles.

(*a*) Vous voyez que notre Auteur ramasse ici en peu de mots les minucies de la *Religion Mahometane*, comme les jeûnes & les ablutions. C'est qu'il n'en faisoit pas grand cas lui-même. Voyez le Voyage de *Tournefort* sur la Religion des Turcs.

(*b*) L'*Alcoran*.

LE CA-



LE (a) CATECHISME MAHOMETAN,

OU

*Abrégé de Théologie des Mahométans (b), traduit du Latin de M. Reland, par M. D**.*

CHAPITRE I.

Idée générale des principes de la Religion, tant speculative que pratique.

AU nom de Dieu très-misericordieux.

2. Loué soit Dieu, qui nous a amenez à la Foi, qui l'a établie comme le Sceau (c) de notre entrée dans le Paradis Céleste, & comme un voile entre nous & la demeure éternelle dans les feux *de l'Enfer.*

3. Que la paix & la faveur de Dieu soyent sur *Mahomet!* le plus excellent de tous les

(a) * Je distingue par un asterique les notes où je prens la liberté de critiquer le traducteur: & il est nécessaire de faire remarquer au lecteur une autre liberté que j'ai prise. C'est de corriger quelquefois la traduction, & de supprimer souvent beaucoup de mauvaises notes de ce traducteur.

(b) * On peut dire *traduit*; car si M. D**. dans sa Préface p. IX. nous dit *qu'il n'a que jetté les yeux*, &c. p. x. il nous avertit *qu'il s'est délassé par cette Traduction d'un travail plus considerable*, &c. On ne peut pas dire *traduit*; car deux lignes ensuite il nous dit que ce n'est pas tout-à-fait une traduction, & un peu plus loin, qu'il a retranché, *qu'il a cousu par ci par là*, que même, sans craindre le *Peuple endoctriné*, il n'a pas distingué ses additions. Est-il donc Auteur de l'Ouvrage qu'il publie cet illustre M. D**? Non il ne s'en dit p. xv. que l'*imitateur*, après s'en être déclaré auparavant le reformateur: & c'est-là ce qui s'appelle bien traduire: comme on peut le voir dans la Préface, que l'on pourroit bien intituler, *qui contient tout ce qui vous plaira*, comme un des Chapitres du *Roman* Comique.

(c) Dans la 1. Edition Latine de cet Abregé, publié en 1705. M. *Reland* avoit traduit de cette maniere: *Et constituit eam dotem, quâ introitus Paradisi Cœlestis paratur:* « C'est-à-dire, & l'a établie comme la Dot, qui nous assure l'entrée dans le Paradis céleste. » Et pour faire entendre cet endroit, il avoit remarqué que notre *Foi* étoit ici envisagée comme une espéce de *Dot*, en vertu de laquelle les fidelles s'assuroient de toutes les délices du Paradis, & en particulier de la jouïssance future de ces beautés immortelles, que *Mahomet* leur y a promises. Mais dans la 2. Edition, qui est celle que nous avons suivie, il a ôté cette *Dot* du texte, & a retranché la note que je viens de dire, pour traduire comme nous avons fait après lui; & *l'a établie comme le Sceau dans le Paradis céleste.* Cette derniere figure lui a paru plus naturelle, & apparemment plus conforme à l'Original.

les hommes, & le (a) *Conducteur*, qui dirige les siens dans le droit chemin; & non-seulement à lui, mais aussi à toute sa *Famille* & à ses glorieux (b) *Compagnons* : que cette Paix leur soit perpétuelle à tous, & aille en augmentant aux siécles des siécles !

4. Ici commence la description de la Foi, & l'explication qu'on en doit faire.

D'abord il est nécessaire de savoir que la Foi est le premier fondement de la Religion, comme l'a prononcé le Prophéte *Mahomet*. Que Dieu lui donne sa grace ! & qu'il lui accorde le salut !

5. La Religion des (c) *Islamites* est fondée sur cinq *Principes capitaux*.

Le premier, qui est la Confession du vrai Dieu, consiste à croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu éternel & véritable, & que *Mahomet* est son envoyé.

Le second est l'observation reguliere des Prieres (d) & telle qu'elle est prescrite.

Le troisiéme est l'aumône.

Le quatriéme le jeûne du mois de *Ramadhan*.

Enfin le cinquiéme est le Pélerinage de la Mecque, dont aucun *Musulman* n'est dispensé, à moins qu'il ne soit hors d'état de l'entreprendre.

6. Commençons par la confession du vrai Dieu, qui est proprement ce que nous appellons la Foi. Sur cet article il faut savoir que ce que nous exigeons d'un homme en état de connoissance consiste à croire.

1. *Premierement* en Dieu.

2. *Ensuite*, à ses Anges.

3. *Puis* à ses *Livres*.

4. *Après cela* à ses *Envoyés*.

5. *Ensuite*, il doit croire qu'il y aura un dernier jour;

6. Et *enfin* qu'il y a un Décret immuable de Dieu tout-puissant touchant le *bien* & le *mal* (e).

7. La Foi consiste à être persuadé vivement & de tout son *cœur* de la vérité de ces points fondamentaux : à quoi il faut ajouter la Confession de vive voix, par laquelle on démontre extérieurement la persuasion du cœur.

CHAPITRE II.

De la Foi *en* Dieu (*f*)

1. La Foi en Dieu consiste donc à reconnoître véritablement dans son cœur, & à confesser de bouche, qu'il existe un Dieu tout-puissant, suprême

(a) *Abu-Beker*, le 4. en rang entre les premiers Disciples de *Mahomet*, donna le premier ce titre à son Maître. * Dans le Latin de M. *Reland* il y a *quartus mortalium qui illa ætate Mohammedicam fidem amplexi sunt*.

(b) C'est par ce titre que l'on designe les quatre premiers Successeurs de *Mahomet*; savoir, *Abu-Beker*, *Omar*, *Othman* & *Ali*, & les autres, qui sont venus ensuite. Voyez ci-dessous Ch. V.

(c) * On a vû dans la Dissertation sur l'*Alcoran* ce que c'est que l'*Islamisme*.

(d) L'Auteur Arabe ne dit rien ici des *ablutions*, quoiqu'il en parle assez au long dans la suite. Sur cela M. *Reland* a remarqué que tout ce qui concerne les *Purifications*, fait partie de la *Priere*.

(e) Cet ordre est tiré de l'*Alcoran*. Voy. Ch. IV. v. 135.

(*f*) * Ch. II. Dieu est défini par les Arabes, comme nous le définissons aussi, une *Essence qui existe nécessairement; & par soi-même*. Pour *Allah*, qui est le nom de Dieu en Arabe, il répond à celui de *Jehova*, comme un nom *propre & essentiel* à la Divinité. Ils donnent à Dieu quatre-vingt-dix-neuf *dénominations*, qu'ils divisent en trois classes; la premiere est des noms qui sont relatifs à l'essence même de Dieu, qui est tou-

prême, *véritable*, *permanent*, *essence* premiere & éternelle, sans avoir jamais *commencé*, sans jamais *finir*.

2. Qu'il n'y a en lui, ni *figure*, ni *forme* extérieure, ni *lieu*, ni *tems*, ni *mouvement*, ni *changement*, ni *transposition*, ni *séparation*, ni *division*, ni *fraction*, ni abatement, ou défaut de vigueur.

3. Qu'il est sans *égal*, & sans *pareil*, (*a*)

4. Qu'il est parfaitement *pur*; qu'il est *unique*, qu'il est *éternel*, qu'il est *vivant*, qu'il fait *tout*, qu'il est *tout-puissant* & *maître absolu de sa volonté*; qu'il *entend* & qu'il *voit tout*, qu'il *parle*, qu'il *fait*, qu'il *crée*, qu'il *sustente*, qu'il *produit* avec (un art inimitable) qu'il fait *vivre* & qu'il fait *mourir*, qu'il donne le *commencement* à toutes choses, & fait *revenir* tous (les hommes) (*b*), quand il lui plait; qu'il *juge*, qu'il *décerne*, qu'il *dirige*, qu'il *commande*, qu'il *défend*; qu'il *conduit*, dans la droite voye, & qu'il *induit* à erreur (*c*), qu'il fait la *rétribution*, & donne la *récompense*, le *châtiment*, la *bénignité* & la *victoire*.

5. Tous ces *attributs* éternels sont *renfermés* dans son essence & subsistent en lui d'éternité en éternité, sans *division*, ni *variation*. On ne peut pas dire que ces attributs *soyent* Dieu lui-même, & cependant on ne peut pas dire non plus qu'ils soyent différens de son essence. Chacun de ces attributs est uni à l'autre, comme la *vie* l'est à la *science*, ou la *science* à la *puissance*, &c.

6. Or ces attributs, comme nous venons de le dire, sont la *vie*, la *science*, la *puissance*, la *volonté*, l'*ouie*, la *vue*, l'*éternité*, soit antérieure (c'est-à-dire, sans commencement) soit postérieure, (c'est-à-dire, sans fin) l'*action*, la *création*, la *sustentation*, la (*d*) *production*: (*e*) l'adresse (ou l'arrangement artificieux) la *vivification* & la *destruction*, la premiere *formation* (ou plutôt la création) des choses & leur rappel (*f*) à lui, la *sagesse*, le *décret*, la *direction*, au bien & la *séduction* (*g*) au mal; la *retribution*, la *recompense* & le *châtiment*, la *faveur* & la *victoire*.

7. Telles sont les grandes & inestimables perfections du Dieu très-haut, sous lesquelles il est connu & adoré *par les vrais fidelles*. Celui qui ose les *nier toutes*, ou qui les nie en partie, ou qui les *revoque en doute*, est certainement infidelle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidelité.

CHAP.

toute entiere dans le mot *Allah*. La deuxiéme est de ceux qui se rapportent à sa *Majesté* & à sa Gloire; & la 3. renferme des *attributs*, qui sont généralement relatifs à ses Créatures. Voy. *Hotting Hist. Orient.* page 389.

(*a*) * L'Abbé *Maracci* dans son *Prodrome* p. 87. censure cette proposition en ces termes; puisque Dieu a dit *Genese*. Chap. I. *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance*, cette proposition doit passer pour être *absolument* fausse. Mais il est absolument vrai que rien ne ressemble à Dieu, & quoique nous ayons en nous quelque portion de l'image de Dieu, ce qui est fini, ce qui est créé ne sauroit ressembler à l'infini & à l'incréé.

(*b*) * C'est-à-dire, qui ressuscite, suivant l'original, où l'on imite une expression de l'*Alcoran*, qui appelle la résurrection, *rencontre* (*occursus Dei*) Ch. 6. v. 30.

(*c*) Ceci est expliqué dans le Ch. VII. qui regarde le *Décret* de Dieu.

(*d*) * *Producere* en bon Latin signifie prolonger. On pourroit donc traduire *prolongation*.

(*e*) * (*Artificium*) il avoit plû au traducteur de rendre *productio*, *artificium* production avec art. Il lisoit apparemment *productio artificiosa*.

(*f*) * *Reducere* signifiant rappeller, & *reductio* rappel ou retour, il ne faut pas traduire *reductio* restauration, comme l'avoit fait M. D**.

(*g*) Voyez plus bas Ch. VII. & la note, où cette expression est réduite à son juste sens.

CHAPITRE III.

Des ANGES.

1. A L'égard de ce que nous devons croire des Anges; notre Foi sera complette, si nous croyons de cœur, & si nous confessons de bouche, que le Dieu très-haut a des *Serviteurs* ou des *Ministres*, auxquels on donne le nom d'Anges, qui sont parfaitement *nets* de tout peché, qui *assistent* (*a*) continuellement devant Dieu, qui *exécutent* ponctuellement ses ordres, & ne lui sont *jamais* desobéïssans.

Les Anges, & c'est ainsi que nous le croyons, sont des corps *subtils* & *purs*, formés de *lumiere*, qui ne *mangent*, ni ne *boivent*, ni ne *dorment*, & qui n'ont ni *sexe*, ni *appétit* charnel, ni *pere*, ni *mere*.

3. Et comme ils ont différentes formes, ils sont aussi employés aux fonctions qui leur sont propres & particulieres. Les *uns* se tiennent debout devant Dieu, & les *autres* inclinés; les uns sont assis, & les autres prosternés en sa présence. Les uns *chantent* les louanges de Dieu & des Hymnes à sa gloire; les autres le *louent* & le glorifient d'une autre maniere, ou implorent sa misericorde pour les péchés du genre-humain. Il y en a qui enregistrent les actions des hommes; il y en a d'autres qui *nous gardent*; d'autres qui *supportent* le trône de Dieu, qui l'environnent, ou qui sont *occupés* à d'autres ouvrages également agréables à la Divinité.

4. Or il est *nécessaire* de croire à ces Anges, quoique nous ne sachions ni leurs noms, ni leurs différentes espéces; & c'est aussi une des conditions absolues de la Foi de les (*b*) aimer. C'est au contraire une infidelité que de *les* haïr, ou même d'en haïr *un seul*. Celui qui ose dire, qu'à la vérité il y a des Anges, & qu'ils sont *distingués* par le sexe, comme nous; ou qu'en effet il y a des Anges, *sans aucune distinction* de sexe; mais que quoiqu'il en soit il se soucie fort peu de croire à eux, ni de les aimer: qu'un tel soit tenu pour infidelle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidelité!

CHAPITRE IV.

Des LIVRES SACRE'S *ou* DIVINS.

1. POur ce qui est de la Foi qu'on doit aux Livres divins, elle consiste à être persuadé dans son cœur & à confesser de bouche, qu'il y a par devers Dieu des Livres respectables (distingués par leur origine, &c,) qu'il a envoyé du ciel

à

(*a*) CH. III. Il est visible que presque toutes les idées contenues dans ce Chapitre sont prises de nos SS. Livres du V. & du N. Testament. Voyez entre autres *Job* XXXVIII. & Ps. CIII. Gen. II. 2. & Luc. II. 13. Math. XVIII. 10. Heb. I. 14. Matth. XXII. 30.

(b) * Les *Mahometans* saluent les Anges après leurs prieres, en se tournant à droite & à gauche. Le salut consiste en ces mots, *paix vous soit:* ou, *que la paix & la misericorde de Dieu soit sur vous!*

à ses Prophétes ; envoi qui s'est fait sans création, & qui est éternel sans production (*a*).

2. Dans ces Livres sont contenus les *commandemens* de Dieu & ses *défenses*, ses *édits*, ses *promesses* & ses *menaces*, la *déclaration* de ce qui est permis & de ce qui est défendu, de ce qui fait l'*obéissance* & de ce qui fait la *rebellion*, & enfin les *indices* de la retribution, soit à l'égard de la *récompense*, soit à l'égard de la *peine*.

3. Tous ces Livres sont la *parole* même du Dieu très-haut, laquelle est *lue* publiquement aux fidelles, *rédigée* en livres, conservée dans le cœur des hommes.

4. Mais cette parole de Dieu, en tant qu'elle est en Dieu même, est très-distincte de ces *lettres* & de ces *mots* qui la représentent : & néanmoins ces lettres & ces mots sont appellés parole de Dieu par métaphore, parce qu'en effet ils indiquent la vraye parole de Dieu. Dans le même sens nous appellons *notre parole*, ce qui indique véritablement notre *pensée* ; & c'est ce qu'un de nos Poëtes a bien exprimé (*b*) par ces vers :

Dans le fond de nos cœurs la parole a son être,
Et la langue ne sert qu'à la faire connoître.

(Mais tout cela est bon pour les hommes) Dieu n'a pas besoin de ce moyen pour connoître le cœur humain.

Les livres sacrés dont nous parlons (*c*) sont au nombre de cent quatre, entre lesquels Dieu tout-puissant en envoya dix à *Adam*, cinquante à *Seth*, trente à (*d*) *Idris* ou *Enoch*, dix à *Abraham*, un à *Moïse*, qui est la *Loi*, ou ce que nous appellons le (*e*) *Pentateuque*, un à *Jesus*, qui est l'*Evangile*, un à *David*, & c'est le Livre des *Pseaumes*, & un à *Mahomet*, qui est l'*Alcoran*.

5. Quiconque

(*a*) CH. IV. On a disputé long-tems entre les *Mahometans si l'Alcoran étoit créé, ou incréé ?* Leurs Docteurs se sont partagés entre la négative & l'affirmative, & d'autres ont opiné qu'il étoit plus sage de laisser la chose indécise, parce que l'*Alcoran* même ne paroissoit pas la décider. Ceux qui ont cru l'*Alcoran* créé étoient accusés d'affoiblir son autorité : mais pour l'Auteur de cet Abregé, il se déclare nettement pour l'*incréation* ; & l'on verra dans la suite, comment il explique sa pensée. * Voyez ci-devant la Dissertation sur l'*Alcoran*, & sur-tout d'*Herbelot* Bibl. Orient. art. *Alcoran*.

(*b*) Les *Mahometans* supposent que tout est éternel dans l'idée, ou dans le Décret de Dieu, qui est par rapport à lui, comme notre pensée intérieure par rapport à nous. Ainsi l'*Alcoran* étoit en Dieu avant qu'il eut été envoyé du ciel à *Mahomet*. Tout cela peut recevoir un fort bon sens, en supposant l'*éternité* des Décrets. Pour la *comparaison* du Poëte Arabe, elle me paroit assez naturelle. Je l'ai traduite d'après le Latin de M. *Reland*, qui ne nous apprend point quel est ce Poete *Mahometan* allegué par le Catechiste.

(*c*) * Voy. *Dissertation* sur l'*Alcoran*.

(*d*) M. *Reland* a fait voir dans ses notes que cet *Idris* est le même qu'*Enoch*. » J'ai, ajoute-t-il, entre les » mains une petite Dissertation composée en Langue Turque, où l'Auteur montre, que le nom propre *Idris* » étoit *Ouchnouch*, ce qui revient à *Chanoch ou Enoch* «. Son adresse & sa science le firent surnommer *Idris*. On trouve dans un *Tarich* (ce mot signifie, Ere & *date*, *annales*, *histoire* & *memoires*) qu'*Enoch* vécut 365. ans, avec quelques autres circonstances telles quelles de la vie de ce Patriarche. Quelques Auteurs *Mahomtans* fixent le jour qu'*Enoch* fut enlevé au ciel au 10. de *Moharram* : ce qui est un surcroit de preuves.

(*e*) Ceci pourroit persuader, que les *Mahometans* reconnoissent la divinité de ces Livres ; mais on ne doit pas ignorer qu'ils les croyent tous corrompus, les uns par les Juifs, les autres par les Chrétiens, & que les véritables se sont perdus. Cependant les Turcs lisent en leur particulier, tant en Arabe qu'en Peran, des Pseaumes de *David*, qui sont une traduction des nôtres ; à quoi l'on a joint quelques priéres de *Moïse* & de *Jonas*. Ils ont encore un Evangile en Arabe & en Italien (M. *Reland* dit *en Espagnol*, mais il se trompe : voyez le *Nazarenus*) rempli de bonnes & de mauvaises choses : mais M. *Reland* ne croit pas que tous les *Mahometans* reconnoissent l'autenticité de ces Livres. (L'Auteur du *Nazarenus* qui vient de paroître, s'imagine pourtant que l'Evangile Italien qui est lû parmi eux, principalement parmi les Rénegats qui n'entendent point l'Arabe, pourroit bien être le vrai Evangile des *Ebionites* : & là-dessus il forme le plan d'un Christianisme primitif, ou *Nazaréen*, qui conservoit les ceremo-

5. Quiconque *rejette* ces livres, ou *révoque en doute* leur divinité, soit en *tout*, soit en *partie*, ne fut-ce que d'un seul *chapitre*, ou même d'un seul *verset*, ou d'un seul *mot*; un tel est certainement infidelle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité!

CHAPITRE V.

Des ENVOYÉS *de* DIEU.

1. LA Foi aux Envoyés de Dieu, exige que nous croyons de cœur & que nous confessions de bouche, que le Dieu très-haut a eu ses Prophétes, c'est-à-dire, (des hommes *extraordinaires*) qu'entre les hommes il en a choisi de fidelles & gens de bien, pour être envoyés de sa part aux autres hommes: auxquels, véritables en tout ce qu'ils disent, nous devons une entiere Foi, soit qu'ils nous *commandent* certaines choses, soit qu'ils nous en *défendent* d'autres, ou qu'ils nous *annoncent* les ordres du Ciel, ou qu'ils nous *déclarent* les Constitutions & les Canons célestes, ou qu'ils nous *révelent* les choses cachées; telles que sont la *nature* de Dieu, ses *attributs* & ses *ouvrages*; la *résurrection*, la *vivification*, (ou restauration) la *peine* (a) du sépulcre, l'*interrogation* & l'*examen*, (b) la *balance*, le *pont* (c) *aigu*, c'est-à-dire, le chemin par où il faudra passer au dernier jour, le (d) *réservoir* & (e) l'*intercession*, le *paradis* avec ses délices, l'*enfer* avec ses tourmens.

2. Or il faut savoir que ces Prophétes sont tous exemps d'*erreurs* capitales & de *grands péchés*, & qu'ils sont tous attachés à la même Religion, qui est l'*Islamisme*, c'est-à-dire la Religion de *Mahomet* (f), quoiqu'ils ayent suivi des institutions différentes. Ils sont aussi les élus entre toutes les Créatures, ayant eu l'honneur de s'entretenir avec Dieu, & de recevoir de sa part des députations d'Anges; ayant été autorisés dans leur ministére par des miracles évidens & supérieurs, ou même contraires à l'ordre naturel des choses; par exemple, quelques-uns

nies legales aux Juifs seulement & en dispensoit les Gentils; d'où il infére; que S. *Jacques* a recommandé ces cérémonies aux Tribus éparses, lorsqu'il a insisté sur l'importance des *Oeuvres* contre la *Foi*: au lieu que S. Paul qui prêchoit à des Gentils a insisté sur l'importance de la *Foi* contre les *Oeuvres*. Il ne manque à ce dénouement, qu'une petite énumeration de ces cérémonies Mosaïques, que S. *Jacques* a recommandées; & il faut avouer aussi qu'une courte paraphrase de l'Epître entiere par M. *Toland* auroit été assez curieuse.) * Voy. *Dissertation* sur l'*Alcoran*.

(a) CH. V. Les *Mahometans* croyent que deux Anges, *Monkir* & *Nakir*, releveront les morts de leurs tombeaux & leur donneront une nouvelle vie; qu'ils les interrogeront sur leur Foi & sur leur vertu; qu'ils puniront ceux qu'ils trouveront coupables. C'est l'opinion des *Sonnites*, Secte estimée parmi eux la plus orthodoxe.

(b) Ils croyent que Dieu pesera les bonnes & les mauvaises actions, & que la condamnation ou l'absolution de ces actions sera déterminée selon le poids qu'elles auront dans la balance.

(c) C'est un grand pont, qui selon les *Musulmans* est sur la *Gehêne*, plus aigu & plus tranchant qu'une épée, plus subtil qu'un cheveu. Les bons & les méchans doivent également passer sur ce pont; avec cette différence néanmoins, que les gens de bien passeront sains & saufs, au lieu que les autres glisseront & tomberont dans la *Gehêne*. M. *Chardin* nous assure que ce pont aigu influe beaucoup sur la Morale des *Mahometans*; qu'il sert de motif de consolation aux personnes *injuriées* & de terreur aux méchans. Il rapporte que plusieurs Persans lui rendirent justice dans la crainte d'une mauvais passage au dernier jour. Voyez ses *Voyages de Perse* T. IV. Edit. in-4°. de 1735.

(d) La foutaine (*piscina*) où boiront les justes après le passage du pont, & avant que d'entrer dans le Paradis.

(e) C'est-à-dire, l'intercession de *Mahomet* en faveur des demi-vertueux. Voyez au Ch. VI.

(f) Les *Mahometans* croyent fermement qu'*Abraham*, *Moïse*, *J. C.* & tous les Prophétes étoient de la Religion de *Mahomet*. Voyez l'*Alcoran* Surat. ou Chap. II.

ques-uns d'entr'eux ont *ressuscité* (a) des morts, quelques autres ont *parlé* (b) avec les *bêtes*, avec les *arbres* (c) & avec d'*autres choses* inanimées, & en ont été salués. J'en (d) passe bien d'autres entre toutes les *prérogatives* auxquelles les hommes ordinaires ne sauroient atteindre.

3. Il faut encore savoir que Dieu a établi entr'eux une certaine *subordination*, en vertu de laquelle l'un est plus excellent que l'autre. Par exemple, ceux d'entr'eux qui ont rempli l'office d'*envoyés* sont au-dessus de ceux qui n'ont pas rempli cet emploi; & ceux qui ont *enseigné* de nouvelles (e) Constitutions sont au-dessus de ceux qui n'en ont point enseigné.

4. Le premier de tous ces Prophétes a été *Adam*; mais le dernier & le plus excellent de tous est *Mahomet*, à qui Dieu soit propice & accorde ses bénédictions, comme aussi à tous ceux qui l'ont précédé.

5. Pour ce qui est des Créatures (c'est-à-dire des premiers Disciples) du Prophéte, la plus excellente de toutes & qui approche de l'ordre Prophétique, a été *Abu-Beker* (f) ensuite viennent *Omar*, *Othman* & *Ali*.

6. Après ces quatre, suivent en ordre ces respectables compagnons de *Mahomet*, au nombre de six; à savoir, *Talcha*, *Alzobeir*, *Saad*, *Seid*, *Abdorrachmam*, & *Abu-Obeida*, & ensuite les autres (qui méritent aussi d'être appellés ses) compagnons.

7. Ensuite viennent après eux tous ceux à qui *Mahomet* fut envoyé (& qui furent obéissans.) Que Dieu bénisse le Prophéte, & que la grace de Dieu soit sur eux tous!

8. Suivent enfin tous ceux qui sont de *bonnes œuvres*, (& que nous honorons du nom de sages, *parce que leur vie se trouve conforme à leurs discours* (g).

9. Selon

(a) Selon l'*Alcoran* Ch. 5. v. 110. J. C. a ressuscité les morts; mais avant lui un certain Prophéte nommé *Dulkephel* en avoit ressuscité 30000. & après lui, *Mahomet* ressuscita la fille d'un Chef de bergers entre la Mecque & Medine.

(b) *Salomon*, disent les *Mahometans*, savoit les langues des animaux. *Mahomet* s'entretint avec un chameau, qui se plaignoit de la dureté de son maître: * mais tout cela n'est rien encore en comparaison de cette épaule de mouton, qui avertit *Mahomet* qu'elle étoit empoisonnée.

(c) Les pierres saluoient aussi le Prophéte, & les arbres alloient au-devant de lui, en lui disant; *bien vous soit, ô envoyé de Dieu*. Voy. l'*Alcoran* Surat. XXIV.

(d) * M. *Reland* nous parle dans une note d'un *Saleh*, qui fit sortir tout à la fois d'une pierre un chameau & un château. Les *Mahometans* disent aussi que Salomon faisoit miraculeusement le voyage d'un mois en une heure, que J. C. faisoit naître des oiseaux d'un peu de boue, &c.

(e) Pour entendre ce passage, il faut savoir que selon leurs idées tous ceux d'entre les *Prophétes* du *Mahometisme*, qui ont reçu de Dieu des Livres divins, ne sont point pour cela *Instituteurs* de nouvelles Constitutions; comme aussi tous ceux qui ont établi de nouvelles Constitutions n'ont pas reçu des Livres du ciel: mais cependant il y en a eu qui ont joui de l'un & de l'autre de ces avantages. Par exemple, disent-ils, *Noé* a été Auteur d'une nouvelle Constitution sans avoir reçu de livre: *Seth* en a reçu & n'a point fait de nouvelle Loi. Les 8. personnages qui suivent ont reçu des Livres divins, *Adam*, *Seth*, *Enoch*, *Abraham*, *Moyse*, *David*, *Jesus* & *Mahomet*. Mais de ceux-là il n'y en a eu que cinq, qui ayent établi de nouvelles Constitutions: à savoir *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moyse*, *Jesus* & *Mahomet*, qui a abrogé, disent-ils, toutes les Sectes précédentes par la sienne, comme étant la plus parfaite. Après celle-là il ne faut attendre ni Prophéte, ni Prophétie.

Au reste, quoique notre Auteur Arabe parle ici de *nouvelles Constitutions*, il ne faut pas s'imaginer qu'il entende par-là des Religions *différentes*. Il a déja dit que la Religion des Prophétes a toujours été la même: par *Constitutions* il faut entendre ou des choses abrogées par d'autres, ou des *additions* envoyées de tems en tems du ciel pour perfectionner la révelation; mais qui ne seroient que superflues après l'*Alcoran* de *Mahomet*.

(f) * Tel est l'ordre, selon les Turcs, les Arabes, les Mores Africains, & tous ceux qui tiennent pour la *Sonna*. Les Persans, les Indiens, &c. mettent *Ali* immédiatement après *Mahomet*. Environ quatre siécles après lui on commença d'appeller *Schiites* ceux qui regardoient *Ali*, comme successeur légitime du Prophéte, & *Sonnites* ceux qui tenoient pour *Abu-Beker*. Mais il y a eu plus de politique dans la division du *Mahometisme* en deux factions, que de controverse de Religion.

(g) J'ai ajouté à l'original ces dernieres paroles marquées en *Italique*, parce que c'est la vraye explication

9. Selon une certaine Tradition le *nombre* des Prophétes est de *deux cens vingt & quatre mille*, & selon une autre Tradition, de *cent vingt & quatre mille*, c'est-à-dire, à peu près la moitié moins. Entre ceux-là trois cens treize ont rempli la fonction d'*envoyés*, & six seulement ont apporté de la part du ciel aux hommes de *nouvelles Constitutions*: à savoir (*a*) *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïse*, *Jesus* (*b*) & *Mahomet*.

10. Que Dieu soit propice aux uns & aux autres, & les comble de ses faveurs!

11. Il n'est pas d'une *nécessité absolue* pour la Foi, de savoir au juste le *nombre* de ces hommes extraordinaires, mais il est nécessaire de les *aimer*; & celui qui ne les *aime pas*, ou qui les *hait*, quand il n'en haïroit *qu'un seul*, doit être mis au nombre des infidelles. De plus celui qui rejette un seul de ces Prophétes, ou *met en doute* la vérité de sa Prophétie, est déja réputé infidelle.

O notre Dieu, préservez-nous de l'infidélité!

CHAPITRE VI.

Du DERNIER JOUR.

1. LA Foi que nous devons au dernier jour consiste à croire en son ame, & à confesser de bouche, qu'en effet il y aura un dernier jour, qui sera le jour de la *résurrection*, dans lequel Dieu tout-puissant *détruira* ce monde & fera (*c*) mourir toutes les Créatures quelles qu'elles soient; excepté néanmoins certaines choses qu'il trouvera à propos de conserver; comme le Trône de Gloire, le Siége Royal (ou plutôt l'estrade sur laquelle le Trône (*d*) est posé) l'Eprit (*e*) administrateur,

tion qu'ils donnent eux-mêmes du nom de sage. En effet, qui parle magnifiquement de la vertu n'est tout au plus qu'éloquent; mais qui la *pratique* est veritablement *sage*. Les *Mahometans* attribuent ces qualités à un certain *Agazali*.

(*a*) Avant *Mahomet*, il y a eu des Chrétiens, qui ont regardé *Adam* comme Prophéte. Voy. *Epiph.* contre les Héres. p. 6. * M. *Reland* ajoute ici les noms de plusieurs Prophétes, ou du moins reconnus tels des *Musulmans*.

(*b*) *Jesus*, disent les *Mahometans*, *fut Fils de Marie*, *fille d'Imran Israelite. Il étoit envoyé du Dieu très-haut, qui lui fit tenir du ciel le Livre de l'Evangile. Aussi étoit-il Législateur, & il invitoit les hommes à l'obeissance qu'ils doivent à Dieu. Les Juifs ayant cherché à le mettre à mort, il fut enlevé au ciel.* Ce passage est d'un *Taarich* Arabe en MS. qui étoit entre les mains de l'Auteur, lorsqu'il travailloit à cet ouvrage. * M. *Reland* avoit inseré ici une génealogie tirée de ce *Tarich* toute pleine d'erreurs & d'anachronismes. Je passe aussi les fausses origines du mot de *Messie*, &c.

(*c*) CH. VI Cette idée de la destruction du monde est empruntée des Chrétiens; mais elle est fort travestie. *(C'est ainsi que parle M. D** le prétendu traducteur de cet Abregé. Elle pouvoit être aussitôt empruntée des *Sabéens*, des *Mages* & des Payens; mais écoutons M. *Reland*.) Les *Mahometans* croyent que tout périra, hommes, Anges & génies, excepté Dieu. » Todas las cosas han de morir; es a saber Hombres, Angeles, y Demonios. Esto será quando la fin del Mondo, y toquera Israfil la Bozina, (c'est-à-dire, la *trompette*) des pues no havra ninguna cosa que tenga vida, no permanecera cosa viva, si no solo *Alla Teala* (*le Dieu très-haut*) des pues de aquel tan espantoso sonido que temblaran los montes deste *Aldonja* (c'est-à-dire *du monde*) y se pondrà la Tierra llana, y la mar se volvera de color de sangre. El segaro que morira sara Azariel *Melck Almaut*: (c'est-à-dire, l'*Ange de la mort*.) «. C'est ainsi que s'exprime un autre Auteur Arabe, mais traduit en Espagnol. Le signal de cette extinction universelle sera le son de la trompette Angelique, qui fera mourir sur le champ les Anges, les Hommes, & les Bêtes.

(*d*) C'est le sens de l'Original, un peu développé * dit le traducteur. (Disons plutôt mal développé. *Solium* qu'il traduisoit par siége sur lequel le trône est appuyé, se traduiroit mieux par estrade. Pourquoi ne pas traduire le reste de la note de M. *Reland*, qui dit que le Talmud met aussi le trône de Dieu entre les 7. choses créées avant l'univers? *Mahomet* avoit donc pris des Juifs cette idée qu'on trouve ici.

(*e*) * Les Auteurs *Mahometans* disent que Dieu a crée un *Esprit* auquel il a donné des aîles sans nombre, pour porter le trône. Cet esprit qui porte le trône, ce trône qui vole sur les eaux (car c'est ainsi que s'exprime

teur, la (*a*) Table de ses Décrets la plume dont il les a écrits, le Paradis & l'Enfer, avec tout ce qu'ils contiennent.

2. Après cela Dieu *ramenera* toutes les créatures qu'il avoit anéanties, les *réveillera* par le son de la trompette Angelique, les (*b*) *ressuscitera*, les *vivifiera* (*c*), les *rassemblera*, (*d*) tout en un même lieu, les *examinera*, & leur *demandera compte* de tout le passé (*e*).

3. Et il leur sera donné à chacune un Livre (*f*) de leurs bonnes ou de leurs mau-

s'exprime un Auteur Arabe cité par M. *Reland*) sont imités de ce que dit Moïse dans le Ch. I. de la Genese en parlant de l'esprit de Dieu. Les Juifs disent aussi *que le trône de gloire étoit en l'air, porté par* l'Esprit *de sa bouche, & sur la superficie de l'eau.*

(*a*) Les *Mahometans* nous disent, qu'avant toutes choses Dieu créa la *table* de ses Décrets, ensuite la *plume*, &c. que cette table est faite d'une seule perle de grandeur immense; que la plume est toute de pierres précieuses; que de la *fente* de cette plume il en découle la lumiere, de même que des nottes il en sort de l'encre: mais tout cela ne se doit prendre que pour des emblêmes, qui servent à représenter d'une maniere plus noble le décret éternel de Dieu, &c. usage ordinaire aux Orientaux en général. C'est ainsi que les Juifs allegorisent sur le Decalogue dont les tables sont faites de Saphir & ont été créées avant le ciel & la terre &c. Les Payens ont employé de semblables allégories; témoin Ovide *Metam.* Liv. XV. v. 809.

— Cernes illic molimine vasto.
Ex ære & solido rerum Tabularia ferro:
Quæ neque concussum Cœli, neque fulminis iram,
Nec metuunt ullas, tuta atque æterna, ruinas.
Invenies illic incisa adamante perenni
Fata tui Generis.

C'est-à-dire: » C'est-là où vous verrez des tables d'airain & d'acier d'un ouvrage immense, qui ne craignent ni l'ébranlement des cieux, ni la colere de la foudre, ni les ruines du monde, parce qu'elles sont » d'une solidité éternelle. Et c'est-là où vous trouverez gravés en caracteres ineffaçables les destinées de » toute votre posterité, &c «. C'est *Jupiter* qui parle ainsi à *Venus*, pour la consoler de la mort de *Jules Cesar*.

(*b*) * (La premiere Créature raisonnable qui ressuscitera, selon la Doctrine des *Mahometans*, sera l'Ange *Israfiel* qui sonnera de la trompette pour rappeller les ames dans les corps. Le premier homme qui ressuscitera sur la terre sera *Mahomet*. L'illustre & ingénieux Traducteur trouve ici beaucoup de rapport avec des passages du N. T. & voici ce qu'il dit): ceci est imité d'après nos SS. Livres. Voyez Matth. XXIV. 31. où il est parlé *des Anges avec des trompettes*; & la I. aux *Thess.* Ch. IV. où il est fait mention *de la voix de l'Archange*, qui avec *une trompette divine, descendra du Ciel*, & *donnera le signal* de la resurrection. Quoiqu'il en soit, les *Mahometans* croyent aussi que tous les animaux terrestres, célestes, & marins ressusciteront, pour être punis du mal qu'ils auront fait, & pour être ensuite reduits en poudre, excepté l'âne d'Ezdras, le chameau de *Mahomet* & quelques autres animaux, qui entreront dans le Paradis. * Au reste il est bon d'apprendre au Lecteur que les *animaux célestes* du Traducteur sont des oiseaux. On voit aussi par ce passage que les Anges & les génies meurent, puisqu'ils participent à une résurrection.

(*c*) Quoique *ressusciter* & *vivifier*, ou *rendre vivant* signifient une même chose, il semble que cet Auteur y mette de la différence; & cela pourroit revenir à ce qui suit. *Ressusciter* sera réunir les os & les membres dispersés à leur propre corps, rassembler les ames, &c. & c'est de cette réunion qu'*Israfiel* donnera le signal au son de la trompette. Supposons que *vivifier*, terme synonime, signifiera rendre la vie & l'intelligence.

(*d*) * Pour y être gardées longtems (& peut-être même plusieurs siécles) avant le jugement par des Anges commis exprès afin que personne ne s'échappe. C'est-là que les impies sentiront les préludes de leurs peines éternelles, &c. quelques *Musulmans* s'imaginent que l'assemblée des ames se fera dans la Syrie.

(*e*) C'est-à-dire, que dans ce lieu d'assemblée universelle de toutes les Créatures, Dieu demandera à tous les hommes bons & méchans qu'ils rendent compte de leurs paroles & de leurs actions en commençant par les *Mahometans* dont il y aura sept cens mille de sauvés, sans rendre aucun compte, à ce qu'on fait dire à *Mahomet*. (Notés ici l'habileté du Traducteur, qui traduit *septuagies mille* par sept cent mille, au lieu de traduire soixante dix mille. Et c'est-là le Traducteur de Pline le Naturaliste!) M. *Reland* ajoute dans la même note, que l'examen sera bien plus doux & plus moderé de ceux qui auront lû avec attention le Ch. 69. de l'*Alcoran*. Ce Chapitre est intitulé l'infaillible, épithete donnée au jour du jugement. Voy. *Sale* trad. de l'*Alcoran*.

(*f*) C'est-à-dire, une liste de leurs bonnes & de leurs mauvaises œuvres. Les justes tiendront le Livre de la *main droite*; ce qui fait allusion (dit le pénetrant Traducteur) à la description métaphorique du jour du jugement, qui se trouve en S. Matth. Ch. XXV. & où la droite est la place d'honneur. Au contraire les méchans tiendront leur liste de la *main gauche*, parce que selon les *Mahometans*, les impies & les méchans auront la *main droite* liée comme des criminels: à quoi se rapporte aussi ce qui est dit qu'ils porteront leur liste *derriere le dos*, comme déja condamnés.

mauvaises œuvres ; aux unes, pour le tenir de la main droite, & celles-ci seront les *bonnes* : aux autres, pour le tenir de la main gauche & derriere le dos ; celles-ci seront les ames des *méchans* : ensuite de quoi le Dieu très-haut les *jugera* en justice & en équité ; *pesera* (*a*) toutes leurs œuvres à la balance, tant les *bonnes*, que les *mauvaises*, & *recompensera* toute ame vivante, *selon* le bien & le mal qu'elle aura fait.

4. Par sa bonté & par sa miséricorde, quelques-uns d'entre les hommes entreront dans le *Paradis*, tandis que d'autres descendront en *Enfer*. Mais aucun fidelle ne demeurera éternellement dans le feu d'enfer. Les *Musulmans* entreront tous dans le Paradis, après avoir subi des peines *proportionnées* à leurs péchés. Et c'est ainsi que les *fidelles* séjourneront éternellement dans le Ciel, & qu'au contraire les *infidelles*, après avoir été précipités dans l'*enfer*, n'en sortiront plus.

5. Pour rendre la foi à la résurrection *salutaire*, il est nécessaire d'y penser avec *frayeur*. Celui qui ne témoigne que de la sécurité ; celui qui nie cette résurrection, ou qui n'y pense qu'avec doute & incertitude ; enfin celui qui dit, » je ne crains point la *résurrection*, je n'ai point de peur de l'*enfer*, & je m'embarasse fort peu du *Paradis* « sont tous également infidelles.

O Dieu, préservez-nous de l'infidelité (*b*) !

CHAP.

(*a*) Cela produira trois classes de personnes qui seront jugées ; 1. des véritables gens de bien, dont les bonnes œuvres pesées à la balance l'emporteront par le poids & le nombre sur les mauvaises, à cause de quoi ils joüiront d'abord des félicités du Paradis. 2. des *méchans*, dont les mauvaises œuvres l'emporteront sur les bonnes, lesquels à cause de cela iront en Enfer ; & enfin 3. de ceux dont les bonnes & les mauvaises œuvres seront égales en nombre & en poids. Ces derniers resteront dans un certain lieu entre le Paradis & l'Enfer jusqu'à ce qu'ils soyent admis aux félicités du Paradis par l'intercession de *Mahomet*. Il y a des *Mahometans* qui ne croyent pas les peines *éternelles*, parce qu'elles leur paroissent incompatibles avec la *bonté* de Dieu. Voy. *Chard.* T. IV. p. 24. Edit de 1735. in 4.

ECLAIRCISSEMENT SUR CE CHAPITRE.

(*b*) * Je vais rapporter ici le sentiment des *Mahometans* sur l'état de l'ame & du corps avant la resurrection & les signes qui suivant eux précederont cette résurrection & le jugement dernier. D'abord ils disent à l'égard du corps, qu'aussitôt qu'il a été déposé dans le sépulcre, il est examiné par deux Anges noirs qui le font tenir debout devant eux, & le questionnent sur la foi, &c. comme si c'étoit une personne vivante. Si à cet examen il répond autrement qu'il n'auroit dû, les Anges le maltraitent extrêmement en le batant à coup de maillet de fer sur la tête & autour des tempes : mais s'il repond en véritable *Musulman* on lui permet de se recoucher & de reposer en paix. Ils fondent cet examen sur la tradition, & sur deux passages de l'*Alcoran* Ch. 8. & 47. Ces passages commencent par ces mots ; *les Anges les feront mourir & les fraperont au visage & sur le dos.* A cause de cela les plus orthodoxes, ou les plus superstitieux des *Musulmans* ont grand soin de se faire des caveaux bien creux, afin qu'il s'y puissent tenir plus à leur aise, lorsqu'il faudra subir l'examen des Anges noirs. Cette opinion est prise des superstitions Rabiniques du Judaïsme, qui attribuent à un seul *Ange de la mort* le ministere que les *Mahometans* partagent entre leurs Anges noirs *Monkir* & *Nakir*, comme on peut le voir dans la *Synagogue Judaïque* de *Buxtorse* au Ch. 49. Au reste ils répondent les uns & les autres du mieux qu'ils peuvent aux objections qu'on leur fait sur la destruction d'un grand nombre de personnes ou par le feu, ou per les bêtes sauvages, &c.

A l'égard de l'ame, les *Musulmans* disent qu'après s'être entierement separée du corps, elle entre dans l'*Al-Berzakh*, que l'on rend communement par le terme d'*intervale* ou de *séparation*. L'*Al-Berzakh* est donc un état mitoyen entre la mort & la résurrection. On peut consulter à ce sujet une note de M. *Sale* sur le Ch. 23. de l'*Alcoran* : mais quelle idée peut-on se faire de cet *Al Berzakh* ? Ils disent qu'après la mort deux Anges vont au devant des ames véritablement fidelles, & les conduisent aux cieux où les places leur sont assignées selon leur rang & leur mérite, Outre cela ils distinguent les ames des fidelles en trois classes, qui sont les Prophétes, les Martyrs, & enfin les fidelles ordinaires. Les Prophétes seuls vont en Paradis immédiatement après leur mort ; mais les ames des Martyrs n'y vont pas d'abord. Peut-être faudroit-il espliquer allégoriquement le séjour qu'on dit qu'elles font dans le gosier de certains oiseaux qui ne mangent que des fruits du Paradis. Pour les ames de la troisiéme classe, dont le nombre est infiniment plus grand que celui des deux premieres, les uns croyent qu'elles se tiennent auprès des sépulcres, avec la liberté néanmoins d'aller & de venir comme il leur plaît : les autres disent qu'elles vont se rendre auprès d'Adam dans le plus bas étage des Cieux, D'autres s'imaginent qu'elles descendent dans le puits de *Zem-Zem*, tandis que les ames des infidelles sont précipitées dans le *Borhut*, qui est un endroit sale & bourbeux d'une Province d'Arabie. Quelques-uns pré-

CHAPITRE VII.

Des DECRETS *de* DIEU.

I. LA Foi au DE'CRET de DIEU nous oblige à croire de cœur & à confesser de bouche, que (*a*) le Dieu très-haut a non-seulement réso-lu

prétendent que les Ames ne séjournent que sept jours auprès des sépulcres, après quoi on ne sauroit dire où elles se rendent. Quelques autres les logent dans la trompette qui annoncera la résurrection : ce qui n'est pas plus difficile que de porter toutes les ames de l'Univers sur la pointe d'une aiguille, puisque les ames ne tiennent aucun espace. Enfin il y en a qui croyent que les ames des fidelles sont près du trône de Dieu sous la forme d'oiseaux blancs. Pour les ames des méchans, les Anges dont j'ai parlé les offrent d'abord au Ciel, qui ne manque pas de les refuser parce qu'il ne souffre rien d'impur. Il les présente ensuite à la terre qui les refuse de même. Alors il les jette dans une fosse puante, où, selon une tradition *Mahometane*, allégorique, sans doute, l'Ange les consigne sous la machoire de Satan. Elles y sont écrouées jusqu'au jour du dernier jugement, non sans y souffrir les tourmens les plus affreux pendant la longue durée de l'écroue.

Ceci me conduit naturellement à la résurrection. Quelques *Mahometans* ont crû la résurrection purement spirituelle. Ils ont dit que cette résurrection n'étoit que le retour de l'ame en sa premiere demeure (celle qu'elle avoit quittée par le décret de Dieu pour habiter dans un corps humain) mais l'opinion générale est que le corps & l'ame ressusciteront également. Mais où est la possibilité de la résurrection d'un corps dissipé depuis si long tems, & anéanti, s'il faut ainsi dire, par une infinité de révolutions de la matiere? *Mahomet*, & les Juifs avant lui ont supposé un premier germe incorruptible du corps, un levain, si l'on veut, autour duquel & par le moyen duquel toute la masse du corps reprend son ancienne forme. Selon les Juifs il reste du corps l'os appellé *Luz*, qui sert de fondement à tout l'édifice, & selon les *Mahometans*, c'est celui qu'ils appellent *Al-Ajb* connu des Anatomistes sous le nom de *Coccyx*, qui est au-dessous de l'*os sacram*.

Les *Mahometans* conviennent comme les Chrétiens, que le tems de cette résurrection est entierement inconnu aux hommes. Cependant ils établissent des signes & des présages auxquels on reconnoîtra que la résurrection est prochaine. Ce n'est rien que de mettre au rang des avant-coureurs de ce grand évenement, comme on le leur attribue, la décadence de la bonne foi, l'élévation de gens de néant, les degrés de parenté confondus par des incestes; des tumultes, des séditions & des guerres; un ferrement de cœur qui portera les hommes à souhaiter ardemment la mort, & même jusqu'à attenter sur leur propre vie; la rebellion des Provinces soumises aux *Mahometisme*, &c. Ce n'est, dis-je, rien que cela : tous les siécles ont produit de tels esetès, & par conséquent ces signes ne sauroient déterminer positivement la résurrection. Mais en voici qui indiqueront mieux sa prosimité, & d'une maniere effrayante. Le Soleil se lévera à l'Occident, un monstre effroyable sortira de la terre, & paroîtra dans l'enceinte du Temple de la Mecque. Ce Monstre qu'ils font aussi hideux qu'il se puisse, & qui pourroit bien être la copie de la bête de l'Apocalypse, marquera les fidelles & les infidelles pour le jour de la résurrection; les premiers du nom de *Mumen*, qui signifie *croyans*, & les autres de celui de *Cafer*, qui signifie infidelle.

Les *Mahometans* mettoient autrefois au rang des signes évidens de la résurrection la guerre contre les Grecs & la prise de Constantinople par 700000. croyans de la posterité d'Abraham, devant lesquels les murs de cette Capitale devoient tomber à la proclamation de la formule d'unité de Dieu : mais Constantinople a été prise, & il n'y a point eu de résurrection. Passons aux autres présages, qui sont la venue de l'Antechrist que les *Mahometans* appellent d'un nom qui veut dire *faux Christ*; vrai Cyclope, car il ne doit avoir qu'un œil, & sur son front on lira *Cafer*. Cet Antechrist paroîtra d'abord en Syrie monté sur un âne & suivi de plus de soixante-dix mille Juifs, par où l'on voit que le sort de cette Nation est d'être également regardée chez les *Mahometans* & chez les Chrétiens comme très-propre à se laisser séduire par de faux Messies.

J. C. descendra sur la terre à l'Orient & dans le voisinage de Damas. Il annoncera le *Mahometisme* à tout l'univers, & détruira les Juifs incrédules. La paix & l'abondance seront répandues parmi les croyans; les lions, les ours, les loups, les agneaux & les brebis gîteront & paîtront ensemble. C'est ainsi qu'ils appliquent à *Mahomet* cette Prophetie d'Isaïe qui ne convient qu'à J. C. Gog & Magog feront une épouventable irruption sur les fidelles de l'*Islamisme*; irruption d'autant plus terrible que les *Mahometans* superstitieux croyent Gog & Magog des *Ogres* & des mangeurs d'hommes. Une épaisse fumée couvrira toute la terre. Il y aura une grande Eclypse de Lune, & même plus d'une selon quelques Traditions, qui en attribuent la prédiction à *Mahomet*. Enfin l'on entendra des bêtes parler, & même des choses inanimées. Le feu sortira de la terre dans la Province d'*Heijaz*. Les Ethiopiens détruiront la *Caaba*, les Arabes seront tentés de retourner au culte de leurs Idoles. Un violent tourbillon enlevera toutes les ames des fidelles, & même l'*Alcoran*; en sorte que l'ignorance, la superstition & l'impieté seront extrêmes pendant les cent ans qui précéderont la résurrection : après quoi la trompette sonnera trois fois. Au premier son toute la nature sera consternée, la terre sera ébranlée dans les fondemens, les montagnes seront renversées, les

cieux

lu les choses, mais aussi leur maniere d'être, en sorte qu'il n'arrive rien dans le monde, soit pour ce qui regarde les situations des êtres, ou leurs opérations, ou le bien, ou le mal; ou l'obéissance ou la desobéissance, ou la Foi ou l'infidélité, ou la santé ou la maladie, ou les richesses, ou la pauvreté, ou la vie ou la mort; qui ne soit compris dans le *Décret de Dieu*, dans l'ordre que sa Providence a établi, & qui enfin n'émane de sa volonté & de son jugement.

2. Mais il faut se ressouvenir ici, que le *Décret de Dieu* touchant le bien, l'obéissance & la Foi est tel que ces choses doivent rester dans l'ordre établi, & soumises absolument à sa volonté, à sa direction salutaire, à son bon plaisir, à son commandement. Au contraire il n'a résolu le mal, la desobéissance, l'infidelité, il ne l'ordonne, ne le veut & ne l'arrête, qu'en le privant, s'il faut ainsi dire, de sa direction salutaire, de son bon plaisir, de ses ordres. Les hommes tombent dans ce mal par une (a) *séduction qu'ils ont méritée*, sans y concourir primitivement par une direction salutaire, ou par son bon plaisir, ou par son commandement.

3. Quiconque donc osera dire, que *Dieu se réjouit du bien que font les hommes*,

cieux se fondront, le Soleil perdra sa lumiere, & les étoiles tomberont, n'étant plus soutenues par les Anges qui mourront à ce premier son. Celui qui le suivra s'appelle le *son de mort*, parce que toutes les Créatures vivantes mourront alors, ou seront anéanties. Du second au troisiéme son, qui est celui de la résurrection, il y aura un intervalle de quarante ans. Je ne dis rien de la longue durée du jour du jugement, qui dans le Ch. 32. de l'*Alcoran* est de mille ans, & dans le Ch. 70 de cinquante mille; ce qui est une contradiction manifeste que les interpretes de cet *Alcoran* concilient du mieux qu'ils peuvent, comme on peut le voir dans le Discours préliminaire de M. *Sale* & dans ses notes sur ces deux Chapitres. Voy. aussi le P. *Maracci* dans sa réfutation du Ch. 32. de l'*Alcoran*.

La résurrection sera si générale, que non-seulement les hommes, les Anges & les Genies, mais les bêtes même ressusciteront. Au moins c'est l'opinion de quantité de *Mahometans*, qui prétendent prouver la résurrection des bêtes par le Ch. 81. de l'*Alcoran*. Que cette résurrection soit glorieuse pour les gens de bien, & honteuse pour les méchans; c'est là ce que les Chrétiens croyent comme les *Mahometans*. Voici les singularités de ceux-ci: les hommes ressusciteront nuds & sans qu'il manque la moindre chose à leur corps. Ainsi le prépuce s'y trouvera quoique la circoncision l'ait retranché: mais cette opinion n'est pas si générale qu'il n'y en ait aussi un grand nombre qui croyent que les morts ressusciteront dans le même équipage où ils étoient à l'heure de leur mort: & cette opinion est prise de la Théologie des Rabbins. Il y auroit bien d'autres choses à rapporter ici sur cette matiere; comme par exemple la maniere dont les hommes se rendront à la place du jugement; les dix ordres de reprouvés & les tourmens effroyables qu'ils souffriront en attendant leur condamnation; ce qu'on nous dit sur les questions qui seront faites à chaque personne & les raisons qu'ils allégueront pour se défendre; sur la maniere dont le corps & l'ame s'accuseront mutuellement devant Dieu, & plaideront pour être absous du mal qu'ils auront fait. Mais Dieu rejettera leurs raisons, & ils auront le sort d'un aveugle agile & dispos qui voleroit sur le grand chemin avec le secours d'un paralitique clairvoyant qu'il porteroit sur ses épaules.

Tout ce que je viens de dire pourra servir d'explication aux Articles 4. & 5. de la Confession de Foi des *Mahometans*.

(a) * M. *Reland* cite ici quelques vers Arabes qui servent à justifier la certitude du Décret divin & sa nécessité, &c. & finissent par la condamnation de l'Astrologie. Je ne sai pourquoi M. D** a supprimé cette note.

(b) Ch. VII. J'ai cru qu'il falloit adoucir l'idée de *séduction*, par ces paroles, *qu'ils ont méritée*; car il paroit, & par ce qui précede & par ce qui suit, que c'est-là l'idée de l'Auteur, puis qu'il y parle de l'indignation de Dieu, de sa haine contre le péché; & de la différence qu'il met entre le vice & la vertu; celui-là ne cessant point de lui être odieux, ni celle-ci de lui être agréable. Je conviens du reste, qu'il ne s'exprime pas fort commodement; * (il valoit mieux dire qu'il s'exprime d'une maniere très-confuse) mais dans ces occasions il faut un peu aider à la lettre, & accorder aux *Mahometans* la même indulgence, dont nous avons tant de besoin nous-mêmes * (dans les ténebres qui environnent nos idées sur cette matiere.) Il est indubitable continue M. D** que selon la Doctrine de S. *Paul* Dieu retire sa grace des méchans qui en abusent, & qu'il les laisse tomber en de très-grands péchés, en punition de leurs excès précedens. Et si cela est vrai, ne peut-on pas dire dans un bon sens, que Dieu punit le péché par le péché même? Ce qui doit faire trembler ceux qui, par des sentimens & une vie libertine, s'attirent insensiblement les jugemens de Dieu. Voyez le Chap. I. de l'Epitre aux *Romains*. * (Je n'ai rien voulu retrancher de cette note, qui sent fort le *prédicant*, afin que le Lecteur connoisse par ce petit échantillon la maniere de prêcher de M. D**.)

mes, & de leur Foi; ou qu'*il n'a point d'averſion pour le mal & pour l'infidélité*, ou que *le mal & le bien viennent de Dieu, de telle ſorte que Dieu les a arrêtés l'un & l'autre & les veut avec une égale complaiſance*; celui-là eſt certainement infidelle : car il eſt vrai que Dieu veut le bien, mais de telle maniere que le bien *lui plaît toujours*; & il eſt vrai auſſi qu'il veut le mal, mais de telle ſorte que le mal ne *ceſſe point de lui être odieux*.

O Dieu très-bon dirigés nos pas dans la droite voye (*a*).

CHAPITRE VIII.

Des ABLUTIONS *& des* PURIFICATIONS.

1. A L'égard des *Purifications* preſcrites, on doit ſavoir, qu'il y a ſept différentes ſortes d'eau, que l'on y peut employer : ſavoir l'eau qui tombe du ciel, c'eſt-à-dire l'eau de pluie ; l'eau de mer, l'eau de riviere, l'eau de puits, l'eau de fontaine, l'eau de neige, l'eau de grêle.

Nous reconnoiſſons principalement trois ſortes d'ablutions, ou de purifications.

L'une que nous appellons Gasl, *qui eſt une eſpece d'immerſion. L'autre, que nous appellons* Wodou, *qui concerne particulierement les pieds & les mains; & la troiſieme que nous appellons* Terreuſe *ou* Sablonneuſe, *parce qu'au lieu d'eau, on y emploie du Sable ou de la Terre.*

I. *De l'ablution corporelle, appellée* GASL.

1. LEs fondemens de cette immerſion corporelle, ou, pour mieux dire, les regles qu'il y faut obſerver, ſont au nombre de trois.

1. Premierement l'*intention* (*b*) de ſe rendre agréable à Dieu.

2. En

ECLAIRCISSEMENT.

(*a*) * Les *Muſulmans* varient beaucoup lorſqu'il s'agit de rendre raiſon de cet article : mais la vraye doctrine orthodoxe eſt celle-ci. Quoi que ce ſoit, ſans exception, qui arrive dans le monde procede entierement de la volonté de Dieu, & eſt abſolument irrévocable. Cette prédeſtination de toutes choſes s'étend ſur les plus petits & ſur les plus vils objets ; & il eſt impoſſible de l'éviter ni par prévoyance, ni par prudence, ni par ſageſſe, ni par quelqu'autre moyen que ce ſoit. La politique de *Mahomet*, fit, nous dit-on, de cette doctrine un point capital de Religion : par-là il prétendoit engager ſes nouveaux diſciples à combattre en deſeſpérés pour l'*Iſlamiſme*, ſous prétexte que quelque effort qu'ils fiſſent pour ou contre il n'en ſeroit ni plus ni moins, & que ne pouvant détruire l'ouvrage du Décret, ils s'expoſeroient tout au moins aux châtimens du ciel, en le regardant (lui *Mahomet*) comme un ſéducteur. Cette doctrine eſt établie en pluſieurs endroits de l'*Alcoran*, & entr'autres dans le Chap. 3. Elle a paru ſi dure à pluſieurs Docteurs de cette Religion, qu'ils ont fait tout ce qui étoit poſſible pour l'adoucir par des diſtinctions ſubtiles. Voy. dans la *Biblioth. Orient.* article *Cadha*, & ailleurs les conditions par leſquelles ils ont eſſayé de la concilier avec la liberté de l'homme ; les uns en alléguant le mauvais emploi de la raiſon, qu'ils veulent pourtant qu'elle ſoit ſoumiſe à la raiſon éternelle, ſelon ces paroles de *Mahomet*. » Vous ne voudrez jamais que ce que Dieu voudra, parce qu'il eſt le maître de toutes les créatures. « Les autres en ſoutenant qu'on ne revient plus de l'abus de ſa liberté, & qu'il n'eſt pas davantage en notre pouvoir de la faire agir après en avoir abuſé, qu'il l'eſt à un homme de voir quand il s'eſt gâté volontairement la vûe. Je ſubſtitue cette comparaiſon à celle que fait dans d'*Herbelot* un Auteur Arabe.

(*b*) CH. VIII. Cette premiere condition eſt extrêmement recommandée aux *Muſulmans*, & leurs Poëtes s'expriment avec beaucoup d'élégance ſur ce ſujet. * M. *Reland* rapporte ce paſſage d'un Auteur Perſan que je rends ainſi : » Les actions (extérieures de piété) de celui qui n'a pas l'amour de Dieu dans le cœur ne reſſemblent qu'à du vent. » J'avoue pourtant qu'il y a moins d'élégance dans ma proſe que dans ces merveilleuſes rimes de l'ingénieux Traducteur & Poëte, auxquelles je la ſubſtitue :

2. En second lieu, qu'on s'y nettoye de toutes les ordures du corps, s'il s'y en trouve.

3. En troisiéme lieu, que l'eau passe sur tout le poil du corps, & sur la peau.

4. Ensuite, il faut se ressouvenir, que notre *Sonna*, (c'est-à-dire notre (*a*) *Loi Orale*) exige de nous les cinq articles suivans.

I. Premierement que nous y récitions la Formule accoutumée, *au nom de Dieu, &c.*

II. Que nous nous lavions la paume des mains, avant que les cruches se vuident dans le Lavoir.

III. Qu'il se fasse une expiation avant les prieres, & cela avec certains rites : * je traduis le mot Latin de *Lustratio* par celui d'expiation.

IV. Qu'on se frotte la peau avec la main (pour en ôter toute la saleté.)

V. Et enfin, que ces choses soient continuées sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

1. Les raisons qui font que cette purification corporelle est nécessaire, sont au nombre de (*b*) six, dont les trois premieres concernent également & les hommes & les femmes : les autres ne sont que pour celles-ci.

Les motifs d'ablution communs aux deux sexes sont les embrassemens illicites

Qui n'aime le Seigneur, a beau prier souvent.
Il ne fait que du vent.

Avant la *Purification*, les vrais *Musulmans* doivent élever leur cœur à Dieu & se proposer uniquement de se rendre agreables à cet Etre souverain en pratiquant les devoirs qu'il a commandés. *Chardin* leur rend cette justice qu'ils font toutes leurs prieres avec une attention & un respect admirable pour la Divinité ; & il avoue que cela lui a fait souvent beaucoup de peine à certain égard, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher d'y voir une censure tacite de l'inatention & de l'indévotion qui regne dans nos Temples. Voyez le passage même de M. *Chardin*, allégué plus bas dans l'article de la *Priere*. * (Ici finit la note du Traducteur où j'ai réformé deux ou trois mots. Il auroit bien dû traduire deux beaux passages de l'Auteur Persan cité par M. *Reland* contre l'hypocrisie des faux dévots & sur l'éclat de la dévotion qui en est exempte.)

(*a*) Nous avons trouvé à propos d'éclaircir le texte par cette petite parenthèse. La *Sonna* est comme la *Loi orale* des *Mahometans*, & contient les dits & les faits de *Mahomet*, qui n'ont point été rédigés dans l'*Alcoran* : mais qu'on a conservé d'abord par tradition & mis ensuite par écrit. Aujourd'hui l'*Alcoran* & la *Sonna* composent tout le Droit sacré & civil des *Mahometans*. Ce mot est employé par eux pour désigner certains préceptes de *perfection* dont l'*observation* est méritoire, mais dont la négligence n'est point punissable. (Voy. ce qui a été remarqué ci-dessus.)

(*b*) C'est-à-dire qu'il y en a six principales; car elles sont en bien plus grand nombre. (* Voici la maniere dont les Persans rapportent les six causes d'ablution indispensables. 1. L'impureté quelle que ce soit. 2. Les pertes périodiques du Sexe. 3. L'accouchement. 4. Les pertes de sang après l'accouchement. 5. L'attouchemement d'un cadavre. 6. La mort. Outre cela) ils comptent quarante ablutions prescrites par la *Sonna*, & les voici.

1. La célébration de leur *Sabbat*, qui est le vendredi. 2. Toutes les nuits en nombre *impair* du mois de *Ramadhan*, la 1e, la 3e, la 5e, la 7e, &c. 3. La nuit de la fête du même mois. 4. La fête des Offrandes. 5. La 14. nuit du mois de *Resjeb*. 6. Et le 27 du même mois. 7. La 14 nuit du mois de *Schaaban*. 8. Le jour de naissance de *Mahomet*, à savoir le 17 du mois de *Rebia* premier. 9. Le 24 du mois de *Dilhaja*. 10. Le 18 du même mois. 11. Le 25 du mois de *Dilkaada*. 12. Le jour qu'ils s'arrêtent sur la montagne d'*Arafat* (voyez le Chapitre du Pélerinage de la Mecque.) 13. Le 8 du mois de *Dilhaja*. 14. Le jour de l'an. 15. En entrant dans le territoire de la Mecque par un principe de dévotion. 16. Quand on y a fait quelque séjour. 17. Quand on fait le tour de la *Caaba*. 18. En visitant le sépulcre d'un des 14 *Imans*. 19. Quand on se repent de quelque péché & que l'on se convertit. 20. En entrant dans le sanctuaire du Temple de la Mecque. 21. En entrant à Medine. 22. En entrant dans la Mecque. 23. En entrant dans le Temple de la Mecque. 24. En entrant dans la *Caaba*, par où il faut entendre ici la partie mitoyenne du sanctuaire & du vestibule. 25. En entrant dans le Temple de Medine. 26. En demandant à Dieu son secours pour quelque entreprise, ou contre quelque danger, & quand on consulte l'*Alcoran* par le sort. 27. A la naissance d'un Enfant. 28. En demandant à Dieu de la pluye. 29. Lorsqu'on a négligé volontairement de prier Dieu en tems d'Eclipse & sur-tout dans les grandes Eclipses. 30. Lorsqu'on s'est approché du cadavre d'un criminel puni du dernier supplice & exposé sur le grand chemin : ou si l'on a passé tout contre, & cela les trois premiers jours de l'exposition. 31. Lorsqu'on a touché un corps mort qui a été lavé. 32. Lorsqu'on a tué un Lezard. 33. Lorsqu'on n'a pas achevé sa purification

tes & criminels par le desir, &c. quoi qu'ils n'ayent été suivis d'aucune autre impureté (*a*).

2. Les suites involontaires d'un commerce impur. Il y a dans le Latin *Fluxus Seminis* (& cela est souvent aussi l'effet de la volonté.)

3. Et en 3. lieu, la mort.

Voici les trois motifs d'ablution, qui sont particuliers aux femmes. 1. Les règles. 2. Les pertes de sang dans l'accouchement. 3. Et enfin l'accouchement même.

II. *De la Purification nommée* Wodou, *qui regarde principalement les mains & les pieds.*

6. POur ce qui est de la seconde espece de purification, que nous appellons *Wodou*, il y a six chose à considérer.

1. La premiere est, qu'elle se fasse avec l'intention de plaire à Dieu.

2. La seconde qu'on s'y lave tout le visage.

3. La troisiéme, qu'on s'y lave les mains & les bras jusqu'au coude inclusivement.

4. La quatriéme, qu'on s'y frotte certaines parties de la tête.

5. La cinquiéme, qu'on s'y nettoye les pieds jusqu'aux talons inclusivement.

6. Et la sixiéme enfin, qu'on y observe exactement l'ordre prescrit ci-dessus.

7. A quoi il faut ajouter les Institutions de notre *Sonna*, (c'est-à-dire de notre *Loi Orale*) lesquelles sont au nombre de dix.

1. Premierement qu'elle soit précédée de la Formule, *au nom de Dieu* &c.

2. Qu'on se lave la paume de la main, avant que les cruches se vuident dans le lavoir.

3. Qu'on se nettoye le visage.

4. Qu'on attire l'eau par les narines.

5. Qu'on

purification dans les formes. 34. Lorsque dans l'ablution il nous vient un scrupule sur quelque accident nouveau, qui pourroit exiger une nouvelle ablution. 35. Lorsqu'un Persan, qui se trouve parmi des Turcs s'est purifié à leur maniere, soit par crainte ou per foiblesse; de retour chez lui il doit pratiquer une ablution toute nouvelle 36. Lorsque dans le Pélerinage de la Mecque, on jette de petits cailloux d'une certaine façon. 37. Lorsqu'on a été en démence. 38. Ou en *pamoison* ([illegible], défaillance. 39. Quaod oo a enséveli un mort. 40. Ou eprès la mort d'une personne, auquel cas il faut se laver deux fois, premierement parce qu'un mort souille, en second lieu, perce que peut-être le défunt s'est mel purifié avent sa mort. * Tels sont les quarante préceptes au sujet des ablutioos: sur quoi il est nécessaire de remerquer que les Turcs eo pratiquent qui sont oégligées par les Persans, comme d'eutre côté ceux-ci en négligent que ceux-là observent.

(*a*) * (Le Latin de M. *Reland* dit *concubitus sine emissione seminis.* Tout cela ne peut se traduire : nos oreilles sont trop chastes pour entendre de pereilles choses, & nos plumes pour les écrire. La lengue Françoise ne souffre point les ordures : à la vérité si *Murtial* a dit :

Lasciva est nobis pagina, vita proba

Nous disons ;

Improba dum vita est, pagina casta manet.

Je prie mes competriotes de me pardonner cette espece de perodie. Ecoutons maintenant le Traducteur.) Dans le premiere édition M. *Reland* avoit traduit, *Immundities post circumcisionem* ; c'est-à-dire *les ordures après la circoncision* ; ce qui lui donnoit occesion de oous apprendre que les *Mahometans* mâles & femelles sont circoncis; les mâles à l'âge de 13. 14. 15. ou 16. ens, lorsqu'ils peuvent prononcer ces paroles ; *il n'y a poine d'autre Dieu, que Dieu même & Mahomet est l'envoyé de Dieu* ; & les femelles vraisemblablement lorsqu'elles sont nubiles ; comme l'assurent *Galien* Liv. 15. *de usu partium*. *S. Ambroise*, *Strabon* & autres. Cele se pratiquoit eussi chez les Egyptiens *incisione nymphæ puellarum*, (environ l'âge de 14 ans, *quod eo anno incipiat flagrare passio virilis.*) Les Arabes ont un nom particulier pour designer les matrones qu'oo employe à la circoncision des filles.

5. Qu'on se frotte toute la tête & les oreilles.

6. Qu'on sépare (ou écarte) la barbe (pour la mieux nettoyer) lorsqu'elle est épaisse & longue.

7. Et les doigts des pieds (les orteils) l'un après l'autre.

8. Qu'on se lave la main droite avant la gauche, & qu'on observe le même ordre à l'égard des pieds.

9. Qu'on répete ces actes (de purification) jusqu'à trois fois.

10. Et enfin qu'on les continue sans interruption jusqu'à la fin.

11. Cinq choses rendent cette espece de lustration (ou de purification) nécessaire.

1. L'issue de quelque excrément que (*a*) ce soit (*excepto semine*) par les voyes naturelles aux hommes.

2. Lorsqu'on a dormi profondement (*b*).

3. Lorsqu'on a (comme) perdu l'entendement, par (*c*) un excès de vin, ou que même on l'a véritablement perdu par maladie, ou autrement.

4. Lorsqu'on a touché une femme impure, sans qu'il y eut un voile (ou quelque autre vêtement) entre deux.

5. Ou enfin, lorsqu'on a porté la main à ces parties du corps, que la bienséance ne permet pas de nommer.

6. Au reste, il est pourtant nécessaire de se nettoyer, après avoir satisfait aux besoins de la nature; & c'est ce qu'il faut faire de la main gauche, avec de petits (*d*) cailloux, & ensuite y passer de l'eau (*e*) pour achever de se net-

(*a*) * Je supprime ici une note fort inutile du Traducteur, qui l'auroit pû garder dans ses *archives litteraires* jusqu'à nouvel ordre.

(*b*) Parca qu'on suppose que dans un profond sommeil on a pû contracter quelque impureté, dont on ne se souvient pas. * (C'est M. D** qui parle ici dans cette note, que M. *Reland* n'auroit pas dû se laisser enlever par son Traducteur.)

(*c*) On sait assez que le vin est défendu aux *Mahometans* par un précepte de l'*Alcoran*, Chap. 2. v. 219. & Ch. 5. Néanmoins beaucoup de *Mahometans* en boivent malgré la défense de l'*Alcoran*, & ne s'en abstiennent que pendant le mois de *Ramadhan*, qui est consacré au jeûne & à la dévotion. Il se trouve même des *Mahometans*, qui ne se privent pas du plaisir de boire du vin pendant ce tems de dévotion. Quelques Docteurs *Musulmans* prétendent aussi, qu'à proprement parler *Mahomet* n'a défendu que l'yvresse causée par le vin, ou par quelque liqueur que ce soit; ajoutant qu'il est fort permis de faire usage de petit vin, de celui qu'on peut appeller *vin de menage*; & que même on peut en boire de fort, pourvû qu'on le fasse avec retenue. La politique peut encore autoriser l'usage du vin, parce qu'il dissipe ordinairement l'esprit & le détourne des affaires sérieuses. L'expérience apprend à Constantinople & ailleurs, que les assemblées, qui se forment dans les bains publics, &c. entre gens sages & qui ont toute leur raison sont tout autrement pernicieuses que celles des ivrognes dans les cabarets. Aussi a-t on défendu souvent les premieres & jamais les autres. * Voilà précisément la note Latine de M. *Reland* que le Traducteur avoit déguisée à sa mode. Voy. ci-après.

(*d*) * [M. D** si peu scrupuleux, ou si peu exact tant en ce qui regarde la texte de son Auteur, que pour les notes, a eu soin de nous conserver celle que voici, qu'il a trouvée particulierement digne de passer à la postérité, afin que dans tous les siécles on sçut comment les Grecs & les Romains se torchoient, &c. Voici donc cette importante note] c'étoit la coutume d'employer de petits cailloux à cet usage, & parmi les Grecs & parmi les Romains. C'est là-dessus qu'est fondé le badinage contenu dans un passage du *Plutus d'Aristophane*. Un des Acteurs s'y plaint, *que la disette de cailloux est si grande qu'on est obligé d'avoir recours à des gousses d'ail.* M. *Reland* renvoye ensuite à *Florent Chrétien*; mais M. D** qui a si bien lû les Auteurs Latins, ajoute que pour les Romains, la chose est connue. A l'égard des *Mahometans*, ils n'ont garde de se servir de papier, comme nous, parce que, disent-ils, on y a écrit, ou l'on y peut écrire des choses saintes de la derniere importance.

(*e*) Les commodités des *Mahometans* sont de deux sortes. Celles des riches où il y a toujours un grand réservoir d'eau bien entretenu; & celles des pauvres où il n'y a point de réservoir; mais quand ils y vont, ils se pourvoyent d'une bouteille d'eau, pour accomplir le précepte comme il se doit. * On est si persuadé de l'antiquité de ce rite, qu'un Auteur ne craint pas de le faire remonter jusqu'à *Adam* (« *Adam* » & *Eve*, nous dit gravement l'Auteur Arabe, furent instruits par un Ange dans la maniere de se » nettoyer le . . . . & les . . . . . avec une mote de terre (*gleba*, que Monsieur D** avoit traduit » de la paille, à quoi il ajouta la purification par l'eau. Il leur apprit aussi celle qu'on appelle *Wo-* » *dou.* ») Monsieur *Reland* dériva *Latrinæ* (commodités) de *Lavatrina*, comme qui diroit *Lavoir*; ce qui sem-

nettoyer. Cette purification sera parfaite, lorsqu'à la couleur, à la saveur & à l'odeur de l'eau, on aura pû remarquer qu'elle n'a plus rien de mauvais.

III. *De la* Purification Terreuse *ou* Sablonneuse.

10. Parlons maintenant de la *Purification sablonneuse* ou *terreuse*, qu'on appelle ainsi, parce qu'elle se fait avec de la terre, ou du sable, au lieu d'eau. (*a*) Il faut savoir que nous avons sur ce sujet, quatre fondemens, ou quatre régles prescrites.

1. La premiere, qu'elle se fasse avec intention de plaire à Dieu.

2. La seconde, qu'on s'y frotte bien le visage.

3. La troisiéme, qu'on fasse la même chose à l'égard des mains & des bras, jusqu'au coude inclusivement.

4. Et la derniere, qu'on y observe exactement l'ordre prescrit ci-dessus.

11. Joignez à cela les préceptes de notre *Loi Orale* (la *Sonna*,) qui ordonnent à ce sujet, 1. que la Formule *au nom de Dieu*, &c. en fasse le préliminaire. 2. Que la main droite précéde toujours la gauche, à l'égard des mains, & de même à l'égard des pieds. 3. Et enfin que tous ces rites se continuent sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

CHAPITRE IX.

Des Prieres.

I. Les principes, ou les ordres divins sur lesquels la priere est fondée avec ses rites, &c. sont au nombre de treize.

1. L'Intention (*b*).

2. La magnificence ou la grandeur des noms de Dieu.

3. Le Formulaire d'unité de Dieu, *Dieu est grand*, &c.

4. La situation droite du corps (*c*).

5. La

sembleroit supposer; ajoute le Traducteur, que l'usage de l'eau, à cet égard, n'étoit pas étranger aux anciens Romains.

(*a*) On ne se sert de cette purification. 1. que quand on n'a point d'eau. 2. ou quand le malade ne la sauroit souffrir sans se mettre en danger de mort. Au reste par ce mot de *sable*, il faut entendre toute sorte de terre, même la terre minérale, & du minéral, &c. Les Juifs prétendent aussi que faute d'eau on peut se laver avec de la terre. Voyez le *Gemara Beracoth*, fol. 15. & nous apprenons de *Cedrenus* (pag. 250.) que dans les *Sirtes* d'Afrique des Chrétiens baptiserent avec du sable, faute d'eau, un Juif qui alloit expirer.

(*b*) Ch. IX. Sur le Chapitre de la *Priere*, on ne fera pas mal de consulter M. *Chardin* qui est fort exact à tous égards, mais particulierement à celui-ci: & voici l'éloge qu'il fait de la dévotion des *Mahometans*. » Je ne puis m'empêcher de dire encore une fois que la priere des *Mahometans* se fait avec une » révérence inconcevable, & qu'on ne peut regarder l'attention qu'ils y apportent, le zéle & l'humilité » dont ils l'accompagnent, sans admiration. Ils ne remuent pas les yeux; tous les mouvemens de leurs » corps se font avec la plus juste mesure. Ils prient à voix entrecoupée, tantôt bas, tantôt haut, tantôt » d'esprit seulement; mais tout cela est si posé, si exact, si recueilli, qu'assurement ils nous font la derniere » honte à nous autres Chrétiens. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'ils fassent leurs prieres avec » tant de zéle & d'attention, quoiqu'ils les fassent si souvent «: *Voyage de Perse*, Tome IV. pag. 120. Edit. in-4°. de 1735.

(*c*) * (En général celui qui prie doit avoir le corps droit & immobile & les pieds joints. Il ne doit point tourner la tête. Voici cependant quelque chose de plus détaillé sur l'attitude des *Musulmans* dans leurs dévotions) I. Le corps doit être droit, quand on commence la priere, & les mains élevées tout près de la tête. II. Ou les mains baissées & jointes, étant posées sur le ventre. Cette attitude est en usage chez les Turcs, mais elle ne l'est pas chez les Persans, en récitant le premier Chapitre de l'*Alcoran*. III. Ou les mains doivent être posées chacune

5. La lecture du premier Chapitre de l'*Alcoran* (*a*).
6. Ensuite l'inclination du corps vers la terre (*b*).
7. Après quoi le corps doit se relever ensuite de cette premiere inclination.
8. Suit l'adoration, ou le *prosternement*, pour ainsi dire, (*c*) du visage jusqu'à terre.
9 Ensuite la session du corps (*d*) (l'action de s'asseoir.)
10. Puis la seconde (*e*) session.
11. Après quoi vient la seconde Confession, qui regarde *Mahomet*, au lieu que la premiere regarde Dieu même.
12. Le Formulaire de cette Confession, qui doit être récité.
13. Et enfin l'observation exacte de l'ordre prescrit ci-dessus.

II L'Institution de la *Sonna*, (de la *Loi Orale*) exige quatre choses:

1. Premierement, que l'on invite le Peuple aux prieres.
2. Que l'on repéte l'invitation par un Formulaire fort peu différent du premier, comme on peut le voir dans la note (*f*).
3. Ensuite la premiere confession, qui regarde Dieu lui-même.
4. Et enfin un certain Formulaire de priere, qui est cette premiere Confession même.

III. Pour les choses qui sont requises de celui qui se prépare sincérement à la priere, elles sont au nombre de cinq.

1. Premierement, il faut que le corps soit (*g*) absolument pur.

2. En

chacune séparément sur les genoux, en courbant le corps, ou même (* sans le courber, selon que la figure représente ici un Turc qui fait sa priere au-dessous d'un *Dervich* qui tourne par dévotion; usage dont il sera parlé plus amplement dans la suite.) IV. ou l'attitude dans l'adoration consiste à baissee le visage jusqu'à terre. La V. c'est d'être assis les mains posées sur les cuisses: la VI. est à peu près de même. La VII. & la VIII. sont proprement une espéce de salutation des Anges, lorsque la priere est finie. Voyez sur tout ceci *Chardin*, Voy. de Perse T. IV. * (Voici la suite de la note de M. *Reland* que M. D** n'a pas traduite. » Les Arabes ré» duisent ces attitudes du corps à quatre, qui sont 1. d'être debout. 2. d'être courbé. 3. d'adorer ou d'être » prosterné. 4. d'être assis «. Lorsqu'ils prient ils se servent ordinairement de cette formule. *Seigneur, agréez la dévotion que nous vous présentons debout, courbés (ou inclinés) prosternés & assis* (*acceptum tibi sit, Domine noster, nostrum stare, incurvari, adorare & sedere.*)

(*a*) Les *Mahometans* font grand cas de ce Chapitre, * (aussi a-t-il donné lieu à divers ouvrages sur la matiere qu'il renferme) Le P. *Maracci*, qui a refuté l'*Alcoran* sans le moindre menagement, n'a pû s'empêcher de parler avec beaucoup d'éloge du commencement de ce Chapitre, qui renferme certainement une belle & magnifique priere. V. outre le P. *Maracci* M. *Sale* dans ses notes sur ce Chapitre. Il n'oublie pas d'y remarquer, que cette priere est autant estimée, autant en usage chez les *Musulmans*, que l'Oraison Dominicale chez les Chrétiens.

(*b*) Il faut courber la moitié du corps, de telle maniere que le dos étant tendu, les mains tomberont sur les genoux. Ceux qui par infirmité ou autrement ne peuvent se courber de cette manierere doivent, au moins baisser les sourcils, lorsqu'il faut se courber ainsi, les élever quand il faut lever la tête à l'adoration, presser la prunelle de l'œil, en signe d'humilité.

(*c*) C'est ce que les Grecs appellent προσκύνησιν: dans l'adoration sept membres du corps touchent la terre, à savoir, les deux pieds, les deux mains, les deux genoux & le front.

(*d*) Pour méditer plus commodement sur les mystéres du culte Religieux, & se recueillir sur l'essence de la priere. Au reste, ils doivent s'asseoir de maniere que les fesses s'appuyent sur le talon du pied droit, & que le pied gauche plus reculé présente la plante en haut.

(*e*) Il y en a qui, entre la premiere & la seconde cession, baissent une seconde fois le front jusqu'à terre, & adorent Dieu.

(*f*) Ces avertissemens se font par des crieurs publics, qui montent au haut de certaines tours fort étroites, bâties ordinairement autour des Mosquées, & là se tournant du côté du Kibla, (c'est-à-dire, vis-à vis de la Mecque) ils invitent à haute voix le Peuple à faire leurs prieres. Le formulaire du premier avertissement est celui-ci: *Dieu est haut élevé, Dieu est haut élevé: j'atteste que Mahomet est l'envoyé de Dieu*; (par deux fois.) Ensuite en élevant la voix; *J'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même; j'atteste que Mahomet est l'envoyé de Dieu. Aux prieres, à un heureux succès, à un heureux succès.* Si c'est le matin, il ajoute: *les prieres valent mieux que le sommeil; les prieres valent mieux que le sommeil.* Dans le second avertissement, on use à peu près du même formulaiee, à la réserve qu'on y ajoute: *les priers vont commencer; Dieu est haut élevé, Dieu est hout élevé.*

(g) * (Le détail que donne M. D** des impuretés de certaines parties du corps humain est fort inutile ici. Je le supprime.)



DERVICH ou Moine Turc qui tourne par devotion.



SAKA Charitable Derviche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.



TURC qui fait sa priere.



DERVICH des Indes.





2. En second lieu, que le corps soit couvert d'une maniere décente (*a*).

3. En troisiéme lieu, qu'on se place dans un endroit net, où le corps ne puisse contracter rien d'impur. (*b*).

4. En quatriéme lieu, le *Musulman* doit connoître exactement les tems marqués pour la priere, & les observer régulierement.

5. Et enfin, dans la priere, le *Musulman* doit être attentif à la *Kibla*, (qui, comme on l'a déja dit plusieurs fois, consiste à se tourner vers) le Temple de la Mecque.

IV. Pour ce qui concerne les prieres qu'il faut réciter tous les jours, il y en a de cinq sortes (*c*).

1. Celles de midi, qui demandent quatre inclinations du corps.

2. Celles d'après midi, qui demandent aussi quatre inclinations.

3. Celles du soir, qui demandent trois inclinations.

4. Les prieres nocturnes qui en demandent quatre.

5. Et enfin les prieres du matin, qui n'en demandent que deux : dix-sept en tout, & cela dans l'espace de vingt-quatre heures (*d*).

CHAPITRE X.

Des AUMÔNES.

» IL y a de deux sortes d'Aumônes, les unes qu'on peut nommer volontaires
» & arbitraires, & les autres qui sont prescrites & ordonnées par la Loi. C'est
» de ces dernieres dont nous parlons (*e*).

I. Les Aumônes doivent être données de cinq sortes de choses (*f*).

1. Premierement de notre bétail.

II. En

(*a*) Cette décence se réduit chez les *Mahometans*, pour les hommes à cacher ce qui est entre le nombril & les genoux; pour les femmes, à ne montrer aux hommes que le visage, les pieds & les mains. Excepté ces parties, les femmes ne doivent rien laisser voir. Ajoutez à cela que les uns & les autres, s'ils ont de trop riches habits, s'ils portent des ornemens trop éclatans, ils sont obligés de les quitter avant que de faire leur priere. * L'état d'oraison demande l'abaissement & l'humilité devant Dieu. M. D** me permettra bien de substituer cette remarque à la sienne, où il fait une digression *lourde* sur les Dames de Londres, Paris & la Haye. Au reste M. *Reland* se trompe en mettant le visage au rang des parties du corps qu'il est permis de montrer aux hommes.

(*b*) Ils se servent ordinairement d'un tapis ou d'une natte pour faire leur dévotions.

(*c*) * Je retranche encore une note de M. D** pour en mettre une de M. *Reland*, que ce traducteur a supprimée mal à propos, à ce qu'il me semble. La voici. Ces prieres sont d'institution divine : mais outre celles-là, il y en a d'extraordinaires & de cinq sortes aussi, qui sont 1. les prieres de *Ramadhan*. 2. les prieres pour détourner des châtimens de Dieu (*las adhabas*, comme s'exprime le MS. Espagnol que cite M. *Reland*) 3. la priere, (*el Assala*) en tems d'Eclipse. 4. la priere pour demander de la pluye. 5. la priere des funerailles. A l'occasion de la priere du vendredi, remarquons que selon les *Mahometans* le vendredi est d'institution divine & qu'il a été ordonné à Adam de solemniser ce jour, parce que les Anges se prosternerent alors devant lui par ordre de Dieu.

(*d*) Les voyageurs peuvent sans péché les réduire à onze.

(*e*) Ch. X. Ce premier paragraphe, que j'ai marqué de guillemets, (c'est M. D** qui parle ici) n'est pas dans l'Original; mais je l'ai suppléé de la note de M. *Reland*, pour faire mieux comprendre au lecteur dequoi il s'agit. Au reste les Aumônes sont fort estimées & fort recommandées parmi les *Mahometans*; ils employent beaucoup de maximes & de sentences pour en faire sentir la nécessité. En voici une qui est toute allégorique & * telle que l'a traduite M. *Reland* d'un Auteur Arabe. Au dernier jour Dieu attachera autour de celui qui n'aura point exercé l'aumône, un serpent, comme une ceinture (ou comme un collier) & ce serpent lui mordra la main. Les chameaux, les bœufs & les brebis de l'avare le fouleront aux pieds pour le punir de ce qu'il ne les a pas employés à des charités & à des aumônes, &c.

(*f*) D'autres en mettent 8; mais ces différences sont si peu considérables qu'il est fort inutile de les rapporter ici.

II. En second lieu, de notre argent.

III. En troisiéme lieu, de nos gains.

IV. En quatriéme lieu, de nos fruits.

V. Et enfin, de nos marchandises.

II. A l'égard du *Bétail*, il y en a de trois sortes, dont il est nécessaire de faire l'aumône, savoir des chameaux, des bœufs & des brebis: & afin que cette espéce d'aumône se fasse légitimement, six choses sont requises:

1. Que celui qui la fait soit *Musulman* (on sait qu'il faut entendre par ce mot, un *Mahometan* sincérement attaché à la Religion de *Mahomet*.)

2. Qu'il soit de condition libre.

3. Qu'il soit légitime possesseur (*a*) de ce qu'il donne.

4. Que le bien de celui qui fait l'aumône soit augmenté à un certain point (*b*).

5. Qu'il l'ait possédé à peu près pendant une année (*c*).

6. Que les bêtes qu'il donne, soient prises, non de celles qui travaillent à cultiver ses terres & qui lui sont actuellement utiles; mais de celles qui paissent encore dans ses pâturages (*d*).

III. A l'égard des *Aumônes pécuniaires*, c'est-à-dire, en or, ou en argent, les mêmes conditions y sont requises, savoir que celui qui les fait 1. soit *Musulman*, 2. libre, 3. légitime possesseur, &c. comme ci-dessus.

IV. Pour celles qui consistent en grains, & autres semblables fruits de la terre, elles exigent du donateur ces trois conditions.

1. Que ces fruits, grains, &c. soient provenus de graine semée, & que ce ne soient pas des plantes nées au hazard.

2. Qu'ils ayent été serrés dans des greniers.

3. Et qu'enfin, on en ait pour soi une certaine quantité, (qui nous mette à portée d'en faire des aumônes.)

A l'égard des fruits croissant sur l'arbre, des plantes, &c. les aumônes qu'on en doit faire consistent en dattes & en raisins: & afin qu'elles se fassent légitimement, les quatre premieres conditions spécifiées ci-dessus y sont requises; savoir que celui qui les fait soit *Mahometan*, libre, légitime possesseur, & riche d'un certain bien.

6. Enfin, pour ce qui est des aumônes qui consistent en marchandises, elles doivent avoir les mêmes conditions. (Voyez ci-dessus article 2. & 3.)

7. Mais il faut se ressouvenir ici, qu'à l'égard de toutes ces aumônes, tant celles dont nous venons de parler, & qui ne regardent que les personnes commodes, qu'à l'égard d'une autre sorte d'aumônes dont je n'ai rien dit, & qui est

(*a*) En effet, ce n'est pas donner, que de donner le bien d'autrui, * & c'est une véritable injustice que de donner ce qui ne nous appartient pas.

(*b*) C'est-à-dire, qu'il faut avoir un certain bien pour être obligé de donner. Par exemple, vingt piéces d'or de leur monnoye, est la somme qu'il faut posseder, avant que de faire des aumônes en or: & l'aumône en ce cas-là est réglée à deux & demi pour cent. Suivant la même régle il faut posseder deux cens piéces d'argent de leur monnoye, pour en donner cinq; cinq chameaux pour donner une brebis; vingt chameaux, pour donner une chamelle (la femelle d'un chameau.) 40. brebis, pour en donner une; &c. Si le bien augmente, on augmente encore la dixme à proportion: mais si l'on n'avoit pas vingt piéces d'or, ou 200. piéces d'argent, ou 5. chameaux, ou 30. bœufs, ou 40. brebis, on ne feroit point obligé à donner.

(*c*) C'est-à-dire, qu'il l'ait possédé onze mois au moins, sans que ce bien ait été engagé: car l'engagement anéantit la possession.

(*d*) Cette maxime est fort sage. Un Laboureur ne doit point faire l'aumône de ses propres meubles: c'est ainsi qu'on peut fort bien appeller une bête à charge, qui lui sert à labourer ses terres, & à faire vivre ses enfans. Les aumônes doivent se faire du superflu, & c'est-là le sens de cette Loi * (cette note est paraphrasée sur le Latin de M. *Reland*, & il faut en faire honneur à M. D**.)

eſt une eſpéce d'impôt (ſi l'on peut dire des Aumônes) ou de capitation univerſelle ſur toutes les têtes à l'iſſue du jeûne de *Ramadhan* (*a*) ; à l'égard, dis-je, de toutes ces Aumônes, le premier & le véritable principe c'eſt l'intention de faire telle ou telle Aumône, comme une choſe entierement dûe (*b*).

CHAPITRE XI.

Des JEUNES.

I. IL faut trois choſes pour rendre le *Jeûne* (*c*) légitime & agréable à Dieu: 1. Premierement, il faut être *Muſulman*.

2. Il faut être parvenu à l'âge de puberté.

3. Et enfin il faut être dans ſon bon ſens.

II. Pour ce qui eſt du *Jeûne* même, les principes qui doivent remonter à Dieu ſont au nombre de cinq:

1. Il faut l'intention du cœur.

2. Il faut s'abſtenir de manger pendant le jour (*d*).

3. Et de toute eſpéce de boiſſon.

4. Et non-ſeulement d'avoir commerce avec une femme, mais même de quelqu'impureté que ce ſoit, baiſers, embraſſemens, attouchemens, &c.

5. Il faut auſſi faire enſorte de ne pas rendre ce qu'on a mangé (en quoi il faut ſuppoſer deux choſes; l'une que l'eſtomac eſt en bon état, l'autre que l'on ne fait point d'excès, ou du moins qu'on ne prend rien qui cauſe de la répugnance ou du dégoût.)

III. Avec cela dix choſes annullent le Jeûne & lui ôtent ſa vertu.

1. Lorſqu'on fait rentrer avec intention quelque choſe que ce ſoit, ou dans la tête, ou dans l'eſtomac (*e*).

2. Lorſqu'on

(*a*) Soit qu'on ait jeûné dans le mois de *Ramadhan*, ou non, on eſt tenu à cette *Aumône annuelle*, après le tems expiré du jeûne, pourvû qu'on ait atteint l'âge de puberté & qu'on ſoit en ſon bon ſens. On donne par tête un *Sca*, qui eſt une petite piéce de monnoye; mais on eſt libre de le payer en argent, ou en denrées applicables à la nourriture des pauvres, comme en orge, froment, dattes, ris, raiſins ſecs, beurre ou fromage, &c.

(*b*) * (Elle eſt au rang de ces devoirs de droit divin qu'on appelle *Fardh*. Voy. d'*Herbelot* art. *Feraidh*.) Ce qui eſt de droit divin eſt indiſpenſable; mais à l'égard des préceptes de la *Sonna*, ils n'obligent point néceſſairement. * Le principe des *Mahometans* eſt en général que l'Aumône attire la bénédiction de Dieu; & à cauſe de cela ils l'appellent *Zacat* du verbe *Zaca*, qui ſignifie accroître. Tous les Voyageurs donnent de grands éloges aux *Mahometans* ſur l'article de l'Aumône. Voy. *Chardin*, *Ricaut*, *Thevenot*, *Beſpier* dans les notes ſur *Ricaut*, &c. *Zaca* ou *Saca* eſt auſſi le nom d'un *Derviche*, qui donne de l'eau par Aumône. Voy. la figure de la page 142.

(*c*) CH. XI. Les *Mahometans* ont divers jeûnes: mais le principal eſt celui qui dure tout le mois de *Ramadhan*, depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil. * (Quand on ſe trouve en voyage ou à la guerre, il eſt permis de le différer à un autre tems.) Après ce jeûne, les *Mahometans* ont la fête du *grand Beiram*, appellée ainſi pour la diſtinguer du *petit Beiram*, qu'on célébre le 10. du mois de *Dilhazja*, en mémoire du ſacrifice d'*Abraham*. * (On parlera dans la ſuite beaucoup plus amplement de ces Fêtes. Je me contenterai de dire ici qu'on les appelle les deux Fêtes par excellence.)

(*d*) C'eſt-à-dire, depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil. * (Il y en a qui portent le ſcrupule juſqu'à n'oſer avaler de petits brins de viande, qui reſtent entre les dents. On en voit qui s'abſtiennent de parler & tiennent exactement la bouche fermée: mais auſſi) il y en a d'autres qui ſont beaucoup moins ſcrupuleux. Enfin ils s'en trouve, qui réparent le tems perdu & font de toutes les nuits du *Ramadhan* une débauche continuelle. Dès que le ſoleil eſt couché, des gens vont crier par les rues, (au moins en Afrique, & dans le Royaume de Maroc) *le Soleil eſt couché, il eſt tems de prendre quelque nourriture pour la réfection du corps.* C'eſt le ſignal ordinaire par toute la ville.

(*e*) * Il n'eſt pas même permis d'avaler la ſalive, au moins il n'eſt pas permis de le faire volontairement;

2. Lorsqu'on prend un lavement, &c.
3. Ou quoi que ce soit (*a*) intérieurement, &c.
4. Ou quand on rejette quelque chose par la bouche avec intention.
5. Ou lorsqu'on a commerce avec une femme (*b*).
6. Ou lorsque par un *Onanisme* (*c*) détestable ou autrement, l'on se souille soi-même.
7. Ou lorsqu'une personne du sexe a ses régles.
8. Ou lorsqu'une femme, après être relevée de ses couches, a une perte de sang.
9. Ou lorsqu'une personne est tombée en démence.
10. Ou enfin quand on est devenu apostat.

CHAPITRE XII.

Du PÉLERINAGE *de la* MECQUE (*d*).

1. LEs institutions divines, qui concernent les rites de cette dévotion, sont au nombre de cinq.

1. Premierement on y demande cette intention, qui fait qu'on a résolu en son cœur & fait vœu à Dieu de la maniere la plus religieuse, d'aller en Pélerinage à la Mecque.

2. En second lieu, il faut dans ce Pélerinage la station d'un jour sur la montagne d'*Arafat* (*e*).

3. En troisiéme lieu, on doit se raser (*f*) la tête dans la vallée de *Mina* (*g*).

4. En quatriéme lieu, on doit faire le tour sept fois de la *Caaba* (*h*), c'est-à-dire, de l'enceinte quarrée, qui est au milieu du Temple de la Mecque.

5. Et

Il n'est pas permis de sentir des fleurs ou des parfums, &c. Il n'est pas permis enfin de se laver le visage, ni de se jetter dans l'eau pour se rafraîchir.

(*a*) * (Je suis contraint de laisser cette belle expression *créée* par M. D** pour rendre ce Latin de l'original, *simile quid anteriori parti applicitum.*)

(*b*) Il y a dans le Latin *Concubitus. Chardin*, dans la description qu'il a donnée de la Religion des Persans, donne à entendre que la S. . . seule est défendue pendant le jeûne. Personne n'ignore que les Turcs & les Persans, ont un malheureux penchant à ce crime. Voy. *Chardin* pag. 162. de ses *Voyages de Perse*, Tom. IV. Edit. de 1735.

(*c*) J'ai, dit M. D** hazardé ce mot après les Anglois, qui nomment ce crime *Onania*.

(*d*) * Je supprime ici une note peu exacte & faite *currente calamo* de M. D**. Je me flatte que ce qui a été dit du Pélerinage de la Mecque, &c. & ce qui le sera dans la suite de ce Volume sara préferé à une note qui ne dit rien.

(*e*) Cette station se doit faire le 9. jour du mois.

(*f*) Les hommes se rasent; & à l'égard des femmes elles se coupent les cheveux tout près de la tête. * Ajoutons que les femmes ne font point de sacrifice.

(*g*) * Le *jet* de sept cailloux l'un après l'autre se fait dans la vallée de *Mina*; après quoi suit le sacrifice. Après le sacrifice on se rase, & l'on se coupe les ongles. On enterre ces cheveux & ces ongles dans cette vallée. A l'égard du sacrifice, on offre ou des brebis, ou des chevres, ou des bœufs, ou des chameaux, &c.

(*h*) C'est ce qu'on peut appeller le lieu très-saint du Temple, fondé par *Abraham* même: il est quarré; haut de 27. coudées, long de 24. & large de 23. Le Grand-Seigneur y envoye tous les ans un grand voile de Damas noir pour le couvrir. Les Arabes & les Persans l'appellent la *Maison de Dieu*; & il est probable, qu'en cet endroit a habité autrefois quelque Patriarche de la famille d'*Ismaël*. En faut-il davantage pour autoriser la superstition? c'est ici la note de M. D** (mais on a déja rapporté quelque chose de plus exact.

5. Et enfin il faut que l'on faſſe une courſe entre (a) *Safa* & *Merva*, lieux ſacrés entre leſquels il faut courir ſept fois, & qui ſont à ſept cens quatre-vingt coudées de diſtance l'un de l'autre.

(a) Dans cette courſe, ils marchent d'abord lentement, enſuite ils courent plus vîte entre deux colonnes: après cela, ils marchent de nouveau, tantôt s'arrêtant, tantôt regardant de côté & d'autre comme des gens en peine d'une choſe perdue: & tout cela doit repréſenter l'inquiétude d'*Agar* (mere de leur grand Patriarche *Iſmaël*,) quand elle cherchoit de l'eau pour étancher la ſoif de ſon fils dans le déſert. *Safa* & *Merva* ſont deux lieux ſacrés du même Temple, où on a accoutumé de faire ſes prieres: & cela, auſſi bien que la plus grande partie des pratiques de dévotion uſitées à la Mecque, ſe trouve établi non ſeulement depuis *Mahomet*; mais ſe pratiquoit même avant lui, & avant J. C. de tems preſqu'immémorial: (au moins on le dit ainſi ſur la foi des Ecrivains Arabes:) & cela fut cauſe que *Mahomet* n'eut garde de le ſupprimer. Au contraire, il l'autoriſa comme un article eſſentiel de ſa Religion, qui lui gagnoit les cœurs des Arebes, attiroit la ſuperſtition de tous les Peuples voiſins au centre de ſa nouvelle Loi, & lui donnoit par-là un air d'antiquité & de vénération, qui devoit la rendre reſpectable à tous les ſiécles.





ECLAIRCISSEMENS SUR LA RELIGION MAHOMETANE.

§. I.

Quel est le but qu'on se propose dans ce second Traité.



Epuis que la Doctrine *Mahometane* a infecté le monde connu, plusieurs Auteurs ont travaillé à en arrêter la contagion, en réfutant de toutes leurs forces une Religion très-pernicieuse, (*a*) *& fatale au Christianisme, mais néanmoins assez attrayante pour l'esprit & pour le cœur, naturellement ennemis des mortifications.* L'entreprise étoit aussi nécessaire pour la conservation du Christianisme & pour empêcher que l'erreur ne se fortifiât par l'ignorance des peuples, que difficile à exécuter.

D'abord pour bien réfuter les *Mahometans*, il falloit absolument posséder l'Arabe, parce que c'est en cette Langue que l'imposteur (*Mahomet*) a publié sa doctrine, & qu'il n'est pas possible d'en pénétrer le fonds & les mystéres, sans le secours de cette langue. Cependant le plus grand nombre de ceux qui ont écrit (*b*) contre le *Mahometisme* ont été absolument privés de cette connoissance; & de-là il est arrivé qu'ils ont attribué hardiment aux *Mahometans* des choses auxquelles ils n'avoient jamais pensé, & qu'il n'étoit pas possible de croire sans être hors de sens & de raison. C'est ainsi que les (*c*) Grecs, par un zéle plein d'imprudence, leur ont supposé des opinions que le *Mahometisme* déteste; effet ordinaire de la malice & de la mauvaise foi de ceux qui disputent avec passion, & remplis de préjugés de parti. Voilà les raisons qui m'obligent à examiner certains dogmes attribués injustement ou mal-à-propos aux *Mahometans*, & à rechercher les causes des fausses idées qu'on s'en étoit faites. Mon dessein est dans ces

(*a*) Ceci n'est pas dans l'original. C'est une addition de M. D**.
(*b*) J'ai traduit de nouveau ce paragraphe & supprimé la traduction de M. D** qui n'est qu'une paraphrase.
(*c*) *Fervor imprudens Graeculorum*, dit l'original.

ces Eclairciſſemens, d'empêcher qu'on ne combate des chimeres, & que les Chrétiens abuſés par de faux détails, ne perſiſtent dans l'illuſion où les jette un faux expoſé des articles de Foi des *Muſulmans*.

(*a*) (C'eſt le ſujet de ce ſecond Traité : il eſt diviſé en XL. queſtions ou Eclairciſſemens ſur la Doctrine de *Mahomet*, par rapport aux opinions qu'on lui impoſe. D'abord j'indique l'opinion, enſuite je produit mes témoins, qui en chargent les *Mahometans*: après cela, je découvre l'erreur ordinairement, par l'origine de l'erreur même, & je la refute par des autorités inconteſtables. Tout cela ne peut être que fort varié, & fort utile; & il y a lieu d'eſpérer qu'à l'avenir les Chrétiens ſeront plus équitables, & entr'eux, & envers leurs ennemis, & un peu plus reſervés à gober la fumée qu'on leur donne pour les véritables opinions de *Mahomet*.)

§. II.

S'il eſt bien vrai que les Mahometans admettent cette maxime : que chacun peut être ſauvé dans ſa Religion, pourvû qu'il vive bien.

(*b*) (L'Opinion commune de nos *Indifférens* d'aujourd'hui eſt,) *que chacun peut être ſauvé dans ſa Religion, pourvû qu'il y vive en honnête homme.* On prétend que c'eſt la Doctrine courante de *Mahomet* & des *Mahometans*. (*c*) Cela paroît d'abord aſſez ſingulier: un Impoſteur, qui érige une nouvelle Loi, comme néceſſaire à ſalut, & qui fulmine par tout avec tant de véhémence & contre les Juifs & contre les Chrétiens, a néanmoins établi dans ſon *Alcoran* l'indifférentiſme. Ce n'étoit pas la peine de faire une nouvelle Secte; il falloit ſe contenter de recommander principalement les bonnes mœurs.)

(*d*) (Cependant voici une nuée de témoins, qui dépoſent contre lui;) le fameux Cardinal *de Cuſa* (*e*), *Hoornebeek* (*f*), *Voetius* (*g*), *Seldenus* (*h*), *Hornius* (*i*), *Vignier* (*k*), *Artus Thomas*, & une infinité d'autres. Le dernier s'eſt expliqué ainſi dans ſon *Triomphe de la Croix* (*l*); *la 46 erreur de Mahomet eſt l'indifférence des Religions, moyennant qu'on ſoit de bonne vie.*

Un autre Cardinal y eſt auſſi exprès, dans le ſecond Tome de ſes *Controverſes* (*m*); *l'Alcoran*, dit-il, *nous enſeigne dès le Chap. II. que chacun peut être ſauvé dans ſa créance, pourvû qu'il en obſerve toutes les Loix, ſoit Juif, ſoit Chrétien, ſoit Turc.*

Gualther,

(*a*) Ceci eſt de la façon du Traducteur : la délicateſſe de ſes expreſſions le fait connoître.

(*b*) Cela n'eſt pas dans l'original; mais voici ce que M. *Reland* dit; d'abord il faut remarquer l'erreur de ceux qui ont écrit que les *Mahometans* aſſurent, &c.

(*c*) Tout ceci eſt de la façon de M. D**.

(*d*) L'original dit tout le contraire. *Notandus error illorum qui ſcribunt*, &c. *unum quemque in ſua Religione poſſe ſervari*, &c. *Id legitur*, &c. Il falloit donc traduire; voici les Auteurs qui attribuent cette doctrine à *Mahomet*.

(*e*) In *Cribatione Alcorani*, Lib. III. cap. 2.

(*f*) *Summa Controv.* p. 188.

(*g*) *Diſput. Theol.* Partie II. p. 665.

(*h*) *De Jure N. & G.* Lib. VI. cap. 2.

(*i*) In *Hiſtor. Eccleſ.*

(*k*) In Notis Gallicis ad *Hiſt. Byzant.* p. 505. (il falloit dire *Vigenere*, Auteur fort différent de *Vignier*)

(*l*) P. 24.

(*m*) *Bellarm.* Tom. II. Controv. p. 294.

Gualther, dans sa Chronologie (*a*), est encore plus positif : *la derniere extravagance*, dit-il, *de Mahomet, est l'indifférence des Religions.*

Thomas de Jesus, dans son Livre de la *conversion des Gentils* (*b*), & l'Auteur (*c*) de la II. Harangue contre *Mahomet*, rapportent tous deux, que dans le Chapitre de l'*Alcoran*, qui a pour titre *Albacar*, le prétendu Prophete y déclare en propres termes, que *les Juifs & les Chrétiens seront sauvés.*

(*d*) (Tout cela est bien positif ; mais n'allons pas si vite, tous ces Auteurs qu'on vient de citer n'entendoient pas l'Arabe, & d'ailleurs ils se sont copiés les uns les autres ; pardonnons leur cette bevûe) ; mais comment pourrons-nous pardonner à un homme, qui a demeuré quinze ans en Asie, & qui a eu tout le loisir de se perfectionner dans les Langues Orientales, comme il a bien paru par le *Dictionnaire*, ou *Trésor de la Langue Persane*, qu'il donna au public en 1684. Cet Auteur (*e*) nous assure dans ce même Livre, que l'*Alcoran* donne assez à entendre que chacun peut être sauvé dans sa Religion ; » & voici, ce » qu'il dit dans le Chap. de la (*f*) *vache* : *ceux qui auront cru & auront bien vé-* » *cu, soit Chrétiens, ou Sabaites ; qui auront cru en Dieu & au jour du jugement,* » *& qui auront fait de bonnes œuvres, recevront la récompense du Seigneur leur* » *Dieu ; & au jour de la resurrection, il n'y aura aucun lieu à la crainte ni à l'af-* » *fliction pour eux.* « (*g*) (Voilà le fameux passage, qui a fait naître l'erreur, & il n'est pas étonnant, que des écrivains entierement étrangers aux manieres Arabesques y ayent été trompés, puisque voici un homme, qu'on ne sauroit accuser d'ignorance sur ce sujet, qui n'a pas compris un passage, d'ailleurs assez intelligible.)

Voici le passage traduit mot à mot, tel qu'il se trouve dans le Chap. II. v. 59. & dans le Ch. V. v. 73. de l'*Alcoran* : certainement ceux qui croyent (cela veut dire les *Mahometans*, les Juifs, & les Nazaréens, c'est-à-dire les Chrétiens & les Zabiens, c'est-à-dire (*h*) les Peuples qui habitent l'Arabie. *Quiconque*, dis-je, *d'entre ceux-là, croit en Dieu & au jour du jugement, & fait de bonnes œuvres, celui-là aura sa récompense par devers le Seigneur son Dieu ; & nulle frayeur ne tombera sur eux & ils ne seront point saisis de douleur.* Je sai qu'il y a des *Mahometans*, & particulierement en Perse (*i*) qui varient sur ce sujet & qui croyent, que leur Prophéte, en écrivant ces paroles, avoit d'abord eu dessein d'ouvrir la porte des Cieux à quiconque vivroit moralement bien ; mais que son opinion lui dura peu, puisqu'il abrogea dans la suite ces deux versets de son *Alcoran* par d'autres qui lui furent envoyés du ciel, & dans lesquels il est décidé nettement que la *Porte du Paradis est fermée à toutes les Sectes, excepté à la sienne* : ce qui fait voir que l'indifférence de Religion n'est point un article de la créance des *Mahometans*, ni que chacun puisse être sauvé dans la sienne : (tout au plus, on en pourroit conclurre, que *Mahomet* s'est contredit.)

Mais

(*a*) P. 547.
(*b*) P. 677. & 644.
(*c*) *Bibliander*, Réformateur de Zurich, fit imprimer l'*Alcoran* en 1550 ; avec plusieurs Discours contre *Mahomet* : l'endroit cité par M. *Reland* est à la page 321.
(*d*) Autre addition du Traducteur.
(*e*) *Ange de S. Joseph*, ou le Sieur *de la Brosse*. Voyez son *Dictionnaire Persan*, p. 365. C'est un Livre Latin, *in-folio*, imprimé à Amst. en 1684. Voyez les *Nouv. de la République des Lett.* Mars 1684. p. 66.
(*f*) *Al-Bacar.*
(*g*) Ceci est une addition du Traducteur.
*(*h*) *Gentes* ; cela veut dire les *Gentils d'Arabie*. M. D** n'a pas entendu ici le mot de *gentes*.
(*i*) *Chardin* en parle, dans le IV. volume de ses *Voyages*. Edit. *in-4°*, de 1735.

Mais il y a apparence que *Mahomet*, en s'exprimant comme il a fait, a voulu dire simplement que tout *Musulman*, qui joindra la pratique des bonnes œuvres telles que leur Religion l'ordonne, à la foi en Dieu & à la croyance qu'il doit y avoir un jour de jugement, recevra sa récompense de la part du Seigneur; & qu'à l'égard des autres Sectes, & Religions, quelles qu'elles soient, (même sans en excepter les infidelles de l'Arabie), il n'y en a aucune à laquelle le chemin & l'espérance du salut soient (entierement) fermés, pourvû qu'ils croyent en Dieu & au jour du Jugement, qu'ils fassent de bonnes œuvres, & qu'ils se convertissent enfin à la foi *Musulmane*, (la seule qui peut sauver, & qui est renfermée dans ces deux points généraux.) Pour ce qui est des Juifs, des Chrétiens, & des Gentils, tant qu'ils preséverent ou dans l'Incrédulité, ou dans l'Idolâtrie, laquelle est attribuée aux Chrétiens, comme aux Gentils (*a*), ils sont hors d'état de salut. Cela est si vrai, que dans le Ch. LXIV. v. 9. & 10. il déclare, qu'à l'égard de *celui, qui croit en Dieu & qui fait de bonnes œuvres, Dieu expiera tous ses forfaits; mais que pour eux qui demeurent Incrédules, & qui accusent ses* (*b*) *miracles de fausseté, ils descendront en Enfer.* On voit par-là qu'il oppose diamétralement *ceux qui croyent en Dieu & font de bonnes œuvres* aux *Incrédules* tels que sont les Chrétiens, les Juifs, &c. Voyez encore les Ch. II. V. & IX. où *celui qui croit* est proprement & à la lettre, *celui qui embrasse la Religion Mahometane, qui en pratique toutes les Observances*, & qui par conséquent fait de bonnes œuvres. Au contraire on ne sauroit dire des Chrétiens qu'ils croyent en Dieu & fassent de bonnes œuvres tant qu'ils demeurent Chrétiens. La Foi & l'*Islamisme* sont la même chose, & croire en Dieu, en stile de *Musulman* (*c*), n'est pas croire seulement que Dieu est, mais c'est croire aussi qu'il est tel que les *Mahometans* le décrivent. Si les Juifs & les Chrétiens croyent, dit *Mahomet* dans le Ch. V. v. 74. *ils seront introduits dans le Paradis.* On ne doit pas s'imaginer que croire dans cet endroit-là, (*credere*) soit simplemnt croire qu'il y a un Dieu; puisque *Mahomet* ne pouvoit sans doute ignorer que *croire en Dieu*, étoit le fondement de la Religion Judaïque & de la Religion Chrétienne. (Répétons donc que *croire* signifie ici être fidelles à la Loi, & aux pratiques du *Mahometisme*.) De même qu'est-ce que *faire des bonnes œuvres*, dans le stile de *Mahomet*, qu'être exact à faire les purifications ordonnées, les priéres, les aumônes, les jeûnes? Or ces œuvres faisant partie de la foi *Mahometane*, peut-on dire que le Chrétien & le Juif pratiquent ces articles de Foi? Après cela cette autre expression, *croire en Dieu & au jour du Jugement*, désigne aussi le vrai *Musulman*, puisque toute la foi doit être renfermée en ces deux points, la connoissance *de Dieu* & de ses attributs, de ses Anges, de ses Livres & de ses Prophétes, & la croyance au *jour du Jugement*: sur quoi l'on peut voir le Chapitre premier de l'*abrégé de la foi*, &c. & le comparer avec ces paroles

(*a*) Voyez entre autres le Chap. de la Caverne qui est le 18 où il dit: *Il n'y a point de contradiction* (ou plutôt littéralement, rien de *tortu* ou de *pervers*) *en ce Livre; il enseigne le droit chemin, il prêche aux impies qu'ils ressentiront de grands tourmens & il exhorte fortement ceux qui disent que Dieu a engendré un Enfant, en quoi ils témoignent être sans science. S'ils ne croyent en l'Alcoran, ils s'en répentiront.* (Je reforme cette traduction sur l'Anglois de M. *Sale*, & sur le Latin du P. *Maracci*.)

(*b*) C'est-à-dire, les miracles de lui *Mahomet*. *signa nostra.* On pourroit aussi traduire, *nos enseignes.* * (Plaisante traduction que celle qui substitueront des *enseignes* à des miracles ou à des signes dans un passage si clair! mais ce qu'il y a de sûr est, que cette note pourra servir d'enseigne à ceux qui voudront suivre le beau génie du Traducteur à la piste.

(*c*) Je supprime ici des citations qui se réduisent simplement à ceci; que croire en Dieu & être *Mahometan*, sont deux choses synonimes.

les d'un MS. Persan, qui traite de différentes questions de Religion : » Quand » on vous demandera, en quoi faites-vous consister votre foi, répondez en » cinq articles ; premierement je crois en un seul Dieu tout puissant & souve- » rainement bon. Ensuite je crois à ses Anges, à ses Livres, à ses Prophetes, à » ses envoyés ou Apôtres, à ses Prêtres ou (a) *Imans*, & enfin au jour du juge- » ment. » Est-il donc concevable, que celui qui fulmine par-tout contre les Juifs & contre les Chrétiens ; qui les dévoue à l'anathème & aux peines éternelles de l'enfer ; qui déclare en termes exprès, qu'on ne peut se sauver dans leurs Religions, s'avise néanmoins de les sauver dans ce même Chapitre (b) de son *Alcoran* ? non ; car voici comment il parle dans le v. 15. de ce Chapitre : *ceux à qui nous avons donné ce Livre, afin qu'ils le lisent d'une maniere convenable*, (cela veut dire avec attention & avec profit) *y ajouteront* (ou y doivent ajouter) *foi ; mais pour celui qui n'y croira pas, il périra.* Ajoutez à cela le v. 84. du 3 Chapitre : *Quiconque aura embrassé une autre Religion que l'Islamisme ; sa créance ne sera point acceptée de Dieu, & dans la vie à venir, il en recevra du dommage ; c'est-à-dire qu'il n'aura aucune part à la félicité.*

J'avoue que plusieurs personnes disent que ces deux versets sont une abrogation de celui où il semble que *Mahomet* établit l'indifférence : mais comment cela se peut-il, (c) (puisque le v. 59. du Ch. II. où l'on prétend, qu'il l'a enseignée est entre les deux que nous venons de citer, c'est-à-dire le 15. du même Chap. II. & le 84. du Chapitre suivant, où il lance l'Anathème contre tous les infidelles ? Quelle apparence y a-t-il, qu'en un si court espace, il ait d'abord placé dans le ciel les seuls *Mahometans* ; qu'ensuite il y ait introduit tous les Sectaires étrangers quelconques ; & qu'enfin un moment après, il en ait chassé tous ceux-ci, pour n'y laisser que ses propres Disciples ?)

C'est, dit un Auteur Allemand (d), qu'il s'est contredit. (e) (Fort bien. Parce que nous n'entendons pas le langage d'un Arabe, nous disons qu'il ne s'entend pas lui-même.) A moins que de s'imaginer que *Mahomet* étoit (f) une bête, incapable de s'appercevoir des plus grossieres contradictions, & à la tête d'un Livre, qu'il prépare pour la séduction de ses compatriotes, où il est déja en grande réputation d'habileté & d'intelligence.

——— *Credat Judæus Apella, non ego.*

Mais voici une autre raison, qui doit nous convaincre que *Mahomet* ne s'est point contredit sur ce sujet : c'est que de 73 Sectes, qu'il prédit qui se formeront entre ses Disciples, il déclare qu'une seule sera sauvée (g) : sur quoi il faut

(a) L'habile Traducteur s'est oublié sur le terme d'*Antistes*, qui signifie en Latin, (& surtout en Latin moderne) le premier du Clergé, ou seulement le premier Curé d'une Paroisse, & non pas un Legislateur, comme il l'avoit traduit. Il n'a pas mieux entendu celui d'*Imam*, sur lequel il n'avoit qu'à consulter d'*Herbelot*, qui lui auroit appris que l'*Imam* est celui qui est à la tête de l'assemblée dans une Mosquée.

(b) C'est le Chap. ou la *Surate* 2.

(c) Ce qui est renfermé dans les parentheses est une addition du Traducteur.

(d) *Hinkelman*, in Præf. ad Alcor. fol. 2.

(e) Autre addition telle quelle est du Traducteur.

(f) Au lieu de tout le verbiage renfermé dans ces parentheses, il y a dans le Latin ; *veram nisi quis peponem pro corde Mohammedi fuisse existimet* ; ce qui veut dire sans paraphrase ; à moins qu'on ne croye que *Mahomet* n'avoit pas le sens commun, ou plutôt qu'il avoit l'esprit bouché, il étoit impossible qu'il ne s'apperçût de cette contradiction.

(g) Voyez l'Abbé *Maracci* dans la Préf. de son *Prodr.* de la *Refut. de l'Acoran*, p. 2.

faut remarquer qu'il ne s'agit là, selon les Arabes, que des Sectes héterodoxes: car ils en reconnoissent quatre pour orthodoxes, (a) (où l'on se peut sauver, & qui partagent, pour ainsi dire, le monde *Mahometan.*) Voici ce que je trouve sur ce sujet dans un autre MS. Arabe: » Si l'on vous interroge, de quelle Secte » vous êtes, répondés; de la Secte du grand Docteur (b) *Schaf*, dont le Sei- » gneur veuille se souvenir en sa miséricorde. Si l'on vous demande encore » combien il y a de Sectes entre les *Mahometans*, dites, qu'il (c) y en a qua- » tre; celle des *Hanifèens*, celle des *Schafèens*, celle des *Malikèens*, & enfin » celle des *Hambelites* «. Il faut bien se ressouvenir ici que ces quatre Sectes ne sont point du nombre des 72. condamnées par *Mahomet*, ((d) disent les *Mahometans*; car sur ce pié-là il n'y en auroit selon eux aucune de bonne.) Les Perses sont *Schafèens*, & les Turcs *Hanfèens*, & se haïssent les uns les autres d'une mortelle haine, à cause de l'ancienne querelle qui subsiste encore au sujet d'*Ali*, Gendre de *Mahomet*, qui devoit succéder selon les uns à son beau-pere, & selon les autres ne le devoit pas. Les Perses, les Indiens de Golconde, de la côte de Coromandel, &c. sont pour l'affirmative, & prennent le nom de (e) *Schiites*. Les Turcs, les Mogols, les Arabes & les Afriquains tiennent pour la négative, & sont appellés *Sonnites*: cependant ces Peuples ne sont pas compris dans l'exclusion du salut, parce que la différence de faction ne les empêche pas d'être *Musulmans*.

(f) (Mais pour revenir à l'imposteur, est-il croyable, je vous prie, qu'il ait voulu damner 72. Sectes *Mahometanes*, pour n'en sauver qu'une seule, dans le tems qu'il ouvroit la porte des cieux aux Juifs, aux Chrétiens, & aux Arabes?) Est-il concevable, qu'il ait voulu se faire moquer de lui (dès les premieres pages de son Livre,) en pressant vivement d'un côté la nécessité de recevoir sa nouvelle Loi, & de l'autre, en déclarant à toute la terre, que toutes les Religions sont bonnes, & que pourvû qu'on y vive bien, (g) *on n'a que faire de bouger*? N'étoit-ce pas-là le vrai moyen de laisser chacun dans ses idées, & de ne faire par conséquent aucune conquête visible? Mais en voilà assez, (h) si je ne me trompe, & peut-être trop pour anéantir une erreur, uniquement forgée sur une mauvaise traduction d'un passage de l'*Alcoran*, qui, à le prendre à la lettre, n'en dit pas plus par rapport au systême de *Mahomet*, que S. Pierre en dit, par rapport au systême de J. C. savoir, (i) qu'*en toute Nation, celui qui craint Dieu & opére la justice lui est agréable.* (k) S. Pierre, & nous après lui, prétendons-nous;

(a) Belle addition du Traducteur.

(b) *Antistes*. Voy. sur ce mot la note (a) de la page précédente.

(c) Voyez ci-après touchant ces Sectes.

(d) Mauvaise addition du Traducteur, au lieu de quoi il y a dans le Latin; *nec de iis id Mahommedis dictum debet intelligi.*

(e) Si le Traducteur avoit entendu la matiere, il n'auroit pas dit que les Persans, &c. prennent le nom de *Schiites*, mais que les Turcs le leur donnent par mépris: & c'est comme qui diroit *factieux* & *Sectaires*. Les Sectateurs d'*Ali* se donnent au contraire le titre de *Secte des justes.*

(f) Tout ce qui est renfermé dans ces parentheses est encore one addition du Traducteur.

(g) Expressioo mauvaise & burlesque. Au lieu de tout ce mauvais fatras de mots entassés il y a dans l'original, s'il étoit vrai que *Mahomet* eut assuré que chacun, (c'est-à-dire, de ceux qui vivroient moralement bien) pouvoit être sauvé dans sa propre Religion; en recommandant si fortement la sienne ne se seroit-il pas exposé à la risée de tout le public? quelle nécessité y avoit-il pour les Juifs & les Chrétiens de se rendre *Mahometans*, puisqu'ils pouvoient être sauvés sans cela?

(h) Au lieu de cela l'original dit, en voilà assez pour montrer qu'on attribue à tort un tel sentiment aux *Mahometans*, &c.

(i) Act. X. 35.

(k) L'original dit, à Dieu ne plaise cependant que nous prétendions conclurre de cela que chacun sera

nous, qu'en vertu de cette maxime, le salut éternel soit ouvert à toutes les Religions, ou du moins à la Religion naturelle? Tant s'en faut; car *Corneille*, dont il s'agit dans le passage allegué, n'étoit pas dans ce cas-là: il étoit *Proselyte de la Porte*, & il devint Chrétien entre les mains de S. Pierre, parce que son Proselytisme ne suffisoit pas, & encore moins la Religion naturelle.

§. III.

S'il est bien vrai que les Mahometans croyent un Dieu corporel?

(*a*) (Nous nous sommes un peu étendus sur la premiere illusion; celle-ci nous occupera moins, parce qu'elle est encore plus mal fondée. On nous dit que les *Mahometans* envisagent la Divinité comme corporelle, ce qui supposeroit qu'ils sont à peu près *Spinosistes*. Voici les témoins dont on se sert pour appuyer l'accusation.)

Premierement donc, on allégue un (*b*) Pape, autorité respectable pour ceux qui le regardent comme infaillible, fort équivoque pour d'autres, & entierement nulle pour les Protestans. Cependant, comme il s'agit ici d'un fait & non pas d'une Doctrine Chrétienne, & qu'à l'égard d'un fait, les Papes sont aussi faillibles que les autres hommes de l'aveu même de plusieurs Catholiques Romains, écoutons un moment le Souverain Pontife, comme si nous écoutions un particulier. C'est Pie II. qui dans une certaine Lettre qu'il écrivit à *Morbisane*, Prince des Turcs (quoique dans le MS. que j'ai vû & que j'ai conféré, avec la premiere Edition qui s'en est faite (*c*), la Lettre soit adressée *à l'Illustre Machomet, Prince des Turcs*) il lui parle en ces termes: » Il y a bien des Articles, » touchant la Divinité, sur quoi les Turcs & les Chrétiens ne s'accordent pas. » Vous, par exemple, vous dites que Dieu est corporel, & nous nous soutenons qu'il est incorporel. « Et un peu après, » les Sarrazins attribuent à » Dieu un corps, une tête, des mains, des membres: &c. mais pour nous » nous assurons que Dieu est esprit, immortel, éternel & incompréhensible ». Voilà qui est encore bien positif. Autant en disent *Thomas de Jesus* (*d*), *Gualther* (*e*), *Artus Thomas* (*f*), *Euthymius Zigabene*, Moine Grec du XII. siécle, & après tous ces Auteurs *Lipse* dans ses (*g*) *Leçons politiques*; contentons-nous d'alléguer *Euthymius*, (il a sans doute donné le ton à tous les autres:) voici comme il parle de *Mahomet* (*h*), dans sa (*i*) Doctrine Chrétienne: » il a osé » avan-

ra sauvé dans sa Religion. Tout ce qui suit jusqu'à la fin est un raisonnement du Traducteur, qui n'entendant pas l'original a cru devoir lui substituer ses propres idées. Au reste l'original Latin ne contient que le passage de l'*Alcoran* mal traduit par Robert de Retz, qui par-là a donné lieu à l'erreur, qui est combatue dans cet article.

(*a*) Tout cela n'est pas dans l'original.

(*b*) Pie II. comme on le dit ci-après. Au reste tout cet article est une véritable paraphrase du traducteur plutôt qu'une traduction; & le pis est qu'on peut en dire que c'est *Stabulum Augiæ*. Il faudra pourtant continuer de rectifier le mauvais sens de cette version.

(*c*) Cette Edition est dans la *Biblioth. publique* de l'Académie d'Utrecht.

(*d*) *De Convers. Gentil.* Lib. X.

(*e*) Dans sa *Chronologie*, p. 539.

(*f*) *Triomphe de la Croix*, p. 22.

(*g*) In *Monit. & exemp. politic.* Cap. 3. p. 141.

(*h*) Voyez sa *Panoplia Dogmatica*, dans la grande Bibliothéque des Peres.

(*i*) Il valloit mieux dire dans son *Armure*, ou même *armure complette*. C'est-là ce que signifie *panoplia*.

» avancer, que Dieu étoit ſphérique ; or chacun ſait, que c'eſt-là une figure » corporelle, qui déſigne un corps, & même un corps épais & condenſé ; » (c'eſt en effet la ſignification du mot Grec (a), dont il ſe ſert) or, il ſuit de » ſon ſentiment que Dieu n'étant, comme il le dit qu'un Globe maſſif, il » ne pourra ni voir, ni entendre «. (b) C'eſt bien pire que le Dieu de *Spi-* » *noſa.*)

Mais tout cela ne vient que d'un terme mal entendu. Il eſt très-vrai que le mot Arabe, dont *Mahomet* s'eſt ſervi dans le Chap. CXII. de ſon *Alcoran* ; peut ſignifier un corps ſphérique & ſolide (c) ; mais il ſignifie auſſi éternel, & en ce ſens-là il ne peut que s'appliquer à Dieu-même (d) Une preuve infaillible que le mot en queſtion ne ſignifie pas ſimplement *ſphérique*, c'eſt que dans la même paraphraſe Perſane de l'*Alcoran*, que j'ai déja citée, cette Epithète eſt ainſi rendue : *que Dieu n'a beſoin de rien, & qu'il eſt ſuffiſant à lui-même.* (e) (Car du reſte, à qui fera-t-on croire, que les *Mahometans* envisagent le Souverain Etre comme corporel, eux qui dans tous leurs écrits, rélevent ſi fort ſa ſpiritualité, comme le plus noble & le plus eſſentiel de tous ſes attributs, & qui prennent toutes les précautions imaginables pour ne pas le confondre avec la matiere ! (Qu'on liſe, par exemple, les paroles ſuivantes, tirées d'un de leurs Abregés Théologiques. (f) » Certainement Dieu n'eſt point un être corporel, » ou qui ait une figure ; ni une ſubſtance bornée & commenſurable : on ne » peut non plus le comparer à un corps quelconque ; parce qu'il n'y en a » aucun qui ne ſe puiſſe meſurer ou diviſer ; ce qu'on ne peut dire de Dieu «. (g) (Ajoutés à cela que les *Mahometans* ont un ſi grand reſpect pour cet attribut de la Divinité, qu'ils) appellent la ſanctification de Dieu, cette partie de leur Théologie où ils démontrent, que ſa nature ne ſauroit être corporelle, (h) (& qu'il en faut écarter tout ce qu'on peut appeller paſſion.) Mais perſonne entre les *Mahometans* n'a traité plus habilement cette matiere, que l'Auteur de l'*Abregé de la Religion*, &c. dans la définition qu'il nous a donnée de la Divinité. Il veut abſolument qu'on écarte de ſon idée toute eſpéce de figure, de couleur, de lieu, de tems, de reſſemblance, de parité, d'égalité, de comparaiſon, d'expreſſion ou d'image, de défection, ou plutôt de caſſation d'exiſtence,

(a) Ὁλόσφυρον.

(b) Cette admirable concluſion appartient au Traducteur. Il y a grande apparence que le Pontiſe Romain, & le Moine Grec ont oublié en cette occaſion qu'on ne peut point appeller doctrine dans quelque Religion que ce ſoit des expreſſions figurées, ou allégoriques, ou priſes des ſens. Que n'attribueroit-on pas ſans cela au Chriſtianiſme & aux expreſſions qu'il employe ? Les Sarraſins, dit le Pape, attribuent à Dieu une tête, &c. les Chrétiens ſe le repréſentent-ils autrement ? *Mahomet*, dit le bon Moine, a avancé que Dieu étoit ſphérique ; mais quand même cela ſeroit, la ſphére n'eſt-elle pas le ſymbole de l'éternité que *Mahomet* ne ceſſe d'attribuer à Dieu dans ſon *Alcoran* ? Si le Miniſtre traducteur y avoit bien penſé, il auroit ſenti l'inutilité de ſa concluſion.

(c) M. *Reland* l'appelle *Solidum*, ou comme dit *Pline*, dans ſon Hiſt. Nat. Liv. XXXIII. Ch. 4. *Holoſphyraton, id eſt, nulla inanitate*, ſans vuide.

(d) Voyez la *Diſſertation* Latine de M. *Reland* ſur *le ſymbole des Mahometans*, Sect. XXXVI.

(e) Additions & changemens du Traducteur.

(f) (Que M. *Reland* a eu en MS. & dont il fit préſent d'un exemplaire au Docte *Sike* ſon ami) cette parentheſe eſt tirée de l'Original Latin, le *Docte Sike* y eſt mis de la façon du Traducteur. Comme aujourd'hui *Docte* ne ſe dit qu'en langage burleſque ou ironique, ce n'eſt plus louer les gens que de les appeller *Doctes*. En vaudrions-nous plus dans la République des lettres, ſi M. D** & moi étions qualifiés du titre de *Docte* ? lui pour ſa traduction & moi pour la liberté que je prens de le critiquer.

(g) Addition inutile du Traducteur.

(h) Cela eſt équivoque : il falloit traduire, *que la nature divine n'eſt point corporelle*, ni ſujette aux paſſions, ou plutôt *aux déſirs, aux foibleſſes ou aux beſoins du corps* : car voilà ce qu'on doit entendre par *affectus*. Cela eſt aſſez ordinaire dans la belle Latinité.

tence, de changement, de mouvement, de transport d'un lieu à l'autre, d'atteinte, d'absence, de vision, de fraction, de travail ou de fatigue. (*a*) (Peut-on s'exprimer plus clairement sur la spiritualité de Dieu, &) celui qui éloigne de son idée toutes ces choses, peut-il être taxé de faire un Dieu corporel? (*b*) (Si on ne veut pas m'en croire sur ma parole, sous ombre que je ne cite que des MSS. qu'on se donne la peine de consulter) un Livre Latin (*c*) imprimé à Paris en 1641. par le fameux *Abraham Echellensis*, & qui a pour titre, *Synopsis propositionum sapientiæ Arabum Philosophorum*; c'est-à-dire, *Abregé des propositions de la sapience des Philosophes Arabes*, & il verra de quelle maniere ces Orientaux ont toujours philosophé sur la nature du corps & de l'esprit: » Tout » ce qui est, *disent-ils* (*d*) existe, ou par soi-même, & nécessairement, & alors » c'est ce que nous appellons Dieu; ou il n'existe ni par soi même, ni nécessairement. A l'égard de ce qui ne renferme point une existence nécessaire, » on le divise en deux espéces, la substance & l'accident: la substance est » ce qui n'a point besoin de sujet, pour y exister; l'accident est ce qui a » besoin d'un sujet, où il puisse être. Pour la substance on peut aussi la » distinguer en deux espéces; l'abstraite, comme sont les intelligences & les » esprits; & la concréte, comme sont la matiere & la forme «. Ce seul passage fait voir, que les idées des *Mahometans* ne sont pas si confuses qu'on le dit, quand on assure si légerement qu'ils confondent la Divinité avec la matiere.

Les Juifs, (*e*) (tout grossiers qu'ils sont,) sont bien mieux entrés dans leur pensée, & leur ont rendu à cet égard, infiniment plus de justice (*f*) (que tous les Chrétiens:) car voici comme ils font parler un *Mahometan* sur les principaux points de sa Religion dans un livre, qui est fort estimé des Rabbins (*g*); ils mettent dans sa bouche une Confession de Foi, qui mérite d'autant plus d'être conservée, que c'est le témoignage d'un ennemi.

» Pour nous autres Disciples de *Mahomet*, nous croyons fermement l'unité » & l'éternité du Souverain Etre; nous soutenons que le monde a commencé, » & que tous les hommes tirent leur origine d'Adam: nous éloignons de Dieu » toute espéce de corps ou de mode corporel; & s'il nous échape quelque expression qui puisse faire soupçonner le contraire, nous nous expliquons » aussitôt, nous avertissons que c'est une métaphore, & que nous ne parlons » ainsi, que pour proportionner en quelque sorte la Majesté de l'Etre infini à » la portée de notre conception humaine & bornée. Nous croyons encore que » le Livre de notre Loi (l'*Alcoran*) renferme les paroles de Dieu & est un vrai » miracle, en lui-même digne, parce qu'il est & parce qu'il renferme, d'être » reçu pour divin; parce qu'il n'y a personne au monde, qui soit capable d'en » composer un pareil, ni même un seul Chapitre comparable à un des siens:

» nous

(*a*) Addition du Traducteur.

(*b*) Au lieu de cela M. *Reland* dit, ceux qui ne peuvent pas consulter les Manuscrits Arabes n'ont qu'à consulter, &c.

(*c*) Qui ne croiroit, en lisant cela, qu'*Abraham Echellensis Maronite*, car c'est ainsi qu'il y a dans le Latin, étoit un *Imprimeur* de Paris? Le Traducteur devoit bien savoir qu'*edere* ne signifie pas imprimer, mais publier ou mettre au jour. M. D** en même tems qu'il l'a revêtu de la qualité de Libraire, lui a ôté celle d'être né Maronite; peut-être parce qu'il ne pouvoit comprendre qu'un Maronite fut venu du mont Liban se faire Libraire à Paris.

(*d*) *Synopsis proposition. sapientiæ Arab. Philosoph.* p. 5. M. D** a traduit mot à mot ce titre, pour montrer qu'il est quelquefois traducteur fidelle.

(*e*) Addition du Traducteur.

(*f*) Autre addition; & d'ailleurs il falloit dire que *quelques Chrétiens*.

(*g*) *Cosri*, p. 12.

» nous croyons que notre Prophete (*Mahomet*) est le sceau, ou le (*a*) dernier » des Prophétes, qui a abrogé toute Religion revelée avant lui, & appellé tous » les Peuples à la Religion d'*Ismaël* : enfin nous croyons que l'ame de celui, qui » est obéissant à cette révélation, sera réunie à son corps dans le Paradis cé- » leste pour y goûter des délices infinies dans le manger, dans le boire, dans » la jouissance (*b*), & généralement dans tout ce que son cœur pourra desi- » rer ; & qu'au contraire l'infidelle & le désobéissant seront précipités dans le » feu qui ne s'éteint point, où leurs tourmens dureront sans fin & sans cesse.

N'êtes-vous pas étonnés vous Chrétiens qui lisez ceci, de voir un Juif, qui expose avec tant de candeur l'essentiel de la Religion *Mahometane*, pendant que tant de Chrétiens se donnent la torture, pour substituer à la vraie Doctrine de *Mahomet* les songes creux de leur cerveau, ou plutôt les témoignages de leur passion ou de leur ignorance ? En vérité il y a trop à dire entre ces deux portraits de la Religion *Mahometane*. (*c*) (De la maniere dont le Moine (*d*) nous la dépeint ; c'est une Capanée grossiere & monstrueuse, qui ne reconnoît ni Dieu, ni Enfer, ni honnêteté quelconque ; de la maniere dont le Rabbin nous la représente, c'est une agréable infidelle, mais qui n'a pourtant pas encore renoncé à toute pudeur.)

§. IV.

Si les Mahometans font Dieu Auteur du péché ?

(*e*) (ORdinairement les accusations fausses ne s'accordent point. Tout à l'heure les *Mahometans* avoient un Dieu purement corporel ; & maintenant ils en ont un qui est Auteur du péché. Comment accorder ces deux hypothéses ? Si Dieu est corporel, de quel bien ou de quel mal peut-il être l'Auteur ? & s'il est enveloppé dans ce Globe massif, que lui prête Euthymius de la part des *Mahometans*, ensorte que dans cette plénitude, il ne puisse ni voir, ni entendre quoi que ce soit, comment pourra-t-il être, selon les mêmes *Mahometans*, la cause du péché ? Après tout j'aimerois encore mieux un Dieu corporel, qu'un Dieu mauvais & hypocrite, qui d'abord défend le mal, ensuite l'opére & puis le punit.)

Voici les Auteurs de cette nouvelle accusation, (quelque inconsistente quelle soit avec la premiere.) Cedrenus en parlant de *Mahomet*, & le traitant d'ennemi de Dieu & de scélérat, lui reproche d'avoir forgé un Dieu (*f*) Auteur de tout mal, comme de tout bien. Evodius (*g*) en s'adressant aux *Mahometans*, les censure de ce qu'ils font Dieu Auteur du bien & du mal, de la vérité & du mensonge, de la justice & de l'iniquité. De même *Damascenus* dans son Livre des

(*a*) C'est-à-dire *le plus excellent*, selon le stile des Arabes (* & le dernier en effet, parce que, selon les *Mahometans*, il n'en doit point veoir d'autre après lui.)

(*b*) *Concubitu.*

(*c*) Addition de l'Auteur, au lieu de laquelle il y a simplement dans l'original, *quelle différence entre* la maniere dont le Juif représente le *Mahometisme*, & l'idée que les Chrétiens en ont eue jusqu'à present !

(*d*) *Euthymius* est le Moine en question. Remarquez aussi qu'*une Capanée grossiere* est un être que le Ministre traducteur a créé.

(*e*) Tout ce Prologue est de la façon du Traducteur : ce seroit grand dommage de lui enlever les raisonnemens ingénieux qu'il renferme.

(*f*) In *Histor. Compendio*, pag. 348.

(*g*) Dans ses *Actes des XLII. Martyrs*, insérés dans le VI. Tome des *Acta Sanctorum*.

des héréſies ; un Anonyme dans les *Saraceniana* de Sylburge (*a*) ; *Artus Thomas* dans le *Triomphe de la Croix* (*b*), *Gualther* dans ſa Chronologie (*c*), & pluſieurs autres. Pour le Moine Grec (*d*), dont nous avons parlé, non - ſeulement il avance la même calomnie, mais il prétend la prouver par ce paſſage de l'*Alcoran* : *celui que Dieu dirige, eſt conduit dans la droite voie : mais celui qu'il induit à erreur eſt abandonné.* (*e*) (En faut-il davantage pour convaincre l'impoſteur d'une héréſie mortelle ?)

J'avoue ici de bonne foi, que ce paſſage eſt dans l'*Alcoran* ; mais ſuit-il de-là que *Mahomet* y faſſe Dieu auteur du péché ? A mon avis nullement : c'eſt une façon de parler (Orientale) ; qui marque (*f*) que la Providence de Dieu s'étend ſur le mal, comme ſur le bien (*g*) : (enſorte qu'il ne ſe fair rien ſans ſa permiſſion & même ſans ſa direction ; quoique nous n'en comprenions pas la maniere ni l'étendue.) C'eſt ainſi que les SS. Ecritures nous diſent que Dieu crée le mal (*h*), qu'il endurcit les hommes, qu'il les détourne de la voye du ſalut, &c. Nos Théologiens ne manquent pas d'expliquer ces paſſages d'une maniere digne de Dieu, en établiſſant que le mal de coulpe, auſſi bien que le mal de peine, c'eſt-à-dire le Mal Moral, auſſi bien que le Mal Phiſique, ſont aſſujettis à la Providence (*i*), quoi qu'en puiſſent dire certains Docteurs, qui, à moins que de nier (*k*) la *toute-Science* de Dieu & ſa préviſion en toutes choſes, comme d'autres font pour aſſurer leurs principes, doivent convenir avec nous, que Dieu, de toute éternité (*l*), a enviſagé les caracteres, les tems, les lieux, les circonſtances & la chûte de tous les méchans, & que par conſéquent leur ſort eſt inévitable. Et cependant ces mêmes Docteurs (*m*) (dit encore ici mon Original), traduiſent comme *Mahometane* notre doctrine ſur tous ces points, comme ſi c'étoit-là une raiſon ſuffiſante pour la rendre odieuſe ; & que l'éternité & l'unité de Dieu, par exemple, ne fuſſent pas des attributs divins, parce qu'ils ſont reconnus pour tels par les Docteurs Arabes !

Ne vaudroit-il pas mieux nous ſervir de notre raiſon & des lumieres de l'Ecriture ſainte, pour expliquer ces façons de parler d'une maniere convenable à la majeſté & à la ſainteté de Dieu ? Dans un certain MS. Arabe, (fort curieux) Dieu eſt nommé *le Créateur du bien & du mal.* Or qui doute, que par ce bien & ce mal il ne faille entendre le Bien & le Mal Phyſique, ſurtout lorſqu'un moment après l'Auteur (*n*) (s'explique lui-même en diſant, que Dieu eſt) *le Créateur du Paradis & de l'Enfer.* Le Paradis eſt le bien & l'Enfer le mal. Il faut rendre cette juſtice aux *Mahometans*, qu'ils exaltent la ſainteté de Dieu autant qu'ils le peuvent, & qu'ils écartent de ſon idée toute eſpece de défaut ou d'imperfection.

(*a*) Pag. 67.
(*b*) Pag. 11. & 22.
(*c*) Pag. 539.
(*d*) *Euthymius Zigabene*, in Panoplia Dogmatica.
(*e*) Addition du Traducteur.
(*f*) *Hic loquendi modus notat providentiam Dei verſari circa mala & bona*, dit l'Original.
(*g*) Addition du Traducteur.
(*h*) Iſaïe XLV. 7. & Amos III. 6. Rom. IX. & Jerem. IV. 10. Pſ. LXXXI. 13.
(*i*) Il valoit bien mieux traduire, *quoi que nous puiſſent reprocher les ennemis de notre Doctrine.* Cette Doctrine c'eſt le *Décret.*
(*k*) *Omni-Scientiam*, c'eſt le terme de l'original.
(*l*) Il falloit dire *a certainement prévu*, &c. au lieu de dire a *enviſagé*, terme fade, qui plaît cependant à M. D** car il le répete ſouvent dans ſa traduction.
(*m*) Addition du Traducteur.
(*n*) Dans l'original il y a, l'*Auteur ajoute en parlant de Dieu qu'il eſt*, &c.

fection. Ils avouent bien que Dieu dirige le mal par sa Providence ; mais ils ajoutent expressément, qu'il ne s'y plaît point : ils ne disent jamais qu'il soit Auteur du mal ou du péché : ils veulent absolument qu'entre les perfections de Dieu que nous adorons, nous reconnoissions entr'autres, qu'il est pur & saint en toute maniere. C'est leur Doctrine courante & positive, que l'équité veut que nous admettions comme telle. (*a*) (Si après cela, ils se contredisent dans l'article des Décrets (*b*), c'est une erreur purement, & au pis aller Philosophique, qui ne leur est pas comme chacun sait fort particuliere.)

§. V.

Si les MAHOMETANS *adorent* VENUS.

(*c*) (L'Accusation précédente est atroce Théologiquement parlant ; mais celle-ci est grossiere pour une Secte, qui se vante d'avoir fait mainbasse sur toutes les Idoles. *Les Mahometans*, nous dit-on, *adorent Venus, ou du moins sa tête* : si cela est vrai, c'est bien pire que de faire un Dieu corporel. Voici le fait.)

Il y a à la Mecque dans la muraille du *Caaba* une pierre noire, qu'on y voit encore aujourd'hui, de la grosseur d'une tête d'homme, à deux coudées & un tiers de terre. Ceux qui vont en Pélerinage au Temple de la Mecque ont de la vénération pour cette pierre & la baisent (*d*), (à la maniere des Orientaux.) C'est apparemment ce qui a donné lieu à l'erreur dont il s'agit ; (& cette pierre noire a été métamorphosée en tête de Venus.) Cela a passé pour si constant entre les Chrétiens, que dans les anathêmes qu'ils ont fait prononcer autrefois aux *Mahometans Proselytes*, qui abjuroient leur Religion, on lit entr'autres ce Formulaire : « Je prononce anathême à tous ceux qui adorent l'étoile du matin ou Venus, que l'on appelle en langue Arabe *Chabar*, c'est-à-dire la grande. » Ajoutez le témoignage d'*Anne Comnene*, (cette savante Princesse du XII. siécle), qui fait mention de cette même Divinité (*e*), sous le nom de *Chobar*, & qui assure que les Sarrasins adorent *Alla té*, c'est-à-dire la Lune : mais la bonne Princesse s'est trompée, en ce qu'elle a conclu que les *Mahometans* adoroient cet astre, de ce qu'elle voyoit des (*f*) croissans dans leurs enseignes. *Glycas* dans ses Annales (*g*), nous raconte à-peu-près les mêmes choses, & dit que les *Mahometans* adorent *Venus*, mais d'une maniere secrette. La preuve qu'il en donne, c'est que dans leurs prieres ils prononcent ces paroles ; *alla, alla oua cubar alla*. Un autre Auteur publié par M. *le Moine*, dans ses *Varia Sacra* (*h*), dit aussi qu'ils adorent *Venus* ou le *Phosphore*, qu'ils appellent, *Oua*,

(*a*) Addition du Traducteur, au lieu de laquelle il y a ; on les calomnie donc à tort : mais ils ont en cela un sort pareil à celui des défenseurs de la Providence absolue de Dieu, &c.

(*b*) Voyez ci-dessus l'*Abregé de leur Théologie*, &c. Ch. VII.

(*c*) Tout ce préambule est au Traducteur : son langage le fera toujours connoître.

(*d*) Au lieu de cette parenthese après ces mots, *baisent cette* pierre & ont de la vénération pour elle, il y a dans l'original. à cause qu'ils la regardent comme une chose sacrée.

(*e*) Dans son *Alexiade*, pag. 284.

(*f*) Les *Mahometans*, dit-elle, ont des images de la Lune.

(*g*) Part. IV. pag. 277.

(*h*) Pag. 444.

Oua, mot qui dans la Langue Hébraïque désigne le vrai Dieu (*a*). Les *Centuriateurs de Magdebourg* (*b*), (après avoir rapporté ce Conte) (*c*), y en ajoutent un autre touchant *Mahomet*, & une certaine Idole, qu'il doit avoir fabriquée à Cadix, & dont ils veulent bien nous donner une description aussi ridicule que circonstanciée. *Euthymius* vient encore sur les rangs. Il nous dit, que les Arabes ont une grande vénération pour l'Etoile du matin ; ce qui est adopté sans façon par *Seldenus* (*d*), au lieu qu'il auroit dû censurer le Moine Grec, sur une fable si manifeste : mais bien loin de-là *Seldenus* fait plus. Il s'attache à prouver de son mieux que les *Mahometans* adorent *Uranie*, c'est-à-dire (*e*) apparemment la Déesse du Ciel ; il rapporte le même formulaire que *Glycas ; alla oua Cubar*, ou *Cabar alla*, dans lequel il trouve une grande Déesse, ou une Déesse puissante (*f*) ; (& cette Déesse, c'est *Venus*, ou la *Lune*, ou *Uranie ;* toujours il y a là dedans quelque Idole cachée.

Mais avec tout le respect que je dois à la mémoire de ce savant homme, & à tous les autres ; ils se sont trompés fort grossiérement.) Les *Mahometans* n'ont ni Dieux, ni Déesses, (& ils s'en expliquent assez dans leur grand formulaire de Religion qui est le premier principe de leur Théologie ; *il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même*, le grand Dieu, créateur du ciel & de la terre.) Pour les mots d'*Alla* & de *Cubar*, ils sont masculins & ne conviennent point à des Déesses. Ce qui a trompé *Seldenus*, c'est le témoignage d'un Auteur fort suspect (*g*) du XI. siécle, qui ayant rapporté la même (*h*) prétendue Formule *Mahometane* d'*Alla oua*, &c. y trouve ce mystere d'iniquité. *Alla*, dit-il, signifie Dieu, *Oua*, signifie grand, & *Cubar* grande Lune, ou grande Venus ; ce qui étant lié ensemble donne ce sens litteral : *Dieu, est le grand Dieu, & la grande*, c'est-à-dire la *Lune, Venus est la Déesse*. (*i*) (Bel interprete pour nous donner les Annales du monde & de l'Eglise !) Il valoit mieux dire avec d'autres (*k*) Auteurs, que les anciens Arabes avoient adoré *Lucifer*, c'est-à-dire l'Etoile du matin, nommée *Chabar*, jusqu'au tems de l'Empereur Heraclius. S. Jerôme a aussi écrit (*l*), que les Arabes & les Sarrasins adoroient *Lucifer* ou l'Etoile du matin. C'est un fait certain & averé dans l'Histoire, que *Mahomet* étant venu il a aboli toutes les Idoles, comme on le peut voir par un écrit, qui dans le 13 siecle fut

(*a*) (Et que les Grecs (*Græculi*) n'ont pas entendu) pourquoi suprimer cela ? C'est du Latin qui paroît fort à portée de M. D**.

(*b*) Le bon traducteur ne lit jamais de gros livres : ainsi il n'a eu garde de lire les Centuriateurs, ni d'y chercher s'ils ont bien ou mal rapporté ce conte. M. *Reland* ne parle point de cela, mais il dit en Latin tel qu'un écolier de sixiéme pourroit construire & expliquer, *Autores centuriarum*, &c. *præter illam (scilicet Venerem) meminerunt*, &c.

(*c*) *Centurie* VIII. p. 511.

(*d*) *Syntagma de Diis Syris*, pag. 116. & 212.

(*e*) Il n'y a point d'écolier qui ne sache qu'*Uranie* est un surnom de Venus. Elle étoit adorée à Carthage & à Tyr, &c. sous ce nom. Le mot d'*apparemment* marque donc l'ignorance du Traducteur.

(*f*) Les parentheses renferment de mauvaises additions du Traducteur.

(*g*) *Cedrenus*, Comp. Histor. p. 425.

(*h*) J'ajoute ceci pour rendre le sens plus net.

(*i*) Il y a tout court dans l'original, *O insipidum interpretem & inficetum !* L'impertinent interprete !

(*k*) Ces autres Auteurs se reduisent dans le Latin à *Damascenus :* & comme peut être le Traducteur a été embarrassé sur le nom de *Damascenus*, il n'y aura pas de mal à lui dire que c'est *S. Jean Damascene*. A cette remarque il faut ajouter que *S. J. Damascene* employe le terme de *Palam*, ouvertement ; ce qui engage aussi M. *Reland* à continuer de la maniere suivante : *nisi forte in voce palam aliquid lateat*, &c. « à moins qu'il n'y » ait du mystere dans ce mot *ouvertement*, & que l'on ne voulut dire que les Arabes adoroient publiquement » Venus, mais qu'ensuite, (c'est-à-dire du tems de *Mahomet*) ils ne l'adorerent plus qu'en cachette. » C'est-là ce que le Traducteur n'a pas jugé à propos de traduire.

(*l*) C'est-à-dire jusqu'à son tems. Voyez son Commentaire sur le Prophete *Amos* Ch. V. 26. où il est parlé de l'*Etoile* des faux Dieux.

fut envoyé au Pape Gregoire IX. duquel *Matthieu Paris* a parlé en ces termes ; dans son Histoire de Henri III. Roi d'Angleterre (*a*). *Les Mahometans, ont appris de Mahomet à détester toutes les Idoles.*

Cependant ils ont un croissant dans leurs enseignes. (*b*) N'est-ce pas une preuve qu'ils adorent la Lune ? (Point du tout : car si la preuve étoit bonne, toutes les Nations du Monde seroient Idolâtres, puisqu'il n'y en a aucune qui n'ait son enseigne.) Mais la vérité est qu'ils ont pris ce Symbole de la circonstance du tems, où *Mahomet* se retira de la Mecque, c'est-à-dire au premier ou au dernier quartier de la Lune ; & c'est à cette fameuse (Epoque appellée) Egire, qu'ils commencent tous leurs calculs. Il est vrai qu'ils y en a d'autres, qui prétendent qu'ils n'ont adopté cette enseigne, qu'après la prise de Constantinople, ou de Byzance, dont les anciennes médailles sont marquées d'un croissant : mais ces Auteurs se trompent, puisqu'il est constant que les Turcs ont eu le même Symbole avant cette date ; & c'est ce qu'on peut voir dans *Anne Comnene* (*c*), *Jacques de Vitry* (*d*), *Albert d'Aix* (*e*) qui vivoit dans le 11. siécle, & généralement dans tous les Ecrivains de la guerre sainte.

Mais puisque nous en sommes sur le chapitre du Formulaire de foi *Alla Acbar*, &c. qu'on a si mal entendu ; il ne signifie autre chose, sinon que Dieu est grand : & sur cela il est bon de donner un avis aux Chrétiens, qui ont dessein de s'établir, ou de voyager dans les pays *Mahometans*. C'est de prendre bien garde à ne lire, ni prononcer aucunes paroles Arabes qu'ils n'entendent point ; quand ce ne feroit qu'en badinant, ou par maniere d'exercice. Car il pourroit arriver qu'ils prononceroient sans y penser quelque formule de Religion, qui ne doit être prononcée que par des croyans : de sorte que si en présence de témoins Turcs, on surprenoit un Chrétien lisant, ou prononçant à haute voix la formule de Foi, *il n'y a point d'autre Dieu, que Dieu même, & Mahomet est son envoyé*, ou autre semblable, tandis qu'il détesteroit ce faux Prophéte de tout son cœur, il ne pourroit sauver sa vie qu'aux dépens de sa Religion : (*f*) (car alors on lui feroit dire sérieusement & par acte public de profession de Foi, ce qu'il n'auroit prononcé qu'en badinant & pour essayer son organe en Langue Arabesque.) On rapporte (*g*) qu'un enfant Grec de Constantinople ayant entendu dans la rue la voix de ces crieurs publics, qui du haut des tours appellent le Peuple à la priere, se mit à contrefaire leur voix, (*h*) & à crier avec les autres enfans de son âge, *Alla, acbar*, &c. (*i*) (qui est un Formulaire sacré ; & que cette imitation lui coûta la vie. A la vérité on voyoit bien que) c'étoit un enfant, dont la simplicité lui devoit servir d'apologie (*k*) (chez tous les Peuples du monde.) Cependant on se saisit de lui, & on ne lui laissa que l'alternative de choisir l'*Alcoran*, ou la mort. Il la préféra & il eut la tête tranchée.

Cet

(*a*) Pag. 411.

(*b*) Dans le Latin il y a, ne semble-t-il pas que c'est un reste du culte Religieux rendu aux Planettes ? En récompense toute la parenthese est une addition du Traducteur, & la suite est *brodée* à sa mode.

(*c*) Dans son *Alexiade*.

(*d*) Dans son *Histoire Orient.* Liv. III. à l'an. 1218.

(*e*) *Historia Expedit. Hierosolymitanæ*, Lib. V. cap. 43. *Albert* lui-même étoit de l'expédition.

(*f*) Cette parenthese aussi mal tournée que la traduction qui la précede, que j'ai pourtant un peu rhabillée, est une addition du Traducteur.

(*g*) *Grelot*, Voyage de Constantinople.

(*h*) Il faut être ou bien étourdi, ou bien ignorant pour traduire, se mit à contrefaire ; &c. avec les autres enfans. Il y a dans le Latin *ut solent pueri*. c'est-à-dire, *selon la coutume des enfans.*

(*i*) Autre addition de M. D**.

(*k*) Autre addition. Il ne s'agit ici que d'un Peuple, & ce Peuple c'est le Peuple Turc ;

Cet exemple pourroit faire croire que les *Mahometans* font extrêmement tyranniques fur la Religion; mais on fe tromperoit, fi l'on avoit cette penfée: car excepté le cas que nous venons de dire, & quelques autres auffi graves; comme d'avoir (*a*) *vû de trop près* une *Mufulmane*, d'avoir mis le pié dans la Mecque, ou dans une Mofquée, quoiqu'à ce dernier égard on ne foit pas également rigide par tout; les *Mahometans* ne contraignent perfonne, pas même leurs efclaves à embraffer leur Religion. Il y a même dans la Turquie, des villages & des bourgs entiers, où tous les habitans font Chrétiens. La feule capitale (*b*), dit-on, renferme plus de 60000. Juifs, fans compter les Chrétiens de toutes les Sectes. C'eft la tolérance que leur grand Prophéte leur a recommandée: » Si Dieu » l'eut voulu; dit-il (*c*), tous les hommes qui vivent fur la terre croiroient, » (c'eft-à-dire, feroient *Mahometans*.) Serez-vous donc affez infenfé, vous pau- » vre mortel pour contraindre par la force les autres hommes à croire? Non » l'ame ne croit point que par la volonté de Dieu «. C'eft comme s'il difoit: fi le bon plaifir de Dieu eut été, que tous les hommes du monde s'accordaffent unanimement fur tous les points de la Religion, comme ils s'accordent fur toutes les vérités d'Arithmétique, rien ne lui auroit été plus facile que de les amener à ce confentement univerfel. Mais l'expérience nous apprend que Dieu ne l'a pas trouvé à propos; c'eft pourquoi liberté pleine & entiere à chacun de fuivre fes propres lumieres, & de croire véritable ce qui lui paroit tel: car il n'y a rien de plus abfurde que de vouloir obliger les gens, à recevoir pour vrai ce qu'ils ne regardent pas comme vrai: & c'eft une honte aux Chrétiens, que de refufer à d'autres Chrétiens, comme ils font, l'ufage de cette précieufe liberté, pour les obliger par leurs mauvaifes manieres, à fe réfugier fous l'Empire des Turcs, où ils trouvent plus de repos & de charité que chez leurs freres mêmes. (*d*) Le grand Seigneur eft plus doux que le Pape, & le Mufti plus charitable qu'un Evêque. Il n'y a point d'inquifition à Conftantinople, ni à Ifpahan, & tous les Chrétiens y peuvent dire, loin des Emiffaires de Rome:

Et duce Dux noftro mitior hoftis adeft:

Mais après avoir reproché aux Chrétiens leur intolérance,) il faut auffi cenfurer les Turcs, fur le martyre qu'ils firent fouffrir à ce pauvre enfant, pour avoir lâché quelques paroles facrées qu'il n'entendoit pas. Quelle févérité pour une (*e*) Secte, qui compte pour une de fes grandes maximes, ***qu'il ne faut point gêner la confcience***. Ne difent-ils pas eux-mêmes, que lorfque leur Prophête lifoit aux *Koraïfhites* le Chapitre de l'Etoile, où il eft fait mention de trois Déeffes, le Démon lui fouffla dans la bouche ces paroles fcandaleufes, ***il eft permis de s'attendre à l'interceffion de ces Divinités***? Certainement (*f*) cela étoit fort oppofé à la penfée de *Mahomet*, grand ennemi de ces Dieux & de ces Déeffes. Si les *Koraïfhites* (à qui il lifoit ce qu'il venoit de compofer,) s'en étoient prévalus, les *Mahometans* l'euffent-ils pû (*g*) approuver? Ajoutons ici que *Mahomet* lui-même a dit

(*a*) C'eft ici une petite politeffe que je prête au Traducteur au lieu de l'expreffion qu'il employoit, que l'on n'auroit pas attendue d'un *Minifire*.

(*b*) Conftantinople.

(*c*) *Alcoran*. Ch. X. 98.

(*d*) Tout ceci eft encore une addition du Traducteur, ce qui la précede un chef d'œuvre en mauvais ftile, & la fuite une alteration continuelle du fens. Cela fe trouve à chaque page.

(*e*) Il falloit dire une Religion.

(*f*) Il falloit traduire, ces paroles étoient fort oppofées, &c. après ces mots *prévalus* il falloit ajouter pour forcer *Mahomet*, &c.

(*g*) Je réduits à cette ligne le verbiage que le Traducteur donne ici en quatre ou cinq.

dit (*a*), que Dieu ne punira point un jurement témeraire, prononcé par inadvertence, par exemple, lorsque la langue allant plus vîte que l'esprit l'on dit. *Par D.... cela est vrai!* Pourquoi donc être si févere contre les Chrétiens, quand ils (*b*) disent imprudemment ce qu'ils ne doivent pas dire?

§. VI.

S'il est vrai que les Mahometans adorent toutes les Créatures?

NOn-seulement les Disciples de *Mahomet* ont de la vénération pour *Venus*, & pour la *Lune*; mais leur Idolâtrie va encore plus loin, ils adorent nous assure-t-on, tout ce qui est créé.

Thomas de Jesus dépose (*c*), que c'est la trente-quatriéme de leurs erreurs, & qu'à la lettre *ils invoquent toutes les Créatures. Euthymius* (*d*) ajoute, » que » leur Prophéte jure par le Soleil, par la Lune, par les Astres, par la lueur » du feu, par les animaux, par les chiens courans, par les plantes & autres » choses inconnues, & par des noms barbares; en quoi, dit-il, il fait bien voir » qu'il regarde toutes ces Créatures comme des Divinités; car celui qui jure » a accoutumé de jurer par un plus grand que lui-même. (*e*) (Fort bien, mais tout ce qui est plus grand que nous n'est pas Dieu; autrement *Joseph* auroit été un vrai Idolâtre, parce qu'il avoit contracté en Egypte la mauvaise coutume d'assûter une chose par cette expression, *vive Pharaon* (*f*).) Les Juifs qui jurent par le Temple, par Jerusalem & par leur propre tête, feroient donc de ces trois choses leurs Divinités; (*g*) (& les Chrétiens eux-mêmes, dans les premiers siécles du Christianisme, en jurant *par le salut de César* (*h*), feroient tombés dans une Idolâtrie d'autant plus atroce, qu'elle leur étoit à eux moins pardonnable qu'aux autres, & qu'il y avoit plusieurs de ces Césars, qui se mettoient à la place de Dieu.) Tout cela fait voir que le pauvre Moine Grec ne fait ce qu'il dit, quand il conclut de ces façons de parler, que les *Mahometans* sont Idolâtres.

Une autre méprise fort ridicule où il est tombé, c'est qu'il a fait deux Divinités de deux collines de la Mecque: *Mahomet* avoit dit dans son *Alcoran* (*i*); » que *Safa* & *Merva* sont des lieux saints, où l'on peut faire connoître l'obéis» sance que l'on doit à Dieu, & qu'ainsi tout homme qui va au Temple de » la Mecque, ou qui y fait quelque séjour, ne fera pas mal de circuir ces » deux endroits». Que dit à cela le Moine Grec? Que *Tzitsapha* (il veut dire *Safa*) & *Merva* sont deux noms barbares, que *Mahomet* ordonne de venerer avec beaucoup (*k*) de Religion. Un autre Auteur de même farine (*l*), dit que *Safa*,

(*a*) Ch. V. 98. dans son *Alcoran*.
(*b*) Je reduits à ce peu de mots la *battologie* de M. D**.
(*c*) *De convers. Gentil.* p. 10.
(*d*) Dans sa *Panoplie*, inserée dans la grande *Biblioth. des PP.*
(*e*) Addition inutile du Traducteur.
(*f*) Voyez la Gen. Ch. XLII. 15.
(*g*) Autre addition qu'il faut passer à M. D** à cause de la grande érudition qu'il y fait paroître.
(*h*) *Juramus, sicut non per Genios Cæsarum, ita per salutem eorum, quæ est augustior omnibus Geniis.* Apologet. de *Tertul.* Ch. 32.
(*i*) Chap. XI. 152.
(*k*) Comme une article capital de Religion, dit M. *Reland. Singularis Dei Religio.*
(*l*) Allegué par *Sylburge* in *Saracenicis*.

Safa & *Merva* (*a*), qu'il orthographie fort bien, font *deux Anges cheris de Dieu, & en grande vénération* à ses vrais adorateurs selon *Mahomet*. Un autre dans son trésor de l'Orthodoxie (*b*), nous a conservé ce Formulaire d'Anathème, qu'on avoit apparemment dressé pour les Proselytes : *je prononce l'Anathème à tous ces Anges indiqués par Mahomet, par leurs propres noms, savoir Aroth, Maroth, Sapha & Merva, que ce hardi menteur a associés aux bons Anges que nous venerons.* *Arot* & *Marot* sont en effet les noms de deux Anges chez les *Mahometans* (*c*); mais pour ce qui est de *Safa* & de *Merva*, ce sont certainement les noms de deux collines proche de la Mecque, distantes l'une de l'autre de sept cens quatre-vingt coudées. (*d*) (Après cela fiez-vous aux rapports de la basse antiquité sur les anciennes héresies.

§. VII.

Si les Mahometans nient la Providence.

JE ne devrois pas mettre cette accusation au nombre des autres, car s'il y a un point où les *Mahometans* soient rigides, c'est sans doute l'article de la Providence. On peut voir l'Abregé de leur Doctrine au Chapitre VII. où l'Auteur déclare que tout est absolument soumis au décret de Dieu ; & les tems, & les lieux, & les personnes, & les choses, & la maniere, & qu'il amene tout aux fins qu'il a projettées.

Cependant Pie II. (*e*) nous dit, dans sa Lettre au Prince Turc ; *vous croyez que tout ce qui se passe sur la terre est fortuit, & que Dieu ne se mêle de rien : mais pour nous nous ne doutons point que celui qui a tout créé ne gouverne aussi toutes choses. Thomas de Jesus* (*f*) avance la même fausseté, & il en fait la quatorziéme erreur des *Mahometans*. Cependant comme l'accusation est aussi mal fondée qu'elle est atroce, elle n'a pas été aussi souvent répetée que les autres.

§. VIII.

S'ils font profession de croire que Dieu prie lui-même pour Mahomet ?

(L'Accusation précédente est odieuse, mais elle est compréhensible. Pour celle-ci, elle ne l'est point du tout.) On reproche aux *Mahometans* de croire que *Dieu lui-même prie pour leur grand Prophéte* : & ceux qui déposent sont des témoins graves.

Les Cardinaux *de Cusa* & *Bellarmin*, l'un dans son *Alcoran* criblé (*g*), l'autre dans

(*a*) Il falloit traduire, *car c'est ainsi qu'il faut lire.*
(*b*) *Nicetas*, Thes. Orth. Lib. XX.
(*c*) Ici M. D** a supprimé, je ne sai pourquoi, ce qui suit, *dont ils disent à peu près les mêmes choses que les Juifs de Schamchazai & Azael.*
(*d*) Petite addition qui montre que le Traducteur est un grand Critique.
(*e*) Pie II.
(*f*) *De Convers. Gentil.* Lib. X.
(*g*) Lib. III. Ch. 5. p. 97.

dans ses controverses (*a*), assurent en autant de termes, que par la doctrine de l'*Alcoran* même (*b*) le Dieu de l'*Alcoran* est le serviteur de *Mahomet*, puisque Dieu & les Anges prient pour *Mahomet*. L'Auteur de la 2. harangue (*c*) contre le faux Prophéte, le prend à partie là-dessus & lui demande ce qu'il veut dire par cette priere de Dieu? Il n'a pas tout le tort de s'échauffer là-dessus; car assurément cette espéce d'oraison n'est pas concevable. *Martin* (*d*) l'Etymologiste (*e*) les copie tous; & qui est-ce qui n'y seroit pas trompé, après que le fameux *Abraham Echellensis*, dans sa Préface sur *la Doctrine des Philosophes Arabes* (*f*), traduit cette bénédiction ordinaire des *Mahometans*, qui a donné lieu à l'erreur, de cette maniere; *Orationes Dei sint super illos*; » les prieres du Sei» gneur soient sur eux «; au lieu qu'il falloit traduire, *les bénédictions du Seigneur soient sur eux.*: & alors le Formulaire n'est plus incompréhensible.

Tout cela est venu du peu de connoissance qu'on avoit de la Langue sainte des *Mahometans*, & particulierement de la détestable Traduction Latine (*g*), qu'on nous donna de l'*Alcoran*, il y a plus d'un siécle & demi, où le texte est ainsi traduit (*h*); *Deus & Angeli propter Prophetam exorant*, c'est-à-dire, que *Dieu & les Anges prient pour Mahomet avec succès*. Mais qui est-ce que Dieu prieroit? La véritable Traduction est donc celle-ci; *certainement Dieu & les Anges sont favorables à Mahomet : il jouit de la bienveillance de l'un & des prieres des autres*. Du *Ryer* (*i*) tout pauvre Traducteur qu'il étoit a vû la faute; car il a mis en marge dans sa version Françoise, *bénissent le Prophéte* : & c'est ainsi qu'il falloit mettre dans le texte, conformément à la nature des choses, au génie de la Langue Arabe & au style de l'*Alcoran*, où le même mot en parlant de Dieu signifie *bénir*, & en parlant des hommes & des Anges, signifie *prier*, comme en avertissent les savans de cette Nation dans leurs Dictionnaires Orientaux, & comme les Persans & les Malaccois l'ont expliqué dans leurs paraphrases & dans leurs livres de dévotion. (*k*) (Allez-moi dire après cela, que la critique est inutile dans nos études, sur-tout par rapport aux Langues anciennes, & qu'elle ne sert qu'à nous rendre plus indéterminés (*l*) sur les choses mêmes. C'est pourtant de cette critique, dont nous avons tiré les plus grands secours pour l'intelligence des Oracles de Dieu, & des ouvrages des hommes.)

§. IX.

(*a*) Tome II. pag. 294.
(*b*) Ces paroles ont été omises par le Traducteur.
(*c*) Imprimée à Zurich à la suite de l'*Alcoran*, p. 327.
(*d*) Qu'est-ce que c'est que Martin l'Etymologiste? Pourquoi ne pas dire *Martinius* dans son *Dictionnaire Etymologique*?
(*e*) Martini Martinii *Lexicon. Etymol.* ad vocem *Mahomet*.
(*f*) *De Placitis Philosophorum Arabum*, imprimé à Paris 1641.
(*g*) Elle est de la façon de *Robert de Retz*, (Retenensis) & de *Herman de Dalmatie*, (*Hermannus Dalmata*) mais ce fut *Bibliander* qui la fit imprimer en 1550.
(*h*) C'est au Chap. XXXIII. 56.
(*i*) Aussi pauvre Traducteur que M. D** mais après tout, l'un & l'autre ont fait de leur mieux.
(*k*) Cette magnifique parenthese renferme une addition du Traducteur, & la note (*l*) lui appartient aussi. A la vérité il a substitué cela à beaucoup d'érudition grammaticale de M. *Reland* qu'il n'a pas cru devoir traduire.
(*l*) Feu M. *Elie Saurin* appliquoit ordinairement à la Critique ce vers de Térence;

Fecistis probè,
Incertior sum multò, quàm dudum!
PHORM. Act. II. Sc. III. 18.

mais de grands hommes ont fait voir qu'il se trompoit.

§. IX.

Si les Mahometans nient l'Enfer ?

UN fameux Théologien des Pays-Bas a assuré (*a*), après quantité d'autres, que *Mahomet n'a point reconnu d'Enfer.* (*b*) (Je ne sai sur quoi ils fondent cette accusation; car ils n'en allèguent point de preuves, & je ne saurois absolument en déviner la source, comme des précédentes.) Mais ce que je sai bien, c'est qu'il n'y a point d'article, sur lequel le faux Prophéte aît été plus exprès dans son *Alcoran*, que sur celui de l'Enfer.. (*c*) (Nos sermons & nos lieux communs ne sont ni plus positifs, ni plus menaçans sur ce grand & terrible sujet.) Il nomme ce lieu de tourmens, la *grande punition*, ou la *grande peine de la vie à venir*, la *punition du feu*, *le feu de l'Enfer*, les *prisons de l'Enfer*, ou *la Gehenne* même. Il n'y a qu'à ouvrir son Livre pour en être convaincu; & ceux qui voudront savoir, si la Doctrine courante des *Mahometans* sur ce Chapitre, est conforme à celle de leur maître n'ont qu'à relire le Ch. VI. de l'Abregé, où l'on dénonce une peine éternelle & irrévocable aux Infidelles (*d*).

§. X.

De quel côté les Mahometans tournent la face dans leurs Prieres ?

ON dit que les *Mahometans*, quand ils font leurs Prieres, tournent la face du côté du midi. C'est *Euthymius Zigabene* (*e*). & après lui *Gualther* (*f*) &

(*a*) *Maccovius*, *Theol. Polem.* p. 129. En parlant d'un Théologien des Pays-Bas, on croiroit sans doute que *Maccovius* étoit *Catholique* : mais qu'on ne s'y trompe pas. C'étoit un Théologien Protestant.
(*b*) Addition inutile.
(*c*) Autre.

* *ADDITION TOUCHANT L'ENFER.*

(*d*) Il y a une grande conformité d'idées sur cet article entre les Juifs, les Mages & les *Mahometans* Nous avons vû que les préliminaires des peines & des récompenses éternelles sont les mêmes chez les uns & chez les autres : disons-en autant de la balance dans laquelle ils supposent que toutes les actions des hommes seront pesées & du pont qui est sur l'Enfer, par lequel il est bien difficile de passer sans se précipiter du haut en bas. M. *Sale* a recueilli diverses choses curieuses sur ces différens sujets dans le Discours, qui précede sa traduction Angloise de l'*Alcoran*. Voyez aussi d'*Herbelot* à l'article de *Gehennem* dans la *Bibliothéque Orientale*, touchant les sept portes de l'Enfer dont il est parlé dans le Ch. 15. de l'*Alcoran*, & les supplices qui sont destinés à sept ordres différens de pécheurs. On y trouve aussi que les *Mahometans* raisonnables croyent ques ces sept portes représentent allégoriquement les sept péchés capitaux & sept parties du corps humain, qui sont les principaux instrumens de ces péchés. On y voit que le supplice capital des damnés consistera dans la privation de Dieu, & que le tourment causé par cette privation est une chose inexprimable.

L'idée que les *Mahometans* raisonnables se forment du Paradis n'est pas non plus aussi basse, aussi sensuelle qu'on se l'imagine. D'abord il faut remarquer que s'ils établissent sept Enfers; ou sept ordres de peines pour les méchans, ils établissent aussi huit Paradis, pour faire comprendre que la miséricorde de Dieu surpasse sa sévérité. On trouve dans leurs Auteurs que le retour à Dieu est le chemin du Paradis & le plus grand de tous les biens; que Dieu a donné le Paradis aux fidelles pour échange de leur retour à lui; que le plus haut degré du bonheur de l'homme, c'est d'être éternellement éclairé de la lumiere divine, & que tous les biens qui se pourroient imaginer dans le Paradis seroient défectueux sans la présence de Dieu, &c. Il est ce me semble bien juste d'avoir pour les *Mahometans* une partie de cette complaisance que nous sommes en droit d'exiger de ceux qui ne connoissent pas le Christianisme, pour ces descriptions de l'Apocalypse, qui semblent n'avoir d'autre but que celui de flatter les sens.

(*e*) Dans sa *Panoplie*.
(*f*) Dans sa Chronologie, p. 539.

& *Artus Thomas* (*a*), qui nous aprennent cette particularité : mais ils se trompent, *Mahomet* leur a expressément ordonné de se tourner du côté du Temple de la Mecque, & c'est ce qu'ils appellent *Kibla*, par cette même raison. Voyez l'*Alcoran* au Ch. II. où ce précepte est repété plus d'une fois : *en quelque part que vous soyez*, dit *Mahomet*, *tournez-vous du côté de la Mecque*. C'est aussi ce qui a donné lieu à un Poëte Arabe de faire cette belle illusion, dans une de ses Poësies Sacrées (*b*).

Oui, ta face, Seigneur, dans toutes mes prieres,
(*c*) *Est le vrai* Kibla *de ma foi ;*
Et dès que le matin j'entr'ouvre les paupiéres,
Mon cœur m'oriente vers toi !

Après cela, que dirons-nous du Théologien *Bradvardinus*, qui dans un très-bon Livre, qu'il nous a donné (*d*), accuse les *Mahometans* d'adorer le Diable, parce qu'il prétend que *Mahomet* a enseigné, que *le Soleil se leve entre les deux cornes de ce mauvais génie*. Quelle vision ! le Soleil se leve entre les deux cornes du Diable ! Où a-t-il pêché cela ? Dans le Chap. XVIII. de l'*Alcoran*. (*e*) (Mais il n'y a rien de semblable ; il y est parlé de deux montagnes : & puis c'est tout.) Ensuite qui lui a dit, que tous les *Mahometans* se tournent du côté de l'Orient ? S'il a entendu cela des Maroccois, des Algériens & des Egyptiens, il a raison ; car le Temple de la Mecque est à leur Orient ; mais s'il l'a entendu des Arabes, des Persans, des Mogols & des Malaccois, il se trompe fort. La Mecque est bien leur point de vûe à tous, mais diversement selon leurs différentes situations.

Ainsi (*f*) au lieu de nous amuser à censurer témérairement les *Mahometans*, nous ferions bien mieux de les imiter dans ce qu'ils ont de bon, & particuliérement dans le sérieux & la gravité de leurs prieres. Voici comment en parle *Grelot*. » Il dit (*g*) qu'il seroit à souhaiter que les Chrétiens, qui n'ont pas toujours » pour les Temples le respect qu'il faudroit, & qui prient Dieu sans beaucoup d'at- » tention, vissent de quelle maniere les Turcs remplissent un devoir si essentiel » & si nécessaire à tous les hommes. On ne peut rien ajouter à l'humilité & à » l'attention qu'ils font paroître dans ce saint exercice. Nous pourrions appren- » dre d'eux à n'entrer jamais dans nos Temples l'ame souillée de crimes ; quand » nous les verrions si exacts à nettoyer leurs corps & leurs vêtemens, avant » que de mettre le pied dans leurs Mosquées. Nous pourrions encore, en les » voyant d'abord quitter leurs sandales, & passer ensuite tout le tems consacré » à leurs dévotions, dans un silence & une modestie admirable, aprendre à » éloigner

(*a*) Dans le *Triomphe de la Croix*, p. 23.

(*b*) M. *Reland* n'en rapporte que ces deux mots : *Tu es Kibla mea in precibus meis.* » Tu-es mon Kibla » dans toutes mes prieres «. Mais j'ai pris la liberté d'en faire une stance entiere, pour varier mon sujet, & principalement pour inspirer aux Chrétiens l'amour & le véritable esprit de la priere, qui doit être le langage du cœur.

(*c*) Que cela est élegant ! & qui est le Chrétien qui après cela pourroit se résoudre à parler autrement à Dieu ? *Sérieusement* M. D** pour parler son langage, n'a jamais eu Apollon pour *Kibla*, & je doute fort qu'on puisse dire que sa Muse l'a orienté vers le Parnasse.

(*d*) *De Causa Dei*, pag. 58.

(*e*) Addition du Traducteur.

(*f*) J'abrége ici une addition de M. D**.

(*g*) *Grelot* in *Itinere Constantinop.* p. 312. Cette maniere de citer semble prouver que M. D** n'a pas sû que la Relation de *Grelot* est en François.

» éloigner de notre esprit & de notre cœur toutes les affaires de ce monde, qui » nous occupent néanmoins quelquefois jusques dans la maison de Dieu : & on » le voit bien, puisque nous ne faisons pas difficulté d'y jazer toutà notre aise, » & de nous y entretenir de mille choses de néant (*a*).

§. XI.

Si les Mahometans croyent qu'on puisse effacer les péchés par les fréquentes ablutions du corps.

IL y a des Auteurs qui prétendent que la Morale des *Mahometans* est si commode, qu'il suffit, selon ces derniers, *de se laver souvent pour enlever les péchés*, & les impuretés de l'ame. (*b*) (De ce faux principe, ils tombent dans cette conséquence funeste, c'est que *la purification du corps est le tout parmi eux*, au lieu que *la pureté* où *la sainteté du cœur y est fort négligée*. Si cela est, la Morale des *Mahometans* est fort impie, & leurs cérémonies sont plus que ridicules. Voici les Auteurs qui déposent contr'eux à ce sujet.)

Barthelemi d'Edesse (*c*) dans la réfutation du *Mahometisme*, reproche à un *Musulman*, que son *Prophéte a attaché aux ablutions le remede à toutes les maladies du corps & de l'ame.* Le Rabbin *David Kimchi*, dans son Commentaire sur Isaïe (*d*), reproche aux Persans, (& suivant quelques exemplaires aux *Ismaëlites*, c'est-à-dire aux Arabes) qu'ils se lavent continuellement le corps, dans le tems qu'ils se souillent l'ame par leurs mauvaises œuvres, & qu'ils veulent paroître purs, lorsqu'ils le sont le moins. Mais *Aben-Ezra* autre Rabbin Commentateur de l'Ecriture, fait tomber le reproche, non sur les *Mahometans*, que le Prophéte Isaïe n'avoit pas sans doute en vûe, dans le passage commenté, mais sur les Peuples Idolâtres, qui environnoient la Palestine : & alors le reproche est plus véritable & plus naturel.

Polydore (*e*) *Virgile*, & après lui *Jean d'Espagne* (*f*), (*g*) (fameux Ministre de l'Eglise de Londre dans notre Cité,) repétent la même accusation. Le Dr. *Hyde* les suit, dans ses notes *sur la Liturgie des Turcs* (*h*) ; *Gabriel Sionita* les avoit précédé dans son *Traité des villes & des mœurs des Orientaux* (*i*) (imprimé à la suite du (*k*) Géographe Nubien :) & on peut bien s'imaginer que le Traducteur François de l'*Alcoran* (*l*), qui a mis à la tête de sa Traduction un Sommaire de la Religion des Turcs, n'a eu garde d'oublier la même illusion : » ils » croyent,

(*a*) *Pudeat*
Hæc dici potuisse & non potuisse refelli.

(*b*) Addition très-peu nécessaire du Traducteur.

(*c*) In *Confut. Hagaren.* p. 360.

(*d*) Ch. LXVI. 17.

(*e*) De *Inventione Rerum*, Lib. VII. p. 475.

(*f*) Voyez ses *Sermons.*

(*g*) Addition du Traductueur qui paroît affecter de se qualifier *Ex-François*, qualité que toute la France lui accordera volontiers. *Le* fameux *Jean d'Espagne* Ministre de la Cité de Londres, est un assea mauvais Auteur de quelques petites compilations, &c. que l'on a imprimées à Geneve en deux ou trois petits volumes in-douze.

(*h*) Pag. 1.

(*i*) Chap. XV.

(*k*) M. D** n'a pas tradui ce qui est dans cette parenthese. Auroit-il pû ignorer ce que c'est que *Geographia Nubiensis?*

(*l*) M. Du Ryer.

» croyent, dit-il, qu'après s'être bien lavés le corps, en disant quelque priere » prescrite, ils ont aussi l'ame nette de toute sorte d'ordure & de péché ». Enfin il n'y a pas jusqu'à M. *de S. Olon*, Ambassadeur du Roi de France à la Cour de Maroc, qui n'ait assuré la même chose en terme formel *(a)*: *les Mahometans*, dit-il, *se lavent souvent la tête, les pieds & les mains*; *& ils soutiennent que de cette maniere, ils se nettoyent de tous leurs péchés.* *(b)* (qui ne croiroit véritable une déposition qui est attestée par une personne de cet ordre, qui a été sur les lieux, & qui apparemment n'a rien inséré dans ses Journaux, qu'il n'ait été à portée de vérifier, & qu'il n'ait vérifié en effet? Cependant il n'y a rien de plus faux que cette accusation.)

(c) Qu'on ne s'imagine pas que les *Mahometans* ayent perdu l'esprit; ils peuvent être fort corrompus dans les mœurs, aussi bien que nous; mais ils ne sont pas si bêtes que l'on pense. L'Abregé de leur Doctrine, qu'on a vû ci-dessus n'attribue aucune vertu à leurs ablutions: au contraire, on y fait dépendre toute la purification de l'ame du bon plaisir de Dieu & de sa grace: & cela est si vrai que dans les prieres mêmes, dont ils sont obligés d'accompagner quelques unes de leurs ablutions, ils reconnoissent leur impureté jusqu'à ce que Dieu leur ait pardonné. *O Dieu*, disent ils alors, *nettoye-moi & purifie mon ame.* *(d)* Pour montrer qu'ils distinguent soigneusement ces différentes purifications, voici sur ce sujet un passage d'un de leurs traités, que l'on ne sera pas fâché de voir. *La purification des vêtemens*, disent-ils, *est comme celle de l'écorce extérieure*; *la purification du corps est comme celle de l'écorce intérieure*; *mais la purification du cœur, ou de l'ame est comme celle de la substance la plus intime* *(e)*; *& c'est cette purification du cœur des ordures du péché, qui est la principale.* *(f)* (Voilà l'opinion des *Mahometans*, qui n'est pas si extravagante, quoiqu'elle soit assez propre à être mal interprêtée & tournée en ridicule: mais on fait bien qu'ils ne sont pas les seuls, qui ayent éprouvé sur ce sujet la malignité de la Satire. Les premiers Chrétiens n'ont pas été plus épargnés sur le Baptême, quoique ce ne fut, selon eux & selon nous qu'une pure cérémonie, & une emblème de la justification & de la purification de nos ames par la répentence & par la foi: & cependant de quels traits malins Julien l'Apostat ne les a-t-il pas brocardés sur ce sujet dans tous ses ouvrages *(g)*.)

§. XII.

(a) Voyez sa *Description du Royaume de Maroc*, Ch. 2.

(b) Cette belle parenthese est une addition du Traducteur.

(c) Au lieu de tout cela voici mot à mot ce que dit l'origiaal. Mais les *Mahometans* ne donnent nullement dans cette folle pensée. Ils attendent de Dieu seul & de sa grace la purification de leur ame & l'expiation de leurs péchés. De-là ces prieres qu'ils doivent réciter suivant la *Sanna*, après avoir fait l'ablution générale du corps. *O Dieu*, *&c.*

(d) Il y a ici une autre petite suppression de M. D**. La voici: s'il étoit vrai que l'ablution du corps fut suffisante, ils demanderoient sans raison à Dieu qu'il lui plut de purifier leur ame, après s'être lavé le corps.

(e) *Quasi intimi Nuclei*: la purification du *cerneau* même.

(f) Tout ce qui est renfermé dans ces crochets contient une amplification inutile de ce qu'a dit M. *Reland*, & de plus elle est exprimée d'un mauvais stile. Par la note du Traducteur on jugeroit que Cyrille, qu'il connoit de nom, n'a fait qu'un seul livre. Ajoutons y donc qu'il s'agit ici de l'Ouvrage de S. Cyrille contre l'Empereur Julien.

(g) Voyez ses *Cesars*, à l'article du grand *Constantin*, & *Cyrille*, Liv. VII. p. 245.

§. XII.

Si dans les principes des Mahometans, les Démons sont amis de Dieu & de Mahomet?

VOici une accusation qui n'est pas moins grave que la précedente : c'est que *les Diables même sont les amis de Dieu & de Mahomet*, selon la Théologie des *Mahometans*. Elle est de *Philippe Guadagnolc*; & voici comment il parle dans l'*Apologie de la Religion Chrétienne* (a).

» Que l'*Alcoran* soit un Livre contradictoire, c'est ce qui paroit en troisiéme » lieu, dit-il, par ce qu'il nous enseigne touchant les Démons. Car d'abord » il nous dit, qu'*ils sont menteurs, ennemis des hommes, & livrés depuis long-tems* » *aux supplices éternels de l'enfer*; il ajoute, dans le Chapitre des Poëtes, que » *les Diables sont fourbes & mauvais*; que le *Démon leur Chef est ennemi déclaré* » *du genre humain, qu'il fait tous ses efforts pour nous conduire en Enfer*, & que » par cette raison *nous devons faire face contre lui, & nous déclarer en tout & par* » *tout ses adversaires* : mais dans le Chapitre des Démons, il change de thése & » se contredit. Il dit que les *Diables ont cru à l'Alcoran, qu'ils sont devenus fi-* » *delles & amis de Dieu & des hommes, qu'ils seront sauvés & qu'ils obtiendront un* » *jour le salut & la gloire*. (b) (Proposition scandaleuse en elle-même, & insou- » tenable, quand même elle ne seroit pas contradictoire avec les précédentes. » Car) comment, je vous prie les Démons, qui ne sont plus dans la voye, ni » dans le terme de la pénitence, mais que chacun sait être dévoués pour tou- » jours aux flammes du noir Tartare, pourroient-ils dans cet état se rendre » agréable à Dieu, par une foi & une conversion salutaires?

Jean André Maure, qui avoit été lui-même *Mahometan*, confirme la même contradiction, dans son Ouvrage (c) contre la (d) Secte qu'il avoit abandonnée; car après avoir dit qu'on trouve dans l'*Alcoran*, que *les Diables étoient devenus amis de Dieu, des hommes & de Mahomet*; il continue de cette maniere, en s'addressant à son Interlocuteur : *ne comprenez-vous pas que cette réconciliation est impossible & contraire aux commandemens de Dieu, qui a rejetté le Démon & l'a privé de sa grace pour jamais*? (Il (e) semble qu'on ne peut gueres recuser un témoin qui a été lui-même *Mahometan*.

Défions-nous cependant du *Proselyte*, & examinons tout sans préjugé.) Les paroles qu'il allégue de l'*Alcoran*, se trouvent au Chapitre LXXII. (qui (f) est intitulé *le Chapitre des Démons*; mais une preuve infaillible que ce titre est faux, c'est que *Du Ryer* lui-même, dans sa version Françoise, en a senti la mauvaise foi;

(a) Pag. 291.
(b) Cela est ajouté par le Traducteur.
(c) *Confusio Sectæ Mohammedanæ.*
(d) La Religion.
(e) Au lieu de cela on lit dans l'original; une telle ignorance ne peut être pardonnée à un homme qui avoit été *Mahometan*.
(f) Toute cette parenthese est une addition du Traducteur. Tout ce qui la suit est allongé, diminué, *brodé*, un peu alteré : mais comme le vrai sens perce au travers, le Lecteur n'a pas besoin ici de remarque : & à l'égard des quinze ou vingt lignes qui font la conclusion de cet article, il ne faut pas douter que M. D** n'ait cru dire d'excellentes choses; mais quoiqu'il en soit, le Lecteur aura du moins la charité de ne point retorquer contre M. D** ce qu'il dit contre les Traducteurs.

foi ; car immédiatement après ce titre, il ajoute, comme un correctif de sa part, que plusieurs *Mahometans* l'intitulent d'une autre maniere, savoir *des Esprits :* & en effet cette traduction est meilleure. Mais après avoir corrigé la faute dans le titre, il falloit aussi la corriger dans le texte, & mettre *les Esprits* à la place des *Démons*, qui n'y avoient que faire. Voici le fait.)

Les *Mahometans* reconnoissent trois sortes d'intelligences subalternes ; des Anges essentiellement bons & confirmés en grace pour toujours ; des Démons essentiellement mauvais, déchus de la grace de Dieu & livrés éternellement aux supplices de l'enfer ; & des Génies, qui tiennent une espéce de milieu entre les bons & les mauvais Anges. Or ces Génies sont de deux sortes. Il y en a de fidelles & d'infidelles ; il y en a qui se convertissent au vrai Dieu, & qui lui obéissent pour en obtenir le salut & la vie ; & il y en a qui se pervertissent pour périr éternellement. Or les Arabes ont trois mots différens, pour désigner ces trois sortes d'Intelligences que *Mahomet* ne confond jamais ; mais que ses Traducteurs confondent toujours : & dans le Chapitre en question, il s'agit des *Génies* proprement dits, puisqu'ils y sont nommés par leur propre & privé nom, duquel le *Genius* des Latins est visiblement dérivé, & par conséquent notre mot François. Pourquoi falsifier le Texte Arabe si mal à propos ? Pourquoi user d'une supercherie si grossiére ? Est-ce ignorance ? Est-ce malice ? ou un peu de l'un & de l'autre, comme dans le Sr. *Du Ryer* ? La malice est-elle pardonnable à un Chrétien, & l'ignorance à un Traducteur ? Pourquoi mettre dans le titre ce qu'on ne met pas dans le texte, ou dans le texte ce qui n'est pas conforme au titre ? N'y a-t-il pas des Dictionnaires Orientaux, ou d'autres Livres Arabes, qui nous avertissent de faire cette distinction ? M. *Reland* en allégue plusieurs que je ne vous citerai pas, parce que vous n'y comprendriez rien non plus que moi, & que si vous y compreniez quelque chose, vous n'auriez pas besoin de ma version.

§. XIII.

S'il y a des Anges fémelles, selon les Mahometans ?

(*a*) (CHacun voit qu'on attribue aux *Mahometans* de toutes sortes d'erreurs, même les plus extravagantes & les plus opposées à leurs véritables sentimens. Par exemple,) le même *Euthymius*, que nous avons déja cité tant de fois a osé dire, que les *Mahometans* font les Anges fémelles, & pour justifier ce qu'il avance il cite (*b*) ce (prétendu) passage de l'*Alcoran ; Dieu a choisi des enfans & a pris des femmes d'entre les Anges* : mais il faut que ce Moine fut (*c*) un pauvre Grec en Arabe, pour avoir ainsi estropié le texte, qui est fort clair dans l'Ori-

(*a*) Addition du Traducteur.

(*b*) Au lieu de *prétendu Passage* il falloit dire, qu'il (*Euthymius*) traduit mal ce passage qui est du Ch. 37. & il y a selon la version Latine de M. *Reland* & l'Angloise de M. *Sale*. » Avons nous créé des Anges fé- » melles ? Ils disent faussement que Dieu a engendré ; ne sont-ils pas des menteurs ? Auroit-il (aussi) pré- » feré des filles à des fils ? Où trouve-t-on là ce que le Moine fait dire à *Mahomet* ?

(*c*) Aussi *pauvre* sans doute que le Traducteur de M. *Reland* l'est en connoissance des langues, & en bon style, &c. au reste *un pauvre Grec en Arabe* est un joli trait d'esprit. Ceux qui connoissent M. D** sont persuadés qu'il à ri tout seul en écrivant ce bon mot.

l'Original, & même dans la Traduction de *Du Ryer*. (*a*) Le fait est que les anciens Arabes, entre plusieurs erreurs dignes de leur ignorance & de leur Idolâtrie, envisageoient les Anges comme femelles : sur quoi *Mahomet*, qui étoit plus éclairé qu'eux sur la Religion, donne la chasse à cette erreur en plusieurs endroits, & particulierement dans le passage allégué ci-dessus. Il est dans le Chap. XXXVII. (*b*) & le voici de la Traduction même de M. *Du Ryer*, en y rectifiant très-peu de chose, par celle de M. *Reland* : » Les infidelles ont demandé, si ton Seigneur a des filles, comme ils ont des fils ! Quelle demande ! Avons-nous créé les Anges femelles en présence de ces incrédules, pour » qu'ils avancent une telle chose ! En vérité ils sont des menteurs, toutes les » fois qu'ils disent que Dieu a un fils, ou des enfans, ou une posterité. Ou » est-ce que Dieu auroit préferé des filles à des fils ? Comment pouvez-vous » prononcer de tels jugemens (*c*) ! Ne considererez-vous jamais que Dieu est » seul & sans posterité ..... Loué soit Dieu, il n'a ni fils, ni fille, au- » tres que les gens de bien qui l'adorent & qui gardent ses commandemens «. Quel nom donnerons nous maintenant à cette espéce de calomnie, qui se sert de toutes armes contre l'ennemi & de celles-là mêmes, qui le transpercent de part en part ! N'est-ce pas la Fable du Serpent & de la Lime ?

——*Quærens illidere dentem*
Offendet solido.

Euthymius a bonne grace, après cela de philosopher à perte de vûe sur la nature des Anges & des Esprits pour faire voir qu'ils ne sont susceptibles, ni de sexe, ni de génération, ni de nourriture, parce que ce sont de pures intelligences. Car premierement *Mahomet* n'a jamais dit, que les Anges fussent mâles, ou femelles, ni qu'ils eussent besoin du manger, ou du boire, ou du repos, ou choses semblables. Il a dit positivement le contraire, & après lui tous les Docteurs Arabes, comme on le peut voir ci-dessus dans l'Abregé de leur Théologie (*d*), & en second lieu, selon les *Mahometans*, les Anges ne sont pas de purs esprits ; » ce sont des corps subtils, disent-ils, formés de lumiere & » parfaitement saints, qui ne boivent, ni ne mangent, ni ne dorment ; sans » pere, sans mere, sans sexe, sans appétit charnel ..... & quiconque » s'aviseroit d'attribuer à ces saints Anges la différence des Sexes, il seroit aussi- » tôt proscrit & tenu pour infidelle «. Voilà leur Doctrine, telle qu'elle est, bonne ou mauvaise, contre laquelle il falloit pointer, au lieu de leur supposer l'extravagante & immodeste erreur des Anges femelles. Cela me fait souvenir d'un (*e*) Religieux Espagnol, qui me demandoit un jour, *s'il n'étoit pas vrai que les Protestans commençoient tous leurs exercices publics de Religion*, par ces paroles de la Genese (*f*) *croissés, multipliés & remplissés la terre* ! ou d'un autre qui après

(*a*) Tout ceci jusqu'à la fin du Chapitre est une belle production de M. D**.
(*b*) Intitulé le Chap. *des Ordres*, v. 150.
(*c*) *Du Ryer* a traduit, *comment pouvez-vous ainsi blasphémer ?* C'est donc un blasphéme selon les *Mahometans*, que de donner aux Anges un sexe comme le féminin.
(*d*) Dans le Ch. III. qui traite *des Anges*.
(*e*) On voit par-là que M. D** a été en Espagne. Il y a été sans doute ; il y a fréquenté, comme on voit, des gens d'esprit, il y a fait des campagnes ; il y a fait très-belle figure. Ces anecdotes serviront un jour au P. *Niceron* à relever avec éclat le mérite de M. D**.
(*f*) Ch. I. v. 28.

après s'être enquis fort exactement des sentimens de la Synagogue (a) sur la mort & la résurrection de J. C. me fit encore cette question; *& les Protestans, Monsieur, croyent-ils que J. C. est ressuscité?* En vérité, nous devrions tous avoir dans la poche un petit manuel de nos diverses créances les uns des autres. Il auroit son utilité.

§. XIV.

Si les Anges bien-heureux peuvent pécher selon Mahomet?

NOn seulement les Anges ont un Sexe dans le Paradis, mais ce qui est encore pire, ils peuvent pécher & ils péchent actuellement, selon la Doctrine de *Mahomet*. C'est l'accusation que lui intente *Thomas de Jesus*, dans le Livre qu'il a publié *touchant la Conversion des Gentils* (b).

Mais pour faire voir évidemment que c'est-là une pure calomnie, il n'y a qu'à renvoyer le lecteur à l'Abregé de la Religion *Mahometane*. Les Anges y sont représentés comme saints, exemps de péché, toujours auprès de Dieu, assidus à exécuter ses ordres, & jamais désobéissans à ses Loix. Peut-on s'expliquer plus clairement sur le caractére de ces esprits bien-heureux?

Il est vrai que les *Mahometans*, aussi bien que les Chrétiens, nous parlent de la chûte des Anges dès le commencement du monde, & entr'autres de la rébellion d'un mauvais Ange qui commença la défection, & fut suivi par quelques autres: mais cela n'a aucun rapport aux bons Anges, qui sont demeurés fidelles à Dieu & qui ont été confirmés en grace. Ils disent donc qu'un certain *Iblis* ou *Azaziel*, (c) (ce qui seroit croire, ou que Moïse a fait allusion à cette Idole des Payens plus ancienne que *Mahomet*, dans l'immolation, l'exportation & la malédiction qu'il institua du bouc *Azazel*; ou, ce qui est plus vraisemblable, que les *Mahometans* ont tiré ce nom odieux des cérémonies du Lévitique, pour le donner au Chef des Démons) ils croyent, dis-je, que cet *Azaziel* ayant été bon Ange & fidelle à Dieu, pendant quatre-vingt mille ans devint infidelle, parce qu'il ne voulut point faire hommage à Adam, ou l'adorer (d) comme Dieu l'avoit prescrit; en quoi il eut pour complices de désobéissance les Anges *Arot* & *Marot*. C'est dommage que Dom *Martin Alphonse Vivaldo* (e) n'ait pas trouvé dans ce dernier nom une nouvelle analogie entre les *Musulmans* & les Réformés; (il (f) auroit pû dire à sa maniere que *Marot*, d'abord Ange fidelle des *Mahometans*, devint infidelle à Dieu & se perdit; & que de même *Clément Marot*, après avoir goûté la Doctrine des Huguenots, se jetta dans le libertinage où il périt. Le paralléle en auroit été encore plus risible.) Il

(a) Des Juifs.

(b) Pag. 644.

(c) Dans toute cette parenthese il n'y a que ceci de M. *Reland*; *verum est. . . Angelum bonum fuisse Iblisum cui antea nomen erat Azaziel, quod confer cum hirco Asasel.*

(d) *Adorare eum*: mais dans le sens Arabe *adorer* ne signifie que rendre hommage, comme προσκυνεῖν, dans le Ch. 2. de S. *Matth.*

(e) Voyez dans une des précédentes Dissertations le paralléle qu'il a fait entre les *Mahometans* & les Protestans.

(f) Le rapport de l'Ange *Marot* ou Poëte *Marot* marque une vivacité d'imagination surprenante. Peut-on attendre autre chose de M. D**?

Il y a donc quelque différence entre dire, que les bons Anges péchent; & dire qu'autrefois à la naissance du monde, un Ange pécha & tomba dans la rébellion. Ni Chrétien, ni *Mahometan* n'a jamais dit le premier; ni Chrétien, ni *Mahometan* n'a jamais désavoué le second : & il est absurde de faire une querelle à *Mahomet* sur un principe qui est très-véritable en général, & qu'il ne peut avoir puisé que dans les plus anciens monumens de la Religion Chrétienne, je veux dire nos SS. Livres.

Si l'on en veut savoir davantage sur cet article de la Théologie des *Mahometans*, voici ce qu'en dit un Auteur Arabe, selon la Traduction de mon Auteur : » L'envie, dit-il, est la premiere rébellion, qui s'est faite contre le Dieu » Souverain ; c'est la premiere maladie, ou viciosité de notre ame qui ait pa» ru : au moins c'est le sentiment d'un très-habile homme de la Secte des *Scha-» féens*. Il dit que l'envie a été le premier crime qui ait été commis contre » Dieu dans le ciel, & qu'elle y a précédé l'infidélité & la rébellion. Que la » chose est arrivée lors qu'*Iblis*, (c'est-à-dire, le désespéré, le Démon) porta » envie à Adam notre Pere, (à qui Dieu fasse paix) & que refusant de l'adorer, » il devint infidelle. Nos sages ajoutent à cela que ce malheureux *Iblis* devint » infidelle à trois égards : 1. parce qu'il eut dessein d'abaisser & de déprimer » un Prophéte (*a*), & que quiconque veut diminuer la gloire d'un tel person» nage, devient infidelle *ipsò factò* : 2. parce qu'il accusa tacitement son Créa» teur de tyrannie & de non-sapience, d'avoir ordonné à tous les Anges & à » lui-même *Iblis*, d'adorer le premier homme ; quoique moins excellent qu'eux, » par rapport à son origine terrestre. Or il n'est pas juste, (disoit ce malheu» reux *Iblis*, que Dieu confonde) que le plus grand honore le moindre. Je suis » d'une meilleure origine qu'Adam. J'ai été créé du feu & lui a été tiré de la » boue, mais la boue est consumée par le feu : donc &c. 3. parce qu'il s'opposa » au consentement unanime des Anges, par rapport aux hommages qu'ils de» voient au premier homme : or celui qui s'oppose au consentement général de » ces bons esprits est un infidelle.

» Mais si l'envie a été le premier péché commis dans le Ciel, continue le » Doctcur *Schaféen*, on peut dire que c'est aussi le premier qui ait été commis » sur la terre ; car chacun sait de quelle maniere *Caïn* (*b*) & *Abel* ayant offert » à Dieu leurs sacrifices, & ceux du second ayant été reçu plus favorablement » que ceux de l'autre ; le premier s'irrita contre son frere & le tua : & de cette » maniere, c'est l'envie, qui a poussé le Démon dans l'infidélité, & *Caïn* dans » l'homicide.

(On voit-là un homme destitué de nos SS. Ecritures, qui mêle le faux & le vrai dans une idée morale ; car s'il le savoit, il ne le regarderoit pas comme Prophéte, puisque selon leur Théologie un Prophéte ne sauroit pécher, au moins jusqu'à ce point-là, quand même on accorderoit à quelques *Mahometans* qu'il y a des péchés veniels, où les Prophétes peuvent tomber. Mais la vérité est que selon eux les Prophétes ne péchent point, ou péchent peu, & que les bons Anges ne péchent point du tout.)

§. XV.

(*a*) *Adam*, qui est le 1. des Prophétes, selon *Mahomet*. Voy. ci-dessus Ch. V.

(*b*) L'Auteur Arabe les nomme *Kabel* & *Habel* : ce qui fait voir, que la plupart d'entr'eux ne savent les histoires de la Bible que par tradition.

§. XV.

Si les Diables entendent.

(*a*) (VOici une autre eſpéce d'héreſie. Les Chrétiens enviſagent les Démons, comme des Eſprits malins & ruſés, toujours à l'affut pour nous faire tomber dans le piége : mais les *Mahometans* ſont ſi ſtupides, qu'après avoir déclamé contre les Démons de toutes leurs forces, ils avouent enfin qu'ils n'ont point d'oreilles, qu'ils ne ſauroient entendre, & que par conſéquent ils n'ont pû être les Auteurs du Livre de *Mahomet*.

C'eſt ainſi au moins qu'on fait raiſonner cet impoſteur, dans ſon *Alcoran*; pour avoir occaſion de ſe mocquer de lui dans une note marginale, comme s'il étoit véritablement Auteur d'une ſottiſe pareille.) C'eſt *Robert de Retz* ſon premier Traducteur Latin, qui après avoir rendu ſa penſée avec la derniere infidélité s'en mocque enſuite de cette maniere dans ſon annotation : (donc) *les Diables n'ont point compoſé l'Alcoran, puiſqu'ils n'entendent pas!* Voilà un trait de ſubtilité digne de Chryſippe.

(*b*) Mais vous, Monſieur le Cenſeur, qui faites ici le Chryſippe vous-même & qui le faites ſi mal, comment avez-vous pû vous imaginer, que *Mahomet* ait ôté l'ouïe aux Démons ; puiſque vous dites ailleurs, que pluſieurs de ces mauvais Génies entendirent la lecture de l'*Alcoran* & y crurent ; & que vous en faites une objection (*c*) à *Mahomet*? Croyez-vous donc que cet impoſteur, que vous avez pris tant de peine à traduire, pour ne rien faire qui vaille, eut abſolument perdu l'eſprit, & que pour détourner tous les hommes du monde de ſa Secte, il ait prit à tâche de farcir ſon Livre des plus groſſiéres, & des plus palpables contradictions? Si vous aviez eu un peu d'équité, vous auriez compris le raiſonnement qu'il fait & que vous avez ſi mal rendu. Il dit dans le Chap. XXVI. où vous avez ſi lourdement bronché, que *les Démons ne peuvent point avoir fait, ni avoir apporté aux hommes l'Alcoran*. Et les raiſons qu'il en donne ſont celles-ci, c'eſt que d'un côté, il leur ſeroit inutile pour leur deſſein, qui eſt de pervertir le monde & de l'éloigner de Dieu ; & que de l'autre, ils ne pourroient pas l'avoir compoſé, à cauſe de leur naturel impie & déteſtable, (*d*) *parce*, dit-il, *qu'ils ſont éloignés de l'obéïſſance de Dieu, & peu attentifs à ſes paroles* (*e*). Cela eſt bien différent du raiſonnement que vous lui prêtés, vous & (*f*) *Du Ryer*, votre copiſte, quoique de tems en tems il ait plus de bonne foi que vous : & c'eſt pourtant de vous & de lui qu'on a puiſé juſqu'à préſent les idées qu'on a du *Mahometiſme*. Pouvoit-on l'aller chercher dans des ſources plus impures?

§. XVI.

(*a*) Je crois que le lecteur *enviſagera* ces neuf premieres lignes comme inutiles. Mais auſſi c'eſt une addition de M. D**.

(*b*) Verbiage du Traducteur, où il s'adreſſe en bon Prédicant au pauvre *Robert de Retz*.

(*c*) Voyez ci-deſſus §. XII. du Prédicant.

(*d*) Ici l'on ſort du verbiage & l'on retrouve M. *Reland*.

(*e*) *Remotos ab obedientiâ & Dei dicto parùm audientes.*

(*f*) Apoſtrophe du Prédicant, où il attaque *Du Ryer*.

§. XVI.

Si les Mahometans sont Origénistes?

ON a accusé Origene d'avoir limité les peines infernales des méchans & des Démons à de certains espaces de tems, après lesquels ils doivent être tous sauvés ; quoique bien des savans ne conviennent pas de la justice de cette accusation. (*a*) Quoiqu'il en soit, on a taxé *Mahomet* de la même erreur.

Thomas de Jesus & quantité d'autres lui ont reproché cet Origénisme avec beaucoup de confiance ; mais personne ne l'a fait avec plus de feu, que l'Auteur de la II. harangue contre l'imposteur ; car voici comment il parle (*b*). » Cet » homme nous soutient avec une effronterie (*c*) sans égale, que les Démons » mêmes seront sauvés un jour ; en quoi il a suivi indubitablement la Doctrine » d'Origéne Dans cette nouvelle Loi qu'il a forgée, je veux dire dans l'*Alco-* » *ran*, on lit ces paroles : *une grande multitude de Démons ayant entendu lire ces* » *choses* (*d*) *fut ravie en admiration, & en conçut une grande joye : & ceux d'en-* » *tr'eux qui y ont ajouté foi, ont obtenu le salut.* Eh! comment quelqu'un peut- » il être sauvé, si auparavant il ne se convertit, & ne fait de bonnes œuvres » qui le réconcilient avec la Divinité? Car ce n'est qu'en vertu de cette réunion » avec Dieu, qu'il peut avoir part à son amitié & à ses graces. Or étant ré- » concilié avec Dieu, il devient héritier du salut & du Royaume des Cieux & » de la vie éternelle. Et ce sont là les opinions qu'a conçues du Diable, son » vrai fils *Mahomet*, ensorte que quoiqu'il se fasse quelque peine d'appeller ou- » vertement son Pere *l'ami de Dieu*, néanmoins il l'affirme tel par une légitime » conséquence.

Mais nous avons déja réfuté d'avance cette accusation (*e*) lorsque nous avons remarqué que tout ce Chapitre de l'*Alcoran*, qui est le LXXII. ne regarde point les Démons, mais les Génies, (*f*) (qui en différent essentiellement, selon la Théologie *Mahometane*.) Car pour ce qui est des Démons même, rien n'est plus certain, selon l'*Alcoran*, que leur supplice éternel & irrévoquable ; & cela est si vrai, que le Chef de ces Démons y est nommé *Iblis*, comme qui diroit (*g*) (le *désespérant* ou le *désespéré*, parce qu'il ne veut plus, ou qu'il ne peut plus avoir aucune espérance en Dieu.) Pour les Génies, qui auront été mauvais & infidelles, *Mahomet* ne leur fait pas plus de grace qu'aux méchans de notre espéce : ils seront éternellement tourmentés dans les Enfers & même avec cette particularité, qu'il y aura des Anges délégués de la part de Dieu, pour faire l'office d'exécuteurs à l'égard des uns & des autres. De sorte que l'éternité des peines pour les Démons, pour les mauvais Génies, & pour tous les infidelles non *Mahometans* ; (car c'est ce qu'il faut bien remarquer) (*h*) est un article de leur

(*a*) M. *Reland* en cite plusieurs, & entr'autres. *Pic de la Mirande*, & *Cælius Secundus Curio.*
(*b*) Pag. 337.
(*c*) Il y a dans le Latin *summa dicendi libertate*, ce qui ne se rend pas par effronterie sans égale.
(*d*) L'*Alcoran.*
(*e*) Voyez ci-dessus §. XII.
(*f*) Au lieu de cela on lit dans l'Original, dont les uns sont fidelles, & les autres infidelles.
(*g*) Au lieu de cela il falloit traduire, *parce qu'il désespére de la grace de Dieu.*
(*h*) Voyez l'Abregé ci-dessus. Ch. VI.

leur Théologie des plus exprès. (*a*) On voit bien que l'imposteur, en favorisant ceux de sa Secte par une distinction si flatteuse, a eu dessein d'en augmenter le nombre & de gagner du terrain au long & au large comme il y a réussi : mais pour les Démons, & les mauvais Génies, les Juifs, les Chrétiens, les Sabéens, & les Idolâtres, il est aisé de conjecturer qu'il n'avoit pas les mêmes raisons de les tirer de l'Enfer, après un certain espace de tems. Qu'on dise donc si l'on veut, qu'il a été Origéniste *politiquement* & en faveur de ses Disciples, & qu'on releve par-là la sublimité & la Divinité de l'Evangile, qui reserve pour les mauvais Chrétiens les plus séveres châtimens d'une autre vie ; mais qu'on ne dise pas qu'il a sauvé les Démons.

Au reste, voici quelques passages de l'*Alcoran*, sur les peines des damnés. » Leve-toi & prêche au Peuple les tourmens de l'Enfer (*b*) souviens-toi des peines préparées aux infidelles, sépare-toi de leur compagnie, ne prête rien à usure ; le jour que la trompette sonnera sera terrible pour les méchans . . . . » Laisse-moi châtier cet ingrat que j'ai créé, à qui j'ai donné des richesses & » des enfans & procuré l'abondance ; & néanmoins il en a demandé davantage » & s'est obstiné à désobéir à mes commandemens. Je lui augmenterai ses peines, parce qu'il a blasphémé contre l'*Alcoran* ; . . . . . . il sera précipté au » fond de l'enfer & dix-neuf esprits seront commis pour tourmenter les méchans . . . . . Je jure par l'entrée de la nuit & par l'aurore que l'enfer sera » un terrible châtiment pour les impies, ... Et en ce tems-là les bienheureux s'adresseront aux damnés & leur diront. *Qui vous a précipités dans l'Enfer ?* à quoi ceux-ci répliqueront : *Nous n'avons pas prié Dieu au tems ordonné ; nous n'avous pas donné à manger aux pauvres ; nous n'avons pas crû qu'il y eut de resurrection, ni de jugement à attendre, jusqu'à ce que la mort nous a surpris.* Et » ce qu'il y aura de triste pour eux, c'est que les prieres des Justes leur seront » inutiles. »

Ailleurs *Mahomet* s'explique plus clairement (*c*) ; « les méchans s'adresseront » à Dieu au jour du jugement & lui diront : *Seigneur, nous confessons de t'avoir offensé ; nous nous reconnoissons très-coupables d'avoir abjuré la foi de ton Unité. Ne sortirons-nous jamais de l'Enfer, pour aller observer ta loi & suivre le chemin du salut ?* Non, vous pâtirez dans les flammes de l'Enfer, parce que vous avez » ajouté foi aux Idolâtres, & que vous avez donné à Dieu des compagnons & » des égaux. »

Enfin dans un autre Chapitre (*d*), où il donne de grands éloges à *Jesus*, fils de Marie, il parle ainsi des bons & des méchans & de leur différente destinée. » Les fidelles, qui auront obéi à mes commandemens, entreront dans le Paradis avec leurs femmes, ... pour y trouver tout ce qui peut contenter » l'ame & réjouir les yeux, & y demeurer éternellement . . . . Voilà le Paradis, qu'ils auront gagné par leur bonne vie . . . . mais les méchans demeureront éternellement dans le feu de l'Enfer ; ils seront muets de desespoir, » & ne trouveront aucun soulagement à leurs miseres . . . . . Alors ils demanderont

(*a*) Depuis cet endroit jusqu'à la fin du Chapitre M. D** cesse de traduire & fait la fonction d'Auteur, ou si l'on veut de compilateur. Ces citations sont inutiles, dira quelqu'un : point du tout, elles servent à prouver que M. D** a lû l'*Alcoran* de la Traduction de *Du Ryer*, & qu'il fait dire de bons mots. Qui ne seroit charmé de celui-ci, qui termine la parenthese ? *S'il est bien vrai qu'Origene ait été Origeniste.*

(*b*) Voyez le Ch. LXXIV.

(*c*) Ch. XLIII.

(*d*) C'est le Ch. XL.

» deront à l'intendant des flammes : *Votre Seigneur ne nous délivrera-t-il jamais* » *de ces peines* ? » Non, répondra le Ministre, vous y demeurerez éternellement.

Ce n'est pas-là, ce me semble, le langage d'un Disciple d'Origene, s'il est bien vrai qu'Origene ait été Origeniste.)

§. XVII.

Du Paradis de Mahomet, & de la suprême félicité, selon les Mahometans.

(*a*) (VOici l'endroit chatouilleux de la Théologie du faux Prophéte. On l'accuse d'avoir forgé un Paradis tout charnel, tout rempli de voluptés sensuelles, de jardins délicieux, de fleuves agréables, de cabinets de verdure enchantés, & tels que nos Romans décrivent les leurs. Ajoutez à cela la contemplation, la conversation & la jouissance des beautés les plus accomplies & les plus piquantes, formées tout exprès pour eux & d'une jeunesse immortelle. Et voilà, nous dit-on, la vraye félicité du Paradis des *Mahometans* ; ils n'en reconnoissent point d'autre.)

Voici les témoins qui les en accusent : *Thomas de Jesus*, dans son Livre *de la Conversion des Gentils* (*b*) ; *Richard le Moine*, dans sa *Réfutation de la Religion Mahometane* (*c*) ; *Pierre* Abbé de Clugny, dans son *Abregé du Mahometisme* (*d*), publié par lui à la tête de l'*Alcoran* ; *Jerôme de Savonarole*, dans ses *Commentaires sur la Secte de Mahomet* ; & à qui enfin n'a-t-on pas chanté cet Hylas ?

Le premier a dit, « que *Mahomet* nouveau Cerinthe, avoit établi le souverain bonheur dans les voluptés corporelles : *l'autre, que l'Alcoran* & toute la » Secte *Mahometane* n'aboutissent qu'à ce seul point, à savoir la luxure & (*e*) » (les plaisirs du ventre) : *l'autre, qu*'au lieu de nous dépeindre le Paradis, par » la société des Anges & des bienheureux, par la contemplation de Dieu & de » ses perfections, & par la jouissance de ce souverain bien, que l'œil n'a point » vû, que l'oreille n'a point ouï, & qui n'est jamais monté dans le cœur de » l'homme, il nous l'a représenté au contraire, tout tel que la chair & le sang, » & même la lie de la chair & du sang auroient pû le souhaiter : *enfin le dernier nous dit en termes formels, que Mahomet* ne concevant que les choses ter» restres, & n'ayant aucune idée de la vraie béatitude, ne nous promet après » cette vie qu'une volupté brutale, qui se rapporte toute à la chair & au ven» tre, & qui ne peut faire tout au plus qu'une félicité de bêtes. » C'est-là ce qu'on nous repéte tous les jours, dans toutes les conversations, dans tous les Livres qui paroissent, & dans presque tous les Sermons (*f*) (de nos jeunes Prédicateurs,

(*a*) M. *Reland* avoit abregé le détail, mais M. D** a voulu montrer ici qu'il sait faire des descriptions agréables.

(*b*) Liv. X. p. 644.

(*c*) Pag. 147.

(*d*) Page 4. Ce fut ce fameux Abbé de Clugny, qui fit traduire l'*Alcoran* par *Robert de Retz*, dans le XII. siecle ; mais cette Traduction n'a été imprimée qu'en 1550. à Zurich, par les soins de *Bibliander*.

(*e*) Cette expression marque la délicatesse du Traducteur.

(*f*) Addition du Traducteur, qui prouve qu'il veut être original en tout ; singulier dans le stile & dans le tour ; dans ses recherches & dans ses réflexions ; dans son badinage & dans son serieux ; connoisseur en Chansons comme on va le voir. Eh ! qui pourroit mieux faire que lui cet excellent Recueil qu'il conseille d'entreprendre ? Ajoutons que si le public rendoit justice à sa Poësie .... mais j'oubliois presque la Peinture. M. D** la possede, & l'on assure qu'il a peint tous ses Paroissiens.

Prédicateurs, lorſqu'ils ont à démontrer la ſainteté du Chriſtianiſme & la véritable félicité du Paradis. Les Chanſons même qu'on a fait en France, en grand nombre, & dont on devroit recueillir les plus honnêtes & les meilleures, quand ce ne ſeroit que pour déconcerter les adorateurs d'*Anacréon*, dont les Odes n'en approchent pas, ont auſſi tourné en ridicule le Paradis de notre *Mahomet* (*a*), & d'une maniere qui m'a paru aſſez ingénieuſe.)

La vérité eſt que *Mahomet* mérite toutes ces railleries (*b*), (& quand il n'y auroit dans ſon *Alcoran* que ces ordures perpétuelles ſur les plaiſirs des ſens, qu'il oſe placer dans le Paradis, comme ſur le trône qui leur convient, elles ſuffiroient pour nous le rendre mépriſable. On voit qu'il s'eſt prévalu du climat & des chaleurs de l'Arabie, pour s'inſinuer dans les bonnes graces de ſes Compatriotes (*c*), qui ne connoiſſant guéres que ces ſortes de voluptés, ont donné là dedans avec beaucoup d'appétit. C'eſt dans le même eſprit qu'il a permis à ſes Sectateurs & la Polygamie & le divorce, & la jouïſſance même des eſclaves que l'on poſſede; comme ſi ce n'étoit pas aſſez d'une femme, pour ſubvenir à nos beſoins (*d*); (heureux même qui s'en peut paſſer)! Car où eſt le ſage, qui ne doive rougir, avec les premiers (*e*) Chrétiens de ces plaiſirs permis, lors même qu'ils ſont pris très-modérement, puiſque d'un côté, ils nous ſont communs avec les plus vils animaux, & que de l'autre, ils ne font rien à la perfection de notre Etre, & nous détournent ſouvent de ce qui pourroit le perfectionner? Non que je veuille, en aucune maniere blâmer le mariage; à Dieu ne plaiſe: je crois même qu'il eſt néceſſaire à la plus grande partie du genre humain & honorable entre tous; mais je voudrois que tous les hommes reſſemblaſſent à cet ancien Philoſophe (*f*), qui trouvoit en cela même une des grandes imperfections de notre nature, une véritable ſervitude, un piége pertuel à la vraye ſageſſe; juſques là qu'étant interrogé s'il uſoit encore du mariage, il répondit finement qu'il y avoit déja bien des années *qu'il s'étoit évadé de chez ce maître furieux & tyrannique, & dont il étoit ravi de ne plus porter les fers.*

Mahomet

(*a*) Je n'alléguerai que celle-ci pour exemple:

Mahomet défendit, en ſage politique
La liqueur bachique,
A ſes fiers Ottomans:
Que ſi leur permettant
D'avoir trente Sylvies,
Le vin leur eût été permis;
A votre avis,
Mes chers Amis,
Qu'eut-il promis
Pour l'autre vie?

(*b*) Il n'y a rien de tout cela dans l'original. On y trouve ſeulement quelques réflexions contre le mauvais effet des plaiſirs des ſens. On ne recommence d'appercevoir M. *Reland* qu'à cet endroit; *mais auſſi les Chrétiens*, &c.

(*c*) C'eſt ce que les Hiſtoriens les plus ſinceres & les plus indifférens ont remarqué: *incredibile eſt*, dit un d'eux, *quo ardore apud eos in venerem uterque ſolvitur ſexus.* Amm. Marcellin, Liv. XIV. Ch. 4.

(*d*) Voilà une exclamation bien placée! elle convient cependant à un Eccléſiaſtique marié.

(*e*) Voyez l'*Octavius* de *Min. Felix*, Ch. 31. *Caſto ſermone, corpore caſtiore, pleríque inviolati corporis virginitate perpetua fruuntur potius quàm gloriantur; tantùm denique abeſt inceſti cupido, ut nonnullis rubori ſit etiam pudica conjunctio.*

(*f*) *Sophocle*: il étoit Poëte & grand Poëte, mais je l'appelle *Philoſophe*; parce qu'il étoit auſſi ſage que bel eſprit. (M. *Reland* parle de Socrate & non de Sophocle. M. D** a bien fait de corriger M. R.... Le paſſage de Ciceron où cette *particularité* ſe trouve, parle de Sophocle; mais en même-tems il devoit traduire le *Poëte Sophocle*, parce qu'il eſt connu depuis plus de deux mille ans ſous le nom de Poëte. De même qui diroit M. D** le Poëte, M. D** le Peintre, au lieu de M. D** le Miniſtre ſe feroit ſiffler.)

Mahomet & ses Sectateurs méritent donc une très-vive censure, d'avoir placé le souverain bonheur en grande partie, dans la satisfaction de ces desirs honteux; & cela seul doit rendre suspecte & même détestable cette Religion à tout homme sage.)

Mais aussi les Chrétiens n'ont-ils pas poussé trop loin cette accusation? Ils ont prétendu que *Mahomet* ne reconnoissoit dans le Paradis d'autre félicité, qu'une félicité sensuelle & brutale. Cela est faux dit M. *Reland*. Il prétend que l'imposteur a distingué avec soin la dignité de l'ame de celle du corps: qu'à la vérité pour attirer ses Arabes à l'adoration d'un seul Dieu & à ses autres maximes, il les a pris par leur foible, c'est-à-dire par l'amour de la volupté; bien entendu néanmoins que l'ame, comme la principale partie de nous-mêmes, auroit aussi sa félicité bien plus grande que celle du corps. Le Cardinal *de Cusa* (*a*) quoique grand ennemi des *Mahometans*, leur a rendu cette justice: il dit que (*b*) *le surcroit de la félicité sera*, selon eux & selon *Mahomet* lui-même, *la contemplation de la face de Dieu: que ce sera-là la plus grande de toutes les voluptés, & qu'elle leur fera oublier toutes les autres du Paradis, & entre autres celles qui nous sont communes avec les bêtes.* On peut lire les paroles Arabes dans les *Notes miscellannées* de *Pocock* (*c*), qui allégue encore ces paroles de *Mahomet*: « c'est » le plus bas degré où les habitans du Paradis puissent être, que celui de posseder des femmes, des biens, des jardins, des esclaves, des voitures délicieuses, pendant un voyage de mille ans qu'ils y doivent faire; & au contraire » le plus haut degré de gloire qu'il y ait dans le ciel, c'est d'être auprès de » Dieu & de contempler sa face soir & matin. » Il est donc faux que les *Mahometans* fassent consister les plus grandes délices du Paradis dans la possession & dans la jouissance des choses corporelles.

Il est faux encore que tous les *Mahometans* admettent dans le ciel les plaisirs de la terre dont nous avons parlé: plusieurs d'entr'eux entendent tout cela paraboliquement & spirituellement, à-peu-près, comme nous concevons les joyes à venir, sous l'emblème d'une fête, d'un repas, d'un festin, d'un vin nouveau, d'une cité, qui a ses fondemens, ses murailles & ses portes d'or, de diamans & de pierreries. « Toutes ces voluptés sensuelles du Paradis de *Mahomet*, dit » un habile homme (*d*) sont censées purement allégoriques, par les plus rai» sonnables d'entre les *Mahometans*, & uniquement dirigées à la foible portée » de l'esprit humain; comme tous ces endroits de nos SS. Ecritures, où il faut » nécessairement avoir recours à la même regle; & cela est si vrai, ajoute-t-il, » qu'ayant écrit à l'Ambassadeur de Maroc, au sujet d'un jardin fort agréable, » que je comparois à celui du Paradis, j'en eus pour réponse une espece de » censure, dans laquelle il me représentoit que le Paradis étoit un lieu d'une » telle sorte, qu'il n'y avoit rien dans le monde qui pût lui être comparé, & » tel enfin que l'œil ne l'a point vû, que l'oreille n'a rien oui de pareil, & » que son image ne s'est jamais présentée à l'esprit de l'homme.

Ajoutez à cela le témoignage de M. d'*Herbelot*, dans sa *Bibliothéque Orientale*, où après avoir dit que les *Mahometans* placent la vraye félicité dans la communion

(*a*) Dans son *Alcoran criblé*, p. 87.
(*b*) Ces paroles sont de l'*Alcoran* même, & il semble que M. D** les rapporte comme étant du Cardinal *de Cusa*.
(*c*) Ad portam *Mosis*.
(*d*) *Hyde*, dans ses notes sur la *Liturgie des Turcs*, pag. 21.

nion de Dieu ; & la joye céleste dans la jouissance de la clarté de sa face la seule chose, disent-ils, qui constitue le Paradis, par tout où elle se trouve, il ajoute ces paroles remarquables : *il n'est donc pas vrai que les Mahometans ne reconnoissent d'autre bonheur dans l'autre vie, que l'usage des voluptés corporelles, comme les en ont accusé la plupart de ceux qui ont attaqué leur Religion.*

L'ame raisonnable, dit encore un Auteur Arabe, dans le Recueil de leur sentences, qui nous a été donné par *Echellensis* (*a*), *l'ame raisonnable qui a été imbue de ces perfections, savoir, la sagesse, la tempérance, la force & la justice, n'aura pas plutôt quitté le corps qui la retenoit, qu'elle sentira en elle-même une volupté infinie & une joye immense, & qu'elle deviendra comme un de ces Anges, qui approchent le plus de la Divinité. Desorte, que selon le plus ou le moins de ces perfections qu'elle aura possedé, elle se trouvera plus ou moins proche de Dieu-même, qui est la vérité & la perfection originale. Mais si au contraire l'ame s'est trouvée entachée des vices opposées à ces vertus, elle sera vivement tourmentée dans les enfers, & à proportion de ses dereglemens.*

(*b*) On voit par toutes ces autorités, que si *Mahomet* s'est quelquefois exprimé assez grossierement, aussi bien qu'*Homere*, il a trouvé des Commentateurs spirituels, qui ont beaucoup adouci les choses ; car les uns ont déprimé la volupté sensuelle jusqu'au degré le plus bas du Paradis, & les autres l'en ont tout-à-fait proscrite. La même chose est arrivée à *Platon* ; car après avoir parlé bien peu Philosophiquement, ce me semble, dans sa République & sur la communauté des femmes, pour éviter la jalousie, & sur les récompenses, qu'on devoit accorder aux grands hommes d'Etat & de guerre, par rapport à leurs services, savoir, la possession & les embrassemens des jeunes personnes les mieux faites de leur patrie (*c*) en conformité, ou en non conformité ; il a trouvé néanmoins des Sectateurs assez officieux, pour lui prêter en tout cela de l'allégorie (*d*). Cependant s'il m'est permis de dire ici ce que j'en pense, sans offenser les manes de mon Auteur (*e*), il me semble qu'il vaudroit mieux renoncer à toutes ces allégories licentieuses, qui ne font qu'émouvoir les passions des jeunes gens, sans leur donner la véritable clé de l'énigme. Je veux dire que le mauvais effet de pareilles allégories est très-certain, & le bon effet très-difficile à trouver, & par conséquent très-douteux. Car pour moi j'avoue que j'entends aussi peu le fin de ces allégories de l'*Alcoran*, que celui des allégories Homériques ou Platoniciennes. Et pourquoi les aller placer ces allégories dans les plaisirs les plus honteux, & dont nous devrions rougir dès ce monde même ? On allégue là-dessus quelques passages du N. T. & en particulier de l'Apocalypse, où la félicité des bienheureux se trouve dépeinte très-figurement, je l'avoue : mais y a-t-il une seule idée, une seule image, un seul mot, qui puisse offenser les oreilles, je ne dirai pas d'une personne chaste, mais d'un Ange même ? S. *Paul* ne dit-il pas, en termes exprès, que Dieu détruira tout ce qui est sensuel (*f*) ? Et J. C. que

(*a*) *Synopsis propos. sapient. Philosoph. Arabum*, p. 75.

(*b*) M. *Reland* ne se reconnoitroit pas ici, ni jusqu'à la fin du Chapitre : mais il étoit bien juste qu'il cedât la place à son Traducteur.

(*c*) C'est du jargon que cela : & comme il n'est pas nécessaire de se faire entendre ici, il valoit mieux se taire tout court.

(*d*) Voyez *Aulu-gelle*, Liv. XVIII. 2. Si le Traducteur avoit daigné lire la note de *Gronovius* sur ce passage d'*Aulu-gelle*, il y auroit trouvé celui de *Platon*, qu'*Aulu-gelle* a eu en vue. Il y auroit trouvé un sens tout différent de celui qu'on lui donne ici.

(*e*) *M. Reland.*

(*f*) Lorsqu'il dit que *Dieu détruira le ventre & les viandes*. I. *Corinth.* Ch. VI. & XV.

que nous ferons dans le Ciel, comme des esprits à cet égard, & de véritables Anges (*a*) ?

Aureste si on veut voir cette matiere des allégories licentieuses traitée à fonds, on n'a qu'à consulter la (*b*) *Dissertation sur l'Iliade d'Homére*, qui est peut-être le meilleur Livre de Poëtique & de Litterature, qui ait encore paru.

§. XVIII.

Si les femmes seront sauvées, selon les Mahometans ?

VOici bien une autre accusation ; c'est que selon les *Mahometans*, *les femmes n'entreront point dans le Paradis*, & qu'à leur place, y seront introduites de jeunes Vierges (*c*) très-belles, très-nettes & très-gracieuses, nouvellement formées pour les bien-heureux, & bien différentes de celles qui ont brillé en ce monde.

Au moins c'est ainsi que nous le donne à entendre *Hoornebeck*, dans la *Somme des Controverses* (*d*) : & ce qui doit paroître encore plus extraordinaire, l'agréable Auteur d'un *voyage de Constantinoplé*, si curieux que M. *Reland* ne le parcouroit jamais, qu'il ne conçut une passion véhémente d'aller voir cette grande ville ; passion innocente qu'il auroit, dit-il, satisfaite sans doute, s'il étoit trouvé le maître de son sort. Cet Auteur donc, qui devoit connoître ces Peuples, nous dit entr'autres ; » que (*e*) comme les *Mahometans* ne permettent pas aux femmes » d'assister aux priéres publiques dans le Temple (*f*), ils ne veulent pas non » plus qu'elles soient enterrées avec eux dans un même tombeau. Ce qui vient » sans doute, ajoute-t-il, de ce qu'ils croyent qu'elles ne seront pas avec eux » dans le Paradis, mais qu'ils y en trouveront d'autres toutes nouvelles & tou» tes fraîches & beaucoup plus accomplies «. Il est vrai que la maniere dont il s'exprime est un peu équivoque, quand il dit que leurs femmes *ne seront point avec eux dans le Paradis* : car on pourroit le prendre en ces deux sens, ou qu'elles n'y entreront point du tout ; ou que si elles y entrent, elles seront dans un appartement séparé.

M. *Ricault* n'est pas si équivoque sur le Chapitre des *Mahometanes*, il en fait des espéces de Capanées, sans Morale & sans Religion. » Comme ces fem» mes, dit-il (*g*), sont élevées d'une maniere fort retirée, qu'elles ne voyent » presque jamais les hommes, qu'elles n'ont aucune vertu morale, qui les por» te à la modestie & à l'honnêteté, & qu'elles n'ont point de principes de Re» ligion, qui leur fasse espérer en l'autre vie des récompenses pour leurs bonnes » actions, ou appréhender des châtimens pour les mauvaises, elles sont à ce qu'on » dit, les plus lascives femmes du monde. . . .

(*a*) (Si

(*a*) Voyez *Math.* Ch. XXII.

(*b*) Cette Dissertation est de l'Abbé *Terrasson*, qui ne se feroit jamais attendu d'être cité à propos du *Mahometisme*.

(*c*) Dans l'original il y a seulement de très-belles jeunes filles. Le choix & l'élégance des termes font connoître que le reste est de M. D**.

(*d*) Pag. 16.

(*e*) *Grelot*, voyage de Constantinople, p. 275.

(*f*) Un Auteur Allemand nous assure qu'elles y ont un lieu séparé, où elles ne sont point vûes des hommes pour de bonnes raisons, soit par rapport à la pureté du cœur, ou à celle des Temples. *Sigism. Feyrabendt*, Hist. Turc. Tom. I. p. 87.

(*g*) *Histoire de l'Etat présent de l'Emp. Ottoman*, Liv. II. Ch. 21.

(*a*) (Si tout cela eſt bien vrai, il faut avouer que *Mahomet*, pour avoir mené une vie ſi luxurieuſe, a été bien peu galant dans ſes principes. De quoi s'aviſoit-il d'exclurre les femmes du Paradis ? Vouloit-il ſe faire lapider à la premiere occaſion, ou faire déſerter ſa créance à la moitié du monde ? Et cependant c'eſt cet Impoſteur, qui a ſi bien pris les hommes par leur foible, & qui a ſi bien réuſſi. Ou peut-être a-t-il prétendu faire ſa cour aux maris, en leur faiſant accroire, que ces femmes qu'ils avoient enduré ici bas avec tant de patience, ils ne les verroient plus. Ou enfin, a-t-il voulu les ſacrifier entierement à la volupté des hommes, en les mettant hors de la portée du Paradis & des plaiſirs ſpirituels, pour les concentrer dans les plaiſirs de cette vie, & de la brutalité ?)

Mais eſt-il bien vrai, (*b*) (dit M. *Reland*, que *Mahomet* ait été ſi peu obligeant envers un Sexe dont il étoit Idolâtre ? Que lui coutoit-il de leur donner auſſi quelque place dans le Paradis ?) Comme je m'en entretenois, continue-t-il, avec mon ami *Sike*, qu'on avoit ſouvent conſulté là-deſſus en Italie & ailleurs, & qui n'étoit pas moins étonné que moi qu'on eut attribué aux *Mahometans* une opinion (*c*) (ſi cruelle &) ſi abſurde, *il y a long-tems*, me répondit ce ſavant homme, *que j'ai marqué trois paſſages dans l'Alcoran, qui décident nettement le fait en faveur des femmes* : le premier eſt au Ch. XL. *Quiconque croira & fera de bonnes œuvres, ſoit homme, ſoit femme, il entrera dans le Paradis.* (*d*) (Je trouve dans le même Chapitre un autre paſſage, que M. *Reland* n'indique pas ; c'eſt celui où les Anges prient ainſi le Seigneur : » Seigneur, ta » miſéricorde s'étend par tout le monde... pardonne les péchés à ceux qui » ſe convertiſſent & qui embraſſent ta ſainte Loi, délivre les du feu d'Enfer ; » ouvre leur la porte des jardins d'Eden, que tu leur as préparé, & à leurs » Peres, & à leurs femmes, & à leurs enfans, & à leur ligne vertueuſe. ») Les deux autres paſſages de M. *Sike* ſont au Ch. XIII. & au Chap. XVI. Ajoutés-y ces 2. autres du Ch. XLVIII. & du Ch. LVII. où il eſt dit poſitivement que *les hommes & les femmes fidelles entreront dans le Paradis céleſte.*

(*e*) (Mais peut-être que ce n'eſt pas aujourd'hui la Doctrine courante des *Mahometans*. Vous vous trompez, ils ne ſe départent point de la Doctrine de leur maître, &) une preuve infaillible que c'eſt-là un article de leur créance, c'eſt que *Chardin*, qui avoit paſſé tant d'années au milieu d'eux, nous en aſſure dans les termes les plus formels. Voici ſes propres paroles. (*f*) » On dit communément que les *Mahometans* excluent les femmes du Paradis. Il eſt vrai qu'ils » les en excluent ; mais c'eſt ſeulement en ce ſens, qu'elles ne doivent pas être » en même lieu avec les hommes, pour qui il y a des femmes céleſtes bien » plus belles que ne ſeront les femmes de ce monde dans la réſurrection ; & » qu'à l'égard des femmes reſſuſcitées, qui ſeront rendues bien-heureuſes, elles » paſſeront, diſent-ils, dans un lieu de délices, & y jouiront, comme les bien» heureux en leur lieu, de toutes ſortes de voluptés.

(*a*) (*Char-*

(*a*) Mauvaiſe & inutile addition du Traducteur. Au reſte la maniere dont il s'exprime à l'égard des femmes pourroit preſque perſuader, qu'il a quelque conformité avec Socrâte.

(*b*) M. *Reland* ne parle pas un tel langage & dit ſimplement. » *Mahomet* n'a pas fait l'injuſtice aux femmes » de les exclure du Paradis.

(*c*) Cette parentheſe eſt de la façon du Traducteur.

(*d*) Autre addition de M. D**.

(*e*) Addition de M. D**.

(*f*) *Voyage de Perſe* par M. *Chardin*. Tom. IV. de l'Ed. in 4.

(*a*) (*Chardin* ne dit pas s'il y aura des hommes formés exprès pour ces *Mahometanes* si avantageusement sequestrées. Apparemment l'imposteur a laissé la chose indécise. Ses Disciples ne se sont pas souciés de la décider : mais par l'œconomie de son systême, il y a grande apparence que le parallèle doit être complet; toujours il paroît par tous ces témoignages, que *Mahomet* étoit assez amoureux de la diversité, pour l'étendre jusqu'après cette vie, & peut-être assez équitable pour la partager également entre les deux Sexes ; ou du moins assez politique pour sentir le besoin qu'il avoit de l'un & de l'autre, pour la propagation de ses réveries.

Je n'ignore pas que *Bayle* n'est pas de cet avis dans son article de *Mahomet* (*b*), & qu'il bâtit sur d'autres principes; mais je ferai voir quand on voudra, que cet article de son Dictionaire, tant à l'égard des faits qu'à l'égard des raisonnemens mériteroit d'être refondu.)

§. XIX.

Si les Mahometans vont à la Mecque, pour visiter le sépulcre de Mahomet ?

CHacun sait que les *Mahometans* sont obligés, par une Loi indispensable de leur Religion, d'aller en Pélerinage à la Mecque une fois en la vie, à moins qu'ils ne se trouvent dans un état & dans des circonstances, qui ne le leur permettent pas : mais il n'est pas vrai, que *Mahomet* ait été enseveli à la Mecque, & il est encore moins vrai, que ce soit pour y visiter son sépulcre que s'y rendent les *Mahometans*.

Cependant une foule d'Auteurs ont assuré l'une & l'autre de ces faussetés : comme, par exemple, *Grelot* dans son *voyage de Constantinople* (*c*), *Chalcondyle* dans son Histoire (*d*) Grecque, qui avec une multitude de paroles, nous décrit ce tombeau (*e*) magnifique élevé au milieu du Temple de la Mecque (*f*), & suspendu en l'air par la vertu d'une pierre d'aiman placée sous le toit, à peu près comme la statue fameuse du Temple de Scrapis ; *Suidas* L'exicographe du XII. siécle (*g*); *Polydore Virgile* (*h*), qui, dans le même endroit où il avance cette fausseté, place dans la Perse cette même ville de la Mecque que chacun sait être au milieu de l'Arabie proche de la mer rouge ; *Volaterran*, qui nous apprend que *Mahomet, avant que d'expirer, prédit à ses Disciples, qu'il ressusciteroit & monteroit au Ciel ; ce que ceux-ci ayant attendu assez long-tems inutilement, ils se virent obligés enfin, par la mauvaise odeur qui sortoit de son cadavre, de l'ensevelir dans un tombeau à la Mecque, où abordent de tous côtés*, ajoute-t-il,, *les Mahometans pour voir le sépulcre de leur Prophéte, comme les notres à Jerusalem* ; *Osorius* grand

(*a*) Tout ceci est une addition froide & insipide du Traducteur jusqu'à la fin du Chapitre.

(*b*) Dans son *Dict. Hist. & Critique*. Tom. II. de l'Ed. de 1702. * Le public attend depuis dix-neuf ans une refonte de cet article de *Mahomet* par M. D**. Ce sera sans doute un chef d'œuvre qui effacera tout ce que M. D** Poëte, Peintre, Traducteur, Historien, Prédicateur a produit jusqu'à présent.

(*c*) Pag. 109

(*d*) *Laonic. Chalcondylas*. Hist. Liv. III. pag. 66. & 67.

(*e*) L'Original dit *imaginaire*.

(*f*) L'Original ajoute, par le Calife *Omar*.

(*g*) Voyez son Lexicon, au mot Μαγῖτις.

(*h*) *De Inv. Rerum*. Liv. 7.

grand Historien d'ailleurs & bon écrivain, qui nous rapporte qu'il fut proposé dans le Conseil du Roi *Emanuel* (a), le Salomon des Portugais, sous lequel se firent toutes ces conquêtes Orientales, *une expédition contre la ville de la Mecque, où se trouve*, dit-il, *le fameux sépulcre de Mahomet*; *de Thou*, célébre Historien François (b), (& (c) le dernier de cette Nation qui lui fasse honneur, qui rapporte la même chose, au moins par rapport au *sépulcre* du séducteur; & enfin (d) un très-habile Professeur de Hollande, qui dans une de ses harangues, qui est très-docte (e), nous insinue que le même *sépulcre de Mahomet est fréquenté avec beaucoup de superstition par tous ceux qui vont a la Mecque*.)

Voilà bien des autorités pour un fait aussi faux que celui-là: car enfin il n'y a pas une ame, qui ait été à la Mecque, qui ne sache qu'on n'y va point pour ce prétendu sépulcre; parce qu'en effet, il n'y en a point de tel, & que c'est à Medine & non pas à la Mecque, qu'il a été enseveli. Et pour ce qui est du Pélérinage de la Mecque, il est plus ancien que *Mahomet*, comme on le verra sur la fin de ce Traité. Les Arabes en étoient en possession depuis long-tems, & en faisoient remonter la cérémonie jusqu'à *Ismaël*. Ils alloient à la Mecque très-religieusement comme aujourd'hui; ils faisoient le tour du *Caba* par sept fois & ils couroient entre *Safa* & *Merva*, ces deux fameuses collines dont nous avons parlé, en jettant de petits cailloux d'une certaine maniere, & à une certaine distance. *Mahomet* a conservé & a confirmé ces rites, parce qu'ils étoient en vénération parmi ce Peuple de tems immémorial. Voilà ce qu'il y a de vrai par rapport à la dévotion de la Mecque: mais parce que nos moines vont en Pélérinage à Jérusalem visiter le S. Sépulcre, on a cru de même que les *Mahométans* alloient à la Mecque pour visiter celui de *Mahomet*. (f)

§. XX.

S'il est bien sûr que dans l'Alcoran, on fasse la S. Vierge, la propre sœur de Moïse?

(g) (Il y a des accusations si grossiéres, qu'elles se réfutent elles-mêmes. Nous en avons vû déja plusieurs exemples: & si je ne me trompe, en voici un qui est évident. Chacun sait que l'imposteur a formé sa Religion en partie de la Religion naturelle, en partie du Judaïsme & en partie de l'Evangile, & il est aisé de s'en appercevoir à la premiere lecture de l'*Alcoran*, où l'on trouve des allusions si fréquentes à nos SS. Livres, qu'on ne peut pas douter, que *Mahomet* ne les eût parcourus, ou du moins appris par la Tradition.

Cependant) on l'accuse d'avoir fait un anachronisme si ridicule, qu'il en est inconcevable. On dit qu'il a confondu les deux Maries du V. & du N. T. en une seule; c'est-à-dire la Vierge Marie, Mere de N. S. J. C. avec Marie Sœur de

(a) *Histor.* Lib. IV.
(b) *Thuani* Hist. Lib. XXXVII.
(c) Addition du Traducteur, qui n'a pas osé traduire le passage de cet illustre Historien.
(d) Le très habile Professeur c'est *Rickius*, sa très-docte harangue est une piece de collége, qui feroit honneur à un Ecolier de premiere. M. D** pourroit bien ne la connoître que de nom. S'il la connoissoit autrement il sauroit à quoi le passage cité par M. *Reland*, fait allusion.
(e) *Theodore Rick*, in *Oratione de Gigantibus*.
(f) Dans tout ce qu'on vient de lire, il y a peu de chose de M. *Reland*.
(g) Tout ce qui est renfermé ici contient du *rechaussé* dont M. D** prétend régaler ses lecteurs.

de Moïse & d'Aaron : ce qui supposeroit non-seulement une ignorance crasse dans l'imposteur, mais même une ignorance contradictoire & incompatible avec d'autres passages de l'*Alcoran*, où il est manifeste que Moïse a précédé J. C. de plusieurs siécles, & que J. C. est venu long-tems après lui pour perfectionner la loi, & après J. C. *Mahomet* lui-même, qui doit encore avoir enchéri pardessus; mais après lequel il n'en faut plus attendre. Voilà en gros le systême de cet imposteur sur les différentes œconomies. Or ajustez à cela si vous pouvez, l'anachronisme qu'on lui fait faire. Il me semble qu'il en est d'une accusation de cette nature, comme d'une espéce de Sophisme. Elle prouve trop & par conséquent elle ne prouve rien du tout.

Cependant voici les accusateurs qui déposent contre l'ignorance de *Mahomet*. Un Anonyme dans les *Saracenica* de Sylburge (*a*), où l'on trouve ce Formulaire de rétractation proselytique. *Je déteste l'imposture de Mahomet, qui fait descendre J. C. notre Seigneur & notre Dieu de Marie Sœur de Moïse & d'Aaron.* Autant en disent *Euthymius Zigabene* (*b*), & *Jean André Maure* (*c*), & après eux le Cardinal de *Cusa* (*d*), *Hoornebeek* (*e*) & une infinité d'autres.

(*f*) C'est dommage que l'accusation n'est pas bien fondée : car s'il étoit bien vrai que *Mohomet* eut confondu les deux Maries, & qu'on put le démontrer évidemment, adieu toute l'autorité de ce Livre, même dans l'esprit des *Mahometans* les plus grossiers. Car où est l'homme assez insensé pour regarder comme une production divine un Livre, où l'on confond non-seulement deux personnes très-différentes, mais même séparées l'une de l'autre par un intervalle de deux mille ans? C'est ce qui a fait que dans tous les assauts qu'on a livrés à cette Secte, on leur a toujours présenté cet anachronisme, comme une vraie tête de Méduse pour les confondre.

Cependant M. *Reland* ne croit point que l'accusation soit bien prouvée. Autre chose, dit-il, est un soupçon & autre chose une démonstration. On peut soupçonner, par exemple, que *Mahomet* a été assez ignorant dans l'Histoire & dans la Chronologie, pour confondre le tems de Moïse avec celui de J. C. On peut croire qu'il a forgé de certaines fables de diverses circonstances de l'Histoire, qu'il avoit mal retenues, & qu'il en a fait des pieces de rapport ou de bigarrure dans son Alcoran, où crient également le sens commun & la connoissance des tems. Ajoutez à cela qu'il s'appelle lui-même, le *Prophéte non-Lettré.* Quand on a une fois puisé tous ces soupçons dans les *Sommes de Controverse*, ou dans quelque mauvaise Traduction de l'*Alcoran*, on peut aussi, je l'avoue, soupçonner la confusion des deux Maries. Mais peut-on la prouver jeu sur table? c'est de quoi il s'agit.

Le passage est au Chap. XIX. de l'*Alcoran* : où l'Auteur, après avoir fait en abregé l'histoire de la naissance de S. Jean Baptiste, passe à celle de J. C. qu'il raconte à peu de chose près, comme S. Luc, en y joignant quelques additions, entr'autres celle-ci; c'est que les parens de Marie la rencontrerent avec son enfant qu'elle portoit, & lui en firent une espéce de réproche. O *Marie*, lui dirent-ils, *voilà une chose bien étrange! O Sœur d'Aaron, ton Pere ne t'a pas commandé*

(*a*) Page 61. & 82.
(*b*) Dans sa *Panoplie Dogmatique.* Voyez la gr. *Bibl. des PP.*
(*c*) *Confusio Sectæ Mahometanæ*, p. 51.
(*d*) *Cribratio Alcorani*, p. 44.
(*e*) *Summa Controv.* p. 128.
(*f*) M. D** fait parler M. *Reland* dans tout ce qui suit ici comme il parle & comme il prêche lui-même; froidement, languissamment.

mandé de faire mal, & ta Mere n'étoit pas une impudique. Sur quoi Marie ayant fait signe à l'enfant de répondre pour elle, il la justifia pleinement contre leurs réproches. Dans le reste du Chapitre *Mahomet* parle des autres Prophétes; d'*Abraham*, par exemple, & de ses descendans, de *Moïse* & d'*Aaron* son frere, d'*Enoch*, d'*Ismaël*, & de plusieurs autres.

On dit à cela, qu'il n'y a point d'autre Aaron dans l'Histoire sainte, que le frere de Moïse; il est vrai: mais que sait-on si la Vierge Marie n'avoit pas un frere du même nom, dont la mémoire se soit conservée jusqu'au tems de *Mahomet*, quoique les Généalogies n'en parlent pas? Ne pourroit-on pas dire aussi, avec quelques *Mahometans*, selon que *Guadagnoli* l'a remarqué (*a*), que Marie sœur d'Aaron fut conservée miraculeusement, depuis le tems de Moïse jusqu'à J. C. pour en devenir la mere? D'*Herbelot* rapporte dans sa *Bibliothéque Orientale* (*b*), que (*c*) (quoique *Mahomet* ait été assez ignorant pour tomber dans une faute aussi grossiere, néanmoins) les plus habiles interprêtes de l'*Alcoran* disent que » la sainte Vierge est de la famille d'Amram, Pere de Moïse & » d'Aaron, à cause qu'elle en descendoit du côté de sa Mere, ce qui est confor- » me à ce que l'Evangile dit, que Sainte Elizabeth sa cousine étoit *ex filiabus* » *Aaron*, c'est-à-dire de la famille sacerdotale. Ils ajoutent qu'Amram Pere de » Marie mere de N. S. étoit fils de Marthée (ou plutôt de *Ma'han* (*d*)) & par » conséquent autre qu'Amram Pere de Marie Sœur de Moïse: de sorte que selon » les *Musulmans*, cet Amram seroit le même que celui que nous appellons Saint » Joachim, Mari de S. Anne & Pere de Notre Dame. « Ce qui paroît assez clairement par la Généalogie suivante (*e*), où l'on voit deux *Amram* ou *Imram*; l'un pere de l'ancienne Marie, & l'autre pere de la seconde.

1 Jesus.	22 Jacob.
2 Marie.	23 Isaac.
3 Imram.	24 Ibrahim.
4 Mathan.	25 Azer.
5 Philicos.	26 Nachor.
6 Jehosca.	27 Seruch.
7 Asa.	28 Argou.
8 Abia.	29 Phaleg.
9 Rehoboam.	30 Schaleg.
10 Salomon.	31 Arphaxschad.
11 David.	32 Sem.
12 Esche.	33 Noach.
13 Oun.	34 Lamech.
14 Zjabaz.	35 Methuschalah.
15 Salmon.	36 Idris.
16 Abuan.	37 Jered.
17 Imram.	38 Mahaleil.
18 Daram.	39 Kainan.
19 Amrou.	40 Enos.
20 Kâz.	41 Seth.
21 Jehuda.	42 Adam.

§. XXI.

(*a*) *Guadagnolus, in Apologia pro Rel. Christ. contra Ahmed*, pag. 279.
(*b*) Pag. 583.
(c) Addition du Traducteur. Au reste j'ai rétabli le passage de d'*Herbelot* tel qu'il est dans la *Bibl. Orient.*
(*d*) Selon le *Taarich*, qui étoit entre les mains de M. *Reland*.
(e) Elle est tirée du *Taarich*, mot à mot.

§. XXI.

Si Mahomet a placé Haman, contemporain de Mardochée, dans le siécle de Pharaon & de Moïse?

PUisque nous en sommes sur les anachronismes de *Mahomet*, vrais ou prétendus, il est juste d'examiner encore celui-ci.

(*a*) On prétend que cet imposteur a placé *Haman* dans le siécle de Moïse, au Chap. XXIX. de son *Alcoran*, où il dit en propres termes: *nous avons exterminé Coré, Pharaon & Haman: Moïse leur a prêché mes commandemens; ils les ont méprisés & se sont enorgueillis, mais ils n'ont point évité la punition de leurs crimes.* Quelle chronologie! dit-on, *Haman* a vêcu du tems d'*Assuerus* & non du tems de *Pharaon*: les enfans savent beaucoup mieux que lui l'Histoire sainte. Cet insensé, dit *Pierre de la Cavallerie*, (*b*) (car il faut savoir que lui & son Commentateur *Vivaldo* ne lui épargnent pas les épithètes; encore celle-ci est supportable, mais ordinairement on le régale d'une autre sorte; car tantôt, c'est une bête, un ane, un ane sauvage, un ane des forêts, & le plus souvent c'est l'*enfant du Diable, qui est pire que son pere*, &c.) *Cet insensé*, dit-il, *met Haman au tems de Pharaon; ignorance & fausseté dont peuvent juger tous ceux qui ont lû nos SS. Ecritures, & qui devroit imposer un éternel silence & à lui & à toutes les bêtes qui les suivent.*

J'avoue en effet que la bêtise seroit grande, si elle étoit bien prouvée: mais, parce que nous sommes ennemis des *Mahometans* à juste titre, & que nous avons droit de détester leurs erreurs & leurs dépravations de la Théologie Chrétienne, faut-il que nous perdions à leur égard toute espéce d'équité & de modération? Est-ce-là cette douceur qu'il faut mettre en usage pour ramener les gens à l'Evangile? *Mahomet* a parlé d'un *Haman* contemporain de *Pharaon*: donc il faut absolument que ce soit le même dont il est parlé dans le Livre d'*Esther*, Si l'on disoit qu'il y a grande apparence, que la mémoire lui a fait faux bond, à la bonne heure; cela peut être. Mais une preuve que cela n'est pas; c'est que dans un autre Chapitre (*c*) il nous parle de cet *Haman*, comme d'un Conseiller de *Pharaon*, qui lui donnoit de pernicieux conseils, comme entr'autres de se défaire de son épouse, qui étoit honnête & pieuse; que dans le Chap. XL. il est dit que *Pharaon dit à Haman de lui faire bâtir un haut Palais, d'où il arriveroit aux lieux pour convaincre de mensonge le Dieu de Moïse*: & que dans le XXVIII. *Haman* est encore rangé entre les Ministres & les Courtisans de ce Prince, aussi infidelles à Dieu que leur maître, lorsque l'Histoire de Moïse y est narrée selon Moïse lui-même, à peu de changemens près. Ajoutez à cela que les *Mahometans* ont beaucoup de traditions sur ce personnage-là, & que la plûpart des commentateurs & des traducteurs même de l'*Alcoran*, en font le général d'Armée de *Pharaon*, & que cela est plus que suffisant pour nous satisfaire sur cette difficulté apparente. Ce n'est pas sur de pareilles vétilles qu'il faut attaquer *Mahomet*;

(*a*) Ici commence M. *Reland*; mais cependant toujours travesti par M. D**.
(*b*) In *Zelo Christi contra Saracenos*, pag. 137.
(*c*) Ch. LXVI.

homet; il faut le presser sur des articles d'une toute autre importance; il faut distinguer ce qu'il a pillé des Juifs & des Chrétiens, & faire voir que tout le reste ne renferme que des puérilités & des dépravations manifestes de la pureté admirable & inimitable de l'Evangile.

Mais, dit-on, où a-t-il péché cet *Haman*? Qu'est-ce que cela nous fait? Comment pourrons-nous prouver à ses Disciples que c'est un personnage de son crû; s'ils nous renvoyent à leurs Traditions? ce qui ne serviroit qu'à accrocher ou à ralentir la dispute: Par le même principe, nous pourrions leur demander, pourquoi ils donnent aussi à Pharao le nom de *Walid*, & à sa femme le nom d'*Asia*, & à son Pere celui de *Muzahim*? Pourquoi ils nomment le Pere de Job *Aumaz*; son grand-pere *Aubad*; & sa femme *Rahma*? Pourquoi ils appellent Nabuchodonozor du nom de *Gudarz*, la Sœur de Caïn *Azron*, & celle d'Abel *Auin*. Toutes ces vétilles ne doivent pas entrer dans le fort de la dispute: la ressemblance des noms ne prouve rien, lorsque les caractéres sont bien spécifiés.

M. d'*Herbelot* attribue aux *Mahometans* un autre anachronisme, qui ne vaut pas la peine de faire un article à part. Il les accuse (*a*) d'avoir fait succéder à *Ezras*, Simeon le Juste, *ce qui n'est pas vrai*, dit-il, *puisque nous apprenons de S. Luc* (*b*), *que ce fut ce Simeon, qui reçut notre Seigneur J. C. entre ses bras* & qui le bénit; ce qui est bien éloigné du tems d'*Ezras*: mais ce savant homme n'a pas pris garde qu'il y a eu même, selon les Juifs, un Simeon, qui étoit souverain Pontife à Jerusalem, du tems d'Alexandre le Grand.

§. XXII.

Si Mahomet a nié que J. C. soit mort?

On dit encore que *Mahomet* a nié la mort de N. S. J. C. mais cela n'est pas vrai. J'avoue que les *Mahometans* d'Aujourd'hui sont partagés sur ce sujet, comme on le peut voir dans le Livre de *Pocok* sur l'*Histoire des Arabes* (*c*); mais pour ce qui est de *Mahomet*, quoiqu'il ait nié que J. C. ait été mis en croix, ou mis à mort par la Nation Juive (*d*); il a donné néanmoins assez à entendre qu'il étoit mort. Voyez le Chap. III. où Jesus parle ainsi: *que la paix de Dieu soit sur moi au jour de ma mort, comme au jour de ma naissance*, & où le Pere lui répond en ces termes; *O Jesus, je te ferai mourir, & ensuite je t'éleverai.*

Après cela s'il y a des *Mahometans*, qui ne soient pas de cet avis, il est évident qu'ils s'éloigneut de la Doctrine de leur maître (*e*). Du reste, ceux qui voudront savoir les diverses opinions des Orientaux sur ce sujet peuvent consulter *Marracci* (*f*).

§. XXIII.

(*a*) *Biblioth. Orient.* p. 698. & 787.
(*b*) Ch. II. 25.
(*c*) *Specim. Hist. Arabum*, p. 179.
(*d*) Voyez le Chap. IV. de l'*Alcoran*.
(*e*) Dans le Latin il y a ce qui suit que M. D** n'a pas voulu traduire, ennuyé peut-être de retrouver le Moine *Euthymius*. *Euthymius tamen scribit Mohamedem docuisse Christum non esse crucifixum, nec mortuum Gabriel Sionita etiam Christi mortem negari à Mohammede scribit.*
(*f*) Dans la 3. Partie de son *Prodrome* de l'*Alcoran*, p. 63-67.

§. XXIII.

Si la Vierge Marie, selon les Mahometans, est devenue enceinte, pour avoir mangé des dattes.

C'Est l'accusation ridicule que leur fait un certain *Barthelemi d'Edesse* (*a*), en adressant la parole à *Mahomet* lui-même : *Ton Alcoran ne dit-il pas en quelque endroit que Marie, la Mere de notre Seigneur, ayant mangé du fruit d'un palmier, se trouva aussitôt enceinte?*

(*b*) (Non l'*Alcoran* ne dit point cela ; voici ce qu'il dit au Ch. XIX. » Souviens-toi de ce qui est écrit de Marie . . . . Nous lui avons envoyé notre » Esprit (ou notre Ange) en forme d'homme ; elle a eu peur & a dit ; Dieu » me préservera de vous, si vous avez sa crainte devant les yeux : mais l'Ange » lui dit, O Marie, je suis le messager de ton Dieu & de ton Seigneur, qui » te donnera un fils actif & prudent : sur quoi elle a répondu, comment au- » rai-je un fils, sans la connoissance d'aucun homme ? . . . . . Il l'a dit, répli- » qua l'Ange, la chose sera comme je te l'ai annoncée ; elle est facile à ton » Seigneur ; & ton fils même sera une marque de la toute-puissance de Dieu » & de sa grace spéciale envers ceux qui croiront en sa divine Majesté. Ensui- » te, elle devint grosse & se retira quelque tems en un lieu éloigné du Peuple, » où elle sentit les douleurs de l'accouchement auprès d'un Palmier. . . . Mais » l'Ange lui dit, ne t'afflige pas, Dieu a mis un ruisseau au milieu de toi ; » ébranle le pié de ce Palmier, les dattes tomberont, amasse-les, mange & boit, » & lave tes yeux, &c «. On voit bien que l'imposteur a falsifié la véritable histoire de Marie, & donné assez de prise à la censure de ce côté-là ; sans lui faire dire encore des extravagances encore plus puériles que les siennes. Ainsi, au lieu de le critiquer sur un prétendu miracle qu'il ne dit pas, il falloit lui découvrir sa malice ou son ignorance, dans la maniere dont il a travesti le narré de S. Luc. Il falloit rejetter ce Palmier & ces dattes, & le murmure de Marie ; mais il ne falloit pas lui contester mal-à-propos l'aveu qu'il fait de la toute-puissance de Dieu dans la Conception miraculeuse de J. C. Car il est manifeste, qu'à cet égard il a copié l'Evangile.)

Il est vrai que dans le Chap. III. de l'*Alcoran*, il y est parlé de divers fruits, ou de diverses sortes de mets que Zacharie trouvoit ordinairement dans l'Oratoire de Marie, & qu'elle disoit recevoir de Dieu ; mais il n'y est parlé ni de dattes, ni de Palmier, & encore moins de conception à l'occasion de ces mets. C'est à la puissance de Dieu, & à l'opération de son Esprit qu'est attribuée cette conception & cette naissance miraculeuses dans tout le cours de l'*Alcoran* : & c'est pourquoi J. C. y est si souvent appellé le *Verbe de Dieu*, comme une production de sa parole & de son commandement. *Il l'a dit & la chose aura son effet* : voilà le refrein ordinaire de l'Ange à cette occasion. C'est la Doctrine courante

(*a*) *Bartholom. Edessenus*, p. 442. des *Varia Sacra* de M. *le Moine*.

(*b*) Tout cela est ajouté par M. D** & ce qui suit l'addition enfermée par un crochet est si changé qu'on n'y reconnoît plus M. *Reland*.

courante des *Mahometans* : voyez *Warnerus* (*a*) & *Hottinger* (*b*), si vous entendez le Latin, & vous y verrez d'amples témoignages de ce que je dis.

On demanderoit volontiers ici, d'où est venue l'accusation du petit Grec (*c*)? Pourquoi prêter aux *Mahometans* de nouvelles inepties, comme s'il n'y en avoit pas assez dans leurs idées & dans leurs traditions? Quel rapport y a-t-il des dattes à une conception si prodigieuse? C'est qu'apparamment en comparant les deux passages que nous avons allegué, l'un du Chap. III. où il est dit, que Marie avoit toujours dans son Oratoire des mets, ou des fruits, ou du moins une nourriture envoyée du ciel; & l'autre du Chap. XIX. où l'aventure du Palmier & des dattes est rapportée, comme toute miraculeuse, il en a conclu que ces mets du Ch. III. étoient des dattes, qu'on pouvoit bien rendre miraculeuses pour la conception, comme elles l'alloient bientôt devenir pour l'accouchement, dans le Chap. XIX. C'est ainsi que l'Esprit humain se joue dans ses illusions. On ne se contente pas de relever le ridicule de son prochain; on y ajoute encore le sien propre; & de tout cela on fait un composé comique & grotesque, qui ne frappe que le vulgaire, au lieu d'une peinture naïve & parlante des folies humaines, qui attire les yeux des connoisseurs les plus délicats, & qui est d'autant plus durable que la nature ne change point. Voyez M. *Sike* dans son *Evangile de l'Enfance* (*d*).

§. XXIV.

Si le Chien est un Animal pur, parmi les Mahometans?

(*e*) (CE n'est pas assez de rendre les *Mahometans* odieux dans leurs principes de Théologie & de Morale; ce n'est pas assez de les faire tout-à-fait voluptueux jusques dans le ciel; il faut encore les abrutir sur la terre & leur faire manger jusqu'aux chiens & aux loups, sans excepter aucun animal immonde, hormis le porc.

Au moins, c'est ainsi que nous les dépeignent divers Auteurs;) » *Mahomet*, » dit *Euthymius Zigabene* (*f*), n'a de l'horreur que pour le cochon, dont il dé- » fend de manger. Mais à l'égard des chiens, des loups & des autres bêtes » quelconques, il n'est pas si délicat. *Mangez*, dit-il à ses Disciples, *de ce qui* » *se trouve sur la terre : car toutes choses sont pures & bonnes* «. *Chalcondyle* assure la même chose (*g*), (*h*) & il ne faut pas douter qu'ils n'ayent été bien copiés.

Mais il n'y a rien de plus faux que cette accusation. Non-seulement le chien

(*a*) *Comp. Mohamm. de Christo.*
(*b*) *Hist. Oriental.* Lib. I. Cap. 3. Remarquez ici la puérilité de cette addition, (*si vous entendez le Latin*) à quoi le Traducteur auroit dû ajouter, *que je n'entens pas trop moi-même.*
(*c*) *Barthel. d'Edesse.* Voyez *Varia Sacra Steph. le Moyne.*
(*d*) *In notis*, p. 16.
(*e*) Addition aussi élégante qu'énergique du Traducteur.
(*f*) *Panoplie Chrét.* p. 33
(*g*) *Laonic. Chalcondylas*, de Reb. Turc. Lib. III. p. 65.
(*h*) Pourquoi ne pas traduire le passage de *Chalcondyle*? Etoit-il trop difficile? Il faut donc qu'un petit Libraire le mette à la portée du savant Ministre. » Il ne leur est donc point permis aux (*Mahometans*) de manger de la chair de porc; mais ils mangent de tous les animaux destinés à la nourriture (de l'homme.)

chien & le pourceau, (a) (& la plupart des immondes) leur sont défendus, mais il ne leur est pas même permis de les toucher. Quand ce ne seroit que par accident, ils en sont souillés. C'est ce que je pourrois justifier par un grand nombre de témoignages; je n'alléguerai que les plus décisifs. Dans un MS. Arabe (b), on lit ces paroles : » tout ce qui a vie est pur, excepté le » chien & le pourceau, & ce qui en provient. . . . Et s'il arrive que l'un » ou l'autre de ces animaux ayent bû dans un vase quelconque, il faut qu'il » soit écuré par sept fois avec du sable pur : au lieu qu'à l'égard des autres » souillures que le vase aura pû contracter, il suffira de le laver une fois «. Dans un autre MS. Arabe, qui traite aussi de divers points de la Théologie *Musulmane*, on y lit cette décision : *toutes sortes de peaux de bêtes deviennent pures & d'un légitime usage, lorsqu'elles sont tanées, excepté les peaux de chien & de pourceau & ce qui en peut provenir.* Le fameux Busbeq (c), dans la relation de son Ambassade à la Porte, confirme la même chose, & nous assure que *le chien est un animal obscène & impur* parmi les *Mahometans*, & que par cette raison ils *n'en souffrent aucun chez eux*. *Chardin*, qui avoit demeuré si long-tems en Perse, est un autre temoin digne de foi, que l'on peut consulter sur ce sujet dans son voyage (d), & l'on verra si l'accusation d'*Euthymius* est bien fondée.

Dans un autre MS. Arabe, qui traite des *Rites Sacrés*, & principalement de ceux qu'on doit observer dans les Temples, on rapporte ces paroles de *Mahomet*; *qu'un Ange n'entre point dans un lieu où il y a un chien.* (e) (En effet, on voit bien ce qu'il a voulu dire, un lieu qui est tout consacré à la priere & à l'étude de la sainteté, ne doit point souffrir de ces sortes d'objets.) Pour ce qui est des chiens de chasse, s'il y a quelques grands Seigneurs, qui en entretiennent parmi eux, ils sont en petit nombre. En récompense ils aiment beaucoup les chats; ils ne se font point scrupule de les porter avec eux, dans les rues, ou dans les places publiques de Constantinople, lorsqu'ils s'y promènent, ni même de les introduire dans leurs Mosquées, lorsqu'ils vont à la priere, parce que s'ils ne le faisoient pas, ces beaux tapis de Turquie, sur quoi ils s'agenouillent pendant leur dévotions, seroient bientôt rongés par d'autres (f) animaux aussi incommodes, que leurs dévorateurs sont utiles.

Enfin il n'est pas vrai que les *Mahometans* mangent indifféremment de toute choses. Ils ne touchent ni au liévre, ni au chat, ni au loup, ni à tous le autres animaux défendus par la Loi de Moïse. Ils ne touchent pas non plus au animaux amphibies, ni même à l'écreviffe, parce qu'elle vit également sur l terre & dans l'eau; pour ce qui est des poissons; c'est-à-dire, pour tout ce qu vit dans les eaux, ils n'en font point de scrupule.

§. XXV

(a) *La plupart des immondes* est une addition de M. D** qui ne dit rien. Il y a dans l'original, *les Mahometans ont en horreur les chiens & les pourceaux, & tiennent ces animaux pour immondes, &c.*

(b) Qui est dans la Bibliothéque d'Amsterdam, & que le savant & officieux M. *Schaak* avoit communiqué à M. *Reland*, de même que celui qu'il cite ensuite.

(c) *Gul. Busbequius* Epist. III. *Legationis Turcicæ*, p. 178.

(d) Voyez le Tome VII. p. 229. Edit. in-12. de ses *Voyages en Perse*, &c.

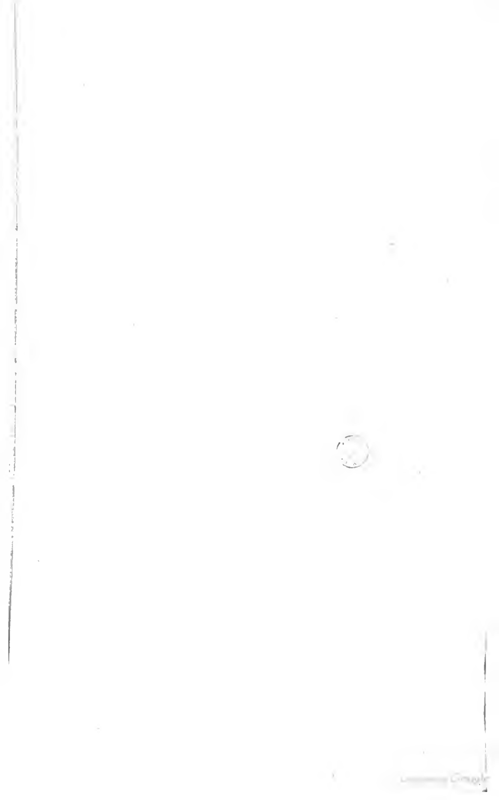
(e) Voilà une réflexion bien placée. Ce seroit grand dommage que la postérité ignorât qu'elle appartient à M. D**.

(f) Que cela est élégant! d'*autres animaux* pour ne pas nommer des rats; & des *dévorateurs* de ces animaux, pour dire des chats. Au reste il faut divertir ici les yeux des lecteurs, & leur montrer dans une belle taille-douce la maniere charitable dont les Turcs nourrissent les chats.

Tom. V. N.° 4.

DGI-GUERDGI ALBANOIS qui porte au Bezestein des Foyes de Mouton pour nourrir les Chats.





§. XXV.

Si les Mahometans, par un principe de leur créance, se croyent permise la violation de leurs Traités avec ceux qu'ils nomment les Infidelles?

VOici une accusation bien grave. Que les *Mahometans* ayent en horreur la Doctrine & même la personne de ceux qu'ils appellent (*a*) *Mécreans* ou *Infidelles*; que la bassesse de leur sang & leur éducation incivile les rende durs & insupportables dans la prospérité; cela peut être : ils ne sont pas les seuls de ce caractere. Que leur Morale pratique ne soit pas fort exacte envers les Peuples voisins, & qu'ils ne se fassent pas un grand scrupule, politiquement parlant de rompre la foi de leurs Traités avec les Chrétiens; c'est ce que je ne veux pas décider. Je crois qu'à cet égard, ils sont aussi mutins & aussi ambitieux que bien d'autres Peuples, dont les principes sont plus épurés; mais ce que je » ne saurois croire, c'est ce que nous assure M. *Ricault*, dans son *Empire Ottoman* (*b*) où il nous donne à entendre qu'ils font de l'infidelité un point de Religion. « Qu'ils tiennent pour maxime, *qu'ils ne sont pas obligés d'avoir égard » aux Traités & aux ligues qu'ils font avec les Chrétiens, ni à la justice ou à l'injusti- » ce de la rupture, quand elle a pour but l'agrandissement de l'Empire, & par consé- » quent l'accroissement de leur Religion* . . . . » Il ne faut pas s'étonner, dit-il plus bas, après avoir rapporté une foule d'exemples de leur perfidie, « si les » Disciples suivent l'exemple de leur maître. *Mahomet* en fit autant à la Mec- » que, quand il fut obligé d'en lever le siége . . . . il fit la paix avec les ha- » bitans, & leur promit de la garder de bonne foi; mais après avoir ramassé » ses forces, il s'en rendit le maître l'été suivant, pendant que ceux de dedans » dormoient en repos & qu'ils ne se défioient de rien moins que de la trahison » du Prophete. Mais afin que cette perfidie ne deshonorât point sa prétendue » sainteté . . . . . il donna permission à tous ceux qui croyoient en lui, de n'a- » voir jamais égard, dans des rencontres de pareille nature, où ils auroient à » faire avec des gens d'autre Religion que la sienne, ni à la foi donnée, ni aux » promesses, ni aux traités. Cette Loi se trouve dans le Livre *Kitab Hadaia*. . . . » Il ne s'étoit jamais vû que l'infidélité & la trahison fussent autorisées par un » acte public & authentique de Religion, jusqu'à ce que *Mahomet* & ses Pro- » phetes eussent enseigné cette Doctrine. »

Frappé

(*a*) Vieux mot inutile ici, mais qui semble prouver que M. D** n'ignore pas absolument le Gaulois. Au reste ce Chap. 25. qui dans l'original n'a que 20 lignes, a cru à six pages par les soins laborieux de M. D** & voici ce qu'on y trouve de plus que dans M. *Reland*. 1. Quelques petites réflexions sur la *bassesse du sang & l'éducation incivile*, &c. des infidelles. 2. Suit la citation prise de *Ricault*, & l'on y voit outre cela comment M. D** frappé des paroles de cette citation, alla au plutôt consulter un fort savant homme qui a enrichi le Livre de M. *Ricault* de ses remarques. 3. Comment ensuite M D** alla consulter l'*Alcoran*, c'est-à-dire l'*Alcoran* de *Du Ryer*, d'où il tira un autre citation. 4. Comment M. D** s'arrêta à la citation; *la matiere étant toute éclaircie par les remarques du savant homme* qu'il ne nomme pas : ce qui persuaderoit à des personnes plus incrédules que je ne suis, que M. D** ne doit la connoissance de ces remarques qu'à M. R. . . . sans quoi il n'auroit pas manqué de nous dire que les remarques sur *Ricault* sont de *Bespier*. 5. La perfidie de Ladislas Roi de Hongrie revêtue de circonstances & ornée d'un stile, qui prouve que celui qui les raconte est un Ministre de Languedoc. 6. Pour conclusion quatre vers Alexandrins, qui sont l'Epitaphe de Ladislas.

(*b*) Liv. I. Ch. 22. toute cette citation est altérée.

Frappé de ces paroles, j'ai cru pendant long-tems, que c'étoit-là en effet & la Doctrine & la pratique des *Musulmans ;* mais depuis qu'un fort savant homme nous a donné le même Livre de M. *Ricault*, enrichi de ses remarques, & de ses corrections, j'ai changé d'avis, j'ai consulté l'*Alcoran*, & dans le Chapitre en question, j'ai trouvé tout le contraire de ce que l'on impute à l'imposteur. « A » l'égard de ceux, dit-il (*a*), avec qui vous avez fait trêve, qui ne contrevien- » nent point à ce qu'ils ont stipulé avec vous, qui ne protégent personne à vo- » tre préjudice, observez exactement jusques au terme marqué, ce que vous » leur aurez promis; Dieu aime ceux qui ont sa crainte devant les yeux . . . . » & un peu plus bas. Si les Infidelles vous tiennent parole de leur côté dans » ce qu'ils vous ont promis, observez aussi du vôtre les engagemens où vous » êtes entrés avec eux. » Mais il seroit superflu de nous étendre davantage sur une matiere, qui est déja toute éclaircie par les remarques de ce savant homme (*b*). J'aimerois mieux m'arrêter, si la nature de ce Livre me le permettoit, à censurer la mauvaise foi des Chrétiens & les ruptures scandaleuses dont ils ont souillé leurs annales, non-seulement dans les guerres qu'ils ont eu les uns contre les autres, mais encore dans celles qu'ils ont portées en divers tems contre les Turcs, & qui n'ont pas été toutes également légitimes. Que peut-on dire, par exemple, de ce *Ladislas* Roi de Hongrie dans le xv. siécle, qui ayant fait la paix avec *Amurath* Empereur des Turcs, & s'étant engagé par serment à ne la point violer en aucune maniere ; jusques-là même qu'on assure, qu'il en avoit donné pour garant & pour ôtage une hostie consacrée (*c*), l'engagement le plus solemnel & le plus inviolable qu'il y eut au monde, dans les principes de sa Religion ; rompit tout d'un coup avec son allié, à la sollicitation du Pape & de quelques Princes Chrétiens, & vint fondre sur lui avec toutes ses forces dans le tems qu'il étoit occupé ailleurs ? Qu'arriva-t-il de cette perfidie détestable, sinon ce qui étoit arrivé à *Saül* & à *Sedecias*, pour avoir violé la foi des Traités ? Le Prince Turc, qui avoit en dépôt l'hostie sainte, & qui s'étoit cru fort en sûreté avec cette espece de Palladium, sortit néanmoins avec ce qu'il pût ramasser de monde, & vola au devant du perfide ; mais se trouvant serré de près & sur le point de voir renverser toute son Armée, on dit qu'il leva les yeux vers le ciel, & invoqua de cette maniere celui qu'on avoit choisi pour être garant de la Trêve (*d*). *O Christ !* s'écria-t-il, *si tu es Dieu, comme l'assurent les Chrétiens tes Disciples, venge cette perfidie de tes Peuples, qui t'ont donné à moi pour gage de leur fidelité, & qui néanmoins par un attentat inouï, violent à tes yeux une Paix qui avoit été faite avec tant de Religion de part & d'autre !* Aussi-tôt, dit l'Histoire, les choses changerent de face : *Amurath* reprit courage avec ses terribles Jannissaires. *Ladislas* fut repoussé, renversé de son cheval & transpercé de mille traits, & bientôt après lui le Cadinal Juliano, son *Alberoni*, & le premier conseiller de la perfidie (*e*). La victoire fut mémorable pour les Turcs, & lamentable pour la

(*a*) Chap. IX. Je me sers (dit M. D**) de la version de *Du Ryer*, en y changeant peu de chose pour le stile, & rien du tout pour le sens.

(*b*) Celui qui a publié des remarques sur le Livre de M. *Ricault*.

(*c*) Tous les Historiens ne conviennent pas de cette circonstance : mais il est certain qu'*Amurath* demanda l'Hostie ; & que *Ladislas* s'engagea à observer la Trêve par les sermens les plus solemnels. Voyez *Chron. Turc.* pag. 31.

(*d*) M. *Reland* cite *Leunclavii* Pand. Histor. Turc. Lib. I. §. 116.

(*e*) L'Histoire dit que s'étant sauvé dans un bois avec quelques Fuyards, il fut poignardé par eux ; comme le premier auteur de leurs desastres. *Chronic. Turc.* Tome I. pag. m. 514. Edition Wech. 1584.

la Chrétienté jusqu'à maintenant. On fit une épitaphe au Roi de Hongrie, dont je veux bien vous donner ici la traduction:

Aux perfides conseils mon ame abandonnée,
Je perdis en un jour mon Peuple & mes Etats;
Et ma mort doit apprendre à tous les Potentats
A garder mieux que moi la parole donnée.

§. XXVI.

Si l'Auteur de l'Alcoran s'est contredit, au sujet de l'Alcoran même?

(*a*) ON dit encore que l'*Alcoran* s'est contredit; que dans un endroit l'Auteur y assure que ce fut à lui *Mahomet*, à qui Dieu remit l'*Alforcan*, c'est-à-dire l'*Alcoran*, & dans un autre endroit, qu'il l'avoit déja donné à Moïse & à Aaron; ce qui est contraire à la Théologie *Mahometane*, qui regarde la Loi de *Mahomet* comme la derniere & la plus parfaite révélation accordée aux hommes: or comment seroit-elle la derniere, si déja elle a été révélée à Moïse & à son frere, & déposée entre leurs mains? Il y a des Auteurs, qui font grand bruit de cette contradiction, & qui la reprochent à *Mahomet*, comme une grande bêtise.

Philippe Guadagnole, par exemple, dans son *Apologie pour la Religion Chrétienne* (*b*), contre l'Auteur Persan dont nous avons parlé; *Jean-André Maure*, dans *la Confusion de la Secte Mahometane* (*c*), s'évertuent à prouver la contradiction, & ne démontrent en effet que leur ignorance. C'est qu'ils confondent deux expressions assez différentes, dont l'une est générale & l'autre particuliere. *Alforcan* est un mot Arabe, qui signifie généralement *un Livre* (*d*) *quelconque, qui distingue entre le bien & mal;* un *Livre de Religion* envoyé du ciel, une *révélation divine;* au lieu que l'*Alcoran*, ou le *Coran* désigne toujours nommement & particulierement le *Livre de Mahomet*. Si bien qu'en un sens l'*Alcoran* est un *Alforcan*, parce que selon *Mahomet*, il distingue parfaitement les deux contraires en fait de Religion; à savoir le bien & le mal: mais tout *Alforcan* n'est pas l'*Alcoran*. Le Livre de la Loi, par exemple, le *Torat* (*e*), le *Pentateuque*, qui fut donné à Moïse & à Aaron, est un Livre divin, selon *Mahomet* une révélation venue du ciel, un *Alforcan*, qui distingue très-bien la vérité & l'erreur, la vertu & le vice, le blâme & la louange; mais ce n'est pas l'*Alcoran*.

Pour n'avoir pas pris garde à cette distinction, ces Auteurs se sont fait mocquer d'eux & de leurs remarques. *Mahomet* appelle son ouvrage l'*Alforcan*, par excellence, il dit qu'il a été nouvellement envoyé du ciel pour lui être remis, comme la révélation la plus achevée. Mais d'autre côté, il dit que *Dieu*

(*a*) Il est inutile de répeter ce que j'ai dit tant de fois; qu'ici tout est bouleversé, tronqué, augmenté à la mode que s'est faite M. D** depuis le commencement du Livre jusqu'à la fin.
(*b*) Imprimée à Rome en 1631. Voyez ci-dessus.
(*c*) *Confusio Sectæ Mahometanæ.*
(*d*) Ce terme qui revient si souvent, & plaît autant à M. D** que celui d'*envisager*, signifie *quel que ce soit* en François.
(*e*) C'est le nom que lui donnent les Arabes.

Dieu donna à Moïse un Alforcan Quelle bevûë ! (*a*) mais qui vous a dit que cet *Alforcan* est l'*Alcoran* ? *Du Ryer* lui-même qui est venu après vous, n'a-t-il pas vû la faute & ne l'a-t-il pas corrigée dans sa Traduction ? Car voici comme il a rendu le mot Arabe, pour ôter toute équivoque ; *nous avons donné à Moïse & à Aaron le Livre qui distingue le bien & le mal* (*b*). Par votre belle maniere de raisonner, vous prouveriez que *Mahomet* a regardé, & son *Alcoran* & la Loi de Moïse, & l'Evangile, comme une seule & même chose : car il donne le nom de *Livre*, par excellence, à ces trois révélations.

§. XXVII.

(c) S'il est vrai que Mahomet ait confondu le Pharaon, qui fit élever Moïse, avec celui qui tyrannisa le dernier le Peuple de Dieu, & qui fut englouti dans la mer rouge ?

Le Roi d'Egypte, qui permit à sa fille d'élever Moïse comme son fils, n'est point le même sans doute, qui tyrannisa le dernier le Peuple de Dieu, qui le poursuivit ensuite dans sa retraite, & qui fut englouti avec son Armée dans la mer rouge. L'Ecriture y est expresse. (Voyez l'Exode du Chapitre second.)

Cependant *Mahomet* a confondu pitoyablement ces deux Princes ; au moins c'est ce dont il est taxé par le *Cardinal de Cusa* (*d*), & par un Auteur encore plus moderne, qui nous a donné en François une *Histoire de la Religion des Turcs* (*e*) ; (*f*) (Quelle ignorance ! disent-ils, confondre deux personnages que Moïse a si bien distingués ! Mais qui vous a dit que *Mahomet* les a confondus ? Apparemment votre Traducteur de l'*Alcoran*, qui a rendu le passage de cette maniere ; « alors Pharaon répondit » : *n'êtes-vous pas ce Moïse que j'ai nourri dès l'enfance* ? & il faut avouer que vous n'avez pas tout le tort, si la traduction est juste. Mais qu'il me soit permis de vous dire que voici la véritable : *n'est-ce pas vous, que nous avons élevé autrefois parmi nous, dans le tems que vous n'étiez encore qu'un enfant ?* Or sur ce pié-là, où est la contradiction ? Pharaon ne dit pas que c'est *lui qui a élevé Moïse*, & que c'est dans sa maison qu'il a été nourri, comme on accuse *Mahomet* de lui faire dire : il ne dit qu'une chose générale : qui regarde tout le Royaume plutôt que lui-même ; « *n'est-ce pas vous*, ce Moï» se sauvé des eaux par une de nos Princesses, *que nous avons élevé dans notre* » *sein*, & qui ensuite nous a échappé ? Venez-vous ici pour troubler un Pays, » que vous devez regarder comme votre Patrie, & vous élever contre une Na» tion, qui a été votre bienfaictrice ? » Rien de plus commun que ces sortes de figures dans les Auteurs anciens & modernes, & même dans les plus simples conversations ; nous disons tous les jours qu'une telle Ville, qu'un tel Pays nous a élevés (*g*) ; que nous avons battu tels & tels Peuples ; que nous avons défait

(*a*) Ces sortes d'apostrophes ne sont point dans l'Original : mais M. D** qui les aime croit devoir les substituer à la simplicité de M. R**.

(*b*) Voyez l'*Alcoran* Ch. 2.

(*c*) Addition du Traducteur.

(*d*) *In Cribratione Alcorani*, p. 43.

(*e*) C'est *Michel Baudier* Voyez son Livre à la page 459.

(*f*) Tout ceci est tourné en apostrophe de Prédicant.

(*g*) Voyez *Euripide*, dans son Helene :

—— Σαλαμὶς δ' ἡ πατρὶς ἡ θρέψασά με.

c'est

fait les armées les plus nombreuses & les plus agueries; que nous avons flétri la gloire des (a) *Philippes* & des *Louis*, quoique la plus grande partie de ces faits, dont nous parlons se soient passez avant que nous fussions au monde. Il suffit qu'alors on parle pour la Nation, en la considérant dans toute l'étendue de ses Annales; à peu près comme le Jurisconsulte *Paulus*, qui vivoit si longtems après *Tullus Hostilius*, s'explique en ces termes dans un Traité de Jurisprudence (b), *nous avons vû les trois Horaces Senateurs à Rome:* (c) (ou comme *Ciceron* lui-même dans l'exorde de ses Tusculanes, où il fait une espéce de parallèle entre le mérite des Grecs & des Romains, il se met à la tête des derniers & parle pour eux tous. *Pour nous*, dit-il (d), *nous entendons mieux la science des mœurs, & la conduite de la vie & nos affaires domestiques, & la défense de nos amis, & l'on peut dire en général que toutes les Loix de la société sont mieux connues parmi nous, & beaucoup mieux soutenues.* Car il n'y a personne qui ne voye, que par ce *nous*, il entend les Romains, par opposition aux Grecs.)

§. XXVIII.

S'il est vrai que Mahomet ait été assez mauvais Géographe pour avoir placé la Mecque dans le Pays des Hammonites?

(e) (C'Est au moins ce que prétend l'Annotateur dans l'édition de l'*Alcoran* qui parut au XVI. siécle, sous le nom de *Robert* de *Retz*, Car dans cette Edition on trouve des notes marginales, qui ne sont pas toujours fort judicieuses. Celle-ci en est du nombre. Premierement la traduction du passage est vicieuse; & ensuite la note l'est encore davantage: c'est au Chap. XIV. où Abraham, à propos de la Mecque, demande à Dieu pour cette ville une terre assurée; au lieu de quoi on a traduit *ædificatam in terra Amon*, (f) bâtie dans la terre d'Ammon. Voyez le beau Géographe! dit en marge l'Annotateur, *il place la Mecque dans le Pays des Hammonites!* C'est-à-dire, que *Mahomet* étoit d'une ignorance si crasse, qu'il ne savoit pas seulement dans quel pays étoit située cette même ville où il étoit né, où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, d'où il avoit fait de fréquentes excursions dans les pays voisins, qu'il avoit reprise sur ses compatriotes par la force des armes, & où il a composé la plus grande partie de son Livre & nommément le Chapitre qui est en question! En vérité, c'est pousser bien loin l'idée qu'on s'est fait de sa malhabileté! A quoi persuadera-t-on de pareilles choses? C'est comme si on venoit me dire, que je place Lon-

c'est *Salamine ma Patrie qui m'a nourri.* Comment M. D** a-t-il pû laisser passer ce vers Grec sans le rimer en François? n'en avoit-il pas la traduction devant les yeux pour lui aider à le rimer?

(a) Philippe, dont il est ici question, est sans doute celui contre qui la Republique de Hollande a combattu pour sa liberté. M. D** pour dire quelque chose de nouveau capable de plaire à ses nouveaux maîtres, met Louis, (c'est-à-dire, Louis XIV.) aures de Philippe, & comme il a le don d'écrire rapidement; en quoi il auroit été digne Auteur à gages, il ne se souvient plus qu'il falloit distinguer les tems, faute de quoi Louis est fort mal associé à Philippe.

(b) Lib. III. ff. *De petitione hæred.*

(c) Ceci jusqu'à la fin renferme une citation de *Ciceron*, qui fait honneur au grand savoir de M. D**.

(d) *Ciceron*, Tusc. Lib. I. Cap. I. *Nam mores & instituta vitæ, resque domesticas ac familiares, nos profectò & meliùs tuemur & lautiùs.*

(e) Je dis de ce Chapitre, comme de tous les précedens, que M. D** l'a rhabillé à sa maniere.

(f) *Bâtir une terre* est un phénomene dans notre Langue: mais comme M. D** nous avertit qu'il écrit à Londres, il est croyable que l'Anglois lui a fait oublier son François.

(a) Londres, où j'écris ceci, sur le Lac de Genève, dans le pays de Vaux. Voici le fait.

Dans le Chapitre que nous avons indiqué Abraham demande à Dieu, que la ville de la Mecque & les environs, soient une *terre sûre* & *privilegiée*, qui serve de *réfuge au monde* qui voudra s'y retirer. Or le mot Arabe qui signifie assurée ou privilegiée, est *amin* : d'où le Traducteur a fait *Aman* ou *Ammon*, & l'Annotateur le *pays des Hammonites*. Jugez maintenant de quel côté est l'ignorance : car du reste, les autres Traducteurs n'ont pas fait la même faute. *Du Ryer* a traduit à peu près comme M. Reland ; *& Abraham dit à Dieu, Seigneur, protége cette ville & la rends le refuge du Monde, &c.*

En effet, la Mecque & son territoire sont encore aujourd'hui un azyle certain pour toutes les créatures. Il n'est point permis d'y exécuter à mort qui que ce soit, ni de tuer aucune bête, ou à la chasse ou autrement, ni d'y écraser un ver, une mouche, une fourmi, ni même d'arracher des branches d'arbres ou d'arbrisseaux. Il y a peine de mort attachée aux contrevenans. La pêche y est permise à la vérité, parce qu'on y considére les poissons comme des habitans de l'eau & non de la terre, qui y est estimée franche. Pour les amphibies, on y respecte ceux qui posent leurs oeufs hors de l'eau, comme les oyes, les cygnes, &c. & malheur à celui qui s'aviseroit de les canarder, sous prétexte qu'ils vivent dans l'eau. Voilà en quoi consiste la sureté de la Mecque, dont on a fait une ville Hammonite. Au reste son territoire est assez étendu ; douze milles d'Angleterre, du côté du Nord, 28. du côté de l'Orient, 36. du côté du Sud, & environ 40. milles, du côté de la mer rouge ; & défense & inhibition très-expresses à tout Chrétien, Gentil ou autre Insidelle quelconque, de mettre le pié dans une terre qu'Abraham n'a destinée pour réfuge qu'aux véritables *Mahometans*. C'est le moyen de la rendre bien vénérable à une populace ignorante & superstitieuse.

§. XXIX.

Si Mahomet s'est contredit dans son Alcoran, en disant tantôt qu'il ne savoit pas lire, & tantôt qu'il savoit lire ?

CHacun sait que *Mahomet*, soit par une humilité affectée, soit par fourberie, se représente presque par tout dans son *Alcoran*, comme un idiot, qui ne sait pas même lire. Cependant, ajoute-t-on, il se contredit au Chap. XLVII. car il y introduit la Divinité, qui lui parle en ces termes : Dieu sait ce que *tu fais & ce que tu lis* : & *voilà l'homme*, dit le même annotateur, dont nous parlions dans la Section précédente, *qui dit par tout dans son Alcoran, qu'il ne sait pas lire & qu'il ne connoit pas les lettres !* Mais cette note est d'un franc ignorant. L'Arabe ne parle point de lecture, & Dieu ne parle point à *Mahomet* ; c'est *Mahomet* qui parle aux hommes, & qui leur repéte ce qu'il leur a déja dit tant de fois : *Dieu sait toutes vos affaires, & tout ce que vous faites, soit que vous*

(a) M. R** parle d'Utrecht où il demeuroit. M. D** qui dans tous ces éclaircissemens s'est substitué hardiment à ce savant Hollandois, nous parle de Londres où il brille actuellement. Cependant la substitution ne fera jamais tort à M. *Reland*.

vous vous occupiez, ſoit que vous vous donniez quelque repos. Allez maintenant & fiez-vous (*a*) aux Traductions.

§. XXX.

Si Mahomet s'eſt encore contredit, en diſant tantôt, qu'il conduiſoit les hommes dans la voye du ſalut, & tantôt qu'il ne ſavoit pas s'il y étoit lui-même & ſes Diſciples?

S'Il en faut croire les Auteurs Chrétiens, *Mahomet* s'eſt encore contredit ſur un article plus important. On prétend qu'il a avoué quelque part, qu'il ne ſavoit point ce qu'il avoit à faire, ni même ſi lui ou ſes Diſciples étoient dans la voye du ſalut. Si cela eſt la contradiction eſt palpable, car il eſt clair que dans tout le corps de l'*Alcoran* il ſe déclare être dans la bonne voye; & promet le ſalut, le Paradis & ſes délices éternelles à ceux qui croiront à ſon Livre, & qui en pratiqueront les ordonnances. Voyons ſi la contradiction eſt bien prouvée, & écoutons d'abord ſes accuſateurs.

» Que *Mahomet* dit *Savanarole* (*b*), ſe contrediſe pauvrement dans ſes rêveries, c'eſt ce qui paroît entr'autres par ce ridicule paſſage de ſon Livre, où il confeſſe, qu'*il ignore ſi lui & les ſiens ſont dans la voye du ſalut*; & par cet autre, où il déclare, qu'*il n'y a perſonne au Monde, qui ſoit capable d'entendre l'Alcoran.* Ne faut-il pas être enragé pour parler ainſi, & ne devroit-on pas lapider un homme, qui vient nous donner, comme de la part de Dieu, des Loix embaraſſantes & inintelligibles, en confeſſant ſon ignorance ſur la voye du ſalut, & ſur l'état où il eſt lui-même?

» Ecoutons encore *Mahomet* ſur ſon propre Livre, dit l'Auteur de la IV. harangue (*c*); il dit que ni lui, ni aucun homme n'eſt en état de donner le ſens & l'interprétation de ſon *Alcoran*; & qu'il n'y a que Dieu qui l'entende. Si cela eſt vrai, ajoute le cenſeur, où eſt l'utilité de ſon Livre? Si Dieu, qu'on ſuppoſe qui y parle s'y étoit rendu intelligible, à la bonne heure, on pourroit en retirer quelque utilité. Mais puiſque *Mahomet* avoue lui-même, qu'il n'y a aucune créature ſur la terre, qui en puiſſe donner l'intelligence, quel fruit, quel uſage, quelle leçon en retirerons-nous? Preuve évidente que la Loi de *Mahomet* n'a point Dieu pour Auteur: car Dieu ne fait pas des Loix inutilement: la clarté & la juſtice doivent être leurs caracteres eſſentiels: & cela ſuffit pour conclure que ce Recueil n'eſt point une révélation divine, mais une fiction pitoyable de l'eſprit humain.

Le Cardinal *de Cuſa* (*d*) fait les mêmes remarques. Il dit que l'impoſteur ſe contredit toujours, & particulierement dans le Chap. LVI. de ſon *Alcoran*, dont il cite ce prétendu paſſage: *je ne ſuis pas le premier envoyé; je ne ſai pas même ce qu'il faut que je faſſe, ou que vous faſſiez; & néanmoins je vous expoſerai les choſes divines.* L'Annotateur marginal ſe ſignale encore dans cette occaſion. *Quel Prophéte*, dit-il! *Mahomet avoue qu'il ne ſait pas ce qu'il a à faire, ni ce qu'ont à faire ſes*

(*a*) Dans ce Chapitre M. D** s'eſt tant ſoit peu moins écarté de l'original. On aperçoit le langage de M. *Reland*, & c'eſt à quoi ſe réduit la fidélité de ſon Traducteur.

(*b*) Dans ſes *Commentaires ſur la Secte Mahometane.*

(*c*) Dans l'Edition de l'*Alcoran*, qui ſe fit à Zurich par *Bibliander*. p. 356.

(*d*) In *Cribatione Alcorani*. Lib IV. Cap. 2.

ses Sectateurs : bel aveu pour un homme inspiré, qui se vante par tout des plus sublimes révélations !

(*a*) (Je ne voudrois pas nier, qu'il n'y ait des contradictions, dans l'*Alcoran* ; il y en a dans tous les Livres humains, & celui-ci sans doute a toutes ses preuves d'humanité : mais il n'est pas vrai que *Mahomet* se soit contredit sur l'article qui est en question, & il n'est pas vrai qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire.) Voici le fait. Dans le Chap. XLVI. Il avoue en propres termes, qu'il ne se pique point d'annoncer l'avenir, qu'il ne fait pas toutes choses, & que ce qu'il fait il ne le fait pas par lui-même, mais par la révelation de Dieu. Voici le passage de la Traduction de M. *Reland* : *pour moi, je ne sai point ce qui nous arrivera, ou à vous ou à moi ; je ne fais que suivre ce que Dieu m'a revelé.* (*b*) Comme s'il disoit : » ne vous y trompez point ; je ne suis point un Ange, je » ne suis point un Dieu, je ne suis qu'un simple homme ; ma connois- » sance est bornée je ne connois pas l'avenir ; je ne saurois vous annon- » cer les évenemens particuliers, qui me regardent personnellement, ou qui » vous regardent vous-mêmes : si je vous annonce quelque chose de nouveau, » de plus parfait que ce qu'on a vû jusqu'à présent, si je détermine avec tant » de confiance ce qui doit arriver aux bons & aux méchans en général & dans » cette vie & dans l'autre, je ne parle pas de moi-même, je ne fais que suivre » à la trace les révélations dont il a plû à Dieu de m'honorer «. Ce sens-là est plausible.)

Pour ce (*c*) qu'on dit que *Mahomet* a déclaré *son Alcoran inintelligible excepté à Dieu-même ;* voici encore les propres paroles qu'on lui reproche ; elles sont au commencement du Chap. III. » Il n'y a qu'un seul Dieu vivant & éternel. Il » t'a envoyé le Livre qui contient la vérité, & qui confirme les écritures précé- » dentes . . . . . L'ancien Testament & l'Evangile . . . . Pour toi, il t'a en- » voyé l'*Alcoran*, qui distingue le bien & le mal ; ceux qui ne croiront pas en » la Loi de Dieu en seront rigoureusement punis . . . . Il n'y a qu'un seul Dieu » tout sage & tout puissant ; c'est lui qui t'a envoyé le Livre dont les préceptes » sont très-nécessaires, qui sont l'origine & le fondement de la Loi, qui sont sem- » blables en pureté les uns aux autres, & sans aucune contradiction. Ceux qui ont » le cœur enclin à s'éloigner de la vérité, tombent dans des desirs de sédition & » de curiosité, & veulent savoir la vraye explication de l'*Alcoran* : mais il n'y a » personne qui la posséde que Dieu-même. Aussi voit-on que ceux qui sont » doués d'une vraye sagesse, disent au contraire : nous croyons en Dieu ; tout » procéde de sa divine sapience «. (*d*) Où vous voyez qu'il ne s'agit pas-là de cette explication nécessaire & suffisante, dont tout le Monde est capable ; mais d'une explication curieuse & profonde d'un homme qui veut tout concevoir à faute de quoi, & si on ne le satisfait pas, il se jettera dans la rebellion & dans l'apostasie. Or une telle disposition d'esprit est déraisonnable, selon *Mahomet* : premierement parce qu'elle naît d'un principe d'orgueil & de suffisance, qui veut sonder les profondeurs de Dieu ; & secondement parce qu'il est impossible de satisfaire pleinement une telle curiosité ; Dieu s'étant reservé la pleine & entiere connoissance des mystéres de l'*Alcoran*. Car du reste à qui fera-t-on croire que l'im-

(*a*) Addition du Traducteur.
(*b*) Autre addition.
(*c*) Pour ce que *Savonarole* ajoute. C'est le Latin de M. *Reland* ; *quod addit Savanarola*, &c.
(*d*) D'ici jusqu'à la fin du Chapitre, c'est presque toujours M. D** qui parle.

l'imposteur a cru de bonne foi, que personne n'entendoit l'*Alcoran*? & pourquoi l'auroit-il mis au jour? Pourquoi auroit-il dit en cent endroits, que c'est *un Livre évident & qui manifeste les choses cachées*; qui conduit les *hommes dans la droite voye*, & qui *procure le salut* à tous ceux qui en observent les ordonnances? D'ailleurs le contenu de l'*Alcoran* est-il si difficile à entendre? Rien moins; ce sont des Eloges & des Doxologies perpétuelles de l'Existence de Dieu, de son unité, de sa puissance, de sa sagesse, de sa miséricorde, de sa justice, de sa Providence, & des déclarations réiterées de la distinction qu'il fait du bien & du mal, de la protection qu'il accorde aux justes, des fléaux dont il accable les méchans, de la résurrection, du jugement à venir, du Paradis & de l'Enfer: tout cela, je l'avoue, entremêlé de petits contes & de petites historiettes, avec assez de désordre, mais véritablement sans beaucoup de difficulté, au moins par rapport au fond de la Doctrine & de la Morale.

Qu'on dise donc que s'il y a de bonnes choses dans l'*Alcoran*, c'est après-tout un ouvrage mal bâti & mal digéré, rempli d'impertinences ridicules, prophanes & détestables; mais qu'on ne dise point que *Mahomet* s'est contredit, quand il a dit aux Esprits curieux & Pyrrhoniens, qu'il n'y avoit que Dieu proprement, qui eut une parfaite intelligence de ses révélations. Nous disons tous les jours la même chose de nos mystéres & des profondeurs qui se trouvent dans les Prophétes du V. & du N. T. quoique nous ne cessions de soutenir & de faire voir à tout le Monde que la *voye du salut y est claire & manifeste* à tout homme qui sait lire & qui est en son bon sens.

§. XXXI.

Si dans l'Alcoran, il n'est fait aucune mention d'un Dieu créateur & immortel.

J'Ai hésité quelque tems, si je devois mettre cette accusation au nombre des autres, tant elle me paroît fausse & calomnieuse: mais je dois suivre mon Auteur. Voici ce que c'est: un certain *Barthelemi d'Edesse*, dans les *Varia Sacra* de M. *le Moyne* (a), insulte à *Mahomet* en ces termes: *je n'ai point trouvé dans ton Alcoran le nom de Créateur, ni celui de Dieu raisonnable & immortel, mais bien celui de cette Divinité des anciens Arabes, je veux dire, de l'Etoile du matin.* Peut-on mentir avec plus de confiance pour un Grec! puisqu'il n'y a pas une seule page de l'*Alcoran*, où le vrai Dieu ne soit décrit avec ses attributs les plus propres & les plus essentiels, d'une maniere à nous frapper quelquefois d'admiration, nous qui sommes Chrétiens, qui détestons l'imposture de tout notre cœur, & dont l'étonnement seroit encore plus fort, si nous ne savions que le fourbe a pillé tous les traits dont il nous dépeint la Divinité, dans le trésor de nos SS. Ecritures. Cependant voici un petit Grec, qui ose nous dire, qu'il n'a *point trouvé un Dieu créateur & spirituel dans tout le Livre de Mahomet*; & avec tout cela, qu'*il a lû l'Alcoran d'un bout à l'autre*, & *tous les Livres de cette Secte*. C'est comme si l'on disoit, qu'il n'y a pas un seul mot de la Providence dans tout le N. T.

Après

(a) Pag. 324.

Après cela, il a bonne grace de reprocher à *Mahomet* son *Etoile du matin.* C'étoit-là ce qu'il falloit remarquer & non pas le reste. Il falloit censurer l'imposteur, de jurer par une Etoile, lui qui avoit proscrit toutes les Divinités subalternes, & qui n'avoit conservé que le vrai Dieu, le créateur du ciel & de la terre. Mais parce qu'on jure par un astre, s'ensuit-il qu'on a renié le vrai Dieu? La conséquence seroit bien sévére.

§. XXXII.

S'il est permis aux Mahometans, par les principes de leur Religion d'épouser autant de femmes, qu'ils en peuvent entretenir?

TOut le monde sait que les *Mahometans* (*a*) sont assez luxurieux, aussi-bien que leur maître; qu'ils peuvent épouser diverses femmes, (& qu'ils ont de certains droits sur leurs esclaves, qui ne leur sont point contestés.) Cela a fait dire dans le Monde, que l'*Alcoran* leur a lâché la bride sur ce sujet, & que *par les termes de leur loi, ils peuvent épouser autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.*

Au moins la chose est attestée par plusieurs Auteurs: par *Olearius* dans son Itineraire; par *Pierre Grégoire* de Toulouse (*b*), & par une infinité d'autres, (entre lesquels on pourroit ranger M. *Bayle* (*c*).) Un Auteur (*d*) moderne, qui a fait un Livre *touchant les mœurs de la Nation Turque*, a crû les défendre en fixant le nombre des femmes que la Loi, dit-il, leur permet d'épouser; & il réduit ce nombre à une douzaine. Le surplus est illégitime & contre la loi de *Mahomet.*

Mais où a-t-il pêché cette Loi-là? L'*Alcoran* n'est-il pas exprès sur cet article? *Prenez en mariage*, dit-il (*e*), *des personnes qui vous reviennent, deux femmes, trois femmes, ou quatre tout au plus. Si vous craignez de ne pouvoir pas les entretenir également, n'en épousez qu'une.* C'est la maxime des Juifs, encore aujourd'hui. Ils ne croyent point que la Polygamie soit un péché: prenez-en autant qu'il vous en faut, pourvû que vous en ayez les moyens. Cependant les plus sages d'entr'eux ont limité cette permission au nombre de quatre; & lorsqu'ils sont obligés de vivre parmi les Chrétiens, ou parmi les autres Peuples Monogames, ils se contentent aussi d'une seule épouse, sauf à eux à recourir d'une autre maniere à la diversité. C'est ce que font à peu près les *Mahometans* dans leur pays même. Ordinairement ils se contentent d'une femme proprement dite: mais cela n'empêche pas qu'avec la permission de *Mahomet*, si leur tempérament les y porte, & que leurs moyens le permettent, il ne leur soit accordé d'acheter des esclaves ou des servantes, dont ils sont absolument les maîtres, & qui ne leur sont pas, disent-ils, à beaucoup près si onéreuses que des femmes, à qui ont doit de certains

(*a*) Additions fort inutiles, qui n'apprennent rien que de fort commun, & toujours accompagné de la *fadeur* des addiions précédentes.

(*b*) *Syntagma Juris*, Lib. IX. Cap. 2. §. 22.

(*c*) Voyez son article de *Mahomet*, dans le *Dict. Hist. & Crit.* (* qui dit cependant *que Mahomet permit la Polygamie avec quelques bornes.*

(*d*) *Septem. Castrensis*, *de moribus Turc.* p. 24.

(*e*) Chap. IV.

certains égards, un certain entretien, de certains honneurs, & l'accomplissement du contrat : ce qui n'a pas lieu en l'autre cas.

Une raison qui a fait croire que les *Mahometans* avoient reçu de *Mahomet* le privilége de la Polygamie sans bornes, c'est que leur Prophéte semble n'en avoir point gardé sur ce Chapitre. Les uns lui donnent dix-sept femmes ; les autres vingt & une : mais la vérité est qu'il en a eu quatorze bien comptées ; à quoi il faut ajouter qu'il ne les a pas eues en même-tems. Il semble néanmoins qu'ayant lui-même franchi la barriere qu'il avoit mise pour les autres, il leur a donné le droit de l'imiter. Point du tout, disent les *Musulmans* ; l'exemple de *Mahomet* ne tire point à conséquence. Ce fut un des priviléges particuliers qu'il reçut de Dieu, que la permission d'épouser un plus grand nombre de femmes que les autres hommes, non pas pour assouvir sa passion, (car qui est-ce qui oseroit soupçonner *Mahomet* de pareille chose, à moins que d'être un prophane & un infidelle ?) mais pour donner plus de cours à la Doctrine qu'il avoit reçue du ciel, & en jetter plus solidement les fondemens. Aussi arriva-t-il, que toutes les Tribus, où il prit femme, se rangerent aussi-tôt sous sa banniere & favoriserent merveilleusement ses intérêts. (a) (Remarquons encore avec M. *Reland*, que cet imposteur savoit bien jouer son rôle ; il faisoit quelquefois le dévot au sujet de ses femmes. Sur le point d'en prendre une nouvelle, (ce qui lui arrivoit assez souvent) il la refusa le jour des nôces, parce que le Pere l'assuroit qu'*elle n'avoit jamais été malade*. Gardez-la, répliqua le Tartuffe, *comment voulez-vous que je croye qu'elle ait été, ou qu'elle puisse être agréable à Dieu à l'avenir, n'ayant jamais senti aucun mal* ? Cela fait voir que cette homme n'étoit pas si bête que l'on pense : car qu'y a-t-il au monde de plus frappant qu'une telle moralité parmi un Peuple, qui étoit déja coëffé de ses révélations. Voyez, disoit-on, il n'a pas voulu la toucher ! il auroit pû se satisfaire & la répudier ensuite, ou le lendemain, ou quinze jours après ; (car cela est permis à toute heure & à tout moment ;) mais il a eu tant de peur de s'associer un ame mondaine, qui n'a jamais été éprouvée, qu'il n'a pas même voulu la recevoir chez lui ! (C'est la marque d'une vertu bien pure ! *Sic decipiuntur parvuli*. Ainsi va le Monde.)

Mais puisque nous en sommes sur le chapitre de *Mahomet*, il ne sera pas inutile, pour les curieux, de dire un mot des six premieres femmes qu'il a eues. On pourra, par ce moyen, donner quelque lumiere à un passage de *Sylburge*, qui est fort corrompu.

La premiere est (b) cette fameuse *Chadizje*, qui le prit à son service, lorsqu'il n'avoit encore que 24. ans, qui l'envoya en Syrie pour son commerce, & qui l'épousa à son retour une année après. C'est cette femme, qui fut la premiere de ses Profelytes, lorsqu'ayant amassé beaucoup de bien avec elle, il se dégoûta du commerce, & voulut faire le Prophéte, environ à sa quarantiéme année.

La seconde fut *Sawda*, dont je n'ai rien à dire ici de particulier.

La troisiéme *Aischa*, fille du fameux *Abukeker*, l'un de ses premiers Disciples : il la prit à femme, lorsqu'elle n'avoit encore que six ans, mais l'Histoire dit qu'elle ne divint proprement telle, qu'à sa neuviéme année.

La quatriéme avoit nom *Chafsa*, & étoit fille d'*Omar*.

La cinquiéme s'appelloit *Om*, fille de *Selma*.

Et

(a) Tout ceci est chargé d'un mauvais & inutile verbiage du Traducteur.
(b) Voy. ce qui en a été dit dans la *Dissertation sur la Vie de Mahomet*.

Et la sixiéme *Zaineb*, ou autrement *Zenobie*; sur quoi il faut remarquer que toutes ces femmes, excepté la fille d'*Abubeker*, avoient été auparavant mariées à d'autres, avant que de tomber en partage à *Mahomet*.

Maintenant nous serons plus à portée d'entendre le passage de *Sylburge* dont j'ai parlé. Il se trouve dans le Recueil qu'il a intitulé *Saracenica*. On y voit un formulaire d'anathême qu'on faisoit prononcer à tous ceux qui abandonnoit le *Mahometisme* pour rentrer dans le sein de l'Eglise Chrétienne. Le voici: *j'anathematize & je déteste de tout mon cœur & Zadozt*, (c'est *Chadizje* la 1. femme) *& Aizè*, (c'est *Aischa*, la fille d'*Abubeker*) *& Zaineb*, (c'est *Zenobie & Omcelthem*,) c'est *Om*, fille de *Selma*, (la 5. ou du moins *Om-Kelsum*, fille de *Mahomet* & de *Chadizje*) *les premieres & les détestables femmes du faux Prophète*. Et il ne faut pas être surpris qu'on exigeât des Proselytes de pareils anathêmes, parce que c'étoit à la faveur de toutes ces femmes, de leurs familles & de leurs Tribus, que l'habile Tartuffe avoit trouvé le moyen de se faire un puissant parti à la Mecque & de provigner ses erreurs; premierement par la voye de la parole & de la persuasion; & ensuite à force ouverte, lorsqu'il se sentit assez appuyé. (*a*) Pour revenir maintenant à la questioon du nombre des femmes, il faut convenir de bonne foi, qu'il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on dit, que les *Mahometans* ont la permission d'en entretenir autant qu'ils peuvent. C'est qu'en effet outre les 4. légitimes, qui leur sont allouées par la loi civile & religieuse, (qui est presque la même chose dans les pays *Mahometans*,) il y a parmi eux des particuliers, qui ont jusqu'à 10. ou 12. servantes concubines, qu'on ne distingue des autres femmes qu'à certains égards, & nullement à l'égard de la lignée. Car un enfant qui est né de l'esclave s'estime autant & a les mêmes droits, que celui qui est venu d'une épouse légitime. C'est le mari qui ennoblit & dans l'une & dans l'autre: ou pour mieux dire, il n'y a nulle noblesse que celle qui est fondée sur le mérite. Ainsi comme l'un ne s'enorgueillit point d'être venu du côté droit, l'autre ne rougit point d'être descendu du côté gauche. La raison en est que la Polygamie est une chose permise parmi eux, & non pas un adultére, comme parmi nous, & que quand on a acheté quelque chose légalement, disent-ils, rien n'est plus légitime que d'en user. Telles sont les détestables illusions de ces malheureux Peuples; en quoi certes ils reçoivent bien la récompense de leur erreur, par l'esclavage continuel où ces voluptés les précipitent. Ce qui doit nous pénétrer de reconnoissance nous autres Chrétiens, que Dieu a appellés à une vie plus sobre, à une amitié plus pure, & à un sacrifice réciproque de l'un à l'autre, qui doit avoir des charmes infinis pour deux cœurs bien faits!)

On a vû ci-dessus (*b*) un passage de M. *Ricault*, qui ne fait pas beaucoup d'honneur aux femmes de Turquie, qu'il nous représente comme des tigresses domestiques, sans éducation, sans Religion & sans retenue. Et cependant *Bellonius* (*c*) nous dit tout le contraire: il ajoute même, que c'est quelque chose de surprenant que de voir la bonne union & l'heureuse intelligence, où vivent toutes ces femmes les unes avec les autres, tant légitimes que secondaires, tant libres

(*a*) Il faut traiter ceci & tout ce qui suit de la même maniere que les autres additions du Traducteur: Beaucoup de babil & de détail superflu, une *tirade* qui décéle un assez froid Prédicant, &c. J'ai renfermé ces belles choses entre deux crochets.

(*b*) Voyez le §. XVIII. de ces *Eclaircissemens* page 182. Au reste il ne s'agit pas des femmes *tigresses* dans le passage de *Ricault*, mais des femmes libertines.

(*c*) In *Observationibus*, Lib. III. Cap. 8. & 16. * Si le Traducteur avoit connu *Bellonius*, il l'auroit appellé de son nom François *Bellon*.

libres qu'esclaves, tant favorisées que non favorisées : c'est une merveille, dit-il, on ne sait ce que c'est que l'envie ou les querelles dans une maison Turque !

Comme cet Auteur sentoit bien qu'on auroit de la peine à l'en croire à sa parole sur cette belle harmonie qu'il dit regner dans les ménages *Mahometans*, il tâche d'en donner des raisons qui lui paroissent plausibles.

La premiere est que l'antiquité de la race & la distinction des familles, ne confere parmi les Turcs aucune dignité. On ne s'y distingue point les uns des autres par ces noms éclatans & à longue queuë, comme on le fait parmi nous. Qu'un homme y épouse d'abord la fille d'un Duc, & ensuite celle d'un vil artisan, l'une & l'autre ont le même rang, & les mêmes honneurs dans la maison de l'époux commun; parce que la noblesse du Duc, ou pour mieux dire l'élévation où son mérite l'a conduit, ne conclut rien pour sa fille. C'est une chose purement personnelle, qui ne conclut rien non plus pour ses enfans mâles. Le fils d'un Gouverneur de Province n'y est pas plus honoré, qu'un jeune homme, qu'on voit sortir d'une famille obscure, si on trouve quelque égalité entr'eux du côté du mérite, ou du moins quelque compensation entre les qualités du corps ou de l'esprit de l'un & de l'autre. (*a*) (Sur ce pied-là l'Ode de M. *de la Motte* sur le *mérite personnel* n'est belle parmi nous, que parce qu'elle est contraire à nos mœurs; que nous sommes assez vains pour nous glorifier du nom & de la réputation d'un Pere célébre; & assez petits pour avoir honte d'un Pere obscur & méchanique : mettez-là cette Ode, en vers Arabes les plus justes & les plus coulans, elle ne frappera point les Disciples de *Mahomet*, qui savent, par une longue expérience, qu'il n'y a rien de plus raisonnable que cette maxime, rien de plus commun, rien de plus usité; & rien de plus ridicule que son contraire : ce n'est qu'à nous, qui sommes infatués d'une haute naissance, ou désolés d'une naissance basse, qu'il faut dire & prêcher les maximes suivantes :

On ne se choisit point son Pere.
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abbatu;
Et quoi que le vulgaire en pense,
ROUSSEAU, *la plus vile naissance*
Donne du lustre à la vertu.

N'envions que l'humble sagesse;
Elle fait seule la noblesse,
Le vice notre indignité.
Par-là se distinguent les hommes;
Et que fait à ce que nous sommes
Ce que nos Peres ont été?

Tant il est vrai, qu'il y a des *beautés rélatives*, & qui frappent d'autant plus qu'elles contiennent une censure tacite de nos mœurs. Ainsi cette Ode fort belle dans le Pays où elle a été composée, où la fumée de la qualité est portée à son

(*a*) Dans ce qui précéde on reconnoissoit encore M. *Reland*. Ici c'est M. D** tout pur, qui tout rempli de M. *de la Motte*, tout pénétré de mépris pour celui que le Poëte prosaïque apostrophe, voudroit volontiers apprendre aux Arabes, que l'Ode dont il rapporte des Strophes est toute conforme à leurs mœurs, & fort peu aux nôtres.

ſon comble, & où un honnête homme, qui eſt parvenu à quelque figure, a bien de la peine à s'empêcher de rougir d'une naiſſance baſſe; ajoutez à cela que le caractere de celui à qui elle étoit adreſſée, rend la piece encore plus ingénieuſe.

(a) *Que j'aime à voir le ſage Horace*
Satisfait, content de ſa race,
Quoique du ſang des affranchis !
Mais je ne vois qu'avec colere
Ce fils tremblant, au nom d'un Pere,
Qui n'a de tache que ce fils !

Suppoſons que l'homme en queſtion fut né à Conſtantinople, par exemple, & qu'il eut été élevé parmi les *Mahometans*, il eſt fort probable, qu'il n'auroit point eu ces friſſons, ou les (b) *preſqu'évanouiſſemens* qu'on lui attribue, dès qu'on lui parle de ſon Pere. De tous autres principes, où il auroit été nourri, l'auroient guéri dès l'enfance de cette foibleſſe. Peut-être même ne lui ſeroit-elle jamais venue dans l'eſprit. Tel eſt notre naturel, les premieres impreſſions nous plient comme de jeunes arbres.

Mais la maxime de M. *de la Motte*, qui eſt celle-là même du bon ſens & de la raiſon, n'eſt pas ſeulement générale dans les familles des Turcs, elle eſt univerſelle juſques dans la cour des Princes; on n'y eſtime les enfans qu'à proportion de leurs bonnes qualités; & ſi le fils d'un eſclave a plus de mérite que celui d'une femme légitime, le Pere le préfere à l'autre. A tout prendre, & avant que leurs talens ſe déclarent, ils ſont tous égaux, ceux de la franche comme ceux de l'eſclave. *Toutes les filles du ſerail ſont eſclaves*, dit un Auteur moderne, *de ſorte que tous les Princes Ottomans ſont enfans d'eſclaves.* Il en eſt de même des Rois de Perſe; le grand Sophi ne fait point de contrat de mariage, comme nos Princes Européens, avec celles qu'il s'approprie : il choiſit entre ſes ſujettes ou autres, celles qui lui reviennent le plus, & en fait comme le grand Seigneur, une eſpece de ſerail, qu'il augmente ou qu'il éclaircit à ſa fantaiſie. Cette coutume eſt bien ancienne; car il paroît par le Livre d'Eſther, qu'elle étoit déja en uſage dans ce tems-là. Les femmes du Prince, celle même qui par diſtinction étoit appellée (c) la Reine, & portoit la couronne, étoient ſous la garde des Eunuques; elles avoient chacune leur tour, quoiqu'il y en eut de tems en tems de favoriſées & de couronnées, & qu'on ne ſe fit pas grand ſcrupule de leur ôter tous ces titres, en cas de déſobéïſſance. L'exemple d'Eſther prouve toujours que le Roi choiſiſſoit où il vouloit, ſans aucun égard au pays, à la naiſſance, à la famille, à la parenté, ni même à la Religion, mais uniquement à ce qui plaît aux yeux. La multitude des femmes étant donc une choſe établie en Orient de tems immémorial, il ne faut pas être ſurpris ſi elles acquieſcent doucement à cet uſage; elles ont eu tout le loiſir de s'y accoutumer. C'eſt la premiere raiſon de *Bellonius*.

La ſeconde qu'il allégue n'eſt pas moins plauſible. C'eſt que ſes femmes & ſes eſclaves ſont un bien, qui lui appartient en propre & qu'il a acquis à beaux deniers

(a) Qui auroit oſé jamais croire que la Polygamie de *Mahomet* fourniroit des idées contre M. *Rouſſeau*? Non il n'y a qu'un M. D** au monde qui en fut capable. Et cela s'appelle avoir de l'eſprit !

(b) Remarquez l'élégance de *preſqu'évanouiſſemens.*

(c) Pour faire faire halte au Lecteur au milieu de ce long babil, je place ici deux belles figures, qui repréſentent ici une de ces *Agars* dont M. D** nous parle à la fin de ce Chapitre, & le grand-Seigneur deſcendu de ces *Agars*.

deniers comptans. Autre contradiction dans nos mœurs avec celles des Orientaux. Si le mariage nous a procuré de belles filles, le premier de nos soucis est de les bien placer ; & comment les placerons-nous un peu avantageusement, si nous ne relevons ces agrémens fragiles, dont la nature les a partagées, par une dot raisonnable, qui facilite les conditions, le commerce, l'amitié même & l'éducation des enfans? (a) Serviteur à la beauté, lorsqu'il faut mourir de faim en sa compagnie, & voir dépérir une femme & de beaux enfans avec elle! Mais en Turquie c'est tout le contraire. C'est être riche que d'avoir de belles filles. On vous fait la cour pour les avoir & c'est à vous, pere de famille, qui en avez de jolies & de bien élevées, de faire bien votre marché, & à propos, selon les personnes & les circonstances. Or si cela est, il n'est pas mal aisé de comprendre que des femmes & des esclaves qu'on a achetées & bien payées, soient plus soumises à leurs maris & plus tranquilles entr'elles, qu'une femme unique, avec qui on est lié par contrat réciproque & indissoluble, qui a r'habillé le gueux, remonté l'indigent, engraissé le maigre, ou du moins élevé le commode, & qui par-dessus tout cela, se sent de la qualité & de la noblesse jusqu'aux ongles. Qu'une telle femme née d'un tempérammment aigre ou altier, dispute pendant quarre ans avec son mari, à qui tiendra le timon, & l'emporte le plus souvent ; je ne m'en étonne pas : le mari n'a point de droit coërcitif contre elle. Il craint le bruit, ses voisins, sa parenté, le public, la perte de la dot ; que faire contre une femme, qui parle plus haut que vous? J'ose vous assurer, pauvre mari, que vous n'avez point de meilleur parti que la patience : car enfin il n'y a guéres que l'infidélité, qui vous mette en droit de la faire sortir de chez vous ; & vous savez bien qu'elle est assez contrariante pour être vertueuse par malice, quand elle ne le feroit pas par inclination. C'est la seconde raison de mon Voyageur.

Ajoutez pour troisiéme raison, que les femmes de Turquie ne se mêlent du tout point du ménage, ni des meubles, ni des habits, ni de la dépense, & encore moins du ménagement de la bourse. Elles ne passent pas les siécles, comme les nôtres, à se coëffer, à faire des visites, à embellir une maison, à arranger des porcelaines, à faire de beaux habits, à laver, à blanchir, ou à repasser. C'est l'affaire des esclaves. Pour les hommes, dit *Bellonius*, ils ont soin de l'œconomie, & prennent sur eux toute l'administration du domestique. Cela ne va pas fort loin, les Turcs ne se chargent point de meubles inutiles. S'il y a quelques hardes à laver, c'est l'affaire des serviteurs. Et pour ce qui est des femmes, elles ne sont chargées d'autre soin que de celui d'élever les enfans & de vivre en paix les unes avec les autres.

Enfin cet Auteur nous fait remarquer, pour rendre plus croyable ce qu'il avance, touchant l'union de ces épouses diverses, qu'elles passent la vie renfermées d'une maniere tranquille & sédentaire, hors du bruit & du tumulte des voisins & de la mauvaise langue des voisines, & du quartier ; sans parler à d'autres hommes qu'à leurs maris, & loin de tous ces corrupteurs & de toutes ces corruptrices de la societé, qui pourroient ébranler leurs sentimens, ou du moins semer entr'elles la sizanie de la discorde. D'où il paroît, pour conclure ce long article, combien est fausse la remarque de ceux qui disent que les *Mahometans* n'aiment pas qu'on les nomme *Agareniens*, comme si on vouloit leur reprocher

(a) Ce stile demi-burlesque seroit de M. D** un homme unique en son espece, s'il n'y avoit à lui opposer dans le monde l'ingénieux Auteur du *Perroquet* du *Babillard*.

reprocher leur origine servile ; mois bien *Sarazins*, parce qu'on suppose que ce nom leur fait plus d'honneur. Point du tout les Empereurs eux-mêmes & de Perse & de Turquie ne se font point une honte de descendre d'une (*a*) (Agar ni de familiariser avec les Agars.)

§. XXXIII.

Si les Mahometans ne prennent aucune précaution pour se laver le visage ?

(*b*) (VOici une accusation bien puérile & qui ne fait guéres d'honneur à ce *Barthelemi d'Edesse*, que M. *le Moyne* a publié dans ses *Varia Sacra*. Je ne sai comment m'y prendre pour rapporter une fadaise de cette nature, qui ne souffre ni Latin, ni Grec, ni François. En général tout le monde sait que les *Mahometans* sont fort propres, & que c'est un des griefs dont on les taxe, que le grand soin qu'ils prennent de la pureté du corps. Cela va si loin, qu'une de leurs ablutions est celle dont on a parlé à la fin du Chap. VIII. & qui consiste à se nettoyer avec de l'eau la partie postérieure, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien de fétide, lorsqu'on a fait éjection de ses excrémens.)

Que dit à cela notre *Barthelemi*? Une fausseté ridicule & honteuse; c'est qu'ils font cette espéce d'ablution cinq fois par jour, & qu'à l'issue de chaque fois ils portent (*c*) la même main au visage pour se laver la bouche & toute la face. (*d*) (Quelle pauvreté ! ou plutôt quelle malice pour tourner les gens en ridicule ! Qu'on sache donc pour une bonne fois, que les *Mahometans* sont plus propres:) qu'ils ne pratiquent cette espéce d'ablution postérieure, que quand ils vont à la garde-robe ; qu'ils ne la pratiquent qu'avec beaucoup de propreté, (*e*) comme l'assure M. *Tournefort*; qu'ils ne sont point obligés d'y aller cinq fois par jour, (*f*) (à moins qu'ils n'ayent pris médecine) qu'ils n'y vont, comme nous qu'en cas de nécessité; qu'après l'ablution faite, ils se lavent les mains avec beaucoup de soin; & qu'à l'égard du visage, ils ne sont obligés de le laver, que quand ils vont faire leurs prieres. (*g*) (Quoi donc ? parce que nous devons manger deux ou trois fois le jour, porter la main sur les mêts les plus délicats & au visage même, il nous sera défendu également, & à l'un & à l'autre sexe, de nous occuper des soins domestiques & civils, quelquefois méchaniques & souvent assez désagréables ? N'avons-nous pas de l'eau en abondance pour nous nettoyer de tout cela ? Y a-t-il rien de plus commun en Orient que les bains, & n'est-ce pas un des articles de la Religion de *Mahomet*, de se laver soigneusement avant que de rien entreprendre de religieux & de sacré dans leurs dévotions publiques ou particulieres. Voyez ci-dessus le Catéchisme des *Mahometans* (*h*).

§. XXXIV.

(*a*) M. *Reland* ne dit point cela : mais il falloit terminer ce long babil par cette ingénieuse pointe : & rien n'étoit plus digne de M. D**.

(*b*) J'enferme encore entre deux crochets ce précieux morceau de M. D** qui prouve si bien la délicatesse de ses expressions.

(*c*) L'original dit le même doigt. Apparemment que cela a paru trop surprenant à M. D**.

(*d*) Verbiage puérile & qui ne dit rien.

(*e*) Le *Prédicant* cite, comme on voit, fort à propos M. *Tournefort*, pour nous prouver par cette autorité respectable que les *Mahometans* se torchent fort proprement le ....

(*f*) Addition de M. D** qui renferme une raison que M. *Reland* ne devoit pas oublier.

(*g*) Addition ridicule de M. D** & vrai *hors d'œuvre* tels que sa cervelle en produit souvent.

(*h*) Dans le Ch. VIII.

§. XXXIV.

Si Moïse est du nombre des reprouvés, selon les Mahometans?

(*a*) (MOnsieur *Reland* ne devoit pas mettre cette accusation au nombre des autres, parce qu'il n'y a qu'à ouvrir l'*Alcoran* pour y voir ce législateur de la Nation Juive couronné des plus grands éloges. On peut même dire qu'il se signale sur ce chapitre, par quelques traits qui ont de la grandeur. Ajoutés que c'est l'opinion constante des *Mahometans*, que Moïse a été un des plus grands Prophétes que Dieu ait envoyé aux hommes, uniquement inférieur à JESUS, qui est venu après lui, & à *Mahomet* qui fait, disent-ils, *la clôture & le sceau de tous les autres*. Voyez ci-dessus l'Abregé dans le Chapitre, qui traite des *Envoyés de Dieu*.)

Cependant il s'est trouvé deux petits Grecs (*b*), qui ont assuré le contraire; & qui ont soutenu que *Mahomet*, dans son *Alcoran*, *avoit placé Moïse au nombre des damnés*. (*c*) Que dirons-nous, après cela de tous ces anciens Hérétiques, dont nous ne savons plus rien que sur le rapport d'un *Irenée*, ou d'un *Epiphane*? Pour moi, avant que de les juger définitivement, je voudrois avoir quelques-uns de leurs Ouvrages, parce que je sai d'ailleurs, par une assez longue expérience, qu'on en impose toujours à ceux que l'on n'aime pas, & que le portrait qui est tracé par une main ennemie, est presque toujours infidelle.

§. XXXV.

Si les Mahometans ne reconnoissent que trois Prophétes, Moïse, J. C. & Mahomet?

C'Est l'opinion de *Volaterran*, qui est contradictoire à la précedente. Moïse n'est point sauvé selon *Mahomet*, s'il en faut croire *Euthymius* (*d*); par conséquent il ne sauroit être un de leurs Prophétes, car les Prophétes ne péchent point, ou du moins ils ne péchent pas mortellement, selon la Doctrine *Musulmane*. Mais *Volaterran* soutient au contraire que Moïse est un de leurs grands Prophétes, que *Mahomet* est le premier, & J. C. le troisiéme, & que hors de ceux-là ils n'en reconnoissent point d'autre. (*e*) Voilà une contradiction bien marquée, & qui nous doit rendre suspectes toutes ces prétendues réfutations de la Doctrine *Mahometane*.

(*a*) (La

(*a*) Addition importante, comme on le voit, du Traducteur.

(*b*) *Euthymius Zigabene* & un Anonyme, qui a fait la vie de *Mahomet*, Insérée dans les *Saracenicæ de Syburge*, pag. 60.

(*c*) Le grand homme qui attaque ici les deux *petits Grecs*, sous les auspices, à la vérité, & par le moyen de M. *Reland*, nous avertit, non qu'il faudroit, mais qu'il *voudroit* avoir quelques-uns des ouvrages de ces Hérétiques *jugés definitivement*, sur le rapport d'un *Irenée* & d'un *Epiphane*. C'est donc sans doute un malheur pour ces Hérétiques que leurs ouvrages se soient perdus avant que d'avoir été jugés par M. D** qui les auroit infailliblement rehabilités, & peut-être même honorés du titre qu'il refuse à *Irenée* & à *Epiphane*.

(*d*) Voyez la Section qui précede.

(*e*) Voyez la réfutation du *Mahometisme* par *Volaterran*, à la suite de l'*Alcoran*, de l'édit. de *Bibliander* 1550.

(*a*) (La vérité eſt que les *Mahometans* ſont bien plus à blâmer pour avoir multiplié les Prophétes, que pour en avoir diminué le nombre. Ils les comptent par milliers, comme on l'a vû dans l'Abregé de leur Théologie (*b*), & à l'égard de ceux qui ont donné au monde de nouvelles Conſtitutions, ils en articulent ſix, qu'ils regardent comme les plus illuſtres : » *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïſe*, J. C. & *Mahomet* : & quiconque ne les aime pas, ou révoque en doute leur véracité, il eſt infidelle «. Voyez le Chapitre des *Envoyés de Dieu.*)

§. XXXVI.

Si l'homme a été formé d'une ſangſue, ſelon Mahomet ?

AUtre puérilité d'*Euthymius Zigabene* : il dit que *Mahomet fait naître* (*c*) *l'homme d'une ſangſue.* C'eſt que dans le Chap. XCVI. de l'*Alcoran*, il eſt dit que Dieu a créé l'homme *d'un peu de ſang caillé*, ou *congelé*, comme a traduit la verſion Françoiſe (*d*), & que le mot Arabe ſignifie auſſi une ſangſue, ou avec très-peu de changement *ſemen genitale.* Mais tous les petits Grecs qui n'entendoient pas cette langue, ont confondu toutes ces ſignifications, pour ſe moquer de leurs adverſaires à tors & à travers.

N'ont-ils pas dit encore, que *Mahomet a donné à Salomon un coq ſauvage & de certaines Gondes pour précepteurs, & que c'eſt d'eux qu'il a tiré toute ſa ſapience* (*e*) *& non de Dieu* ? Mais qu'eſt-ce que ces *Gondes* ([illegible]) qu'un mot barbare, qui ne ſignifie rien, & qui a été formé (*f*) de deux mots Arabes, qu'ils n'ont pas entendus, & qui ſignifient *une troupe de Génies*, ou d'*eſprit Divins*, (*g*) quoique ce ſoit en partie le même mot que celui qu'ils ont confondu avec celui de *Démons*, pour faire tomber l'*Alcoran* en contradiction avec lui-même, & accuſer *Mahomet* d'avoir ſauvé ces mauvais Génies. La vérité eſt que dans le Chapitre où le paſſage ſe trouve, qui eſt le XXVII. il y a beaucoup de fadaiſes tout-à-fait indignes de Salomon, au moins de ce Salomon ſage & *Philoſophe* à la lettre, tel qu'il étoit encore dans ce tems-là : mais néanmoins il y tire toute ſa ſageſſe de Dieu. *Nous avons*, dit l'*Alcoran*, *donné la Science à David & à Salomon. Ils ont dit, loué ſoit Dieu qui nous a gratifiés au deſſus du grand nombre de ſes ſerviteurs qui ont cru en ſa toute-puiſſance.* Après quoi ſuivent d'autres diſcours, qui ne ſont pas, je l'avoue, des plus ſenſés, mais qui ne ſont pas ſi impies.)

(*a*) Addition importante du Traducteur.
(*b*) Voyez ci deſſus Ch. V. *des envoyés de Dieu.*
(*c*) Le premier homme.
(*d*) Du Sr. *Du Ryer*, imprimée en Hollande en 1649. & en 1733.
(*e*) Voyez *Evodius*, dans les Actes des XLII. Martyrs, inſerés dans le VI. Tome des *Acta Sanctorum.*
(*f*) M. *Reland* ne cite qu'un mot : mais M. D** qui eſt grand Arabe, en cite deux.
(*g*) Addition du Traducteur, qui n'apprendra rien au Lecteur.

§. XXXVII.

§. XXXVII.

Si Mahomet a nié l'immortalité de l'ame?

IL me ſemble qu'après ce qu'on a dit ſur l'Enfer & le Paradis des *Mahometans*, il eſt ſuperflu de les juſtifier ſur l'Epicureïſme qu'on leur attribue, lorſqu'on dit qu'ils ne croyent point *que les ames ſubſiſtent après la mort.* C'eſt *Polydore Virgile* (*a*), qui les en accuſe; mais certainement il ne ſait ce qu'il dit. Il n'y a qu'à ouvrir l'*Alcoran*, pour y voir en cent endroits, que les juſtes & les impies *vivront éternellement*, les uns dans (*b*) le Paradis (délicieux de la Divinité, où ils contempleront ſa face, & ſeront tranſportés d'une joye & d'un raviſſement qui ne peut convenir qu'à l'ame) & les autres, dans (*c*) la Gehenne & le feu de l'Enfer, où ils ſeront tourmentés éternellement par les miniſtres de la vengeance divine, qui ne leur donneront ni paix ni trève. Voyez le Ch. VI. du Catech.

(*d*) Mais voici peut-être ce que *Polydore Virgile* a entendu. Il a voulu dire que *les ames*, ſelon les *Mahometans*, *ne ſont point ſans corps*. Et c'eſt-là en effet, un des articles de leur Théologie. (*e*) (Ils ne ſont point Carteſiens; ils ne croyent point que la nature de l'ame puiſſe agir toute ſeule. Il lui faut un corps, qui partage avec elle toutes ſes fonctions, & qui en devienne en quelque ſorte le théâtre, le *Senſorium*, pour parler à l'Angloiſe. Les Sociniens eux-mêmes ſont dans cette malheureuſe erreur; ils s'imaginent que les ames dorment juſques à la réſurrection (*f*), & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ſe ſervent des mêmes raiſons que les *Mahometans*. Ils diſent que *ceux qui ſont morts ſont morts*, qu'ils ne ſont plus, qu'ils ne vivent plus, qu'ils n'entendent plus, qu'ils n'ont plus de corps pour faire les fonctions de la vie. Toute la différence qu'il y a entr'eux, c'eſt que les *Mahometans* ſont plus raiſonnables ſur cet article: car après l'*examen du ſépulcre*, qui ſuit la mort, & dont je vous ai parlé ci-deſſus dans le Ch. V. Ils croyent que nos ames paſſent en des corps purs, que Dieu a créés à cette fin, ſavoir pour les garder comme dans une eſpéce de réceptacle, juſques à la réſurrection univerſelle, où chaque eſprit abandonnant avec joye le corps emprunté, ſera rendu à ſon véritable corps: au lieu que les Sociniens, quoiqu'ils tiennent pour l'immortalité des ames, s'aviſent néanmoins je ne ſai com-

(*a*) *De Invent. Rer.* Lib. VII. Cap. 8.

(*b*) Dans l'Original il y a Paradis tout court ſans le Phébus qu'y ajoute le Traducteur; au lieu de quoi il y a *où ils verront & aimeront Dieu dans le comble de leur joye. Ces affections ne peuvent convenir qu'à l'ame, qui par conſéquent ne meurt point.* Voilà ce me ſemble, comment il falloit rendre le Latin de M. *Reland.*

(*c*) Chez les *Mahometans Gehenne* & *feu d'enfer* ſont la même choſe, & de même chez les Chrétiens, à moins que M. D** n'ait eu quelque révélation qui nous apprenne le contraire. M. *Reland* ne nous parle auſſi que de la *Gehenne*. Le Traducteur auroit dû conſulter d'*Herbelot* à *Gehennem*, & il auroit vû ce que c'eſt que l'Enfer des *Mahometans.*

(*d*) L'Original ne dit point cela, mais que *Polydore Virgile* pouvoit avoir oui dire, qu'on trouvoit dans quelques écrits *Mahometans*, *que les ames ne ſubſiſteroient point ſans les corps.* C'eſt une grande conſolation pour M. D** de trouver un *Polydore Virgile*, qui comme lui, juge ſur des *oui dire.*

(*e*) A très-peu de choſe près ceci renferme une ſavante addition du Traducteur, par où l'on voit, 1. qu'il connoît *Deſcartes.* 2. qu'il eſt en état de donner une juſte idée du *ſenſorium* des Anglois. 3. qu'il connoît auſſi les Sociniens, & qu'il a paſſé juſqu'à *Volckelius* par le ſecours de la table des matieres. 4. que les Sociniens auroient un grand beſoin des lumieres de M. D** pour raiſonner juſte ſur la nature de l'ame.

(*f*) Voyez *Volckelius*, p. 581. Ed. Racov. *De Invoc. Sanctor.*

comment & pourquoi, de les faire dormir, ou du moins sommeiller jusqu'au dernier jour. Il me semble que des gens qui se piquent tant de raison & d'une connoissance si exacte des écrits sacrés, devroient mieux connoître, & la nature de l'ame & ses proprietés essentielles. Car enfin c'est elle qui donne la vie au corps; c'est elle qui forme en nous la réflexion, la mémoire, l'intelligence, l'esprit & la joye: quelle apparence donc que lorsque le corps lui sera soustrait, elle perde toutes ses qualités & ses propriétés excellentes, qu'elle déployoit dans le corps même? Ce seroit une chose bien étrange, qu'il fallut avoir un corps pour penser.)

§. XXXVIII.

Si Mahomet a enseigné, que celui qui tue son ennemi, ou qui en est tué, est indubitablement sauvé?

(a) (SI l'accusation dont on vient de lire l'étiquette, est véritable, voilà le meurtre bien autorisé, voilà la vangeance sur le pinacle: & si cette Doctrine de *Mahomet* est une fois tournée en pratique, que deviendront les *Mahometans*? Ce ne sera plus qu'une troupe de mutins ou de bretteurs, qui s'entrégorgeront les uns les autres, jusqu'à ce qu'ils se soient exterminés, à peu près comme ces enfans de la Terre, provenus des dents du Dragon & qu'*Ovide* a si bien décrits dans le troisiéme chant de ses Métamorphoses, vers 115. *& suiv.*

Territus hoste novo Cadmus capere arma parabat:
Ne cape, de populo, quem terra creaverat, unus
Exclamat, nec te civilibus insere bellis:
Atque ita terrigenis rigido de fratribus unum
Cominus ense ferit; jaculo cadit eminus ipse.
Hic quoque, qui leto dederat, non longiùs illo
Vivit, & expirat, modò quas acceperat, auras.
Exemploque pari furit omnis turba, suoque.
Marte cadunt subiti per mutua vulnera fratres.

Car où est celui des *Mahometans*, qui refusât d'être le bourreau ou le martyr de la vangeance, s'il étoit bien sûr de gagner le Paradis par cette voye? Ils se séroient tous un honneur & un devoir de faire naître ou de ressusciter les querelles les plus mal fondées, & la societé parmi eux ne seroit plus qu'un brigandage de peu de jours.

Défions-nous donc d'une accusation qui prouveroit trop, & qui seroit manifestement démentie par l'expérience.) Il est vrai que cette accusation est avancée par des Auteurs respectables. 1°. par un Empereur fort célebre: c'est *Constantin Porphyrogenète*, qui vivoit au x. siécle, & qui (aimoit si fort les Sciences, qu'il) nous

(a) Cette longue & inutile addition nous apprend pourtant que M. D** a lû les Métamorphoses d'*Ovide*: mais il est surprenant qu'étant Poëte il n'ait pas rendu en vers François ce morceau d'*Ovide*. Cependant, pour donner au moins quelque chose de neuf au Lecteur, il a appellé *chant* ce que jusqu'à présent on avoit appellé *livre*.

nous a laissé un Livre, *de l'administration de l'Empire*, publié par *Meursius*, il y a un peu plus de cent ans. Dans cet Ouvrage (*a*), il attribue à *Mahomet* la Doctrine que nous venons de dire ; savoir que *le Paradis est ouvert à quiconque des siens aura tué son ennemi, ou en aura été tué. Anastase* avoit dit la même chose (*b*), avant lui dès le IX. siécle ; & avant Anastase, nous trouvons la même accusation dans la *Chronique* de *Theophane*, qui vivoit dans le VIII. siécle.

Je ne conseillerois pas à un *Mahometan* de tuer son ennemi, sur la foi de ces Auteurs. (Il ne la porteroit pas loin, je vous assûre.) Les loix contre le meurtre y sont aussi séveres qu'en aucun endroit du Monde. Mais ce qui a trompé ces Auteurs, c'est que *Mahomet* se voyant attaqué par les habitans de la Mecque, encore Idolâtres & ennemis de ses révelations à tel point, qu'ils l'eussent mis en piéces, s'ils eussent pû l'attraper, exhorta vivement les siens à se défendre de toutes leurs forces, en défendant la cause du vrai Dieu & de son Unité, & que pour les animer au combat avec plus de succès, il leur promit que s'ils venoient (*c*) à tomber dans la voye de Dieu, c'est-à-dire comme Martyrs de l'Unité de Dieu, ils entreroient infailliblement dans le Paradis, aussi bien que ceux qui demeureroient vainqueurs de ces Idolâtres. Voilà ce qu'il y a de vrai. C'est un ordre de *Mahomet*, qui regarde proprement les habitans de la Mecque, qui lui resistoient en face, qui s'opposoient à ses révélations, & qui lui couroient sus à main armée. C'est contre eux qu'il dit dans son *Alcoran*, *tuez-les par tout où vous les trouverez*. Mais cela ne regarde point la Société *Mahometane* en elle-même, c'est-à-dire les inimitiés particulieres, qui peuvent s'élever entre eux : cela ne regarde pas non plus les Chrétiens, ni les autres Peuples, qui les environnent, & qui sont en paix avec eux, soit dans leur voisinage, soit dans le sein même de leurs Villes & de leurs Habitations.

A entendre parler certains Auteurs, vous diriez que les *Mahometans* sont des mutins & des insolens, qui passent la vie dans les querelles & dans la vengeance : mais il n'y a rien de plus faux. Si nous en croyons les Rélations modernes, ils sont si pacifiques, que bien loin d'exciter ou d'entretenir les dissensions, ils se font un devoir de les assoupir, & de se réconcilier même ceux qu'ils ont pû offenser par inadvertence ou par promptitude. On appelle Braves, dans notre Europe, dit *Bellonius* (*d*), ceux qui sont toujours prêts à dégainer, qui ont le regard hautain & farouche, qui savent bien montrer les dents, & envisager les autres de travers ou de haut en bas, qui jurent comme des charretiers, qui s'emportent à la premiere occasion, qui donnent le démenti ou le soufflet au premier venu, qui sont ravis de pouvoir dire, *j'ai eu telle ou telle affaire d'honneur . . . . . . En voilà encore les marques. Il est vrai que je lui ai passé mon épée au travers du corps*, &c. Voilà ce qui s'appelle parmi nous un *homme d'honneur*. Mais les Turcs ne sont pas si ferrailleurs. Dès que la paix est faite, ils posent modestement les armes & vivent entre eux de la maniere la plus tranquille. Ils ne se chargent point d'un grand sabre dans les rues ou dans les places publiques, où il est parfaitement inutile. Ils se contentent de s'en servir à l'armée dans le besoin.

(*a*) *De Administ. Imperii*, Cap. XIV.
(*b*) *Histor. Ecclesiast.* pag. 104.
(c) * La voye de Dieu dans cet endroit c'est la bataille que *Mahomet* donna aux habitans de la Mecque.
(*d*) *Observat. Rer. Memor.* in *Græc. Asia*, *Ægypto*, &c. Lib. III. Cap. 18. Au reste, c'est M. D** qui parle, j'ai traduit ce passage de *Bellonius*, plutôt selon le sens que selon les paroles : * (& j'ajoute que cela nous a donné une page de plus d'assez mauvais gout qu'il n'y a dans l'original Latin.)

soin. On n'entend pas que le duel, ni les rencontres fassent du ravage parmi eux; & s'il arrive par hasard que quelqu'un d'eux se défasse de son ennemi, ou le blesse dans la colere, ne croyez pas qu'il en acquiére pour cela la réputation de Brave. Tout au contraire.

(*a*) (*Chardin* dans son Voyage de Perse ne nous dit point que les Peuples y soient plus mutins ou plus vindicatifs qu'en d'autres endroits. Il nous assure même, qu'ils sont la plûpart très-pacifiques par un principe de conscience. Ils craignent *le pont aigu* (*b*), & vont proposer d'eux-mêmes à l'offensé la réparation de l'offense. Voici une de leurs paraboles sur le pardon des injures & sur la bénéficence envers un ennemi. C'est un jeu d'esprit, mais il pourroit leur être envié par les Chrétiens. *Faites comme ces arbres, qui offrent ce semble, la fraicheur de leur ombre & de leurs fruits aux justes comme aux injustes, sans excepter même de leur bénéficence ceux qui leur jettent des pierres, ou qui les dépouillent à coups de bâtons. Faites encore plus; imitez ces coquilles bienfaisantes, qui enrichissent de leurs perles ceux mêmes qui leur ôtent la vie* (*c*).

Au reste, quand je dis, que c'est là un jeu d'esprit, qui pourroit être envié aux Persans par les Chrétiens mêmes, je m'explique, je parle des Chrétiens, qui courent au bel esprit. Car d'ailleurs la pensée n'est point solide, & par conséquent elle ne sauroit être un motif à une vertu. Car si l'arbre avoit quelque connoissance & quelque liberté, il se garderoit bien de se laisser dépouiller à d'autres qu'à son maître; certainement il ne se prêteroit point aux voleurs ni aux impudiques, ni aux brigands; il les assommeroit plutôt de ses branches: & la coquille, qui renferme une pierre précieuse, n'auroit garde de prodiguer son trésor à celui qui veut lui ôter la vie, si elle pouvoit la conserver. Ainsi ce n'est-là qu'une fleur de Rhétorique, qui pourra embellir le Sermon d'un Moine novice ou d'un étudiant frais émoulu du collége; mais qui n'aura jamais entrée dans un Discours de Morale d'un *Tillotson*, d'un *Barrow*, ou d'un *Bourdaloue* même, où les images & les agrémens les plus modestes doivent renfermer quelque sel & quelque raison. Mais quand j'entends un homme grave & sensé, qui renferme sa preuve dans sa comparaison même, de maniere que je ne saurois l'éluder sans extravagance, je me rends à la justice du précepte, dans le tems même que j'en admire l'art & le sublime. Telles sont universellement les comparaisons de N. S. J. C. & de ses Apôtres. Celles-ci, par exemple, *aimez* (*d*) *vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, & priez pour eux qui vous calomnient & qui vous persécutent, afin que vous soyiez Enfans de votre Pere qui est dans le ciel; car il fait lever son soleil sur les méchans & sur les bons; & il fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes.... Soyez donc parfaits, comme votre Pere, qui est dans le ciel, est parfait.* On ne trouve rien là qui sente le bel esprit; mais la pensée est juste, elle est vraye, elle est grande même, elle va au cœur, par les idées intéressantes qu'elle contient sur la paternité, la filiation & l'imitation, & que Saint *Paul* a toutes réunies dans

(*a*) Autre addition. Elle appartient toute à M. D** excepté le précepte, (& non pas la parabole) des Persans. Il faut convenir que la pensée que cette maxime renferme n'a que du brillant. Mais en récompense nous lui devons le jugement de M. D** sur les bons Sermons, un éloge des comparaisons que J. C. employe, & enfin celui de la version du N. T. par Mess. de *Beausobre* & *Lenfant*.

(*b*) Voyez ci dessus Chap. V.

(*c*) *Chardin* T. VIII. p. 204. Edit. de 1711.

(*d*) *Matth.* Chap. V. 44. M. D** parle ici: Je me sers de la version de Mess. de *Beausobre* & *Lenfant*, qui est la plus Françoise qui ait encore paru; & si j'en puis juger, l'une des plus fidelles.

dans ce beau précepte, l'abregé de celui de son grand maître : *Soyez les imitateurs de Dieu comme ses chers enfans* (*a*).)

§. XXXIX.

S'il est vrai ce qu'on dit, que Mahomet avoit élevé un Pigeon, qui venoit murmurer à son oreille dans ses accès épileptiques?

C'Est un conte dont tout le monde est abreuvé. On dit que l'Imposteur se trouvant affligé du mal caduc, avoit aprivoisé une colombe avec tant d'artifice, qu'elle venoit becquetter à son oreille dans ses accès; & cela, s'il vous plaît, pour faire accroire à sa femme & à tous ses parens, qu'il avoit des extases prophétiques, & que le S. Esprit sous cette forme, venoit lui dire tout bas ce qu'il avoit à faire & à révéler à son Peuple.

Mais pour convaincre tout homme raisonnable que c'est-là une pure imagination de la part des Chrétiens, je me contenterai de rapporter (*b*) un fait assez singulier que je trouve dans l'*Introduction aux Langues Orientales*, du savant M. *Ockley* Professeur à Cambrige dans ces mêmes Langues & l'un des plus savans hommes du Monde dans cette espece de Litterature. Il dit qu'on ne sauroit croire combien de fables ridicules on a débité en Europe sur le compte de *Mahomet*, dont on ne voit aucune trace dans les Livres Orientaux; qu'il y a sur ce sujet mille traditions aussi fausses les unes que les autres, qui se perpétuent néanmoins entre nous comme véritables, & qui attrapent même les plus sensés. Par exemple, dit-il, l'incomparable *Grotius*, qui a si bien mérité de la République des Lettres, y a été trompé. Dans le Livre immortel qu'il nous a donné *sur la vérité de la Religion Chrétienne*, il avance dans le VI. Livre, qui est tout entier contre les *Mahometans*, que *Mahomet* avoit dressé une colombe à voler à son oreille, pour faire accroire au Peuple qu'il étoit divinement inspiré. Et cependant il n'y a rien de plus faux que l'histoire de cette prétendue colombe, que les Arabes n'auroient pas sans doute oubliée, ou comme tradition, ou comme vérité, s'il en avoient trouvé quelques vestiges dans leurs Auteurs; eux sur tout qui ne font point scrupule de rapporter les plus étranges fictions, lorsquelles peuvent favoriser la réputation de leur Prophéte. Et cela est si vrai, ajoute-t-il, que le Savant *Pocock*, qui a traduit le Livre de *Grotius* en Arabe, n'a point mis ce conte dans sa version. Bien plus; il nous apprend lui-même, dans son *Essai sur l'Histoire des Arabes*, qu'ayant vu *Grotius* (*c*) (apparemment à Paris) il lui avoit demandé, *s'il avoit trouvé cette fable dans quelque Ecrit des Orientaux, ou dans quelque Ouvrage des Chrétiens?* A quoi *Grotius* avoit répondu ingénument, *qu'il n'avoit rien lû de pareil dans les Livres des Arabes, mais qu'il s'en étoit rapporté là-dessus à la bonne foi des Chrétiens.* (*d*) (Laissons donc-

(*a*) *Ephes.* Chap. V.

(*b*) Il ne s'agit point dans la citation de M. *Ockley* de fait singulier. On l'y chercheroit en vain *ce fait singulier.* Voici comme parle M. *Reland*, *adscribam quæ . . . . de hac re notavit vir . . . . peritus Simon Ockley*, &c. mais ce qu'il y a d'essentiel de la part de M. D** est qu'il nous apprend que M. *Ockley* est Professeur à Cambrige.

(*c*) Voilà un *apparemment* bien placé.

(*d*) Cette petite conversation romanesque est un jeu agréable de M. D** qui l'a tiré du creux de son imagination. Il a droit de dire comme Sosie; *Où prend mon esprit toutes ces gentillesses?*

donc-là cette colombe, dont les *Mahometans* ne font aucune mention, répliqua fans doute le judicieux *Pocock*, & puifqu'il s'agit de les convertir par le moyen de votre excellent Livre, ne leur difons rien, fur le chapitre de leur Prophéte, qui ne foit avéré parmi eux, de peur que fi nous venons à mêler des fables avec des vérités, ils ne fe moquent des unes aux dépens des autres.)

Il n'y a donc nulle apparence, conclut M. *Reland*, que le conte du pigeon puiffe être réhabilité: car fi ce fait avoit quelque fondement dans l'Hiftoire ou même la Tradition, les Auteurs Arabes n'auroient pas manqué de le joindre, comme miraculeux à tant d'autres, qui n'ont pas la moindre ombre de vraifemblance, comme par exemple, que la Lune foit defcendue du ciel pour le faluer, que les arbres foient venus lui faire la révérence, que les bêtes mêmes lui ayent fait hommage, &c. Pefez bien ces paroles de l'Abbé *Maracci*, elles font tirées de fa Préface fur la *Vie de Mahomet* (*a*). « Si je voulois faire » l'Hiftoire de la vie & des faits de *Mahomet*, fur les mémoires que me pour- » roient fournir nos Auteurs Chrétiens, je fuis perfuadé que je me ferois bien » moquer de moi parmi les *Mahometans*. Car tout ce qu'ils difent de cet hom- » me-là, & ce que nous en rapportons de notre côté, eft fi différent & fi con- » tradictoire, qu'on ne croiroit jamais que ce fut de la même perfonne. Ainfi » laiffant à part ce qu'ont dit les nôtres fur ce fujet, & me contentant de l'in- » diquer en paffant, j'ai refolu de m'en rapporter uniquement aux (*b*) Difciples » du perfonnage. Non que je me fie tout-à-fait à leur rapport, ou à leur fin- » cerité, par rapport au fond de l'Hiftoire; mais c'eft que s'agiffant de les at- » taquer pour les convertir, s'il eft poffible, à la foi Chrétienne, j'eftime qu'il » eft bien plus aifé de les combattre par leurs propres armes, que par les nô- » tres, & qu'il eft même plus glorieux pour nous de les transpercer de leurs » propres traits. Ajoutez à cela, que la plûpart de nos Auteurs qui en ont » écrit, ont rapporté certaines chofes du Perfonnage (*c*), qui les font crever de » rire, parce qu'en effet elles font auffi ridicules que mal fondées. (*d*) (Enco- » re patience s'ils fe contentoient de fe moquer de nos Auteurs; mais c'eft que) » malheureufement, ils prennent occafion de ces faits puériles & inouïs, pour » s'obftiner dans leur (*e*) apoftafie plus que jamais. » (*f*) (Après tout, il me femble qu'il eft plus naturel de laiffer à chacun la liberté de faire l'Hiftoire de fa Religion & de fes fondateurs.)

(*a*) Page 9.
(*b*) Il y a dans la citation du P. *Maracci*, *aux Mahometans*.
(*c*) Cette expreffion baffe n'eft pas dans la citation, il y a feulement, *qui font rire les Mahometans*.
(*d*) C'eft ici une addition de M. D**.
(*e*) Il y a dans la citation du P. *Maracci* fuperftition. Apoftafie, chez les Chrétiens d'aujourd'hui eft l'action de celui qui renonce à la croyance des Proteftans pour fe rendre C. R. & *vice verfa*. Pour ceux qui abandonnent le Chriftianifme, on les appelle des *Renegats*.
(*f*) Addition platte & inutile.

§. XL.

§. XL.

Si les Mahometans croyent la pluralité des Mondes?

(*a*) (ON ne peut que souscrire à la sage précaution de l'Abbé *Maracci*, par rapport à *Mahomet*, & à son histoire : mais M. *Reland* n'est pas de son avis, au sujet du procès qu'il intente à l'imposteur, d'avoir enseigné *la pluralité des Mondes* (*b*):) sur ce que *dans un endroit, il appelle Dieu, le Seigneur des Mondes*; *erreur*, dit-il, *qui est celle des Manichéens, de Démocrite, de Metrodore, & de quelques autres anciens Philosophes.* Dans un autre endroit encore (*c*), il l'accuse *de multiplier les Orients & les Occidents*, *absurdité*, dit-il, *qui doit sa naissance à la fausse opinion de la pluralité des Mondes*.

(*d*) (Il ne s'agit pas ici d'examiner cette question en Astronome. La pluralité des Mondes pouvoit être une erreur du tems de *Mahomet* & une erreur très-grossiére, & je n'aurois pas voulu être à la place de celui qui en auroit été dûement convaincu dans un Concile : mais aujourd'hui que ce soit une erreur, ce n'est pas au moins une hérésie. On l'enseigne même dans plusieurs Ecoles de la Chrétienté; & un Prince *Mahometan* qui se piqueroit de Philosophie, pourroit la faire venir à la mode dans ses Etats.)

(*e*) (Mais est-il bien vrai que *Mahomet* a été dans cette opinion telle quelle? M. *Reland* le nie, avec tout le respect qui est dû au savant homme, qui nous a donné une si bonne version, & une si bonne réfutation de l'*Alcoran*, & qui par cet utile travail a si bien mérité de la Religion Chrétienne en général, & de cette espéce de Littérature en particulier.)

M. *Reland* prétend donc que c'est un Hébraïsme, c'est-à-dire, une expression très-familiere parmi les Juifs, pour désigner tous les genres de créatures qu'il y a dans l'Univers. Ainsi ils appellent Dieu, *le Seigneur des Mondes*, comme qui diroit le créateur des différentes classes des créatures, du Monde des Anges, du Monde des Corps, du Monde des Hommes, &c. en quoi ils ont été suivis par les Samaritains, comme l'Auteur le fait voir & l'explique très-savamment dans un autre de ses Ouvrages (*f*). Or comme on ne peut accuser ni les uns, ni les autres de croire la pluralité des Mondes, quoiqu'ils s'expriment comme *Mahomet*; il n'est pas juste non plus de faire un crime à ce faux-Prophéte, d'une expression Orientale très-innocente, & qui peut avoir un très-bon sens : d'autant plus que dans un MS. Arabe, qui est comme le Commentaire du *Manuel de Borhaneddin*, il y a qu'on dit fort bien *le Monde des Anges*, *le Monde des Hommes*, *le Monde des Génies*; & que l'Abbé *Maracci* nous apprend lui-même, qu'on attribue à *Saïd-Almosaïeb*, Auteur *Mahometan*, d'avoir dit qu'*il y a six cens Mondes dans la mer & quatre cens dans la terre* : car si ces Mondes sont sur la

(*a*) Il y a simplement dans le Latin *Maracci* dit . . . . en divers endroits de son ouvrage que *Mahomet* a cru la pluralité des Mondes.

(*b*) Voyez *Maracci* dans son *Prodrome à la réfut. de l'Alcoran*, p. 76.

(*c*) Idem, ibid. p. 121.

(*d*) Verbiage inutile.

(*e*) Autre verbiage.

(*f*) Voyez ses *Diss. Miscell.* Tom. 2. Diss. VII. 13.

la terre, ou dans la mer, on voit bien que ce ne sont pas des Mondes placés loin du notre, (a) (comme ceux de *Démocrite*, ou de M. de *Fontenelle*.) Ce sont les différentes espéces de créatures, que nous connoissons ou que nous ne connoissons pas, & dont celui qui les a créées est parfaitement le Souverain & l'arbitre; & preuve que c'est-là le vrai sens de *Mahomet*, c'est que les versions Orientales de l'*Alcoran*, & les plus fidelles, comme celle de (b) *Malaca* & de *Javan*, l'ont ainsi rendu: *loué soit Dieu, qui est le Seigneur de tout le Monde*, ou *le maître de tout l'Univers*; c'est-à-dire, universellement de toutes les créatures & de leurs différentes espéces. (c) (Qu'y a-t-il de plus Orthodoxe, même selon l'ancienne Philosophie?)

En second lieu, dit mon Auteur, il y a une foule de passages de l'*Alcoran*, où le même mot se trouve, & où l'Abbé *Maracci* est forcé invinciblement à le rendre par celui de *Créatures*; par la raison que celui de *Mondes* n'y mettroit aucun sens. Or, puisque c'est-là ordinairement la signification de ce mot, & que le sens est très-beau en traduisant, *le Seigneur de toutes les Créatures*, & que les *Mahometans* d'aujourd'hui ne s'en écartent point, pourquoi faire une difficulté sur une expression tout au plus ambigue, & certainement très-susceptible d'un sens favorable?

§. XLI.

Si Mahomet a emprunté la circonsion des Juifs de son tems?

(d) (ENfin nous voici parvenus à la derniere question, qui n'est pas, comme on voit, d'une fort grande importance. Car il s'agit de savoir si *Mahomet a emprunté des Juifs la cérémonie de la circonsion, pour les attirer dans son parti; ou s'il l'a trouvée toute établie parmi ses Arabes?* C'est un point de pure Critique, qui n'est tout au plus que curieux.)

Théophane dans sa Chronique, & *Anastase* (e) dans son Histoire de l'Eglise, où il copie souvent *Théophane*, nous rapporte que les Juifs du tems de *Mahomet* s'imaginerent qu'il étoit le Messie, & que plusieurs d'entre les principaux embrasserent sa Religion; mais que l'ayant vû ensuite qui mangeoit du chameau, ils en eurent tant d'horreur, qu'ils retournerent au Judaïsme: *& ce sont ces Juifs*, ajoute Théophane, *qui ont enseigné que Mahomet avoit embrassé divers articles de la loi de Moïse, comme la circoncision & autres cérémonies.*

Mais il est aisé de faire voir qu'il se trompe, & que la circonsion étoit en usage en Arabie, long-tems avant *Mahomet*. C'est ce que nous apprenons d'Origène ce savant homme, qui n'étoit pas lui-même fort éloigné de l'Arabie. *Tous les Ismaëlites*, dit-il (f), *qui habitent cette Région, se font circoncire, dès qu'ils sont parvenus à leur treiziéme année.* S. Jerôme nous confirme la même chose dans

(a) Addition du Traducteur.
(b) Ignorance du même, qui n'a pas sû qu'il y a aux Indes Orientales une Langue qu'on appelle *Langue Malaye*, & une Isle qui s'appelle Java & non pas Javan.
(c) Addition du même.
(d) Addition du Traducteur.
(e) *Histor. Eccl.* p. 103.
(f) Dans ses *Philocalia*, cap. 23.

dans son Commentaire sur Jéremie (*a*) ; & voici ses paroles : *la plus grande partie de ces Peuples, qui environnent la Palestine, observent la circonsion : mais principalement les Egyptiens, les Iduméens, les Ammonites, les Moabites, & tout ce pays des Sarasins, qui habitent dans les solitudes*, (*b*) (c'est-à-dire, dans les *Déserts* de l'Arabie, Pays sec & scabreux, & qui a bien la mine de nous avoir donné les délices, les fleuves & les campagnes riantes du Paradis de *Mahomet*, comme un dédommagement à ses compatriotes de l'âpreté & de la sécheresse de leur commune Patrie.)

Si nous avions encore le MS. du savant *Levinus Warnerus*, sur les *mœurs des Arabes avant le Mahometisme*, nous y verrions bien des choses, que nous croyons assez nouvelles parmi les *Mahometans*, & que nous attribuons sans façon à leur Prophéte, quoique peut-être il nous seroit assez difficile d'en assigner au juste l'antiquité : mais comme cet excellent Ouvrage a été volé de la Bibliothéque publique de Leyde ; car il est certain qu'il y a été autrefois, puisque c'étoit, je pense, un présent de l'Auteur même, il faudra nous contenter pour le présent de ce que le Docte *Spanheim* (*c*) en a transcrit dans son *Introduction à l'Histoire du N. T.* pour ce qui regarde le VII. siécle.

Il nous dit donc, qu'ayant consulté ce MS. de *Warnerus*, sur les antiquités des anciens Arabes avant *Mahomet*, il y a trouvé :

I. Que les plus sages d'entr'eux, & nommément les *Koreïschites*, (qui se disoient le Peuple de Dieu, différens des autres Peuples, & toujours auprès du Temple de la Mecque) n'adoroient qu'un seul Dieu, détestoient les Idoles & ne mangeoient point de leurs sacrifices : d'où étoit venue cette maniere de parler parmi eux ; *N'aurai-je qu'un Dieu, ou adorerai-je mille Divinités* ? Ce qui a beaucoup de rapport au I. principe de *Mahomet*.

II. Qu'ils avoient constamment observé l'usage de la circonsion depuis *Ismaël* ; ce qui détruit la remarque de Théophane.

III. Que plusieurs d'entr'eux faisoient profession de croire la résurrection des morts & le jugement à venir ; en témoignage de quoi, ils attachoient un chameau au sépulcre de celui qu'ils venoient d'enterrer, sans lui donner à manger ou à boire quoi que ce soit, pour donner à entendre qu'il ressusciteroit un jour bien monté, & qu'il se promeneroit à la maniere des Arabes, c'est-à-dire, sur des chameaux.

IV. Que sur toutes choses, ils avoient en grande recommandation la (*d*) (bénéficence &) l'aumône : cela revient à la pratique *Mahometane*.

V. Qu'ils faisoient de fréquentes prieres, & que pendant leurs devotions ils tournoient le visage vers le *Caba*. Autant en a institué *Mahomet*.

VI. Qu'ils étoient fort exacts à faire leurs Pélerinages à la Mecque : comme ils le font encore aujourd'hui.

VII. Qu'ils croyoient que les Démons avoient été changés en (*e*) serpents, & que

(*a*) Ch. X.

(*b*) Platte conjecture du Traducteur, qui parleroit tout autrement sur le Paradis de *Mahomet*, s'il avoit lû seulement quelques citations prises d'Auteurs *Mahometans*, telles qu'on les trouve dans d'*Herbelot*.

(*c*) *Frédéric Spanheim* mort à Leyde au commencement de ce siécle, étoit Professeur en Théol. & en Hist. Ecclésiast. & outre cela *Bibliothequaire* de l'Académie.

(*d*) Ce terme n'est point dans l'original, & puisqu'on vouloit ajouter, il falloit prendre le terme de charité plutôt que celui de bénéficence.

(*e*) La traduction avoit sans doute conservé plus distinctement chez eux que chez les peuples plus éloignés, des traces des moyens employés par le Démon pour tenter nos premiers parens.

que de-là ils appelloient le Diable même le ſerpent. Il a le même nom dans l'*Alcoran*, ſi je ne me trompe.

VIII. Que parmi eux les plus dévots ne buvoient point de vin. Autre conformité.

IX. Que leur ſacrifice le plus ſolemnel étoit l'immolation du premier né d'un chameau.

X. Qu'ils préferoient le verd à toutes les autres couleurs ; mais qu'à l'égard de Dieu & du Roi, ils lui donnoient communément la couleur blanche, enſorte qu'une des Epithètes de Dieu étoit celle-ci, *qui a la face blanche* ; & une de leurs Rois, *tu es l'Ecuelle blanche*.

XI. Et qu'enfin ils étoient fort ſévéres ſur la Religion du ſerment (*a*).

(*a*) Je ſupprime ici le babil du traducteur au ſujet du Manuſcrit de *Warnerus* volé à la Bibliothéque de Leyde, avec la priere d'excuſe qu'il fait au lecteur ſur ſes bonnes intentions & celles de M. *Reland*, & quatre ou cinq lignes, qui marquent le zéle de M. D** pour la foi Chrétienne & pour ſes freres, & ſes diſpoſitions au martyre, ſi Dieu le juge à propos. Que doit-on conclure de tout cela ? C'eſt que M. D** nous perſuade qu'il eſt bon Chrétien : mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit mauvais traducteur & froid écrivain. J'ai crû devoir ſupprimer auſſi la notice des Manuſcrits Arabes dont M. *Reland* a fait uſage, à cauſe qu'elle n'eſt d'aucune utilité dans ce Recueil.



DIS-



DISSERTATION

Où l'on traite de quelques préceptes, de certains devoirs & de plusieurs usages sur lesquels l'autorité de l'Alcoran influe directement ou indirectement.

TOutes les Dissertations (*a*) précédentes regardent particuliérement les fondemens du *Mahometisme*. Il faut à présent venir aux mœurs & aux coutumes qui dérivent de la Religion, & à certaines choses qui s'y rapportent dans la Société civile. D'abord je remarquerai qu'on trouve dans l'*Alcoran* quelques préceptes négatifs au sujet de certains usages que le seul abus peut rendre mauvais dans la vie, & que le scandale doit faire éviter dans la Religion. Tel est le vin, & sous ce nom il faut comprendre toutes sortes de boissons fortes & capables d'enyvrer, dont l'usage paroît être défendu en plus d'un endroit de l'*Alcoran*; par exemple au Ch. 2. où *Mahomet* dit expressément (*b*) que le péché commis en buvant du vin est beaucoup plus grand que l'utilité qu'on en peut tirer. Il est néanmoins vrai que ce passage ne contient pas une défense positive à en juger par cette maniere de s'exprimer. Mais il n'en est pas de même d'un autre du Ch. 5. où *Mahomet* paroît se déclarer entiérement contre le vin en le mettant au rang des *abominations qui sont des œuvres de Satan*. Si malgré cela on a voulu soutenir que l'*Alcoran* n'a défendu que l'excès du vin & des autres liqueurs fortes: l'opinion la plus générale & la plus constante, surtout des *Mahometans* rigides, a pourtant été qu'il ne doit nullement (*c*) être permis de boire de ces liqueurs, & que quelque peu qu'on en boive, l'on commet toujours un péché. Ceux qui ont fait le Pélérinage de la Mecque sont d'ordinaire les plus scrupuleux sur l'article de ces boissons: encore n'est-ce rien pour eux que de n'en point boire, si même on n'évite de *pressurer* du raisin, de vendre ou d'acheter du vin, ou de quoi en faire; enfin de se servir du gain qui provient de ces ventes & achats. On assure cependant que les *Mahometans* ne sont pas toujours invincibles en cette occasion, & que tentés plus d'une fois du plaisir de boire cette agréable liqueur, ils se tirent d'affaire en reprochant l'infraction continuelle

(*a*) Le commencement de cette Dissertation est en partie traduit du Discours préliminaire de M. *Sale*, qui a rassemblé avec choix plusieurs particularités dispersées en différens livres qui ne sont connus que des Savans.

(*b*) Selon la version Lat. du P. *Maracci* & l'Angloise de M. *Sale*.

(*c*) Voy. *Chardin* T. IV. p. 148. Edit. in 4. de 1735. Les Persans tiennent que le vin a toujours été interdit. Ils prétendent aussi, selon le même Voyageur, qu'il n'y a rien que le vin ne souille. A l'égard des Turcs, *Thevenot* nous dit, que les plus scrupuleux ne croyent pas pouvoir porter sans péché un habit qui a une tache de vin.

tinuelle des préceptes de l'Evangile aux Chrétiens, qui leur reprochent celle qu'ils font au *Musulmanisme* lorsqu'il leur arrive de boire du vin.

On a quelquefois mis en question chez les *Musulmans*, si le caffé ne devoit pas être compris entre les boissons défendues, à cause, dit-on, qu'il dérégle aussi l'imagination de ceux qui en font usage. Quoiqu'il en soit cette boisson si généralement permise aujourd'hui dans tous les pays *Mahometans* y a souffert autrefois des contradictions. On l'y a vûe défendue & proscrite publiquement, rétablie & permise ensuite, & si bien accréditée, non par arrêt de Religion, mais par tolérance, qu'il est rare que les Turcs & les autres *Mahometans* veuillent se résoudre à s'en passer. Cependant le scrupule que le caffé cause aux dévots du *Musulmanisme* n'est rien, nous dit-on encore, en comparaison de celui que leur donne le tabac. Personne n'ignore qu'il enyvre & fait un effet presque semblable à celui du vin & de l'eau-de-vie: mais une raison plus forte le rend odieux à ces dévots, dont, pour le dire en passant, un voyageur, homme de mérite (*a*) nous parle comme de censeurs orgueilleux & méprisans; c'est-à-dire fort semblables aux dévots des autres Religions. Cette raison est fondée sur une espéce de prophétie attribuée à *Mahomet* par une tradition assez répandue parmi les *Mahometans*: & comme cette prophétie désigne comme *faux-freres* ceux qui introduiroient l'usage de fumer du tabac, c'en étoit bien assez pour rendre cette plante odieuse à des *Musulmans* scrupuleux. Voici à-peu-près ce que dit la Prophétie. » Il y aura dans les derniers tems des hommes qui prendront le nom de » *Musulmans* (*Moslems*, c'est-à-dire fidelles) sans l'être véritablement; lesquels, » par le moyen d'une pipe, attireront & renvoyeront ensuite la fumée d'une » plante nommée *tabac*. » Mais des scrupules de cet ordre ne sont bons qu'aux dévots de profession. La voix générale est pour le tabac & pour le caffé: les Orientaux ne sauroient se passer de l'un ni de l'autre; & leur dire ordinaire est qu'il faut une tasse de caffé avec une pipe de tabac pour faire un régal dans les formes. Les Persans ne vantent pas moins le mérite de l'un & de l'autre, & ne manquent guéres d'accompagner une tasse de caffé d'une pipe de tabac, en disant que celui-ci est en quelque façon le sel de l'autre.

Les rigides, continue-t-on, jugent tout aussi mal de l'*opium* & du *heng*; & cependant malgré cela rien n'est plus commun que l'usage qui se fait de ces deux drogues. Le (*b*) Heng est une composition de feuilles de chanvre mises en pillules ou en conserve, qui, de même que l'opium, étourdit & cause une espéce d'yvresse dangereuse par ses suites; sur quoi je renvoye à *Chardin*, & aux autres Voyageurs. Au reste il n'est pas nécessaire de faire remarquer encore que la politique (*c*) n'a pas moins de part que la Religion à la défense des boissons qui ont été spécifiées ici, & sous le nom desquelles on doit comprendre sans doute tout ce qui enyvre, étourdit & rend furieux; car quoique l'*Alcoran* ne parle ni du Tabac, ni du Heng, ni de (*d*) l'Opium, ces drogues sont plus ou moins le même effet

(*a*) *Ricaut* L. 2. Ch. 25. de *l'Etat de l'Empire Ottoman.*

(*b*) Ou *Benge* & *Benghe*. On prétend que c'est proprement la jusquiame, qui a la qualité d'enyvrer & d'endormir: mais les Arabes donnent aussi ce nom de *Heng* ou *Benge* aux feuilles de chanvre préparées en conserve comme celle de Thériaque. Elles produisent les mêmes effets que la jusquiame: & ils se servent aussi fréquemment de ces feuilles de chanvre que de la jusquiame.

(*c*) Voy. aussi une note sur le *Catéchisme des Mahometans*, pag. 140.

(*d*) Ceux qui prennent du *Benge*, ou de l'*Amfioun*, c'est ainsi que se prononce en Perse & en Arabie le mot d'*Opium* sont condamnés par les *Musulmans* rigides avec ceux qui prennent de la *Thériaque*: & parce que la Thériaque prête quelquefois son nom à ces deux drogues, on donne aussi le nom de *Thériaki* ou preneurs de Thériaque à ceux qui usent de l'Amfioun, &c. Ce nom signifie aussi un débauché. On raconte qu'un Prédicateur *Musulman* déclamant un jour contre cet abus, s'emporta si fort, qu'un papier où il tenoit du *Benge*, dont

effet sur ceux qui en usent, que le vin & les autres liqueurs fortes. La politique dicte aux *Musulmans*, que toutes ces choses excitent souvent des querelles & des violences qui entraînent à des suites plus fâcheuses. La Religion leur montre beaucoup de négligence & de dissipation dans ceux du Clergé qui s'y adonnent; dans les Laïques beaucoup d'irrégularités opposées aux devoirs du vrai *Musulman*, &c. dans les uns & dans les autres beaucoup d'indécence, des irrégularités ordinaires à l'yvresse, des actions honteuses opposées à l'honneur de la Religion & au respect qui lui est dû. C'est à cause de cela sans doute que les Juifs, à qui les *Mahometans* doivent un grand nombre de préceptes de Religion, de même qu'aux Arabes leurs prédécesseurs, aux Mages & aux Chrétiens, défendoient à leurs Prêtres de boire du vin lors qu'ils devoient entrer dans le tabernacle. Je ne dis rien des Rechabites & des Nazariens qui observoient la même abstinence, ni enfin des Juifs rigides, qui les imitoient en cela, de même que certains Chrétiens des premiers siécles, qui traitoient de péché l'usage du vin.

A la défense de boire du vin & de faire usage de liqueurs fortes,&c. il faut ajouter celle des jeux de hazard qui dans les Ch. 2. & 5. de l'*Alcoran* est jointe à celle du vin. Ces jeux de hazard s'y trouvent compris sous le nom général d'*Al-Maisar*, qui, nous dit-on, signifie proprement la maniere de deviner par les fléches, usitée chez les Arabes dans le tems du Paganisme. D'*Herbelot* (*a*) nous décrit cette divination de la maniere suivante. » Les Arabes Idolâtres usoient d'une espéce de » sort qu'ils appelloient le *sort des fléches*. Ces fléches étoient sans fer & sans plu- » mes..... elles étoient au nombre de trois enfermées dans un sac, qui étoit entre » les mains de celui..... qui rendoit les réponses pour *Hobal*... Idole du Temple » de la Mecque avant la venue de *Mahomet*. Sur l'une de ces fléches il étoit » écrit, *commandez-moi Seigneur*, sur la seconde *défendez ou empêchez Seigneur*. » La troisiéme n'avoit rien d'écrit. Quand quelqu'un vouloit se déterminer à » quelque action, il alloit trouver le devin auquel il portoit un présent. Ce » devin tiroit une des fléches de son sac, si la fléche du commandement sortoit, » l'Arabe entreprenoit aussi-tôt son affaire, si celle de la défense paroissoit, il » différoit d'exécuter son entreprise pendant une année entiere. Lorsque la » fléche blanche sortoit, il falloit tirer de nouveau ». L'Auteur que je cite à (*b*) la marge décrit aussi cette divination, après avoir parlé d'une autre qui se pratiquoit d'une (*c*) maniere toute différente: mais qu'est-ce que cela fait ici? La coutume est abolie, & il ne s'agit que du *Mahometisme*. Disons seulement que cette espéce de sortilége a du rapport à la *Rabdomancie* qui est la maniere de deviner par les baguettes; qu'il est fait mention de la divination par les fléches

dont il usoit lui-même souvent, tomba de son sein au milieu de son Auditoire; mais que sans perdre contenance & sans s'étonner, il s'écria, *le voilà cet ennemi; ce Démon* duquel je vous parle, &c. Il se tira d'affaire par ce tour d'adresse; mais un Poëte, qui étoit dans l'Auditoire, lui envoya le lendemain une Epigramme en vers Arabes, par laquelle, après l'avoir averti qu'il falloit prêcher d'exemple, il lui disoit; avant que d'examiner le compte des autres, *travaillez à acquitter vos propres dettes*. Je ne fais point d'application de cette avanture aux Docteurs des autres Religions, parce que le lecteur en fera lui-même.

(a) A l'article *Acdah*.

(*b*) *Sale* Discours ubi sup. p. 126. ou plutôt *Pocock*, p. 324. du *specimen Hist. Arab.* d'où M. *Sale* a tiré sa description.

(c) P. 124. On égorgeoit un chameau, on le divisoit en un certain nombre de portions, ensuite on prenoit onze fléches sans pointe & sans plumes, entre lesquelles il y en avoit sept de marquées de différentes marques. On mêloit ces fléches dans un sac, & ceux qui tiroient une des fléches marquées avoient une portion telle que la fléche indiquoit: mais ceux qui tiroient une des fléches non marquées, outre qu'ils n'avoient aucune portion, étoient encore obligés de payer le prix entier du chameau. On employoit cette maniere de sort pour faire des partages.

ches (*a*) dans les Prophéties d'Ezechiel, preuve qu'elle avoit franchi les bornes de l'Arabie; & que les Arabes & leurs voisins n'entreprenoient aucune affaire importante. (*b*) sans avoir auparavant consulté les fléches. *Mahomet* défendit toutes ces pratiques, pour ôter, disoit-il, la superstition: mais il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher que d'autres n'ayent succédé à celles qu'il avoit retranchées, & nous en verrons des exemples. Les Persans devinent par le sort. *Chardin* nous en décrit (*c*) la cérémonie, laquelle est précédée d'une Oraison faite tout exprès, & accompagnée de plusieurs de ces singularités auxquelles les superstitieux attachent nécessairement le bonheur ou le malheur de leurs desseins. Cela s'appelle, nous dit-il, *jetter le sort par l'ALCORAN.* Les Turcs ont des devins qui bordent les rues & offrent les secrets de leur art à tout allant & venant, assis à terre sur un tapis & ayant autour d'eux les livres, qui renferment leur prétendue science (*d*). Je décrirai dans les propres termes de *Thevenot* une de leurs manieres de deviner assez singuliere. » Ils prennent quatre » fléches qu'ils dressent en pointe l'une contre l'autre & les font tenir à deux » personnes, puis ils mettent sur un coussin une épée nue devant eux & lisent » un . . . chapitre de l'*Alcoran*: & alors ces fléches se battent . . . . enfin les » unes montent sur les autres, &c. cela s'appelle *faire le livre.* « & je crois pouvoir ajouter que cela s'appelle faire des tours de Joueur de gobelets. Le même Voyageur nous parle de la divination par des féves, prises d'abord sans compter, comptées ensuite, & leur nombre examiné sur la foi d'un livre de Divination. Une autre Divination se fait avec un morceau de bois marqué de certaines lettres. Celui qui consulte cet Oracle le roule trois fois, & après avoir remarqué la lettre qu'il améne à chaque fois, vérifie dans son livre de sort le sens de ces lettres. Cet échantillon suffit: il y a dans l'Orient trop de sortes de divinations pour affecter de les compiler ici: & après tout elles ne différent pas assez essentiellement des nôtres. A l'égard de leurs autres superstitions, le Peuple s'infatue en Asie comme en Europe de pronostics, de présages & de prodiges; (*e*) de charmes, d'enchantemens, d'Astrologie, d'Amuletes & de Talismans; superstitions établies depuis la plus reculée antiquité chez tous les Orientaux, & principalement en Arabie & en Chaldée, d'où elles ont été transmises aux *Mahometans*; de même qu'une certaine vénération religieuse qui se trouve répandue par toute la Perse (*f*) pour les vieux arbres, doit être regardée comme un reste de l'ancien culte des arbres, & du respect que leur procuroit le droit de servir d'azyle ou de demeure aux Génies, & d'être comme les dépositaires des Oracles, & la retraite de ceux qui se réunissoient pour rendre en commun leur hommage aux Dieux.

Mais revenons aux jeux de hazard. *Mahomet* défendit ces jeux, qui étoient aussi compris

(*a*) Ch. XXI. vers. 26.
(*b*) *Pocock* ubi sup. p. 327.
(*c*) Voyages, Tome IV. p. 148. Edit. in 4. de 1735.
(*d*) *Thevenot* dans ses Voyages I. pt. p. 112. Ed. de 1727.
(*e*) Entre ces charmes il faudroit remarquer ce qu'ils appellent le *dénouement du calçon*, qui revient à celui de l'aiguillette. La maniere de rompre ce charme est décrite dans *Chardin*; & comme cet Auteur est fort commun, je renvoye à la description qu'il en donne, à la page 57. du Tome 2. de ses Voyages Edit. de 1735.
(*f*) On va faire des prieres sous ces arbres, on y attache des bougies, on y pend des habits, afin qu'il transpire des arbres dans ces habits un peu de vertu & de sainteté. On passe par dévotion la nuit sous ces arbres: & comme, selon les Persans, les ames des Saints y résident pendant la nuit sous la forme de lumieres, les malades y vont se vouer à eux.

compris sous le nom de superstition, pour ôter des sources continuelles de querelles, de disputes & de mauvaise foi ; effets ordinaires de ces divertissemens ; & peut-être plus fréquens & plus dangereux au milieu de la Zone torride, qu'ils ne le sont ordinairement ailleurs. La Loi civile a secondé les vues de *Mahomet* & l'autorité de *l'Alcoran*. Il y a une espéce d'oprobre attaché aux jeux de hasard ; jusques-là que le témoignage de ceux qui s'y amusent n'est (*a*) d'aucune validité en justice.

La plupart des Docteurs *Mahometans* approuvent le jeu des échets, à cause que c'est un jeu purement d'adresse : & cependant on y met plusieurs restrictions que voici. On ne doit point s'y appliquer avec excès, ni dans la vue d'y gagner de l'argent ; on ne doit point faire de gageures d'argent pour ou contre les joueurs ; on ne doit point jouer au préjudice des devoirs qu'exige la Religion, ni à des heures destinées à la dévotion. Les Turcs, nous dit-on, sont plus scrupuleux sur tous ces points que ni les Persans, ni les Mogols. Mais voici quelque chose de plus remarquable touchant les échets ; c'est qu'il semble que *Mahomet* les ait aussi défendu sous le nom (*b*) d'*images*, à cause que chez les Arabes, comme chez nous les principales piéces des échecs étoit sculptées & représentoient des hommes, des élephans, des chevaux, des chameaux, &c. Cependant il y a apparence que *Mahomet* ne blâmoit que la sculpture des pions ; & preuve de cela c'est que les Turcs jouent avec des pions d'yvoire tout unis. Quoiqu'il en soit les *Mahometans* se privent généralement plus volontiers du jeu que du vin, sur tout en Perse, où l'yvrognerie ne cede en rien à celle qu'on reproche aux Russes & aux Allemans. Cependant on nous assure d'autre côté, que le jeu est assez commun chez le petit Peuple en Turquie.

Ceci me conduit naturellement à la description des exercices & des divertissemens ordinaires aux *Mahometans* ; mais pour ne point sortir de mes bornes, je ne m'arrêterai qu'à ceux auxquels la Religion s'intéresse en quelque maniere par l'usage bon ou mauvais qu'on en fait en certaines circonstances, ou par celui qu'elle veut bien admettre dans quelques dévotions d'éclat. D'abord je commence par leurs Marionettes, & je remarquerai, sur la foi de *Thevenot* (*c*), que malgré la défense faite aux *Musulmans*, d'avoir des images, il est assez ordinaire, & principalement chez les Turcs, de régaler ses hôtes à petit bruit après le repas, du divertissement de ces Marionettes. Mais ce divertissement n'est public que dans le tems du *Ramadhan*, pendant lequel, hors dans les heures destinées au jeune, il est permis de se divertir avec autant de complaisance pour les sens, que chez les Chrétiens en Carnaval, & qu'il l'étoit autrefois chez les Payens dans les Saturnales. Il est même à remarquer que ces derniers donnoient deux (*d*) jours de leurs Saturnales aux jeux des Marionettes ; & voilà de quoi former un petit parallèle du *Ramadhan* de *Mahomet* aux Saturnales du Paganisme : ce qui paroîtra certainement plus orthodoxe que le parallèle du Carnaval à ces mêmes Saturnalas. » Ce sont ordinairement des Juifs, nous dit *Thevenot*, qui » font jouer les Marionettes...... Ils se mettent au coin d'une chambre, » tendant

(*a*) Cela n'est pas toujours vrai : mais les Docteurs rigides prétendent que le témoignage des joueurs est recusable.

(*b*) *Alcoran* ubi sup. Ch. 5. dans le même passage où il condamne le vin, le sort, ou les jeux de hasard & les fléches.

(*c*) Voyage, &c. Tom. prem. L. I. Ch. 25.

(*d*) *Sigillaria*, Festum *Sigillorum* ; surquoi voy. *Suetone* & *Macrobe* L. I. c. 11. *Saturnal.* vers la fin.

» tendant un tapis devant eux, & au haut de ce tapis il y a une échancrure, » ou fenêtre quarrée fermée d'une toile blanche d'environ deux pieds, derriere » laquelle ils allument plusieurs chandelles, & après avoir représenté sur cette » toile (*a*) plusieurs animaux avec l'ombre de leurs mains, ils se servent de pe- » tites figures plattes, qu'ils font remuer si adroitement derriere cette toile, » que cela fait (selon *Thevenot*) un meilleur effet que les notres : & ils chan- » tent cependant des chansons lascives en Turc & en Persan, dont le sujet » est très-sale «. (*b*) Les Persans moins rigides & moins scrupuleux que les Turcs ont des joueurs publics de Marionettes, des charlatans, des joueurs de gobelets ; mais cependant tout cela n'est gueres moins commun chez les Turcs, malgré la sévérité des dogmes.

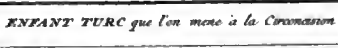
Auprès du divertissement des Marionettes mettons les danseurs publics appellés *Tchinguis*, & ces danseuses que le même (*c*) *Thevenot* nous a désignées sous le nom de *Tchinguinienes*. Les uns & les autres sont représentés dans la taille-douce qui se place ici. On avouera sans peine que la danse ne devroit exciter par elle-même aucun respect pour la Religion ; car quel honneur acquerroit celle-ci par des mouvemens, qui selon (*d*) un des plus grands hommes de l'antiquité, marquent ou de l'extravagance ou de l'yvresse ? Toutes les Nations (*e*) semblent s'accorder aussi à mépriser les danseurs de profession. On les admire & ils divertissent en Turquie, en Perse, & dans le Mogol, comme en France & en Angleterre ; mais ceux qui gagnent leur vie à cet exercice ne donnent par tout qu'une mauvaise idée de leur conduite ; la débauche & les mauvaises mœurs sont regardées par tout comme les attributs de leur profession ; & l'on ne pense pas autrement sur leur compte en France & en Angleterre, qu'en Turquie & en Asie, où comme chez nous, (*f*) les gens de cet ordre servent à plus d'un métier. Mais quoiqu'il en soit, la corruption n'a pas commencé la danse ; elle l'a suivie. La danse est si peu criminelle en elle-même, que plusieurs Nations n'ont pas craint de la faire entrer dans le culte religieux, par une raison qui paroît assez naturelle ; c'est que la poësie & la musique, en même tems qu'elles élevent l'ame & lui font parler un langage surnaturel, l'excitent à se réjouir : or la nature de la joye est de nous exciter à danser. Ces deux choses, comme l'on sait, ont fait toujours le principal ornement du culte religieux. Ajoutons y que la danse étant dûe à la même impetuosité d'esprit (*g*) qui forme les transports du zéle extérieur, il se peut fort bien que des Nations ayent crû qu'elle pouvoit servir à marquer leur zéle religieux, & la joye qu'ils avoient de servir la Divinité de la maniere qu'ils croyent lui être la plus agréable : ce qui les a porté insensiblement à mettre les transports de leur joye en régle, & pour ainsi dire (*h*) à les *cadencer* à l'honneur de la Divinité. C'est donc l'abus qui rend la danse méprisable chez les *Musulmans* : cependant on peut dire qu'ils ne l'ont pas entierement bannie de la Religion,

(*a*) Il me semble que cela n'est pas trop clair.
(*b*) Voy. *Chardin* tom. 3. de ses Voyages Edit. 4. de 1735.
(*c*) Ubi sup.
(*d*) *Caton*, qui disoit, *nemo saltat sobrius.*
(*e*) Il faut en excepter la plus grande partie des Peuples de l'Amerique, & plusieurs Nations d'Afrique & d'Asie.
(*f*) En Perse, dit *Chardin* ubi sup. t. 3. p. 161. il n'y a que les femmes qui dansent ; mais des hommes animent par leur chant les gestes & les postures de ces femmes dont la vertu est fort au dessous de la moyenne. Leurs danses sont expressives comme l'étoit autrefois la danse des Grecs & des Romains.
(*g*) C'est ainsi que David dansa devant l'Arche d'alliance.
(*h*) Par Exemple tels étoient les chœurs. Au reste il feroit fort inutile de vouloir prouver l'usage de la danse dans la Religion chez les Grecs, les Romains, les Perses, &c. & même chez les Juifs.



AMANT TURC qui se cicatrise le bras devant sa Maîtresse pour preuve de son Amour.





ENFANT TURC que l'on mene à la Circoncision.



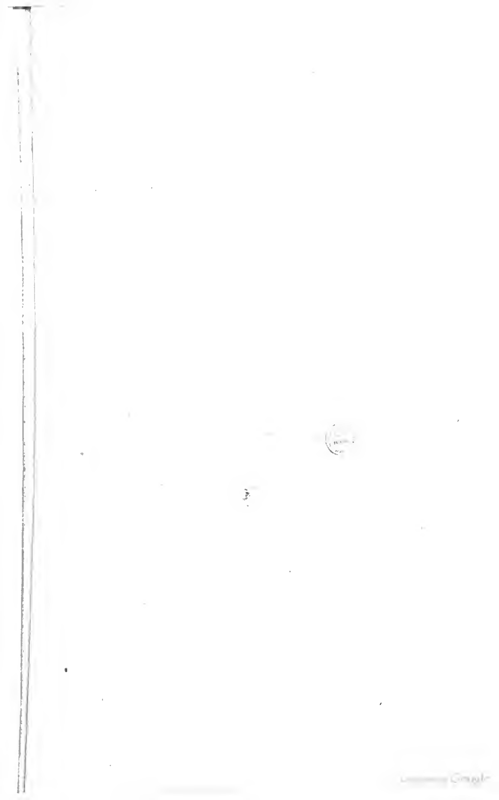
B. Picart sculp. direx. 1727

TCHINGUI Danceur Turc.



TCHINGUIS ou Danseuse Turque.







La DANSE *de*

J. Folkema sculp.

ANSE des DERUIS



Religion, puisqu'on peut fort bien appeller danse religieuse le *tournoiement* des *Dervis*, & que la description qu'en donnent (*a*) plusieurs voyageurs, le doit faire regarder comme une acte solemnel de Religion. Cet exercice de dévotion se fait le mardi & le vendredi après un sermon prononcé par le Supérieur de ces *Dervis* sur un texte de l'*Alcoran*. Le sermon est suivi de quelques prieres tirées aussi de l'*Alcoran* qu'ils chantent tous ensemble, après quoi ils saluent le superieur, & la danse ou le tournoiement (*b*) commence & se continue au son de la flute & de plusieurs autres instrumens. Il n'est pas nécessaire de décrire davantage une cérémonie dont la description se trouve dans les moindres Voyageurs. Cette danse religieuse fut inventée, nous dit *Thevenot*, par un certain *Mewlana*, que les *Dervis* respectent comme un grand Saint, & *Ricault* nous dit que ce Saint, qu'il nomme (*c*) *Mevelava*, tourna miraculeusement quatorze jours tout de suite sans prendre aucune nourriture, pendant que son compagnon *Hamzé*, Dervis comme lui, jouoit de la flute. Ensuite il tomba en exstase, & dans cette exstase il reçut des révélations admirables qui contribuerent à l'établissement de l'Ordre Religieux des *Dervis*. La flute, disent-ils aussi, est un instrument sacré, un instrument de musique sanctifié par l'usage que Jacob & les autres saints bergers de l'ancien Testament en ont fait. On nous assure cependant que les Turcs rigides n'aprouvent pas cette dévotion, & qu'ils croyent que cette danse des *Dervis* est contraire à la Religion, de même que la musique des instrumens.

Passons sur cette distinction des (*d*) viandes dont il a été parlé plus haut. C'est ici, nous dit-on, que l'on trouve dans *Mahomet* une imitation parfaite du Judaïsme. Mais outre que cette distinction étoit généralement fondée sur une espéce de nécessité, il faut remarquer que cette même nécessité s'est étendue par tout l'Orient ; qu'on doit l'attribuer au climat, & appliquer généralement à tous ces pays méridionaux ce qui a été remarqué de l'Arabie. A l'égard de l'*Alcoran*, il ne défend pas seulement de manger du sang & de la chair d'animaux offerts ou sacrifiés aux Idoles, ou morts de mort naturelle. Cette défense est même specifiée en plusieurs endroits de (*e*) l'*Alcoran*, & la précaution des bons *Musulmans* est telle en cette occasion, qu'il faut que le boucher (*f*) qui égorge l'animal, prononce (*g*) la bénédiction en l'égorgeant, sans quoi ils ne croiroient pas qu'il leur fut permis d'en manger.

Sur la défense d'exercer l'usure, il suffit de renvoyer au Ch. 2. (*h*) de l'*Alcoran*. On l'y trouvera mise au rang des péchés les plus énormes, & *Mahomet* n'y autorise pas même, comme chez les Juifs, la permission de l'exercer contre l'infidelle.

(*a*) *Thevenot* Ch. 40. du Liv. I. *Ricault*. l. 2. Chap. 13. de l'*Etat de l'Empire Ottom. Tournefort* Lettre XIV.

(*b*) Voy. la figure qui se place ici.

(*c*) *Mevelava*, dit *Bespier*, est corrompu de *Mewlana*, & ce terme ajoute-t-il, est commun à tous ceux qui en matiere de Religion ont quelque commandement sur les autres, &c. Voyez aussi ce que je dirai ci-après dana la description des *Dervis*.

(*d*) Voyez ci-dessus.

(*e*) Ch. 2. Ch. 5. & Ch. 6. & 16. Dans ces deux derniers Chapitres *Mahomet* fait exception en faveur de ceux que la force ou la nécessité contraignent de manger de ce qui est défendu par son *Alcoran*.

(*f*) *Sale* notes sur le Ch. 2. de l'*Alcoran*.

(*g*) *Bismill'ah* au nom de Dieu.

(*h*) Et au Ch. 3. où *Mahomet* défend l'intérêt de l'intérêt, *usuram duplicationibus duplicatis*, selon la version de l'Abbé *Maracci*. Quoique les Loix du Christianisme défendent cette usure excessive, & qu'on doive la regarder comme un véritable larcin ; il y a cependant d'honnêtes gens parmi les Chrétiens, qui l'employent adroitement. Les exemples sont fréquens ; & si la posterité daignoit s'embarasser de cela, on lui apprendroit que cet ouvrage a payé quelquefois l'intérêt de l'intérêt

l'infidelle. C'eſt ici que s'écrieroient, *heureux pays!* ceux qui ſe plaiſent à chercher plus de perfection dans les uſages & dans les tems éloignés d'eux que chez leurs contemporains, dans leur propre patrie, & pour ainſi dire, dans leur domeſtique : mais qu'ils ne ſe trompent pas. Il y-a dans les pays *Mahometans* des *Muſulmans* avares, eſcrocs & uſuriers, qui éludent, ou interprêtent conformement à leur ſordide intérêt les préceptes & les défenſes de l'*Alcoran*, comme les uſuriers Juifs la Loi de Moïſe, & les uſuriers Chrétiens l'Evangile de J. C. Avec des diſtinctions favorables ils ſe chargent tout hardiment des dépouilles de leur prochain, & ce fardeau ne les empêche pas de prendre la route du Paradis, & d'y marcher avec toute la confiance d'un fidelle qui n'a rien à ſe reprocher. Le même Chapitre qui défend l'uſure, ordonne la miſericorde & la patience envers un débiteur inſolvable, ou qui ne peut ſatisfaire ſes créanciers qu'en ſe privant des moyens de ſubſiſter, ou de nourrir ſa famille. En cette derniere circonſtance *Mahomet* va beaucoup plus loin encore; car il ordonne d'abandonner la pourſuite d'une telle dette, & même d'en faire une aumône au profit du débiteur inſolvable. Sans examiner ici de trop près ſi *Mahomet* a pris des principes ſi charitables dans les Loix de Moïſe & de J. C. je dirai que l'humanité toute ſeule & le bien de la Société pouvoient les dicter. Par l'une le fondateur du *Muſulmaniſme* voulut éviter l'excès des pourſuites, & par l'autre la ruine de ſes Sectateurs. Les anciens Romains, qui ont précedé l'Evangile, & qui vraiſemblablement ne connoiſſoient pas les Loix de Moïſe, ou les connoiſſoient très-peu regardoient l'uſure comme une choſe ſi pernicieuſe, qu'ils condamnoient les uſuriers à la reſtitution du quadruple de ce qu'ils avoient *excroqué*, au lieu (*a*) que le larron ne l'étoit qu'à la reſtitution du double de ce qu'il avoit pris. La prudence & l'équité toutes ſeules dictoient aux Romains qu'un uſurier eſt plus pernicieux à la ſocieté qu'un voleur ; & il n'eſt pas difficile d'en pénétrer la raiſon.

Attribuons auſſi au bien de la Société civile & à l'humanité l'abolition du barbare uſage d'enterrer les filles en vie. Les anciens Arabes tâchoient de juſtifier cette coutume par le ſpecieux prétexte de prévenir les affronts auxquels les filles peuvent expoſer leurs parens par une mauvaiſe conduite. A ce motif ils en ajoutoient un autre tout auſſi frivole, qui étoit la ſervitude & la miſere à laquelle les filles ſont expoſées. Outre cela ces anciens Arabes n'eſtimoient le ſexe qu'autant qu'il eſt néceſſaire à la propagation du genre humain, & qu'il peut contribuer au plaiſir de l'homme. Du reſte ils en faiſoient ſi peu de cas que la naiſſance d'une fille étoit généralement regardée comme un grand malheur, & ſa mort au contraire comme un grand bonheur. Quand une fille avoit atteint l'âge de cinq ou ſix ans (*b*) on la paroit, & la parfumoit ; après quoi le pere lui-même la conduiſoit auprès d'une foſſe, & prenant le moment qu'elle étoit attentive à y regarder, la précipitoit, combloit la foſſe avec de la terre & enterroit ainſi toute vive cette malheureuſe victime d'un faux amour paternel, ou plutôt de quelque (*c*) ſuperſtition Arabeſque, qui nous eſt reſtée inconnue,

(*a*) *Majores noſtri ſic habuerunt & ita in legibus poſuerunt, furem dupli condemnari, fæneratorem quadrupli* ; paſſage de Caton.

(*b*) *Parfumés la & mettés lui ſes attours, afin que je la renvoye à ſes meres.* C'étoit la formule employée en cette circonſtance. *Odoribus & ornamentis eam honeſta, quo ipſam ad matres ſuas abducam.* Pocock. *ſpecimen*, &c. ubi ſup. p. 336.

(*c*) Je ne rappellerai point ici l'expoſition des filles chez les Grecs & les Romains, &c. cela eſt connu des moindres Lecteurs : mais tous ne ſavent pas que les Egyptiens enterroient & noyoient tous les ans des filles en vie à l'honneur du Nil, & pour obtenir de lui par ce ſacrifice un accroiſſement avantageux à leurs terres,

nuc. Cette coutume étoit particulierement établie parmi les *Koraïshites*. D'autres la rapportent autrement, & disent que lorsqu'une femme entroit en travail, on la faisoit conduire au bord d'une fosse, & s'il lui arrivoit d'être délivrée d'une fille, on prenoit l'enfant & on la jettoit dans la fosse.

On prétend que les Chinois s'attribuent encore aujourd'hui le privilége de tuer leurs enfans, & sur-tout les filles, quand ils sont hors d'état de les nourrir : mais à l'égard des garçons, ils évitent autant qu'ils peuvent cette extrêmité; & cela ne doit pas surprendre, puisqu'ils disent avec presque tous les Peuples du monde, que les hommes sont la force d'un Etat; & par conséquent leur principe en cette occasion ne différe pas de celui des Grecs, à qui un de leurs Poëtes fait dire, (*a*) que quelque pauvre que soit un homme il peut bien nourrir un garçon ; mais qu'un pere, quoique riche, ne se résout qu'à peine à nourrir sa fille.

A voir la Polygamie en gros & sans réflexion, elle ne paroîtra que fort avantageuse aux Pays *Mahometans*. Plusieurs femmes, dira-t-on, doivent nécessairement fournir un plus grand nombre de citoyens, de même que plusieurs champs bien labourés fournissent beaucoup plus de grains qu'un seul. Mais cette comparaison repétée tant de fois en tant de pays se trouve fausse. Il n'y a point de proportion entre le mari de plusieurs femmes & le laboureur de plusicurs champs; celui-ci n'y met rien du sien qu'il ne puisse réparer en vingt & quatre heures, mais le premier use ses forces & s'épuise d'esprit d'une maniere irréparable. Il perd les moyens de fertiliser ses terres.... mais n'en disons pas davantage sur une matiere si délicate, contentons-nous d'assurer qu'il est comme démontré que les pays où régne la Polygamie, le concubinage public, les déreglemens de l'amour, &c. sont beaucoup moins (*b*) peuplés que ceux où les loix réduisent les hommes à se contenter d'une seule femme, & où la Religion les retient par la crainte ou par la réflexion. Mais quel est après tout le véritable objet de la Polygamie? C'est le desir du changement & la variété dans un plaisir que les Religions établies dans les pays méridionaux n'ont pas voulu refuser à des hommes que la chaleur du climat disposoit à une luxure bien plus criminelle. Il semble aussi que Dieu a bien voulu tolérer cette foiblesse, puisque les Juifs & même plusieurs de leurs Prophétes ont été *Polygamistes* sans préjudice à leur sainteté. Quoiqu'il en soit la Polygamie n'est point sans bornes chez les *Musulmans*, comme le vulgaire du Christianisme se l'imagine, & même comme beaucoup d'habiles gens l'ont crû ; puisque l'*Alcoran* n'accorde proprement (*c*) que quatre femmes à un mari ; & (*d*) que cet usage est assez généralement suivi. Si pourtant on est hors d'état d'en entretenir autant, le législateur Arabe conseille de n'en prendre qu'une, & c'est-là le parti que choisit

res, & qu'il lui plut d'y garder de justes bornes, ainsi que dans son décroissement. De même en certaines occasions les Perses enterroient des filles & des garçons tout vivans. Enfin dans une calamité extraordinaire les Romains enterrerent un Gaulois & une Gauloise avec un Grec & une Grecque.

(*a*) La traduction littérale du passage de *Posidippe* est celle-ci ; » le pauvre ne fait pas de difficulté de » nourrir son fils ; mais un pere expose sa fille, quelque riche qu'il puisse être.

(*b*) Voy. *Ricault*, ubi sup. l. 2. Ch. 21. au sujet du mauvais effet de la Polygamie. Il croit aussi que la jalousie des femmes leur fait chercher des secrets pour faire avorter leurs rivales.

(*c*) Au Chap. IV. dès le commencement après avoir donné quelques beaux préceptes aux *Musulmans* sur ce qui est dû à des pupilles du Sexe feminin ; sur quoi l'on peut voir l'explication que donne M. *Sale* de ces passages, & aussi la version de l'Abbé *Maracci*. On remarque même dans ces passages beaucoup de justice à l'égard des femmes ; puisque *Mahomet* recommande à ses croyans de n'en prendre qu'une, supposé qu'ils ne se sentent pas assez de force d'esprit pour maintenir l'équilibre entre plusieurs femmes.

(*d*) Voy. *Eclaircissem.* &c. ubi sop. p. 202. & suiv.

ſit le commun peuple *Mahometan*, en y ajoutant le privilége de ſe donner quelques eſclaves pour concubines, mais ſans excéder le nombre de quatre que preſcrit le légiſlateur. Tels ſont donc les réglemens établis pour les fidelles obſervateurs de la Loi; car en Turquie, en Perſe & dans le Mogol les moins ſcrupuleux parmi les grands ont dans leur Serrail autant de femmes, ou de maîtreſſes qu'il leur plaît d'y renfermer pour leurs beſoins ou pour leurs plaiſirs; & pour les autres *Mahometans*, ils employent comme nous, malgré la ſévérité de notre Chriſtianiſme, tous les moyens que l'amour & la débauche peuvent fournir aux deux ſexes. Les exemples de ce que je dis des *Mahometans* ſont trop connus pour les rapporter; & je remarquerai ſeulement que de la part des homme la galanterie eſt ſi tendre & ſi paſſionnée qu'on les y trouve ſouvent des vrais Dom Quichotte (*a*) capables de toutes ſortes d'avantures; & de courir des haſards pour prouver ou pour juſtifier leur amour. Une de ces ridicules preuves d'amour conſiſte à ſe (*b*) maltraiter ſoi-même, pour marque de dévouement à une maîtreſſe: mais d'autre côté leur débauche eſt aſſez ſouvent impétueuſe & brutale.

Ceci me conduit aſſez naturellement à la deſcription du mariage des *Mahometans*. Le vulgaire s'imagine qu'une Religion qui permet la Polygamie, fait du mariage un objet de honte & de mépris: cependant (*c*) on nous aſſure au contraire que les Turcs en font beaucoup de cas; mais on ajoute que le mariage n'eſt pas ratifié ſolemnellement (*d*) devant des Prêtres, ni marqué du ſéau de la Religion, comme chez les Juifs & les Chrétiens, & même autrefois chez (*e*) les Grecs & les Romains. Le *Cadi* (*f*) ſeul l'autoriſe » comme une action pure» ment civile, qui doit ſe paſſer en ſa préſence pour être eſtimée légitime...: » où le mari reconnoît devant le juge qu'il s'eſt obligé à prendre une telle pour » femme, à lui donner un tel douaire pour en pouvoir diſpoſer comme elle » voudra en cas de divorce «. La reconnoiſſance ſe fait ſans que la femme y ſoit préſente: mais le pere, ou au défaut du pere, d'autres parens comparoiſſent pour cela. Cette reconnoiſſance étant faite, il eſt permis au mari de prendre poſſeſſion de ſa femme, & on la lui améne de la maniere qu'on le voit ici, voilée ſous un pavillon, accompagnée de pluſieurs femmes qui ſont ou ſes amies, ou ſes parentes, d'eſclaves, de joueurs & de joueuſes d'inſtrumens, &c. Je ne décris point les cérémonies des mariages *Mahometans*, parce que les (*g*) Voyageurs qui en ont traité ſont entre les mains des moindres lecteurs: mais il y a quelques particularités à remarquer à cette occaſion.

1. *Ricault* nous dit » que le concubinage ne donne aucune jalouſie aux fem» mes pourvû qu'il ne les prive point de ce qui leur eſt légitimement dû, qui » eſt d'être reçues une fois chaque ſemaine dans le lit de leur mari. C'eſt ce » que la loi même accorde à ces femmes, de ſorte que s'il s'en trouve quel» qu'une

(*a*) Cela ne ſe dit pas ſans preuve; & l'on n'a qu'à ouvrir les *Mille & une nuit* & autres Romans Orientaux pour en être convaicu.

(*b*) Voy. à la page 227. la figure qui repréſente un amant Turc, qui ſe cicatriſe le bras devant ſa maîtreſſe pour lui montrer ſon amour. M. *Sale* dans une note ſur le Chap. 12. de l'*Alcoran*, rapporte que c'eſt un uſage général aux Orientaux de témoigner la violence de leur amour à leurs maîtreſſes par des taillades & des inciſions qu'ils ſe font. Ils prétendent prouver ainſi, qu'ils ſont prêts de perdre la vie pour elles.

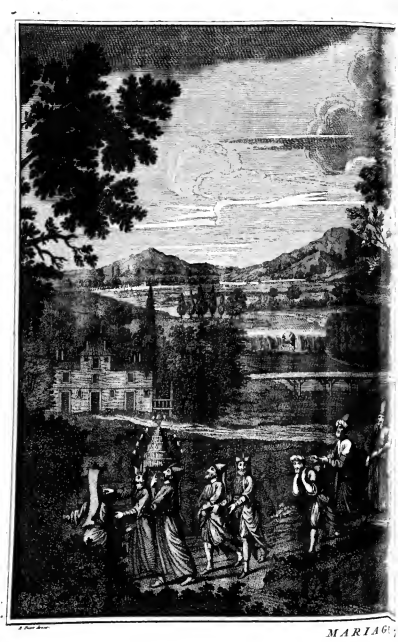
(*c*) *Ricault*, Etat &c. ubi ſup. L. 2. Ch. 21.

(*d*) C'eſt un contrat civil, nous diſent *Ricault* & *Tournefort*, &c. Néanmoins, ſelon ce dernier on y ajoute une circonſtance qui lui donne un air de Religion; c'eſt de le faire bénir par le Curé (l'*Imam*). Voy. *Tournefort*, Lettre XIV. de ſes Voyages.

(*e*) Chez les Romains il y avoit les Augures, le choix des jours, des vœux & des prieres aux *Dieux*, &c. Chez les Grecs des ſacrifices à Venus, à Junon, aux Graces.

(*f*) Juge.

(*g*) *Ricault*, *Tournefort*, *Thevenot*, *Chardin*, *Olearius*, &c.



MARIAGE

Tom V N° 7



MAL E TURC.

» qu'une qui ait paſſé une ſemaine toute entiere ſans jouir de ce privilége, elle » eſt en droit de demander la nuit du jeudi de la ſemaine ſuivante, & même » de pourſuivre ſon mari en juſtice en cas de refus «. Il ajoute que celles qui n'ont pas la hardieſſe de réclamer le droit conjugal en juſtice ne manquent pas de chercher ailleurs des moyens de dédommagement. Je trouve beaucoup de conformité entre ce caractére des *Mahometanes* modernes, & ce que nous liſons des femmes Juives dans les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament. On y trouve les plaintes qu'elles faiſoient de leurs maris, qui ſans doute acquittoient mal cette taxe que les *Mahometans* exigent. A la vérité quelques-unes de ces femmes Juives ont pour prétexte l'indifférence, ou le *peu de ſavoir faire* de leurs maris, qui ne leur *donnoient point d'enfans*.

2. *Chardin* (*a*) après avoir rapporté l'âge auquel on émancipe en Perſe les filles & les garçons, nous dit que le Cadi (le Juge) commence par demander au garçon (*b*) *Si le Diable lui a déja ſauté ſur le corps*; c'eſt-à-dire, en *bon François*, s'il a déja reſſenti certains mouvemens involontaires, qui prouvent qu'on eſt en état de plaire aux Dames. Le jeune homme ne manque pas de répondre *ouï*, & même d'affirmer que le Diable a réiteré le ſaut pluſieurs fois. Je ne rapporte cette circonſtance bizarre, qu'à cauſe qu'il me ſemble que cette maniere de queſtionner appuye l'opinion de ceux qui croyent que le Diable prit la forme d'un certain ſerpent, pour exciter nos premiers parens à cette mutuelle concupiſcence qui fut ſans doute l'origine du péché.

3. Les Turcs, nous diſent *Ricault*, *Tournefort*, &c. ont auſſi une eſpéce de demi-mariage qu'ils appellent *Cabin*, lequel conſiſte à prendre une femme pour un certain tems. La convention ſe paſſe en forme devant le *Cadi*, qui la met par écrit en préſence des contractans, & la ſomme convenue ſe paye par le mari lorſqu'il renvoye ſa femme après le tems ſtipulé. Perſonne n'ignore que les mariages de cette eſpéce étoient en uſage chez les Romains; qu'ils le ſont chez les Chinois & chez les Indiens modernes; que les marchands & les voyageurs Chrétiens ne craignent pas d'en faire de cette ſorte dans le Levant, & que les (*c*) Turcs les reprochent aux Chrétiens; que les Eſpagnols ont leurs *Amancebadas*, qui véritablement, comme le remarque *Ricault*; ne ſont pas autoriſées par les Loix, mais qui n'en jouiſſent pas moins d'une connivence criminelle; & enfin que même parmi les Chrétiens connus ſous le nom de *Proteſtans* l'uſage de s'affermer (*d*) des filles de bonne volonté pour un certain tems n'y eſt guéres moins commun qu'ailleurs. A Dieu ne plaiſe pourtant que j'avance ces petits détails pour mettre odieuſement les Chrétiens en paralléle avec les *Mahometans* : mais dans un ouvrage où il n'eſt queſtion que de mœurs & de coutumes, il peut bien être permis de montrer que toute Religion miſe à part, les vices & les paſſions rendent les hommes égaux & preſque toujours les mêmes partout; & que les paſſions qui ſont, s'il faut ainſi dire, les traits de l'ame, ont une maniere de rapport & de proportion entr'elles comme les traits du viſage.

4. *Ricault*

(*a*) Tome 3. de ſes Voyages Chap. 17. Edit. in-4°. de 1735.

(*b*) Il ajoute que les Prêtres *Mahometans*, plus modeſtes & plus retenus en apparence, demandent au jeune homme, *s'il a de l'eau d'homme ſur lui*. Cette eau eſt trop connue pour la déſigner autrement que par cette queſtion ſi pleine de modeſtie & ſi commune dans pluſieurs graves Caſuiſtes : *an puer jam ſeminare poſſit*, &c.

(*c*) *Tournefort* ubi ſup. Lettre XIV.

(*d*) Cela ſe voit dans les P. B.. & ailleurs : mais n'oublions pas auſſi les baux des Nobles de Veniſe avec les Courtiſanes de cette République ; ni que les *Cantoneras* ſont membres de l'Etat en Eſpagne. N'oublions pas non plus les Courtiſannes de Rome, qui jouiſſent du même privilége à Rome ſous la protection du Monarque ſpirituel de l'Egliſe Chrétienne Catholique.

4. *Ricault* nous parle d'un autre demi-mariage des Eunuques. Il leur est permis de se marier & même d'épouser plusieurs femmes. Cependant on nous assure que ces Eunuques sont rasés à fleur de ventre : Eh ! que peuvent faire ces misérables ? *Ludunt in umbra voluptatis*, & cela ne les empêche pas *d'être abominables en leur lubricité*, selon l'expression de (*a*) *De Breves*. Je n'ai garde d'expliquer ici en quoi elle peut consister, puisqu'ils sont privés des seuls moyens qui peuvent satisfaire des demi-hommes & les rend[illegible] aussi agréables aux *Musulmanes*, que les Eunuques faits à Rome l'étoient autrefois (*b*) aux Dames Romaines.

5. On pourroit encore appeller mariage, mais improprement peut-être, le commerce des *Mahometans* avec leurs esclaves. Disons plutôt que c'est un libertinage autorisé en quelque façon par la Loi des *Musulmans*, qui permet d'employer les esclaves à tel usage qu'on juge à propos. On nous fait remarquer ici deux choses dignes d'attention ; l'une qu'il est permis aux *Musulmans* d'épouser indifféremment des femmes de toute autre Religion que la leur, pourvû qu'ils les choisissent dans une Religion qui ait ses dogmes écrits & en état d'être examinés ; l'autre qu'en Turquie les enfans de tant de différentes femmes, même des esclaves, héritent néanmoins également des biens de leur pere. Il est pourtant vrai que si le pere n'affranchissoit pas dans son Testament les enfans nés d'une esclave, ils seroient toujours réputés esclaves & resteroient à la discretion de l'aîné de leur famille.

6. *Thevenot*, Voyageur judicieux & exact (*c*) a écrit » que les Turcs n'é» pousent jamais leurs parentes, si elles leurs sont plus proches que de huit gé» nérations inclusivement.

7. Selon le même Voyageur, & selon le témoignage de tous ceux qui voyagent en Levant, les *Mahometanes* ajoutent autant qu'elles peuvent l'art à la nature pour se donner les agrémens qu'elles n'ont pas, ou pour augmenter ceux qu'elles ont déja. Passons sans description le luxe & la magnificence des habits, les cheveux postiches qui suppléent en quelques-unes à ceux que cette nature leur a refusé, des couleurs ajoutées à celles qui manquent au visage, ou qui n'y paroissent pas avec un certain éclat, des sourcils peints, des paupiéres noircies avec la (*d*) *Surma*. Tout cela, comme l'on sait, se pratique aussi chez nous, & les Chrétiennes auroient aussi grand tort de faire la guerre sur cet article aux *Mahometanes*, que la plus grande partie de nos dévots, tant Catholiques Romains que Protestans, de se féliciter de leur piété en lisant cette maxime Pharisaïque si fréquente, selon *Chardin* (*e*) dans la bouche des Persans ; *la Religion est fondée sur la netteté, & la moitié de la Religion c'est d'être bien net*. Car le Persan feroit en droit de dire aux uns, *votre pratique prouve que la moitié de votre Religion ne consiste qu'à entendre régulierement une Messe*, & aux autres, *qu'elle ne consiste qu'à aller au prêche*. Les Voyageurs, & *Thevenot* entr'autres, nous font comprendre que dans le Levant, comme chez nous, toute l'attention des Dames est à se parer & à plaire, sans avoir le moindre égard aux facultés du mari, dût-il avoir à peine du pain dans son domestique. Ajoutez à ce luxe excessif une oisiveté sans bornes, qui les rend très-vicieuses, & selon cette

(*a*) Voyage au Levant, p. 373. selon la citation de *Bespier* dans ses Remarques sur *Ricault*.
(*b*) Voy. Juvenal Satyr. VI. à l'endroit qui commence ; *ergo exspectatos*, &c.
(*c*) Voyages L. I. Ch. 41.
(*d*) Drogue particuliere fort en usage chez les Dames Turques.
(*e*) Voyages Tome IV. p. 49. Edit. de 1735.

ft per-
1 nous
iire ces
abon-
e d'ex-
moyens
: Mafa-
nes Ro-

ètre, le
eft un li-
ue d'en-
emarque
is d'epes-
:, pourri
feur d'ex
res, méme
l eft pru-
enfans cis
difcreux

Turcs n'i-
de butge

x qui veu-
'art à la n-
nenter cer
nce des le-
ue cette a-
i vifage, e
es paupies
e auffi cle
ar cet arti
ces Romi-
'harifaiqu
l fonder fu
n droit de l
qui a encr
e. Les Vi-
vant, corr
ir le mou
ftique. Ar
ifes, & fa
ce





PERSAN.





FEMME PERSIENNE.



HABILLEMENT des principaux Barbaresques.



ARABE du Desert.







AFRIQUAINE en habit de Cérémonie.





AFRIQUAINE en deshabillé.



FEMME MORESQUE.



FEMME d'AFRIQUE allant par les rues

cet habile Voyageur, *leur fait appliquer toutes leurs pensées à trouver les moyens de se divertir*; ajoutez-y une coquecterie dont la hardiesse & la licence passent l'imagination, & se feroient regarder comme incroyables, si elles n'étoient attestées par des (*a*) Voyageurs dignes de foi; & l'on trouvera des matériaux propres à comparer les *Mahometanes* avec les Chrétiennes de la plus grande partie de l'Europe. J'aurois été tenté de donner ici le détail de la parure des *Musulmanes*, & une espece d'inventaire de leur toilette; mais il a été donné & redonné par les *Compilateurs*, ou, si l'on veut, les Plagiaires qui m'ont précédé, avec quelques figures, bonnes ou mauvaises, qui représentent ces Dames. Je me contenterai donc de placer ici pour la satisfaction des yeux du lecteur, des Persiennes, des Africaines, & des Moresques de la Loi de *Mahomet* avec un Persan, des Barbaresques, & des Arabes, moins souvent représentés, à ce qu'il me semble, & moins délicatement, aux yeux des Européans.

8. Accordons s'il est possible, la contrainte où vivent les *Mahometanes* avec cette hardiesse, qu'on dit (*b*) que la Loi leur permet, de demander d'être séparées d'un mari froid & impuissant. Accordons aussi (*c*) l'*obligation où est le mari d'assurer un douaire à sa femme pour le reste de ses jours*, avec le préjugé qui chez beaucoup de *Mahometans*, & en général chez la plûpart des Orientaux, fait regarder les femmes comme des animaux tout au plus *demi-raisonnables* (*d*) *& destinés pour le service de l'homme comme un cheval.* Mais il y a bien d'autres contradictions & dans leurs mœurs & dans les nôtres.

9. L'*Alcoran* (*e*) déteste l'adultere, & ordonne qu'un mari qui en accusera sa femme sans le prouver sera condamné à la bastonade. Cependant faute de témoins & de preuves (*f*), disent quelques Voyageurs, le mari est obligé de jurer quatre fois devant le juge qu'il dit la vérité. A la cinquiéme il proteste que s'il ment il veut être maudit de Dieu & des hommes. D'autre côté on ajoute, que par un privilége qui paroîtra exrraordinaire, & même à bien des Chrétiens, la femme est crue sur ses sermens, pourvû qu'au cinquiéme elle prie Dieu qu'il la fasse périr si son mari a dit vrai. Quand l'adultere de la femme est évident, le mari, selon *Tournefort*, est dans un tel cas maître de sa vie; & s'il est vindicatif, il la fait enfermer dans un sac rempli de pierres, & la noye. » A la vérité, continue-t-il, la plûpart savent si bien ménager leurs intrigues, » qu'elles meurent rarement dans l'eau; & quand leurs maris leur accordent la » vie, elles deviennent quelquefois plus heureuses qu'elles n'étoient, parce » qu'on oblige l'adulrere à épouser son galant .... qui est condamné à mourir, ou à se faire Turc, supposé qu'il soit Chrétien. » A l'égard du galant, il lui arrive souvent d'être promené sur un âne la tête tournée vers la queue qui lui sert de bride, avec des tripes qui lui ceignent le front comme un diadême, & une cravate de même espece. La scene finit par un régal de coups de bâton sur les reins & sous la plante des pieds.

10. J'épargne ici au lecteur la répétition de tout ce qu'on nous raconte de la jalousie des Grands pour ces femmes renfermées & observées sans cesse par des Eunuques,

(*a*) Les mêmes que je viens de citer.
(*b*) *Ricault* ubi sup. Voy. ci-après p. 236.
(*c*) *Tournefort* ubi sup.
(*d*) *Thevenot* ubi sup.
(*e*) Voy. Ch. 4 & 5 de l'*Alcoran*, & les notes de M. Sale & de l'Abbé *Maracci*.
(*f*) *Tournefort* & autres.

Eunuques, auxquels, quoi qu'il ne reste rien du tout pour plaire & pour se divertir, il est encore à peine permis de regarder celles qu'ils gardent à vûe, & qui n'ont d'autre privilége distinctif dans leur prison, que d'être comme *étiquêtées* pour servir à tour de rôle aux plaisirs des Monarques dont elles composent le Serrail. On peut lire dans (*a*) *Tournefort* les précautions & les formalités mises en usage quand il faut appeller un Medecin auprès d'elles.

Je ne saurois oublier ici les circonstances curieuses que nous rapporte (*b*) *Ricault*, des cérémonies usitées dans les mariages des grands Seigneurs de l'Etat avec des Princesses Ottomanes. On sait assez que la jalousie & la crainte des Empereurs Ottomans autorisent ces Mariages, & que cette élévation, qui ailleurs approche un Grand de l'éclat de la Majesté souveraine, est en Orient la cause prochaine de sa chûte. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici : Ecoutons la description de *Ricault*. « Lorsque le Grand-Seigneur a quelque jalousie de » la grandeur d'un Bacha, il lui fait épouser une de ses sœurs, ou quelqu'une » de ses parentes, sous prétexte de le vouloir honorer. Cependant, bien loin » de devenir par-là plus grand & plus considérable, il devient le plus malheureux esclave du monde, étant obligé à se soumettre à l'orgueil & à la » tyrannie d'une femme, qui le traite comme son valet. Il n'oseroit pourtant » refuser l'honneur que son Maître lui fait, de peur qu'on ne l'accusât de mépriser les marques de sa faveur & de son affection. Avant même que d'avoir épousé cette Princesse, il faut qu'il prenne la résolution de se donner » tout entier à elle, & de ne faire part de son amitié à qui que ce soit, soit » femme ou esclave ; car il est obligé à renoncer à tout ce qui le pourroit » détourner de l'amour qu'il lui doit porter. S'il a une femme, qui l'engage » par la douceur de sa conversation, & par le nombre des enfans qu'il en a » eu, à avoir de la tendresse pour elle, il faut malgré lui qu'il la bannisse » de sa maison, & qu'il n'y retienne personne qui puisse déplaire à la Sultane, qu'il ne connoit pas encore. Devant les nôces, si elle lui envoye demander de l'argent, des pierreries, ou des fourrures de grand prix, il faut » qu'il lui porte avec bien de la joye & bien des complimens ce qu'elle lui demande. Ce présent s'appelle *Aghirlic* en la langue Turque. Outre cela il lui fait un » *Kabin* ou un Douaire aussi considérable qu'il plaît à ceux qui s'entremettent de » faire le Mariage. Lorsque le *Kabin* a été réglé, en présence du Juge, un » Eunuque noir mene le nouveau marié, par forme de reconnoissance, dans » la chambre de la Sultane. Lorsqu'il y entre la coutume oblige cette nouvelle mariée à tirer son poignard, & à demander d'une maniere imperieuse » à son mari, qui lui a donné la hardiesse d'approcher d'elle ? Il lui répond » avec bien de la soumission, & lui montre (*c*) l'*Emmeri Padschah*, ou l'ordre » du Grand-Seigneur pour son mariage. Alors la Sultane se leve, le reçoit » avec plus de douceur, & souffre qu'il l'entretienne un peu plus familierement. Un Eunuque prend en même-tems les pantoufles du marié, & les » met à la porte de la chambre, pour marque qu'il en a été bien reçu. Un » peu après, le Bacha fait une profonde révérence à la Sultane, & se prosterne jusques sur la terre, avec beaucoup de respect : il se retire ensuite un » peu

(*a*) Voyages, &c. ubi sup. Lettre XIII.
(*b*) *Ricault* Etat, &c. ubi sup. Liv. I. Ch. 16.
(*c*) *Emmeri Padschah*, ou *Padishah*, dit *Bespier* dans ses Remarques ; mot qui signifie Roi. *Emmeri*, par son rapport avec l'Hébreu, signifie donc à la lettre *la parole* du Roi.

» peu en arriere, & lui fait une petite harangue, pour lui témoigner combien il s'estime heureux de l'honneur qu'elle lui fait. Lorsqu'il a fini son » compliment, il demeure dans un profond silence, & dans une posture fort » humble, ayant les mains croisées sur son estomac, jusques à ce que la Sul» tane lui commande (*a*) de lui donner de l'eau. Il lui obéit aussi-tôt & pre» nant un pot d'eau, qui est préparé pour cette cérémonie, il se met à gé» noux, & le lui présente. Alors (*b*) elle leve un voile rouge brodé de fleurs » d'or & d'argent, qui lui couvre le visage, & boit. Au même moment ses fem» mes apportent une table basse, sur laquelle il y a une paire de pigeons rôtis, » & du (*c*) sucre candi sur une assiette, & le marié prie sa Maîtresse de faire » collation; mais elle le refuse, jusques à ce qu'il lui ait fait de nouveaux pré» sens. Elle s'adoucit après les avoir reçu, & sa modestie étant vaincue, elle se » met à table, & prend une cuisse de pigeon de la main de son mari, & lors» qu'elle en a mangé quelque peu, elle lui met un morceau de sucre candi dans » la bouche, & se levant s'en retourne où elle étoit auparavant. Alors tout le » monde se retire, & on laisse le marié seul avec la Sultane, environ une heu» re, afin qu'il la puisse entretenir en liberté. Quand ce tems-là est passé, ses » amis l'invitent, au son des instrumens, à venir dans l'antichambre, où il passe » la plûpart de la nuit à chanter & à se divertir avec eux, pendant que la Sul» tane fait la même chose avec les Dames, qui entrent en ce tems-là dans sa » chambre. Enfin sur le point du jour la Princesse fatiguée de ces divertisse» mens (*d*) se couche dans un lit fort riche, & bien parfumé, où il ne manque » rien pour l'accomplissement de cette cérémonie. Un Eunuque avertit aussi» tôt le marié par un signe, & le fait entrer sans bruit dans la chambre. Là il ôte » ses habits de dessus, & se met aussi-tôt à genoux au pied du lit, où il demeure » quelque tems sans rien faire; après quoi il s'enhardit un peu, & levant petit» à-petit la couverture, gratte doucement les pieds de cette Princesse, & après » les avoir baisé, se coule enfin entre ses bras, où elle le reçoit avec bien de la » satisfaction, & souhaite que Dieu leur donne la joye de voir sortir une heureu» se lignée de leur mariage. Au matin les amis du marié viennent le quérir afin » de le conduire au bain, & la nouvelle mariée lui fait present de tout le linge » dont on a besoin dans ce lieu-là. Lorsque toutes ces cérémonies sont faites, » ils vivent plus familierement ensemble dans la maison: mais en public la Sul» tane ne laisse pas de garder quelques mesures avec lui, pour faire paroître sa » supériorité. En effet, elle porte un *changiar* (c'est ainsi qu'on appelle un *poignard*) » à son côté, & demande si souvent des présens à son mari, qu'elle épuise enfin » tous ses coffres. »

Après le mariage & ce qui en est le premier objet pour l'agrément de la vie, il faut parler de la maniere de le dissoudre. *Mahomet*, pour empêcher (*e*) que les maris ne répudiassent trop facilement leurs femmes, ordonna qu'après la troisiéme fois qu'ils les auroient répudiées il n'y auroit plus de retour, à moins que la femme répudiée de cette façon n'eut été mariée à un autre, & répudiée ensuite.

(*a*) Dans les notes de *Bespier*, on trouve à l'impératif; *apporte de l'eau* (*son ghetir.*)

(*b*) Dans une citation rapportée par *Bespier*, on trouve que le mari leve lui-même le voile, &c.

(*c*) Ou un plat de confitures.

(*d*) Elle ne retient auprès d'elle que celle qu'une citation rapportée par *Bespier* appelle *la commere de la nôce*.

(*e*) *Alcoran* Ch. 2.

enfuite. Ce commandment, nous dit-on, (*a*) a été d'un fi bon effet, que très-peu de gens parmi les *Mahometans* prennent la réfolution d'en venir jufqu'au divorce ; & l'on en voit encoremoins qui reprennent la femme qu'ils ont répudiée, à caufe de la honte qui accompagne un tel retour ; foit que cette femme ait été quelque tems fous la puiffance d'un autre mari, ou que la Loi impofe à celui qui demande le retour les conditions rapportées par *Ricault* (*b*), & que je repete ici après lui. C'eft qu'un mari ne peut reprendre une femme répudiée qu'après avoir confenti qu'un autre en jouiffe en fa préfence. Il s'eft trouvé des femmes à qui cette condition a été fi favorable (*c*) qu'elles ont abfolument refufé de retourner avec leur premier mari. Cette condition fuit le divorce que *Ricault* appelle *Ouch-talac*, c'eft-à-dire, felon *Befpier* (*d*) *trois*, ou *troifiéme divorce*. Les Turcs en ont de trois fortes, qui tous trois fe font devant le *Cadi*, qui les enregiftre lui-même. Par le premier le mari & la femme reftent féparés d'habitation & de lit, à condition que le premier donnera à l'autre ce qu'il lui faut pour fon entretien ordinaire. Le fecond divorce fait une féparation totale de corps & de biens, & le mari eft obligé de donner à fa femme le douaire qu'il lui a promis ; après quoi elle n'a plus rien à prétendre ni à fa perfonne, ni à fes biens, & il lui eft permis de fe remarier à un autre : mais néanmoins avec cette claufe qu'il fe paffera trois lunes entre le divorce & le fecond mariage, pour être affuré qu'elle n'eft point enceinte ; car fi elle l'étoit, il ne lui feroit nullement permis de fe remarier, & même il lui eft permis, en cas de groffeffe, de refter dans la maifon de fon mari & d'y vivre à fes dépens jufqu'après fes couches. L'*Ouch-talac* eft le plus folemnel des trois divorces : mais il n'eft pas en ufage chez les Perfans.

A l'égard des femmes, on nous dit en général qu'elles n'ont pas les mêmes priviléges que leurs maris, & qu'il ne leur eft point permis de fe dégager des liens du mariage, à moins qu'ils manquent de leur fournir ce qui eft néceffaire à la vie (*e*) ; c'eft-à-dire du riz, du caffé, du bois ; de l'argent pour aller au bain, & du lin pour fe filer des habits : car la Loi fuppofe que la femme doit être affez induftrieufe pour s'en faire. Cependant une autre caufe de féparation légitime pour la femme : c'eft quand le mari fait mal les *corvées conjugales*, ou quand il ne les fait point du tout.

Les enfans étant les fruits du mariage il eft tout naturel d'en parler ici. Paffons ce qui concerne leur entrée dans le monde, pour paffer tout d'un coup à ce qui les fait entrer dans le corps des fidelles du *Mahometifme*. C'eft leur circoncifion, ufage religieux retenu des Juifs, ou plutôt des anciens Arabes *Ifmaëlites* defcendus comme les Juifs, du premier Patriarche du Judaïfme, qui a été circoncis par l'ordre tout particulier de Dieu. Les *Mahometans* attribuent à leur fondateur *Mahomet* d'être né fans prépuce ; prétendant fans doute l'égaler ainfi à Moïfe, à David, à Adam, & à quelques autres Saints du V. T. ce qui, au dire des Juifs, a été accordé à ces Prophetes par une faveur toute particuliere de Dieu : « Mais, nous dit *Ricault*, ce n'eft pas une chofe fort extraordinaire de » voir

(*a*) *Sale* Difcours préliminaire à l'*Alcoran* Sect. VI.
(*b*) *Ricault* ubi fup.
(*c*) *Ricault* en rapporte un exemple.
(*d*) Remarques de *Befpier* fur *Ricault* à la fin du tome 2. de l'*Etat de l'Empire Ottoman*, p. 684. La remarque de cet Auteur fur l'*Ouch-talac* eft fort curieufe.
(*e*) *Thevenot*, *Ricault*, *Sale*, &c.

» voir naître des enfans de cette sorte dans les pays où la circoncision est en » usage « : mais cela n'est pas sans exemple en d'autres pays, & l'on n'a qu'à consulter sur ce sujet les Auteurs qui ont décrit la partie du corps humain qui est revêtue du prépuce. Les Arabes (*a*) croyoient autrefois que ceux qui venoient au monde sous l'influence de la Lune naissoient sans prépuce, en sorte qu'ils paroissoient avoir été circoncis avant que de naître. Les Juifs exemptent aussi de la circoncision ceux qui naissent tels, & l'on se contente de leur tirer un peu de sang à l'endroit où devoit être le prépuce.

Les Turcs ne circoncisent leurs enfans qu'à l'âge de sept ans accomplis: passé cet âge (*b*) ils ne les circoncisent que lorsqu'ils le jugent à propos. Les Persans, selon *Chardin*, les circoncisent communément à l'âge de cinq ou six ans: mais dans toutes les régles il faudroit, disent quelques Docteurs *Mahometans*, circoncire à treize, à cause qu'*Ismaël* le fût à cet âge; ou même à neuf, parce que l'on commence dès-lors à discerner le bien du mal. Quoiqu'il en soit, passé l'âge de cinq ans, ou de six à sept, les *Mahometans*, nous dit *Ricault*, circoncisent quand il leur plaît. Je ne décrirai point la maniere (*c*) de circoncire, laquelle est un peu différente de celle des Juifs, & se fait par un Chirurgien & non par un Ecclésiastique: mais il est bon de remarquer, que toute Religion à part, la circoncision est jugée nécessaire, & a été jugée telle dès les anciens tems, dans ces climats chauds d'Orient & de Midi; tant à cause de la longueur excessive du prépuce dans les Arabes & dans quelqu'autres Peuples leurs voisins; ce qui y forme comme un dépôt d'impureté; qu'à cause du prejugé où l'on y est, que le prépuce nuit à la génération. A ces raisons phisiques il n'y a sans doute aucune réplique. Seulement il faut y ajoûter que Dieu a consacré la circoncision comme pour purifier une partie toute pécheresse, & effacer en elle cette infamie contractée avant que le genre humain se fut formé.

Le jour auquel on circoncit un enfant est un jour de réjouissance pour toute la parenté. On le promene à cheval, disent *Thevenot* & *Ricault*, au son des timbales & des tambours de basque, paré de ses plus beaux habits, suivi de ses amis & de ses comarades d'école, qui répétent à haute voix des passages de l'*Alcoran*. Ensuite on le ramene au logis & on lui fait faire (*d*) la Profession de foi en tenant un doigt élevé; après quoi on le circoncit. Comme cette cérémonie différe selon les Pays il suffira de renvoyer ici le lecteur à la figure qui représente un enfant équipé comme il doit l'être quand on le mene à la Circoncision. » (*e*) Ceux » qui se font *Mahometans* dans un âge plus avancé sont promenés à cheval tenant » à la main gauche un dard dont la pointe est tournée du côté du cœur, pour » marquer qu'ils se laisseront plutôt percer le cœur que de renoncer à la Reli- » gion qu'ils embrassent. « Mais un Voyageur plus moderne que celui dont je rapporte la citation semble contredire cet usage, puisqu'il dit (*f*) qu'on se contente de faire lever le doigt aux *Renegats* qui se rendent *Mahometans*, en prononçant la Profession de foi *Musulmane*: & il ajoute avec raison, que c'est peut-être par mépris pour ces deserteurs de la Religion dans laquelle ils ont été élevés.

(*a*) *Pocock.* in specimine Hist. Arab. p. 320.
(*b*) *Thevenot* L. I. de ses Voyages Ch. 32. dit qu'ils circoncisent à l'âge de onze ou douze ans.
(*c*) On peut la voir dans *Chardin* Tom. 2. p. 293. Edit. in 4. de 1735. dans *Thevenot* ubi sup. & dans *Tournefort*, qui décrit cette cérémonie beaucoup plus en détail que les deux autres.
(*d*) *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu*, &c.
(*e*) C'est *Ricault* qui parle.
(*f*) *Tournefort* ubi sup.

élevés. Mais il y a apparence que cela varie encore selon les Pays, s'il est bien vrai (*a*) qu'à *Alger* on circoncise les Renegats, après les avoir promenés en procession par la ville à peu près de la maniere que *Ricault* le dit, & au milieu d'une garde *Barbaresque* armée de sabres; pour montrer au nouveau converti que ces sabres sont dégainés pour le mettre en piéces, s'il témoigne le moindre penchant à reprendre le Christianisme.

Le jour de la Circoncision est aussi celui où l'on donne le nom à l'enfant. Cependant on trouve encore ici des exceptions remarquables. *Tournefort* nous apprend que le pere donne le nom qu'il veut à ses enfans lorsqu'ils viennent au monde; qu'il tient le nouveau né entre ses bras, & l'élevant en haut l'offre à Dieu, après quoi il lui met un grain de sel dans la bouche; & qu'alors il lui prononce le nom en lui donnant la bénédiction. La superstition se mêle ici. En Perse le nom est tiré au sort. On le cherche au hazard dans l'*Alcoran*, où l'on met plusieurs noms ensemble, & on les donne à tirer à un enfant: si cette superstition n'est pas générale, elle est du moins établie en Perse, & c'est *Chardin* qui nous l'assure. Une autre chose digne de remarque c'est cet usage par lequel il semble qu'on demande grace devant Dieu pour les enfans qui sont morts sans avoir été circoncis. On leur casse le petit doigt avant que de les enterrer. Mais ni cette pratique, ni tout ce que je viens de rapporter ne suffit pas pour prouver que la circoncision soit un acte indispensable de Religion. La plûpart des *Mahometans* ne la croyent pas absolument nécessaire au salut. Cependant il se trouve parmi eux de ces rigides connus dans toutes les Religions, qui croyent que la cérémonie a la vertu de rendre *intérieurement fidelle*. Ils s'imaginent que Dieu ne recevroit pas les prieres d'un homme à qui l'on auroit laissé le prépuce. On nous dit aussi que d'autres devots *Musulmans* se persuadent que la Circoncision des peres influe sur les enfans & leur suffit. Ceux-ci, comme on voit, étendent fort loin la vertu de la Circoncision, & semblent approcher de l'idée que se font les rigides Calvinistes au sujet des enfans morts sans batême & néanmoins régénérés, élûs & sauvés en vertu de la fidélité de leurs peres. Je dois remarquer ici la superstition des femmes stériles qui avalent un prépuce, croyant que c'est un remede sûr pour réparer leur défaut; ou celui de leurs maris, diront peut-être les rieurs.

Je terminerai cette matiere par quelques remarques qui appartiennent à la naissance & à l'éducation des enfans. D'autres remarques sur les usages funebres des *Mahometans* finiront cette Dissertation. Ma premiere remarque concerne la naissance des enfans des Princes & des grands Seigneurs. On prend généralement grand soin de cacher le tems & le moment de leur naissance, pour surmonter les charmes & les sortileges; & surtout, selon ce que nous dit un Voyageur, pour prévenir les présages des Astrologues, & empêcher qu'ils ne leur fassent des horoscopes sinistres, qui fixent la destinée de ces enfans: comme si le cours de la vie pouvoit dépendre d'un homme, qui d'un moment à l'autre ne sauroit deviner quel sera le sort de la sienne. Mais nous ne devons pas exiger que la raison soit plus forte dans le sein du *Mahometisme* qu'en toute autre Religion, lorsque de fausses espérances, ou une crainte frivole ont commencé d'étourdir le jugement.

2. Les Turcs & les autres *Mahometans* ont l'usage de l'adoption comme toutes les autres Nations. Elle est même assez fréquente parmi les Turcs. Cette adoption

(*a*) Pitts Religion and manners of the *Mahometans*. Ce Livre a été imprimé à Londres en 1731.

tion se fait en faisant passer dans la chemise de celui qui adopte la personne qui est adoptée. On appelle (*a*) cette adoption *Akhrat*.

3. *Ricault* a fait des remarques très-judicieuses sur l'éducation des jeunes gens qui sont destinés au service du Grand-Seigneur ; & ces remarques se peuvent appliquer plus ou moins à l'éducation des particuliers. Avec la Religion qui fonde le *Musulmanisme*, la vigueur & la beauté sont pour les *Mahometans* les deux grands objets de l'éducation, qui rendent agréable aux yeux des hommes celui que la Religion toute seule n'est capable que de rendre agréable à Dieu. Les *Mahometans* s'imaginent qu'un corps malfait ne sauroit loger qu'une ame malfaite; & les Indiens vont plus loin en ajoutant que les ames des corps malfaits y ont été logées pour les grands crimes qu'elles ont commis dans une autre vie. Du reste c'est une idée assez répandue, & que le seul Christianisme est capable de corriger ; que les gens difformes & marqués de défauts notables sont méchans & vicieux, & que l'éclat du corps fait briller (*b*) la beauté de l'ame.

4. Mais cet éclat du corps excite dans les jeunes *Mahometans* cette passion dangereuse que l'Antiquité a déguisée autrefois sous le beau nom d'*Amour Platonique*. Il est bien difficile, qu'étant faits comme nous sommes, l'amour des perfections du corps & de l'ame, les liaisons que forment ces perfections entre les hommes, l'ardeur avec laquelle on travaille à les entretenir, les sentimens qui les expriment, la force des expressions, une vûe continuelle des sens frappés d'un objet aimable ; il est, dis-je bien difficile, qu'un tel amour conserve une véritable pureté; & il y a trop d'exemples du contraire chez tous les Peuples anciens & modernes pour en alléguer ici aucun. Contentons-nous de renvoyer à (*c*) *Ricault* ceux qui seront curieux de savoir comment les Turcs justifient un amour qui dégénére à la fin en cette sensualité criminelle qu'on a vû s'allumer, il n'y a pas long-tems, dans des pays assez voisins des glaces du Nord.

En Turquie les pleurs des femmes commencent le deuil pour les morts, & les lamentations s'étendent si loin, que cela suffit pour annoncer une mort aux voisins les plus éloignés. En plusieurs endroits d'Afrique les *Mahometanes* ajoutent à ces pleurs, ou même à ces hurlemens qu'exigent dans leur pays la coutume & l'imitation, la suie, & l'huile détrempée avec du noir pour s'en barbouiller le visage : ce qui joint à des cris affreux, à des têtes généralement échevelées dans une assemblée de trente ou quarante femmes, entre lesquelles il y en a toujours plusieurs, qui s'égratignent le visage avec leurs ongles ou avec des aiguilles, fait un concert de deuil, sans lequel sans doute les préliminaires des funérailles paroîtroient mal observés.

L'usage de pleurer bien haut les morts & avec beaucoup de fracas en se roulant dans la poussiere & se couvrant de cendres, &c. est fort ancien dans l'Orient : & tout cela, comme on le voit par les Relations des Voyageurs a fort peu changé parmi les Orientaux modernes. Aujourd'hui en général on pleure & l'on

(*a*) Voy. d'*Herbelot* à ce mot *Biblioth. Orient.*

(*b*) *Gratior, & pulchro veniens è corpore virtus*, dit *Virgile*.

(*c*) *Ricault* Etat, &c. L. I. Ch. 7. Je remarquerai ici que les Turcs passent pour être extrêmement adonné à la S... *Thevenot* assure qu'ils cherchent si peu à se cacher de cet abominable vice, qu'ils en font le sujet ordinaire de leurs chansons. La Religion n'a donc pas changé en eux l'effet de ce tempérammment que nous devons, comme les autres animaux & les plantes, au climat & à l'air du Pays où nous sommes nés. Les Grecs, prédécesseurs des Turcs, tomboient dans les mêmes excès. Souvenons-nous des chansons S. . . . tes d'*Anacreon*. Ce vice a même passé chez les Turcs jusques dans le lit conjugal, & peut servir à une femme de sujet légitime au divorce. Quand cette circonstance odieuse l'oblige de demander la séparation, elle renverse sa pantoufle devant le Juge ; & cela veut dire que les caresses du mari ont été irrégulieres & un approche stérile qu'un Auteur moderne a appellé l'*Arriere-Venus*.

l'on fait le deuil avec beaucoup moins d'éclat chez les Chrétiens. Un long manteau avec un long crêpe & des habits noirs marquent extérieurement le deuil d'un fils pour son pere, d'un frere pour un frere, ou pour une sœur & d'un mari pour sa femme. Celle-ci porte en pareil cas des coëffes abbatues sur le visage & des habits noirs & unis : & tout cela est si bien réglé, que tristesse ou non, il faut paroître en public un certain tems en cet équipage, parce que la coutume & la bienséance le veulent ainsi ; de même qu'elles veulent & ordonnent que tous ceux qui s'assemblent dans une Eglise sous la baniere d'une dévotion d'éclat y paroissent tous prier également Dieu, &, toujours en observant cette bienséance qu'exige le lieu, s'y repentir en apparence devant les hommes, à peine de passer pour irréligieux & libertins, ou même pour athées & gens sans foi. (*a*) *Thevenot* nous dit que ces *Mahometanes* Turques ne pleurent plus aussitôt qu'elles cessent d'avoir des témoins de leurs larmes. Il ajoute que ces pleurs durent plusieurs jours ; que souvent on les recommence au bout de l'année, & que l'on y employe aussi des femmes qui *pleurent à gages*. Pour ensevelir le mort, on le lave & on le rase : on brûle autour de lui assez d'encens pour chasser le Diable & les autres mauvais esprits, qui, selon la croyance des *Mahometans*, rodent tout au moins autant autour d'un mort qu'autour d'un homme vivant. C'est ici encore une de ces opinions anciennes & générales par tout l'Orient, & ailleurs aussi. Après ces petites cérémonies on ensevelit le mort dans un suaire sans coûture, afin, nous dit-on, que le mort puisse se mettre sans peine à genoux quand il subira l'examen dans l'autre monde.. Le cercueil du mort, lorsque celui-ci est d'un pays où l'usage d'en donner aux morts est établi, est couvert (*b*) d'un poile à l'enterrement, & le convoi funèbre est composé d'*Imans*, qui vont les premiers en priant Dieu dans la route. Les parens & les amis suivent, & les femmes marchent après en pleurant. Arrivés au sépulcre ils tirent le mort du cercueil & le descendent dans la fosse : pour les femmes, elles continuent d'y pleurer.

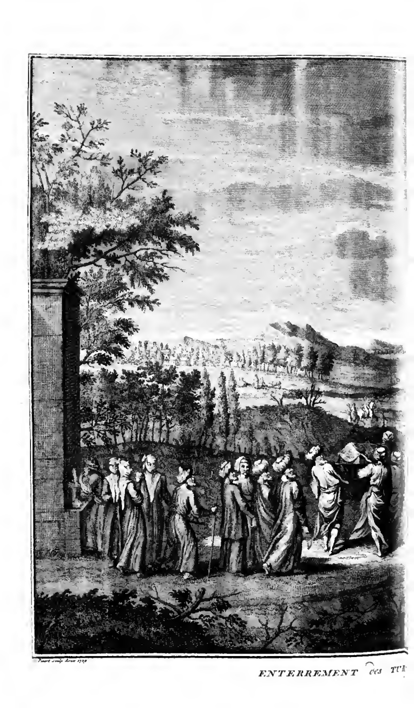
Thevenot nous dit aussi » que la différence des Tombeaux des Turcs d'avec » ceux des Chrétiens du pays est, qu'après que les premiers ont mis leurs morts » dans la fosse, ils mettent au-dessus de biais une planche dont un bout est » posé au fond de la fosse, & l'autre aboutit au haut de ladite fosse, en sorte » que la planche couvre le corps..... mais ni les uns, ni les autres n'en- » terrent point leurs morts dans des bieres «. Les Turcs posent une pierre sur la tête du mort, pour la commodité des Anges, qui doivent examiner le défunt. Cette civilité populaire & superstitieuse est dûe aux Anges : il leur faut un siege, & les Turcs croyent qu'une telle précaution rendra ces Anges plus traitables. Ces fausses idées sont de tout pays ; on croit que les Anges sont des esprits, & cependant on les traite comme des corps. Un *Mahometan* superstitieux s'imagine qu'une *politesse* faite aux Anges examinateurs les fera passer légerement sur les iniquités d'un mort, & l'on trouvera chez nous des Chrétiens, qui se persuaderont qu'un petit compliment fait à un Saint leur rendra un jour le même service. Un autre traitera ce compliment d'Idolâtrie : mais en même-tems il supposera que dix ou douze pseaumes chantés *méchaniquement* dans un Temple & presque à se rompre les poumons, avec trois sermons écoutés ensui-

te

(*a*) Voyage Tome pr. 43. du L. I.
(*b*) La taille-douce représente un Enterrement Turc de Constantinople.

[illegible]
t le [illegible]
ur & d[illegible]
[illegible]es sur le
risteste [illegible]
rce qu[illegible]
& ordr[illegible]
'une de[illegible]
n observ[illegible]
es homm[illegible]
& gens [illegible]
t plus [illegible]
ue ces p[illegible]
l'année, [illegible]
ensevelir [illegible]
is pour d[illegible]
des Ma[illegible]
d'un hom[illegible]
ales par [illegible]
relit le [illegible]
ille se m[illegible]
. Le cer[illegible]
morts [illegible]
bre est [illegible]
Les paren[illegible]
vés au fe[illegible]
ur les fem[illegible]

Turcs d[illegible]
nis leurs [illegible]
t un bo[illegible]
ille, en [illegible]
autres [illegible]
une pie[illegible]
t examin[illegible]
s : il leur [illegible]
s Anges [illegible]
s Anges [illegible]
[illegible]
les fera [illegible]
ous des C[illegible]
nt leur [illegible]
itrie : m[illegible]
[illegible]
écoutés [illegible]



Picart sculp. direx. 1729

ENTERREMENT des TU

ENT...ES de CONSTANTINOPLE



te pendant un Dimanche aux heures destinées à cette dévotion pourront effacer au dernier jour toutes les injustices qu'il a commises pendant sa vie. Telles sont les fausses idées que l'on se fait de cet Etre Souverain, qui est infiniment miséricordieux, mais qui, pour le malheur des faux dévots, est aussi infiniment juste. . . .

Je passe dans ces petites descriptions la différence des Poisles, selon que les morts ont été ou gens de guerre, ou d'Eglise, & celle des ornemens des tombeaux, selon que l'on a été ou riche, ou pauvre sur la terre. Une remarque plus importante est, que les *Mahometans* se font enterrer, dit *Thevenot*, près des grands chemins » afin que les passans se souviennent de prier Dieu pour eux, » & leur souhaitent sa bénédiction, & c'est pour cela que ceux qui sont quel- » que pont, ou quelqu'autre ouvrage public par charité, se font ordinaire- » ment enterrer dessus ou auprès, afin d'avoir les prieres des passans. On voit, » continue-t-il, dans ces cimétieres tant de grosses pierres dressées, qu'il y en » auroit assez pour bâtir une ville. Après qu'on a enterré le mort, les parens » & les amis viennent pendant l'espace de plusieurs jours prier sur son tom- » beau, demandant à Dieu qu'il delivre le défunt des tortures des Anges » noirs; & ils disent au mort, en l'appellant par son nom *n'aye point de peur*, » *mais repons leur bravement*. . . . . Le Vendredi plusieurs (parens ou » amis) apportent de quoi boire & de quoi manger. Tout cela sert aux pas- » sans, qui peuvent y manger & boire avec liberté. . . . . « (a) Cet acte de charité se fait dans la vûe d'attirer des prieres & des bénédictions en faveur du pauvre mort.

On rapporte une opinion assez singuliere des *Mahometans* de Perse. C'est que chacun (b) doit avoir soin de mourir au même endroit où l'Ange, qui a présidé à sa naissance, à pris la terre dont il a été formé. Ils s'imaginent, nous dit-on, que l'Ange de la nativité mêle de la terre dans la matiere dont l'homme est formé. Il est donc bien juste que cette terre soit rendue à sa terre primitive. Une autre opinion, mais plus raisonnable, ou qui du moins est fondée sur un principe d'humanité, est que si l'on rencontre un convoi funebre, on doit se détourner de quelques pas pour accompagner le mort, & même prêter ses épaules pour aider à le porter, s'il est nécessaire.

Ces mêmes Persans ont retenu dans le deuil l'ancienne coutume de déchirer ses habits pour marquer son affliction. Ils déchirent leur *Caba*, qui est une espéce de veste. On doit les louer d'une chose tout autrement *méritoire*: c'est qu'ils font des aumônes pendant sept jours de leur deuil : mais décrivons plus particulierement dans les termes de *Chardin*, ce qui se passe chez les Persans depuis la mort d'un malade jusqu'au dueil inclusivement.

» Dès qu'un malade donne des signes de mort, on allume sur les terrasses » du logis de petites lampes en divers endroits. C'est pour avertir les passans, » &

(a) Je ne répéterai rien ici sur cet usage établi chez plusieurs Peuples anciens & modernes, de boire & manger ensemble après les funerailles des morts : mais je ne sai si la vraye origine de cette coutume qui tend à une espéce de réjouissance, n'est pas fondée sur l'immortalité de l'ame, & sur l'idée qui s'est conservée dans tous les siécles, d'une autre vie après celle-ci. On a pû devoir à cette même idée les pleurs répandus à la naissance des enfans ; usage connu dans les Indes & pratiqué par quelques anciens Peuples d'Europe & d'Asie. *Lugentur apud quosdam puerperia ; natique deflentur, funera contra festa sunt, & veluti sacra, cantu lusuque celebrantur ;* dit Pomponius Mela c. 2. L. 2. *de situ orbis* en parlant des *Thraces*. Il en avoit dit à peu près autant des *Essedons*, qui sont les Tartares voisins du *Palus Mæotides*, aujourd'hui *Mer de Zabacche*.

(b) *Thevenot*. *Chardin* & autres. *Chardin* Tome IV. p. 109. Edit. de 1735. in 4. dit que l'Ange *formateur* de la créature humaine jette un peu de terre dans la matrice au moment de la conception.

» & les voisins, de prier Dieu pour le malade. Des *Molla*, ou Ecclésiasti-» ques, sont mandés, qui tournent son esprit au repentir de sa vie passée, lui » parlant de tous les péchés & de tous les excès dans lesquels il peut-être tom-» bé. Le malade dit à chaque passage *Taubé*, c'est-à-dire, *je me repens*; & quand » il ne peut plus parler, on lit l'*Alcoran* auprès de lui, jusqu'au moment qu'il » rend l'esprit.

» Ce moment funeste est marqué par des éclats de cris & de gémissemens » si furieux, que tout le voisinage est bientôt informé de ce qui est arrivé. » Tous ceux qui sont intéressés dans la perte qui vient d'arriver, comme les » Parens entr'autres, se déchirent les habits, du cou jusqu'à la ceinture, s'ar-» rachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frapent la poitrine, & font » tous les autres actes de désespoir. Les femmes, sur-tout, s'emportent aux » excès de fureur & de désolation les plus outrés, qu'elles entremêlent de » longues complaintes, de recits tendres & touchans, & d'apostrophes au » mort.

» On envoye cependant chez le *Cazy*, qui est le Juge civil, pour donner » avis du décès, & pour avoir un ordre au *Mordichour* de prendre le corps, » le laver & l'ensevelir. *Mordichour* veut dire *laveur de corps morts*. C'est un » Office, & personne que celui qui en est revêtu, ou ses subdélégués, ne » peut laver un mort. Il est établi par la Justice, afin qu'on sache le nom-» bre des morts, & les maladies dont ils meurent. On dit au Portier du *Ca-» zy*, *un tel est mort*. Il répond : *votre tête soit saine*; & à même tems il va » quérir un petit papier scellé du Juge, qui est une permission de laver le » corps. La permission ne coute rien; mais le Portier du Juge civil, qui la » délivre, prend quelques sols de droit, selon la condition des gens.

» Avec ce billet on va au laveur des morts, qui donne du monde pour la-» ver le corps. Les hommes lavent les hommes, & les femmes lavent les » femmes. Le laveur deshabille le cadavre, & s'empare des habits qu'il a sur » le corps, lesquels lui appartiennent de droit; car du moment qu'une person-» ne est morte, on n'y ose toucher, parce qu'on seroit souillé; & on porte le » corps au lavoir. Il y a de ces lavoirs mortuaires dans toutes les Villes, dans » un lieu retiré & couvert. A *Ispahan*, par exemple, parce que la Ville est » séparée en deux quartiers, il y a deux principaux *Mordichours* ou laveurs de » morts; & entre les autres lavoirs, il y en a un fort grand dans une cour » reculée de la vieille Mosquée, qui est un grand bassin de vingt degrés sous » terre. On y porte les corps, mais ce n'est que des gens du Peuple. Car » pour les autres, on les lave dans leurs maisons, on couvre d'une tente le » bassin où l'on lave le corps, afin qu'on ne puisse le voir d'aucun endroit; » & quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures, ou les con-» duits avec du coton, afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le » moins du monde.

» On ensevelit ensuite le cadavre dans un linge neuf, sur lequel les gens qui » en ont le moyen font écrire des passages de leurs saints Livres. J'en ai vu » qui faisoient écrire le *Yauchen*, ou *Cotte de maille*. C'est le nom d'un petit » Livre, qui comprend les attributs de Dieu. Ils sont au nombre de *mille-un*; » & cet *un* est mis par-dessus les *mille*, pour marquer, disent-ils, que dans » l'infinité de Dieu, mille attributs ne définissent pas mieux son essence qu'un » attribut. Les linges dans lesquels fut enseveli *Saroutaky*, ce Grand-Visir Eu-» nuque, qui fut assassiné sous *Abas II.* contenoient tout l'*Alcoran*, écrit avec

» de

» de la Terre sainte, détrempée avec de l'eau & de la gomme. On appelle » Terre sainte en Perse, la terre des lieux de l'Arabie, que la dévotion *Mahometane* a consacrés à cause des Saints qui y sont trépassés. On peut juger com» bien il falloit qu'il y eut de linge....

» Quand le corps est enseveli, on le dépose dans un lieu retiré du logis; » & s'il doit être porté à quelque sépulcre éloigné, on le met dans un cer» cueil de bois, qu'on remplit de sel, de chaux & de parfum, mêlés en» semble, pour le conserver. L'on n'embeaume point autrement les corps en » Orient. On ne les vuide point, cela passe parmi eux pour une ordure, » & pour une impieté. On met les morts promptement au cercueil en Perse, » parce que l'air y étant très-sec presque par-tout, un corps mort enfle si fort » au bout de huit ou dix heures, qu'on ne le pourroit plus enfermer dans la » biere.

» Les enterremens de l'Orient se font communément avec peu ou point de » pompe. Un *Molla* vient avec la biere de la Mosquée prochaine, qui est un » méchant cercueil de trois planches grossieres & mal agencées, avec un cou» vercle qui tourne dessus par une cheville. On met le corps là-dedans, & » si c'est quelqu'un du commun Peuple, on l'emporte sans façon. Le corps » est toujours porté vite, & comme en courant, & n'est d'ordinaire accom» pagné que des porteurs, prononçans à mots lents & reposés, *Alla*, *Alla*, » c'est-à-dire, *Dieu*, *Dieu*.

» Quand l'enterrement est de personnes de condition, & riches, on porte » devant le corps les enseignes de la Mosquée. Ce sont de longues piques de » différentes sortes, les unes ayant une main de laiton ou de cuivre au bout, » qu'on appelle *la main d'Aly*; les autres surmontées de Croissans; les autres » des noms de *Mahammed*, de sa Fille, & de ses douze premiers légitimes Suc» cesseurs, faits comme nous faisons des chiffres de noms. Il y a toujours » quatorze de ces enseignes ensemble; c'est ce qu'on appelle le train des *Tchar-* » *dé Massoum*, c'est-à-dire, *les quatorze Purs*, ou *Saints*. Il y a encore de ces » perches dont les futs sont des lames de laiton, ou de fer, larges de quatre » doigts, & longues de trois à quatre pieds, si foibles que la moindre agita» tion les fait plier. Au haut sont attachées des bandes de taffetas, qui pen» dent tout du long. Après ces enseignes viennent cinq ou six chevaux de » main, portant les Armes & le Turban du défunt. Puis vient le *Si-paré*, » c'est-à-dire, l'*Alcoran*, en trente parties, ou sections, ce qu'ils appellent *Gius-* » *ve*, c'est-à-dire, *portion*. On le garde ainsi en grand volume dans les prin» cipales Mosquées. Il est écrit en lettres si grosses, que chacune est grosse » comme le pouce. Trente *Talebelme*, ou Etudians, le portent en le lisant, » & il faut qu'il soit tout lû avant qu'on mette le mort dans la fosse. Si c'est » une femme qu'on enterre, on porte au dessus de la biere le *Tcharchadour*, » c'est-à-dire, *les quatre voiles*, qui est un poisle porté sur quatre longs bâtons. » C'est-là toute la Pompe funèbre, à moins que les parens du défunt ne veuil» lent faire encore plus d'éclat; auquel cas ils multiplient les choses que nous » venons de dire.

» Il n'y a point de gens exprès pour porter un corps mort au tombeau. » Ses voisins, ou ses domestiques, lui rendent ce dernier devoir. La coutu» me est de porter le cercueil, jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule; & la » charité *Mahometane* enseigne, quand on rencontre un enterrement, de por» ter la biere, au moins dix pas. J'ai vû diverses fois des gens de considera-

» tion mettre pied à terre en rencontrant un corps mort, & lui faire cet office, & puis remonter à cheval.

» On n'enterre jamais dans les Mosquées, parce qu'encore que les corps » morts ayent été purifiés, on ne laisse pas de les regarder toujours comme » rendant impur tout ce qui y touche, & les lieux où on les met.

» Aux petites Villes, les sépulcres sont presque toujours hors des portes, & » sur les grands chemins, & c'est de même aux Bourgs & aux Villages; ce » qui est une institution qui a sa morale, & par laquelle on prétend instruire » les vivans: mais les grandes Villes sont pleines de cimétieres, sur-tout où » l'air est sec. Les fosses en Perse sont plus petites qu'ailleurs, n'ayant que » deux pieds de large, six de long, & quatre de profondeur. Mais voici qui » est fort particulier. A un des côtés du sépulcre, celui qui regarde la *Mecque*, ils creusent au fond une voûte un peu inclinée, de la longueur & de » la largeur de la fosse, qui est comme une autre fosse, dans laquelle ils fourrent le corps enseveli dans ses linges, & sans cercueil, le couchant sur le côté, le visage vers la *Mecque*; & pour empêcher qu'il ne tombe de la terre » dessus en remplissant la fosse, ils mettent deux tuiles en équerre sur la tête. » Quand c'est une fosse pour de pauvres gens, on ne fait point cette voûte » tout du long de la fosse, mais seulement à un bout, pour y mettre la tête, » laquelle on couvre aussi de deux tuiles: mais au contraire, si c'est pour un » homme riche, ou pour quelque grand guerrier, on met à côté de lui, dans » la fosse, son turban, son épée, son arc & son carquois; & puis on mure » cette fosse latérale, si je puis l'appeller ainsi, par une couche de tuiles avec » du plâtre, afin que le corps soit arrêté là-dedans, & que la terre dont on » remplit la fosse ne puisse tomber dessus. Nous dirons tantôt à quoi bon » tout ce mystere. J'observerai auparavant que les *Sahueds*, qui sont gens qui » se disent descendus de *Mahammed*, ne sont point enterrés comme les autres » *Mahometans*; car après les avoir descendus dans la fosse dans leurs linges » simplement, on n'y jette point de terre, mais on couvre la fosse d'une » pierre.

» On couvre les fosses, ou de brique, ou de pierre brute, ou de marbre, » de ce marbre bâtard qu'il y a en Perse, lequel est brun & très-dur; & ils » mettent des pierres droites aux bouts, qui font connoître le sexe du corps » enterré: si c'est un homme, ils mettent à la tête une pierre chargée d'un » turban: si c'est une femme, ils mettent deux pierres droites en tables, aux » deux bouts. La fosse ne doit être élevée que de quatre pieds au plus; & » d'ordinaire elle ne l'est que de deux. La tombe qui la couvre a toujours quelque inscription, mais ce n'est pas d'ordinaire du nom & des éloges du défunt; » ce sont des passages de l'*Alcoran*.

» Les gens de moyen & de bas état commencent au bout de huit ou dix » jours à aller visiter le sépulcre, & les femmes particulierement n'y manquent point. On en voit toujours les cimétieres remplis, sur-tout à de certaines Fêtes, & sur-tout le soir & le matin, ayant leurs enfans avec elles, » grands & petits. Elles se mettent là à pleurer les morts, en faisant des cris » & des pleurs, en se battant la poitrine, & s'arrachant le visage & les cheveux; ce qu'elles entremêlent de longs récits de leurs entretiens passés avec » le défunt: & le refrein continuel est, *Rouh, rouh, Ame, Esprit, où ès-tu* » *allé? Pourquoi n'animes-tu plus ce corps? Et toi, corps, qu'avois-tu à mourir?* » *Te manquoit-il de l'or, de l'argent, des vêtemens, des plaisirs, des tendresses?*

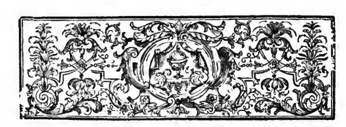
» Leurs

» Leurs amies les consolent, & puis les emmènent, laissant quelquefois des » offrandes de gâteaux, de fruits, & de confitures, qui sont, disent-ils, » pour les Anges Gardiens du sépulcre, pour les rendre favorables aux dé- » funts.

» Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leur corps au- » près de quelque grand Saint, mais rarement vont-ils jusqu'à se faire por- » ter à la *Mecque*, ou à *Medine*, parce qu'il y a trop loin; mais ils ordon- » nent qu'on fasse leur sépulcre ou à *Negef*, qui est une Ville de la contrée » nommé *Kerbela*, dans l'Arabie déserte, où *Aly*, le grand Saint des Per- » sans, est enterré; ou bien à *Metched*, au sépulcre d'*Imam-Reza*; ou à *Com*; » auprès de *Fatmé*, l'un & l'autre descendans d'*Aly*; ou bien à *Ardevil*, au- » près de *Cheik-Sephy*, à deux ou trois mois de chemin. Tandis qu'on se » prépare à ce long voyage, on dépose le cercueil à quelque grande Mos- » quée, dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure, » afin que le corps y soit plus resserré, & plus hors de la vûe, & on ne l'en » tire qu'au moment que tout est prêt pour l'emporter. Les Persans croyent » que les cadavres ne s'altérent point, pendant qu'ils sont ainsi déposés, & » avant qu'on les enterre; parce, disent-ils, qu'avant que de se corrompre & » s'altérer, il faut qu'ils rendent compte aux Anges du sépulcre qui attendent » le mort à sa fosse, pour lui faire son procès. Mais j'en ai souvent rencon- » tré sur les grands chemins, qui puoient assez fort pour les détromper de » cette sotte opinion. On ne passe point au travers des Villes, quand on por- » te des corps avec soi pour les mener enterrer. Les Persans le tiendroient de » mauvais augure, disant, *qu'il faut que les morts sortent, mais qu'il ne faut point* » *qu'ils entrent.*

» Le deuil dure quarante jours, au plus. Il ne consiste point à porter des » habits noirs, (le noir étant chez les Orientaux une couleur détestable, qu'ils » appellent *la couleur du Diable*, disant, qu'*un vêtement tout noir est un appareil in-* » *fernal.*) Il consiste à jetter des cris, comme je l'ai rapporté; à être assis im- » mobile, à demi vêtu d'une robe brune ou pâle; à se refuser l'aliment huit » jours durant, comme pour dire que l'on ne veut plus vivre. Les amis en » envoyent, & viennent consoler; & le neuviéme jour, on mène les hommes » au bain, on leur fait raser la tête & la barbe, on leur donne des habits neufs, » avec quoi le deuil est passé pour l'extérieur, & l'on va rendre les visites. Mais » les lamentations continuent dans les logis jusqu'au quarantiéme jour, non pas » sans cesse, mais à reprises, deux ou trois fois par semaine, & sur-tout aux » mêmes heures que le défunt a rendu l'esprit; ce qui va toujours en diminuant » jusqu'au quarantiéme jour qu'il ne s'en parle plus. Les femmes sont toujours » les plus difficiles à consoler . . . . aussi y a-t-il toujours pour elles beau- » coup plus de quoi s'affliger, parce que le veuvage est d'ordinaire une condition » qui ne change point en Orient.

» Les consolations que les Persans se donnent à la mort de leurs parens & de » leurs amis sont sages & sensées & d'une bonne Philosophie, en comparant la » vie à une caravane, dont tous les voyageurs arrivent au *Caravanserai*, qui est » le gîte ou rendez-vous général, bien que les uns s'y rendent plûtôt & les au- » tres plus tard. . . .



SUITE
DE LA

DISSERTATION

PRÉCÉDENTE
OU

DESCRIPTION GÉNÉRALE
DES

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES
DU

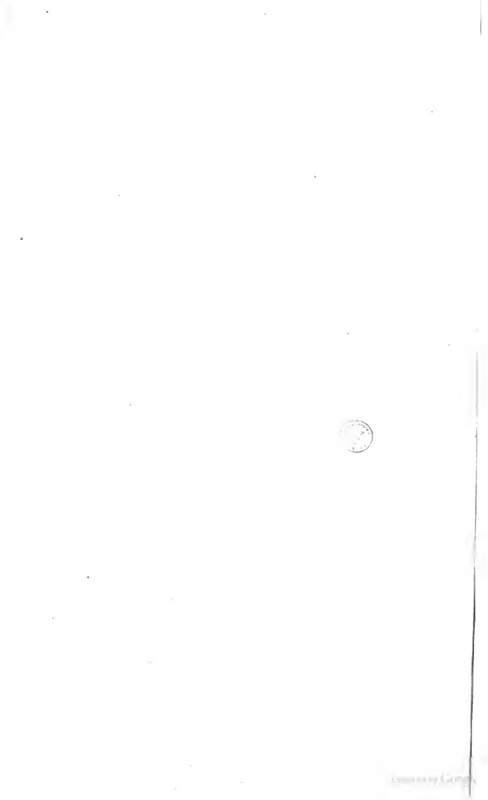
MAHOMETISME.

JE renferme ici ce qu'on peut appeller plus particuliérement *Cérémonies Religieuses*, mais il faut commencer par une petite description du pouvoir des Monarques *Musulmans*, après quoi je donnerai celle du Clergé *Mahometan*.

Le *Sultan*, ou le Grand-Seigneur, que l'on voit dans cette Estampe est absolu, sans être pourtant à l'abri des révolutions que les gens de guerre, les courtisans & le Peuple excitent souvent contre lui, & qui sont suivies de la déposition, quelquefois même d'une mort tragique. Ces révolutions se font sentir en Perse & en Arabie, comme en Turquie; mais elles sont incomparablment plus fréquentes chez les *Mahometans* d'Afrique. Ces Peuples portent la barbarie & la férocité beaucoup plus loin que les autres *Mahometans*. L'habitude, qui de tout tems a rendu les Orientaux esclaves de leurs Monarques, & le *Musulmanisme*, qui soumet sans réplique aux décisions des Souverains, semblent favoriser le tempéramment que ces Africains ont hérité de leurs Ancêtres; mais quoiqu'il en soit, on peut dire que les Princes, les Courtisans & les Peuples *Mahometans* sont tour à tour esclaves les uns des autres: & c'est-là l'effet ordinaire du Despotisme.

» Les

LE GRAND SEIGNEUR en habit de Ceremonie le jour de Beiram.



LA SULTANE ASSEKI, ou SULTANE REINE.



» Les Cadis & les Jurifconfultes Turcs, c'eft *(a) Ricault* qui parle ici, di-
» fent que le Grand-Seigneur eft au-deffus des Loix, c'eft-à-dire, qu'il peut les
» expliquer & les renverfer comme il lui plaît; que fa bouche eft la Loi même,
» & que les interprétations qu'il donne font infaillibles. Il eft vrai qu'affez
» fouvent il confulte le *Mufti*, mais par forme *feulement* & pour contenter le
» peuple.

L'Empereur nouvellement élu eft conduit en pompe à la Mofquée d'*Ajoub* ou *Youp*, qui étoit un Saint *Mahometan*, & même, nous dit-on, Compagnon de *Mahomet*. C'eft-là que cet Empereur eft recommandé à Dieu par des prieres folemnelles, qui tendent à lui demander qu'il le fortifie & lui donne la fageffe, &c. & nous les faifons auffi ces prieres: mais, de même que les *Mufulmans*, nous ignorons pourquoi Dieu les exauce fi rarement. Après cet acte de dévotion le *Mufti* embraffe le Sultan & lui donne fa bénédiction. *Thevenot* dit qu'il lui ceint l'épée. Le nouveau Souverain jure de défendre la Religion, & les Loix de *Mahomet*; les Vifirs & les Bachas le faluent profondement, touchent la terre de leur front, baifent le bas de fa vefte, &c. C'eft-là un véritable cérémonial, où le cœur a fort peu de part. Et comme dans l'*Alcoran (b)* le Prince eft qualifié *bouche & interprête de la Loi*; cette fageffe qu'on a demandée pour lui à Dieu, n'eft autre chofe dans le Souverain que l'art de mettre fes paffions en œuvre; & dans les courtifans, l'art de les fuivre & d'en faire fon profit particulier, fans aucun égard pour le peuple, qui ne leur paroît né que pour être efclave. On trouve dans *(c) Ricault* des remarques très-judicieufes fur l'autorité du Grand-Seigneur, & je crois devoir y renvoyer le lecteur. On y verra que les Docteurs *Mufulmans* connoiffent la diftinction *(d) des deux glaives*. Dans les chofes civiles la Loi du Prince eft, difent-ils, arbitraire, & fa volonté eft la feule Loi qu'il doit fuivre: mais il n'en eft pas ainfi des droits de la Religion. Ces droits bornent fon pouvoir. Refte à montrer, s'ils ne fe confondent pas, comme un grand nombre de Chrétiens, les droits de la Religion avec ceux des Eccléfiaftiques. La lecture de l'Hiftoire du *Mufulmanifme*, & la connoiffance de la politique des *Mahometans* font feules capables d'en décider.

Quoiqu'il en foit, comme la fervitude fournit des motifs de confolation, de même que la liberté, les plus grands Seigneurs ne fe font pas moins honneur du titre d'*Efclave* de leurs Monarques, que les Anglois de celui de *Freeholder*, avec lequel ils réfiftent en face à la volonté de leur Souverain. C'eft ainfi que chaque peuple étant né dans certains ufages, élevé dans certaines maximes, trouve lieu de fe contenter du fruit qu'elles lui produifent. Et qui fait, fi celui qui fe qualifie *(e) Kouli* en Orient, ne s'eftime pas beaucoup plus que le plus puiffant *Freeholder* de la Grande-Bretagne?

Le *(f) Mufti* que l'on voit repréfenté ici, eft le Cef du Clergé Turc, & même celui de la Loi civile, l'interprête de l'*Alcoran*, & le directeur de la Religion. On le confulte fur les affaires de confcience, & il en décide les cas avec une reftriction qui nous apprend qu'il ne fe croit pas infaillible, & qu'il n'eft nullement eftimé

(a) Ubi fup. L. I. Ch. 1.
(b) Voy. *Alcoran* Ch. 52. Les Princes s'appliquent ce que *Mahomet* demandoit à fes Sectateurs.
(c) *Ricault* L. I. Ch. 2. ubi fup.
(d) Le Glaive fpirituel & le Glaive temporel.
(e) *Koul* que l'on trouve fi fouvent dans les titres des Grands-Seigneurs d'Orient, avec la lettre i, qui le termine, fignifie *Efclave*.
(f) Mot Arabe, nous dit-on, qui fignifie *Docteur*.

estimé tel, puisqu'il termine ses réponses par ces mots; *Dieu sait ce qui vaut le mieux.* *Ricault* nous dit cependant que les (*a*) *Cadis* se conforment aussitôt à ses décisions, que par ce moyen les procès sont terminés en fort peu de tems sans appel, sans délai, sans artifices; en quoi ce me semble, ils valent bien mieux que nous qui sommes Chrétiens. *Tournefort* ajoute que le *Mufti* a sous lui trois officiers, l'un pour établir l'état de la question & la débarrasser de toutes les difficultés qui pourroient la rendre obscure, l'autre pour la copier & le dernier pour y apposer le cachet du *Mufti*, après qu'il y a mis sa réponse. Ce *Mufti* est dépendant du Souverain, qui le nomme, le choisit & ne craint pas de le déposer; qui n'employe pas une assemblée d'Ecclésiastiques pour le créer par le secours d'une longue suite d'intrigues. A la vérité il n'y a qu'un *Mufti* chez les Turcs, comme il n'y a qu'un Pape chez les Chrétiens : mais cela ne suffit pas pour donner à ce *Mufti* une autorité sans bornes sur la conscience des peuples. Il réside à Constantinople, & a sous lui les *Cadislesquers*, qui font l'office de *Mufti* chacun dans sa Jurisdiction. On peut les regarder comme des Intendans de Justice. Outre les deux d'Europe & d'Asie, il y en a un troisiéme, qui est Intendant de l'Egypte. Des *Cadislesquers* on tire souvent les *Muftis*.

Après les *Cadislesquers* viennent les *Mollas*. Ce nom signifie Maître ou Seigneur. Les *Moulas* ou *Mollas* sont Juges & Docteurs en Turquie, mais leur nom prononcé à la Barbaresque *Muley*, est en Afrique le titre de plusieurs Souverains *Mahometans* de cette partie du monde, & y signifie Roi. *Bespier* dans ses remarques sur *Ricault*, dit que les Turcs appellent aussi leurs *Mollas Moula-cadis*, c'est-à-dire, *Maîtres-cadis*, pour marquer qu'ils sont au-dessus des Cadis ordinaires. Au défaut des *Moulas* les *Cadis* décident : mais n'oublions pas ces hommes de loi ou prétendus tels, de la race de *Mahomet*, qualifiés du titre (*b*) d'*Emir* qu'il ne faut pas confondre avec le *grand Emir* des Arabes du désert, dont un Voyageur (*c*) dit assez de bien, pour nous faire croire que le Arabes sont moins ce que l'on appelle (*d*) des Arabes en Europe, & sur-tout en France, qu'on ne se le persuade vulgairement. Les *Emirs*, nous dit *Ricault*, ont de très-grands priviléges en Turquie, où ils sont qualifiés d'un titre, qui, selon *Bespier*, se doit traduire en François, *Enfans du Prophéte*. Cette qualité vraye ou fausse, (*e*) car il s'y glisse de grands abus, leur donne des distinctions particuliéres; comme, par exemple, de porter le turban verd : & il n'est permis ni de les injurier, ni de les frapper, sous peine de perdre la main. Mais on élude cette défense en ne les outrageant qu'après leur avoir ôté le turban avec beaucoup de vénération & de respect. Ces *Emirs* ont un supérieur, qui a sous lui des gardes & des officiers, comme on peut le voir ici, & l'on donne le titre d'éminentissime (*f*) à ce supérieur qui a droit de vie & de mort sur les *Emirs*.

Un

(*a*) Mot Arabe qui signifie Juge ou Jurisconsulte.

(*b*) *Emir*, dit *Bespier*, est un mot qui signifie Empereur, Prince, Capitaine, Commandant; en un mot, toute personne qui a quelque autorité sur un autre : mais il désigne particulierement ceux qui sont de la race de *Mahomet*, auxquels on donne aussi le surnom de *Cherif*, qui signifie noble, & celui de *Said*, ou *Seid*, qui signifie Prince. *Mor*, *Mirza*, *Mir*, noms usités chez les Mogols, les Tartares, & les Persans, sont corrompus de celui d'*Emir*.

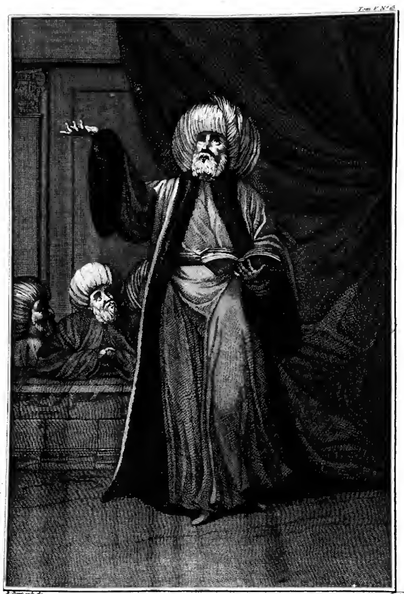
(*c*) *Voyage au Camp du grand Emir*, &c. par *La Roque*.

(*d*) On croit en France, dit ce Voyageur, qu'il ne faut qu'être Arabe, pour n'avoir rien d'humain que la figure.

(*e*) *Ricault* rapporte que le supérieur des *Emirs* donne des arbres généalogiques à ceux qu'il veut favoriser.

(*f*) *Bespier* dans ses remarques sur *Ricault* traduit le titre de *Nakib Escuref*, qui est donné à ces supérieurs par Prince éminentissime.

Tom V. N° 6.



LE MOUFTI, ou Chef de la Loy.

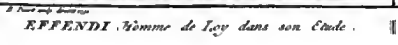


LE CADI-LESKIER, *Chef des Loix, Il y en a un d'Europe et un d'Asie.*

EMIR *Homme de Loy de la Race de Mahomet.*







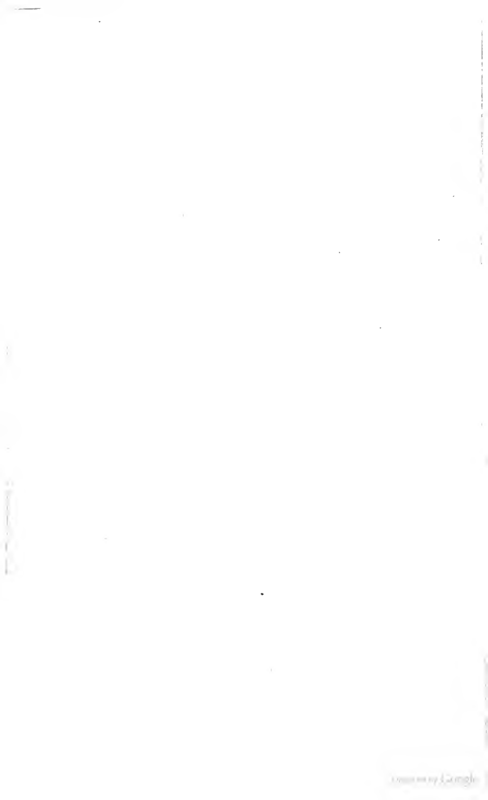
EFFENDI *Homme de Loy dans son Etude.*

IMAM *Ministre d'une Mosquée.*



EMIR Chef des Descendans de MAHOMET.





F A E B C D

A. *Petite Enseigne ou guidon de la Cavalerie.*
B *Drapeau des Janissaires.*
C. *Etendart de Cavalerie.*

D *Drapeau des Canoniers.*
E. *Etendart du Grand Vizir &c*
F. *La Queue de Cheval.*



Un autre Officier distingué entre les *Emirs* c'est l'*Alemdar*, qualité que l'on nous désigne en François par celle de Porte-enseigne. Il porte (*a*) l'enseigne verte de *Mahomet*, lorsque le Grand-Seigneur paroît en public dans certaines solemnités : mais (*b*) l'*Efendi*, que la figure montre assis dans son étude, mérite bien mieux que l'*Alemdar* d'être mis entre les Ministres de la Religion & de la Loi, de même que les (*c*) *Muezims* ; ne fut-ce qu'à cause qu'ils appellent à la priere, & qu'ils le font avec un peu plus de relief chez les *Musulmans*, que ceux qui sonnent la cloche chez nous & ouvrent les portes de l'Eglise aux fidelles. D'ailleurs ces *Muezims* deviennent *Imams*, ou *Prêtres* de *Paroisse*, & c'est entre les *Muezims* qu'on choisit ordinairement les *Imams* ; tandis que chez nous les sonneurs restent sonneurs, les portiers restent portiers. Entre les qualités requises pour être *Imam* il faut une conduite irréprochable, & savoir lire l'*Alcoran*. Celui qui aspire à cette charge est présenté au premier *Vizir* par les *Musulmans* de la Paroisse vacante, comme très-digne de remplir la Cure ; & pour tout examen le *Vizir* lui ordonne de lire quelques versets de l'*Alcoran*. C'est en cela seulement que consiste l'Election de ce Prêtre ou Curé *Mahometan*. Son caractere n'est nullement *inedelebile*, & sa Prêtrise établie par si peu de chose ne l'empêche pas de redevenir Laïque & de perdre sans la moindre formalité cette qualité de Prêtre, à laquelle on ne touche pas impunément dans la plûpart des Sectes du Christianisme.

La charge d'*Imam* consiste d'abord à appeller le peuple aux prieres, mais le ministere de ces Curés consiste principalement à guider la dévotion du peuple aux heures prescrites & à faire tout haut la priere. Tous les vendredis l'*Imam* doit lire des sentences & des versets de l'*Alcoran*. Il prêche aussi ; mais il appartient surtout à ceux qu'on appelle (*d*) *Hodgias* de faire cette fonction & principalement dans les Fêtes solemnelles. Ces *Hodgias* sont en même-tems Docteurs, Prédicateurs & Jurisconsultes. Le *Mahometisme* confond tout cela, parce qu'il n'y a point de distinction, comme chez nous, entre l'Eglise & l'Etat, point de séparation du spirituel & du temporel.

Les Persans ont eu aussi leur Grand-Pontife que *Chardin* (*e*) appelle *Sedre*, d'un (*f*) mot Arabe, dit-il, *qui signifie* à la lettre *la partie intérieure du corps* & la poitrine : mais l'usage l'a consacré pour ce Pontife, & il marque son excellence & sa dignité. Le *Sedre* chez les Persans tenoit le rang qu'occupe le *Mufti* chez les Turcs. Il a été regardé comme le juge suprême des affaires Ecclésiastiques & des matieres qui intéressent l'Eglise Persane. Son autorité s'est étendue sur toutes les causes civiles, qui pouvoient avoir le moindre rapport au spirituel.

(*a*) Elle est différente de toutes les enseignes que l'on a représentées dans l'*Etat militaire* de l'*Empire Ottoman* par le *Comte de Marsigli*. On a rassemblé ici d'après cet Auteur les différentes enseignes des Turcs, & l'on a observé de rétablir en quelques-unes le Croissant que le Graveur avoit obmis par inadvertance ou par ignorance. A l'égard de l'*Enseigne verte*, que quelques Auteurs prétendent être pyramidale, mon intention étoit de la placer ici, & il est certain qu'elle y convenoit beaucoup mieux que des Enseignes militaires ; mais comme les descriptions des Voyageurs varient & pour la forme & pour la couleur, je me contenterai de dire qu'elle a pour devise ces trois mots Arabes, *Nazrum min-Allah*, c'est-à-dire l'*aide* ou le *secours vient de Dieu*.

(*b*) *Efendi* est un mot corrompu du Grec *authentes*, que les Grecs modernes prononcent *aphentes* & les Turcs *Efendi*. Chez les uns & chez les autres ce mot signifie *Maître* ; & les Turcs l'appliquent aux gens d'étude. Voilà ce que nous dit *Bespier* dans ses notes sur *Ricault*.

(*c*) *Moved-dins* ou *Movezzins* ; autre mot Arabe qui signifie *crieur public*, c'est *Bespier* qui le dit, & je le copie encore ici. Ils annoncent du haut des *Minarets* l'heure de la priere au peuple.

(*d*) *Thevenot* ubi sup.

(*e*) *Chardin* ubi sup. tom. 3. p. 397.

(*f*) Ce mot a beaucoup de rapport à celui de *Sudra*, qui désigne l'habillement du grand Pontife des Mages. Voy. tome 2. des *Cérémonies Idolatres* p. 27. de la *Dissertation sur la Religion des Perses*.

tuel. Il a eu inſpection ſur tous les biens conſacrés au culte de la Religion & à l'entretien de ſes Miniſtres. Il a eu auſſi la collation des bénéfices, c'eſt-à-dire des charges ſubordonnées au Pontificat; autorité trop étendue pour n'être pas une ſource éternelle d'abus: tout cela, dis-je, a continué ainſi juſqu'à ce qu'un Roi de Perſe ſépara la charge en deux & fit deux *Sedres* pour diminuer l'autorité du Pontificat. L'un porte le titre de *Sedre privé*, l'autre, en conſervant le titre de *Pontife univerſel*, cede le rang à celui qui n'eſt que Pontife privé ou particulier, & ſon adminiſtration eſt moins étendue. Le premier eſt le Surintendant des biens légués par les Rois, l'autre l'eſt de ceux que léguent les particuliers. Ils ont chacun leur tribunal ſéparé. Le *Cheik-el-Iſlam*, que *Chardin* appelle *Ancien de la Loi*, eſt un autre Miniſtre de la Religion, & ſuit les deux *Sedres*. Le *Cazy*, qui précedoit autrefois ce Magiſtrat moitié Eccléſiaſtique & moitié Séculier, eſt aujourd'hui au-deſſous de lui. L'inſtitution de leurs charges devroit les rendre, nous dit encore *Chardin*, proprement Eccléſiaſtiques, mais ils ont eu le ſecret de s'emparer des tribunaux, & ils ſont à préſent les adminiſtrateurs abſolus de la juſtice dans les matieres civiles. Ce Voyageur ne manque pas de rapporter les moyens qu'ils ont employé pour parvenir à ce but. Il eſt au reſte aſſez difficile de faire un parallele exact des hautes Dignités Eccléſiaſtiques des *Mahometans* en Turquie, en Perſe & aux Indes, &c. Leur autorité eſt plus ou moins étendue, ſelon la volonté des Souverains; & ſi elles ſe reſſemblent en certaines choſes, elles different très-ſouvent beaucoup en d'autres. Par exemple, après avoir lû ce que j'ai rapporté du *Sedre*, on ne ſauroit dire que le *Sedre* ſoit le *Mufti* des Perſans; & il ſeroit bien plus raiſonnable de comparer celui qu'on appelle *Cheik-el-Iſlam* au *Mufti* des Turcs. Au contraire la fonction de celui qu'on appelle *Mufti* en Perſe eſt beaucoup plus reſſerrée que chez les Turcs, comme cela paroît par le rapport (*a*) de *Chardin*. D'autre côté cet Auteur ſemble ſe contredire en nous diſant que le *Sedre* (*b*) a chez les Perſans *tout le pouvoir, & même plus grand, que le Mufti a chez les Turcs*; puiſque cette charge de *Sedre* n'a été partagée que pour en diminuer l'autorité, & rendre ainſi ces Miniſtres plus dépendans du Monarque. S'il étoit vrai que la charge de *Sedre* ait eu autrefois autant de pouvoir que *Chardin* lui en attribue, on pourroit peut-être la comparer à celle du *Mufti* avant les Schiſmes des *Mahometans*: mais quoi qu'il en ſoit, ce Voyageur nous aſſure enſuite, qu'en Perſe le grand Magiſtrat de la Loi (de cette Loi qui renferme les droits de la Religion & ceux de l'Etat) c'eſt (*c*) le *Cheik-el-Iſlam*, comme le *Caſy* l'eſt aux Indes, & voilà ce me ſemble, une autre contradiction.

Après tout ce que je viens de rapporter touchant le gouvernement Eccléſiaſtique du *Mahometiſme*, il n'eſt pas difficile de comprendre que dans cette Religion les Souverains de l'Etat ſont les véritables *Chefs de l'Egliſe*, puiſque les *Droits ſpirituels* y ſont entierement confondus avec les *Droits temporels*; que l'*Alcoran* dirige également la Politique & la Religion, & qu'il n'eſt pas moins un *Corps de Droit* pour ſervir de regle & de barriere à la Société civile, qu'un *Corps de Doctrine* qui réunit les *Fidelles du Mahometiſme*, & comprend tout ce qu'on doit croire pour être un bon *Muſulman*. Comme Chefs de leurs Egliſes le Grand-Seigneur crée, confirme & dépoſe ſon *Mufti*; & le Roi de Perſe ſon Cheik-

(*a*) Ubi ſup. p. 400.
(*b*) Ubi ſup. p. 397.
(*c*) Idem ubi ſup. p. 400. Il eſt certain que le détail que *Chardin* nous donne des Charges Eccléſiaſtiques des *Mahometans* de Perſe eſt un peu embrouillé.



PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS



DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR



Diferens habillemens des DERVIS



SANTON autrement CALENDER et ABDAL

Cheik-el-Islam : mais eette autorité si absolue du Monarque ne manqueroit pas d'être exposé à toute la violence d'un *zele licentieux* & aux eabales des dévots, si dès la plus tendre enfance on ne prenoit soin d'inspirer aux peuples un respect aveugle pour le Souverain, une soumission sans bornes à son bon plaisir & une résignation à sa volonté, qui est fondée sur la Religion. Tous les Orientaux sont comme les *Mahometans*, généralement imbus de cette maxime, que qui dit un Roi dit un arbitre absolu du bonheur, de la fortune & des biens des sujets.

Il est bien juste de mettre les Moines du *Mahometisme* au rang des Ecclésiastiques. Comme chez nous on y en voit de différens ordres, entre lesquels les uns résident dans des monasteres & les autres se retirent dans les solitudes écartées pour y vivre plus régulierement, s'il est possible, que les gens du monde ; privés des plaisirs des sens, exempts des passions humaines, ennemis des eabales & des intrigues ; à-peu-près sans comparaison comme les nôtres dans le sein du Christianisme. Il semble aussi que le terme de (*a*) *Dervis* est généralement affecté aux Religieux *Mahometans* & qu'il revient à celui de *Moine*, qui en François est collectif, & renferme tout ce qui s'appelle Religieux. Quoiqu'il en soit, on nous assure que *Dervis* dans sa signification primitive signifie en langage Persan un (*b*) *homme pauvre*, & le représente tel à l'esprit ; comme autrefois qui disoit en Grec un *Moine*, présentoit aussitôt l'idée d'un homme qui fait profession d'être *seul*, e'est-à-dire détaehé du monde, *isolé* en quelque maniere au milieu du genre humain, pour ne s'appliquer qu'à la pieté. Mais aujourd'hui personne n'ignore que ni en Orient, ni en Occident ces termes ne se prennent plus à la lettre, & qu'il faut les mettre au rang de tant d'autres, qui bien loin d'être conformes à leur signification primitive, donnent à-peu-près des idées toutes différentes. Les *Dervis Mahometans* ont cependant un grand avantage sur les nôtres ; c'est qu'ils peuvent se marier quand l'envie leur en prend, & cette liberté est fondée sur une maxime très-raisonnable (*c*), c'est que la tête de l'homme est trop légere (*d*) pour rester long-tems dans la même disposition.

Le nom de *Dervis* est particulierement appliqué aux (*e*) *Mevelavites*. Leur regles est d'être patiens, humbles (*f*) retenus, charitables. Ils doivent observer,

(*a*) Voy. d'*Herbelot* Bibliothot. Orient. au mot *Dervische*. *Fakir* en Arabe signifie la même chose que *Dervische* en Turc & en Persan. On remarque dans le même article « que les Ordres Religieux du *Mahometisme*, tels qu'on le voit aujourd'hui, ne sont pas d'ancienne institution ; que leur premiere origine » ne va pas au-delà du regne de *Nasser le Samanide*. » Ce Calife, qui vivoit au commencement du troisiéme siécle de l'Hegire, commença par sa retraite dans un Oratoire, la fondation des Ordres Religieux du *Mahometisme*. D'*Herbelot* nous dit aussi dans l'article que je viens de citer, & qui contient des remarques savantes & eurieuses, que selon les véritables principes du *Musulmanisme*, la vie monastique est défendue ; & par une tradition citée au titre *Rohban*, qui signifie *des hommes qui craignent Dieu*, tels que sont, ou que doivent être les Moines (Mahometans) il est dit *qu'il n'y a point de Profession Monastique dans le Musulmanisme*. Les *Sofis* ou *Soufis* de Perse sont à-peu-près les mêmes que les *Dervis* ou *Dervisches*, &c.

(*b*) *Pietro de la Valle*, tome premier de ses Voyages Ed. 12. en Italien, dit que le terme de *Dervis* signifie métaphoriquement un homme *doux*, *paisible*, de *bonnes mœurs* ; tel enfin qu'un Religieux doit être.

(*c*) *Tournefort* Voyages, &c. Lettre XIV.

(*d*) On leur permet d'autant plus facilement de rompre leur célibat, que les *Mahomerans* en général estiment fort peu les hommes qui ne sont point d'enfans ; & pour cette raison, ajoute *Tournefort* dont j'emprunte ici les termes, les Turcs ne permettent point aux *Dervis* d'avoir beaucoup de Couvens.

(*e*) *Mevelava*, dit *Bespier* dans ses Remarques sur *Rirault*, est eorrompu de *Mewlana*, terme commun à tous ceux qui ont quelque commandement sur les autres, surtout en matiere de Religion. *Tournefort* appelle ces *Dervis Melelavis* du nom d'un Sultan de *Cugna* appellé *Melelava*.

(*f*) Du moins ils paroissent tels, nous dit-on, devant leurs Supérieurs, & devant les étrangers ; mais ailleurs, nous dit encore *Tournefort*, ils ne paroissent pas si modestes. Ils sont grands buveurs d'eau-de-vie

ver, le silence devant leurs Supérieurs, & ils ont d'ordinaire les yeux baissés, la tête panchée sur l'estomac, & le corps à moitié courbé. Outre cela ils portent sur le corps des chemises de la plus grosse toile qu'on puisse trouver: mais d'autres plus rigides encore n'en portent point & mettent immédiatement sur la chair une veste de bure de couleur brune, qui descend au-dessous du gras de la jambe. Cette bure se fait à Cugna (*a*) en Natolie, où réside le Général de ces *Dervis*. Ils boutonnent, ou ferment cette veste, mais la plûpart du tems ils ont la poitrine découverte jusqu'à la ceinture, qui est presque toujours d'un cuir noir; & pour garantir leur fidélité à Dieu du même sceau que l'esprit de retraite & de pénitence a mis souvent en usage dans notre Religion, ils se brûlent l'estomac avec un fer chaud, & pratiquent un grand nombre d'austérités que je ne décrirai point ici. C'est ainsi, ajoute *Ricault*, que ceux-ci paroissent plus saints que leurs compagnons. Ne doutons pas non plus qu'un grand nombre de dévots *Musulmans* ne croyent cet extérieur plus capable d'obtenir les graces du Ciel que les prieres les plus spirituelles des fidelles qui ne vivent que régulierement, & ne s'habillent qu'à la maniere du commun des hommes: mais achevons la description de ces Moines *Mahometans*. Ils se couvrent assez souvent les épaules d'une espece de couverture blanche; à l'égard des jambes, ils les ont nues, excepté les pieds, & pour la tête ils la couvrent d'un bonnet de poil de chameau blanchâtre, élevé à-peu-près en forme de pain de sucre, quelquefois arrondi par le haut en forme de dôme; entouré d'un linge qui lui donne en même-tems la figure d'un turban. Renvoyons le lecteur à la figure qui le place ici. Il y verra le Prieur d'un Couvent de *Dervis*, un autre *Dervis* (*b*) qui fait profession de voyager, sous prétexte de prêcher la foi *Musulmane*, mais qui sert véritablement d'agent & d'espion en plus d'une affaire. C'est ainsi que les Moines sont Moines partout. Il y pourra voir encore deux de ces mêmes *Dervis* habillés différemment, un desquels porte tout près de la bouche une pierre ovale, qui est, nous dit-on, de marbre, d'albatres ou de porphyre. Est-ce pour marquer qu'ils doivent être discrets & prudens? qu'ils doivent apprendre à se taire? Cette pierre l'insinue, & *Ricault*, en disant (*c*) qu'elle leur serre la bouche, semble l'insinuer aussi. Cette pierre est donc un symbole qui revient au doigt d'*Harpocrate;* ce Dieu qui étoit représenté comme on fait, dans l'Antiquité Payenne le doigt posé sur la bouche.

Si l'on est curieux d'apprendre plus en détail ce que c'est que l'établissement des Ordres Religieux dans le *Mahometisme*, quel est le Noviciat des *Dervis*, & quelles sont leurs austérités; de quelle maniere ils trompent le peuple par certaines opérations extraordinaires qui font d'eux une espece de charlatans; comment enfin des *Dervis* d'Egypte s'attribuent, & même par héritage, le droit ou le pouvoir de charmer les serpens & les insectes venimeux, &c. Si, dis-je, on est curieux de ces détails, il faut lire ce qu'en ont écrit *Ricault* & *Bespier* son commentateur, sans parler d'un nombre infini de Voyageurs qui les ont ou précédé ou suivi, tous uniformes sur cet article & en général sur tout ce qu'il y a de rematquable dans l'Orient.

Près

vie & même de vin. Ils font un grand usage de l'opium. Je renvoye à ce Voyageur & à *Ricault*. Ils donnent l'un & l autre une descriprion assez curieuse de ces *Dervis*.

(*a*) C'est l'ancienne *Iconium*.

(*b*) Voy. la figure de la planche qui se place à la page 248.

(*c*) *Ils attachent auprès de la bouche, qui les serre par devant quelque pierre luisante*. &c. Voilà comme s'exprime le Traducteur de *Ricault* pag. 417. Liv. II. Ch. 13.



le grand **EMIR** *des* **ARABES** *du* **DESERT** ‖ **CRIMINEL** *gardé en Perse au* **CARCAN**



Espece de **DERVIS** *qui voiage* ‖ **RELIGIEUX** *de l'ordre des* **EDHEMITES**

Près de ces *Dervis* on voit la figure d'un *Deli*, c'est-à-dire, mot à mot d'un fou & d'un insensé : mais il vaut mieux expliquer ce mot de *Deli* par celui d'un *brave*, ou d'un *forsante*, un *virtuoso*, un *rodomont* ; car il y a de tout cela dans le *Deli*, qui appartient à la garde du grand-Visir. Et si l'on regarde au ridicule de l'habillement, on dira peut-être aussi que c'est une espéce de fou, qui fait mêtier de trancher du brave ; sur-tout à en juger par *Ricault*, (*a*) qui donne quelque idée des rodomontades de ces *Delis*, & de la peine qu'ils prennent pour paroître ce qu'ils ne sont pas : pareils sur cet article devant les hommes, à ce que sont devant Dieu ces *Dervis*, auprès desquels on les a mis, & ceux qui les imitent en d'autres Religions.

Comme je ne prétens point expliquer des choses si souvent expliquées, & être éternellement l'ennuyeux copiste de tant d'Auteurs qui avant moi se sont copiés les uns les autres ; il suffira presque de montrer un *Santon* à ceux qui voudront s'amuser ici. Les *Santons* sont des misérables, & celui qui se montre dans cette figure est pris dans l'affreuse description que donne (*b*) *Olearius* des *Abdals*, qui par (*c*) leur nom marquent qu'ils doivent être voués & sacrés à Dieu, & qui ne le sont en effet qu'aux plus grands desordres. Ces Moines marchent, comme on voit, la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau d'ours velue, ou de quelque autre bête sauvage, sans chemise, avec une ceinture de peau à l'entour des reins, d'où pend une espéce de gibeciere. Quelquefois au lieu de ceinture, ils ont sur le milieu du corps un serpent de cuivre que leurs Docteurs leur donnent comme une marque qui doit témoigner leur savoir. Voilà à peu près comment *Olearius* s'exprime, & *Ricault* ajoute que cet Ordre de *Santons* connus aussi sous le nom de *Calenders* ou *Calenderans*, devroit être appellé plutôt une Secte d'Epicuriens, qu'une Societé de personnes religieuses. A cette description d'*Olearius*, de *Ricault* & autres, il faut ajouter deux traits qui les rendent infiniment dangereux dans la Religion & dans la Societé civile. C'est l'indifférence & l'égalité qu'ils mettent entre les bonnes actions & les mauvaises, & le prétexte par lequel ils autorisent les plus grands déreglemens, en soutenant, nous dit-on, que l'on peut servir Dieu par la débauche & au cabaret, &c. comme on le sert par la priere & à la Mosquée. Ce que ces *Santons* portent à la main ressemble presque à une massue, dont *Olearius* nous dit ; *qu'ils font des gestes & qu'ils la manient a peu près comme nos joueurs de gobelets leurs baguettes.* Aussi ajoutent-ils à tant de déreglement celui d'être de parfaits charlatans, & même de se mêler de vendre des Reliques aux bigots ; comme par exemple, des cheveux de *Mahomet*, &c.

Enfin l'*Edhemite* que l'on voit ici (*d*) est d'un Ordre d'Hermites de Perse établis principalement dans la Province de *Chorazan*, vivant durement & dans une grande austerité dans leurs solitudes ; appliqués, dit-on, à leur Religion, illuminés, ou se croyant tels, par une vertu qui est ordinairement l'effet des mortifications & de l'abstinence, & se repand sans doute avec beaucoup d'impétuosité dans les climats Orientaux. Il est vrai pourtant qu'en matiere d'entousiasme & de visions chaque pays a ses vertus : & il en est où le brouillard & l'air épais font faire autant de progrès au Fanatisme que l'air chaud & subtile du Levant, & les ardeurs du Midi.

(*a*) *Ricault* obi. sup. L. III. Ch. 10.
(*b*) Voyages tome prem. p. 971. & suiv. Ed. in folio de *Holl.*
(*c*) *Abdal*, dit *Bespier* dans ses Remarques sur *Ricault*, désigne particulierement un homme consacré & dévoué à Dieu.
(*d*) Voy. la 4. figure de la planche qui se place à la page 248.

di. De quelque maniere que les choses se fassent là & ailleurs, il nous suffit que nous y trouvions des gens qui aiment à se séparer du reste du genre-humain, & qui tâchent ensuite de persuader qu'ils doivent leur retraite à l'amour de Dieu: non que je ne croie que quelques-uns se séparent de bonne foi & par un principe de vertu. Mais le gros de ces solitaires a d'autres vues; & sur cela il seroit bien inutile de répéter ce qui a été dit tant de fois.

Je laisse le détail des Mosquées & des choses qui les concernent en particulier, comme par exemple, qu'elles n'ont ni cloches, ni clochers; parce que chacun sait cela, & que les *Muezims* qui montent dans les *Minarets* des Mosquées y sont selon l'expression de *Tournefort*, & les cloches & les horloges des *Musulmans*, leur annonçant la priere, & en marquant l'heure. Je ne dirois rien de nouveau si j'ajoutois, qu'en prononçant les paroles qui l'annoncent, ces *Muezims* se tournent d'abord vers le Midi, de là au Septentrion, ensuite à l'Orient, & enfin à l'Occident; que ce signal, qui annonce la priere, l'est aussi de la purification qui doit précéder; qu'avant que d'entrer dans la Mosquée on se déchausse; qu'on y entre avec modestie & humilité; qu'étant entré on salue respectueusement (*a*) l'endroit où est l'*Alcoran*; qu'après cela on leve dévotement les yeux au Ciel en se bouchant les oreilles avec les deux pouces. J'indique donc simplement ces petits usages, parce qu'ils appartiennent au cérémonial du *Mahometisme*, pour donner une petite description des Fêtes & autres Solemnités *Mahometanes*, ou l'art de se divertir & d'être dévot s'allient aussi étroitement que chez nous, & avec la même subtilité. Disons mieux; cette subtilité est de tous les pays & de tous les tems. Il est très-certain que si l'on jugeoit de la piété *Mahometane* par les usages que j'ai rapporté, l'on seroit tenté de croire que les Mosquées ne renferment jamais que des *Mahometans* recueillis, dévoués à Dieu, fervens dans leur aveugle dévotion. Ajoutons à tout cela cette élevation qui paroit dans leurs prieres. Ils ne s'adressent qu'à Dieu, & ils s'adressent à lui, comme seul aimable, seul digne d'être honoré & adoré, seul maître des cœurs & des pensées des hommes, seul capable de pardonner & de faire misericorde, &c. On se reproche dans ces prieres de ne l'avoir pas respecté d'une maniere digne de sa Majesté éternelle, on s'y repent à lui seul, on lui demande sa bénédiction; sans qu'il paroisse à en juger par (*b*) la priere qui me fournit ce petit extrait, qu'on cherche à répandre devant lui un verbiage, qui trop souvent n'a pour tout mérite que l'emphase avec laquelle on l'étale; ni à lui offrir une dévotion fleurie & étudiée: ni enfin un ténébreux galimatias, qui sous prétexte de conduire à une spiritualité toute rafinée, toute supérieure à ce que la piété seule exige, inspire au dévot de souhaiter (*c*) de *se rendre enfant, de s'appétisser, de s'avilir, de s'obscurcir; de consentir à être imbécille, de n'être compté pour rien, comme les enfans, de ne pouvoir plus se compter soi-même; enfin de retomber dans l'enfance, comme certains vieillards decrepits dont les enfans dénaturés se jouent.*

Le *Mahometisme*, en recommandant extraordinairement (*d*) la priere, l'appelle la *clef du Paradis*. Elle est telle, dit l'*Alcoran*, pourvû qu'on la fasse avec un esprit bien préparé, loin des objets capables de causer des distractions avec soi, & en état

(*a*) *Tournefort* ubi sup. Lettre XIV.

(*b*) Cette priere se trouve dans *Tournefort* ubi sup. Voy. aussi *Chardin* tom. IV. Ed. in 4. Ch. 5. touchant la priere des Persans.

(*c*) Tiré d'une priere à l'enfance de Jesus pour le jour de Noël.

(*d*) Voy. *Alcoran* Ch. 2. en plusieurs endroits, Ch. 4. & ailleurs Dans le Ch. 20. *Mahomet* veut qu'on ait soin de faire prier Dieu dans son domestique.

état de connoître & de comprendre ce qu'on doit demander à Dieu. C'est ainsi qu'il défend (*d*) de prier Dieu dans l'yvresse & dans certaines circonstances où les sens l'emportent sur les devoirs de Religion ; plus raisonnable en cela que certains Casuistes qui ont *épluché* gravement si le fidelle marié doit chanter des Pseaumes & prier Dieu avant que d'*aller à l'assaut*, ou même dans le tems qu'il le *livre*. Remarquons aussi que *Mahomet* fait toujours aller de pair (*b*) l'aumône avec la priere : mais des motifs si spirituels sont gâtés par des ordres fréquemment réitérés de se purifier le corps avec soin : & c'est en quoi réside principalement le Pharisaïsme des *Mahometans*.

L'ordre des prieres *Mahometanes* me rappelle ici celui des *Heures Canoniales* des C. R. auxquelles un Voyageur Protestan (*c*) a jugé à propos de comparer un peu odieusement l'origine de la priere de minuit chez les Persans. Je renvoye le Lecteur à ce qui a été dit (*d*) ailleurs des Heures Canoniales.

Encore une remarque touchant la priere. Outre le chapelet en usage chez les *Mahometans*, & reçu d'eux par les Chrétiens (*e*) auteurs des premieres Croïsades, selon l'opinion d'un Voyageur plus habile pour le moderne, qu'éclairé dans l'Antiquité ; outre cela, dis-je, les Persans employent divers instrumens de dévotion qu'il est tout au moins nécessaire d'indiquer. Après la purification le dévot se met la *Habba* sur les épaules. Cette *Habba* est une robe qui me paroît avoir beaucoup de rapport en cette occasion au (*f*) *Taled*, & à l'*Arban canfot* des Juifs. Après s'être revêtu de la *Habba*, le tapis sur lequel on doit prier, doit être fait en toit de Mosquée, & sur ce tapis il doit y avoir l'*Alcoran*, un peigne pour se (*g*) peigner & pour s'arranger la barbe, un miroir, dont on conçoit assez l'usage, le chapelet que je viens d'indiquer, des Reliques qui consistent principalement en morceaux de tapis & autres semblables choses, qui ont servi à des Processions, ou couvert des tombeaux de Saints ; & enfin ce que *Chardin* appelle un *Palet*, qui est fait communément de Terre Sainte de la Mecque. Ce Palet est de la figure & de la grandeur d'une assiette, mais il y en a aussi de quarrés, d'hexagone, &c. Le dessus en est moulé & contient les noms de Dieu & de quelques Saints, ou la formule de foi, ou des passages de l'*Alcoran*. *Chardin*, qui me fournit ces particularités, ajoute » que l'usage de ces Palets est » pour poser le front dessus, dans ces adorations que l'on fait la tête prosternée contre terre, &c.

Avant que d'en venir à cette description plus amusante qu'utile des Fêtes du *Mahometisme*, il est bon de redire comme en passant, que le Vendredi est pour les *Mahometans* ce que le Samedi est aux Juifs, & le Dimanche aux Chrétiens. Selon les uns le choix de ce jour est dû à la fameuse entrée de *Mahomet* dans Medine, mais selon les autres le Vendredi a été choisi préférablement à tout autre jour,

(*a*) *Alcoran* Ch. 4.

(*b*) Je ne citerai que cet endroit du Ch. 4. *Soyez constant dans la priere, & faites l'aumône.* On peut dire que la charité est portée à l'excès dans cette Religion, puisqu'elle s'étend même sur les plantes & sur les morts. Voy. *Tournefort* ubi sup. Lettre XIV. & *Ricault* Livre I. de l'*Etat*, &c.

(*c*) *Charden* ubi sup. p. 113,

(*d*) Tom. prem. du tome de cet ouvrage qui traite *des Juifs & des C. R.* p. 65. de la 2. partie.

(*e*) *Chardin* ubi sup. p. 118. Voy. touchant l'origine du chapelet tom. prem. p. 76. & suiv. de la 2 partie du tome de cet ouvrage qui traite *des Juifs & des Cath. R.*

(*f*) Voy. le volume prem. des *Cerem. Relig.* qui traite des Juifs.

(*g*) Voy. dans *Tournefort* ubi sup. le respect que les *Mahometans*, & en particulier les Turcs, ont pour la barbe ; & dans le *Voyage de l'Arabie heureuse* celui des *Arabes*.

jour, parce que Dieu finit (*a*) l'ouvrage de la Création le Vendredi. La vérité est que ce jour étant destiné aux assemblées solemnelles des anciens Arabes, *Mahomet* en bon politique crût devoir lui conserver le même droit dans sa nouvelle Religion; d'autant plus que selon la remarque d'*Abulpharage*, le vrai motif qui a fait distinguer le Vendredi & les jours marqués par des Fêtes, (*b*) c'étoit de réunir les Peuples par des assemblées & des entrevûes solemnelles, & d'interrompre pour un peu de tems leurs fatigues & leurs travaux, Ce qu'il y a de sur est que les Ecrivains *Mahometans* donnent de grands éloges à ce jour, & qu'après l'avoir appellé le *Prince & le plus excellent de tous les jours*, ils assurent que le dernier jugement se fera un Vendredi. L'Auteur que je cite au bas de la page (*c*) a rassemblé plusieurs autres choses curieuses touchant ce jour-là.

A l'égard des mois, je commence par en donner les noms : cela est du moins nécessaire à ceux qui veulent avoir quelque idée de l'année des *Mahometans*.

1	*Moharram* a	30 jour	
2	*Saphar*	29	
3	*Rabia* premier	30	
4	*Rabia* second	29	
5	*Sjumada* premier	30	
6	*Sjumada* second	29	
7	*Resjeb*	30	354 jours.
8	*Siaban*	29	
9	*Rhamadan*	30	
10	*Sjewal*	29	
11	*Dulkadha*	30	
12	*Dsulkassja* ou *Dulhaggia*	29	

Suivant ce calcul l'année *Mahometane* doit être de 354. jours. Cette année est de douze mois Lunaires, qui sont alternativement de 29. & de 30. jours. On voit par-là qu'elle est plus courte d'onze jours que la notre, & l'on en a déja remarqué l'inconvénient plus haut. Ajoutons ici que selon la supputation la plus exacte l'Ere *Mahometane* doit commencer au 16. de notre mois de Juillet en l'année 622. de l'Ere Chrétienne.

(*d*) Entre les mois dont je viens de rapporter les noms il y en avoit quatre que les anciens Arabes tenoient pour sacrés; *Moharram*, *Resjeb*, *Dhulkadha* & *Dulhaggia*. Pendant ces quatre mois toute hostilité cessoit, jusques-là qu'il n'étoit pas même permis à celui qui trouvoit le meurtrier de son pere ou de son frere en son chemin de lui faire aucune violence. Toute guerre faite ou déclarée dans les mois sacrés étoit regardée comme une guerre injuste & impie. Cette Loi étoit inviolablement observée, & il n'y a eu que peu de familles Arabes, qui ne s'y soient pas soumises. *Dulhaggia* étoit un mois saint à cause du Pelerinage de la Mecque, & ce Pelerinage sanctifioit le mois de *Dulkadha*, qui le précédoit &

(*a*) *Sale* note sur le Ch. 62. de l'*Alcoran*.

(*b*) V. *Abulpharage* de morib. Arab. p. 30. & in eum *Pocock*, not. p. 317. *Spec. Hist. Arab. Instituta sunt ea*, dit la Version de ce Savant, *ad congregationem populi quò convenirent & se mutuo visant & in iis à laborum tædiis quiescant.*

(*c*) *Pocock* ubi sup. p. 317. & 318.

(*d*) Ceci est tiré du *Discours préliminaire* de M. *Sale* Sect. VII. p. 147.



Le BAIRAM ou la Pâque des MAHOMETANS.

& celui de *Moharram* qui le suivoit ; ou plutôt ces mois étoient privilégiés pour laisser le tems & la liberté aux fidelles de faire leur Pélerinage à la Mecque & d'en revenir. *Resjeb* étoit encore plus respectable que les autres mois, à cause, dit-on, que ce mois étoit destiné au jeûne chez les Arabes Payens. Au contraire, *Rhamadan* substitué à *Resjeb* par *Mahomet* n'étoit consacré par ces Arabes qu'à l'yvrognerie.

Mahomet paroît avoir formellement approuvé l'institution des mois sacrés dans son (*a*) *Alcoran*, après avoir néanmoins désaprouvé la supercherie de quelques Arabes, qui, pour se délasser de la trop grande tranquillité dans laquelle ils étoient obligés de vivre pendant trois mois consécutifs, sans piller, sans faire des courses, transportoient hardiment de leur chef la sainteté de *Moharram* au mois de *Saphar*. Il ordonna donc que ces mois resteroient sacrés : il défendit de faire la guerre pendant ces quatre mois à ceux qui les reconnoîtroient aussi pour sacrés, mais il permit de renoncer à la distinction lorsqu'il s'agiroit de combattre des infidelles.

Je commencerai la description des fêtes à la Lune du mois de *Siwal*, qui est le dixiéme mois de l'année *Mahometane* ; à cause que le (*b*) *Bairam*, qui se trouve dans cette Lune, a quelque rapport avec le nouvel-an des Chrétiens, & que c'est un tems de souhaits & de félicitations chez les *Musulmans*, comme chez nous le nouvel-an. Il est pourtant vrai aussi que le *Bairam* suit le jeûne de *Rhamadan*, comme Pâques suit le Carême, & que les *Mahometans* le commencent par une réconciliation solemnelle & générale ; en quoi ce *Bairam* a une autre conformité avec notre Pâque, en laquelle se fait la plus solemnelle communion du Christianisme ; mais que ma raison soit fondée ou non, il importe fort peu après tout, que la description commence à cette fête ou à une autre. On annonce le *Bairam* aussi-tôt qu'on a découvert cette Lune de *Siwal* : & si malheureusement les nuages empêchoient de voir la Lune, on (*c*) retarderoit la fête d'un jour seulement, après quoi on supposeroit pourtant qu'il doit y avoir nouvelle Lune, & l'on commenceroit la fête. Les descriptions les plus circonstanciées que nous ayons de ce *Bairam* se trouvent dans *Ricault* & dans *Tournefort* : ce dernier a combiné, pour ainsi dire, les particularités qu'il a lûes dans *Ricault*, *Thevenot* & autres pour en former sa description. C'est tout ce qu'on peut faire sur des sujets qui ne fournissent plus rien de nouveau. Les divertissemens du *Bairam* sont représentés en partie dans la taille-douce qu'on voit ici. On tend des escarpolettes dans les rues & l'on y voltige en l'air assis sur un siége de bois posé au milieu de l'escarpolette que des hommes conduisent avec plus ou moins de violence, selon la volonté de celui qui y est assis. Cette escarpolette est ornée de plusieurs festons. Un autre divertissement des *Mahometans* c'est cette roue de fortune, prise si souvent pour l'image de la vie humaine, où ceux qui sont assis se trouvent tour à tour haut & bas. Enfin la volubilité de la roue est depuis tant de siécles en prose & en

(*a*) Ch. 9. Il y a douze mois ordonnés de Dieu, & entre ces mois il y en a quatre qui sont saints. Ch. 5. il défend de violer *les mois sacrés*, & dans le même Ch. il dit que *Dieu l'a ordonné* ainsi : mais on suppose qu'il s'agit ici du mois du Pélerinage, que *Mahomet* recommande d'observer & de respecter, parce que c'est un mois très-saint.

(*b*) Il y a deux *Bairam*, l'un est le grand, l'autre le petit. Celui dont on parle ici est le grand ; le petit est soixante & dix jours après le grand, & le dixiéme du mois de *Dulhaggia*. On lui donne en Arabe un nom qui signifie mot à mot la Fête des sacrifices, à cause des victimes offertes dans le tems du Pélerinage de la Mecque.

(*c*) C'est *Ricault* qui le dit ainsi ubi sup. L. II. Ch. 24. & *Tournefort* le repéte après *Ricault*.

en vers l'apanage de la fortune, qu'il est inutile de le répéter; mais il ne l'est pas, que nous sommes tous assez malheureux pour ne nous défier jamais d'elle. Passons de cette petite réflexion morale aux autres Fêtes des *Musulmans*. Ils célébrent la nuit du onze au douziéme de *Rabia* premier, parce que *Mahomet* naquit alors, & celle du 26. au 27. de *Rabia* second, parce que le Prophéte monta au Ciel cette même nuit sur l'*Al-Borak*. Ils solemnisent la nuit du 4. au 5. de *Resjeb* à cause du jeûne ou Carême de *Rhamadhan*, quoiqu'il ne vienne qu'environ deux mois après. Cette préparation se fait par des prieres qui continuent jusqu'à minuit. Pour le jeûne de *Rhamadhan* que l'on appelle Carême, s'il en faut croire les Voyageurs, c'est un véritable assortiment de dévotion & de débauche. Il commence par une espéce de Carnaval que l'on a représenté ici, & que je vais décrire, pour expliquer la figure, dans les propres termes de *Thevenot* (a) témoin oculaire de cette cérémonie. » L'an 1657. le 12. Juin, dit » ce Voyageur, se fit le Carnaval des Turcs, ou la cérémonie du commence- » ment du *Remesan*...... on l'appelle *Laylet el Kouvat*, ce qui veut dire la » *nuit de puissance*, parce que les *Mahometans* croyent que ce fut cette nuit que » l'*Alcoran* descendit du Ciel. Aussitôt qu'il est nuit, on allume des lampes » par les rues, & principalement dans celle du *Bazar* par laquelle passe la » Fête. C'est une rue fort longue & large & fort droite.... On y voit » quantité de cordes tendues deça & delà, où sont attachés des cercles de fer » auxquels pendent quantité de lampes, & il y a aussi des corbeilles qui y sont » pendues & qui sont remplies de lampes. D'environ dix pas en dix pas on » trouve de ces cercles, & il n'y en a point où il n'y ait plus de trente lam- » pes. Tout cela étant.... en droite ligne fait une belle vûe, & donne » une grande clarté. Outre cela il y a plusieurs autres grandes figures.... » remplies de lampes, & tous les *Minarets* ou tours des Mosquées en sont aussi » garnis. On voit par les rues un nombre prodigieux de peuple..... sur » le commencement de la nuit, les *Santons*, &c. (qui sont de la cérémonie) se » vont rendre chez le *Cadilesquer*, qui leur dit s'ils doivent commencer ce soir- » là le *Remesan*. Etant donc assurés qu'on a vû la Lune, & que par consé- » quent le *Remesan* commence ce soir, ils commencent leur Fête de la maniere » suivante. A une ou deux heures de nuit on voit quantité de *Santons* à pied » armés de massues, chacun tenant un flambeau à la main, accompagnés de » gens portant des falots. Ils vont dansant, chantant, criant, hurlant, & au » milieu d'eux est sur une mule un *Scheik-el-Arfat*, c'est-à-dire, *Prince des Cor-* » *nus*. C'est un *Scheik* de grande réputation parmi eux, & lorsqu'il passe, le » peuple fait de grandes acclamations. Après lui viennent des gens montés » sur des chameaux jouant du tambour, des timbales, &c. suivis d'autres gens » habillés en mascarade, les uns à pié, accompagnés de gens portant des falots, » & d'autres portant au bout de longs bâtons de grands cercles de fer remplis » de lances à feu, qui.... sautent de tous côtés parmi le monde, & pen- » dant ce tems-là on lâche une bonne quantité de fusées volantes. Après cela » viennent les gens des *Beys* tous à cheval avec leurs arquebuses, &c.... La » marche finit par des *Santons*, qui chantent.... la venue du *Remesan*.... » Cette Fête n'est composée que de coquins amassés ensembles, mais elle est » pourtant assez plaisante, &c.... «. A l'égard du Carême, ce jeune, dit *Tournefort*,

(a) Voyages, &c. ubi sup. tom. 2. L. II. Ch. 14. Edit. d'Amst. 1727.



Le CARNAVA..



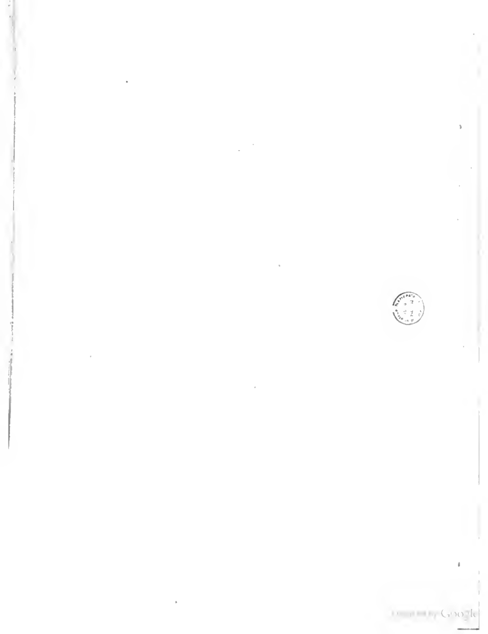
La FÊTE d..



...VAL des TURCS.



...HUSSEIN.



Tournefort, eſt différent du nôtre en ce qu'il eſt abſolument défendu durant tout le cours de la Lune de *Rhamadan* de manger, de boire, ni de mettre aucune choſe dans la bouche, pas même de fumer depuis que le ſoleil ſe leve juſqu'à ce qu'il ſoit couché. En récompenſe tant que la nuit dure, on peut manger & boire ſans diſtinction de viande ni de boiſſon ; excepté le vin, ajoute-il, & c'eſt ce que *Thevenot*, & pluſieurs autres nous avoient dit avant lui. La Loi ordonnoit autrefois de verſer du plomb fondu dans le goſier de ceux qui feroient ſurpris buvant du vin, ou décelés comme coupables d'en avoir bû.

J'indiquerai les principales Fêtes des Perſans. Ils en ont qui leur ſont communes avec les autres *Mahometans*, & ils en ont auſſi qui leur ſont particulieres. Mais ſelon *Chardin* (*a*) ils n'en obſervent que trois, qui ſont ſuivant eux, véritablement religieuſes ; le lendemain de leur Carême, le Sacrifice d'Abraham & le Martyre des fils d'*Aly* le grand Prophéte des Perſans. A ces trois Fêtes Religieuſes il en faut ajouter une civile, ſavoir celle du nouvel-an, qui ordinairement dure trois jours ; mais, continue le même *Chardin*, à la Cour de Perſe elle dure quelquefois huit jours. On l'annonce le premier du mois de *Zilhajé* (*Dulhaggia*) au moment que le Soleil entre dans le ſigne du *Belier* ; mais on l'appelle le *nouvel-an Royal*, ou *Impérial*, pour le diſtinguer du vrai nouvel-an, qui ſelon l'époque des Perſes modernes, commence le jour que *Mahomet* s'enfuit de la Mecque. Je renvoye pour le reſte du détail à ce Voyageur qu'il me paroît fort inutile de copier en cette occaſion. Je me contente de dire que cette fête ayant été long-tems oubliée, la politique & un prétendu raſinement (*b*) de la ſuperſtition, ou des vûes intéreſſées de quelques Aſtrologues accrédités à la Cour la firent rétablir, pour être, diſent-ils, d'un meilleur augure dans un commencement d'année ſolaire, que ne l'étoient les dix premiers jours de *Moharram*, qui commence l'année Lunaire. Ces dix premiers jours de *Moharram* ſont de jours de deuil conſacrés à célébrer le Martyre des Enfans d'*Aly*.

La Fête des enfans d'*Aly* eſt plus particulierement connue ſous le nom de Fête d'*Huſſein* ou *Hoſſein*, qui étoit fils d'*Aly* & de *Fatimé* fille de *Mahomet*. Ce *Hoſſein* fut tué dans une bataille qu'il perdit en combattant pour le Califat, & ſon frere *Haſſein* périt avec lui dans la même guerre. C'eſt la perte de ces deux Prophétes ou Héros *Mahometans* que pleurent avec toute l'apparence d'une véritable douleur ceux qu'on voit dans cette eſtampe déſolés & éperdus ; les uns preſque nuds, barbouillés de ſang, pour marquer la mort tragique de ces Héros ; les autres barbouillés de noir pour repréſenter l'extrême chaleur & la ſoif que ſouffrit *Hoſſein*. Elles furent ſi violentes, dit la Legende Perſane, qu'il en devint noir, & que même la langue lui ſortoit de la bouche : & c'eſt pour cela auſſi que pluſieurs des dévots qui pleurent ces Enfans d'*Aly* ont grand ſoin de tirer la langue autant qu'il leur eſt poſſible, afin de mieux exprimer la triſte ſituation de ces deux freres. A un geſte ſi expreſſif, ſi religieux ſe joignent des contorſions, des roulemens d'yeux. Dans les intervalles de ces pieuſes convulſions ils crient de toute leur force en courant les rues, *Huſſein*, *Hoſſein*, *Haſſem*, *Huſſein*. Ces *clameurs religieuſes* en pourroient bien valoir d'autres ; mais indiquons tout ſimplement le rapport qu'elles peuvent avoir avec la maniere dont les Syriens & les Phéniciens peuples aſſez voiſins de la Perſe, ont pleuré

(*a*) Voyage, &c. tom. prem. p. 239. Edit. de 1735.
(*b*) Voy. Ibid. p. 240.

pleuré autrefois (a) leur Adonis ; en quoi ils furent imités par les Grecs, qui reçurent des Phéniciens dont ils étoient colonies, le culte de ce Héros libertin, & la plus grande partie de leur Religion.

(b) *Thevenot* a remarqué quelques autres extravagances pratiquées par les dévots Perſans pendant cette Fête, & je ſuis obligé de les rapporter pour achever l'explication de la figure. On trouve parmi le Peuple Perſan des dévots à ces deux Saints, qui s'enterrent par dévotion juſqu'au cou, & l'on y en voit auſſi qui reſtent une journée entiere dans cet état la tête couverte d'un pot de terre. Mais un des plus grands ornemens de cette fête, & dans lequel on ne remarque pas moins de ridicule & de folie que dans le reſte, conſiſte en différentes proceſſions myſtérieuſes. Les dévots armés, leurs étendarts, leurs tambours & tout l'appareil militaire de la proceſſion repréſentent la guerre où périt *Hoſſein*. Pour les chaſſes portées par d'autres dévots, ſur leſquelles on voit la repréſentation de ce Saint, elles n'ont pas beſoin d'explication, non plus que les déſordres & les réjouiſſances qui ſe mêlent enfin à la triſteſſe que la mort tragique du Saint avoit ſi généralement excitée. La joie ſuccéde par-tout à la triſteſſe religieuſe : mais quoiqu'il en ſoit, on ſera toûjours moins ſurpris de voir danſer & ſauter follement autour d'une chaſſe d'*Hoſſein*, & terminer cette eſpéce de tragédie par d'autres excès, qu'on ne doit l'être des maſcarades & des débauches qui accompagnent en pluſieurs endroits les principaux myſtéres du Chriſtianiſme, qu'il ſemble que l'on veuille mettre par de tels abus au niveau de ceux des autres Religions

Cette Fête des Enfans d'*Aly* eſt accompagnée d'une autre dévotion qui a ſes ſingularités, c'eſt la prédication des myſtéres de leur mort. » Un *Soufi*, nous » dit *Chardin*, & ce *Soufi* eſt une eſpéce de dévot qui fait ſpiritualiſer la Reli» gion juſqu'à l'extaſe, commence par entretenir le peuple ſur le ſujet de la » Fête, juſqu'à ce que le prédicateur vienne, qui commence ſon action par la » lecture d'un chapitre du livre intitulé *Elkatel*, c'eſt-à-dire, l'occiſion. Ce li» vre contient en dix chapitres la vie & la mort d'*Hoſſein*, pour les dix jours » de ſa fête. Il prêche deux heures ſur ce ſujet, & met tout en œuvre pour » faire pleurer les dévots «. Les femmes ſe ſignalent en cette occaſion en ſe frappant la poitrine avec des ris & des lamentations, qui portent l'imitation plûtôt que la Religion dans le cœur des autres dévots & des dévotes. Et c'eſt-là le fruit de cet acte, qui vraiſemblablement ne fait pas beaucoup de ſincéres converſions parmi les Perſans : car il eſt comme démontré par l'expérience, que cette ſorte de *tendreſſe religieuſe* eſt une paſſion qui ſe termine avec le ſermon, pour laiſſer un cours libre à d'autres paſſions.

A cette Fête ſuccéde quarante jours après celle de la tête d'*Hoſſein*, qui ſe rejoignit miraculeuſement au corps du Saint. On célébre auſſi la mort d'*Aly* avec beaucoup de ſolemnité.

J'ai parlé de la *Fête du Sacrifice* d'Abraham. Cette Fête eſt une des plus diſtinguées du *Mahometiſme* ; car les Turcs la *chomment* auſſi ſous un nom que *Chardin* traduit (c) *la grande Fête*, mais il eſt comme inutile de donner tant de deſcriptions de Fêtes à la file les unes des autres. Ainſi je renvoye à *Chardin* & autres au ſujet de cette Fête, de celle de la mort d'Adam, de celle du

(a) *Thammuz*, qui ſelon les uns eſt Adonis, & ſelon les autres *Oſiris*, que les Egyptiens pleuroient auſſi : ſur quoi l'on peut voir Selden. Cap. XI. *Syntag.* 2. *de Diis Syris* & *Beierus* dans ſes additions.

(b) Voyages, &c. L. II. Ch. 13. du tome 3. Edit. de 1727.

(c) *Behul Bayram.*





CALVALCADE du C



Duboury inv

La FÊTE du P



...GRAND SEIGNEUR.



...OIDS au MOGOL.

C. Duflos fecit



du Traité de Paix que fit *Mahomet* avec les Arabes en l'année onziéme de l'Hegire ; du don de la bague qui est une commémoration de la charité que fit *Aly* à un pauvre en lui donnant une bague de grand prix, pour ne pas être interrompu dans la ferveur de sa dévotion ; & enfin de quelques fêtes civiles. Je finirai donc sur cet article par deux solemnités, qui me paroissent uniquement remarquables par les Souverains qui en sont l'objet ; à moins qu'on ne juge à propos d'y ajouter la valeur que la taille-douce peut leur donner dans ce livre. La premiere de ces deux cérémonies est la *Cavalcade du Grand-Seigneur*, que je rapporterai dans les propres termes de *Thevenot* (*a*). » (*b*) Le Grand-Seigneur voulant » montrer toute sa grandeur à l'Ambassadeur du Mogol, résolut d'aller par la » ville en pompe. Je l'avois vû plusieurs fois, & entr'autres le lendemain de la » nuit qu'on fête pour la naissance de *Mahomet*. Je le vis allant à la Mosquée » neuve accompagné d'environ vingt Cavaliers. Il étoit vêtu d'un *Doliman* de » satin couleur de chair, & d'une veste presque de même couleur. Son Turban » étoit orné de deux aigrettes noires garnies de diamans, l'une regardant le » ciel, & l'autre la terre. Il avoit quantité d'Eunuques devant & derriere lui » richement montés, & à ses arçons ses deux Ecuyers à pied, le grand à gau» che, & l'autre à droite. Un peu derriere suivoit deux Pages, l'un à main droi» te (*c*) portant l'épée, l'arc & le carquois du Grand-Seigneur, l'autre à la » gauche portant le (*d*) Turban, puis le (*e*) *Kilar Agasi* & le (*f*) *Capi Agasi* : » & ensuite deux autres Pages, portant chacun un pot d'argent, (*g*) l'un plein » d'eau, l'autre de sorbet, & quelqu'autres Pages derriere à cheval, suivis des » (*h*) *Peiks*; & de quantité de (*i*) *Bostangis* à pied. Les Janissaires étoient » rangés le long de la rue. Après que le Grand-Seigneur eut fait sa priere à la » Mosquée, il changea de veste..... monta sur un beau cheval couvert d'une » housse brodée d'or, avec une bride d'or ornée de pierreries, & s'en revint au » Serrail suivi de cent Cavaliers richement montés, outre plusieurs Eunuques, » & les mêmes Officiers qu'en allant. Je l'ai vû ainsi plusieurs fois, & dans tou» tes ses sorties il n'étoit accompagné que de gens de son Serrail : mais celle » qu'il fit pour l'amour de l'Ambassadeur du Mogol, fut avec toute la pompe » qui se peut faire en de telles occasions. Premiérement on couvrit de sable le » chemin depuis le Serrail jusqu'à la Mosquée de Sultan *Mehemet*, où devoit » aller sa Hautesse, comme on a coutume de faire à toutes les sorties qui se font » avec pompe, chacun ayant soin de mettre du sable devant sa maison, faisant ainsi

(*a*) Voyages, &c. L. I. Ch. 57. du Tome prem. Ed. de 1727. Il a été témoin oculaire de celle que fit de son tems l'Empereur des Turcs, pour montrer sa magnificence à l'Ambassadeur d'un Empereur du Mogol : & il est bon d'avertir ici que la pompe de cette cérémonie est à peu près la même en toute autre circonstance. Telle est aussi, par exemple, la *Cavalcade du Grand-Seigneur*, après qu'il a été installé par le *Mufti*.

(*b*) Sultan *Mahomet IV.* qui regnoit alors.

(*c*) Le *Selictar Aga*, ou *Silendar-Aga*, mot à mot *possesseur* ou *garde de l'épée*. Il la porte dans un fourreau rouge. Ce Page est représenté ici.

(*d*) Le *Dulbender-Aga*, *Dulbend-dard* signifie possesseur ou garde du *Turban*.

(*e*) Le *Kilar-Agasi* est proprement le Sommelier du Grand-Seigneur : mais il s'agit ici du *Kizlar* ou *Kizler Agasi*, qui signifie mot à mot, *maître*, *Seigneur*, ou *gardien des Vierges*. *Kiz* signifie en langage Turc une fille, & *Kizlar* en est le pluriel. Cette remarque est de *Bespier*.

(*f*) *Capi*, *Capa*, ou *Capou Agasi* signifie maître de la porte.

(*g*) L'*Ebrictar-Aga* est celui qui porte le bassin du Gra d-Seigneur. Il faut, dit *Bespier*, lire *Ibrik-dar*. Il porte dans un bassin l'eau qui sert au Grand-Seigneur pour boire, ou pour faire l'ablution. L'*Ischiouptar*, ou *Cubdar*, ou *Kuptar-Aga* est celui qui porte le *Sorbet*. L'*Ibrik-dar* est représenté ici.

(*h*) Les *Peiks* sont des valets de pied, selon *Thevenot*. *Ricault* ubi sup. p. 564. dit que ce sont des Pages au nombre de 60. qui servent de valets de pied; sur quoi on peut voir une note de *Bespier*.

(*i*) Les *Bostangis* sont des Jardiniers.

» ainsi au milieu de la rue un chemin de sable large de trois ou quatre pieds & » assez épais, sur lequel le Grand-Seigneur passe avec toute sa Cour. Les Janissaires se rangerent en haie de chaque côté de la rue le long du chemin par où » la Cavalcade devoit passer : elle commença par le grand (a) *Sous-Bachi*, ayant » à son côté le Commissaire-Général, & suivi de quantité de Janissaires. Après » eux venoient les Gardiens des chiens courants du Grand-Seigneur, & les » Gardiens des grues fort bien montés. Ceux-ci étoient suivis des Janissaires, » avec leurs (b) *Tchorbadgis* aussi bien montés, ayant en tête leur bonnet d'argent doré avec leurs plumes dessus ; à leur queue étoit le (c) Janissaire *Agasi*, » fort bien monté, ayant devant lui trente-deux *Tchorbadgis* à pied. Après les » Janissaires venoient les (d) *Espahis*, avec leurs six Capitaines Colonels à la » queue, puis les (e) *Tchiaoux* de garde, au nombre de plus de cinquante, » tous bien montés, ayant l'épée au côté, & tenant de la main droite leurs » massues ; puis les (f) *Muteferacas*, aussi à cheval & en bon ordre. Après » ceux-ci venoient les Officiers, qui portent les plats du Grand-Seigneur » lorsqu'il se trouve à manger hors de son Serrail. Ils étoient à cheval aussi bien » que les Eunuques & les Muets, qui les suivoient. Ensuite les Visirs & le » *Caymacan* ou Lieutenant du Grand Visir ; n'y ayant point alors de Grand » Visir ; quis les *Peiks* ou valets de pied du Grand-Seigneur, portant en tête » leurs bonnets de cérémonies qui sont faits presque de la même forme que » ceux des Juifs, mais ils sont d'argent doré. Ces gens étoient à pied, & à » leur queue étoit leur Chef bien monté, qui étoit suivi de celui qui porte » la valise du Grand-Seigneur, où il y a des habits pour changer. Ce dernier étoit aussi à cheval. Après tous ces gens, venoient onze chevaux fort » bien harnachés, avec quantité de pierreries de tous côtés, & ayant des étriers » d'argent ou d'argent doré, avec une grosse masse d'argent doré à l'arçon » droit de la selle, & de l'autre un couteau assez-large un peu plus long que » la moitié du bras ; le tout garni de même de pierreries. Ces chevaux étoient » menés en main par autant d'*Espahis* bien montés. Après ces chevaux venoient » les (g) *Solaques* à pied en nombre de plus de cinq cent, ayant le *Doliman* » retroussé à la ceinture, avec des manches pendantes derriere, & sur la tête » un bonnet avec des plumes (h), tel que l'ont les *Tchorbadgis*, portant l'arc » à la main, & le carquois plein de fléches derriere le dos. Au milieu de ces » gens étoit le Grand-Seigneur, monté sur un beau cheval, couvert de pierreries qui étoient sémées sans nombre. Il avoit une veste de velours cramoisi, » & à son bonnet deux aigrettes noires, ornées de grosses pierreries jusqu'à la » hauteur de plus de deux doigts. Elles étoient l'une droite, & l'autre penchée » la

(a) Ou *Su-Bachi* ; peut-être que par le grand *Sou-Bachi*. *Thevenot* entend le grand Prevôt de Constantinople. Quelques Voyageurs disent que le *Su-Bachi* & le Prévôt sont les mêmes Officiers. Voy. les notes de *Bespier* sur *Ricault* tome 2. p. 709.

(b) Capitaines des Janissaires. Voy. *Ricault*.

(c) Le *Janissar-Agasi* est le Général des Janissaires.

(d) Ce mot, dit *Bespier*, s'écrit *Sesahi* & se prononce *Spahi*, ce qui signifie un *Soldat*, & selon quelques-uns *Soldat à cheval*. Les *Spahis* sont des Cavaliers.

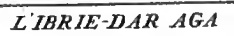
(e) Il semble que les *Tchiaous*, ou *Chiaous*, reviennent, selon *Bespier*, aux Exempts des Gardes. Selon *Ricault*, ils servent à peu près d'Huissiers ou de Sergens.

(f) Ou *Mutafaracas*. Ce mot signifie un *Spahi* distingué des autres par sa dignité. Voy. *Ricault* & *Bespier*.

(g) Les *Solaks* sont des Janissaires qui portent l'arc, & le carquois sur l'épaule. Souvent ils portent l'arc & les fléches à la main de la maniere qu'on le voit ici.

(h) Il falloit ajouter qu'elles sont disposées en évantail.

SELICTAR AGA



L'IBRIE-DAR AGA

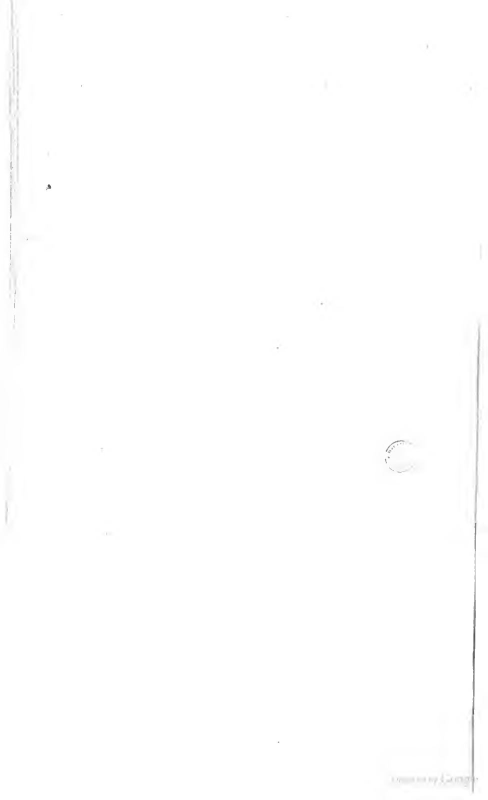


SOLAK



PEIK ou VALET de pied





» la pointe en bas. Il avoit à son arçon droit le grand Ecuyer à pied, & le petit » Ecuyer à gauche, aussi à pied. Il faluoit tout le peuple ayant toujours la main » droite sur l'estomac, & s'inclinant d'un côté & d'autre, & le peuple récipro- » quement lui souhaitoit d'une voix basse & respectueuse mille bénédictions. » Après le Grand-Seigneur, venoient à cheval le *Selihhtar Aga*, portant l'épée, » l'arc & le carquois du Grand-Seigneur, & à sa gauche le *Garderobe*, portant » en sa main un Turban du Grand-Seigneur; puis le *Kizlar Agasi* & le *Capi Agasi*, » & deux autres Pages aussi à cheval, portant des pots d'argent pleins d'eau pour » donner l'*abdest* au Grand-Seigneur, & à boire s'il avoit soif. Les derniers » étoient une quantité de gens du Serrail, tous bien montés. Après la priere » faite, le Grand-Seigneur revînt en même ordre, ayant seulement changé de » veste, pour en prendre une de satin couleur de feu.

L'autre cérémonie que l'on a représenté ici c'est la maniere dont on pese le Grand-Mogol le jour qu'on célébre sa naissance. La Fête ressemble, dit *Thevenot*, à celle des *Zinehz* de Turquie. Ces *Zinehz* sont des réjouissances publiques, qui se font tous les ans à Constantinople, au Caire, à Alep, & ailleurs aussi, mais surtout dans les grandes Villes de l'Empire, quand il naît un Prince dans le Serrail. (*a*) A Alep tous les corps de métiers marchent solemnellement en procession quand on célébre ces Fêtes. Celle de la naissance du Grand-Mogol (*b*) dure cinq jours, & pendant ce tems-là tout le Palais & tout ce qui en fait les avenues est orné de la maniere qu'on le voit ici. Les premiers Rois Mogols, ajoute le même Voyageur, introduisirent la coutume de se faire peser dans le tems de cette Fête : & (*c*) *Bernier* dit qu'une autre ancienne coutume établie par ces Princes, & qui ne plaît guéres aux (*d*) *Omrahs* » c'est que ceux-ci sont » alors honnêtement obligés de faire de beaux présens au Roi à proportion de » leur paye . . . . . & il y en a parmi ces *Omrahs*, qui en font d'extraordinaire- » ment grands «. En Orient les présens que les grands Seigneurs font à leurs Princes sont des *saignées* volontaires, qui préviennent des maux infiniment plus dangereux quand on n'a pas eu la prudence de se *saigner* à propos. Chez nous le nom de présent seroit odieux, & il nous sembleroit que le Roi vivroit en bourgeois avec les sujets ; mais avec des manieres plus nobles . . . . . . *sur les Dieux & les Rois silence.*

» (*e*) La balance où l'on pese le Monarque est fort riche. On dit que les » chaînes en sont d'or, & les deux bassins, qui sont ornés de pierreries, pa- » roissent aussi être d'or, de même que le fléau de la balance. . . . . Le Roi, » richement habillé & chargé de joyaux, s'assied (*f*) sur les talons dans un » des bassins de la balançe, & l'on met dans l'autre (*g*) des balots . . . si bien » empaquetés, qu'on ne sauroit voir ce qui est dedans. . . . . . .« On publie avec soin ce que le Roi pese & cela est enregistré comme unc chose très-importante

(*a*) Voy. la description de ces Fêtes dans *Thevenot* tome 3. L. I. de la seconde partie Ch. 8. Edit. de 1727. L'Auteur y explique le mot de *Zineh* par celui de Fête ou de réjouissance publique.
(*b*) *Thevenot* tom. 5. Ch. 26. du L. I. de la troisiéme partie.
(*c*) *Bernier* Voyages au *Mogol* tom. 2.
(*d*) Les Seigneurs Mogols. *Omra* est un pluriel Arabe, dont le singulier est *Emir*. Ce mot signifie *Commandant*, premier *Officier* & *Prince*, mais ce pluriel est en usage au singulier dans le *Mogol*, dit *Thevenot*. Préface de la troisiéme partie de ses Voyages.
(*e*) *Thevenot* ubi sup.
(*f*) D'autres disent que le Monarque est debout ; mais qu'est-ce que cela fait au Lecteur ?
(*g*) *Bernier* dit que ce sont des poids qui paroissent d'or massif.

portante à l'Etat..... » quand on voit par ces regiſtres que le Roi peſe plus » que l'année précédente, le peuple en témoigne ſa joie par des acclamations » générales, par des feux de joie & par d'autres marques de réjouiſſance. « Je ne doute pas qu'une telle Fête ne paroiſſe un trait de folie aux Européens les moins ſenſés: mais comme chaque Etat a les ſiennes, il eſt fort à préſumer, que ſi jamais un Auteur indien s'aviſe de décrire les *Cérémonies & Coutumes des Européens*, il y trouvera des extravagances & des abus, tant chez les grands que chez les petits, qui dans leur eſpéce vaudront bien tout ce que nous trouvons de répréhenſible dans ſon pays.

Je ferai la clôture des Fêtes *Mahometanes*, par quelque détail de certaines ſuperſtitions populaires. J'ai déja parlé de quelques-unes. D'abord je trouve une eſpéce de Fête ſuperſtitieuſe établie chez les Indiens *Mahometans*, laquelle commence par la crainte & l'affliction, & finit par l'eſpérance & la joie. La raiſon de cette Fête, que *Thevenot* appelle *Choubret*, eſt, que le jour qu'on la célébre les bons Anges examinent les ames des morts, & écrivent tout ce que ces morts ont fait de bien pendant leur vie; au contraire les mauvais Anges écrivent tout ce qu'ils ont fait de mauvais. La ſuite de cette opinion eſt que Dieu fait une réviſion de ces comptes écrits par les Anges ſes Miniſtres; & c'eſt là ce motif de crainte qui porte pour un peu de tems à la priere, à l'attention ſur ſoi-même, & aux aumônes, &c. mais la Fête finit enſuite par des illuminations & des feux, par des régales & des préſens. Chacun ſe flatte ſans doute que *la liquidation de ſon compte aura été tranſportée dans le grand livre de vie.*

Outre le grand Pélérinage de la Mecque amplement décrit dans une des Diſſertations précédentes, les *Mahometans* ont divers Pélérinages particuliers à des ſépulcres de Saints, & ces Saints ont des légendes. Quoique le peuple ne manque guéres de reſpecter ces Pélérins à proportion de la valeur que ſon eſprit plus ou moins frappé peut donner aux dévotions de cet ordre; cela n'approche jamais de la vénération que s'attirent les Pélérins de la Mecque; vénération ſi outrée, que non-ſeulement on les abſout de toutes ſortes de crimes, mais que même on leur permet d'en commettre d'autres; » car (*a*) ajoute l'Auteur qui rapporte » cette particularité, on ne ſauroit les faire mourir ſuivant la Loi: ils ſont répu» tés incorruptibles, irréprochables & ſanctifiés dès ce monde «. Un tel Fanatiſme n'a pas été ſans exemple du tems de nos peres, & il ne faudroit qu'ouvrir l'Hiſtoire du ſeiziéme ſiécle, & même du dix-ſeptiéme, pour y en trouver un tout pareille. J'oſe croire encore que de certains dogmes autoriſés à un certain point, ſoutenus par une certaine autorité conduiroient bientôt (*b*) la crédulite de

(*a*) *Tournefort* ubi ſup. Lettre XIV. D'autres Voyageurs avoient remarqué la même choſe avant lui.

(*b*) Un des moyens propres à étendre la crédulité aveugle, c'eſt l'extinction des Arts, des Sciences & des livres, mais on ne ſauroit ſe paſſer abſolument du premier article. A l'égard du ſecond on pourroit le borner heureuſement à des contemplations myſtiques & à cette ſage ignorance dont on ne doit ſe dépouiller qu'autant qu'un Directeur de conſcience le juge à propoos. Pour la ſuppreſſion des livres, elle ſeroit abſolument néceſſaire. On prétend que cette ſuppreſſion a été extrêmement favorable au *Mahometiſme*, & il eſt bien vrai que les *Mahometans* ont détruit dans l'Orient une infinité de précieux monumens, qui pouvoient témoigner contr'eux. Dans la ſuite le Cardinal *Ximenès* leur rendit le change en leur brûlant en Afrique & en Eſpagne, cinq ou ſix mille volumes Arabes. Long-tems auparavant *S. Gregoire* le Grand avoit fait brûler *Tite-Live*, comme étant un Hiſtorien inutile & dangereux, qui ne contenoit que des légendes Payennes: mais quelques ſiécles avant ce Pontife on avoit déja commencé de prêcher contre les livres des Gentils, & de prouver qu'il étoit néceſſaire de les détruire. Les Payens eux-mêmes n'ont pas négligé cet heureux moyen au milieu de leurs ténébres; &, ſi je ne me trompe, on pourroit prouver par *Arnobe*, qu'ils contribuerent à faire perdre quelques livres de *Ciceron* de la Nature des Dieux. Le Lecteur en jugera par ce paſſage, que je prens du L. 3. de cet Auteur. Il eſt précédé d'un raiſonnement qu'*Arnobe* fait aux Payens, pour leur prouver qu'il eſt injuſte & abſurde d'adorer leurs Dieux; après quoi il ſe prévaut contre ces Payens de la maniere dont *Ciceron* a parlé de la Nature de la Divinité. Enſuite il ajoute, comme en ſe reprenant lui-même: *Sed*

de nos Peuples au même but. On nous dit aussi ; qu'entre ces Pelerins de la Mecque il s'en trouve qui se crévent volontairement les yeux ; ne voulant plus les prophaner par la vûe des choses mondaines, après avoir si devotement contemplé la sainteté de la Mecque. On rapporte enfin que les enfans nés dans le tems du Pélerinage sont eux-mêmes reputés de petits Saints : les procurer au monde est une œuvre si pieuse, si digne de la sainteté du Pélerinage, que des femmes, à la vérité un peu suspectes, s'offrent charitablement aux dévots, pour leur aider à faire de ces petits Elus *Mahometans*.

Pour donner quelque idée des Saints du *Mahometisme* je choisirai d'abord *Aly*, ce Martyre de la foi des Perses, qu'ils peignent, nous dit *Chardin* (*a*), armé d'un sabre à deux pointes & le visage couvert d'un voile verd ; tandis que les autres Saints l'ont couvert d'un voile blanc. Pourquoi cette distinction ? *Chardin* auroit dû nous le dire. Le voile blanc, ajoute-t-il, témoigne que le visage des Saints est incomparable & qu'on ne sauroit en représenter les traits merveilleux. Ce voile revient sans doute à ces *gloires* qui environnent nos Saints, & au *nimbus* qui ornoit les Dieux de l'Antiquité. Ce *nimbus*, en les mettant dans une espéce de (*b*) de nuée, déroboit une partie de leur Majesté aux yeux des Peuples, afin de rendre leur dévotion plus respectueuse. Un des principaux articles du Symbole de foi des Persans leur fait regarder cet *Aly* comme (*c*) Vicaire de Dieu ; mais cela ne suffit pas aux dévots outrés, & il s'est trouvé des Docteurs, nous dit encore *Chardin*, qui ont osé relever leur Saint au dessus de la condition humaine & donné lieu par leur indiscréte dévotion à cette maniere de parler, qui est devenue fort populaire ; *je ne crois pas qu'Aly soit Dieu, mais je ne le crois pas bien loin d'être Dieu.* (*d*) Ces expressions excessives sont si connues ailleurs, & ont été censurées si à propos par des personnes d'une dévotion plus judicieuse & plus convenable à ce que mérite l'Etre-Suprême, qu'il est inutile de faire ici aucun parallèle de faux zéle.

Au Prophéte *Aly* on pourroit joindre plusieurs autres Saints ses contemporains, ou plus modernes que lui, les uns célebres chez tous les *Mahometans* ;

sed quid, &c. cum sciam esse non paucos, qui aversentur & fugiant libros de hoc ejus (*Tullii Ciceronis*) les *non pauci* étoient les Payens bigots. Ensuite *Arnobe* continue ainsi, *cumque alios audiam mussitare indignanter & dicere ; oportet statui per Senatum, aboleantur ut hæc scripta quibus Christiana Religio comprobatur & vetustatis aboletur auctoritas.* Enfin il conclud par ces belles paroles ; *intercipere scripta & publicatam velle submergere lectionem non est Deos defendere, sed veritatis terrificationem timere.* Enfin il sera bien permis de croire que les anciens Juifs autoriserent amplement leur haine contre les monumens de leurs voisins Idolâtres reprouvés, &c. ayant pour prétexte l'ordre précis que Dieu avoit donné de détruire ces infidelles. Il y a peu d'années qu'un savant célebre soutînt qu'à très-peu de livres près toute l'Antiquité étoit supposée : mais cette ingenieuse opinion, qui pouvoit avoir en vue la suppression dont je parle ici, n'a pas fait fortune. On prétend qu'encore aujourd'hui certains dévots suppriment sans bruit beaucoup de livres dans leurs Couvens ; & qu'ils les achetent dans cette pieuse intention, &c. Personne n'ignore aussi que dans toutes les Religions les dévots & les dévotes brûlent très-souvent en particulier les livres qui leur paroissent dangereux.

(*a*) Voyages, &c. ubi sup. tom. 2. p. 28.

(*b*) *Nimbus* signifie une nuée.

(*c*) *Calife*, *Waly* & *Wely*. Voy. *Chardin* tom. 4. ubi sup. sur ces trois mots, qui ne différent que dans la maniere de les prononcer. Voilà du moins ce qu'il semble que *Chardin* voudroit nous insinuer : mais nous trouvons dans une note de *Bespier* sur *Ricault* à la fin du tome prem. que le mot de *Chalifah*, dont les Turcs ont fait par corruption *Kalfa*, est un des titres du Grand-Seigneur, & qu'il signifie ou Successeur, ou Vicaire. Cette note est curieuse, & on y remarque deux fautes assez plaisantes, l'une de Platina qui a fait du mot de *Calife* un successeur de *Mahomet* ; l'autre du *Bon-homme Garasse*, qui a converti ce mot en Royaume, en nous parlant gravement du *Roi de Calife*. Voy. aussi sur le mot de *Calife* d'*Herbelot* ubi sup. au commencement de l'article *Khalifat*.

(*d*) Voy. dans *Chardin* tome 4. p. 44. d'autres excès à l'égard d'*Aly* Voy. aussi d'*Herbelot* Biblioth. Orient. à l'article d'*Aly*. Certains dévots de sa Secte le croient encore vivant, & assurent qu'il viendra à la fin du monde dans les nuées, & remplira la terre de justice. On raconte aussi de lui des apparitions, &c.

tans, les autres uniquement chez les Turcs, ou chez les Perses, ou chez les Indiens, ou chez les Arabes, &c. Tous ces Saints se sont distingués ; plusieurs d'entr'eux ont fait des miracles ; & l'on a écrit leurs légendes pour l'édification des dévots du *Mahometisme*. Les Turcs & les autres *Mahometans* visitent les tombeaux de leurs Saints, & y font leurs dévotions sans les invoquer directement, nous dit *Chardin*, qui au bout d'une trentaine de lignes où il explique (*a*) fort obscurement en quoi consiste la Doctrine de l'invocation des SS. selon les vrais *Musulmans*, réduit celle des *Mahometans* de Perse, *à révérer & réclamer les Saints, parce que c'est la volonté de Dieu qu'on le fasse*.

Le Pélerinage au (*b*) tombeau de *Fathme*, ou *Fatimé* est un acte de dévotion qui chez les *Mahometans* Sectateurs d'*Aly* va presque de pair avec le Pélerinage de la Mecque. *Fatimé* étoit fille de *Mouza Calem* septiéme Successeur Schismatique de *Mahomet* selon les Turcs. Je ne décris ni les miracles de la Sainte, ni la dévotion du Pélerinage, je remarquerai seulement qu'un des préliminaires de la dévotion, c'est de baiser trois fois le seuil du tombeau, & sa grille qui est d'argent ; qu'un des *Mollas*, qui sont jour & nuit en dévotion auprès de la Sainte, y fait réciter mot à mot au Pélerin des prieres très-dévotes à l'honneur de cette Sainte qualifiée *Dame & Maîtresse de l'ame & du cœur du Fidelle*, *Directrice de la vérité*, *Vierge sans tache*, &c. que le tombeau est éclairé de quantité de lampes d'argent ; que les dévots font des offrandes en argent & en autres choses dans cette Chapelle, qu'il y a une espéce de tronc d'où l'on tire tous les Vendredis les aumônes des dévots pour les distribuer aux Prêtres qui desservent la Chapelle ; que pour conclusion de la dévotion le Pélerin fait quelque libéralité au Prêtre qui l'a introduit auprès de la Sainte, & qu'au moyen de la valeur de demi pistole qu'il paye à ce Prêtre, il peut retirer le certificat autentique de sa dévotion, &c.

On lit tout de suite l'*Alcoran* dans le tombeau des Saints & des autres fidelles distingués parmi les *Mahometans*, & les Prêtres sont gagés pour faire jour & nuit cette lecture, que je comparerois volontiers (*c*) à ce que nous appellons l'*Office des morts*, si je ne craignois cet *air d'hérésie* qui regne ordinairement dans les parallèles poussés trop loin. Remarquons plutôt certaines superstitions, qui paroîtront également dignes de censure à toutes les Sectes du Christianisme.

Je ne dirai rien ici de la (*d*) supputation superstitieuse des lettres de l'*Alcoran*, ni de ce respect qui empêche de le toucher sans s'être purifié, (*e*) & qui est la vraye raison pourquoi on ne le présente point en Perse aux personnes de différente Religion quand on leur demande le serment devant les Juges. Je remarquerai seulement que les Persans y trouvent soixante-dix mille miracles, c'est-à-dire, autant de miracles qu'ils y ont compté de mots.

On nous fait remarquer dans les Persans un préjugé extraordinaire pour l'Astrologie, les charmes, les *Amuletes*, les *Talismans*, &c. à quoi ils employent des passages

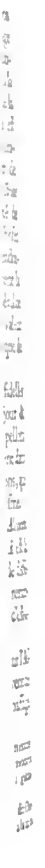
(*a*) Ce Protestant étoit un habile Voyageur, mais outre que ses remarques ne sont pas toujours exactes, ses raisonnemens sont quelquefois assez vagues & peu conséquens. Ce qu'il dit point sauver l'invocation des Saints du *Mohometisme* aux dépens de celle des SS. des Catholiques Romains est un vrai galimatias.

(*b*) Ce tombeau est à *Coons* dans une Mosquée des plus célebres de l'Orient, à ce que nous dit *Chardin* tome prem. de ses Voyages Edit. in 4. de 1735. Il y a dans les notes de *Bespier* sur *Ricaut* à la fin du tome premier une note très-curieuse touchant cette Fatimé & sa Mosquée.

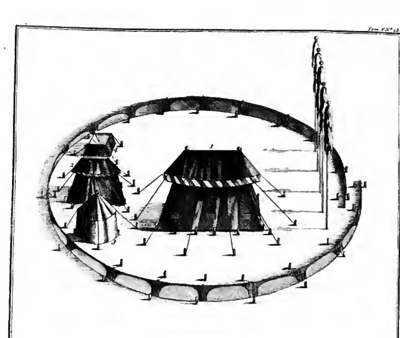
(*c*) Voy. ci-dessus page 104.

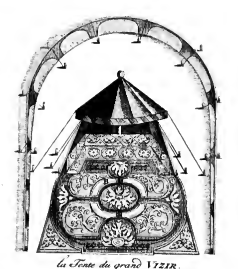
(*d*) Voy. ci-dessus pag. 103.

(*e*) *Chardin* ubi sup. tome 3. p. 411.









la Tente du grand **VIZIR**.

A *Endroit où etoit attaché un billet superstitieuse au dessus de la fenêtre.*
1 *la Tente du Divan ou se donne l'audiance*
2 *Tente de retraite pour le grand Vizir.*

B. *Talisman.*
3 *autre Tente de retraite*
4. *Retranchement pour certains besoins.*

paſſages & des verſets de l'*Alcoran* & des (*a*) *Hadiths*, qui ſont une maniere de légende de Saints. Il n'eſt nullement étonnant que l'*Alcoran* ſerve à des recherches ſuperſtitieuſes, puiſque ſelon les Docteurs *Mahometans*, & principalement les myſtiques, ce livre eſt un tréſor de myſtéres cachés aux yeux de l'humanité, & qu'il renferme une infinité de ſecrets qui ne ſe découvrent qu'avec peine dans les différentes combinaiſons des mots & des lettres de ce livre précieux. A la vérité certains dévots plus ſcrupuleux ont écrit qu'il ne devoit pas être permis de pénétrer dans ces myſtéres & dans ces ſécrets; que les ſubtilités employées par les Commentateurs de ce livre étoient criminelles; & qu'à la venue du dernier *Imam* (par cette venue il faut entendre le dernier jour) tous les Commentaires de l'*Alcoran* ſeroient condamnés au feu (ou à l'eau) pour convaincre leurs Auteurs qu'ils n'ont rien entendu dans ce livre. Diſons en autant des Commentaires anciens & modernes de la Bible.

(*b*) A tous ces ſuperſtitions on pourroit ajouter celle des Eclipſes, moins générale aujourd'hui, à ce qu'on prétend, qu'elle ne l'étoit autrefois, mais qui tient toujours plus ou moins à l'eſprit du Peuple, & ſe reveille en lui ſelon qu'elle ſe rencontre avec certains événemens. Les Docteurs Perſans juſtifient l'autorité de ce Phénomene, s'il eſt vrai qu'ils croyent, comme le rapporte *Chardin* (*c*) que la privation de lumiere ſoit un châtiment dont Dieu donne la commiſſion à l'Ange Gabriel. Quoiqu'il en ſoit, cette ſuperſtition eſt générale dans l'Orient, & l'on peut y joindre une opinion aſſez plaiſante au ſujet de ces étoiles, qui ſemblent changer tout à coup de place, & traverſer l'horiſon d'un bout à l'autre. Ils diſent que ces étoiles (*d*) ſont des foudres que les Anges lancent contre les Demons qui veulent rentrer dans le Ciel d'où ils ont été chaſſés.

On prétend auſſi que les Turcs & les Perſans, & ſans doute auſſi les *Mahometans* des Indes, employent des bénédictions & des prieres ſuperſtitieuſes, &c. pour leurs maiſons croyant les garantir de cette maniere contre les aſſauts des mauvais génies. L'Auteur de l'*Etat militaire de l'Empire Ottoman* (*e*) diſoit avoir vû des Taliſmans & des billets ſuperſtitieux deſtinés à ſervir de préſervatifs à la tente du Grand-Viſir.

Il ſeroit peut-être permis de récapituler ici en détail ce qu'on n'a rapporté qu'en gros de la charité ſuperſtitieuſe des Turcs pour les Bêtes. *Ricault* nous dit » qu'ils achetent des oiſeaux enfermés dans une cage, pour les faire ſortir » & les mettre en liberté .... qu'ils achetent du pain pour nourrir des chiens » qui n'ont point de maître..... « mais cette charité ſeroit bien mal entendue, s'il étoit vrai, comme le dit le même Auteur, qu'ils cruſſent qu'il y a moins de crime à refuſer l'aumône à un Chrétien qui meurt de faim, qu'à un chien qui court les rues. En tout cas ce ſeroit un de ces préjugés indignes de l'humanité, mais qui ſont inſéparables de l'eſprit de Secte & de parti. On nous dit auſſi que les Turcs ont une vénération preſque religieuſe pour les chameaux, &

(*a*) *Chardin* écrit *Hadi* au lieu de *Hadith*. Ce mot ſignifie *narration & tradition* Voy. d'*Herbelot* à ce mot.

(*b*) Dans la Diſſertation ſuivante je rapporterai une ſuperſtition des Perſans qui montre à quel point ils haiſſent la Secte des Turcs.

(*c*) Voyages, &c. ubi ſup. tom. 4. p. 120.

(*d*) Voy. d'*Herbelot* Bibl. Orient. à l'article d'*Ildiz*, qui eſt le nom que les *Mahometans* donnent à ces prétendues étoiles.

(*e*) M. le Comte *de Marſigli* le dit ainſi à M. *Picart* dans le tems que cet ouvrage fut commencé; & il avoit promis le deſſein de ces Taliſmans lorſqu'il donna celui des tentes qu'on voit ici à ce célébre Deſſinateur, en lui indiquant l'endroit de ces Tentes où s'attachent ces Taliſmans.

& qu'ils regardent comme un grand péché de les trop changer. » Ce qui leur » attire ce respect, continue le même *Ricault*, c'est qu'ils sont fort communs » dans les lieux Saints de l'Arabie, & qu'ils ont l'honneur de porter l'*Alcoran* » lorsqu'on fait le Pélerinage de la Mecque. J'ai remarqué que ceux qui ont » le soin de cet animal prennent de l'écume qui lui sort de la bouche, après » l'avoir fait boire dans un bassin & s'en frottent la barbe avec beaucoup de dé- » votion, comme si c'étoit quelque baume de grand prix; ce qu'ils font en ré- » pétant .... d'un ton religieux *Hadgi-baba*, c'est-à-dite, ô Pere Pélerin «. Dans (*a*) l'*Alcoran* le chameau est proposé comme un exemple de la sagesse de Dieu, de même que la fourmi dans les Proverbes de Salomon. C'est le grand usage que l'on tire en Arabie de cet animal, qui a fourni cette idée au Prophéte Arabe. J'ai remarqué dans une autre Dissertation de cet ouvrage que l'origine des honneurs teligieux rendus par les Indiens aux vaches vient de l'utilité qu'on reçoit de ces animaux. A l'égard de cette charité si générale des *Mahometans* pour les bêtes, je ne doute presque pas que ce ne soit un préjugé superstitieux qui leur est testé de cette opinion si répandue par tout l'Orient, qui établit la transmigration de l'ame d'un homme dans l'autre, & souvent aussi d'un homme dans une bête (*b*) sans que cette ame déperisse en tien, quoiqu'elle anime des corps de diffétentes espéces, si disproportionnées à la notte, si brutes, en un mot si peu dignes de l'ame d'un homme.

(*a*) Ch. 88.

(*b*) ———— *errat & illinc*
Hùc venit, hinc illùc, & quoslibet occupat artus
Spiritus, èque feris humana in corpora transit,
Inque feras noster, nec tempore deperit ullo, &c.



DISSERTATIO



DISSERTATION
SUR LES
SECTES RÉPANDUES
DANS LE
MAHOMETISME.

ON nous parle de deux sortes de Théologies établies dans le *Mahometisme*; l'une scholastique & métaphysique, connue chez les *Musulmans* sous le nom (*a*) d'*Al-Kelam*, c'est-à-dire, *Science de la parole*; l'autre pratique est liée étroitement avec la Jurisprudence & la connoissance des Loix civiles de l'Etat. La premiere Théologie sert à disputer sur les matieres de spéculation, telles que sont les attributs de Dieu & leur nature, &c. Elle sert aussi à fournir toutes sortes de subtilités sur la Religion, & à la défendre par les chicanes ordinaires à cette méthode: mais aujourd'hui elle est généralement moins estimée qu'elle ne l'étoit autrefois. Les ergoteries de la controverse & toutes les ruses de guerre de nos Docteurs ne sont plus le fait des *Mahometans*. On estimoit tout aussi peu (*b*) cette Théologie scholastique dans l'enfance du *Mahometisme*, jusques-là qu'un (*c*) Arabe jugea que tout Docteur qui abandonneroit l'*Alcoran* & (*d*) la *Sonna* pour s'attacher à l'étude de la *Scholastique*, c'est-à-dire, de la controverse & de la dispute, méritoit d'être empâlé & promené en cet état par la Ville.

(*e*) Les points qui ont été, & qui sont encore aujourd'hui l'objet de cette Théologie scholastique des *Mahometans* se réduisent à quatre Chefs. Le premier comprend les questions qui concernent la nature & les attributs de Dieu. Ces controverses

(*a*) Voy. *Pocock. Spec.* &c. & d'*Herbelot* à l'article d'*Al-Kelam*.

(*b*) Voy. *Pocockii Spec. Hist. Arab.* in notis p. 195. l'origine de cette Théol. *Scholastique* chez les *Mahometans* » sub Mohammedanismi initio ignota illis hæc de rebus ad religionem spectantibus ars : posteà cùm » oriri Sectæ, & in dubium vocari Religionis articuli cœperunt invecta fuit &c. il en a été *à* peu près de même chez les Chrétiens.

(*c*) *Al-Schafey* V. *Pocock* Spec. &c. ubi sup. p. 197. A l'égard de *Schafey*, qui vivoit dans le milieu du 2. siécle da l'Hégire, voy. d'*Herbelot* Bibl. Orient. à l'article qui le concerne.

(*d*) La tradition ou la Loi orale.

(*e*) Cette division est tirée de la Sect. VIII. du *Discours préliminaire* de M. *Sale* sur l'*Alcoran*.

controverses & une partie de celles qui renferment les trois autres Chefs ont formé les partis des *Ascariens*, des *Keramiens*, des *Mogiassemiens*, & des *Motazalites*. L'Ecole des *Ascariens* a eu pour fondateur *Aschari*, qui mourut au commencement du quatriéme siécle de l'Hégire; celle des *Keramiens Mahomet Ben-Keram*; celle des *Mogiassemiens* . . . . & celle des *Motazalites*, ou *Motazales* un certain *Vassei-Ben-Altha*. Le second Chef renferme les disputes sur la prédestination & la volonté de l'homme, &c. lesquelles ont produit trois partis sous les noms de *Kadhariens* confondus avec les *Motazales*, de *Nadhariens* confondus avec les mêmes, & de *Giabariens*, qui à proprement parler sont des *Ascariens* rigides. Le troisiéme Chef contient les questions touchant la foi & sa suffisance, la répentance, &c. Ces disputes exercent la subtilité des *Motazales*, &c. & outre cela de certains *Morgiens*, dont on pourroit traduire le nom par celui d'*espérans*, parce qu'ils (*a*) espérent que leur foi toute seule les sauvera. Enfin le dernier Chef roule sur la force de la foi historique & sur le pouvoir de la raison dans les matieres de Théologie & de Religion. Les questions touchant l'Office & la mission des Prophétes, la charge d'*Imam*, la beauté morale de la vertu & la turpitude du vice, &c. sont renfermées dans ce dernier Chef.

Avant que d'aller plus loin, il faut représenter en peu de mots les sentimens de ces Ecoles ou de ces partis dont on a rapporté les noms. Les sentimens des *Ascariens* sont que Dieu n'agit que par des Loix générales qu'il a établies; & sur cette opinion ils fondent la liberté de l'homme & le mérite de ses œuvres. Cependant ils ajoutent que Dieu concourt aux actions de l'homme, parce qu'il en est l'Auteur & le Créateur. Voici une petite explication de cette opinion ténébreuse. » (*b*) Nos actions sont réellement & effectivement produites par le » Créateur, mais l'application que nous en faisons, en obéissant ou désobéissant » à la Loi, est réellement de nous.

Les *Keramiens* établissoient la (*c*) *corporalité* de Dieu; mais ils varioient entr'eux sur cette *corporalité*: & l'on doit regarder les *Mogiassemiens* comme une branche de ces *Keramiens*.

Les *Motazales* soutenoient & soutiennent encore aujourd'hui, que les attributs de Dieu ne sont point séparés de son essence. Ils croyent que la parole de Dieu a été créée (cette parole c'est l'*Alcoran*) sur la foi & ils disent que l'on ne peut pas assûrer, que les *Musulmans*, quoiqu'ils commettent de grands péchés, ayent perdu la foi: & cependant, ajoutent-ils, on ne peut les appeller fidelles, pendant qu'ils sont dans cet état, la foi ne pouvant véritablement subsister sans les bonnes œuvres. Ils se donnent le titre de défenseurs de la justice & de l'unité de Dieu. Cette Secte est fort subdivisée, comme on le verra dans la suite. Indiquons seulement ici les *Cadhariens*, qui attribuent entierement les actions de l'homme à son franc-arbitre; les *Nadhamiens*, qui ne voulant point borner le pouvoir de Dieu du côté du mal lui laissoient la liberté de le faire. A la vérité les Disciples de *Nadham*, chef de ce parti, tâcherent d'adoucir le dogme du maître, en y ajoutant que Dieu pouvoit bien faire le mal, mais qu'il ne le faisoit pas à cause de l'imperfection & de la turpitude qui en sont inséparables.

Les *Giabariens*, autre branche des *Motazales*, ôtoient toute sorte de liberté à l'homme

(*a*) Voy. d'*Herbelot* à l'article des *Morgiens*.
(*b*) Voy. d'*Herbelot* Biblioth. &c. à l'article des *Ascariens*.
(*c*) C'est le terme que d'*Herbelot* employe.

l'homme, & vouloient que Dieu eut créé & produit toutes les actions bonnes & mauvaises de l'homme.

J'ai dit ce que c'eſt que les *Morgiens*. A cela j'ajouterai ſeulement les conſéquences que l'on tire de leurs dogmes; c'eſt qu'ils attendent que Dieu faſſe en eux toutes choſes, qu'ils nient que le péché nuiſe à celui qui croit, & que les œuvres ſervent en rien au ſalut de ceux qui les font.

Toutes les Sectes du *Mahometiſme* ſe diviſent en Orthodoxes & en Hérétiques. On conçoit aſſez que ces termes ſont équivoques en Orient comme en Occident. Cependant ceux qui ſont réputés vrais Orthodoxes prennent le nom de *Sonnites* ou *Traditionnaires*. La *Sonna* eſt un ſupplément à l'*Alcoran*, comme la *Miſchna* des Juifs aux Livres de l'Ancien Teſtament. *Miſchna* & *Sonna* ſignifient à la lettre *réitération*, & dans un ſens un peu détourné *ſeconde Loi*. On fait quatre diviſions des *Sonnites*; mais leurs différences étant fort (*a*) importantes, les *Muſulmans* compris ſous ces quatre diviſions, ſont également en état de grace: & comme fidelles à la Doctrine de *Mahomet*, elles ont chacune leur Oratoire dans le Temple de la Mecque.

La premiere de ces Sectes ou diviſions eſt celle des *Hannifiens* (*b*) *Hanifa* ou *Abou-Hanifa* leur Chef, vivoit dans le ſecond ſiécle de l'*Hégire*. Sa Doctrine eſt principalement ſuivie des Turcs, des Tartares & des *Mahometans* de (*c*) l'*Ierak*.

La ſeconde Secte orthodoxe eſt la *Malekiene*: elle a pris ſon nom de *Malek-ben-ans*, c'eſt-à-dire, fils d'*Ans*. Ce *Malek* étoit contemporain d'*Hanifah*. Les Maures d'Afrique ſont de cette Secte.

La troiſiéme eſt celle des *Schafeites*, ainſi nommée de *Schafei*, qui mourut au commencement du troiſiéme ſiécle de l'*Hégire*. Les Arabes ſont de cette Secte.

La quatriéme eſt celle des *Hanbaliens* qui ont pris leur nom d'*Hanbal* (*d*). Ce Docteur mourut vers le milieu du ſecond ſiécle de l'*Hégire*. Cette Secte autrefois nombreuſe n'eſt ſuivie maintenant que d'un petit nombre d'Arabes.

Les Sectes eſtimées hérétiques chez les *Mahometans* ſont celles qui etrent dans les dogmes fondamentaux & dans les matieres de foi. L'équivoque des mots ſubſiſte toujours: car ſi ces Hérétiques avoient eu le bras ſéculier pour eux, ils auroient pû ſe faire déclarer Orthodoxes; mais quoiqu'il en ſoit, répétons ici que le ſubtil examen des dogmes contenus dans l'*Alcoran* a produit ce grand nombre de Sectes Hérétiques dont le *Mahometiſme* fait en (*e*) quelque maniere gloire; puiſqu'après avoir compté 70. Sectes aux Mages, 71. aux Juifs & 72. aux Chrétiens, il en trouve 73. chez lui: & pour augmenter l'honneur qu'il trouve dans cette multiplication de Sectes, il débite (*f*) une prophétie de *Mahomet* en ces termes; » mon peuple ſera diviſé en 73. Sectes qui périront par le feu. Il » n'y en aura point de ſauvé que celle dont je ſuis le Chef.

Il ſeroit inutile de rapporter les différences de toutes ces Sectes. Voici ce qu'on en peut dire de plus remarquable, outre ce qui en a été déja dit dans la diviſion des Ecoles du *Mahometiſme*.

On peut dater les Sectes Hérétiques de la ſéparation de *Vaſſel-ben-altha*, qui ſe

(*a*) Voy. *Sale* Sect. VIII. ubi ſup. *Ricault* Etat, &c. ubi ſup. tom. 2. L. II. Ch. 11.
(*b*) Voy. d'*Herbelot* ubi ſup. article d'*Abou-Hanifah*.
(*c*) L'*Ierak* eſt la Chaldée, il y a l'*Ierak* Perſienne.
(*d*) Voy. d'*Herbelot* ubi ſup. à l'article d'*Hanbal*, qui eſt fort curieux.
(*e*) C'eſt ainſi que s'exprime M. *Sale* ubi ſup. Sect. VIII.
(*f*) Cette prophétie eſt dans *Pocock* ubi ſup. p. 210.

se fit de la maniere suivante. On proposa cette question dans l'Ecole d'un certain *Hasan* ou *Hassan* de *Basra* ; *un homme qui a commis des péchés énormes doit-il être jugé & condamné comme infidelle* ? Une partie des disputans prit aussi-tôt l'affirmative, & l'autre la négative : mais *Vassel*, sans attendre la décision de son maître, sortit de l'assemblée & soutint un sentiment, qui n'étoit conforme ni a l'un ni à l'autre parti. (*a*) Sur cette retraite *Hassan* dit, *Vassel vient de se séparer de nous* ; & cela fit surnommer ceux qui le suivirent *Motazales*, terme qui revient à celui de *séparés*. Le sentiment de *Vassel* étoit, qu'un homme *qui a commis des péchés énormes n'est ni fidelle ni infidelle*, c'est-à-dire, qu'il est dans un état mitoyen entre les élus & les reprouvés.

Toutes les Sectes qui se sont élevées depuis la séparation de *Vassel* ne sont que des subdivisions de ces quatre que voici ; les *Motazales*, les *Sephatiens*, les *Kharejites* & les *Schijtes*. D'autres font une autre division, sur laquelle je renvoye aux (*b*) Auteurs cités au bas de la page. Les principales erreurs de *Motazales* concernent les attributs de Dieu, & sont l'objet de leurs disputes, ainsi qu'on l'a déja dit. Pour mieux faire comprendre leur sentiment sur cette matiere, voici comment ils s'expliquent. Il n'y a point de différence en Dieu entre l'attribut & l'essence. Dieu est éternel, sage & puissant par son essence. » Ils parlent ainsi, nous » dit-on, parce qu'ils craignent d'admettre quelque multiplicité en Dieu, s'ils » s'exprimoient autrement » & d'ailleurs par la *rejection*, s'il faut ainsi dire, des attributs de Dieu, ils prétendent éviter la distinction que font les Chrétiens d'un Dieu en trois personnes. » Les Chrétiens, continuent-ils, deshonorent l'unité de » Dieu par leur Trinité.... Or s'ils sont blâmables en faisant trois éternels, com- » bien ne blâmera-t-on pas ceux qui forment autant d'éternels qu'il y a d'attri- » buts en Dieu « ? J'ai rapporté ci-dessus quelques autres dogmes des *Motazales*.

Ce parti est fort subdivisé. Quelques-uns comptent vingt Sectes de sa dépendance, d'autres vingt-deux, qui se rendent mutuellement le change par de fausses imputations dûes à une haine & à une animosité réciproques. L'Auteur que je cite (*c*) réduit les différentes branches du *Motazalisme* à dix ; 1. Les *Hodhailiens*, qui expliquoient la Doctrine des attributs de Dieu un peu autrement que *Vassel*, de même que ; 2. Les *Jobbaiens* ou *Jobbaïtes*, ou *Gebaïtes*, qui disoient outre cela (*d*) que l'homme produit les actions par une puissance qui se joint à la vigueur du corps & à la bonne disposition des membres ; 3. Les *Haschemiens*, qui employoient d'autres distinctions plus ou moins subtiles. On assure que quelques-uns d'entr'eux craignoient tellement de faire Dieu auteur du mal, qu'ils niérent même qu'il (*e*) fallut dire que Dieu a créé le méchant ; 4. Les *Nadhamiens* ; 5. Les *Hajectiens* ou *Hajectites*, qui croyoient que J. C. étoit véritablement le Verbe incarné, & qu'au dernier jour il viendra juger le monde : à quoi ils ajoutoient (*f*) que J. C. régnera quarante ans sur la terre & détruira

(*a*) Voy. d'*Herbelot* ubi sup. aux articles de *Vassel*, *Motazala*, &c. *Sale* ubi sup. Sect. VIII. *Ricault* ubi sup. L. II. Ch. 11. où il se trompe en faisant *Hassan* disciple de *Vassel* ; sur quoi il n'a pas été relevé par *Bespier*.

(*b*) D'*Herbelot* ubi sup. en divers articles. *Sale* ubi sup. Sect. VIII. dans une note.

(*c*) *Sale* ubi sup. Sect. VIII.

(*d*) *Hominem producere operationes suas per potentiam superadditam sanitati corporum & sospitati membrorum.* Maracci *in prod. refut.* &c. p. 3. p. 75.

(*e*) *Nullatenus admittendum ut dicatur Deum creasse infidelem*, &c. *Pocock* ubi sup. p. 242.

(*f*) Je trouve cela dans *Ricault*, mais il y a un correctif dans la note de *Bespier* que voici. » Les *Mahometans* mettent entre les signes qui doivent précéder le jour du jugement la descente de J. C. sur la » terre, où il doit régner 40 ans & détruire l'Antechrist . . . . mais cette opinion n'est point particuliere

ra l'Antechrist (*a*) ; qu'il y a deux Dieux créateurs, l'un éternel, qui est le Dieu Souverain, & l'autre non éternel & créé, qui est J. C. que les ames humaines passent successivement d'un corps dans l'autre, & que le dernier corps dans lequel l'ame habitera, sera seul puni ou récompensé ; enfin qu'au jour de la résurrection Dieu ne sera vû des hommes que des yeux de l'entendement. 6. Les *Giahedhites* enseignent que les damnés ne sont pas destinés à être tourmentés éternellement, & qu'ils seront un jour changés en ce feu qui doit être leur supplice ; (*b*) que le feu attirera ces réprouvés sans qu'il soit nécessaire de les y jetter. Ils ajoutoient que pour être un vrai fidelle il suffisoit de croire *spéculativement* un Dieu & que *Mahomet* est son Apôtre. 7. Les *Mozdariens* portoient leur impieté jusqu'à croire (*c*) que Dieu peut être menteur & injuste. A l'égard de l'*Alcoran* (*d*), ils n'y reconnoissoient rien de merveilleux du côté de l'éloquence &c. 8. Les *Bascharïens* portoient la liberté de l'homme à l'excès, & le faisoient presqu'indépendant : cependant ils croyoient, que quoique Dieu puisse damner les enfans, il y auroit de l'injustice en lui de le faire ; & la conséquence étoit donc, que Dieu ne les damnoit pas afin d'éviter de commettre une injustice. 9. Les *Thamamiens* soutenoient qu'au dernier jour, les Athées, les Idolâtres, les Infidelles & les Hérétiques seront reduits en poussiere ; que les actions libres n'ont (*e*) rien qui les produise ; que ceux qui péchent seront éternellement en Enfer. 10. Les *Kadhariens* sont entierement opposés au Decret absolu de Dieu. Le surnom de *Kadharien* est si équivoque (*f*), qu'il est également rejetté de deux ou trois Sectes qui se le renvoyent l'une à l'autre dans leurs controverses ; à peu près comme on s'attribue chez nous dans tous les partis la qualité d'Hérétique & de Schismatique. Les *Mahometans* orthodoxes prétendent généralement que les *Motazales* favorisent les deux principes des *Mages* & des *Manichéens*.

L'Hérésie des *Sefatiens* a aussi des subdivisions. En général cette Secte est directement opposée aux *Motazales* ; & pour les mieux distinguer, on pourroit créer en faveur de ces *Sefatiens* le surnom d'attributaire. Ils ne distinguent point en Dieu les attributs essentiels de ceux qui sont des attributs d'opération. Cette opinion toute simple fut d'abord celle de tout le *Mahometisme*, mais les controverses ayant introduit l'art d'y faire des distinctions, & les subtilités s'étant mises de la partie, pour trouver le moyen de prouver la justesse de ces distinctions, il se forma plusieurs branches de *Sefatiens*, entre lesquels il y en eut qui attribuerent à Dieu une maniere d'être tout-à-fait semblable au corps humain.

Les subdivisions de cette Secte sont, 1. celles des *Ascharïens* dont il a été parlé ; à quoi il faut ajouter qu'ils prétendent que Dieu a tous les attributs *séparément de son Essence*, mais ils n'y admettent aucun rapport avec ceux de ses Créatures. 2. Les *Moschabeites* établissent au contraire une parfaite ressemblance entre Dieu & les Créatures, & prennent à la lettre tous les mouvemens que l'on attribue

» culiere à la Secte des *Hajectites* . : . . » Il est bien vrai que la descente de J. C. au dernier jour paroît être l'opinion générale du *Mahometisme*. Voy. ci-dessus à la page 135.

(*a*) Il pouvoit avoir pris cela du Christianisme, car comme le dit *Pocock* ubi sup. p. 219. *Sacra Christianorum dogmata intemerata non reliquit.*

(*b*) *Ignem ad se attrahere illi destinatos, nec quempiam in illum immitti*, Idem p. 260.

(*c*) Idem p. 241.

(*d*) *Pocock* ubi sup. p. 222.

(*e*) *Operationes liberæ, seu opera ex libertate provenientia non habent auctorem producentem. Maracci* ubi sup. page 75.

(*f*) Voy. *Sale* ubi sup. Sect. VIII. *Maracci* ubi sup. part. 3. p. 74. *d'Herbelot* en plusieurs endroits.

attribue figurément à Dieu ; tant les corporels, comme l'action de monter, de descendre, d'être assis, &c. que ceux de l'ame, comme les passions, se mettre en colere, être jaloux, &c. 3. Les *Keramiens* ne s'en tiennent pas à la simple ressemblance : ils veulent que Dieu soit un corps, mais en même-tems ils avouent que ce corps est existant par soi-même. Les uns se le représentent fini, palpable, visible ; les autres si semblable au nôtre qu'il est même composé de chair & de sang. Il y auroit bien d'autres absurdités à remarquer dans ces dogmes ; mais je les suprime (*a*), parce qu'elles ennuyeroient sans instruire. 4. Les *Giabariens*, comme on l'a vû ci-dessus (*b*), ôtent toute liberté d'agir à l'homme, & le soumettent à une nécessité inévitable. Cette branche est encore subdivisée en *Giabariens rigides*, & en *Giabariens modérés*. Ceux-ci accordent quelque pouvoir d'agir à l'homme, mais tel cependant qu'il n'ait aucune influence sur l'opération. Les subtilités que l'on avance sur cette matiere sont à peu près incompréhensibles. La conséquence de la dépendance absolue de l'homme étoit que Dieu, sans être injuste, pouvoit sauver également tous les hommes, les méchans dans leur méchanceté, comme les bons dans leur bonté ; & de même les damner également, sans aucun égard pour la vertu des gens de bien. 5. Les *Morgiens*. Je renvoye à (*c*) ce qui en a été dit ci-dessus.

Les *Charegites*, dont on traduit le nom par (*d*) celui de *rebelle*, *apostat*, ou *révolté*, sont en général ceux qui se séparent & renoncent au Chef légitime, reconnu tel dans l'Etat. Douze mille hommes qui se révolterent contre *Aly* en l'année 37 de l'*Hegire* (*e*), à cause qu'il s'étoit soumis à être déposé du *Khalifat*, furent les premiers qualifiés du surnom de *Charegites* : le motif de leur révolte fut que l'on avoit remis à des hommes la décision d'une affaire de Religion, qui n'appartenoit qu'à Dieu. On voit par-là le premier article de l'hérésie prétendue de ces *Schismatiques*. Il y en avoit d'autres qui concernoient les raisons pour lesquelles on pouvoit déposer l'*Imam*, celles qui permettoient de lui obeir, celles (*f*) qui montroient qu'il étoit possible & permis de se passer d'*Imam*, c'est-à-dire de Chef dans la Religion, &c. On compte six ou sept Sectes ou subdivisions de ces Schismatiques : mais comme leurs noms intéresseroient fort peu nos lecteurs, je ne parlerai que des *Waidiens* ou (*g*) *Waidites*. On nous dit que le nom de *Waidites* vient du (*h*) mot Arabe *Waid*, par lequel on designe les *menaces que Dieu fait aux pécheurs*. Ces *Waidites* sont directement opposés de sentimens aux *Morgites* ou *Morgiens* ; car ils enseignent que celui qui a commis un grand peché est infidelle & apostat, & qu'un tel pecheur est damné éternellement. Un d'entr'eux portoit la décision sur les péchés à cet excès que l'on a reproché autrefois aux Stoïciens, en soutenant qu'un homme qui a dérobé un seul grain de blé est un apostat & un réprouvé.

Les *Schijtes* sont les véritables Sectateurs d'*Aly*. Ce nom odieux, dit un savant (*i*) leur

(*a*) On peut les voir dans *Pocock*, d'*Herbelot*, *Maracci*, &c. M. *Sale* les a presque toutes rassemblées ubi sup. Sect. VIII.

(*b*) Voy. ubi sup. page 270.

(*c*) Voy. ubi sup. page 271.

(*d*) Voy. *Pocock*, ubi sup p. 269.

(*e*) Le *Califat* étoit en dispute entre *Aly* & *Muhavia*. Voy. l'article d'*Aly* dans d'*Herbelot* ubi sup.

(*f*) *Fieri potest ut nullus omninò sit in mundo antistes*, &c. Voy. la citation dans *Pocock* ubi sup. p. 271.

(*g*) *Respier* dans ses notes sur *Ricault* avoue de bonne foi qu'il ne connoît pas ces *Waidites*. Cette sincerité est très-louable ; mais aujourd'hui elle est fort peu à la mode.

(*h*) *Pocock* ubi sup. p. 256. & M. *Sale* ubi sup. après lui.

(*i*) D'*Herbelot* à l'article d'*Aly*. Il dérive ce mot de *Scija*, qui signifie, dit-il, une Secte méprisable & réprouvée.

leur a été donné par les *Sonnites*, qui sont leurs ennemis jurés. Tout le *Mahometisme* ancien & moderne forme deux corps irréconciliables l'un des *Sonnites*, l'autre de *Schijtes*. Le premier comprend les Turcs, les Arabes, &c. l'autre les Persans & les Indiens. Ils se détestent, s'anatématisent, se damnent réciproquement, & c'est de quoi je rapporterai un monument remarquable, qui prouve que le défaut de tolérance & de charité est comme essentiel à tous les partis: Mais avant que d'en venir-là rapportons en peu de mots quelques particularités assez curieuses touchant ces *Schijtes*. Le *Schiisme* a seize branches ou subdivisions selon le P. *Maracci* (*a*), qui rapporte exactement leurs noms & leurs différens dogmes. Dans les subdivisions de ce savant Religieux on trouve des *Schijtes* demi-Chrétiens, d'autres Athées, d'autres demi-Stoïciens, & Pharisiens. On y trouve aussi des Pythagoriciens, des Sabéens, une Secte toute composée de débauchés, une autre composée de Pyrrhoniens, & une autre enfin de contemplatifs & d'illuminés. Cette énumération de dogmes & de sentimens dangereux est exacte, ou ne l'est pas. Les mémoires employés par le P. *Maracci* peuvent avoir été fournis par des ignorans, ou par des gens de mauvaise foi; mais quoi qu'il en soit, j'ai donné au lecteur une idée du catalogue du P. *Maracci*. Donnons en une autre de cette Secte, selon M. *Sale*, qui doit ses mémoires à *Pocock* & à d'*Herbelot*.

Il y a cinq principales Sectes de *Schijtes*; mais les branches du *Schiisme* sont si nombreuses qu'on peut bien (*b*) leur appliquer (selon les *Sonnites*) la prétendue Prophétie de *Mahomet*. Les *Schijtes* croyent (*c*) que la Prophétie & la qualité de *Calife* & de successeur de *Mahomet* sont tellement attachées à la postérité d'*Aly*, qu'on ne pourroit les leur ôter sans injustice pour les déférer à un autre. Ils croyent aussi que ce Chef doit être aussi soigneux d'éviter les péchés les moins importans, qu'il l'est de s'abstenir des plus grands; que cette charge de Chef & de successeur doit être regardée comme un des plus fermes appuis de la foi; qu'on doit se déclarer sans aucun déguisement dans les affaires de Religion, & témoigner hardiment par ses paroles & par ses faits si l'on est pour ou contre un parti, ou une opinion, &c. Voilà les points les plus généraux du *Schiisme*; mais dans le détail il y en avoit entre les *Schijtes* qui soutenoient des opinions très-absurdes, & quelques-uns même qui en avoient de très-dangereuses: par exemple, certains *Khattabiens* soutenoient que le Paradis & l'Enfer n'étoient autre chose que les plaisirs & les peines de ce monde, lequel ne devoit jamais périr. Ce principe autorisoit chez eux toutes sortes de débauches. J'ai parlé de ces *Schijtes* de Perse, qui portoient à des excès criminels leur vénération pour *Aly*. Entre ces *Schijtes* ceux qu'on nomme *Gholaites* faisoient de leurs *Imams* des Etres supérieurs à la Créature; osant même leur attribuer des qualités qui n'étoient dûes qu'à Dieu, dont ils faisoient d'autre côté un Etre absolument corporel. C'est ainsi qu'un de ces *Gholaïtes* disoit d'*Aly*, *Tu es toi*; ce qui revient presqu'aux termes que Dieu employe dans Moïse pour exprimer la *sublimité* de son Essence. Ils croyoient une espece de métemsycose, ou pour mieux dire, une transmigration du S. Esprit d'un Prophéte à l'autre, outre cela ils parloient d'une *descente de Dieu* (*d*) *dans toutes*

(*a*) *Maracci* ubi sup. p. 85 & 86.
(*b*) M. *Sale* ubi sup. Sect. VIII.
(*c*) *Abul-pharas* de morib. Arab. p. 25. & son commentateur *Pocock* p. 262.
(*d*) Voyage d'*Herbelot* article d'*Hakem*. Il croit que ces opinions reviennent à la *Sekinah* des Docteurs Juifs. Ce mot de *Sekinah* designe le S. Esprit. Par ce mot qui signifie repos, ces Docteurs entendent le passage du S. Esprit d'un Prophéte à l'autre, & le repos qu'il s'y établit pour l'inspirer, &c.

toutes les Créatures ; par où ils vouloient peut-être exprimer la *toute présence* divine. Certains *Nazaréens* (*a*) enseignoient que la Divinité s'est unie à quelques-uns de leurs Prophétes, & particulierement à *Aly*, de la même maniere que les Chrétiens l'enseignent de J. C. & que réciproquement les hommes se peuvent unir corporellement à Dieu. On remarque outre cela dans la maniere dont ils parlent de cette union, diverses choses qui approchent du *Quietisme* ; & c'est par-là que ceux qu'on appelle *Soufis* en Perse persuadent au peuple crédule leurs idées fanatiques & (*b*) leurs prétendues révélations.

Après avoir parlé des Sectes que les disputes Scholastiques & les subtilités de la controverse ont commencées dans les premiers siécles du *Mahometisme*, il faut dire quelque chose de ceux qui ont essayé de se rendre Chefs de parti par des voies approchantes de celle que *Mahomet* a suivies. Le Prophéte du *Musulmanisme* fut traversé dans sa mission par deux imposteurs Arabes, qui se qualifierent aussi Prophétes, à savoir, *Mosseilama* & *al-Asvad*, que les *Mahometans* ont surnommé *les deux menteurs*. Le premier essaya de persuader aux Arabes qu'il étoit associé par ordre de Dieu à *Mahomet* dans la mission prophétique ; que comme lui il étoit appellé à retirer le genre humain de l'Idolâtrie. Il publia des révélations où il imitoit l'*Alcoran* ; & quand il se crut assez puissant par le parti qu'il s'étoit formé, il écrivit à *Mahomet*, & lui proposa en ces termes le partage de la conversion du genre humain : « *Mosseilama* l'Apôtre de Dieu, à *Mahomet* » l'Apôtre de Dieu : que la moitié de la terre soit à moi, & l'autre moitié à » toi. » Cet Imposteur périt quelque-tems après la mort de *Mahomet* dans une bataille (*c*) & sa Secte fut bien-tôt éteinte.

Al-Asvad, ou *Athala* qui le suivit, prétendit que deux Anges se révéloient à lui. Il se fit d'abord un gros parti qu'il dût à beaucoup d'éloquenee & à quelques actions d'éclat : mais il fut tué quelques heures avant la mort de *Mahomet* après avoir été quatre mois en tout chef de parti. Un autre (*d*) Prophéte & même une Prophétesse suivirent ceux-là. Pour mieux établir son crédit la Prophétesse crût devoir se marier avec *Mosseilama*. Ils eurent une entrevûe avant que d'en venir à la conclusion de ce mariage moitié charnel & moitié spirituel, dont on nous donne une idée toute semblable à ces communications de certains (*e*) mystiques de nos jours, qui avec le secours de leur prétendu esprit faisoient opérer efficacement la Nature.

Hakem Ben Haschem parut vers le milieu du second siécle de l'Hegire. Il portoit d'ordinaire un voile ou un masque à cause de la difformité de son visage ; mais ses Sectateurs prétendirent que c'étoit une imitation de Moïse ; que comme lui il craignoit d'éblouir le peuple qui l'écoutoit. Cet *Hakem* se fit d'abord un parti considérable par le moyen de ses tours d'adresse & par des subtilités de joueur de gobelets qui l'ont fait passer pour un Magicien. Il attira même des Juifs & des Chrétiens à son parti. (*f*) Sa Doctrine étoit que Dieu avoit pris une forme humaine depuis qu'il eut commandé aux Anges d'adorer Adam ; qu'ensuite Dieu étoit apparu sous la forme de plusieurs Prophétes & autres grands hommes,

(*a*) Voy. d'*Herbelot* à l'article de *Nossairioun*.
(*b*) M. *Sale* cité ubi sup Sect. VIII. a traduit un long passage de *Pocock* concernant ce Fanatisme des *Soufis* qui se trouve aux pag. 268 & 269.
(*c*) Voy. aussi d'*Herbelot* article de *Mosseleimah*.
(*d*) Voy. *Sale* ubi sup. Sect. VIII. p. 181.
(*e*) Voy. dans le tome précedent ce qui a été rapporté de *Betty Gray* & de *Lacy*, des *Labadistes*, &c.
(*f*) Voyage d'*Herbelot* article d'*Hakem*.

mes, Princes, Rois, &c. Cet imposteur succomba comme les précédens : & pour faire accroire à ses disciples qu'il n'étoit pas mort, mais qu'il avoit seulement disparu pour leur aller chercher du secours ; lorsqu'il se vit réduit à l'extrémité par ses ennemis, il se jetta dans une cuve pleine d'eau-forte, où tout son corps fut consumé à la réserve des cheveux que l'on trouva nageant sur cette eau. Cet événement est si semblable à ce que l'on a (a) dit d'*Empedocles*, qu'il semble que l'un a été fait sur le modele de l'autre ; mais après tout, si dans tous les siécles la sagesse & la vertu ont pû produire les mêmes idées, la folie & l'erreur ont eu le même privilége. On assure que cette Secte d'*Hakem* subsistoit plus de cinq cens ans après sa mort. L'Imposteur avoit si bien persuadé à ses Sectateurs qu'ils devoient compter sur la certitude de son retour par la vertu de cette transmigration dont j'ai parlé, & qu'il reviendroit infailliblement dans le monde sous la forme d'un vieillard, monté sur un cheval gris, pour conquérir toute la terre, & la soumettre à sa nouvelle Religion, qu'il n'est nullement étonnant qu'un tel fanatisme ait duré des siécles. A-t-on vû de moindres prodiges dans la Chrétienté pendant ces siécles que nous appellons ténébreux ? & même depuis ces siécles le fanatisme n'est-il pas ressuscité sous diverses formes en plusieurs endroits de l'Europe ?

Un certain *Babek*, qui vivoit au commencement du second siécle de l'Hegire se rendit alors chef de parti. » Il faisoit (b) profession ouverte d'impiété, » n'étant attaché à aucune Religion, ou Secte de toutes celles qui étoient con» nues alors en Asie « mais, comme on ajoute que cet Imposteur fut surnommé (c) le *Professeur ou l'Auteur de la Religion joyeuse*, il se peut fort bien que sa Religion ait uniquement consisté en un Epicurisme grossier & charnel.

Quelques tems après *Babek*, *Mahmoud-ben-faray*, c'est-à-dire fils de *Faray* ou *Farage*, voulut passer pour Moïse ressuscité. Son fanatisme dura fort peu ; mais un certain *Carmath*, qui vint sur les rangs vers la fin du même siécle, attaqua plus subtilement les fondemens du *Mahometisme*. (d) Il commença de s'accréditer par une maniere de vivre austere, & par l'exercice presque continuel de la priere ; ordonnant à ses Sectateurs de prier cinquante fois par jour, au lieu que le *Musulmanisme* réduisoit cet exercice à cinq fois. Il y a apparence que la Secte de ces *Carmathiens* avoit du rapport avec quelques *contemplatifs* de nos jours, puisqu'ils négligeoient comme ceux-ci, les occupations ordinaires de la vie pour ne s'appliquer qu'à prier. Quoiqu'il en soit, de si belles apparences de dévotion firent des Sectateurs à *Carmath* : (e) & quand il connut que sa doctrine pouvoit s'étendre & fructifier, il choisit douze de ses principaux disciples, qu'il appella ses Apôtres, auxquels il donna la direction de sa nouvelle Religion : mais le Gouverneur de la Province où *Carmath* dogmatisoit, fit emprisonner cet imposteur dont l'hypocrisie n'avoit d'autre but que de débaucher les peuples de leur travail pour s'en faire des Sectateurs. *Carmath* échappa par le moyen d'une jeune fille qui s'intéressa pour lui. De quelque maniere que ce soit n'importe, il suffit que

(a) L'Histoire vraie ou fausse de ce Poëte Philosophe est si connue, qu'il est inutile de la rapporter ici.
(b) Voy. d'*Herbelot* ubi sup. article de *Babek*. J'employe les propres termes de ce savant Lexicographe.
(c) C'est, nous dit-on, ce que signifie en Langue Persane *Horremi*, ou, selon la force de l'*Heth* des Hébreux, *Chorremi*.
(d) Voy. d'*Herbelot* à l'article de *Carmath*.
(e) Tout ce qui suit est pris dans la Sect. VIII. de M. *Sale*. ubi sup. p. 184. & 185.

que la délivrance passa pour miraculeuse ; que les Sectateurs de *Carmath* publierent que leur maître avoit été enlevé au Ciel ; que fort peu de tems après il parut dans une autre Province ; & qu'enyvré de son bonheur il osa se vanter qu'aucun homme n'avoit le pouvoir de lui nuire. Cependant à la fin le courage lui manqua ; il se sauva en Syrie, & l'on n'entendit plus parler de cet homme : mais la Secte se maintint encore. Et comme l'erreur ne manque ni de partisans qui la justifient, ni de raisons spécieuses qui l'appuyent ; les disciples de l'Imposteur publierent partout qu'en qualité de nouveau Prophéte il étoit venu annoncer une nouvelle Loi aux hommes ; une Loi qui réformoit les cérémonies légales du *Mahometisme*, & la maniere de prier établie jusqu'alors chez les *Musulmans*.

Carmath introduisit aussi parmi ses disciples une nouvelle forme de jeûne, & voulut que l'on observât le silence & le secret à l'égard de sa nouvelle Religion, avec ceux qui n'étoient pas de sa Secte, il permit l'usage du vin, & dispensa ses Sectateurs d'une partie des préceptes recommandés par l'*Alcoran*. En général il expliquoit allégoriquement les préceptes de ce livre. La priere étoit le symbole de l'obéissance dûe (*a*) à l'*Imam*, le jeûne celui du silence. Les *Carmathiens* croyoient aussi que leur soumission à l'autorité de cet *Imam* étoit (*b*) figurée par le précepte qui défend la fornication ; que ceux qui révéloient les mystéres, & n'obéissoient pas aveuglement aux décisions de ce Chef spirituel & temporel (car il étoit l'un & l'autre) tomboient dans le crime d'adultére & de fornication. Cette fornication toute allégorique & cet adultére spirituel ont quelque conformité avec celui dont il est parlé dans l'Ecriture. A l'égard de l'aveugle soumission de ces fanatiques à leur chef, elle étoit toute pareille à celle (*c*) de ces *Assassins* si connus dans l'Histoire des Croïzades : & l'on ne doit pas douter que les *Carmathiens*, les (*d*) *Ismaëliens*, les (*e*) *Batheniens*, les *Druses* & les *Assassins* ne soyent une même sorte de fanatiques sous différens noms, ou des rejettons d'un même tronc. On a très (*f*) bien remarqué que les *Ismaëliens* ont été qualifiés du surnom de *Carmathiens*, de même que ceux-ci l'ont été du titre de *Batheniens*, que l'on peut expliquer par celui de *gens illuminés*, *& qui possédent la connoissance intérieure*. J'avoue que cela est obscur & sent le galimatias : mais les mystiques ne s'expriment pas autrement ; & il semble que l'obscurité soit essentielle à leur dévotion. Or s'il est bien permis aux nôtres de ne s'entendre pas eux-mêmes, à plus forte raison le sera-t-il à ceux qui vivent dans le sein du *Mahometisme*.

Un certain *Motanabbi*, Poëte enthousiaste, qui vivoit au commencement du troisiéme siécle de l'*Hegire*, essaya aussi de faire une Secte, (*g*) & l'on assure qu'il eut d'abord un grand nombre de Sectateurs : mais les progrès de cette Secte furent arrêtés à tems. Le Poëte Prophéte fut pris, & ensuite forcé de se rétracter de ses chimeres.

Baba

(*a*) Le Chef de la Secte.

(*b*) D'*Herbelot* ubi sup.

(*c*) Voy. Tome 3. des *Cérém. Relig.* qui contient les Grecs & les Protestans, ce qu'on y dit des *Assassins*, &c. D'*Herbelot* rapporte qu'un Chef de ces *Carmathiens* voulant montrer à quel point il étoit obéi fit venir trois de ses sujets en sa présence, ordonna au premier de se percer sur le champ la gorge avec un poignard, à l'autre de se jetter dans le Tigre, & au troisiéme de se précipiter du haut d'une tour ; ce qui fut aussitôt exécuté.

(*d*) Voy. d'*Herbelot* à divers titres, & particuliérement à ceux d'*Ismaël*, *Ismaëliens* & *Scheik-al-Gebal* ou *vieillard de la montagne*.

(*e*) Voy. d'*Herbelot* ubi sup. au titre de *Bathania*. Au titre qui suit celui-là il est dit que *Bathen* signifie *Science intérieure*, dont un des points est l'illumination.

(*f*) *Sale* ubi sup. Sect. VIII. vers la fin.

(*g*) D'*Herbelot* ubi sup. article de *Motanabbi*.

Baba fera la clôture des Sectes anciennes du *Mahometisme*. Il vivoit dans le milieu du septiéme siécle de l'*Hegire*. Ce *Baba* se fit un gros parti dans la *Turcomanie* dont il étoit originaire, & se déclara Prophéte. Sa mission soutenue d'un seul Apôtre nommé Isac étoit indifféremment annoncée le sabre à la main aux Chrétiens & aux *Mahometans* par cette formule : *il n'y a qu'un seul Dieu & Baba est son Apôtre*. Voilà tout ce qu'on nous en dit ; à quoi il faut ajouter que sa Secte eut le sort des précédentes.

SECTES *modernes du* MAHOMETISME.

J'ai rapporté la division du *Mahometisme* en *Sonnites* & *Schijtes*. Les effets de l'intolérance & de la haine de ces deux partis, qui sont mutuelles, comme on l'a dit, pourroient fort bien être mis en paralléle avec ce qu'elles produisent ailleurs : mais la comparaison seroit odieuse. Il faut l'éviter. Arrêtons-nous seulement à la maniere dont elles agissent sur les *Musulmans*. L'intérêt des Princes qui gouvernent dans l'un & dans l'autre parti a fait de ces divisions une affaire de Politique & d'Etat Un *Schijte* à Constantinople est moins l'*ennemi de Dieu & de Mahomet* que celui du Grand-Seigneur & de son gouvernement. L'éducation y forme les hommes sur ce principe ; & il y a apparence que le peuple Turc heureusement prévenu par ce mélange d'intérêt d'Etat & de Religion, qui est l'ouvrage d'une politique subtile, ne manque guéres de regarder un Persan de la maniere qu'on doit regarder un homme qui croit en Dieu autrement que nous. Ensuite le *Sonnite* & le *Schijte* s'attribuent mutuellement les choses les plus odieuses ; des crimes, des fourberies, des parjures, des trahisons. On se trouve chargé de dogmes & d'opinions que l'on ne se connoissoit pas. Du moins on n'avoit pas eu l'art d'en tirer de certaines conséquences. On se reproche des altérations de Livres & de Manuscrits capitaux : & c'est ce que les Turcs reprochent aux Perses (*a*) au sujet de l'*Alcoran*. Après cela on ne peut être regardé que comme abandonné de Dieu, abominable, blasphémateur ; & c'est ainsi, nous dit-on, que les Turcs appellent les Perses. Sur un tel fondement la cause du Prince devient nécessairement celle de Dieu ; & c'est aussi en vertu de ce saint motif que (*b*) *Selim* premier fit la guerre aux Perses. Tant de crimes ne permettent plus les liaisons d'amitié & de charité ; & c'est pourquoi il n'est pas permis de recevoir de jeunes Persans dans les Ecoles où l'on éleve les enfans Turcs. Il pourra même arriver que l'on craindra que cet homme, que la politique ; le préjugé de parti, celui de l'éducation nous forcent de qualifier l'ennemi de Dieu, ne soit devenu l'ami du Démon, pour pouvoir nous nuire par des charmes & des sortileges, ou par certaines impressions magiques que le Démon ne manque pas de communiquer à cet Hérétique : & ce sera cette crainte, laquelle n'est pas absolument inconnue ailleurs, qui pourra justifier les moyens employés pour repousser ces maléfices & charger de leurs pernitieux effets ceux qui, conséquemment à leur hérésie, sont réputés capables de les mettre en œuvre. Telle est sans doute l'origine de la pratique observée par les Persans dans leurs mariages, au rapport d'un Auteur digne de foi dont je vais citer les paroles (*c*) » pour faire paroître à quel point ils haïssent les (*Son-*
» *nites*

(*a*) Voy. *Ricault* ubi sup. L. II. Ch. 10.
(*b*) Idem Ibid.
(*c*) *Ricault* ubi sup.

» *nites* Turcs) ils ont accoutumé, lorsqu'ils font quelques mariages, de mettre les trois statues des trois (*a*) Docteurs (il falloit dire *Imams*) *Abubeker*, » *Othman* & *Omar*, faites de sucre ou de pâte, à l'entrée de la chambre nuptiale, » afin que ceux, qui sont conviés aux nôces, laissent sur elles en les regardant, » les impressions magiques qui pourroient sortir de leurs yeux pour causer » quelques désordres ou quelques disgraces aux nouveaux mariés : car on se persuade dans l'Orient, qu'il y a des personnes qui ont je ne sai quelle vertu na» turelle d'ensorceler ceux qu'ils regardent, &c..... C'est pourquoi lorsque les » conviés sont entrés dans la chambre nuptiale, après avoir arrêté leurs yeux sur » ces statues, ils les brisent aussitôt, & les mettent en mille piéces «. Si à ce que je viens de rapporter, on ajoute qu'une répétition fréquente des malédictions dûes à des Hérétiques fortifie la haine publique & seconde l'intérêt du Souverain, on regardera sans doute comme un trait de politique & de Religion tout ensemble (*b*) les malédictions lancées par les *Muezims* de Perse contre *Abubeker*, *Omar* & *Othman* dans le tems qu'ils appellent le peuple à prier Dieu. Mais, dira-t-on, il n'y a que les *Mahometans* grossiers, qui tombent dans ces excès; les préjugés que les injures & les malédictions font naître, ne s'attachent qu'à des esprits du commun, à *du peuple*, qu'un Voyageur Turc qui saura faire usage de sa raison, confondra judicieusement dans la Relation de ses Voyages avec cette *Populace Chrétienne*, qui, en Espagne & en Portugal, se divertit à brûler un Calvin & un Luther de carton déguisés en Diables, & en Angleterre un *Pape de paille*, qui n'est pas moins ridicule. C'est pourtant de ce peuple grossier que sont composés les Etats. Si les Souverains ne regnoient que sur ceux qu'on en peut excepter, ou qui s'en exceptent eux-mêmes, leur regne seroit resserré dans des bornes bien étroites.

Je vais rapporter ici la sentence prononcée par le *Mufti* des Turcs contre les Persans; afin que l'on voye d'un côté quelles sont ces erreurs capitales que les *Sonnites* reprochent aux *Schijtes*; & de l'autre combien l'esprit de parti est capable de grossir les objets, & de violer les droits naturels. (*c*) *Ricault*, qui me la fournit, nous dit » qu'elle est tirée d'un livre de ce *Mufti*, qui a été mis au » jour à Constantinople avec la permission & l'approbation nécessaire.

» (*d*) Quand il seroit vrai que votre hérésie ne consisteroit en autre chose qu'à » rejetter ces trois excellens amis de *Mahomet*, *Omar Othman*, & *Abubeker*, » votre crime néanmoins seroit si grand qu'il ne pourroit être expié par mille » années de prieres, ou de Pélérinages pour l'amour de Dieu, & que vous ne » laisseriez pas d'être condamnés à être précipités dans l'abysme le plus profond » de l'Enfer, & à être privés pour toujours des bénédictions du Ciel & des déli» ces du Paradis. Cette Sentence est confirmée par les quatre *Imams*, à savoir » (*e*) *Imam Azem*, *Imam Shafii*, *Imam Melic*, & *Imam Hambeli*. C'est pourquoi » je vous avertis, en ami, de vous défaire de votre erreur, & de porter votre » Disciple le Roi *Abbas* à faire la même chose.

» C'est trop peu pour vous de cette erreur, qui vous a fait mériter le nom » de

(*a*) Successeurs légitimes de *Mahomet*, selon les Turcs.
(*b*) Voy. *Bespier* notes sur *Ricault* ubi sup.
(*c*) Livre II. Ch. 10.
(*d*) Cette Sentence est prononcée contre un certain *Sari-Chalif* Précepteur du Roi de Perse, & contre tous les Persans.
(*e*) *Imam Azem*, ce qui signifie le grand *Imam*, c'est le Docteur *Abau-hanifa*, Voy. ci-dessus page.

» de (*a*) *Kizilbaschs*, c'est-à-dire, *Heretiques Persans* : vous avez encore voulu » devenir plus abominables que les (*b*) *Druses*, vous avez perdu votre répu- » tation, vous vous êtes corrompus dans tous les points de la doctrine & des » mœurs, de sorte que je ne me puis empêcher de dire contre vous qu'il est » permis de vous tuer & de vous exterminer pour le service de Dieu. Vos » opinions sont refutées par *Giafer Efendi*, qui a déclaré les Persans infames » comme les Payens, & qui a fait voir par soixante & dix passages de l'*Alco-* » *ran*, & par les véritables paroles de *Mahomet*, qu'ils sont dans une erreur » toute manifeste.

» Si les Chrétiens sont condamnés à perdre les biens & la vie pour dire qu'il » y a en Dieu une Trinité, pouvez-vous attendre d'être traités avec plus de » douceur, vous qui êtes notés d'héresie en soixante & dix endroits de l'*Al-* » *coran* ?

» Une de vos plus détestables opinions est, que vous croyez que vous êtes » obligés de vous assembler dans les Mosquées, mais (*c*) *non pas pour y faire* » *des prieres* : car pourquoi vous assembler dans ces lieux-là si ce n'est pour y » prier ? *Mahomet* lui-même dit, que celui qui entre dans les lieux d'assemblée, » sans avoir dessein de prier est un hypocrite, qu'il est maudit de Dieu, qu'il » ne sera béni ni en sa maison, ni en ses biens, qu'il est abandonné des bons » Anges, & accompagné des Diables, & qu'il ne prosperera jamais en ce mon- » de, ni en celui qui est à venir.

» Pour vous justifier de cela, vous dites que l'ancien ordre des Prêtres est » éteint, que vous n'avez personne dont la vie soit assez sainte & assez religieu- » se, pour être capable de vous enseigner & de vous instruire, ou pour vous » servir de (*d*) *guide* dans les saintes prieres qui se font dans les Assemblées pu- » bliques. Quoi donc ! êtes-vous tout-à-fait destitués de saintes personnes de » la race de *Mahomet* ? S'il y en a parmi vous, que ne les imitez-vous & que » ne suivez-vous leurs bons exemples ? Mais vous êtes ennemis déclarés de la » race de *Mahomet*, & vous tâchez de vous excuser de ce que vous ne vous » servez point d'*Imams*, parce que leur innocence n'égale pas celle des enfans. » Il est vrai qu'en ce point-là vous avez quelque peu de raison, car vos *Imams* » ne sont pas seulement infidelles en leur doctrine, ils sont aussi corrompus » dans leur conduite. Votre Roi, qui est votre souverain Pontife, fréquente » les b . . d . . s & les autres lieux de débauche, il ravit les belles & chastes fem- » mes d'entre les bras de leurs maris, il en fait ses concubines, à la veue & » au sçu de tout le monde. Certes, lorsque l'exemple d'un Prince autorise ces » crimes,

(*a*) *Kizilbachi*, dit *Bespier* ubi sup. signifie seulement *têtes rouges*, & n'est point une injure. D'*Herbelot* en parle à peu près de même.

(*b*) Voy. ce qui a été dit des *Druzes* dans le Volume des *Cérémonies Relig.* qui contient les Grecs, &c. p. 244. & suiv. Il y a dans *Bespier* ubi sup. une longue note touchant les *Druzes*. On y trouve un passage qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que j'ai rapporté d'eux. Voici ce que dit ce passage. *Ils ne sont point circoncis*, & boivent du vin sans scrupule. Les *Darares* (*Dararioun*) qui ont fourni un article à d'*Herbelot*, & selon ce savant Auteur, ont pris leur nom d'un imposteur nommé *Darari*, pourroient bien être les mêmes que les *Druzes*. Voyez aussi le supplement.

(*c*) Cette imputation est fausse ; & sur cela *Bespier* remarque fort à propos, » que c'est la coutume » presque générale de tous ceux qui parlent d'une Religion différente de la leur, d'attribuer à ceux qui » en font profession des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé.

(*d*) Autre imputation qui est fausse. Les Persans ont des guides ou directeurs dans leurs prieres. Voy. *Chardin* tome 2. p. 296. Edit. in 4. de 1735. Il y parle des *Pich-namas*, mot qu'il traduit par *modele ou directeur des prieres*, & il y décrit la maniere dont le Peuple repete la priere après ce directeur.

» crimes, ses sujets de quelque condition qu'ils soyent ne font guére de scrupule » de l'imiter.

» Vous rejettez le Chap. de la (a) *Couverture* dans l'*Alcoran*, comme s'il » n'étoit pas autentique. Vous faites la même chose des versets, qui nous ont » été revelés à cause de sainte (b) *Aische*.

» A l'*Abdest* ou lavement, vous croyez qu'il n'est pas ordonné par la loi de » laver le pied nud, mais seulement de l'arroser légerement par dessus.

» Vous ne coupez jamais les moustaches de votre barbe, & vous vous contentez de raser le poil du menton, qui est l'ornement de l'homme, & qui lui » donne de la majesté : vous lui donnez aussi telle forme qu'il vous plaît.

» Au lieu que vous ne devriez employer le vert, qui est la couleur de la » banniere de *Mahomet*, qu'à parer les plus nobles parties du corps, vous vous » en servez à vos souliers & à vos chausses, comme pour témoigner par-là le » peu de cas que vous faites du Prophéte, & le peu de vénération que vous » avez pour lui.

Vous buvez du (c) *vin* sans aucun scrupule de conscience, quoiqu'il soit » en abomination aux véritables observateurs de la Loi, & dans les viandes vous » ne faites aucune distinction (d) du *pur & de l'impur*, & mangés de tout in- » différemment. Si je voulois parler des soixante & dix articles dans lesquels » vous errez, & sur lesquels vous avez des sentimens tout-à-fait pernicieux, » je serois obligé de faire un volume de cet écrit, & je m'écarterois de mon » dessein, qui est la brieveté.

» Vous avez une coutume détestable, c'est que vous permettez que plu- » sieurs hommes ayent affaire avec *une (e) même femme*. A qui de tous ceux- » là doit appartenir le fruit de ces infames embrassemens ? Quel livre ou quel- » le Loi avez-vous, ou quel exemple trouvez-vous parmi les autres nations qui » autorisent une coutume si abominable & si contraire à la nature ? Quelle » bonne qualité peuvent avoir des enfans qui tirent leur origine de ces peres ? » On ne doit pas s'étonner après cela si on ne trouve personne parmi vous qui » soit digne du caractere de Prêtre ou de Juge.

» Mais pouvez-vous être si peu raisonnables que de dire, que les prieres » qui se font en public dans les Mosquées ne sont pas nécessaires ? *Mahomet* » même

(a) On doit lire la remarque de *Bespier* touchant cette imputation ou fausse, ou douteuse. Le Chapitre *de la couverture* porte pour titre dans la version Angloise de M. *Sale* le *Chapitre de l'Engloutissement*, *Overwhelming*. Ce terme est également l'épithete du jour du jugement & de l'enfer. Cela n'empêche pas qu'on ne puisse traduire aussi le terme Arabe par celui de *Couverture*, ou *qui couvre*. Voy. le P. *Maracci* dans une note sur ce Chapitre.

(b) Une des femmes de *Mahomet*.

(c) Il est bien vrai que l'usage du vin est plus toleré chez les Persans. Cependant la défense subsiste également chez les Persans comme chez les Turcs, en vertu des ordres de l'*Alcoran*.

(d) Cette imputation est encore fausse. Voy. dans *Chardin* ubi sup. p. 101. & 102. du tome 4. Ed. in 4. de 1735. un article qui contient la distinction des choses qui souillent le fidelle *Mahométan* ; comme le cochon, &c.

(e) Si cette accusation tombe sur l'usage que l'on fait en Perse des femmes publiques, on repondra que cet usage est permis chez les Turcs de même que chez les Persans. Si elle tombe sur l'usage de prendre des *femmes à louage*, il est permis ou toleré en Turquie comme en Perse & dans les Indes, &c. Les Européans s'y accommodent fort bien de ces mariages, quelque contraires qu'ils soyent aux Loix du Christianisme : & cela s'appelle entr'eux se marier *alla carta*, parce que par la promesse passée par écrit devant le Juge on s'oblige envers la femme de la garder tant de tems moyennant la somme convenue. Voici selon *Bespier*, un passage pris de l'*Ambassade de Figueroa en Perse*, qui pourroit montrer sur quoi le reproche du *Mufti* est fondé. » Les gens du commun souffrent que leurs femmes fassent le métier de » courtisanes, qui sont celles que l'on voit ordinairement danser & chanter aux festins.... & aux assemblées de ceux qui les veulent payer, &c.

» même prioit avec le Peuple, & quelquefois il faisoit faire le Service Divin par » *Abu-beker*, & le suivoit comme le reste du Peuple.

» Pourquoi ne demandez-vous pas à vos Pélerins qui vont à la Mecque ce » que signifient les (*a*) *quatre Autels* que l'on a mis dans la Mosquée ? N'est-» ce pas pour faire des prieres pour les quatre Sectes orthodoxes ? Que ne vous » conformez-vous à cet exemple ? Mais vous continuez toujours dans votre » méchanceté & dans votre obstination, & vous êtes ennemis de Dieu & de » son Prophéte. Que pourrez-vous répondre devant *Mahomet* & ses (*b*) *quatre* » *amis* au jour du Jugement ? Depuis tant de siécles qu'ils sont morts, vous » faites revivre leurs cendres pour les outrager, en dressant leurs statues faites » de sucre dans vos mariages, pour les abattre ensuite par mépris, afin de » donner du divertissement aux nouveaux mariés, & à ceux qui assistent à leur » festin.

» (*c*) *Abu-beker* n'a-t-il pas été le premier converti à la foi ?

» *Omar* n'a-t-il pas été le plus vaillant guerrier de la Religion *Mahometane* » contre les Chrétiens ?

» Le chaste *Othman* n'a-t-il pas mis en ordre & donné la distinction aux chapi-» tres de l'*Alcoran* ?

» *Aly*, le brave & le savant *Aly* n'a-t-il pas porté le (*d*) *Dhul-fecar*, ou l'é-» pée à deux pointes ? Et *Imam Hassan* & *Imam Hussein* n'ont-ils pas été *martyrs* » pour la foi dans les deserts de *Kerbela* ?

» *Mahomet* n'a-t-il pas dit de sa propre bouche, ô *Aly* ! il y a deux sortes » de gens prédestinés aux enfers à cause de toi ; les uns qui t'aiment, & les » autres qui ne t'aiment point ? Ne portez-vous pas le turban rouge, pour » être plus condamnables, puisque votre conduite est mauvaise, & que vous » n'aimez pas la maison du Prophéte, ni la famille des fidelles, comme il est » écrit au livre (*e*) *Aadik* ? Les Chrétiens conservent la corne des pieds de l'â-» ne qui a porté le Messie, & ils la gardent dans des chasses d'or & d'argent. » Ils tiennent même à grand honneur de faire toucher leur visage, leurs mains » ou leurs têtes à une si sainte Relique ; mais vous qui vous contez d'être Dis-» ciples du Prophéte de Dieu, & d'être sortis du sang & de la famille de ses » amis, vous méprisez un titre si glorieux, en ordonnant qu'après la répeti-» tion de vos prieres, c'est-à-dire, après (*f*) l'*Ezan*, on prononce des blasphé-» mes contre ces saints amis & associés du Prophéte.

» Outre cela vos livres soutiennent qu'il est permis de piller, de brûler & » de ruiner le pays des *Musulmans* ; ils permettent encore d'enlever leurs fem-» mes & leurs familles pour en faire des esclaves. Votre malice est si extrê-» me, que pour leur faire plus de honte vous promenez ces miserables person-» nes toutes nues par vos marchés, pour les exposer en vente au plus offrant. » Les Payens même ne trouvent pas cela honnête. Il paroit par-là que vous » êtes

(*a*) Par ces quatre Autels il faut entendre, dit *Bespier*, les quatre tribunaux ou pupitres destinés aux Prêtres des quatre Sectes *Musulmanes*, qui ont le privilége d'avoir un Oratoire à la Mecque.

(*b*) Il faut excepter *Aly*, car les Perses ne font point sa statue avec celles des autres, au contraire ils l'ont en grande vénération. Notre Auteur (c'est *Bespier* qui parle) devoit mettre ici de la distinction entre lui & les trois autres.

(*c*) Cela est en dispute. Voy. les notes de *Bespier* ubi sup.

(*d*) D'*houl-faccar*, l'épée qu'*Aly* reçut de *Mahomet* Voy. d'*Herbelot* & *Bespier* ubi sup. & ci-dessus p. 265.

(*e*) *Haddith. Hadith al Rassoul*, les *Traditions du Prophéte* (Mahomet.) Voy. d'*Herbelot* au titre *Hadith*.

(*f*) L'*Ezan*, mot Arabe qui signifie l'appel du Peuple à la priere.

» êtes les plus mortels & les plus irréconciliables ennemis que nous ayons sur » toute la terre. Vous êtes plus barbares & plus cruels envers nous que les » (a) *Sezidites*, les (b) *Kiafirs*, les (c) *Zindikites* & les *Druses*. En deux » mots vous êtes le canal de toutes sortes de souillures. Les Chrétiens & les » Juifs peuvent espérer de devenir quelque jour fidelles, mais vous ne le pou» vez jamais être.

» C'est ce qui m'oblige, en vertu de l'autorité que j'ai reçûe de *Mahomet* » même, à prononcer qu'il est permis aux fidelles, de quelque Nation qu'ils » puissent-être, de vous tuer, de vous détruire & de vous exterminer. S'il » y a du mérite devant Dieu à tuer un Chrétien, il y en a soixante & dix fois » davantage à massacrer un Persan. J'espére que la Majesté de Dieu au jour » du Jugement vous condamnera à être les ânes des Juifs, pour être conduits » en enfer par cette détestable Nation. J'espére aussi que vous serez exterminés » dans peu de tems par nous, par les Tartares, par les Indiens, & par les Ara» bes, nos freres & nos associés en la foi.

Pour ce qui regarde les Sectes modernes du *Mahometisme*, celles sur-tout dont *Ricault*, qui écrivoit sa Relation il y a environ 70. ans, nous parle comme *s'étant introduites depuis peu*; je copierai une partie de ce qu'en a écrit cet Anglois, & j'y ajouterai quelques remarques, qui serviront, comme les précédentes, à éclaircir & à corriger, autant qu'il se pourra, cet Auteur. » Les (d) *Zeidites* » soutiennent que Dieu doit envoyer un Prophéte d'entre les Perses, avec » une Loi qui doit abolir la Religion de *Mahomet*.

» D'autres Hérétiques ..... nient qu'il y ait personne qui puisse être nom» mé saint en ce monde excepté les Prophétes, qui ont été sans péché. Ils di» sent aussi que les fidelles verront Dieu en l'autre monde aussi clairement que » la Lune se montre à nous dans son plein. Cela est contraire à la Doctrine » de *Mahomet*, qui dit que Dieu est invisible en l'autre monde comme en ce» lui-ci.

» Les (e) *Malumigistes*, dont Bespier explique le nom par celui de *Connoissans*, » assurent

(a) Ou plutôt les *Jasides* ou *Jasidies* dont il est parlé dans le volume des *Cérémonies*, &c. qui contient les Grecs p. 245. A ce qui est dit des *Jasidies* en cet endroit il faut ajouter qu'on les appelle *Jasidies* de *Jezdan*, qui en leur Langue signifie Dieu ou le principe du bien. Leur Religion est le *Magisme* corrompu, & le *Manicheïsme*. Il paroît par la note de *Bespier*, qu'il a ignoré ces particularités.

(b) Ou *Kafars*: de ce mot qui signifie *infidelle*, *sans Religion*, est venu sans doute celui de *Caffard*, qui dans notre Langue signifie un hypocrite & un bigot. Les *Mahometans* appellent *Caferah* les parties Orientales & Méridionales de l'Afrique, & c'est d'eux que nous avons pris les noms de *Cafres* & de *Cafrerie*. Le *Zanguebar* est compris dans le *Cafcrah*: & comme ces Peuples du *Zanguebar*, appellés *Zenghis* par les *Mahometans*, passent parmi eux pour des gens sans foi, sans principes & sans Loi, &c. que ces *Zenguis* commencerent de se répandre en Perse & dans les autres Pays *Mahometans* vers la fin du troisiéme siécle de l'*Hegire*; que de là ils passerent en Europe & y porterent vraisemblablement leur nom de *Zeng*, ou *Zenghis*; il y a toute apparence que *Cingaro*, qui est en Italien le nom des *Bohemes* ou *Bohemiens*, ne vient pas de l'Alleman *Zigenner*, comme on l'a dit p. 170. du volume précédent à l'article des *Bohemiens*; mais qu'au contraire *Cingaro* & *Zigenner* viennent de *Zeng*.

(c) On veut que les *Zindikites* soient proprement les Saducéens du *Mahometisme*. Selon les uns, ils nient la Providence & la résurrection, selon les autres ils croyent que la matiere est Dieu. D'autres les confondent avec les *Parsis* ou *Gaures*, & veulent que *Zendik* signifie un homme qui croit au *Zend*. Le *Zend* est le Livre qui contient les dogmes de la Religion des Mages. Enfin on les accuse aussi de croire la métempsycose. Mais quels que soient leurs dogmes, *Zendik*, nous dit d'*Herbelot* au titre de cette Secte, signifie » chez les *Mahometans* un impie, qui n'est ni Juif, ni Chrétien, ni *Mahometans*, ou qui » étant dans l'une de ces trois Religions, n'en croit pas les principes, ou par mépris n'en observe pas » les préceptes.

(d) Dans le P. *Maracci* ubi sup. il est parlé des *Zaidites* Sectateurs de *Zaid* fils d'*Aly*, petit fils d'*Aly*, gendre de *Mahomet*: mais ce Religieux ne leur attribue point les dogmes rapportés ici. Il est vrai que p. 85. il parle des *Seilites* & leur attribue les dogmes des *Zaidites*.

(e) Ces Hérétiques pourroient bien être ceux que le P. *Maracci* appelle *Maalumitæ* part. 3, *Prod. ad Al-*

» assurent que l'on peut parfaitement connoître Dieu en ce monde, & que » par la connoissance d'eux-mêmes les hommes peuvent parvenir à la connois- » sance parfaite de leur Créateur.

» Les (a) *Mezzachuliens* leur sont opposés. Ils tiennent que ceux qui con- » noissent Dieu en ce monde, par quelques rayons de sa gloire & de son es- » sence, peuvent être sauvés, & être rangés au nombre des vrais fidelles.

» Les (b) *Jabajahites* disent que la science de Dieu ne s'étend pas à connoî- « tre toutes choses, & assurent que Dieu gouverne le monde, selon la rencon- » tre des divers événemens, parce qu'il n'a pas eu de toute éternité, ou au » tems de la création, la connoissance parfaite de toutes les particularités qui » devoient arriver. Ils disent aussi que la science de Dieu se perfectionne avec » le tems par l'expérience, de même que celle des hommes.

» Les *Kadezadelites* commencerent à paroître sous l'Empire de Sultan *Morat*. » Leur premier Auteur s'appelloit *Birgali-Efendi*. Il inventa quantité de céré- » monies qui se pratiquent aux enterremens, lorsqu'on prie pour les ames des » trépassés. Les Partisans de cette Secte obligent leur *Imam* à crier à haute » voix, aux oreilles d'un corps mort, qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'un Dieu » & qu'un Prophéte. La plûpart des dévots de cette Secte sont des *Russiens* & » d'autres Chrétiens Rénegats, qui ont retenu quelques idées confuses du Pur- » gatoire, & des prieres pour les morts.

» Il y a une opinion qui s'est établie depuis peu d'années parmi les Turcs. » Elle est suivie par les plus honnêtes gens du Serrail, & est assez commune à » Constantinople. Ceux qui font profession de la croire sont appellés (c) *Chup- » messahites*. Ils soutiennent que Christ est Dieu, & qu'il est le Rédempteur » du monde. Les jeunes Ecoliers de la Cour du Grand-Seigneur sont généra- « lement de cette opinion, particulierement les plus civils, & ceux qui ont le » plus de politesse & d'autres qualités recommandables. De sorte que c'est une » maniere de parler extrêmement en usage parmi eux, lorsqu'ils veulent louer » quelqu'un, qui se fait remarquer parmi les autres par ses vertus, de lui dire » *Chupmessahi-sen*, comme s'ils vouloient dire vous êtes obligeant & civil, com- » me le doit être une personne qui fait profession du service du Messie. Il y a » un grand nombre de ces gens-là à Constantinople, & il y en a eu qui ont sou- » tenu cette Doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux aimé souffrir le » martyre que de la quitter.

» Il

Alcor. pag. 79. & voici mot à mot en François ce que ce Religieux dit en Latin. » Celui qui ne con- » noît point Dieu dans (ou suivant) tous ses noms & tous ses attributs est censé ne le point connoî- » tre, jusqu'à ce qu'il ait appris à connoître (ces noms & ces attributs) alors il devient fidelle «. Cependant le P. *Maracci* parle ensuite de ces *Malumigistes* p. 85. ubi sup. presque dans les mêmes termes de *Ricault*.

(a) Il y a apparence que ces *Mezzachuliens* opposés aux *Malumigistes* sont les *Maghulites* du P. *Maracci* opposés aux *Maalumites*. Ce Religieux dit des *Maghulites* qu'ils croyent » que ceux qui ne connoissent » qu'une partie des noms & des attributs de Dieu, & ignorent l'autre entierement, ne laissent pas que » de connoître véritablement Dieu «. Cela revient presqu'à ce que rapporte *Ricault*; mais le P. *Maracci* ajoute qu'ils croyent que Dieu crée (ou produit) toutes les actions (les œuvres) des hommes. Au reste je soupçonne le P. *Maracci* d'avoir copié ce que dit *Ricault* des Sectes modernes, parce que ce que l'Italien rapporte paroît littérallement traduit de l'Auteur Anglois. Mais quoiqu'il en soit, il me semble que ces deux Auteurs ont très-bien multiplié les êtres dans leurs détails des Sectes anciennes & modernes; en quoi ils ont très-bien imité les autres écrivains du *Mahometisme* & les faiseurs de Catalogues d'Hérésies.

(b) *Jabajachites*, selon le P. *Maracci*.

(c) *Chup-Messalutes*, dit *Bespier*, ubi sup. c'est comme qui diroit *appui des Chrétiens*.

» Il y a une Secte d'Athées connue sous le titre de (*a*) *Muserrin*, qui veut » dire à peu près, le véritable secret est parmi nous. Ce secret n'est autre » chose que de nier absolument la Divinité, & de croire que c'est la nature, » ou le principe interne de chaque être, qui conduit le cours si réglé des cho- » ses que nous considérons tous les jours avec tant d'admiration. C'est de-là, » disent-ils, que le Soleil, la Lune, & les Etoiles tirent leur origine & leur » mouvement. C'est ce qui fait que l'homme germe, leve, & se flétrit, » comme l'herbe & comme les fleurs. Il y a à Constantinople un nombre » si prodigieux de gens qui soutiennent ce principe, que cela est capable de » donner de l'étonnement & de l'horreur. La plupart de ces impies sont des » *Cadis* & des personnes savantes dans les Livres des Arabes. Les autres sont des » Chrétiens Renégats, qui pour éviter les rémors qu'ils sentent de leur aposta- » sie, s'efforcent de se persuader qu'il n'y a rien à craindae ni à espérer après la » mort. Je me souviens qu'un homme de cette Secte nommé *Mahomet-Efendi*, qui » étoit fort riche, & fort bien instruit dans les sciences Orientales, fut exécu- » té pendant que j'étois à Constantinople, pour avoir impudemment parlé » contre l'existence de Dieu. Il avoit accoutumé d'employer cet argument pour » appuyer son opinion détestable. *Ou il n'y a point de Dieu*, disoit-il, *ou il n'est* » *ni si sage ni si prudent que nos Docteurs nous le prêchent, car autrement il ne souf-* » *friroit pas que je vécusse, moi qui suis le plus grand ennemi qu'il ait au monde, &* » *qui me raille de sa Divinité.* C'est une chose remarquable, que cet homme » pouvant sauver sa vie en confessant son erreur, & en promettant d'y renon- » cer pour l'avenir, il aima mieux persister dans ses blasphêmes; parce, disoit-il, » que quoiqu'il n'eût aucune récompense à attendre, néanmoins l'amour de la » vérité l'obligeoit à souffrir le martyre pour la défendre.

» Cette Doctrine si contagieuse s'est insinuée jusques dans le Serrail, & a » infecté l'appartement des Femmes & des Eunuques. Elle s'est aussi intro- » duite chez les Bachas, & a répandu son venin sur toute la Cour. Les parti- » sans de cette Secte ont une amitié extraordinaire les uns pour les autres, & » se rendent mutuellement toutes sortes de bons offices. Ils sont civils & hos- » pitaliers, & si par hazard il leur arrive un hôte qui soit de leur sentiment, » ils lui font la meilleure chére qu'il leur est possible; il parlent à lui avec » franchise, & après lui avoir fait toutes les caresses imaginables, ils le laissent » avec une belle personne du sexe qu'il aime le mieux, pour lui faire passer la » nuit avec plus de satisfaction. On dit que Sultan *Morat* favorisoit fort cette » opinion dans sa Cour & dans son armée.

» Les *Cadizadelites* imitent à peu près la maniere de vivre mélancolique & » austére des Stoïciens. Ils fuyent la bonne chére, la musique, & les entretiens » divertissans, & affectent par-tout la gravité. Ils parlent incessamment de » Dieu en public & en particulier, & répétent éternellement ces paroles, » *La Ilah illa Allah*, (il n'y a qu'un seul Dieu) sans se lasser. Il s'en trou- » ve quelques-uns parmi eux qui passent les nuits entieres assis, & tiennent » leur corps panché vers la terre, sans faire autre chose que répéter d'un ton » triste & lamentable ces mots dont nous venons de parler. Ils sont extraor- » dinairement exacts & ponctuels à observer les régles de leur Religion. Ils » s'attachent aussi à l'étude de leur loi civile, & s'exercent avec beaucoup de » soin dans la dispute, tant pour opposer que pour répondre, afin de ne laisser » aucun

(*a*) *Muserrin*, selon *Bespier*, veut dire *ceux qui gardent le secret*.

» aucun point fans être bien examiné & bien éclairci. Enfin ce font des hy» pocrites au fuprême degré, dans toute leur conduite. Ils font grands admi» rateurs d'eux-mêmes, & traitent avec un extrême mépris ceux qui ne font » pas de leur Secte. Ils ne les faluent prefque point, & ne fouffrent leur en» tretien qu'avec peine. Ils ne marient leurs enfans que dans des familles qui » obfervent toutes leurs cérémonies. Ils ont une certaine police entr'eux, qui » fait qu'ils font en droit de reprendre & de corriger ceux qui fe conduifent » avec trop peu de retenue : & lorfqu'ils ne changent pas de vie, après toutes » les rémontrances qu'ils leur ont faites, ils les excommunient & les banniffent » de leur Société. Ils font artifans & marchands pour la plupart, de forte que » leur vie fédentaire contribue encore à entretenir leur mélancholie, & à four» nir matiere à leurs rêveries & à leurs extravagances.

» Il y en a plufieurs de cette Secte mélancolique, qui font un mélange du » Chriftianifme & de la Religion de *Mahomet*. Ceux-là font foldats pour la » plupart, & vivent fur les limites de la *Hongrie* & de la *Bofnie*. Ils lifent » l'Evangile en *Efclavon*, & fe le font apporter de *Moravie* & de *Ragufe*. Ils » s'inftruifent auffi des myftéres de l'*Alcoran*, & apprennent l'Arabe pour cet » effet ; & afin de ne pas paffer pour des perfonnes groffiéres & fans étude, ils » affectent encore de favoir la langue des Perfes, qui eft fort en ufage à la Cour » du Grand-Seigneur. Ils boivent du vin pendant le mois de *Ramazan*, qui » eft le mois où ils jeûnent, mais pour ne point donner de fcandale, ils n'y » mettent point de canelle ni d'autres drogues, & l'appellent *Hardali*. Alors il » paffe pour une liqueur permife. Ils aiment les Chrétiens & les protégent, au» tant qu'ils peuvent, des violences & des outrages des autres Turcs. Ils croyent » que *Mahomet* eft le Saint-Efprit, qui a été promis par J. C. & que la defcente » du Saint-Efprit au jour de la Pentecôte a été le type & la figure de la venue » de *Mahomet*. Ils affurent auffi que dans tous les paffages où fe trouve le mot » Παράκλητος *Paraclete*, il fignifie leur Prophéte, à l'oreille duquel le (*a*) *pi» geon blanc* a fi fouvent revelé le véritable chemin qui conduit les hommes à » la poffeffion du fouverain bien. Tous les (*b*) *Potures* de Bofnie font de cette » Secte, mais ils payent les taxes de même que les Chrétiens. Ils ont les *ima» ges en horreur* auffi-bien que le figne de la Croix : ils pratiquent la circonci» fion, & fe fervent de l'exemple de J. C. pour l'autorifer.

» Les *Bectafchites* ont pris leur nom d'un certain *Bectafch*, c'eft nous, dit *Ri» cault*, une Secte qui s'eft formée dans le corps des Janiffaires «. Si le *Bectafch-culi* dont parle d'*Herbelot*, a été le Chef des *Bectafchites*, ces *Bectafchites* doivent être des Fanatiques. Si c'eft le *Hagi Bectafch* qui donna lieu à l'inftitution de la milice des Janiffaires, & qui après avoir béni ces nouveaux foldats, *coëffa* leur Chef d'une des manches de fa robe, il a été regardé des Turcs comme un Saint. Quoiqu'il en foit, felon *Ricault* & felon (*c*) le P. *Maracci*, les *Bectafchites* dépouillent Dieu de tout attribut. » On dit qu'ils ont commencé à paroître au » tems de Soliman le magnifique. Quelques-uns les appellent *Zeratites*, c'eft-à» dire, ceux qui tiennent l'incefte permis, & qui fe mêlent fans fcrupule avec » leurs plus proches parens «. (A caufe de cela fans doute) le vulgaire les ap» pelle *Mum-Sconduren*, ou ceux qui éteignent la chandelle.

» Il

(*a*) Voy. ci-deffus pag.
(*b*) Peuples de Bofnie.
(*c*) *Maracci* ubi fup. p. 86.

» Il y a parmi les *Mahometans* (*a*) une espéce de Sabéens, qui imaginent » je ne sai quoi de divin dans le Soleil & dans la Lune, à cause des influen-» ces que ces deux Astres répandent sur toutes les créatures. Il y a quelques » Astrologues & des Médecins de cette Secte à Constantinople, (*b*) mais » dans la Medie & dans la Province des Parthes ils sont en grand nombre. Les » hommes adorent ordinairement le Soleil, & les femmes la Lune, quelques » autres ont de la vénération pour l'Etoile du Pole Arctique. Ces *Sabéens* ne » sont pas fort austères dans leur maniere de vivre, ni fort attachés aux céré-» monies de leur Religion, mais leur conduite est fort sage & fort réglée. Ils » ne sont pas trop persuadés de l'immortalité de l'ame, ni des peines ou des » récompenses de l'autre vie. Ils sont peu portés à chercher la vengeance des » injures & des outrages qu'on leur peut faire ; parce qu'ils regardent tout cela » comme des effets naturels des influences célestes, & n'en sont pas plus irri-» tés que nous sommes, lorsque nous sentons une grosse pluye tomber sur » nous, ou lorsque l'ardeur excessive du Soleil nous brûle pendant le Solstice » d'Eté.

» Les *Munafichites* sont une Secte purement Pythagoricienne. Ils croyent la » métempsycose ou la transmigration des ames : il s'en trouve quelques-uns à » Constantinople.

» La Secte des *Eschrakites*, c'est-à-dire, des *illuminés*, est purement *Platoni-» cienne* (*c*). Ceux qui en font profession s'attachent fort à la contemplation » de l'idée de la Divinité, & des nombres qui sont en Dieu. Car quoiqu'ils » tiennent l'unité de Dieu, ils ne laissent pas d'admettre aussi la Trinité, com-» me un nombre procédant de l'unité. Ils expliquent cette pensée par l'exem-» ple de trois plis dans un mouchoir, qui peut prendre le nom de trois, mais » qui ne fait qu'une seule piéce de toile, lorsqu'il est étendu. Ceux-là ne » sont pas grands admirateurs de l'*Alcoran*, il se servent seulement de ce qu'ils » y trouvent de conforme à leurs principes, afin de les confirmer par-là ; mais » ils rejettent le reste, comme s'il étoit aboli. Comme ils croyent que la con-» templation de la Majesté de Dieu fait le souverain bien de l'homme, ils mé-» prisent les réveries & les imaginations grossieres de *Mahomet*, touchant les » délices du Paradis. Tous les *Schecs*, & tous les habiles Prédicateurs des » Mosquées Royales sont de cette Secte. Ils sont fort assidus dans leurs dévo-» tions, sobres dans leurs repas, de bonne humeur & agréables dans leur con-» versation. Ils aiment fort la musique, se mêlent un peu de Poësie, & com-» posent des (*d*) Poëmes pour instruire leur auditoire. Ils sont aussi très-géné-» reux, & compatissent extrêmement à la misére des hommes. Ils ne sont ni » avares, ni austères, ni admirateurs d'eux-mêmes. C'est pourquoi leur con-» versation est fort recherchée à Constantinople. Ils prennent grand plaisir à » avoir de jeunes gens bien-faits & spirituels, & de-là ils prennent sujet de s'é-» lever à la contemplation de la beauté & de la perfection de Dieu. Ils ont » aussi beaucoup de charité pour leur prochain, parce, disent-ils, qu'ils sont » les créatures de Dieu. Ils choisissent autant qu'ils peuvent des Ecoliers bien-» faits,

(*a*) Voy. *Bespier* dans une note sur *Ricault*, & le P. *Maracci* ubi sup. p. 86.
(*b*) Ici *Ricault* confond les demi-*Sabéens* avec les véritables *Sabéens*.
(*c*) Ou plûtôt Pythagoricienne, comme le dit fort bien le P. *Maracci*. Le nom d'*Eschrakite* vient, selon *Bespier*, d'un mot Arabe, qui signifie *luire* ou *resplendir*.
(*d*) Ou des *Chansons spirituelles*. Voy. *Bespier* ubi sup.

» faits, & qui ont de la majesté & de l'agrément tout ensemble, & les instruisent à être modérés, sages, & graves, en un mot à s'abstenir de toutes sortes » de mauvaises actions, & à pratiquer toutes les vertus. Cette Secte de Turcs » mérite d'être préférée à toutes les autres. Je plains ceux qui en font profession, » de n'être pas nés dans l'Eglise Chrétienne, & de n'avoir pas été instruits dans » les mystéres du Cristianisme.

» Les (a) *Hairetites* ou *Etonnés*, sont bien différens de ceux-ci. Ils sont ap- » pellés de ce nom, parce qu'ils doutent de tout, & qu'ils ne déterminent » jamais rien. Ils ne peuvent souffrir que l'on dispute, ni que l'on se mette en » peine de chercher la vérité. Ils ne prennent jamais à tâche de persuader ni de » dissuader aucune chose, & disent comme les Académiciens, que le mensonge » peut être fardé & embelli de telle sorte par l'adresse & par la subtilité de l'es- » prit des hommes, qu'il passera pour une vérité infaillible, & que la vérité au » contraire peut être tellement déguisée & travestie par des sophismes & par » de faux raisonnemens, qu'elle paroîtra aussi difforme & aussi hideuse que le » mensonge. C'est pourquoi ils assurent qu'il n'y a rien que de probable, & » que c'est inutilement qu'on s'efforce de prouver quelque chose par une dé- » monstration. Aussi, disent-ils ordinairement, lorsqu'il s'agit de quelque » point de controverse, *Dieu le sait; cela nous est inconnu.* Cependant il ne » laisse pas d'y avoir des Prédicateurs de cette Secte, qui de-là sont élevés peu » à peu à la charge de *Mufti*, dans l'exercice de laquelle ils se comportent, » comme en toute autre chose, avec leur négligence ordinaire, de sorte qu'ils » sont toujours prêts à signer des sentences en faveur de ceux qui les consultent, » en ajoutant presque toujours au bas *Dieu connoît ce qui est meilleur.* Pour ce » qui regarde leur vie & leur conduite, ils observent ponctuellement les céré- » monies de la Religion de *Mahomet*, & les ordonnances des loix civiles. Ils » retiennent pourtant toujours quelque chose de leurs inclinations naturelles, » & se laissent quelquefois aller à l'impétuosité de leurs passions. Ils boivent du » vin pour ne point paroître d'humeur chagrine & insociable; mais ils pren- » nent ordinairement des sirops où il entre de l'opium; ce qui sert à augmenter » leur stupidité naturelle: de sorte que lorsqu'ils ont le cerveau rempli des va- » peurs de cette drogue, ils demeurent d'accord de tout ce qu'on leur propose, » quelque contradiction qu'il y puisse avoir dans les choses qu'on leur demande. » Ce n'est pas, disent-ils, qu'ils soyent persuadés de la vérité d'une proposi- » tion plutôt que de l'autre, mais ils le font par complaisance pour leurs amis. » Encore qu'ils appellent les *Eschrakites;* Dogmatistes obstinés & opiniâtres, » on remarque néanmoins par expérience que les *Muftis*, qui ont été instruits » dans les Ecoles des *Eschrakites*, ont été beaucoup plus heureux que ceux de » la Secte des *Hairetites*: parce que les premiers, se réglant sur un principe » assuré, ne signoient les (b) *Fetfas* qu'avec bien de la précaution, & qu'en » donnant leur sentence sur des matieres importantes, qui regardoient le bien » de l'Etat, ils aimoient mieux s'exposer au danger de perdre leur Office, que » de décider quelque chose contre leur conscience; au lieu que les autres ne » faisant presque nulle réflexion sur ce qu'ils signoient, se laissoient plutôt » conduire

(a) Espéce de *Pyrrhoniens Mahometans*. Leur nom, dit *Bespier*, vient d'un mot Arabe, qui signifie étonnement.

(b) *Fetua* ou *Fetfa*. C'est ainsi qu'on appelle à Constantinople la décision du *Mufti* sur quelque affaire que ce soit, Civile ou Ecclésiastique.

» conduire au hazard qu'à la solidité du raisonnement : de sorte que le succès » ne répondant pas toujours aux espérances du Prince ou de ses Ministres, » ils en rejettoient toute la faute sur le conseil du *Mufti* : & ainsi ils ont été » bien plus sujets à être punis de bannissement ou de mort que les *Eschrakites*.

Je laisse les réflexions que fait *Ricault* sur le grand nombre de Sectes qu'il y a parmi les *Mahometans*. Il valoit mieux, ce me semble, en faire d'autres sur le caractére de ces Sectes. Les opinions de plusieurs de ces Hérétiques sont pour la plupart équivoques, & peuvent être interprêtées en bien comme en mal. Telles sont celles des *Malumigttes* & des *Mezzachuliens*. Les opinions de quelques autres pourroient bien avoir été, ou mal exposées, ou mal entendues; par exemple celle des *Jabajachites*, qui paroît avoir en vûe la maniere dont Dieu connoît les événemens contingens, & sa Providence particuliere. A l'égard des *Muserrins*, &c. si leurs sentimens sont bien rapportés, il est impossible d'en faire l'apologie. Mais sont-ils bien rapportés, & n'a-t-on pas trop affecté de les charger de la malédiction publique ? Les Orthodoxes du *Mahometisme* ont leurs foiblesses comme les nôtres : gardons-nous pourtant de comparer foiblesse à foiblesse. Personne n'ignore que celles des *Mahometans* n'ont aucun mérite.

Si cependant ce qu'on nous dit de ces *Muserrins* étoit véritable, on pourroit peut-être les regarder comme un reste de la Secte d'un certain *Schamalgani*, qui, outre la transmigration des ames, soutenoit que dès cette vie il étoit possible de faire la transfusion d'une ame dans l'autre, que ces ames pouvoient se confondre ensemble, &c. En vertu de cette transfusion il approuvoit & autorisoit les commerces les plus incestueux, comme un moyen assuré de parvenir à une *transfusion plus parfaite*, dans laquelle, selon le plus ou moins de progrès que l'on avoit fait, ou communiquoit, (on *infusoit*, si je l'ose dire) ses lumieres aux moins parfaits. *Scamalgani* & ses Sectateurs, que l'on a surnommé les *illuminés*, portoient l'impudence jusqu'à assurer, que les ames de ceux qui refuseroient la communication de lumiere reviendroient expier cette faute après leur mort dans les corps qu'elles occuperoient de nouveau.

A tout ce qui a été dit concernant les Sectes on doit ajouter *Adhem*, un des plus anciens *Quietistes* du *Mahometisme*. Dans une de ses visions il s'étoit fait écrire par un Ange, à ce que dit sa Légende, au nombre de ceux qui aiment Dieu : & cet amour ne cédoit nullement à celui de nos mystiques outrés; puisqu'à peu près, comme les nôtres, il disoit, » que l'Enfer avec la vo» lonté de Dieu lui étoit préférable au Paradis sans l'accomplissement de cette » volonté divine. J'aime mieux, disoit-il dans le même style, aller en Enfer, » en faisant la volonté de Dieu, que de jouir du Paradis en lui désobéissant «. On conçoit assez que tout cela n'est qu'un galimatias contradictoire. Il se trouve encore parmi les Turcs & parmi les *Soufis* de Perse un grand nombre de *Quietistes* de cette force, & qui aiment à parler comme cet *Adhem*. On y en trouve aussi qui, à force de raffiner sur l'étendue, la *toute-présence* & l'immensité de Dieu qu'ils prétendent rendre infiniment respectable à leurs Disciples, le représentent comme (*a*) l'espace qui contient tout l'Univers, un cercle au centre duquel aboutissent toutes les opérations des Créatures, &c. D'autres font passer par (*b*) degrés l'Amour de Dieu de l'amitié à l'amour, de

(*a*) Voy. d'*Herbelot* au titre de *Din*.
(*b*) Voy. le même au titre de l'Amour de Dieu, p. 321.

de l'amour au desir, du desir à l'ardeur, de l'ardeur à l'extase, & même à cette espéce de fureur connue sous le nom d'entousiasme. Dans cet excès d'amour on trouve de ces *Quietistes* Orientaux, qui osent dire » que non-seu- » lement il faut sacrifier tout ce qu'on a dans le monde, mais même ses espé- » rances pour l'autre; & que c'est le moyen certain d'arriver à une intime union » avec Dieu «. Au reste il est bon de remarquer ici que les Arabes & les Turcs (*a*) qualifient du même nom un homme furieux & celui qui se dit transporté de l'Amour divin. Il paroît aussi par ce que rapporte l'Auteur cité à la marge, que les Mystiques Orientaux s'élevent à la contemplation par les mêmes voies que les nôtres: c'est-à-dire qu'ils se *spiritualisent* par des *idées charnelles*: il leur faut de l'amour & un langage d'amant, &c. Ajoutons ici pour derniere remarque sur cette matiere, que comme le terme (*b*) en question » signifie propre- » ment un homme possédé par un esprit étranger, soit bon ou mauvais..... » les *Mahometans* prennent souvent les fols pour des gens agités ou inspirés par » l'esprit de Dieu, & pour des Saints «. C'est d'*Herbelot* qui s'exprime ainsi.

Enfin pour terminer ce qui regarde le *Mahometisme* & ses Sectes, il y a dans le sein de cette Religion une Secte (*c*) d'*indifférens*, qui soutiennent que l'on ne doit point préférer les Orthodoxes aux Hérétiques, & qu'au contraire il faut les regarder les uns & les autres comme également bons *Musulmans*: mais ces *Mahometans Latitudinaires*, & peut-être simplement trop tolerans, ont le malheur d'être regardés comme des Gentils ou des Payens par les *Sonnites* & les *Schijtes*, qui partagent entr'eux le *Monde Mahometan*. On suppose assez qu'il en est de même ailleurs. La tolérance étant fondée sur un (*d*) principe naturel, rien, à ce qu'il semble, n'est plus digne d'un homme raisonnable. Mais après tout on n'est que trop souvent forcé de prendre parti, & dans l'Orient, & dans l'Occident pour l'amour des hommes: & là, comme ici, la neutralité fait dire de celui qui l'observe trop rigoureusement.

Fœnum habet in cornu, longè fuge;

(*a*) Le même au titre de *Megnoun*.
(*b*) *Megnoun*.
(*c*) Voy. d'*Herbelot* à l'article de *Schoubiah*.
(*d*) *Quod tibi non fieri vis*, &c.



TABLE
DES
DISSERTATIONS
Contenues dans ce Volume.



SUPPLEMENT



SUPPLEMENT

ET

CORRECTIONS.



DISSERTATION
SUR LA
RELIGION
DES
SABÉENS.



ES *Sabéens* dont il eſt ici queſtion ne ſont pas ces *Chrétiens de S. Jean* dont il a été déja (*a*) parlé, qui ſe qualifient eux-mêmes en leur langue (*b*) *Diſciples de S. Jean*, quoiqu'ils ayent conſervé beaucoup d'ancien *Sabéiſme* dans leur Religion. Il s'agit ici de certains *Sabéens*, qui (*c*) peut-être ſubſiſtent encore en quelques endroits, & qui profeſſent une Religion que *Mahomet* crut devoir mériter la tolérance; puiſque le Prophéte Arabe lui donne une eſpéce de ſauf conduit dans ſon (*d*) *Alcoran*, de même qu'au Chriſtianiſme & au Judaïſme.

On ſait aſſez que ces trois Religions furent reſpectées de *Mahomet*, à cauſe qu'elles reconnoiſſent toutes les trois des Livres écrits par des Prophétes. Pour les Juifs & les Chrétiens, la choſe eſt inconteſtable; mais il y a apparence que, ſelon *Mahomet*, cela ne l'étoit pas moins à l'égard des *Sabéens*, qui, dit-on, prétendent

(*a*) Dans le Volume des *Cérémonies*, &c. qui contient les *Grecs*, &c. page 245. & ſuiv.

(*b*) *Mendai-Jahia.*

(*c*) *Chardin* tom. 3. p. 429. Ed. in-4°. de 1735. dit » que les Auteurs *Mahometans* aſſurent, mais » pourtant avec peu de certitude, que les *Sabis* Payens ſubſiſtent encore, & qu'il en reſte . . . ſur les » rivages de l'Euphrate & du Tigre; que leur créance & leur culte ſont les mêmes que des anciens Chaldéens; qu'ils reconnoiſſent un premier & ſuprême Etre; qu'ils prient Dieu trois fois le jour, ſavoir, au » lever du Soleil, quand il eſt au *Zenith* & quand il ſe couche; qu'ils ſe tiennent tournés vers le Septentrion en priant; qu'il invoquent les Aſtres, & particulierement le Soleil & la Lune; qu'ils ont trois » Carêmes, un de ſept jours, un de neuf, & un de trente, & qu'ils s'abſtiennent de pluſieurs ſortes d'herbages & de quelques fruits. La Théologie de ces Gentils (c'eſt ainſi que *Chardin* les appelle) roule ſur les » vertus intellectuelles. Ils tiennent qu'il y a un Paradis & un Enfer, mais que les damnés, après de longues » peines, obtiendront leur pardon par la miſéricorde divine «. Voilà ce que dit aſſez ſuperficiellement *Chardin*, après quoi il ajoute qu'il n'a pas trouvé la moindre trace de ces *Sabéens*.

(*d*) 1. Au Chap. 2. de l'*Alcoran* il ſemble que *Mahomet* n'exclut du ſalut ni les Juifs, ni les Chrétiens, ni les *Sabéens*: ſur quoi l'on peut lire la note Angloiſe de *Sale* ſur ce Chapitre. 2. La même choſe eſt répétée au Ch. 5. 3. Ils ſont compris dans cet *Alcoran* entre les *peuples du Livre*, c'eſt-à-dire, qui ont une révélation.

tendent encore aujourd'hui posséder les Livres de quelques Patriarches, & entr'autres un Livre écrit par (*a*) *Adam*, lequel contient toute leur Religion, ainsi qu'ils l'assurent. Ce Livre, selon d'*Herbelot*, (*b*) est presqu'entierement Chaldaïque, quoique les caractéres en soient tout-à-fait particuliers.

Cependant un Arabe cité par le même Auteur, en qualifiant les *Sabéens* descendans de la plus ancienne Nation du monde, ajoute qu'ils tiennent leur Religion des Patriarches *Seth* & *Enoch*; & il est bien vrai que les *Sabéens* attribuent aussi des Livres à ces deux Patriarches. Il paroît encore (*c*) que les Arabes ont donné de grands éloges aux *Sabéens*; mais d'autre côté, il paroît aussi que le nom de *Sabéen* (*Sabi*) a été regardé chez ces Arabes comme une espéce d'injure; puisque les *Coraïschites* appelloient *Mahomet* leur concitoyen *Sabéen*, à cause qu'il avoit (*d*) abandonné leur Religion. Une autre chose digne d'être remarquée, c'est que les Orientaux *Mahometans*, Juifs & Chrétiens, ont généralement confondu le *Sabéisme* & le (*e*) Paganisme; puisque ceux qui abandonnoient le Paganisme pour se rendre de leur Religion étoient regardés comme convertis du *Sabéisme*. Il semble pourtant que l'on pourroit justifier le *Sabéisme* de la même maniere qu'un savant Auteur a justifié (*f*) le *Magisme*.

Mon dessein n'est pas d'entreprendre cette Apologie, laquelle ne seroit nullement indigne des efforts d'un homme qui auroit la capacité du savant qui a voulu rehabiliter les Mages. Mais cette Apologie paroîtroit peut-être odieuse à la plupart des Chrétiens, & même à ceux qui pourroient y trouver des raisons assez favorables à quelques pratiques superstitieuses des peuples du Christianisme. Au reste en parlant ainsi, je distingue deux sortes de *Sabéisme*: 1. Celui qui en n'adorant qu'un seul Dieu, rendoit à cette intelligence suprême différens hommages, selon ses différentes influences. C'est-à-dire, que les *Sabéens* de cet ordre l'adoroient dans le Soleil, dans la Lune, dans les Etoiles, &c; & toujours en ne regardant ces corps célestes que comme des temples ou des tabernacles de l'Etre suprême: ce qui est d'autant plus véritable que (*g*) David & les autres Prophétes de l'ancien Testament n'ont pû s'empêcher d'employer des idées de ces premiers *Sabéens*. Je ne considére ce premier *Sabéisme* que dans sa pureté primitive & avant que l'on se fût avisé de croire qu'il falloit rendre des hommages aux *Tabernacles*, parce que l'Etre suprême leur avoit communiqué une partie de sa gloire & de sa vertu. C'est-là ce que les savans ont appellé *cultus sacellorum*. 2. Celui que la grossiereté des peuples & la superstition introduisirent dans la suite, & qui induisit les hommes à une erreur plus évidente, en leur persuadant d'adorer la Divinité par des simulachres: encore est-il vraisemblable que ces simulachres ne furent d'abord établis que comme des mémoriaux & des monumens. Mais quoiqu'il en soit, ce dernier *Sabéisme* étoit une véritable Idolâtrie, qu'il a été permis de confondre avec celle des autres Payens.

On peut mettre au nombre des *Sabéens* du premier ordre plusieurs personnes dont

(*a*) D'*Herbelot* au titre de *Sepher Adam*. On en a vû, dit-il, quelques fragmens en Orient, qui sont venus jusqu'à nous; mais il n'y a rien, ajoute-t-il, de plus apocryphe.

(*b*) Ubi sup. article des *Sabéens* ou *Sabis*.

(*c*) Idem. ubi sup. au même titre.

(*d*) D'*Herbelot*, dit ubi sup. que *Sabi*, selon la véritable notion de l'Arabe, signifie *celui qui a abandonné la Religion de ses Peres pour s'en faire une particuliere*.

(*e*) Par le terme de Paganisme, il faut entendre l'Idolâtrie.

(*f*) Le Docteur *Hide*. Voy. son ouvrage *de Relig. Vet. Per.*

(*g*) Une de ces idées se trouve dans le *Ps. 19*. *Il a mis son tabernacle dans le Soleil*, ou il a fait son tabernacle du Soleil.

dont il eſt parlé avec éloge dans les livres de Moïſe, comme un Roi d'Egypte, un Roi des Philiſtins, *Loth*, *Jethro*, &c. parmi les Romains un *Numa Pompilius*, à qui l'on attribue d'avoir dit, » que repréſenter la Divinité ſous la forme » d'une ſtatue, ou par une image, étoit une choſe très-criminelle «. On peut y joindre un *Sophocle*, qui a formellement condamné ceux qui repréſentent les Dieux en bois ou en pierre; & parmi les Germains nos ancêtres, ces anciens Saxons, qui ne croyoient pas que la Majeſté de Dieu pût être ſignifiée par des ſtatues, &c. Mettons encore au nombre de ces premiers *Sabéens* pluſieurs Philoſophes Payens (*a*) qui ont témoigné l'unité de Dieu, qui l'ont défini par les attributs que nous reconnoiſſons dans cet Etre ſouverain, tels que ſont l'unité, l'indiviſibilité, l'infinité, l'immutabilité, &c. un *Empedocle* qui (*b*) donne une définition de Dieu ſupérieure aux idées du Paganiſme; un *Socrate*, *Pythagore*, *Ciceron*, & pluſieurs autres, dont les noms ſeront toujours reſpectés de ceux que l'ineſtimable privilege d'être Chrétien n'a pas enorgueilli au point de regarder des hommes ſi ſages comme de miſérables damnés. Mais ne nous étendons pas davantage ſur un ſujet ſi délicat, ſi oppoſé aux préjugés ordinaires, &, ſi je l'oſe dire, ſi mortifiant pour un grand nombre de mauvais Chrétiens, qui vaudront ſans doute infiniment moins devant Dieu que les *Sabéens* dont il s'agit.

J'ai inſinué qu'il y a beaucoup d'apparence que les premiers *Sabéens* ont crû que le Soleil, la Lune, & les autres Corps céleſtes étoient particuliérement la demeure d'une ſeule Intelligence infinie, ſupérieure à toute la nature. L'idée de cet être ſuprême étoit trop récente & il y avoit trop peu de diſtance, en remontant de ces *Sabéens* au premier homme, pour perdre ſitôt de vûe ces belles lumieres qui leur montroient l'unité d'un Etre ſouverainement puiſſant, infini, &c. La longue vie des premiers Patriarches ne permit pas que cette tradition ſe perdit ſi ſoudainement. Il reſta donc aſſez long-tems à ces premiers *Sabéens* une idée raiſonnable d'une Intelligence ſuprême, qui animoit & dirigeoit les corps céleſtes, ſelon qu'elle le jugeoit à propos & que cela convenoit aux beſoins de l'Univers; qui ſe répandoit même en différentes manieres, & ſelon ſon bon plaiſir, ſur tous les Etres animés & inanimés; qui, pour tout dire, méritoit ſeule les hommages du genre humain par des louanges & des actions de graces pour ſes bienfaits; par des vœux, des prieres & des ſupplications, &c. dans les beſoins continuels auxquels la vie de l'homme eſt expoſée. Lorſque la tradition commença de s'obſcurcir, la crainte commença la ſuperſtition. Celle-ci s'empara bientôt de l'eſprit humain, & en lui inſpirant de fauſſes idées elle entreprit de changer les bornes que Dieu avoit établies entre le Créateur & la Créature. Elle forma dans l'homme ce mélange pernicieux d'orgueil & d'humilité qui regne dans les cultes Idolâtres. J'oſe dire à cette occaſion, qu'il en eſt des ſuperſtitieux à l'égard de Dieu, comme des ſujets à l'égard des Rois. Les uns & les autres ſe croyent en même-tems égaux & inférieurs à ceux qu'ils ſont forcés de reconnoître par leurs hommages; les uns & les autres croyent devoir prendre des *voies médiatrices* pour parvenir à des ſouverains auxquels ils n'oſent ſe *proportionner* ouvertement. Les frayeurs & les remors de la conſcience cauſés par la corruption du ſiécle ſe joignirent à cette ſuperſtition: & comme il s'étoit conſervé dans l'eſprit de ces premiers *Sabéens* quelqu'idée de la néceſſité d'un

(*a*) V. *Huet* L. II. Cap. 2. *Quæſt. Alnet.*
(*b*) *Globus intelligens, cujus centrum ubique eſt, circumferentia nuſquam.*

d'un médiateur, pour réconcilier un jour les hommes à Dieu; ils ne manquerent pas de faire passer cette idée à leurs enfans: mais ceux-ci plus ignorans que leurs peres ne le chercherent que parmi les Etres créés & visibles, dont ils se firent autant de médiateurs qu'ils le jugerent à propos; après quoi ils les adorerent bientôt comme Vicaires de l'Etre suprême. On croit assez que ces honneurs ne furent pas du premier coup des honneurs divins. Il fallut sans doute quelques visions, des songes extraordinaires, des miracles, &c. avant que d'en venir là: mais je suis persuadé que l'ignorance des uns, la superstition & la fourberie des autres autoriserent bien vîte l'usurpation de ces droits divins, & la firent valoir aux peuples comme une acquisition légitime. Croyons donc qu'il se passa très-peu de tems entre ces honneurs & l'adoration. Les corps célestes furent les premiers reconnus pour médiateurs, les ames des gens de bien & de tous ceux que le Paganisme a mis au rang des grands hommes furent ensuite reconnues telles. L'honneur rendu à ces ames paroissoit d'autant plus légitime, que rien n'est plus capable de nous approcher de Dieu que le mérite & la vertu. Telle a été ce me semble, la vraie origine de l'Idolâtrie Payenne, qui n'est autre chose qu'un *Sabéïsme* corrompu. Voyons maintenant en quoi consiste cet autre *Sabéïsme*, qui s'est conservé si longtems dans l'Orient, & qu'on dit y subsister encore sous son premier nom.

Les *Sabéens* croyent qu'il n'y a qu'un Dieu, & l'on assure qu'ils défendent assez vivement l'unité de cet Etre Souverain, rendant néanmoins des hommages religieux aux Etoiles, aux Planetes, &c. ou plutôt, comme je viens de le dire, aux Anges & à d'autres Etres semblables à ceux que nous appellons de ce nom, de quelque nature qu'ils puissent être. Ces Etres, disent-ils, gouvernent l'Univers sous l'autorité de l'Etre suprême, comme des Viceroïs gouvernent les Provinces d'un Royaume sous le bon plaisir du Monarque. La raison humaine éclairée d'une révélation éclatante a bien senti depuis plusieurs siécles le ridicule de ce préjugé superstitieux, qui mesure le pouvoir du Souverain de la Nature à celui des Rois de la terre; mais elle n'a pû le détruire entiérement, & le germe en reste toujours dans le cœur des peuples. Ne nous amusons point à des réflexions perdues, & qui tout au plus ne paroîtront propres qu'à faire sentir qu'il peut y avoir du *Sabéïsme* ailleurs que dans l'Orient.

Non-seulement les *Sabéens* rendoient des hommages religieux aux Intelligences motrices des Planettes, &c. Ils ont même crû, nous dit (a) un savant Anglois, & peut-être croyent-ils encore, que ces corps sont vivans & animés comme les nôtres; que ces Intelligences sont en eux les fonctions que les ames font en nous. Et parce que ces corps sont visibles à nos yeux, il fut résolu de les considérer & respecter en qualité de médiateurs visibles entre les hommes & les substances invisibles, qui, comme je viens de le dire, sont les ames des Planetes, &, si j'ose les appeller ainsi, les *médiatrices suprêmes*. C'est à cette opinion singuliere qu'est dûe sans doute la premiere origine des Horoscopes, des Talismans, des Amuletes, des Charmes. Mais comme les *Médiateurs corporels* se rendoient eux-mêmes souvent invisibles dans leurs mouvemens périodiques; d'autres *Sabéens*, plus scrupuleux ou plus bigots, essayerent de remédier à la cause qui obligeoit ces Médiateurs de s'absenter de leur Horizon. Pour se les rendre toujours présens, ils inventerent les statues, les simulachres & les images. Tout cela faisoit une espece *de médiateurs domestiques & familiers*, dont le dévot pouvoit disposer plus facilement, & auxquels dans ses besoins il pouvoit s'adresser sans peine; supposant

(a) Pocock spec. &c. p. 139.

ſant apparemment que ſes prieres montoient ſucceſſivement d'un Médiateur à l'autre, & de-là juſqu'au premier Etre. Je ſai que ceci n'eſt pas ce premier & pur *Sabéiſme* que l'on ne ſauroit bien caractériſer du titre d'Idolâtrie : mais il étoit néceſſaire de donner cette idée aux lecteurs ; ſuppoſent avec raiſon qu'il reſte de fortes traces du *Sabéiſme* groſſier parmi les *Sabéens* modernes dont il eſt ici queſtion. Cette ſuppoſition ne ſauroit être blâmée quand on écrit ſur des choſes auſſi obſcures que ce *Sabéiſme*.

Le principal objet des *Sabéens* en cette vie c'eſt de s'attacher à la perfection des quatre vertus intellectuelles. Ils croyent bien qu'après la mort les ames des méchans ſont châtiées pendant un (*a*) grand nombre de ſiécles, mais ils ajoutent qu'après ce long eſpace de tems Dieu leur fera grace. A l'égard de leurs dévotions, ils prient trois fois (*b*) le jour ; la premiere fois environ demi-heure avant le lever du Soleil : & ils prennent ſi bien leurs meſures, qu'au moment que le Soleil paroît, ils ont accompli huit adorations, chacune deſquelles conſiſte en trois profondes inclinations. La priere du ſecond exercice ſe termine un inſtant après midi, quand le Soleil commence à décliner vers l'Occident. Cet exercice conſiſte en cinq adorations ſemblables à celles du premier. Le troiſiéme eſt compoſé comme les deux autres, & ſe termine au moment que le Soleil ſe couche. Leur grand jour de fête, & peut-être le ſeul (*c*) qu'ils ſolemniſent, c'eſt lorſque le Soleil entre dans le ſigne du Bélier. Ils jeûnent trois fois l'année. Le premier de ces trois jeûnes eſt de 30. jours, l'autre de neuf, le dernier de ſept. Ils font des ſacrifices & brûlent ce qui en reſte, ſans en rien manger. Ils s'abſtiennent auſſi de toutes ſortes de féves & d'ail, de même que de pluſieurs autres plantes, &c. Mais en parlant de la dévotion de ces *Sabéens*, j'avois preſqu'oublié leur *Kebla*, c'eſt-à-dire le point du Ciel vers lequel ils ſe tournent quand ils prient. Il eſt incertain, diſent les Auteurs qui traitent du *Sabéiſme*, ſi elle eſt au (*d*) Nord ou au midi, ſi vers la Mecque, ou vers l'Etoile qui eſt l'objet de leur culte particulier ; & peut-être auſſi que chaque dévot a ſa *Kebla* propre & privée. A l'égard des Pélérinages, ils n'en ont qu'un, & c'eſt aux environs de Haran, Ville de Meſopotamie, qu'il ſe termine. C'eſt-là auſſi que ſont établis quantité de *Sabéens*. Ils ont cependant beaucoup de vénération pour le Temple ou Moſquée de la Mecque, & autant encore, ou même plus pour les Pyramides d'Egypte qu'ils croyent avoir été les ſépulcres de *Seth*, d'*Enoch* & de (*e*) *Sabi* leur fondateur, auquel, ſelon (*f*) l'opinion générale, ils ſont redevables du nom qu'ils portent. A ces Pyramides, ou plutôt à ces Patriarches, ou, ſi on veut les ſauver d'une Idolâtrie groſſiere, à l'Intelligence ſuprême qui s'eſt répandue en eux, ils offrent en ſacrifice un coq & un veau tout noir avec quelque peu d'encens.

Le

(*a*) Neuf mille ſiécles. Voy. *Pocock* ubi ſup. pag. 144.

(*b*) D'autres diſent ſept.

(*c*) Selon quelques Ecrivains ils en ſolemniſent cinq autres à l'honneur de Saturne, de Jupiter, de Mars, de Venus, & de Mercure ; ſans préjudice à la conſécration qu'on leur doit des ſept jours de la ſemaine aux ſept Planetes. Les anciens *Sabéens* avoient auſſi partagé les mois de l'année à ces Planetes & à quelques autres Divinités.

(*d*) Pluſieurs Auteurs la fixent au Nord, à cauſe de l'élévation conſtante du Pole Septentrional ; *quia* dit *Hide* Cap. 5. *Relig. veter. Perſarum*, *ea cæli pars ſemper ſerena eſt . . . ſemper quoque viſibilis & conſtans eſt*, *eos nunquam deſtituens*, &c.

(*e*) Selon les *Sabéens* ce *Sabi* étoit frere d'Enoch.

(*f*) On prétend que leur nom vient de *Saba*. Par ce mot, qui ſignifie armée, on déſigne dans les SS. livres de l'ancien Teſtament les Etoiles du firmament. *Pocock* ubi ſup. rapporte d'autres étymologies de ce nom de *Sabéen* ; mais il préfere celle qui le dérive de *Saba* (*exercitus*) armée.

Le nom de *Sabéens*, qu'ils prétendent devoir à *Sabi*, ne les empêche pas de reconnoître *Seth* pour le véritable fondateur de leur Religion. Ils appellent *Seth Nebi illah*, ce qui veut dire *Prophéte de Dieu*. La vénération & le respect que les *Sabéens modernes* ont encore aujourd'hui pour *Seth* sont tels, que chez eux jurer par son nom est un serment plus solemnel que de jurer par le nom de Dieu : & je trouve dans un Auteur (*a*) très-digne de foi, que l'on ne peut guéres se fier à un *Sabéen* qui jure par le nom de Dieu, mais qu'il n'en est pas de même s'il jure par le nom de *Seth*.

Ils ont des livres sacrés, & ils estiment particuliérement un prétendu livre d'*Enoch* écrit (*b*) en langue Chaldéene & rempli de moralités, qui leur vaut peut-être autant qu'aux Chrétiens la Bible, & aux *Mahometans* l'*Alcoran* : mais il ne respectent entre nos livres sacrés que celui des Pseaumes, qu'ils lisent entre eux. Ce que j'ai dit du *Livre d'Enoch*, n'empêche pas qu'ils n'en estiment aussi quelques autres ; & tel est celui (*c*) d'*Adam* dont il a été parlé.

Mais encore un coup, quel est donc le grand objet de leur Culte ? Un Dieu suprême, Créateur & Seigneur de l'Univers, Etre des Etres, appellé par les Arabes le plus grand Dieu, (*d*) le très-haut, qui a sous lui certaines Intelligences supérieures à l'humanité, qualifiés simplement par ces Arabes les *Divinités*, logées dans les Etoiles fixes & dans les Planetes, médiatrices entre Dieu & les hommes, & intercédant pour eux auprès de cet Etre suprême. Une preuve certaine qu'ils ne reconnoissent que ce Dieu suprême se tire de leur formule de priere que voici. » O Dieu je me consacre entiérement à votre service. Vous n'avez point de » compagnon que celui (ou ceux) dont vous êtes le maître absolu, comme vous » l'êtes aussi de tout ce qui lui (ou leur) appartient «. Par-là il paroît que ces fausses Divinités, ou ces idoles, n'étoient (ou ne sont point encore aujourd'hui) honorée & servies des *Sabéens* comme indépendantes : les prieres que leur adressoient les dévots, & l'encens qu'ils faisoient brûler devant elles étoient un bien qu'elles recueilloient pour Dieu leur Souverain Maître. C'est ainsi qu'un Intendant de Province se fait rendre compte pour le Roi, & que les peuples lui apportent avec soumission, toujours rélativement au Roi, les droits & les deniers qu'il exige d'eux. Mais ne *pressons pas trop* la comparaison : car de même qu'il y a des Intendans qui se font plus craindre & mieux payer que le Roi ; il y a des Divinités subalternes, auxquelles les superstitieux payent beaucoup plus, & avec beaucoup plus de crainte que Dieu n'auroit exigé d'eux. C'est-là une de ces choses dont on trouve des exemples en tout autre pays que l'Arabie ; cependant n'en cherchons que chez les Arabes *Sabéens*. On y trouve que, quand ils plantoient des arbres ou semoient des grains, ils tiroient une ligne pour séparer la portion de Dieu

(*a*) *Hide* ubi sup. Cap. 5. p. 127.

(*b*) Ce qui est dit ici du *livre d'Enoch* est attribué au *livre de Seth* dans un passage cité par *Pocock*, *p.* 138. Specim. &c. *Librum Seth Sectæ suæ ostentant, quasi à Setho ipsis tradita (præcepta) continentem ; in quo multa de morum honestate, de virtutis studio, & vitiorum fuga.*

(*c*) *Stanley*, & avant lui *Hottinger Hist. Orient.* L. I. Cap. 8. p. 176. parlent de quelques autres livres des *Sabéens* : mais il seroit inutile, ce me semble, de rapporter ici les titres de ces Ouvrages, & je me contenterai d'apprendre au lecteur que quelques-uns de ces livres traitent de *Talismans*, d'*Images superstitieuses*, &c.

(*d*) *Allah-Taala* signifie le *Dieu Très-haut*, *Al-Ilahat* les *Déesses* ou les *Divinités*. De ces deux noms les Grecs en ont fait deux Divinités Arabes sous les noms d'*Orotale* ou *Urotalt* & d'*Alilat*, qui, suivant ces Grecs, ont été le Bacchus & la Venus des Arabes. C'est *Herodote* L. III. qui parle de ces deux Divinités Arabes : mais pour donner ici un trait d'érudition en passant, je dirai que quelques savans, faisant de Bacchus & du Soleil une seule Divinité, & de même de la Lune & Venus, ont dérivé le nom d'*Urotalt* de deux mots Hébreux, qui signifient *rosée de lumiere*, & celui d'*Alilat* d'un autre, qui signifie la nuit.

Dieu de celle des *Divinités* ses Ministres; & s'il arrivoit qu'il tombât dans les champs de celles-ci quelques fruits des arbres appartenant à Dieu, ils leur étoient légitimement acquis; au lieu que ce qui tomboit dans le champ de Dieu, étoit aussi-tôt restitué aux *Divinités*, sans aucun égard à ce que porte si expressément la formule de priere que j'ai citée. De même si dans les sacrifices la portion destinée à Dieu se trouvoit en meilleur état que celle qu'on devoit offrir à ses Vicaires, on faisoit l'échange en faveur de celle-ci; mais on ne *bonifioit* rien au Maître suprême, sous prétexte, disoit-on, que le Maître de toutes choses n'a besoin de rien. Nous rions de ces idées fausses & bizarres, sans prendre garde à des effets tout pareils qu'elles produisent tous les jours au milieu de nous.

On a suffisamment compris, par ce que j'ai dit au commencement de cette petite Dissertation, que la beautés des corps célestes animés par des Intelligences dépendantes du Dieu suprême, leurs révolutions si utiles à l'univers, celle du Soleil qui amene tour à tour les saisons, celle de la Lune qui dans la nuit supplée par sa lumiere au Soleil, quand il s'en va éclairer nos Antipodes; que tout cela consideré d'abord avec beaucoup d'admiration, examiné ensuite superstitieusement a persuadé aux peuples que ces corps avoient des qualités surnaturelles, & qu'il y résidoit un pouvoir fort supérieur au pouvoir humain. Cette idée, en produisant un grand nombre de devoirs auxquels les hommes se font volontairement assujettis, ou pour obtenir de la pluye, ou pour réclamer le beau tems, &c. a produit aussi l'Astrologie. On ne peut douter qu'elle n'ait commencé de la maniere qu'il a été rapporté, c'est-à-dire parla *vivification* des corps célestes; & sur le même fondement, elle a été cultivée ensuite avec grand soin par les Chaldéens, les Assyriens & les Egyptiens, & en général par tous les Orientaux. On croit assez que l'Astrologie servit très-bien à fortifier le culte que les Orientaux avoient commencé de rendre aux Etoiles; & que la Politique des Souverains fut aussi puissamment étayée par une Science, qui lioit avec une subtilité extraordinaire la destinée de chaque homme & celle de tout l'Etat aux variations & aux mouvemens des Etoiles; qui savoit dériver d'elles des influences bonnes ou mauvaises sur le genre humain; qui enfin avoit poussé la pénétration jusqu'à connoître de quelle façon elles agissoient sur nos actions les plus cachées, & les rendoient bonnes ou mauvaises à leur volonté. C'est ainsi que s'accrédita cette Astrologie dans les Cours des Princes Orientaux & en particulier dans le *Sabéïsme*; car les plus habiles *Sabéens* ont été de grands Astrologues, & sans remonter aux plus anciens, je me contenterai d'en nommer un qui peut encore passer pour moderne. C'est *Thebit* (*a*); qui avoit écrit un Traité touchant les cérémonies & les dogmes de sa Religion: Ouvrage dont on doit regreter la perte, & qui contenoit sans doute des choses très-curieuses sur le *Sabéïsme*.

Je ne dirai rien ici des sept Temples dediés aux sept Planetes par les *Sabéens*, qu'il faut considérer en cette occasion comme véritablement Idolâtres. Un de ces Temples étoit celui de la Mecque, dedié alors à Saturne. Je ne parlerai pas non plus des Divinités subalternes que chaque Tribu de l'Arabie adoroit en particulier comme protectrice de la Tribu, & médiatrice pour elle auprès de l'Etre suprême; ni de quelques Anges convertis en Divinités femelles par ces Arabes, & appellés en cette qualité (*b*) les *filles de Dieu*. Ils donnerent ensuite le même nom

(*a*) On peut y ajouter aussi *Albatani* (*Albategnius*) qui étoit d'origine *Sabéene*. Il mourut au commencement du quatriéme siecle de l'Hegire, & *Thebit* à la fin du troisiéme.

(*b*) Voy. dans *Pocock, specimen*. &c. p. 136. ubi sup. un passage qui commence *Ex Arabibus erant* ....

nom aux Images de ces Anges. Enfin lorſque ces Arabes ſe furent perſuadés que les Images étoient les tabernacles ou la demeure des Anges, il n'y eut plus qu'un pas à faire vers une autre opinion plus étrange. Ce fut de s'imaginer que l'Ange avoit imprimé, ou du moins laiſſé quelque portion de ſa vertu dans le tabernacle; ou que Dieu avoit communiqué une eſpece de vie & d'action à ce corps déja ſanctifié; & par conſéquent il fallut un culte à l'image. A tout cela ſe joignirent les Dieux ſymboliques, hieroglyphiques, &c. Les Arabes, comme les Egyptiens autrefois, & comme les Indiens anciens & modernes, adoroient des Dieux ſous la figure d'un lion, d'autres ſous celle d'un cheval, d'autres ſous celle d'un aigle, &c. l'énumeration de ces différens ſymboles & hieroglyphes me paroît ici fort inutile.

Je devrois peut-être remarquer quelques autres uſages des *Sabéens* anciens & modernes dans leurs mariages, leurs divorces, leurs funerailles; leur maniere de ſe purifier, le choix des viandes, &c. mais il ſuffira d'indiquer (*a*) les ſources. Ce que les ſavans en ont dit ſemble n'avoir été recueilli que pour juſtifier les raiſons qu'a eu Moïſe de preſcrire aux Juifs ſous l'autorité de Dieu, certaines obſervances entierement oppoſées à celles du *Sabéiſme*. C'eſt ainſi qu'on nous fait remarquer ſur la foi de *Moïſe Maimonides*, qui étoit un ſavant Juif, que le cochon fut défendu aux Juifs parce que les *Sabéens* en mangeoient en certains jours, (apparemment ſolemnels pour eux) que tout au contraire des Juifs ils offroient (*b*) du pain levé avec du miel; qu'ils mangeoient du ſang, parce que c'étoit, diſoient-ils, la nourriture des Demons, par où ils tâchoient de s'unir étroitement à eux & de ſe les rendre entierement familiers; qu'ils adoroient la face tournée au Soleil levant, parce qu'ils appelloient cet aſtre le tabernacle du Dieu ſuprême, au lieu que chez les Juifs le *Saint des Saints* étoit tourné à l'Occident; que les *Sabéens* ne mangeoient, ni ne ſacrifioient certains animaux permis aux Juifs, comme par exemple les bœufs, à cauſe qu'on les employe à l'agriculture, les brebis, à cauſe qu'elles fourniſſent la laine dont on s'habille; que pour oppoſer les Juifs à ces *Sabéens*, il fut défendu aux premiers de faire des Horoſcopes & de pénetrer (*c*) dans l'avenir par l'Aſtrologie; que de même il leur fut défendu (*d*) de ſe raſer la barbe & de ſe couper les cheveux à la mode des *Sabéens*; que par les mêmes raiſons les inciſions que l'on ſe faiſoit par forme de deuil pour les morts furent défendues aux Juifs (*e*), & de même l'uſage des caractéres, (ſous ce terme il faut comprendre les *Amuletes*, les *Taliſmans* & toutes les figures Magiques) que pour mieux garantir les Juifs de ces ſuperſtitions *Sabéenes*, le legiſtateur oppoſa par ordre de Dieu les (*f*) phylactéres à ces *Amuletes*: d'où même il reſultoit un excellent avantage aux Juifs. C'eſt que ces phylactéres étant chargés de paſſages pris de la Loi, les Juifs les avoient toujours devant les yeux, & par ce moyen apprenoient à perſéverer conſtamment dans la pratique des préceptes de la Loi. Enfin il étoit ordonné aux Sacrificateurs Juifs de porter des calçons dans le tems qu'ils offroient les ſacrifices, par oppoſition au culte

obſcéne

..... *qui ad Sabiiſmum propenderent*, &c. Ce même paſſage décrit fort bien l'attachement ſuperſtitieux des *Sabéens* à l'Aſtrologie.

(*a*) *Stanley*, avant lui *Hottinger* ubi ſup. avant lui encore *Maimonides*: & tout cela preſque mot à mot. C'eſt ainſi que ſe font les livres, *qui legis hæc aliter non fit, Avite, Liber.*

(*b*) *Levit.* Ch. II. v. 11. Ibid. Ch. VII. v. 12.

(*c*) Voy. Ibid. Ch. XIX. v. 27.

(*d*) Ibid. v. 27.

(*e*) Ibid. v. 28.

(*f*) Les *Tefilins*, dont il a été parlé tome prem. *des Cerem.* &c.

obſcéne de (*a*) Peor que ſes Prêtres ſervoient découverts, & peut-être auſſi par une oppoſition plus générale aux Arabes & autres voiſins des Juifs, qui faiſoient leurs Proceſſions religieuſes en état de pure nature.

Mais des ſavans révoquent en doute la ſolidité de ces remarques; *Maimonides* étoit Juifs, & par conſéquent ſuſpect. Suppoſé que pour juger de la foi des Catholiques Romains ou des Proteſtans, on n'eut que leurs adverſaires pour juges & pour rapporteurs du procès; & que de plus toutes les pieces fuſſent ſuſpectes & équivoques, quelques-unes fauſſement datées, d'autres dreſſées par des gens crédules & ignorans; feroit-on fondé à décider de la foi des Catholiques ou des Proteſtans? C'eſt pour de pareils motifs qu'un des plus judicieux (*b*) Critiques de notre ſiécle a douté de la fidélité du rapport qu'on nous fait du *Sabéïſme*. Ce trait de prudence eſt digne d'imitation, & il feroit bien à ſouhaiter que tous ceux qui décrivent les dogmes & les ſentimens des Sectes & des Partis obſervaſſent une pareille retenue.

Finiſſons ſur le *Sabéïſme* par ces deux remarques. L'une qu'on attribue aux *Sabéens* d'avoir crû l'éternité du monde; l'autre d'avoir été *Préadamites*.

(*a*) C'étoit *Priape, nudum, diſtentum & horrendum membrum oſtendens*
(*b*) M. le Clerc *in Indice Philolog. ad Stanley Philoſ. Orient.*



(c) 2 ADDITIONS



ADDITIONS
ET
CORRECTIONS A CET OUVRAGE.

Additions & Corrections aux Cérémonies des JUIFS.

Quoique l'origine du *Taled*, telle qu'elle a été donnée dans l'article (*a*) qui en traite, soit assez probable; néanmoins quelques-uns croyent que les Juifs ont pris cet usage des Romains, qui prioient leurs Dieux la tête couverte. Ceux-ci prétendoient devoir cet usage à Enée, qui l'avoit apporté de Troye, & c'est à cause de cela que Virgile lui fait dire

—— (*b*) *Caput ante aras phrygio velamur amictu*,

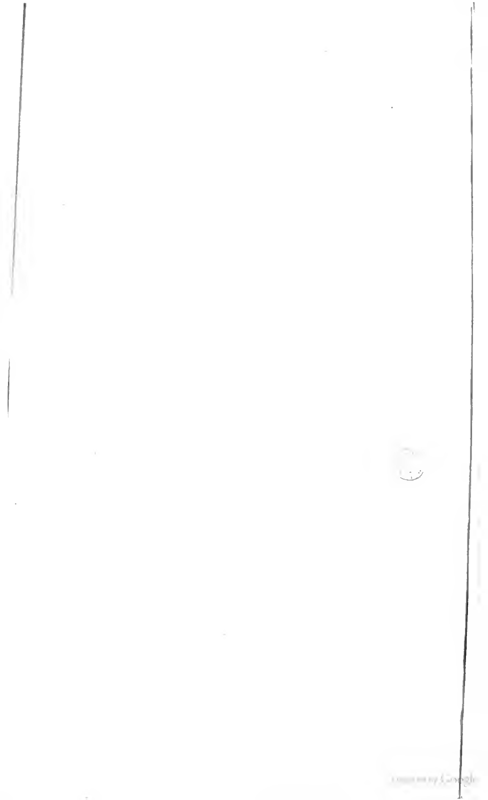
Pour tâcher de justifier cette origine du *Taled*, on allegue que les Juifs ont imité les Romains en plusieurs usages. Par exemple, nous dit-on, les Juifs ont pris des Romains la peine du fouet, la punition de mort par l'épée, la maniere de prendre les repas, telle que J. C. & ses Disciples l'observerent en faisant la Pâque; maniere entierement contraire à l'institution de Moïse, mais que les Juifs avoient perdue sans doute depuis qu'ils s'étoient soumis aux Romains. Ces preuves ne paroîtront pas fort convaincantes, non plus que celle qu'on prétend trouver dans une raison également alléguée par des Juifs & par des Romains; que se présenter devant Dieu la tête couverte est 1. une marque de pénitence & de regret, 2. de respect & d'humilité, 3. de crainte & de modestie.

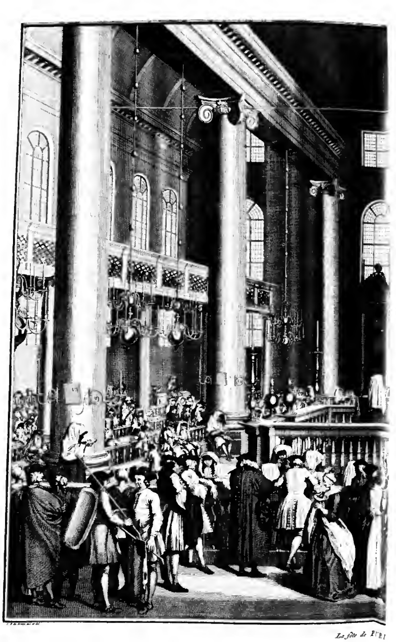
On a donné la description de la flagellation des Juifs dans leurs pénitences. Il y manquoit une estampe pour la mieux représenter au Lecteur; & la voici telle qu'on a pû l'avoir, mais pourtant au naturel. Cette pénitence me rappelle ici la Confession que font quelques Juifs d'Italie à l'article de la mort. Non-seulement elle est alphabetique à la aniere de quelques Pseaumes; on y fait aussi passer en revûe toutes les parties du corps l'une après l'autre en les apostrophant dévotement. Il se peut au reste que cet usage soit particulier à quelques dévots : mais ce qui me persuaderoit qu'il ne l'est pas, c'est qu'on trouve un exemple

(*a*) Dans les *Cérémonies des Juifs*.
(*b*) *Æneid.* L. III. v. 545.

La PENITENCE des JUIFS ALLEMANS dans leur SYNAGOGUE.







La fête de PURI



PURIM.

A. *Palleyar*. B.B. *Signes Superstitieux et marques prophanes avec leurs couleurs*. C.C.C. *Sur le né*
D. *Double Lingam*. E.E. *Lingam ou PHALLUS*. F.F.. *Marques tolerées par les Missionnaires avec les couleurs*.



exemple d'une pareille Confession dans le livre apocryphe, qui a pour titre, *Historia Josephi Fabri lignarii*, c'est-à-dire, *Histoire de Joseph le Charpentier*.

La Fête d'*Haman*, qui porte le nom de *Purim*, est une de ces Fêtes *moitié sérieuses & moitié badines & burlesques*, dont on trouve des exemples dans toutes les Religions. Il n'y a rien à ajouter à la description qu'on en a donné, que l'estampe qu'on met ici.

En représentant l'état des Juifs sous la domination des Chrétiens j'ai rapporté diverses accusations dans lesquelles on leur a imputé des crimes atroces. Sans examiner encore si toutes ces imputations sont vrayes ou fausses, j'en indiquerai simplement deux qui me paroissent considérables. L'une, c'est d'avoir falsifié divers passages des livres sacrés en haine du Christianisme. L'autre d'avoir détruit les livres, qui traitoient des mystéres de leur Religion. A l'égard des chefs d'accusation qui forment en général le procès qui leur est intenté depuis plusieurs siécles par les Chrétiens, je vais les récapituler ici dans l'ordre qu'un savant (a) Rabin les a rapportés en donnant l'apologie de sa Nation. Ils serviront à faire connoitre divers usages qu'on a oublié. » On nous a accusé, dit-il, de nous servir de » sang de Chrétiens à la Fête des *Azymes*, pour faire lever, la pâte..... mais » outre qu'il s'est trouvé souvent, que pour justifier cette noire calomnie, on » a eu la méchanceté de jetter, ou faire porter des corps morts dans nos mai» sons......... on ne devoit pas ignorer qu'il nous est très-sévérement dé» fendu de manger du sang de quelque créature que ce puisse-être; jusques là » que s'il se trouve une seule goute de sang dans un œuf, il faut le jetter com» me immonde; que de même, si en mangeant un morceau de pain, il s'y » trouve du sang sorti des gencives, il en faut retrancher ce qui est ensanglanté. » Je passe ce qu'il dit sur l'ordre si expressément donné aux Juifs par Moïse & par les Rabins de ménager la vie de l'*étranger* comme celle de leurs freres; parce que cela n'est pas absolument convaincant. Ce qu'ajoute le Rabin l'est beaucoup plus ce me semble: c'est que pour faire ce prétendu sacrifice de sang humain, les Juifs n'auroient pas choisi la fête de Pâques, comme leurs ennemis affectent de le leur imputer; puisqu'au contraire ils sont obligés de solemniser cette Fête avec toute la pureté possible.

Cet Auteur réfute assez bien quelques historiettes qu'on a fait courir de ces prétendus sacrifices d'enfans de Chrétiens, & de prophanations d'Images & de Crucifix. Il dit à cette occasion qu'il est surprenant que les *Mahometans* ne les ayent jamais accusé de pareils sacrifices d'enfans & d'autres excès en haine du *Mahometisme*: mais ce qu'il ajoute au sujet des tourmens qu'on a fait souffrir à des Juifs pour leur faire avouer des crimes qu'ils n'avoient point commis vaut encore mieux. Il raconte ensuite diverses procedures pleines d'injustice & de cruauté, que l'on a faites contre eux dans quelques pays Chrétiens; & l'on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il n'y a qu'un seul tribunal au monde qui puisse s'en faire honneur.

Il justifie par une espéce de paradoxe l'usure excessive que les Juifs pratiquent dans le commerce, & sur-tout à l'égard des Chrétiens. On nous met, dit-il, dans la triste nécessité d'en user ainsi; parce que l'on nous attaque sans cesse par

(a) *Manasseh Ben Israël* dans sa défense des Juifs inserée dans la *Biblioth. Raisonnée* tom. XII. p. 176 & suiv. & p. 439. & suiv.

par de faux témoins, & que souvent on nous enleve d'un seul coup ce que nous avons gagné en plusieurs années.

Le *Rabin* remonte ensuite jusqu'à l'origine de la fable odieuse du sacrifice d'enfans de Chrétiens: il la trouve dans *Joseph*. Elle est de la façon du Grammairien *Apion*, & chacun peut la lire dans l'Historien Juif. C'est ainsi que la calomnie est de tous les siécles.

Un autre Chef d'accusation c'est l'Idolâtrie. Cette accusation paroîtra extraordinaire à ceux qui savent que l'aversion des Juifs pour ce crime est portée jusqu'au ridicule. En voici un exemple. » Si, dit *Maimonides*, un Juif passe » près d'une Eglise aux environs de laquelle il y ait quelqu'Image ou quelque » Statue, & que dans le même instant il lui entre une épine (ou une écharde (dans le pied, il ne se baissera point pour ôter l'épine, de peur qu'on ne » croye qu'il se baisse pour faire hommage à la statue. « L'origine de cette accusation est fondée sur la coutume qu'observent les Juifs de se tenir debout lorsqu'après avoir tiré les livres de la Loi de l'*Hechal* (c'est ainsi qu'on appelle l'arche ou l'armoire qui les renferme) pour les porter au pupitre, on les montre ouverts à l'assemblée pour lui en faire la lecture. Cet usage est justifié par un passage du livre de (a) Nehemie, & les Juifs continuent de l'observer pour mieux témoigner le profond respect qu'ils ont pour la Loi. Mais c'est ici que la prétendue Idolâtrie des Juifs est plus remarquable. Lorsqu'on rapporte la Loi à l'*Hechal*, les Juifs qui se trouvent dans le passage baissent la tête & saluent cette Loi. » Cependant cela ne peut être regardé; selon le Rabin *Ma-* » *nassé*, comme un acte d'Idolâtrie. C'est un acte de vénération & de respect. » *Adorer* & *vénérer* sont deux choses différentes », & c'est ce qui se prouve naturellement par les usages établis entre les hommes dans tous les pays du monde, non-seulement à l'égard des Monarques & des grands Seigneurs, mais encore dans les civilités que l'on se fait d'égal à égal, & que nous ne refusons pas même à nos inférieurs. Citer des exemples, qui prouvent que les hommages rendus à des Souverains Chrétiens vont bien au délà du respect que les Juifs rendent à leur Loi, feroit une chose inutile à des personnes éclairées, & ne convaincroit nullement ceux qui par leurs préjugés méritent d'être mis au rang du Peuple. L'usage des Juifs pourroit fournir une réflexion favorable à certains Chrétiens: mais je me garderai bien de la mettre ici.

Le troisiéme Chef d'accusation c'est » que chaque Juif maudit trois fois le » jour les Chrétiens & prie Dieu de les confondre & de les exterminer.... » Cela se fait de même dans les Synagogues par les Rabins « *Sixte de Sienne*, l'accusateur des Juifs en cette occasion, prend le motif de son accusation dans le *Talmud:* mais le Rabin *Manassé* prétend qu'on n'y trouve qu'une priére contre certains Hérétiques, & qu'il ne s'y agit point des Chrétiens. Il montre que bien loin de les maudire on prie pour eux, & que les Juifs ont observé constamment de prier pour les Princes & les Etats auxquels ils ont été soumis. La priere que les Juifs font trois fois le jour est bien éloignée des prétendues malédictions, puisqu'au contraire on y demande à Dieu *qu'il remplisse de ses bénédictions toutes les Créatures, qui sont l'ouvrage de ses mains.* Les Juifs vont même plus loin: ils prient le premier jour de l'année & le jour du *Chippur* pour la conversion de tous les Peuples en ces termes; *Seigneur que toutes les Créatures vous craignent! qu'elles se prosternent en votre présence! qu'elles se réunissent toutes pour*

(a) Chap. VIII. v. 6.

pour faire votre volonté! &c. Le *Rabin* prétend enfin que les Juifs obſervent exactement les ordres contenus dans certains paſſages de l'ancien Teſtament, où il eſt dit, que les Juifs ne doivent *point avoir en abomination les Egyptiens*; où Dieu déclare *qu'il ne prend aucun plaiſir à la mort du méchant*. Reſte à ſavoir ſi ces ordres ſont réellement plus d'effet ſur le cœur des Juifs, que ceux que Dieu leur avoit donné de détruire les *Nations*, c'eſt-à-dire, les infidelles; s'il y a autre choſe que de la politique & de la diſſimulation dans la conduite des Juifs envers les Chrétiens; ſi dans leur domeſtique ils ne font pas des vœux & des imprécations contre les Chrétiens, &c.

Le quatriéme Chef d'accuſation conſiſte dans les blaſphémes prétendus de la *Synagogue*. Le ſavant *Buxtorfe* eſt le principal accuſateur, & fonde ſon accuſation ſur une priére où l'on dit *que les Nations s'abaiſent devant des choſes de nulle valeur, & font leurs priéres à des Dieux qui ne peuvent les ſauver*, &c. On prouve que cette priére a été faite du tems d'Eſdras, & par conſéquent pluſieurs ſiécles avant l'établiſſement du Chriſtianiſme: on ajoute, que la Loi ne permet pas même de maudire les Dieux du Paganiſme, & on le prouve par quelques paſſages; auxquels on aſſure que les Juifs ſe conforment aujourd'hui. On dit enfin, que pour éviter de donner priſe à la calomnie, les Juifs modernes ont ſuprimé ces paroles de leurs Rituels. Le *Rabin* prétend qu'un Juif converti au Chriſtianiſme fut le premier qui inſinua que le paſſage indiqué regardoit certaines pratiques établies dans la Religion Chrétienne. On impute encore aux Juifs de cracher quand on prononce dans la Synagogue le nom de Chriſt: mais le *Rabin* prétend avec raiſon, ce me ſemble, qu'une injure auſſi publique, auſſi marquée que l'eſt celle-là eſt impraticable dans l'état où ſont les Juifs aujourd'hui; environnés de Chrétiens, épiés de tous côtés dans leurs démarches.

La cinquiéme accuſation conſiſte dans la peine qu'on dit qu'ils ſe donnent pour convertir des Chrétiens au Judaïſme. On montre que rien n'eſt plus faux que cette accuſation: & il n'eſt pas difficile d'en démontrer la fauſſeté à ceux qui ont demeuré en Hollande, où les Juifs vivent dans une tolérance, qui les met à peu près de pair avec les Chrétiens, & ſemble leur donner des moyens de travailler impunément à faire des converſions. Qu'ils reçoivent des Chrétiens au Judaïſme, cela n'eſt nullement ſans exemple: mais il eſt certain que les Juifs évitent par politique & par crainte de les déterminer à ce changement. Le Rabin *Manaſſé* rapporte enſuite la maniere de recevoir les Proſélytes. » Quand quelqu'un, de quelque Nation qu'il ſoit, veut ſe faire Juif, on ne le reçoit membre de la Synagogue qu'après un examen qu'on lui fait ſubir, où l'on tâche de découvrir ſi c'eſt la miſère & la pauvreté, ou quelque paſſion, comme l'amour & le dépit, &c. qui le portent à la converſion. Après avoir pénétré (autant qu'il ſe peut) dans les motifs, on avertit le Proſelyte des peines auxquelles il ſera aſſujetti ſi après avoir été reçu Juif, il viole les préceptes des Loix Moſaïques. On demande encore du Proſélyte une aſſez longue perſévérance, avant que d'aller plus loin, &c..... Souvent même on refuſe la circonciſion à ce Proſélyte, afin que les Chrétiens n'ayent rien à nous reprocher.... & cela va ſi loin que des Chrétiens obſtinés à ſe faire Juifs ont été contraints de ſe circoncire eux-mêmes.

Le reſte de l'Apologie regarde les fraudes dont on accuſe les Juifs dans le commerce. Il eſt bien certain que ces fraudes vont très-loin: mais comme les Juifs n'ont aucune Loi qui les ordonne, ni aucun endroit des SS. Ecr. pour garant

rant de leurs malverſations; on ne peut les regarder que comme un effet de la corruption qui s'eſt introduite dans le corps, & que des Juifs bigots ont eſſayé de juſtifier par de fauſſes explications de certains paſſages de l'ancien Teſtament, ou par certaines raiſons, qui flatent par tout la conſcience de ceux qui ſont profeſſion de haïr toute autre Religion que la leur.

ADDITIONS & CORRECTIONS *aux* CEREMONIES *des* CATHOLIQUES ROMAINS.

TOuchant la maniere de couronner le Pape, il auroit été néceſſaire de remarquer que dans le douziéme ſiécle on obſervoit quelques uſages que l'on ne pratique plus aujourd'hui. On peut les voir dans *Mabillon* au tome 2. du *Muſæum Italicum*.

Dans l'article qui traite de la dévotion à la Sainte Vierge & où l'on a rapporté quelques excès des dévots, on a oublié de remarquer que l'Egliſe Romaine (c'eſt-à-dire, l'Egliſe particuliere de Rome) chante ces paroles à la fête de Noël; *Sancta Dei genitrix quæ concepiſti per aurem Dominum noſtrum; Sainte mere de Dieu, qui avez conçu* N. S. *par l'oreille*. L'Auteur du *projet d'un nouveau Breviaire* imprimé en 1720. dit très-bien qu'il ſeroit à propos de changer cette expreſſion, & qu'elle a été condamnée il y a plus de huit cens ans, &c. Cet abus me rappelle ici une priére fanatique adreſſée à la *Trinité de J. C. de ſa Sainte Mere & de S. Joſeph*. Cette priére ſe trouve dans les *Saints Devoirs de l'ame dévote*, livre de dévotion imprimé à Paris & approuvé par la Faculté en 1627. » Trinité Sainte .... qui imi» tés ſans interruption la Trinité Divine dans l'Empyrée, Trinité déifiée, hono» rable & aimable, récevés la Trinité qui eſt en moi ... mon entendement, ma » volonté & ma mémoire ..... Trinité amoureuſe du ſalut des humains opérés » efficacement le mien. A cet effet, Jeſus mon Sauveur, préſentés à votre Pe» re vos playes & le ſang que vous avez répandu pour mon amour. Marie » découvrés vos mamelles & le lait Virginal duquel vous avez allaité le Verbe » incarné. Joſeph montrés vos mains & les ſueurs à l'aide deſquelles Jeſus a » été nourri .... que Jeſus verſe ſur moi les bénédictions du Ciel! que » Marie me faſſe part des douceurs du fruit de ſon ventre ſacré! que Joſeph » me rempliſſe des bénédictions de la terre, qui ſont ſes ſueurs & ſes travaux. » ..... « J'avoue qu'on ne ſauroit mettre le jargon myſtique de cette priére ſur le compte de toute l'Egliſe. Auſſi je ne la rapporte que comme l'excès d'un particulier; & s'il y a quelque choſe de plus à reprendre, c'eſt qu'une Faculté de Théologie ait approuvé un tel jargon.

A l'article des Proceſſions on a oublié d'indiquer la Proceſſion du (*a*) *mors infernal*, qui ſe fait tous les ans à Tournay le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. Ce *mors infernal* étoit une ſorte de maladie, qui attaqua au commencement du treiziéme ſiécle les habitans du Tournaiſis. Du moins la Proceſſion fut inſtituée en l'année 1226.

(*a*) *Morſus infernalis*.

ADDITIONS

ADDITIONS & CORRECTIONS *aux* CEREMONIES *des* GRECS, &c.

ON a oublié la maniere de donner l'habit en Russie à une nouvelle Religieuse. Je vais la rapporter dans les propres termes de celui qui nous en a donné (*a*) la description. « Après que les Religieuses (qui s'étoient assemblées pour cette cérémonie dans l'Eglise de leur Couvent) eurent chanté quelque-tems, elles sortirent de l'Eglise . . . . . & allerent chercher la Novice, » qui étoit en robe noire & les cheveux pendans sur le visage. Elle marchoit » la tête baissée. Etant arrivée au milieu de l'Eglise, où il y avoit un Prêtre » devant un pupitre, elle se prosterna trois fois par terre, & resta à la der- » niere dans cette posture. Le Prêtre lui fit ensuite plusieurs questions, (com- » me par exemple) si elle embrassoit de bon gré la vie monastique & sans con- » trainte; si elle renonçoit entierement au monde; si elle étoit bien disposée à » observer les loix du Couvent . . . . . à quoi elle répondoit par cette protes- » tation *je jé bog, oui oui mon Dieu!* Ensuite le Prêtre commença une autre prie- » re, après laquelle il lui dit de se lever & de montrer son visage. Aussi-tôt » quelques vieilles Religieuses lui releverent les cheveux . . . La Novice mon- » ta de-là au pupitre, y prit des ciseaux & les présenta au Prêtre en lui baisant » la main & le priant de lui couper les cheveux : mais il refusa, & remit les » ciseaux à leur place. Elle réitera la priere une seconde & une troisiéme fois, » & pour lors le Prêtre prit les ciseaux, partagea les cheveux de la Novice en » quatre tresses & les coupa en forme de croix sur le sommet de la tête, pendant » que le Chœur chantoit des hymnes. Après cela deux vieilles Religieuses lui » mirent une ceinture autour du corps & l'habillerent . . . . . . Enfin le Prê- » tre lût à la Novice les statuts du Couvent . . . . . & la lecture étant finie » on l'emmena avec les mêmes cérémonies qu'on avoit pratiquées au commen- » cement . . . . .

Dans la même Relation il est parlé d'une espece de Secte connue sous le nom de *Roscolnicks*, qui sont, nous dit-on, des gens attachés inviolablement aux anciennes Liturgies, & qui refusent de se réunir à l'Eglise Moscovite, qu'ils ne regardent pas comme une Eglise orthodoxe, à cause de quelques changemens qu'elle a fait en divers points de cérémonies. Ces *Roscolnicks* n'habitent que dans les bois & les forêts, pour y vivre à l'abri des persécutions des Russes, qui suivent le Rit des Grecs.

Il est parlé des *Druses* à la page 246 de ce Volume. Voici un morceau touchant ces *Druses*, qui peut-être ne déplaira pas au lecteur. (*b*) La Nation des *Druses* habite une partie du *Mont-Liban*, les montagnes au-dessus de *Seyde* & de *Balbaq*, & le pays de *Hebail* & de *Tripoli*.

Ces *Druses* s'étendent jusques dans l'Egypte.

Si on les consulte sur leur origine, ils vous diront, que leurs Ancêtres étoient du nombre de ceux, qui suivirent *Godefroy de Bouillon* à la conquête de la Terre Sainte en 1099, & qu'après la perte de *Jerusalem*, ils se retirerent dans des montagnes, pour se mettre à couvert de la fureur des Turcs; car ceux-ci les poursuivirent

(*a*) *Nouveaux Mémoires de Russie* p. 234. Edit. de 1725. à Paris.
(*b*) Tiré mot à mot des *Mémoires des Missions du Levant* tome 6.

pourſuivirent partout, pour achever de maſſacrer, & de détruire les reſtes du Chriſtianiſme, dont le ſeul nom étoit devenu odieux.

Quelques Ecrivains leur donnent une autre origine, & prétendent, qu'un Comte de *Dreux* du tems des Croiſades ayant été défait par *Saladin*, les Soldats de ce Comte s'enfuirent dans les montagnes, & s'y retrancherent; & que s'étant enſuite multipliés, ils s'y firent des habitations, & prirent le nom de *Druſes* en mémoire du Comte de *Dreux*, qui avoit été leur Chef.

Mais comme il eſt certain qu'avant les *Croiſades*, cette Nation portoit déja en ce pays le nom de *Druſes*; il demeure pour conſtant, que leur origine eſt plus ancienne que celle qu'ils ſe donnent, ou que d'autres Ecrivains leur attribuent.

Si on en veut juger par leurs livres, il eſt vraiſemblable que leur nom de *Druſes* vient par corruption du mot Arabe *Deuz*, qui ſignifie cette ligne, où ſe joignent les deux parties du crane, leſquelles forment le crane entier de l'homme; car il eſt aiſé de remarquer, que les Auteurs de leurs livres font ſouvent la comparaiſon de l'union parfaite de deux parties du crane de l'homme avec l'union qui doit régner conſtamment dans la Nation; car par cette comparaiſon les Auteurs de leurs livres leur ont voulu faire entendre, que comme la conſervation de l'homme dépend de l'étroite union des deux parties du crane de ſa tête, ainſi la perpétuité de la Nation Druſienne dépendra toujours de l'union parfaite de tous les membres pour ſe maintenir, & ſe défendre contre ſes ennemis; & de ſon uniformité dans la pratique conſtante de ſes coutumes, pratiques & cérémonies.

Cette comparaiſon répetée ſi ſouvent dans leurs livres, étant ici ſuppoſée, on peut conclurre, que de ce mot *Deuz*, que nous avons dit ſignifier la ligne qui eſt entre les deux parties du crane, cette Nation a d'abord été appellée *Derzz* en Arabe, ou au pluriel *Derouz*, c'eſt-à-dire en François, qui conſerve ſon union & ſon uniformité; & de ces mots Arabes eſt venu par corruption celui de *Druſes*, qui eſt demeuré à cette Nation.

Les *Druſes* aujourd'hui reconnoiſſent pour leur Légiſlateur un Egyptien, qu'ils nomment *Bom rillah*, *El hhazem*, *Mawlana*, c'eſt-à-dire le Sage, notre Juge & notre Maître. Il n'a paru, diſent-ils, que deux mille ans après *Mahomet*. Ses Diſciples l'honoroient comme leur Roi, & ne paroiſſoient en ſa préſence, que dans une poſture proſternée.

La Religion des *Druſes* eſt un compoſé monſtrueux de maximes & de pratiques qu'ils ont retenues du Chriſtianiſme, dont ils faiſoient anciennement profeſſion; & de coûtumes & cérémonies *Mahometanes*, qu'ils ont adoptées ſoit à cauſe du commerce continuel qu'ils ont avec les Turcs, ſoit plutôt par politique, pour ſe concilier leur bienveillance, & leur protection.

Ils gardent très-religieuſement le livre que leur a laiſſé leur Legiſlateur. Ce livre contient trois Sections, qui ſont en forme de lettres: les *Druſes* prétendent qu'elles contiennent tout le myſtere de leur Religion.

Outre ce premier Legiſlateur, ils en reconnoiſſent un ſecond, qui étoit ſon Diſciple. Ils le nomment *Hamze* (*a*), homme ſaint ſelon eux. Il leur a compoſé trois livres pour leur loi. Elle leur défend de communiquer ces livres à aucun étranger, tel qu'il puiſſe être. Je ne ſai ſi c'eſt pour cette raiſon, qu'ils les

(*a*) Ce Livre eſt à la Bibliothéque du Roi.

les renferment sous terre. Ils les retirent les Vendredis, jours de leurs assemblées, pour en faire une lecture publique.

Les femmes passent chez eux pour être les mieux instruites de leur Religion; ce qui donne à ce sexe une grande distinction parmi eux. Ce sont elles, qui sont chargées d'instruire les autres femmes, & de leur expliquer le contenu des livres de leurs deux Législateurs: elles leur en recommandent sur toutes choses le secret. Ces femmes le gardent si exactement, que tout ce qu'on en a pû savoir jusqu'à présent, c'est que ces livres contiennent des fables & des histoires extravagantes, dont les *Druses* se remplissent l'esprit.

Nous savons encore qu'il y a parmi eux deux sortes de *Druses*; les uns qu'ils appellent en Arabe *Tukama* ou *Vkkal*, c'est-à-dire, gens *prudens*, *sages*, *spirituels*, d'autres qu'on nomme *Juhhal*, qui veut dire esprit *volage*, *imprudent*, *ignorant*: les spirituels se distinguent des autres par leur habit, qui est toujours d'une couleur obscure. D'ailleurs ils ne portent point de *Kanjac* à leur ceinture, c'est-à-dire qu'ils ne portent ni couteau, ni épée; mais ils prétendent se distinguer davantage par leur conduite réformée. Ils paroissent rarement en public. Ils se retirent dans des grottes, comme dans des especes de cellules, pour s'éloigner des plaisirs du siécle. Ils vivent de peu. Ils ont horreur du bien d'autrui; jusques-là qu'ils refusent tout ce qu'on leur offre, dans la crainte qu'ils ont que le présent qu'on leur veut faire n'ait pas été légitimement acquis. Ils les reçoivent plus volontiers des Paysans, que des riches, persuadés, que ceux-là ne leur donneront, que ce qu'ils auront gagné à la sueur de leur front.

Ces spirituels se conforment d'ailleurs à l'*Alcoran*, se soumettant à la Circoncision; au jeûne du *Romadan*, à l'abstinence du *Cochon*, & à plusieurs superstitions des Turcs.

Pour ce qui est des *Druses* qu'on nomme *Jahhal*, c'est-à-dire volages & ignorans; ils ne se trouvent point dans les assemblées des *Spirituels*.

Ils ignorent le secret de leurs Mystéres; on peut même dire, qu'ils vivent sans Religion, & par conséquent dans un libertinage, qu'ils croyent leur être permis. Ils s'imaginent avoir satisfait à tous leurs devoirs, en faisant quelques prieres en l'honneur de leur Législateur *Bomrillah*, & en se servant dans leurs prieres de termes, que les spirituels employent dans les leurs. Ces termes sont en Arabes, *ma*, *fih*, *Elah*, *Ella*, *hu*, c'est-à-dire *point de Dieu*, *sinon lui*. Cette priere est leur profession de foi. Ils la répetent assez souvent, mais particuliérement lorsqu'ils vont rendre leur culte à sa statue.

Il n'y a que deux de leurs villages, qui ayent l'honneur, pour parler le langage des *Druses*, de posséder la statue de leur grand Législateur.

Sa statue, selon leur loi, doit être d'or ou d'argent. Ils l'enferment dans un coffre de bois, & ne la mettent au jour, que pour paroître dans leurs grandes cérémonies. Lorsqu'ils lui adressent leurs vœux, pour en obtenir ce qu'ils souhaitent, ils s'imaginent parler à Dieu même; tant est grande leur vénération pour cet Idole.

Les deux villages, qui sont les seuls où elle est conservée, se nomment *Bagelin* & *Fredis*, ils sont situés dans les montagnes; les Chefs des *Druses* y font leur résidence.

A la Note de la page 250, il faut ajouter ceci. Je serois tenté de croire que les *Abrahamites* sont une espece de *Sabéens*. Il semble pourtant qu'il existe en Orient une Secte d'*Abrahamites* assez obscure & presque sans Sectateurs; du moins sans Sectateurs considérables; & c'est aussi le sentiment de M. d'*Herbelot*, comme on peut le voir dans la *Bibliothéque Orientale* au titre d'*Ibrahimiah*.

 Après

Après l'article des *Abrahamites* il faut ajouter ceci. Hide p. 555. de son Livre intitulé de *Religione Persarum veterum*, fait mention d'une autre Secte assez bornée, qu'il appelle *Chamsij* ou *Solares*. Cette Secte ne comprend gueres qu'un millier d'ames. Ils n'ont ni Prêtres, ni Docteurs, ils exercent ce qu'on peut appeller leur *culte Religieux* dans des cavernes : mais ce culte & les mysteres de leur Religon sont si cachés, que jusqu'à présent on n'en a rien pû découvrir, pas même de ceux d'entre eux, qui se sont convertis au Christianisme. Cependant, comme les *Mahometans* ont forcé ces *Chamsijs* de prendre parti dans quelqu'une des Sectes Chrétiennes soumises au *Mahometisme*, ils se sont déclarés extérieurement Jacobites, & ils font baptiser leurs enfans & ensévelir leurs morts selon le rit de cette derniere Secte. Ils croyent un Dieu (*Cœlum*, dit *Hide*, par où ils entendent sans doute la Divinité) l'Enfer & le Jugement. Ils croyent même que J. C. a été crucifié pour le genre humain, mais ils n'ont point (*a*) d'assemblée, à prendre ce terme dans le sens que nous prenons celui d'Eglise. Ils ont l'usure en abomination, & s'ils acceptent quelque chose d'un Juif ou d'un *Mahometan*, ils l'obligent de jurer qu'il ne l'a point acquis par cette voye. Du reste ils vivent fort unis entre eux. Cette Secte seroit-elle celle des *Houhames*, dont j'ai parlé sur la foi de *Thevenot* dans la Dissertation sur les *Adamites*? Ou seroit-elle une branche des *Druses*, ou des *Nazariens*, ou des *Jasidiens*, ou de quelqu'autre?

ADDITIONS & CORRECTIONS *pour le Volume qui traite des* ANGLICANS, *&c.*

ON prétend qu'à la page 73 de la *Dissertation sur les Cérémonies Anglicanes*, l'Auteur a dit trop séchement & trop *décisivement que les Anglois* (c'est-à-dire les Anglicans) *observent le Carême*; & que tout au plus on auroit dû s'exprimer ainsi; *quelques Anglois* trop scrupuleux, ou même, *quelques Anglicans*, &c. Cependant on ne manque pas d'autorités pour défendre ce ton décisif. 1. *Calderwood* page 224 de son *Altare Damascenum*, dit positivement la même chose que moi; *Jejunium quadragesimale seu paschale etiam observant*; & cette assertion est accompagnée d'une citation autentique. 2. Il y a un Office & des prieres pour le Carême dans la Liturgie Anglicane. 3. Le Docteur *Sparrow* Evêque de de Norwich rend raison de cet Office p. 90 & suiv. de son *Rationale or practical Exposition of the book of Common-prayer*: preuve autentique de l'usage qu'on en fait dans son Eglise. Mais il y a apparence que ceux qui ont censuré l'expression de l'Auteur François se sont imaginés qu'il a voulu dire, que les Anglois observent le jeûne du Carême comme les C. R. & c'est à quoi il n'a point du tout pensé.

A la page 181, & après la ligne 26 de cette page, il faut ajouter ce qui suit. Avant que de se rendre à Amsterdam *Allut* & quelques-uns de ses freres avec la Sœur *Henriette*, &c. (*b*) *eurent ordre de se transporter de Londres à Rotterdam.* Ils com-

(*a*) *Nullus Ecclesias*, dit *Hide*.

(*b*) La maniere dont cet ordre émana de la part de l'Esprit est digne d'être remarquée. « Le Seigneur, » dit-on, ayant diverses fois commandé en 1709 & en 1710, à quelques-uns de ses serviteurs & servan- » tes de se transporter de Londres à Rotterdam, & voulant envoyer au peuple de cette Ville . . . . un » avertissement ou message immédiat de son Esprit, il choisit à Londres trois de ses serviteurs inspirés, & » trois autres pour écrire ou recueillir sa parole . . . . . . Enfin le commandement du Seigneur leur ayant » été pleinement donné & confirmé tant par la bouche de ces trois inspirés même, que dans une assemblée » gé-

commencerent d'y prophétiser, *& l'ouverture de la ſcene prophétique ſe fit* le 2. de Juillet de l'année 1710, dès le lendemain de leur arrivée par cet *Allut* chez la Sœur *Jeanne Raoux* que l'Eſprit avoit nommée *Debora*. *Benjamin Furly*, fameux *Quaquer* établi à Rotterdam, & (*a*) Apologiſte zélé de ce fanatiſme fit imprimer en 1710. les Prophéties que ſes *freres*, nouveaux venus d'Angleterre, prononcerent à Rotterdam. Le Recueil contient 24. Prophéties précédées d'un titre aſſez (*b*) ſingulier.

A la page 212. note (*a*) il faut ajouter ce qui ſuit au ſujet des *Adamites*. Le motif qui détermina les *Adamites* d'Amſterdam à une parfaite nudité fut que *l'homme ſpirituel doit ſe dépouiller de tout ce qui eſt terreſtre & corruptible*. Cette raiſon que leur dicta de la part du Ciel un prétendu Prophéte nommé *Théodore*, qui avant ſa miſſion exerçoit le métier de Tailleur, parut ſi ſolide & ſi convaincante, que ſur le champ il fut unanimement réſolu de mettre bas ſes habits & de les jetter au feu. Les femmes imiterent les hommes, & tous enſemble coururent par les rues d'Amſterdam en criant *miſericorde! vengeance!* On les arrêta ſans beaucoup de peine; mais lorſqu'on voulut les contraindre de ſe couvrir, ils refuſerent abſolument, en diſant *qu'ils repréſentoient la vérité toute nue*. Une femme *Adamite* répondit hardiment à un Magiſtrat qui lui avoit jetté ſon menteau ſur le corps, (*c*) *qu'elle n'avoit point honte d'être l'image de Dieu*. Cette extravagante équipée eſt de l'année 1535. On remarque de ces *Adamites* qu'ils moururent avec des diſpoſitions ſi Chrétiennes en apparence, qu'il n'eſt nullement ſurprenant que des ames ſimples s'y ſoient laiſſé prendre. Comment donc pourroit-on diſtinguer ici le faux martyre du véritable? On répondra que les motifs en décident.

Dans la Diſſertation ſur *pluſieurs Sectes myſtiques modernes*, en parlant des *Pietiſtes*, on a oublié de parler des *Pietiſtes de Suede*. On aſſure qu'ils y ſont en grand nombre, & que même ils ont fait une eſpéce de *Schiſme* dans ce Royaume. M. V. Kruin . . très-diſtingué par ſa naiſſance & par ſa lecture, mais plus encore par un mérite ſepérieur à ces avantages, avoit promis de me procurer quelques particularités ſur ces *Pietiſtes*; & il en avoit écrit en Suede. Il y a apparence qu'il ne pourra pas me le fournir aſſez-tôt pour les inſérer ici.

A l'égard de ce qu'on a rapporté au ſujet du *Quietiſme* de France dans la même Diſſertation aux pag. 229. & 258. ce qui eſt un extrait fidelle des *Mémoires* attribués à feu Monſieur Phelipeaux Docteur de Sorbonne; l'on ne craint pas d'apprendre au public que tout le monde n'en a pas été également content. Mais en attendant une apologie exacte, bien détaillée, vraye dans toutes ſes circonſtances, & qui ſoit ſans équivoques & ſans reſtrictions, à quoi l'eſprit de parti n'induit que trop ſouvent les plus *véridiques* Ecrivains du ſiécle; quelle meilleure ſatisfaction pourois-je donner aux mécontens que l'Ecrit ſuivant, dicté mot à mot par ſon Excellence Mr. le Marquis de Fenelon, & fait double, ſigné, paraphé.

AVER-

» générale des inſpirés Anglois & François convoqués à ce ſujet, ils partirent tous ſix de Londres avec un » autre de leurs freres le 17. Juin 1710. N. Sty. & arriverent le premier de Juillet à Rotterdam.

(*a*) Il eſt l'éditeur du Recueil dont je donne le titre dans la remarque ſuivante. On découvre aſſez les diſpoſitions fanatiques du *Quaquer* dans le mauvais jargon de ſon *Avertiſſement au lecteur*.

(*b*) *Diſſernement des ténébres dans la lumiere, afin d'inciter les hommes à chercher la lumiere, l'Eſprit de l'Eternel, &c. ou invitation aux Créatures de Dieu d'entrer dans l'Arche de grace qui ſe bâtit aujourd'hui, avant que le déluge de feu de la colére de l'Eternel vienne.*

(*c*) Il y a mot à mot dans la *Deſcription d'Amſterdam* d'où je tire ces particularités, l'*Image de Dieu ne doit point avoir de honte*. L. VI. p. 931.

AVERTISSEMENT.

» On eſt dans l'obligation d'avertir le public que très-mal à propos on a in-
» féré dans le tome précédent de cet Ouvrage des Cérémonies & Coutumes Re-
» ligieuſes de tous les Peuples du Monde, & qui eſt le quatriéme Volume
» concernant les Peuples qui ne ſont pas Idolâtres, les Extraits & le Supplément
» qui s'y trouvent à la page 229. & 258. tirés des Mémoires Anonymes intitu-
» lés, de l'origine, du progrès & de la condamnation du Quietiſme répandu
» en France, avec une Préface pareillement ſans nom d'Auteur, qui les attri-
» bue au défunt Mr. Phelipeaux Docteur de Sorbonne.

On reconnoît que tout Ouvrage diffamatoire, anonyme & clandeſtinement
» imprimé eſt de ſa nature, indigne d'être tranſmis par extraits pour ſervir de
» monument à la poſtérité. Cela eſt encore plus vrai quand la publication a
» été ſuivie de la flétriſſure publique. Si on avoit ſû que leſdits Mémoires
» anonymes avoient été compris dans un Jugement de Police rendu le neuf Dé-
» cembre 1733, pour être lacerés & brûlés dans la place publique de la Ville
» de Sainte-Menehould en Champagne, & que les nommés Gabriel de Liege,
» Jean-Jacques de Vaux & Claude Larcher, chez l'un deſquels s'étoient trou-
» vés les exemplaires, avoient été condamnés par le même Jugement à être atta-
» chés au carcan en la même place publique de ladite Ville de Ste. Menehould,
» on n'auroit jamais conſenti à donner place dans cet Ouvrage des Cérémonies
» & Coutumes Religieuſes &c. à des Extraits tirés des Mémoires anonymes
» dans le cas de ceux-ci.

Signé de ma main à la Haye le 1. Novembre 1736.

J. Frédéric Bernard.

On ne doute pas que le public & la poſterité, ſi tant eſt que cet Ouvrage paſſe juſqu'à elle, ne jugent équitablement cette cauſe, & ne *faſſent droit* au ſujet des Mémoires dont il eſt ici queſtion.

L'article des *Labadiſtes* demande pluſieurs additions importantes. *Labadie* Apôtre de la Secte des *Labadiſtes* dont les reſtes ſubſiſtent encore, après avoir été quelque tems Jeſuite, (*a*) fut chaſſé, ou ſe retira volontairement de la Société. Il ſe fit ſuivre d'un aſſez grand nombre de dévotes dans le Diocèſe d'Amiens où il avoit fait ſa retraite ſous la protection de l'Evêque de cette Ville : mais les intrigues amoureuſes de *Labadie* ayant été découvertes, il fut contraint de chercher fortune ailleurs. D'abord il ſe retira au *Port-Royal* où il reſta fort peu de tems. A Toulouſe l'Archevêque lui ayant confié la direction d'un Couvent de Religieuſes, il leur enſeigna la maniere de répéter deux ou trois fois par ſemaine l'*Etat d'innocence* : & pour cet effet elles ſe mettoient toutes nues devant lui, & écoutoient en cet état les Sermons de l'*Apôtre Adamite*. A la vérité cela ſe faiſoit à petit bruit & avec beaucoup de précaution. Cette maniere de devotion, qui, comme on l'a vû dans la *Diſſertation ſur les Adamites*, n'étoit pas nouvelle, éclata bientôt ; mais on ne nous dit pas préciſement comment cet *Adamiſme* de *Labadie* fut découvert. L'auteur cité par l'Hiſtorien qui me fournit ces particularités, dit ſeulement qu'il a des preuves très-fortes de ce qu'il avance

(*a*) Voy. *Baſnage* p. 52. & ſuiv. du tome ſecond des *Annales des Provinces-Unies*.

avance. Quoiqu'il en soit, *Labadie* justifia très-bien dans la suite la bonne foi de l'accusateur. Etant découvert il se fit Carme, & avec les mêmes airs de devotion, par où il avoit imposé jusques-là aux bonnes ames, il prêcha pour l'habit de l'Ordre dans lequel il étoit entré. Son hypocrisie fut telle, dit-on, que les Carmes regarderent ce nouveau-venu comme un homme envoyé du Ciel, un Saint qui donnoit le Saint Esprit, qui l'inspiroit en soufflant sur ses dévots. Mais enfin les nouvelles fourberies du Saint, qui chez les Carmes avoit pris le nom de *Saint Jean de Christ*, étant encore découvertes, il quitta le masque de Catholique dont il n'osoit plus faire usage, & prit celui de la Réforme. On le vit Ministre à Montauban, & Ministre approuvé, goûté, soutenu ; jusqu'à ce qu'il eut divisé cette Eglise, y fut devenu chef d'une faction, & que conformement à sa doctrine *de la spiritualité de l'Ame, qui dans l'état de contemplation ne doit point s'embarrasser des mouvemens du corps*, il eut mis à l'épreuve la quiétude d'une de ses dévotes Protestantes, dont la vertu ne fut pas la dupe du recueillement que ce *Tartuffe* exigeoit d'elle. De Montauban il passa à Orange, d'Orange, à Geneve, de-là en Hollande; & toujours avec le même caractére d'esprit : séditieux, hypocrite & libertin.

Page 248. Note (*b*) ajoutez ; cependant il avoit fait un petit Livre intitulé *Confutatio Quaquerismi.*

Page 252. La petite dévote dont on parle dans cette page est la même que l'Apôtre hypocrite voulut éprouver à Montauban de la maniere que je viens de dire. C'est Mad. de *Calonges*, & M. *Basnage* nous assure qu'il tenoit ce récit d'elle-même.

Page 253. ligne 13. Voici les véritables Dogmes de *Labadie* ; sur quoi l'on peut bien s'en rapporter à l'Auteur que je viens de citer. 1. *Labadie* croyoit que Dieu pouvoit & vouloit tromper les hommes : & il alléguoit entr'autres exemples celui (*a*) d'*Achab* pour montrer que Dieu les avoit trompés quelquefois.

2. Il ne regardoit pas l'Ecriture Sainte comme absolument nécessaire à la conduite des ames au salut; il prétendoit que le S. Esprit agit immédiatement sur elles, leur donnant de nouveaux degrés de révelation, &c. Il croyoit aussi qu'en lisant cette Ecriture, on doit être moins attentif à l'explication des mots & du texte, qu'à l'inspiration intérieure du S. Esprit.

3. Il prétendoit, comme les *Anabaptistes*, que le Baptême devoit être différé jusqu'à l'âge de discrétion; ce Sacrement étant une marque qu'on est mort au monde & ressuscité en Dieu.

4. Selon lui la nouvelle alliance, c'est-à-dire l'Evangile, n'admet que les hommes spirituels & met l'homme dans une parfaite liberté.

5. Il regardoit l'observation d'un jour de repos comme une chose indifférente, & soutenoit que Dieu n'a pas préféré un jour à l'autre. J. C. ajoutoit-il, a laissé la liberté de travailler, pourvû qu'on le fasse dévotement, &c.

6. Il croyoit le régne de mille ans ; il distinguoit deux Eglises, l'une où le Christianisme avoit dégénéré, l'autre composée de régénérés qui avoient renoncé au monde.

7. Selon lui l'Eucharistie n'étoit que la commémoration toute simple de la mort de J. C. Les signes en eux-mêmes ne font rien ; mais quand on participe à ce Sacrement, comme on le doit, on reçoit spirituellement J. C.

8. La

(*a*) Livre des Rois Ch. XVIII. v. 23.

8. La vie contemplative est un état de grace & d'union toute divine pendant cette vie. Elle est le comble de la perfection, *le sommet de la montagne Chrétienne, si élevé qu'il touche aux nues & qu'il atteint près du Ciel.* Telles sont les propres expressions de ce Docteur régénéré.

9. L'homme dont le cœur est parfaitement content & tranquille jouit à demi de Dieu, s'entretient familierement avec Dieu & voit toutes choses en lui. Tout ce qui se voit, tout ce qui se fait dans ce bas monde est indifférent à cet homme régénéré, &c.

10. On ne parvient à ce bienheureux état d'indifférence & de tranquillité que par un entier renoncement à soi-même; par la mortification des sens & de leurs objets, & par l'exercice de l'Oraison mentale.

Cette extrême spiritualité si recommandée par ce dangereux Mystique dans la *pratique des deux Oraisons mentale & locale*, assuroit le dévot contre les mouvemens déreglés du corps; & il suffisoit, selon la doctrine de ce fameux contemplatif, que dans cette disposition des sens au déreglement, l'ame tournât dès le matin sa premiere pensée du côté de Dieu.

Note sur la page 253. » Mademoiselle de *Schurman*, dit M. *Basnage*, ubi sup. » se rangea sous la direction de *Labadie*.... & devint un des Chefs les plus ar» dens de la Secte.... ce fut elle qui y entraîna la Princesse Palatine Eliza» beth, qui reçut les disciples errans & fugitifs de *Labadie*. Cette Princesse re» gardoit comme un grand honneur de recueillir la véritable Eglise, & se trou» voit heureuse de s'être détrompée d'un Christianisme masqué «. C'est ainsi que s'exprimoit la Princesse en faisant opposition de la perfection de son *Labadisme*, à la corruption du Christianisme ordinaire.

Ibid. Après ces mots, *cette mystique dévote refusa toute liaison avec Labadie*, ajoutez ceci que je prends de M. *Basnage*; elle ne le trouva pas assez mystique pour en faire son collégue, ni assez souple pour le mettre au nombre de ses disciples.

Ibid. Après ces mots *de Middelbourg* à Amsterdam, ajoutez ce qui suit. Il se fit même un petit établissement entre Utrecht & Amsterdam : il y avoit une imprimerie, où il fit imprimer quelques ouvrages.

Ibid. Après ces mots à *Altena*, ajoutez en 1674, entre les bras de sa chère Mademoiselle de *Schurman*, & laissa pour successeur à l'Apostolat *Pierre Yvon*, qui rassembla l'Eglise des *Labadistes* à *Wiwert* en Frise, Seigneurie appartenante à la Maison de *Sommelsdyk*.

Ibid. Avant ces mots, la *Secte des Labadistes*, &c. mettez le nombre des *Labadistes* fut d'abord si considérable que les Eglises & les Consistoires des Réformés effrayés de la désertion, pensoient sérieusement aux moyens de l'arrêter; lorsque des *Labadistes* transfuges décélérent tout-à-coup, & peut-être quand on s'y attendoit le moins, la dévotion dereglée de leur Apôtre, & sa *spiritualité domestique*. Un certain *Antoine de la Marque* donna presque le coup mortel à ce *Labadisme*, en publiant en 1670, les motifs de sa désertion de la Secte. Ce fut donc là le commencement de sa décadence : cependant la *Secte des Labadistes*, &c.

P. 251. Pour donner aux lecteurs une idée un peu plus précise de la fameuse Société des (a) *Free-Massons*, en voici quelques particularités prises d'un ouvrage

(a) *Massons Libres*. On écrit en Anglois *Free-Masson* : j'ajoute un S. pour rendre le mot un peu François.

(*a*) ouvrage peu connu chez nos François. D'abord on lit au Novice, Postulant ou Candidat, qui se présente pour être reçu *Masson libre*, un discours raisonnablement long, où l'on commence par lui démontrer l'excellence & l'antiquité de l'art de bâtir. Cette antiquité est égale à celle du monde, puisque Dieu est l'Architecte Souverain de l'Univers. En créant Adam à son Image on peut dire qu'il créa le premier *Free-Masson*; car (*b*) *il grava dans le cœur d'Adam les arts libéraux*, & particuliérement la Géométrie, que l'on doit appeller à juste titre le fondement de l'Architecture. Ces principes étant donc *innés* dans le premier homme, ce pere du genre humain les transmit nécessairement à toute sa postérité : aussi vit-on immédiatement après Adam presqu'autant d'Architectes & de *Free-Massons* que de Patriarches ; un *Caïn*, un *Seth*, un *Jabal*, un *Enoch* ; *Noé*, ses trois fils, *Mesraïm*, *Nimrod*, &c. Les grandes Colonies qui se formerent après le déluge pourroient bien être appellées des *Colonies de Massons* ; mais quoiqu'il en soit, il est tout au moins certain que ces Colonies porterent l'art de bâtir dans toutes les parties du monde : d'où l'on doit absolument conclure qu'on eut partout besoin d'Architectes & de Massons pour cultiver un art si utile. On ne sauroit non plus douter que Moïse n'ait en même-tems été Chef, Législateur, libérateur des Israëlites & *Free-Masson* : mais on en doutera bien moins encore après avoir examiné avec réflexion l'architecture & la beauté du Tabernacle, ce Chef d'œuvre de l'art de bâtir, dont Dieu donna le modéle à Moïse *inspirant ainsi à cet illustre Free-Masson la plus sublime connoissance de l'Architecture.* Cette connoissance si divinement inspirée à Moïse & les grands progrès qu'il avoit fait dans les Arts & les Sciences que les Egyptiens cultivoient alors, furent autant de degrés par où ce grand homme parvint enfin à la dignité (*c*) de Grand-Maître des *Free-Massons*.

Ce que je rapporte ici n'est que le commencement d'un discours d'environ cinquante pages accompagnées de remarques aussi singulieres que le texte. On y trouve que tous les Israëlites passerent de l'état de Bergers à celui de *Massons* pendant leur esclavage en Egypte ; que ce peuple dans sa désertion d'Egypte formoit, à proprement parler, une *République de Massons gouvernée par le grand Maître Moïse* ; que l'art & la confrairie s'étendirent bientôt, & gagnerent aux Cananéens voisins des Israëlites, où ils produisirent un nouveau chef d'œuvre, qui fut ce Temple de *Dagon* renversé en un moment par Samson ce grand Héros des Israëlites, (*d*) qui auroit mérité l'honneur d'être *Free-Masson*, s'il eut eu le bonheur de savoir (*e*) se taire ; que le merveilleux de ce Temple & de tous les édifices que l'on voyoit alors à Tyr & à Sidon, &c. fut entiérement effacé lorsque le

(*a*) Voici le titre de cet Ouvrage. *The Constitutions of the Free-Massons*. &c. *Constitution de la Confrairie des Massons-libres, où l'on trouve l'histoire & les réglemens de cette ancienne & vénérable Confrairie ; à l'usage des Confreres*, &c. Cet Ouvrage a été imprimé selon le titre, à Londres l'an du monde 5723. & de N. S. J. C. 1723. Il fut dédié alors à Mylord *Montaigu* par ordre de Mylord *Wharton*, son successeur à la Charge de Grand-Maître de l'Ordre en la même année 1723.

(*b*) *He must have had the liberal Sciences, particularly Geometry, written on his heart*. &c.

(*c*) Voici l'Anglois de l'Original ; » the tabernacle ... was framed by Geometry, a most beautifull » piece of Architecture .... according to the pattern that God had shewn to Moses, who therefore be» came the GENERAL MASTER MASSON .... being well skill'd in alle the Egyptian learning, » and divinely inspir'd with more sublime knowledge in Masonry.

(*d*) C'est là le sens de la note. . . . » he had revealed his secrets to this wife that betray'd him into » the hands of the Philistines ; for which weakness he never had the honour to be numbe'd among » Massons.

(*e*) Personne n'ignore que le secret de la Confrairie des *Free-Massons* est impénétrable.

le *Grand-Maître* (*a*) *Salomon* eut parachevé le Temple du vrai Dieu à Jerusalem.

Après cela l'Architecture & les *Free-Massons* firent des progrès extraordinaires chez tous les peuples du monde. Les Souverains des Nations devinrent *Grand-Maîtres* des Loges qu'ils établirent chez eux. Mais il est inutile de suivre l'Auteur du discours dans toutes ces belles recherches ; & il suffit de dire en deux mots, que les Anglois en qualité de (*b*) peuple libre & doué de talens tout propres à faire des *Free-Massons*, étoient comme prédestinés du Ciel pour recueillir les restes d'une Confrairie, qui avoit été extrêmement florissante chez les Grecs & chez les Romains : surtout depuis le siecle d'Auguste Grand-Maître de la Loge des *Free-Massons* de Rome.

Les devoirs du *Free-Masson* se reduisent à six principaux Chefs que voici. 1. A l'égard de Dieu & de la Religion. On ne lui demande que d'observer inviolablement la Loi naturelle, & tout ce que nous prescrivent les idées de Dieu & de Vertu en général, sans entrer dans aucun détail de controverses & d'opinions particulieres.

2. A l'égard du Souverain & de l'Etat ; le *Free-Masson* doit se conduire en sujet fidelle, ne donner aucun soupçon de mauvaise intrigue, n'entrer dans aucune faction, &c. (*c*) L'art de bâtir craint la guerre & la confusion qu'amenent d'ordinaire la rébellion & la discorde. Si quelque Confrere se trouve malheureusement coupable de rébellion, il faut le plaindre sans participer à son crime. Il faut désavouer sa conduite ; mais ce crime (*d*) ne sauroit le faire chasser de la *Loge*.

3. A l'égard des *Loges*. L'Auteur nous apprend qu'on appelle de ce nom l'endroit où les *Massons* s'assemblent pour travailler. De même une assemblée réguliere de (*Free-*) *Massons* est appellée une *Loge*. Tous les Confreres appartiennent nécessairement à quelque *Loge*, & ne doivent pas moins se soumettre à ses Loix particulieres qu'aux Loix générales de la Confrairie ; de même que tous les hommes, quels qu'ils soient, doivent nécessairement se résoudre à dépendre de quelqu'Etat, en même-tems qu'ils reconnoissent les Loix générales, qui sont inséparables de la raison. Cependant avant que d'admettre un nouveau *Confrere*, il faut prendre garde qu'il soit de condition libre, honnête homme, d'un âge mûr, d'une réputation bien établie. Pour les femmes, il n'est point permis de les recevoir *Free-Massons*.

4. La Confrairie est composée de *Maîtres*, de (*e*) *gardiens*, de *compagnons* & d'*aprentis*. Dans le choix des Maîtres on ne doit point regarder à l'âge, mais au mérite. Dans le choix de l'aprenti il faut observer s'il a (*f*) les dispositions convenables, &c. Le reste de cet article est peu important à nos lecteurs, & je remarquerai seulement que le Grand-Maître a droit de se choisir une espéce de subdélégué, que l'on pourroit presqu'appeller le *Vice-Grand-Maître* de l'Ordre,

(*a*) On nous fait remarquer que Salomon étoit alors Grand-Maître de la Loge (des *Free-Massons*) à Jérusalem & le Roi Hiram de celle de Tyr. » The wise Salomon was Grand-Master of the Lodge at Jerusalem, » and the learned King Hiram was *Grand-Master* at Tyre.

(*b*) *A free people and having a disposition for Masonry.*

(*c*) *Masonry.*

(*d*) *Though the local Brotherhood must and ought to disown his rebellion ... they cannot expel him from the Lodge*, &c.

(*e*) Ces *Gardiens* sont comme des Sécrétaires & des dépositaires des Archives, &c.

(*f*) *Having no maim or defect in his body that may render him incapable*, &c.

qui en l'absence de son principal le représente en toutes choses & jouit des mêmes honneurs & privileges.

5. (a) Ce cinquiéme article concerne les travaux des Confreres & les égards qu'ils doivent avoir les uns pour les autres. Par exemple ils ne doivent point s'entre-détruire par envie ou par jalousie, ni se parler incivilement, ni se donner des noms & des *sobriquets* injurieux, &c. On doit au contraire observer une fidélité mutuelle, & pour mieux cimenter l'union s'appeller toujours *frere*, *confrere*, *compagnon*, &c. A l'égard de la distribution des travaux, & des honneurs, on recommande expressément de se soumettre aux ordres des supérieurs, sans murmurer, sans se dépiter contre ces ordres, &c.

6. Par le sixiéme article on défend les entretiens particuliers, à moins que le Maître ne les ait permis. Il est aussi défendu de parler précipitamment, d'interrompre celui qui parle, de railler, de plaisanter, lorsqu'il s'agit d'affaires sérieuses & importantes.

Tout Confrere qui aura donné des sujets de plainte sera tenu de se soumettre à la sentence de sa *Loge*, à moins qu'il n'en appelle à la grande *Loge*, par où sans doute l'on doit entendre l'assemblée générale.

Il est premis aux Conferes de se divertir, mais avec décence & retenue, sans excès, & en un mot, sans sortir des bornes d'une honnête liberté, &c.

Si quelque Confrere en rencontre un autre dans la rue, il le saluera de la maniere qu'il l'a appris (b) (à sa réception), &c. Mais si les Confreres se trouvent avec des étrangers (par ce terme d'*étrangers* on entend ceux qui ne sont pas *Free-Massons*) il faut être retenu dans ses discours, prendre garde qu'il n'échappe rien qui donne lieu à ces étrangers de pénétrer dans des secrets, qui ne leur doivent jamais être révélés. Et pour peu que l'on craigne de s'embarrasser ou de donner matiere à une indiscrete curiosité; il faut aussitôt changer de discours, & menager avec une précaution extraordinaire (c) *l'honneur d'une Confrairie si respectable*. Le *Free-Masson* doit avoir la même précaution dans son Domestique, avec ses amis, ses voisins, ses parens, sa femme.

A l'égard des Confreres étrangers, il faut commencer par éviter la surprise. Tel pourroit se dire *Free-Masson*, & le persuader par ses ruses & ses artifices, qui ne seroit qu'un faux frere. Si l'étranger après avoir été reconnu pour véritable Confrere, se trouve dans la nécessité, il faut l'assister, ou lui fournir par des recommandations les moyens d'être secouru des autres *Loges*.

On recommande sur toutes choses d'éviter l'yvrognerie. Ce vice est si opposé aux mysteres & aux secrets, qu'on ne sauroit trop exhorter les *Free-Massons* à l'éviter.

Outre ces régles générales, il y a des réglemens particuliers, qui concernent les droits du Grand-Maître, des Maîtres des *Loges* particulieres & de tous les Officiers subalternes de la Confrairie; le tems & l'ordre des assemblées; la maniere d'élire de nouveaux Confreres. Un de ces réglemens nous apprend, qu'on ne peut recevoir aucun *Free-Masson*, qui n'ait atteint l'âge de 25. ans; qu'on n'en peut recevoir que cinq à la fois dans un même jour; que personne ne peut être reçu membre d'une *Loge* particuliere qu'après lui avoir été annoncé un mois d'avance, pour donner le tems de s'informer de ses mœurs & de sa capacité;

(a) L'original employe ici des termes d'Artisans & de Massons.
(b) On lui donne le mot à sa réception.
(c) *The honour of the worshipful fraternity*,

capacité; qu'il ne peut être admis qu'avec l'approbation unanime de tous les Confreres de la Loge; qu'à sa réception dans la *Loge* il (*a*) doit faire un présent honnête aux Confreres qui assistent à cette réception. Le nouveau Frere donne en entrant une espéce de denier à Dieu, qui, à ce qu'il semble, est plus ou moins considérable, & tel que ce Frere le juge à propos. Cet argent entre dans la caisse de la *Loge*, & sert à augmenter les fonds destinés pour les besoins des pauvres Freres.

Il y a aussi des réglemens plus détaillés, qui tendent à entretenir la correspondance fraternelle de toutes ces *Loges*, & leur rélation mutuelle; d'autres pour entretenir la subordination des membres & leur soumission aux Loix de la Confrairie; d'autres pour faire des remontrances en cas de besoin, aux Officiers généraux, & même au *Grand-Maître*; d'autres pour entretenir l'uniformité des usages, &c. dans toutes les *Loges*.

La *grande Loge*, où le *Grand-Maître* préside en personne, juge en dernier ressort; & c'est là aussi que l'on fait une révision de l'état de toutes les *Loges*, & en un mot de tout ce qui concerne la Confrairie. Enfin c'est là qu'on fait un dernier appel, comme il a été déja dit. Je passe d'autres réglemens touchant la caisse générale & les trésoriers de la Confrairie; ce qu'on doit observer pendant l'absence ou la maladie de quelqu'Officier général; l'assemblée générale de toutes les *Loges* de Londres, laquelle se doit faire tous les ans en cérémonie, & avec les réjouissances convenables. C'est une Fête solemnelle.

Le *Grand-Maître* a le droit de nommer son successeur; mais l'élection ne se fait qu'avec l'approbation unanime des Confreres.

Voici la cérémonie qu'on observe pour former une nouvelle *Loge*. Le *Grand-Maître* & ses Officiers, &c. étant assemblés en corps pour donner leur consentement. Le (*b*) subdélégué présente d'abord à ce *Grand-Maître* le sujet qui doit être élu *Maître* de la nouvelle *Loge*, & lui dit à peu près en ces termes; *très-respectable Grand-Maître.* » Les Freres ici présens demandent la permission » de former une nouvelle *Loge*, & de lui choisir un *Maître*, & pour cet effet » je vous présente le Frere N N, comme très capable d'administrer cette charge, » & comme zélé défenseur des intérêts d'une Confrairie répandue par toute la » terre «. A cela (*c*) SON EXCELLENCE répond après avoir placé le *Candidat* à sa gauche, je consens & approuve que ces Freres se réunissent & forment entr'eux une *Loge*: & se tournant ensuite vers le *Candidat*, il ajoute » je vous y » établis pour *Maître*; ne doutant point que vous ne donniez des preuves de » votre zéle & de votre capacité dans cette charge, & que vous ne *cimentiez* » cette nouvelle *Loge* avec toute la probité possible «. A cela le *Maître* répond qu'il se soumet à tous les devoirs de la maîtrise, & qu'il s'en acquittera de la maniere que tous les autres *Maîtres* l'ont fait de tout tems. Suivent quelques cérémonies & usages que le *Grand-Maître* employe pour l'installation; mais on ne nous dit pas en quoi ils consistent. C'est un mystére. Seulement on sait qu'on présente à cet Officier nouvellement installé les constitutions & les statuts de la Confrairie, & qu'on lui met entre les mains piéce à piéce les instrumens qui marquent sa dignité; après quoi tous les membres saluent & félicitent cet Officier; ce qui

(*a*) L'Anglois dit; *is decently to cloath the lodge, that is all the brethren present.* Cela se réduit, dit-on, à une paire de gans que l'on donne à chaque Confrere.

(*b*) *The deputy Grand-Master.*

(*c*) Le *Grand-Maître.*

qui ne se fait pourtant qu'après avoir solemnellement remercié son Excellence.

Les autres Officiers de la *Loge* sont élus & installés avec les mêmes cérémonies. En certains tems, & lorsque le Maître le juge à propos, les *Free-Massons* doivent chanter en chœur une chanson, qui contient l'Histoire de la *Massonerie*. Ce terme me paroît ici trop expressif pour lui en substituer un autre qui soit plus François. On y repasse en général les merveilles de l'ancienne *Massonerie*, & des Heros de la Confrairie. Une des strophes sert à exhorter sagement les *Free-Massons à profiter des malheurs de l'indiscret Samson, dont la réputation fit naufrage* auprès d'un écueil où se sont perdus bien d'autres Heros. La strophe finit par cette curieuse remarque, *il* (Samson) *n'a jamais été nommé* (*Free*) *Masson.*

Cette chanson, qui est toute pleine d'un enthousiasme véritablement Anglois, est divisée en cinq chants. A la fin du premier on fait une pause pour boire à la santé du *Grand-Maître*. On en fait autant au Chant suivant pour le maître &c. A la fin du troisiéme on porte la santé des Souverains, de la Noblesse, du Clergé, des Communautés, &c. qui ont contribué à étendre & faire fleurir cette illustre Confrérie. Après le quatriéme on honore de même le verre à la main la mémoire de tous ceux qui ont fait revivre le bon goût du siécle d'Auguste.

La derniere strophe du dernier chant invite à boire à la ronde la santé de tous les Confréres, & *à faire retentir par tout* le nom du *Grand-Maître*. A quoi tous les Confréres présens font *Chorus*.

On trouve trois autres Chansons dans le Recueil, qui me fournit ces particularités touchant la Confrérie des *Free-Massons*. Le Lecteur jugera des autres par l'extrait que j'ai donné de la premiere.

J'aurois peut-être dû rendre les termes Anglois de *Master of the Lodge* par ceux-ci; le *Président de la Loge*: mais celui de *Maître* m'a semblé plus convenable, à cause que la Confrérie fait une allusion continuelle de ses travaux à ceux des *Massons*: & par cette même raison, j'aurois peut-être mieux fait de me servir du terme de *manœuvre*, au lieu de celui d'*apprentif*.

On a été choqué de ce que j'ai dit de *Pontien de Hattem* à la page 340. qu'il imagina ses nouveaux dogmes sous les influences des brouillards contagieux de son pays. Mais pour justifier cette expression, & combien l'air influe sur la maniere de penser, chacun n'auroit qu'à se consulter soi-même. Je pourrois même citer divers Ecrivains, Anglois, Hollandois & François pour garans de ce que j'avance. Quoiqu'il en soit, je dois apprendre au Public de la part de mes censeurs, que *Pontien de Hattem* étoit un homme de très-bonne humeur & d'un esprit très-délié.

Passons à M. *le Clerc*. On s'est plaint de la note qui le concerne à la page 303. & ces plaintes ont attiré sur l'Auteur une grêle d'invectives. Enfin peu s'en est fallu qu'on n'ait laché sur lui quelques *levriers* de la Republique des Lettres. De quoi se plaignent les aveugles admirateurs de cet illustre savant? C'est d'avoir osé distinguer en lui la grandeur du génie & les foiblesses de l'humanité; c'est de n'avoir pas consacré indifféremment ses vertus & ses défauts, selon l'usage des *faiseurs d'éloges*; c'est d'avoir, s'il faut ainsi dire, osé *montrer en détail* à la posterité un des plus grand hommes du siécle, un Héros qui étoit composé de perfections & d'imperfections comme tous les autres Héros des Sciences & des Belles-Lettres, les *Erasmes*, les *Scaligers*, les *Grotius*, les *Saumaises*. Il a été permis aux Grecs & aux Romains de dire le bien & le

mal de leurs grands hommes : le fera-t-il moins aujourd'hui ? & la vérité doit elle vieillir avec les modes ?

ADDITIONS & CORRECTIONS *aux* CEREMONIES *des* PEUPLES IDOLATRES *des* INDES ORIENTALES &c.

A ce qui a été dit touchant *Brama* & la *Trinité* des Indiens, il faut ajouter une très-bonne remarque du favant M. *de la Croze.* (*a*) » C'eft que le nom » de *Brama* eft tiré de l'Egyptien *Piroumi*, qui fignifie un homme. Le nom de » *Brama*, dit-il enfuite, a la même fignification dans la Langue Sainte des In- » diens, qu'on appelle ordinairement le *Samfcret* (ou le *Hanfcrit*, felon *Bernier*) » les *Malabares*, au lieu de *Brama* prononcent *Birouma*, ce qui approche plus » du mot Egyptien . . . . dans la Langue . . . . de *Ceylan Pirimha* fignifie » auffi un homme. « A l'égard de la Trinité, quelques Miffionnaires prétendent en avoir trouvé des repréfentations, à la vérité très-imparfaites, chez divers Idolâtres des Indes. Telles font, par exemple, celles-ci. Les habitans de *Tudemala* adreffoient leur culte à un tableau où étoient peints un vieillard, un jeune homme & un oifeau, & cela, ajoute-t-on, faifoit un feul Dieu qu'ils nommoient *Bidi*, ce qui dans la langue du pays fignifie le *Deftin. Bidi*, fuivant ces Indiens, étoit l'Auteur de toutes chofes. L'explication que les Miffionnaires donnerent à cette repréfentation la rendit tout-à-fait Chrétienne. On leur apprit que le vieillard étoit Dieu le Pere, le jeune homme Dieu le Fils, & l'oifeau le S. Efprit. *San-Pao*, Idole du *Tibet*, n'a pas eu un fort moins heureux : d'autant plus que le P. *Navarette* affure, que fans y ajouter, ni retrancher, elle étoit en tout femblable à celle qu'on voyoit de fon tems fur le grand Autel du Couvent de la Trinité à Madrid. Le même Auteur a raffemblé dans l'ouvrage que je cite ici beaucoup de chofes curieufes (*b*), qui peuvent fervir à découvrir l'origine de l'Idolâtrie des Indiens, &c.

Ibid. Touchant *Ixora*, M. de la *Croze* & autres remarquent fort bien, qu'*Ixora* ou *Ifuren*, qui eft la maniere de prononcer ce mot de plufieurs Indiens, eft le même qu'*Ofiris*, que les Egyptiens prononçoient auffi *Yfiris.*

Ibid. Touchant *Quenevady*, remarqués que cette Idole eft vraifemblablement la même qu'une partie des Indiens du *Malabar* revere fous le nom de *Pulleyar*, que l'on a repréfentée ici. *Pulleyar*, felon ces Indiens, préfide aux Cérémonies Nuptiales ; & comme revêtue de cette Dignité facrée les femmes Indiennes la portent d'ordinaire en guife d'ornement au cou. Elle eft le témoin de *leur fortie de l'état de fille*, & la fait connoître extérieurement au public ; elle fert auffi de préfervatif aux Indiennes dans l'*état de femme.*

Ibid. Touchant le *Lingam*, ajoutés que le *Lingam* revient au *Phallus.* M. de *la Croze* (*c*) a remarqué des chofes curieufes fur l'un & fur l'autre, & qui prouvent que le Culte du *Lingam* eft auffi originaire d'Egypte : mais le pis eft qu'il trouve ce *Lingam* dans la Croix de Saint Antoine. En vérité cela eft bien malin !

(*a*) *Hiftoire du Chriftianifme des Indes* L. VI.

(*b*) M. *de la Croze* a joint à la connoiffance qu'il a de l'Antiquité les fecours que lui ont fourni les Mémoires des anciens Miffionnaires C. R. & ceux de quelques Proteftans ; furtout ceux de M. *Zingelbalg* Miffionnaire Danois à *Tranquebar.*

(*c*) Ubi fup.

lin ! Un Catholique dira fans doute qu'il n'appartient qu'à des deferteurs de l'Eglife d'avoir de telles idées. Comment feroit-il poffible que des Moines ofaffent penfer au *Lingam*? Dans la vie contemplative on oublie même qu'en qualité d'homme on porte fur fon corps l'original de cette infame copie. Le *Lingam* eft quelquefois double ; & l'on fait affez ce que cela fignifie. Il s'en trouve de l'une & de l'autre forte entre les fignes fuperftitieux que l'on voit ici, & qui font tellement en ufage parmi les Indiens, que les Miffionnaires ne pouvant obliger leurs Neophytes à les quitter abfolument, ont été forcés de tolerer tout au moins ceux qui leur paroiffoient fans conféquence dans la Religion. Un des plus prophanes de ces fignes repréfente *Vas mulieris menftruorum fluxu laborantis*. Les Indiens portent fouvent ces marques de leur Religion fur le front & fur le nez. L'Eftampe les repréfente avec leurs noms & leurs couleurs.

Ibid. A l'article qui concerne l'ordre journalier des prieres des Indiens, on a oublié de remarquer que les Rois des Indes ont un culte qu'on peut appeller *matinal*, qu'ils obfervent avec une extrême regularité. Ce culte confifte en des offrandes & des priéres, qui durent ordinairement la plus grande partie de la matinée & jufqu'à midi. Alors ces Souverains Indiens ne donnent audience à perfonne.

Ibid. A l'égard des vaches, dont le culte eft dû fans doute aux Egyptiens ; j'ai bien remarqué la vertu & la fainteté de leur bouze ; mais je n'ai rien dit des mariages de ces animaux. Je trouve dans une citation rapportée par M. de la *Cro e*, qu'en l'année 1597. un riche Indien dépenfa feize mille écus pour marier fa vache avec un taureau, qui felon toutes les apparences étoit un parti très-confiderable.

Ibid. Je vais rapporter deux priéres de ces Idolâtres ; l'une d'un Indien du Malabar, l'autre d'un Tartare de *Tanguth* ou de *Boutan*. Elles font fans conféquence, & ne fauroient corrompre perfonne parmi les Chrétiens. L'Indien dit à Dieu. » O Souverain de tous les Etres, Seigneur du Ciel & de la terre, je ne vous » contiens pas dans mon cœur. Devant qui déplorerai-je ma mifere, c'eft à vous » que je dois mon foutien & ma confervation. Sans vous je ne faurois vivre. » Appellés moi Seigneur, afin que j'aille vers vous. Dans un autre fragment » de priére on s'exprime ainfi ; Seigneur, vous m'avez connu lorfque vous m'avez » créé ; mais je n'ai appris à vous connoître que quand j'ai pû faire ufage de » mon jugement .... vous vous êtes donné à moi, & je me fuis donné à » vous..... Vous êtes venu à moi, ô Dieu ! comme un éclair qui tombe du » Ciel.... « Le Tartare dit à Dieu *Notre priere foit à Dieu* » Vous qui êtes » élevé au deffus de toute Créature, donnés nous la fageffe..... foit que » je voyage le foir ou le matin, accompagnés moi..... faites mifericorde » ...... envoyés moi mon *Ange-Gardien* à toute heure & tous les jours. *Aiez » pitié de ceux qui font morts*, & de ceux qui vivent encore...... Donnés » moi un efprit faint, une bonne fanté, des forces & une bonne fortune... » foiés à toute heure avec moi, & ne vous retirez point...... que la béné» diction du Seigneur, qui eft la racine des racines, la bonne fortune, vienne » & demeure fur moi !..... que la bénédiction de l'Ange fortifiant foit fur » moi »! Quel eft mon but en rapportant ces priéres, qui certainement font defectueufes, & même fuperftitieufes? C'eft 1. d'apprendre au *vulgaire du Chriftianifme* que l'on prie Dieu, & même avec zéle, ailleurs que chez eux 2. d'aprendre à ce même *vulgaire* que les Payens font capables d'avoir des idées fublimes de la Divinité. Nous fommes trop accoutumés à prendre les SS. Ecri-

tures à la lettre en ce qu'elle nous dit de ces Payens : & parce que J. C. (a) a taxé leurs vaines répétitions & leur extrême attention aux besoins de cettevie, nous croyons ordinairement que qui dit un Payen, dit un homme *plongé dans les soins de cette vie* & tout-à-fait incapable de penser à Dieu dans son Paganisme. Cependant nous trouvons dans l'Antiquité des fragmens de priéres Payennes, qui sans avoir à beaucoup près la perfection des Chrétiennes, ne sont pas absolument indignes de notre attention. Nous trouvons dans les monumens de cette même antiquité, que les anciens Payens étoient soigneux de prier dès le matin, avant & après les repas, &c. qu'ils demandoient la sagesse à Dieu (& aux Dieux qu'ils reconnoissoient pour Ministres de l'Etre suprême) & que tous n'avoient pas la hardiesse de dire comme *Horace* (b) qu'ils sauroient bien tirer de leur propre fond la sagesse & la tranquilité. Il y auroit bien d'autres choses à remarquer sur cette matiere : mais cela n'est pas de notre ressort.

Tome 2. des Religions Idolâtres avant ces mots *à toutes ces Superstitions*, &c. ajoutés ceci ; parmi les Ingriens il y en a d'une Religion particuliere, & qui a du rapport au Judaïsme. Quoiqu'ils ayent des Ministres Luthériens ils en font très-peu de cas. Ils vont en certains jours dans les bois & y consacrent un certain nombre d'arbres qu'ils abatent & brûlent ensuite. Après cela ils font un bucher de ce qui leur reste de bois, & brûlent dessus un coq, après avoir bû tout leur saoul de la biere.

(a) Evang. selon S. *Matthieu* Ch. V.
(b) *Det vitam, det opes, æquum mei animum ipse parabo.*

TABLE DES FIGURES.

TABLE

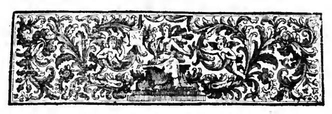


TABLE DES MATIERES

Contenues dans le Tome I, *qui comprend les Juifs & les Chrétiens ; & dans le* Tome II, *qui traite des Catholiques Romains. Le* Chiffre Romain *marque le Tome, & le* Chiffre Arabe *la Page.* M *indique les Memoires & autres Pieces qui se trouvent à la fin du* Tome II.

A

Aruc

B

C

Quelle

Com-

D

E

F.

G.

H

I.

K

L.

M.

quef-

Pa-

Pri-

Q

R

Roch

T.

Tanneurs.

V.

TABLE DES MATIERES.

Contenues dans le Tome III, *qui comprend les Cérémonies des Grecs & des Protesta..s.* P. I. *marque la premiere Partie*, & P. II. *la seconde Partie de ce Tome.*

B.

parmi

C.

Con-

F.

G.

H.

I.

K.

L.

M.

Q.

R.

S.

T.

V.

TABLE
DES
MATIERES.

Contenues dans le Tome IV, *qui contient les Anglicans, les Quaquers, les Anabaptistes, les Adamites, les Préadamites, les Sectes Mistiques, les Quietistes, les Unitaires, les Antitrinitaires, les Sociniens, les Collegiens, & les Deistes.*

A.

Cingares

FAGE

F.

G.

H.

I.

K.

L.

Q.

T.

V.

W.

Z.

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Contenues dans les Tomes I, *&* II, *qui contiennent les Cérémonies & Coutumes des Peuples Idolâtres. Le Chiffre Romain marque le Tome, & le Chiffre Arabe la page.* P. I., II, III, *indiquent la premiere, la seconde, & la troisiéme Parties de ces Tomes.* Le C *qui est à la suite du Tome* I, *marque la* Conformité, *&c.* D *indique, dans le même Tome, les* Dissertations *avec les autres piéces qui les suivent; & dans le Tome* II, *il marque la derniere* Dissertation sur les Cérémonies des Peuples de l'Afrique.

A.

B.

cin-

faire

pretendent

Fryer,

H

ont

édifices

L

permis

n'ont

O.

P.

qui

Q.

S

T.

duquel

reconnoissent

W.

X.

Y.

Z

T A B L E

D E S

M A T I E R E S.

Contenues dans le Tome V, *où l'on traite de l'Histoire & des Cérémonies Religieuses des Mahometans.*

A.

Al-Alkaf,

B.

D. Damascene

D.

E

F.

G.

H.

I. J.

K.

Lieu

L.

M.

Moezins a

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.





